PROVINCIA

REVUE TRIMESTRIELLE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE PROVENÇALES

PUBLIEE PAR LA

SOCIETÉ DE STATISTIQUE, D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

DE MARSEILLE ET DE PROVENCE

TOME VIII — ANNÉE 1928

(1er et 2e Trimestres)

MARSEILLE

AU SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA SOCIETE

Palais de la Bourse

—

1928

LIBRARY
MAY 3 1912
UNIVERSITY OF TORONTO

Grandeur naturelle
Grandeur naturelle

Grandeur naturelle
Grandeur naturelle

Remarques sur 2 bronzes Massaliotes inédits

l'un tiré de la collection P. Arméni, l'autre trouvé dernièrement aux Carmes

Sur les petits bronzes Massaliotes de la dernière époque, nous voyons prodiguée la tête d'Athena ou Minerve, divinité chère aux Ioniens et pour laquelle Marseille avait des sentiments d'adoration non inférieurs à ceux qu'elle avait pour Diane; remarquons en passant que la figuration de la tête de la Déesse est faite de façon à lui ôter tout caractère féminin, tandis que la tête d'Apollon sur les petits bronzes de la période antérieure tend au contraire à avoir un aspect bien féminin!

Ces petits bronzes sont à plusieurs revers différents « trépied, galère, lion passant ou bondissant, caducée, aigle, dauphin, etc. », un seul exemplaire porte sur chacune des deux faces la même tête casquée tournée à droite; il fut trouvé par M. Giraud, curé de Saint-Cyr, dans les ruines de *Taurœntum,* et publié par le même dans l'ouvrage « Mémoire sur l'ancien Taurœntum. Toulon, 1853 »; il le laissa par testament aux musées de Marseille, avec les autres monnaies et antiques trouvées dans les territoires de Saint-Cyr et de la Cadière.

Mes persistantes recherches sur la Numismatique m'ont valu la chance de découvrir deux nouveaux petits bronzes au type des deux têtes casquées, un en tout identique comme style à celui découvert par M. Giraud, mais portant une tête à droite et l'autre à gauche et dont voici la description: « Tête casquée à gauche; devant MAC. Cordelet au pourtour. Revers: Tête casquée à droite, devant

trace de légende, seule visible la lettre C. Grenetis au pourtour. »

Rien d'extraordinaire dans cette petite monnaie, sauf la variante d'avoir les têtes tournées une à gauche et l'autre à droite, tandis que la monnaie du cabinet de Marseille porte les deux têtes à droite.

Mais bien autrement intéressante est la deuxième monnaie qu'il nous reste à décrire.

« Tête casquée de guerrier ou chef gaulois à gauche; devant MA. (Style soigné, tête petite). Revers: Tête casquée de Minerve à droite, devant un symbole indéterminé, peut-être un torques! (tête plus grande) ».

La légende « MA », de difficile lecture à cause de l'usure de la monnaie, est tout de même indiscutable et, si avec patience et habileté on fait jouer la lumière de la façon la plus opportune, on arrive à la déchiffrer et à la lire bien clairement.

Mais comment expliquerons-nous la présence de cette tête caractéristique de Gaulois sur la monnaie qui nous occupe?

La Saussaye raconte dans sa « Numismatique de la Gaule Narbonnaise, page 75 », qu'un chef gaulois nommé Catumand, aux anciens temps de la lutte des Massaliotes avec les peuples avoisinants, tenait assiégée Marseille et que la ville était près de se rendre, lorsque dans un songe Catumand vit une femme d'aspect majestueux mais terrible qui lui ordonna de cesser le siège. Effrayé par cette vision, Catumand offrit la paix aux Massaliotes, et demanda la permission d'entrer dans la ville pour adorer ses dieux. En apercevant dans la citadelle la statue de Minerve, il s'écria: « Je reconnais la déesse qui m'est apparue cette nuit! » Puis détachant son torques d'or il le passa au cou de la statue et fit alliance avec Marseille.

Notre monnaie se rattache-t-elle à cet événement, la tête de Gaulois que nous y voyons est-elle celle de Catumand? Le torques en symbole du côté de la tête de Minerve autorise-t-il cette explication par trop hasardée?

La réponse est difficile à faire; pourtant il me semble que cette explication soit dans le nombre des explications possibles, et même j'oserai dire, la seule possible en ce moment et avec les connaissances actuelles; que si notre hypothèse par trop présomptueuse tombe, un autre profitera de notre erreur pour l'éviter et se rapprocher davantage de la vérité.

Reste à souhaiter qu'une nouvelle trouvaille nous apporte un ou quelques spécimens mieux conservés de cette rare monnaie, pour pouvoir juger avec des matériaux certains une passionnante question que je me permets seulement d'effleurer en la présentant.

Pierre ARMENI.

UNE ENIGME ARTISTIQUE

FRANÇOISE DUPARC

1705 (?) - 1778

« Combien française, au contraire, est cette Françoise Duparc, qui naquit et mourut à Marseille (1705-1778), mais qui alla vivre en Angleterre où elle eut beaucoup de réputation. Elle continua au XVIIIe siècle, avec Chardin, la tradition de vérité humble et directe des frères Lenain. On connaît en France quatre tableaux de Françoise Duparc, ils sont tous quatre au Musée de Marseille. Ouvrages d'une grande vivacité, d'une grande justesse d'observation. Ils illustreraient à merveille les récits paysans de Retif de la Bretonne. Qui s'approchera de cette figure attachante pour dissiper un peu le mystère qui enveloppe ses œuvres et sa vie ? ».

JEAN-LOUIS VAUDOYER
« Nouvelles beautés de la Provence » (1928).

Entre toutes les œuvres d'art dont s'enorgueillit le musée de Marseille, les peintures de Françoise Duparc sont sans conteste celles qui ont le privilège d'attirer l'attention des artistes et des amateurs au vrai sens du mot. Les uns sont charmés par la grâce des sujets ; les autres, par une exécution impeccable. Représentation magnifique de la peinture provençale au XVIIIe siècle, ces portraits rappellent Greuze par plus d'un côté, mais un Greuze moins maniéré et plus près de la nature, Chardin, si l'on veut. Ils forment un groupe de quatre sujets d'une égale beauté et d'un métier qui atteint à la perfection. Les personnages dont s'est servi Françoise Duparc sont essentiellement provençaux, voire marseillais, ils n'appartiennent pas à la noblesse et pas davantage à la bourgeoisie, ce sont de très humbles artisans. L'un, le doyen devrais-je dire, représente le centenaire Annibal Camous, né en 1638, la même année que Louis XIV, et mort âgé de 122 ans en 1759. Ce macro-

bite venu des Hautes-Alpes, après avoir été soldat et travaillé comme manœuvre dans les chantiers du Fort Saint-Nicolas, alors en construction, se fixa définitivement à Marseille au quartier, alors nouveau, de Notre-Dame de la Garde, et là, paisible, partageant son temps entre la cueillette des simples et la pratique d'une solide piété, il ne tarda pas à devenir le conseiller des bonnes gens qui l'entouraient. Du reste, les peintres aimaient Annibal Camous, son type tenta même Joseph Vernet qui l'a placé dans une de ses vues de Marseille. Le second des quatre, une femme âgée, les bras croisés, l'air satisfait, heureuse apparemment de sa journée bien remplie. C'est l'image de toutes les « Misè Margarido, Mietto ou Mario », que l'on rencontre journellement dans les rues du vieux Marseille. Ce morceau le plus parfait de la série a une âme; il vit, et cette grand'mère aux yeux apaisés, à l'humble costume, est bien une « San-Janenque » d'autrefois. Les deux derniers sont, l'un, une accorte laitière aux yeux bleus, doux et candides. Quelle modestie dans ce regard! Ils ne poursuivent, semble-t-il, aucun rêve, ces jolis yeux; la belle enfant est toute à sa besogne, porter d'un pas rapide le bon lait écumant aux petits enfants roses descendus comme elle d'une bergerie de Watteau, ou à quelque Géronte impatient et grondeur. Son pied menu ne heurtera pas le caillou malencontreux et, telle Perette du « Pot au lait », de notre bon La Fontaine, elle ne verra pas son rêve répandu en flots blancs à ses pieds ni ses yeux se voiler de larmes. L'autre, une gente couturière aux doigts effilés; ils courent vite dans l'étoffe, ces doigts menus, et son aiguille rapide ne se brisera pas dans sa main, du moins je le souhaite, et, comme la *Jeannette des Noces* de Victor Massé, « un bon baiser la récompensera de sa peine ». Maintenant que nous connaissons le détail des œuvres de

Françoise Duparc, voyons quel fut son *curriculum vitæ*. Que nous apprend Parrocel, plutôt polygraphe que critique d'art, auteur des *Annales de la peinture provençale*, et répétant d'allleurs Moulinneuf ?

Françoise Duparc, peintre d'histoire et de portraits, née à Marseille vers 1705, est morte dans cette ville le 12 octobre 1778. Fille d'Antoine Duparc, le sculpteur marseillais, après avoir pris des leçons de son père, elle entra dans l'atelier de J.-B. Vanloo. Ce célèbre maître s'appliqua à développer ses brillantes qualités. Un fait assez singulier que nous allons rapporter, pourra donner la mesure du degré de perfection de ses ouvrages.

Parmi les tableaux que renfermait l'atelier de Vanloo, la jeune Duparc remarqua le portrait de M. le comte de Vence, dans lequel le maître avouait s'être surpassé. Elle en fit la copie à son insu et n'en prévint Vanloo que lorsqu'il fut achevé. Curieux de voir cette copie, il entra dans l'appartement où les deux portraits étaient placés sur le même chevalet. Il examine l'un et l'autre attentivement ; et après les avoir comparés, il complimente son élève en lui signalant, toutefois, quelques imperfections qu'il l'engage à faire disparaître. L'élève rougit et ne répond pas ; le maître insiste et la Duparc forcée de rompre le silence, avoue son insuffisance, à retoucher le tableau du Maître lui-même. Vanloo avait ainsi, sans s'en douter, jugé la copie supérieure à l'original.

A la mort de Vanloo, la célèbre Duparc se retira à Paris, où elle acquit en peu de temps une certaine réputation. Mais sa sœur qui cultivait le même art et dont les œuvres présageaient une grande artiste, étant morte entre ses bras, elle passa en Angleterre, cherchant ainsi à dissiper sa douleur en s'éloignant des lieux où elle avait perdu la compagne qu'elle chérissait.

Londres fut le théâtre de sa gloire; on y admira ses talents, ses productions furent enlevées, et en peu de temps la fortune vint la visiter, les plus grands personnages se firent peindre par elle. Evan fait mention du portrait de W. Stanhope Namigton — comte de Northampton, mort en 1756, peint par elle et gravé par Ford, grand *in folio*.

Françoise Duparc, après avoir réalisé la fortune qu'elle s'était acquise, revint ensuite à Paris où elle eut encore le malheur de perdre un frère, auquel elle s'était consacrée, et qui fut enlevé à la fleur de son âge. La santé épuisée par un travail assidu et par cette suite de funestes événements, la Duparc sentit le besoin de revoir les lieux qui l'avaient vu naître. Elle revint donc à Marseille, mais elle ne s'y fit point connaître. Se trouvant hors d'état de manier le pinceau, elle s'ensevelit dans une obscurité tellement profonde, qu'un négociant de cette ville, chargé de lui remettre une somme d'argent de la part de l'impératrice de Russie, eut grand peine à trouver sa demeure.

Sa retraite découverte, l'Académie de peinture de Marseille l'admit au nombre de ses membres, mais son âge et ses infirmités ne lui permirent pas de présenter à cette compagnie un morceau de sa composition qui aurait embelli leur collection. La mort l'enleva le 12 octobre 1778.

On a de son pinceau quatre tableaux, qu'elle légua par son testament à l'Hôtel de Ville de Marseille. Ils étaient placés dans l'ancienne salle consulaire et actuellement ils sont un des ornements de notre musée.

Examinons l'exactitude de cette biographie en laissant de côté ce qui a trait, bien entendu, à sa famille et à ses deuils.

Sur la foi d'Achard, Parrocel l'a donnée comme ayant peint un portrait de W. Stanhope Namigton, comte de Northampton, qui aurait été gravé par Ford. C'est là une

affirmation erronée. Le portrait gravé par Ford est celui du comte de Harrington et l'estampe porte comme nom d'auteur de la peinture, au lieu du nom de Duparc, celui de Dupan. Faut-il croire à une erreur du graveur et la Duparc et Dupan sont-ils un seul et même personnage? De l'autre côté du détroit on ne le pense pas. Quoiqu'il en soit, le séjour de Françoise Duparc en Angleterre n'est pas contestable. Elle y coopéra, en effet, à plusieurs expositions. L'auteur du dictionnaire des artistes qui ont pris part aux principales expositions de Londres, de 1760 à 1893, M. Algemon Grave a en effet noté que la Duparc a exposé trois peintures (figure) en 1763 et a exposé de nouveau à la Société des artistes en 1766 trois portraits.

M. L. Dussieux, dans son excellent ouvrage *Les artistes français à l'étranger,* livre couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres en 1859, passe en revue toutes les galeries officielles et les collections privées de l'étranger. Il note dans son ouvrage les noms de tous les artistes, les illustres, les moyens et les oubliés, qui y ont vécu et dont les ouvrages y sont encore conservés. Que nous apprend L. Dussieux? Une chose invraisemblable décevante, inouïe. En Angleterre aussi bien qu'en Russie et, par extension, dans toutes les autres galeries officielles ou privées d'Europe, le nom de Françoise Duparc est inconnu et ses œuvres absentes. L. Dussieux l'ignore dans son ouvrage. Siret et Benezit ne la signalent pas dans leur dictionnaire respectif des peintres de toutes les écoles.

En France, à part les portraits du musée de Marseille, rien de Françoise Duparc n'existe, ni en galerie privée ni aux collections officielles. A sa mort il n'y a pas d'inventaire après décès. Parmi ceux déposés aux archives municipales le sien est inexistant.

Voici son acte de décès au registre de la paroisse Saint-Ferréol, folio 126, verso : « Suzanne-Françoise Duparc « âgée d'environ quarante-quatre ans, morte hier, a été « ensevelie dans le cimetière de cette paroisse aujourd'hui « douze octobre 1778, prise hors la porte de Paradis. Té- « moins Victor Delestrade et Joseph Balthazar Chaulan ».

Elle était donc bien dénuée, cette pauvre Françoise Duparc, pour n'avoir pas laissé après elle la moindre esquisse — un tout petit dessin — un infime croquis qui aurait été un témoignage de sa maîtrise. Rien, on ne connaît rien, jusqu'à plus ample informé, que les portraits de notre musée marseillais.

Et ce qui obscurcit encore plus cette énigme artistique, c'est que ces portraits sont des sujets locaux dont la perfection exclut toute critique, et que toujours, dans les expositions où ils figurèrent, ils réunirent les suffrages d'une admiration unanime. De tous les membres qui composaient l'Académie de peinture, à cette époque, il n'y en a aucun à qui on puisse en attribuer l'exécution. Arnulphy, Beaufort, Bounieu, Célony, David, Henry d'Arles, Julien Simon, Kappeler, Revelly, auteur d'un excellent portrait du peintre Verdussen que l'on admire au musée de Toulon, étaient certes d'honorables artistes, mais de second plan.

Françoise Duparc est-elle l'auteur de ces portraits ? Je ne sais que dire, bien qu'inclinant vers la négative.

Mes conjectures sont les suivantes : Françoise Duparc vieillie, fatiguée, accablée par des chagrins et des deuils, vient chercher le repos et l'oubli dans sa ville natale. Elle est fille d'Antoine Duparc, artiste honorable, élève de Pierre Puget. Elle jouit d'une renommée, elle a vécu a Paris, à Londres, la Cour de Russie l'a fêtée. Il n'en fallait pas davantage, à cette époque, pour impressionner des

gens sédentaires. D'autre part, l'Académie de peinture de Marseille venait de naître, comment ne pas accueillir une telle recrue qui d'un coup allait donner à la modeste Académie provinciale un éclat inattendu? On l'admet sans plus. Moulinneuf, secrétaire général et orateur de l'Académie, la dispense en son nom du morceau de réception.

Un jour chassant l'autre, les années s'accumulent. Françoise Duparc n'assiste jamais aux séances de l'Académie. Elle ne peint pas, l'oubli se fait autour de son nom. En 1778, elle meurt, léguant à la ville de Marseille les portraits que nous connaissons. Lors de leur réception, on s'aperçoit qu'ils ne sont pas signés, mais étant donné la qualité de peintre du légataire, membre de l'Académie de peinture, on lui en attribue naturellement l'exécution, ce qui avec le temps devient une certituds.

Quoiqu'il en soit, vérité, imposture ou défaut de contrôle, si Françoise Duparc est l'auteur de ces ouvrages, déplorons que son immense talent se soit résumé à une si brève production. Si d'autre part, leur exécution ne lui appartient pas, il est encore plus regrettable que le bel artiste qui les peignit ait cru devoir observer un anonymat inexplicable, qui auréole Françoise Duparc d'une réputation imméritée. Je souhaite que cette simple notice soit le prélude de travaux plus complets qui en apportant la lumière déchireront le voile qui entoure cette énigme artistique et menace de détruire la renommée d'une des ombres les plus glorieuses de l'école provençale.

Dr Paul SOLARI.

Un Prisonnier de l'Empereur

Antoine de BOURNISSAC

Dans les premières années de l'Empire, la police était sur les dents. Les premiers mois de 1805 virent se propager une agitation particulièrement vive : l'opposition religieuse et l'opposition royaliste se concertaient pour ébranler le pouvoir nouveau. L'alarme fut grande, à Paris, lorsqu'on découvrit une véritable agence chargée de composer, de faire imprimer et distribuer des libelles politiques et religieux contre le gouvernement.

Dans plusieurs grandes villes du royaume circulait le manifeste qui était comme le bréviaire de l'opposition anti-concordatiste : les « Réclamations canoniques et très respectueuses contre différents actes relatifs à l'Eglise Gallicane ». Parues en latin à Londres en 1803, traduites une première fois à Bruxelles en 1804, les « Réclamations » venaient d'être publiées à Paris, avec des notes violentes, où la pensée des évêques se faisait plus agressive. Une autre brochure, contenant une lettre de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, par laquelle ce prélat, empêché de signer les Réclamations, donnait son adhésion au manifeste de Londres se répandait aussi : l'auteur flétrissait la comédie de la réconciliation des constitutionnels et dénonçait l'illégitimité d'un gouvernement impie. Enfin un intermédiaire inconnu avait apporté en France le texte de l' « Oraison funèbre du Duc d'Enghien », prononcée à Londres le 26 avril 1804 par l'abbé de Bouvens, aumônier du comte d'Artois.

La police de Fouché multipliait ses recherches à Paris, dans les grandes villes, Rouen, Toulouse, et surtout autour

de Lyon et de Marseille, où existaient d'importants groupes anticoncordatistes. Le 20 janvier, elle mettait la main sur l'avoué Ratel, qui avait reçu de son frère, prêtre réfugié à Londres, le texte de l'oraison funèbre, et l'avait porté à l'imprimeur Guerbaert. Une semaine plus tard, elle découvrait l'abbé de La Neufville, qui, en 1803, avait écrit une « Défense du jugement de l'Eglise sur la Constitution Civile du Clergé », et que l'on reconnut pour être le traducteur et le distributeur des Réclamations. Une vieille gouvernante, ancienne religieuse carmélite, qui l'avait aidé dans la besogne de distribution, fut également mise sous les verroux, et c'est elle qui, intimidée par les menaces, livra le nom des personnes chez qui elle avait porté des exemplaires du livre proscrit. Ses aveux entraînèrent l'arrestation d'un certain nombre de prêtres et de laïcs, parmi lesquels cinq femmes. Les plus compromis paraissaient être le lyonnais Desfours de Genetières, qui s'était fait le commentateur de la lettre de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, et Antoine de Bournissac, un provençal, installé depuis peu à Paris.

Au début de février 1805, Bournissac était enfermé à La Force. Se doutait-il alors qu'il devait passer en prison presque toute la durée du règne de l'empereur qui le faisait arrêter ?

*
* *

Antoine de Bournissac était le second fils d'un ancien officier au régiment d'infanterie du Dauphin, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, et que Louis XVI, au début des troubles révolutionnaires avait nommé grand-prevôt de la maréchaussée de Provence.

Né à Noves en 1773, Antoine commença ses études dans une pension d'Aix ; puis, en 1781, avec ses deux frères, l'aîné Joseph, et le plus jeune, Auguste, il fut envoyé à

Juilly, chez les Oratoriens, dont la réputation d'éducateurs était grande auprès de toutes les familles restées attachées aux idées jansénistes. C'est à Juilly, vers la fin de l'ancien régime, que se conservait l'esprit d'une religion austère, fidèle à la tradition de Port-Royal.

Bournissac eut pour condisciples les deux Polignac, M. de Noailles, M. de Montmorency, M. de Montbel, M. de Bonald, M. de Grimaldi. Parmi ses professeurs, il faut citer le fameux Fouché, qui était alors un pieux Oratorien pénétré des devoirs de son état. C'est sous la direction de Fouché que le jeune Antoine apprit à goûter les petits traités de Nicole. Un autre Oratorien, le P. Debon, qui gémissait de l'esprit nouveau dont Juilly même se laissait envahir, initia Bournissac à la connaissance plus intime des querelles religieuses, auxquelles Port-Royal avait été mêlé. Filleul de l'évêque Soanen, le Père Debon avait disposé Bournissac à tout admirer du Jansénisme, depuis les exemples de piété du XVIIe siècle jusqu'aux jongleries des convulsionnaires.

Avec la rigueur coutumière aux familles d'ancien régime, le père des Bournissac avait décidé que ses fils ne reviendraient à Noves que leur éducation terminée. Survint la Révolution. Le père de Bournissac fut, en août 1789, chargé de se rendre à Marseille, pour « connaître des émeutes populaires et des violences commises à force ouverte ». Il entreprit de rétablir l'ordre avec tant de vigueur que le 26 janvier 1790, Mirabeau dénonçait à l'Assemblée Constituante le nouveau grand-prévôt. Il dut quitter la ville, où il avait amassé contre lui la haine implacable des *patriotes*, et se réfugia à Lyon. En mai 1792, ses fils venaient l'y rejoindre, chassés de Juilly par le décret abolissant tous les ordres religieux. Craignant d'attirer sur eux quelque arrêt de proscription, le grand-prévôt engagea

ses fils à sortir de France et à rejoindre l'armée de Condé. De fait, le 27 septembre 1793, Bournissac arrêté sur un ordre de Fouché, représentant en mission à Lyon, était exécuté à Marseille.

C'est à Dusseldorf que les fils apprirent la mort sanglante de leur père. Après avoir, à Coblentz, reçu le titre d'officiers de l'armée de Condé, ils avaient dû fuir devant l'avance des armées républicaines. Dévalisés par les Prussiens, leurs propres compagnons d'armes, ils partirent avec une seule chemise et un vêtement léger ; il leur restait 300 francs, de quoi vivre, en attendant de problématiques secours de France. Par le plus grand des hasards, ils reçurent à Dusseldorf une somme de 2.400 francs que leur mère ignorant leur lieu de refuge, avait confiée à un banquier de Lausanne. Ils vécurent là une année, consacrant leur temps à l'étude des questions religieuses, de l'histoire naturelle et des choses de l'agriculture. Dans les premiers jours de 1795, l'invasion française les contraignait à se remettre en route : à pied, en plein hiver, par des chemins atroces, portant un maigre bagage, ils franchirent soixante lieues, pour s'établri près de Constance. M. de Bonald, qui faisait partie de ce pitoyable convoi, se fixa près d'eux.

A la fin de 1796, ils rentrèrent en France. Mais, portés par les autorités de Noves sur une liste d'émigrés rentrés pour « égorger les patriotes », ils furent jetés en prison. Ils purent se disculper, mais, à la fin de 1798, résolurent d'émigrer de nouveau. Ils gagnèrent l'Espagne et s'installèrent à Barcelone.

*
* *

En mai 1801, Antoine rentrait en France avec son frère Joseph. Il gagnait Paris, pour traiter avec l'administration des domaines et rentrer en possession des biens paternels,

mis sous séquestre pendant la Révolution. Bournissac mena à Paris une vie retirée et tranquille; il avait peu de relations, ne s'occupait que de son affaire qui traînait en Conseil d'Etat, employant « le reste de son temps chrétiennement », comme il l'écrira lui-même plus tard.

Le 25 août, Antoine communiquait à M. de Saint-Vincent ses impressions: « Notre premier soin fut de nous informer des églises que les catholiques pouvaient fréquenter. Dans nos premières courses, nous vîmes beaucoup d'églises ouvertes au culte, et qui portaient sur la façade une énorme inscription à différents attributs: au génie, à la vieillesse, à la jeunesse, à la piété filiale, à l'hymen, à la victoire, à la paix, au commerce, à l'agriculture, au travail, à la liberté et à l'égalité. A l'église Notre-Dame, on lit: *A l'Etre Suprême, protecteur de la République,* et à Saint-Sulpice: *Le peuple Français reconnaît l'existence de l'Etre Suprême et de l'immortalité de l'âme.* Ces deux églises sont occupées par les constitutionnels. Cela nous fit frissonner et nous inspira tant de répugnance, et même d'horreur, que depuis que nous sommes ici, nous n'avons jamais pu prendre sur nous d'y mettre les pieds. Car quel rapport y a-t-il entre notre Dieu et l'Etre suprême des philosophes? Ce temple consacré *au génie* ne l'est-il pas à la sagesse humaine, qui est en abomination devant Dieu? Celui du *commerce* ne l'est-il pas à la cupidité? Celui de la *liberté* à l'indépendance? Qu'on se souvienne d'ailleurs que c'est ainsi que les païens honoraient leurs dieux. On crie partout que la religion se rétablit: voilà sans doute de glorieuses conquêtes sur l'impiété et sur le démon. Il semble que Dieu a frappé ce peuple de vertige, et qu'il l'a abandonné dans les mains de son propre conseil.

« Je vous assure que toutes ces réflexions nous ont persuadé qu'il est imprudent et dangereux de s'unir aux sou-

missionnaires dans leurs églises. Nous allons les dimanches et fêtes, assister à la messe du Père Brun, de l'Oratoire, un saint homme qui sert d'aumônier à des dames ursulines, qui ont un pensionnat, il n'a pas fait de soumission...

« ... On parle beaucoup ici de l'accommodement avec le pape; on dit que tous les évêques donneront leur démission et que l'on nommera cinquante évêques; que les curés seront placés dans des cures différentes, pour ne point réveiller les haines; que si les évêques de France ne voulaient pas se démettre, le pape passerait outre. Tout le monde ici triomphe, comme si c'était une victoire glorieuse à la religion. Je m'abtiens de faire aucune réflexion, puisque cela n'est pas encore assez connu, ni sanctionné... »

Préoccupé comme l'on voit des questions religieuses, Bournissac s'était intimément lié avec un oratorien Raulhac du Maupas, ancien professeur au collège de Lyon, la sœur Catherine, et son directeur le dominicain de Bar, les derniers représentants de ce que les anticoncordatistes appelaient mystérieusement l' « *Œuvre* ». Dès son adolescence, à Juilly, notre héros avait entendu parler de cette *œuvre* prétendue miraculeuse née sur le tombeau du diacre Pâris, par laquelle Dieu se manifestait directement aux hommes dans les temps de prévarications. L'*Œuvre* se défendait de vouloir dicter aux siens une règle de conduite qui n'appartenait, disait-elle, qu'à l'Eglise de donner. Elle n'était qu'une « trompette pour réveiller notre foi assoupie, une voix qui nous avertit des maux terribles dont nous sommes menacés et nous crie de les détourner par d'insignes fruits de pénitence... » Autrefois Dieu avait toujours fait précéder par des avertissements répétés les coups terribles dont sa justice avait résolu de frapper les peuples coupables. « Annoncez-nous ce qui doit arriver à l'avenir,

et nous reconnaîtrons que vous êtes des dieux », est-il écrit dans Isaïe XII, 23. Or le diacre Pâris, et après lui plusieurs *instruments* avaient eu le don de prophétie. Diverses annonces de l'*Œuvre* avaient à l'avance tracé tout le tableau de la Révolution. A Lyon, sœur Marie en avait prévu la marche dans le plus grand détail; frère Pierre, les sœurs Solva, La Croix, Catherine et Holda avaient prédit le grand renversement de toutes choses, l'esprit de vertige et d'impiété, la formation de l'*idole*.

Rien de plus curieux que les réunions de ces initiés, qui, en opposition au culte officiel, dressaient une petite église réservée à quelques-uns, aux héritiers de l'esprit janséniste et surtout du cimetière de Saint-Médard. Sœur Marie n'avait-elle pas, le 24 janvier 1795, annoncé clairement le prétendu Concordat, cet accommodement entre la puissance civile et l'autorité ecclésiastique, édifié sur les ruines de la vraie foi, puisque Rome, au dire de la prophétesse accepterait la Constitution du clergé, et que les évêques, confesseurs de la foi, après s'y être longtemps opposés, finiraient par la regarder comme le salut de la religion ?

A Paris, Bournissac assiste aux séances de la sœur Catherine. La plus dramatique est celle du 18 avril 1802, du jour de Pâques où le Concordat fut publié solennellement à Notre-Dame par le cardinal Caprara, et où le *Te Deum* fut chanté par trois cents musiciens de l'Opéra. Là se rencontraient les membres du clergé fidèle avec les constitutionnels, les Consuls de la République avec les premiers dignitaires de l'Etat, hommes sans foi ni religion ; des ministres et ambassadeurs de toutes les puissances, protestants, schismatiques et mahométans ; une foule, enfin, d'impies, d'athées, de régicides, parmi lesquels Talleyrand-Périgord, l'évêque apostat, en son costume républicain et le sabre au côté.

Pendant que cette cérémonie déroulait ses pompes offilcielles, la sœur Catherine, renfermée dans une chambre avec quelques *amis de la vérité,* parla fortement contre ces nouveaux pasteurs, qu'elle appelle des loups et des voleurs, et les menace des fléaux de la justice divine. Puis, tombant tout à coup dans une tristesse mortelle, et fondant en larmes, elle dit à son Père au nom de l'Eglise : « O mon Dieu, je suis dans les pleurs, en voyant que mes enfants sont dévorés ; parce que je n'ai plus de ministre qui puisse soulager un peu ma douleur ». Se tournant alors vers le Père de Bar, elle dit en sanglotant : « Hélas, mes jours de fête sont changés en des jours de deuil. Tous doivent être aujourd'hui dans la joie, parce que mon Sauveur est ressuscité, et moi je pleure, je gémis, je suis désolée. Au moins, mes amis, pleurons ensemble « Elle prononce ces paroles d'une manière si touchante que tous les assistants sont en larmes. Après un moment de repos, elle ajoute : « Enfin, mon Père, vous me donnerez quelques consolations, vous essuierez mes larmes. Allons, il faut que j'essuie celles de mes frères. Les petits seront à l'abri. Faites comme moi, mes frères, je suis bien petite, et tout cela passera par-dessus ma tête. Allons, mes amis, faisons nous bien petits », et, pendant que tous se prosternent le plus bas qu'ils peuvent, elle achève par ces mots : « Mon Père, nous sommes bien petits, nous, vos pauvres enfants ; tout cela passera par-dessus leur tête : ils ne seront pas tués ».

Tel est le viatique dont quelques âmes fortes devaient se nourrir pour s'opposer à la réconciliation de l'Eglise et de l'Etat, opérée par le concours de Pie VII et de Bonaparte.

Les avertissements qui lui parvenaient ainsi par l'Œuvre autant que l'éducation reçue autrefois devaient ranger Bournissac dans le camp des anticoncordatistes. Il ne crut

pas « pouvoir approuver ce qui se passait, ni reconnaître comme catholiques ce nouveau clergé ». Au reste, il se défendait de donner à cette opposition un caractère politique. Il constatait tristement autour de lui ce qu'il appelait « l'indifférence pour les choses religieuses », et ne s'ouvrait de ses scrupules qu'auprès de quelques parents et amis sûrs. Ce paisible citoyen, bien éloigné de rêver des bouleversements sociaux, manqua cependant de prudence. Parmi ses condisciples de Juilly, il avait retrouvé M. de Belloc, le fils d'un ancien conseiller au Parlement de Toulouse, devenu par son mariage et par la grâce du second Consul Cambacérès, préfet du Cher. M. et Mme de Belloc étaient religieux : ils désiraient que leur fils, âgé de dix ans, commençât ses études à Juilly. Le préfet ne pouvant l'y accompagner lui-même, sa femme vint à Paris, où Bournissac se chargea de l'enfant. En même temps, Bournissac mettait Mme de Belloc en rapport avec la sœur Catherine. Dans ses conversations pieuses avec la voyante, Mme de Belloc recevait ces avertissements : « Il faut renoncer au monde pour ne suivre que Jésus-Christ. Il faut entrer dans le désert, non pas que je vous dise de quitter votre mari et votre ménage, mais entrer dans le désert de votre cœur. Vous ne devez penser qu'à vous sauver » ; et, faisant allusion aux fonctions de son mari, elle ajouta qu'il valait mieux « être du côté des persécutés que des persécuteurs ». Emue par ces conseils, Mme de Belloc pria Bournissac de l'aider à obtenir une démission de son mari, pour se retirer dans leurs terres du Languedoc.

Quelque temps après, le préfet vint à Paris. Aux sollicitations de Bournissac il répondit qu'il ne tenait pas beaucoup à sa place, mais qu'il voulait attendre un moment favorable pour la quitter avec bienséance. En vain, Antoine le pressa de rompre immédiatement ses liens, il

lui offrit enfin de lui écrire une espèce de mémoire, où il lui démontrerait l'obligation de ne plus retarder une démarche aussi importante.

Bournissac rédigea donc (13 août 1804), une lettre fort longue, de 30 à 40 pages, dans laquelle il établissait l'illégitimité du nouveau gouvernement, dont le chef, Bonaparte, n'était que le mandataire de la République révolutionnaire : ne venait-il pas de lui donner un nouveau gage par l'assassinat du duc d'Enghien ? Un préfet devait nécessairement coopérer aux actes de ce gouvernement, et il ne pouvait remplir ses fonctions sans manquer aux devoirs de la religion. M. de Belloc, d'ailleurs, était riche, il pouvait vivre avec ses propres biens, et la santé de sa femme lui était un prétexte suffisant pour se retirer. La partie la plus curieuse de ce plaidoyer était celle qui contenait un tableau prophétique de la destinée que les instruments de l'Œuvre avaient annoncée à Bonaparte. « Si vous le voyez, concluait Bournissac, s'élever au-dessus de toutes les puissances, renverser les trônes, remplir la terre du bruit de ses victoires, gouverner à son gré les lois divines et humaines, ne perdez jamais de vue que ce n'est ici qu'un instrument de la justice de Dieu : et vous souvenant de cette parole du roi-prophète : J'ai vue l'impie au faîte des honneurs et aussi élevé que les cèdres du Liban ; je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus (Ps. 36) ; que votre cœur n'hésite pas, qu'il ne se trouble point à la vue de tant de prospérités étonnantes ; mais qu'il soit assuré que c'est dans le moment même de sa plus grande élévation qu'il sera renversé et que le Seigneur, pour justifier sa Providence, montrera que tous les appuis humains ne sont que vanité devant lui, et qu'il n'a laissé élever cet homme que pour en faire un exemple à jamais mémorable de sa justice et de sa colère ».

M. de Belloc ne se convertit pas à l'idée d'une démission immédiate; il assista, en décembre, au couronnement de l'Empereur... Mais le malheureux Bournissac omit de faire disparaître le brouillon de son mémoire.

*
* *

Arrêté dans les conditions que nous avons dites, au début de février 1805, Bournissac subit un premier interrogatoire: il fut convaincu d'avoir communiqué à des amis les « Réclamations » des anciens évêques contre le Concordat, que l'abbé de la Neufville lui avait fait parvenir. Il en avait adressé des exemplaires aux anticoncordatistes de Lyon et à son frère Joseph, qui, à son tour, les avait répandus à Marseille et à Saint-Maximin. Il avait converti à l'Œuvre une Mme Saillet, chez qui on trouva un dépôt de la « Lettre » de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon. Chef d'accusation plus grave: dans les papiers saisis à son domicile, on découvrait, à côté de l' « Oraison Funèbre » du duc d'Enghien, le journal d'annonces de la sœur Catherine, plusieurs lettres de ses amis de Lyon, sa correspondance avec M. et Mme de Belloc, notamment le brouillon du mémoire au préfet du Cher. Mis sous les yeux de l'emreur lui-même, ces papiers provoquaient une violente colère de Napoléon: « Qu'on le fusille! qu'on le fusille! », s'écria le maître.

Belloc, mandé par l'empereur, subit les plus vifs reproches. Son cas fut porté devant le Conseil d'Etat, qui conclut à sa destitution.

Bournissac s'efforça alors d'intéresser à son sort le ministre de la police lui-même, Fouché, son ancien maître de Juilly. Les Archives Nationales nous conservent le long mémoire apologétique, en 27 articles, qu'il adressa à la

fois à Fouché et au préfet de police de la prison de la Force [1].

Après avoir rappelé à l'ancien Oratorien le temps où celui-ci lui servait « de père » à Juilly, il affirmait que pendant toute l'époque révolutionnaire, il n'avait eu d'autre but que de sauver du naufrage les sentiments religieux que, disait-il sans ironie, « de sages instituteurs m'avaient inspirés ». Il s'était toujours tenu à l'écart des factions. Sans doute, récemment il n'avait pas cru devoir accepter le Concordat, mais ses convictions religieuses elles-mêmes lui faisaient un devoir de ne pas troubler l'ordre social. Sa correspondance exprimait quelquefois des sentiments hostiles au nouveau gouvernement; mais, protestait-il en critiquant naïvement les procédés de la police impériale: « ... En qui ne trouverait-on pas de crimes et de délits, si depuis que nous voyons se succéder tant de régimes, de partis et de constitutions différentes, on avait voulu juger chacun sur ce qu'il a pu penser et dire seul avec son ami! »

Ayant ainsi revendiqué la liberté d'opinion, il tâchait de démontrer l'innocence de ses lettres à M. de Belloc. Il avait seulement voulu faire sentir à un ami qui était un fonctionnaire fidèle et un chrétien « que dans l'état actuel de la religion, quelqu'un qui voulait être scrupuleux sur ses devoirs de chrétien, ne pouvait pas manquer de rencontrer des difficultés presque insurmontables dans les postes éminents comme le sien ». Ce n'était pas là l'argument d'un factieux, mais « d'un chrétien qui, ne voyant les choses que d'après l'Evangile, est sensible à tout ce qui peut blesser J.-C. et sa religion ».

[1] Arch. Nat. F 7, 6439.

En se réfugiant ainsi dans les plus sereines régions de la mystique, l'auteur du mémoire pouvait-il faire oublier que, pour convaincre un fonctionnaire consciencieux, il n'avait pas hésité à lui rappeler l'instabilité des trônes et la brièveté des empires. Bournissac devait confesser à Fouché que les *instruments* de l'Œuvre avaient prédit la chute prochaine du régime nouveau, mais il protestait que ces annonces étaient des manifestations de la volonté divine, bien loin d'être des manifestations de l'esprit de parti. Sous l'ancienne monarchie, des prédictions analogues avaient été faites, dont le pouvoir n'avait pas pris ombrage. « On sait assurément que ce ne sont pas ceux qui croient à ces prédictions qui en sont la cause ou qui ont pu y contribuer. Les amis de l'Œuvre étaient d'ailleurs peu nombreux, méprisés, ignorés. Comment croire que c'est à eux que s'adresseraient les conspirateurs pour attaquer le nouveau gouvernement ?

Est-ce cet argument que Fouché reprit devant l'empereur ? Nous ne savons. Toujours est-il que son intervention sauva la tête de Bournissac, qui ne fut condamné qu'à la détention illimitée comme prisonnier d'Etat.

Le 4 mars, notre héros était transféré au Temple.

Le Temple ! A un royaliste aussi fervent que Bournissac, ce nom seul rappelait des souvenirs d'une vénération religieuse. N'est-ce pas dans cette tour que la famille royale avait souffert si longtemps ? D'ailleurs le régime, pour les prisonniers qui n'étaient pas au secret, était aussi doux qu'il pouvait l'être. Après trois ans et demi de réclusion, Bournissac déclarera que c'était le « paradis des prisons », et qu'il n'en gardait que des souvenirs convenables. Chaque détenu avait sa petite chambre, avec un poêle où il faisait du feu à volonté. Depuis le point du jour jusqu'à dix heures du soir, la circulation était libre dans la tour :

les détenus pouvaient se visiter, se réunir dans leurs chambres. La nourriture accordée par le gouvernement était très grossière, mais on avait la faculté de faire venir ses repas de chez soi ou de chez le traiteur; ou même on faisait sa cuisine (et l'on touchait alors, à la place des aliments du gouvernement, 30 sols par jour). Les mariés recevaient leur femme et leurs enfants chez eux; de plus, il y avait un parloir commun où, du matin au soir, les visites étaient libres. L'exercice et les distractions étaient faciles: un jardin semé de gazon, planté d'arbres, offrant des plates-bandes avec des fleurs s'étendait sur cent pieds de long. A l'approche de la nuit, un gardien allumait une torche et la promenait autour du jardin: c'était le signal auquel tout le monde rentrait: d'ailleurs, jusqu'à dix heures, on restait libre de se visiter entre détenus. Bournissac retrouvait au Temple des royalistes notoires, comme les deux MM. de Polignac (l'aîné avait été compromis dans l'affaire de Georges et Pichegru), « malheureusement bien loin l'un et l'autre de la religion »; — l'abbé de la Neufville, homme très pieux et très régulier, qui ne connaissait pas « le véritable fond de la religion » (ce qui veut dire qu'il était hostile aux idées Jansénistes), mais dont il convenait de louer le « zèle inébranlable » pour la cause des évêques anticoncordatistes; — et même quelques amis de l'Œuvre, comme du Maupas et M. de Gen... (probablement Desfours de Genetières).

Tout changea après l'audacieuse évasion d'un gentilhomme royaliste, Armand Chevalier, enfermé au secret à la fin de 1807. Le secret était dans un petit bâtiment séparé de la Tour, et particulièrement surveillé. En une quinzaine de jours ou plutôt de nuits, car il fallait travailler la nuit pour ne pas être surpris par les rondes des gardiens, Chevalier réussit à percer un mur de trois pieds d'épais-

seur, détachant avec des outils de fortune, sans le moindre bruit, d'énormes pierres. A mesure qu'il enlève les blocs, il les cache sous sa paillasse, brûlant à mesure sa paille. Enfin, un beau matin, à la pointe du jour, par une corde faite avec ses draps, il descend par son trou. Il n'a rien oublié de ses effets, traverse la première et la seconde cour, frappe hardiment chez le portier qui croit que c'est un gardien ou un homme attaché au service de la maison, et franchit la porte [1].

Dès qu'on s'aperçoit de sa disparition, on fait la visite de la chambre de tous les détenus, où l'on saisit tout ce qui pourrait servir d'outil. Tous les rapports avec l'extérieur sont suspendus, les permissions, même pour les femmes des détenus supprimées. Plus de liberté de communication entre les prisonniers. Réglementation des heures de promenade ?

Du haut de leur Tour, les détenus se consolent en suivant avec une lorgnette les travaux de réfection du donjon de Vincennes. L'empereur a ordonné de le faire réparer, pour y transporter les prisonniers, puisque le Temple ne paraît plus assez sûr. On leur promet qu'ils y seront mieux qu'à la Tour.

Dans la nuit du 6 au 7 juin 1808, à 2 h. 30 du matin, le concierge éveille Bournissac. Il faut se lever pour partir : seize des plus importants prisonniers sont réunis déjà dans la cour. L'inspecteur du ministre, en grand costume, fait l'appel. Des fiacres attendent, rangés en ordre : on met trois détenus dans chacun, avec un homme de la police. Un piquet de gendarmerie à cheval les encadre, et dans ce

[1] Chevalier ne devait pas jouir de la liberté reconquise : sa belle-sœur ayant été arrêtée comme complice de son évasion, il se livra à la police pour obtenir sont élargissement ; il devait être fusillé.

cortège, Bournissac traverse Paris encore endormi. En cinq quarts d'heure, on arrive au donjon de Vincennes.

*
* *

Les deux années passées à Vincennes furent singulièrement plus pesantes à Bournissac que celles du Temple.

Il fut logé au quatrième étage. Plus de chambre individuelle : toutes les cellules étaient partagées ; chacun pouvait choisir son compagnon, mais les autorités avaient composé la réunion des détenus de chaque étage de manière que les prisonniers ne se convinssent point relativement à leurs opinions. D'un étage à l'autre il était rigoureusement interdit de communiquer : tromper la vigilance des gardiens sur ce point, c'était risquer de se voir mettre au secret. Aux heures de récréation (3 heures par jour), ceux qui logeaient aux premier, second, troisième étages, descendaient dans la cour. Ceux des étages supérieurs montaient sur la plate-forme. Cette plate-forme, entourée d'un grillage immense, semblait être comme une cage aérienne. De là la vue était admirable ; les détenus respiraient avec plaisir un air vif et pur. Mais quelques prisonniers furent soupçonnés de vouloir communiquer avec des promeneurs du dehors, par un système de signaux à bras et à l'aide de lunettes. Aussitôt les promenades sur la plate-forme se firent plus rares : les jours de fête surtout, on prit l'habitude de faire descendre les prisonniers dans la cour : or les deux cent quarante-huit marches de huit pouces et demi (avec son esprit méthodique, Bournissac avait fait le calcul exact), gâtaient absolument le plaisir de la récréation, que les gardiens du reste firent de plus en plus courtes. Les visites du dehors n'étaient admises que le dimanche : dans un parloir humide et froid, on n'apercevait parents et amis qu'à travers une double grille.

Bournissac souffrait. Le 27 février 1807, il avait dû réclamer les 30 sols par jour accordés aux détenus indigents, exposant que « ce secours lui devenait indispensable, ayant épuisé par sa détention prolongée tous ses moyens de ressources ». A Vincennes, il reçut quarante sols : sur ce traitement payé régulièrement par quinzaine, vingt-cinq sous allaient au traiteur, pour une nourriture meilleure que celle du Temple : une demi bouteille de vin, une livre et demie de pain blanc, une soupe, un bouilli, une entrée et un plat de légumes.

Aussi bien, qu'étaient les souffrances ou les améliorations matérielles au regard de l'épreuve morale, que chaque journée rendait plus dure ? A l'intérieur de la prison, il n'existait point d'exercice public du culte : Bournissac se fût d'ailleurs refusé à participer au culte célébré par un concordataire. Il avait perdu les compagnons de captivité et les amis du Temple : plus heureux que lui, Desfours de Genetières avait été élargi après deux ans de captivité. De sa famille, il avait eu une fois, au Temple, la visite de son frère Joseph. Depuis, il le savait à Noves, auprès de leur mère, occupé à faire valoir leurs propriétés. Mais le 25 mars 1810, il apprenait la mort de leur mère qu'il n'avait pas revue.

La dernière pensée de la pauvre femme avait été pour obtenir la libération de son fils. Le 28 février 1809, elle avait adressé une pétition à Fouché rappelant à l'ancien professeur de Juilly la « candeur, le caractère doux et aimable » d'Antoine. Mais, pour être libéré, l'intéressé aurait dû promettre fidélité à ce gouvernement dont il ne reconnaissait pas la légitimité.

Lors du mariage de l'empereur avec Marie-Louise, un ami de Bournissac, M. Guibout, de Paris, lui conseilla de demander son élargissement : il l'obtiendrait sûrement

en adressant à l'empereur une pétition et une promesse de soumission. Devant l'insistance de M. Guibout, Bournissac consentit à soumettre ce cas de conscience aux anti-concordatistes de Lyon. Ceux-ci, particulièrement l'abbé Germain, un des meilleurs amis du prisonnier, et M. Alexandre Bergasse se prononcèrent contre toute promesse de fidélité qui eût approuvé ce que Napoléon avait fait en usurpant l'autorité légitime, en établissant une Eglise schismatique dévouée à sa volonté, et en donnant son adhésion aux iniquités de la Révolution.

Il fallut pour tirer Bournissac de prison une circonstance inattendue. Pour ruiner le commerce anglais, l'Empereur avait décrété le blocus continental. Comme le sucre et le café des colonies anglaises étaient montés à des prix exorbitants, on chercha en France le moyen d'avoir du sucre indigène.

Avec son esprit curieux de toutes choses, Bournissac avait toujours aimé s'occuper d'agriculture et d'histoire naturelle. En pleine émigration, alors qu'il était talonné par le souci du lendemain, il avait trouvé le loisir de visiter avec ses frères les fabriques et les machines, de parcourir les campagnes autour d'Heidelberg. Ainsi il avait remarqué la manière défectueuse dont les paysans faisaient les fromages et il leur avait appris à perfectionner ces produits. Rentrant en France, il avait rêvé de reprendre à Noves la vie de gentilhomme campagnard. Enfermé au Temple, il s'y essayait dès 1807 à obtenir du sucre avec des raisins. En 1808, à Vincennes, il reprenait ses expériences et invitait son frère Joseph à en faire de semblables à Noves, pour contrôler les résultats qu'il obtenait. A la fin de l'année, il remettait à Fouché un mémoire sur la question. Le ministre de la police le transmettait à son collègue de l'intérieur, Chaptal.

Chaptal fit examiner le mémoire par un membre de l'Institut, et, le 21 mars, il répondit à Fouché : « M. Parmentier donne les plus grands éloges à la méthode et à la clarté que l'auteur a mises dans ses recherches et dans ses expériences ». L'Académie de Marseille venait de proposer un prix à l'auteur du meilleur travail sur le moyen de tirer du sucre des raisins ; les mémoires devaient être déposés immédiatement. M. Parmentier conseillait fort à Bournissac de concourir.

De fait, le *Moniteur* du 23 mai nous apprend que dans sa séance du 6, l'Académie de Marseille vient d'entendre le rapport de M. Laurens sur le concours relatif à la fabrication du sucre. Aucun mémoire n'a été jugé digne du prix. Mais on a distingué honorablement celui qui portait l'épigraphe : « Eloigné de vous, je me suis occupé de ce qui peut vous être utile ». Une médaille d'encouragement de 450 francs a été décernée à l'auteur.

On devine que cette noble devise cachait la personne de notre héros.

Bournissac envoya à l'impression son travail, qui parut sous la forme d'un petit in-8° de 162 pages et sous le titre de « Mémoire sur les sirops et les moscouades de raisin et particulièrement sur l'art d'en extraire le sucre cristallisable et de le raffiner, suivi du rapport qui a été fait sur ce travail... par M. Parmentier ». L'ouvrage fut mis sous les yeux de l'empereur, qui au mois d'août accorda l'élargissement de son prisonnier.

Le 6 septembre 1810, Antoine de Bournissac franchissait la porte de Vincennes, sous la condition « de se rendre à Noves, aux environs d'Avignon, où il fera du sucre. On peut le mettre, ajoutait la décision impériale, sous la surveillance de la police ».

Ses historiens nous disent que sa découverte fit baisser le sucre colonial et faillit faire abandonner la fabrication du sucre de betteraves. En tout cas, jusqu'en 1814, le gentilhomme provençal ne donne plus d'inquiétude à la police impériale.

*
* *

La chute de l'Empire en 1815 n'était point pour surprendre les amis de l'Œuvre. Mais la monarchie légitime dont ils accueillirent avec enthousiasme la Restauration ne s'engagea pas dans les voies fixées par Dieu pour sauver en France la monarchie et la religion. Ne composa-t-elle pas avec les idées révolutionnaires, comme le prétendu principe de la souveraineté populaire, inscrit dans la charte même? N'accueillit-elle pas les hommes de la Révolution et de l'Empire? Surtout ne maintint-elle pas le Concordat que l'Usurpateur avait imposé à l'Eglise.

Faudrait-il pour dissiper l'aveuglement où vivaient le roi et la famille royale de nouveaux coups de la Providence? Naguère, Bournissac parlant à Fouché des prédictions terribles de la sœur Catherine, avait eu soin de souligner que les menaces de bouleversement fulminées par les instruments de l'Œuvre ne pesaient pas sur un régime particulier, mais sur tout régime qui méconnaîtrait la loi divine. Le groupe anticoncordatiste dont il était l'âme maintenant se demandait avec angoisse comment on pourrait porter quelques traits de lumière jusqu'au pied du trône. L'abbé Germain, un des derniers prêtres anticoncordatistes, reçut par deux fois, le 28 juin 1814 et le 24 juin 1815 des avis surnaturels: « N'y aura-i-il donc personne, ô mon Dieu, « lui fut-il dit », qui fasse connaître au chef de l'Eglise et de l'Etat l'iniquité qu'ils commettent, en laissant subsister l'idole dans le sein même de l'Eglise? »

Germain se décida à adresser à la duchesse d'Angoulême, pour « éclairer son cœur droit et sensible », deux mémoires de réflexions politiques et religieuses, fondées sur la série des visions et prédictions de la sœur Marie depuis 1792, prévisions si exactement vérifiées jusque là. Frappée des unes et des autres, S. A. R. demanda à voir l'auteur.

C'est ainsi que dans l'automne de 1815, Germain et Bournissac s'acheminèrent vers Paris. Le 18 novembre, ils furent reçus par la duchesse, qui leur témoigna sa satisfaction et celle du roi (qui les avait lues, paraît-il), et qui demanda à en connaître la suite. Germain et Bournissac s'empressèrent de s'établir pour l'hiver à Paris, afin de réunir un nouvel arsenal de preuves qui remplit cette fois un gros mémoire, présenté dans l'audience du 15 mars 1816.

Bournissac communiqua des copies du manuscrit à ses amis d'autrefois, compagnons d'émigration et de captivité, à J. de Polignac, à Montmorency, à Bonald, à d'autres encore... Hélas! il se sentait entouré d'indifférence et de scepticisme. A peine si une moitié de députés montrait quelque résolution, et ceux-là même manquaient de clairvoyance : « Messieurs, s'écriait Bournissac, vous avez perdu la première bataille à l'entrée de la campagne et vous ne vous en relèverez point! Ce premier pas était l'essentiel ; la Révolution vous a battus et mis sous le joug! »

Nos deux pèlerins repartirent pour Lyon. Il leur avait fallu peut-être plus de courage pour tenter cet effort qu'il leur en avait fallu autrefois pour tenir tête à l'Usurpateur. Le roi lui-même était un politique trop prudent pour écouter ces *purs* qui voulaient détruire toute la Révolution, et pour céder à l'accumulation de leurs prophéties.

.. ..

Bournissac se retira dans le Midi. Il était devenu un des oracles des anticoncordatistes : on venait de loin le consulter et l'entendre [1]. En 1846, alors qu'il était très malade, le curé de Noves avait tenté une démarche auprès de lui,

[1] M. le comte de Gérin-Ricard, que nous sommes heureux de remercier ici, a bien voulu nous communiquer quelques lettres des frères Bournissac. Nous en extrayons ces lignes, adressées à M. Audiffret, de Marseille, le 24 mars 1845, et qui prouveront le fidèle attachement de notre héros à ses idées religieuses.

Il le prie d'adresser ses souhaits à Mme Audiffret, pour ces saintes fêtes... « Dites-lui aussi que nous aurions bien à conférer sur les nouvelles controverses religieuses qui maintenant prennent la place de la politique. De l'indifférentisme (*sic*) notre France revient à ses anciennes querelles. (Une ligne barrée)... Ce serait à la petite Eglise qui est restée étrangère à toute innovation à les confondre l'un et l'autre. Que M. Dupin soutienne le gallicanisme, il peut avoir assez mauvaise grâce après le Concordat qui a été le chef-d'œuvre de l'ultramontisme. Mais que le clergé et l'Eglise du Concordat se donnent pour l'Eglise gallicane et la succession des anciens, et qu'elle fasse bon marché des quatre articles et professe hautement l'ultramontisme, il y a là oubli d'elle-même et de son origine qui la confond et comme elle ne succède pas aux anciens évêques dont elle n'a qu'usurpé les sièges par la violence du Concordat, comment conserverait-elle la doctrine gallicane ? ne devant sa création et son origine illégitime qu'à l'excès de l'ultramontisme, peuvent-ils avoir d'autre doctrine ? oh, qu'ils montrent bien par l'abandon de la doctrine qu'ils ne succèdent pas aux sièges, ils font plus de mal à la religion que M. Dupin n'en fera. Cependant ce clergé proclame qu'il respecte l'opinion des quatre articles, qu'ils ne la condamnent pas ; mais qu'ils sont libres de suivre l'autre opinion. Ainsi savoir si l'infaillibilité et la toute-puissance appartiennent à la primauté, il ne s'agit là que d'opinions ; et pourtant à Rome on agit d'après ces opinions pour ou contre, c'est-à-dire d'après ces messieurs que l'Eglise n'ayant encore rien de fixe sur l'exercice et les ministres de son autorité en est réduite après dix-huit siècles à n'être gouvernée que par des opinions. Quel aveu à faire aux protestants ! n'en doutez pas, ce clergé concordataire avec les Jésuites doivent achever la ruine de la France et de la religion chez les gentils chrétiens. Je m'arrête et vous salue affectueusement ».

de la part de l'archevêque d'Aix. Il remercia des prières qu'on faisait dire pour lui, mais refusa toute concession.

Il devait mourir à Aix en 1853, à Aix, sans que les événements ni les révolutions successives eussent donné un démenti à des convictions, que n'avaient pu entamer six années de réclusion dans les prisons de l'Empire.

Camille et André LATREILLE.

Les scrupules de M. l'abbé Bouche

Historien de Marseille

Lorsque M. l'abbé de Vertot, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rédigeant sa fameuse *Histoire des Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem,* après avoir attendu longtemps en vain des notes exactes sur le siège de Rhodes, se décidait à l'écrire *de chic,* il eut ce mot charmant, passé depuis aux honneurs des locutions proverbiales, ayant terminé son œuvre alors que les documents arrivaient enfin : « J'en suis fâché, mais mon siège est fait ! »

Il importait peu à cet excellent homme de risquer d'être contredit par les textes — et l'histoire de l'ordre célèbre n'en serait quand même que ce qu'il en aurait dit.

M. l'abbé René Auber de Vertot était Normand. Ce n'était pas une excuse suffisante aux yeux de la divine Clio.

Un de nos plus célèbres historiens provençaux — le plus illustre avec Papon, M. l'abbé Honoré Bouche, citoyen d'Aix, ancien prieur de Saint-Jacques, sut se montrer — dans des circonstances assez différentes, il est vrai, un homme de meilleure composition.

Chacun en Provence, où il comptait l'élite des correspondants — Gassendi par exemple ! — tenait en haute estime sa vaste érudition et ses talents. Il rompit avec éclat plusieurs lances contre ce terrible abbé de Launoy, docteur parisien, qui prétendait avec tant d'assurance, rayer de l'hagiographie provençale ces deux hautes figures de saint Lazare et de sainte Madeleine, qui furent les premiers évangélisateurs de notre pays (!)

Aussi lorsque M. l'abbé Bouche annonça son intention de publier le grand ouvrage pour lequel il amassait des matériaux depuis plus de vingt ans, le sentiment du public lettré fut parfaitement traduit à l'Assemblée générale que tinrent en la ville de Saint-Remy les communautés de Provence, le 5 août 1661, lesquelles votèrent d'enthousiasme l'impression de *La Chorographie et Histoire de Provence* aux dépens de la province. Elle parut en 1664.

C'était d'autant plus flatteur pour notre historien qu'à cette date la Provence ne jouissait pas tout à fait d'un calme idyllique. Les troubles de la Fronde s'y étaient fait sentir avec assez de rigueur, et il n'avait fallu rien de moins qu'une descente de la Cour, en notre pays, le Roi dûment escorté de ses troupes réglées, pour mettre un terme à cette effervescence, qui pour certains frisait assez la rebellion. La province avait du contribuer — et comment ! — aux frais de logement et d'entretien non seulement du Roi et de toute la Cour, mais encore à l'hébergement, nourriture, quartiers, ustensiles et fastigages des régiments de Sa Majesté — ce qui fut pour les privilèges de Marseille notamment un fameux accroc !

Trouver de l'argent, dans ces conditions, pour éditer aux frais des taillables une œuvre littéraire, c'était proclamer hautement l'importance de cette œuvre, et rendre un précieux témoignage aux choses de l'Esprit. Il est vrai, que chaque communauté devait recevoir en retour l'hommage d'un exemplaire.

Or, dans cette histoire dont on savait que le récit devait s'arrêter aux événements tout récents, c'est-à-dire, en somme, à la fin de la longue rivalité entre la Maison d'Autriche et la Maison de France, — le Traité des Pyrénées, le mariage de Louis XIV et de l'Infante Marie-Thérèse, la naissance du Dauphin —, dans cette histoire, le rôle de

ces diverses communautés n'était pas resté inaperçu, et Marseille voyait depuis quelques mois s'ériger à l'entrée de son port, une citadelle qui en disait long sur sa conduite.

Comment l'historien aurait-il présenté les événements? Il est assez naturel de penser que Messieurs les Echevins de la ville — tous Marseillais d'authentique origine — devaient en avoir quelque souci — eux qui savaient défendre avec habileté autant les intérêts matériels que les intérêts moraux de la cité confiée à leur gouvernement...

« Alors, avian de Conse e de grand Cieutadin
Que quand sentien lou dré dedin
Sabien leissa lou Rei deforo ».

Il est évident que M. l'abbé Bouche avait parfaitement senti à quelles difficultés, à quelle sorte d'écueils, il pouvait s'exposer; aussi prenait-il prudemment les devants dans la préface de son histoire.

Il écrivait en effet: « Je sais bien que je pêche ici contre les avis et les conseils de beaucoup d'écrivains, et particulièrement de Bodin, grand juge des historiens, disant au chapitre 4 de sa Méthode, qu'il n'est pas bon qu'un historien décrive l'histoire de son temps, pour le danger qu'il y a, ou d'être accusé de flatterie pour les uns, et de mensonge, cachant la vérité pour les autres; ou d'encourir la haine, l'indignation et la disgrâce de beaucoup de personnes, suivant le dire d'un ancien, qu'un historien trouve en son commencement l'envie, en la suite un très grand travail, et en fin la haine. Mais outre l'exemple de quelques anciens écrivains qui ont écrit de l'histoire de leur temps, il ne nous défaut pas d'exemples des historiens du notre qui ont fait le même.

Je confesse qu'il est bien difficile de marcher au milieu sans broncher vers les extrémités. Mais comme il n'est jamais permis de parler contre la vérité, aussi est-il permis quelquefois de la cacher, sinon entièrement au moins en quelques circonstances et l'on n'est jamais obligé de tout dire; les mauvaises actions ne noircissent que ceux qui les font, et si leurs noms sont cachés, toute la noirceur réside et se termine en l'acte.

Il est arrivé de nos jours des choses si considérables touchant les malheurs que causent les mouvements populaires, que puisque l'*Histoire est la maîtresse de la vie, aussi bien que la lumière de la vérité,* et que je ne me suis proposé d'écrire que pour l'utilité publique, j'ai cru que je ne devais point les passer sous silence, pour l'instruction de ceux à qui il appartient de s'opposer à tels mouvements, et beaucoup plus encore pour détromper un auteur de ce siècle, qui parlant de ces mouvements n'a pas été bien instruit de la vérité ».

A qui donc M. l'abbé Bouche fait-il allusion?

Ruffi termine son Histoire de Marseille en 1638, à la naissance de Louis XIV, elle paraît en 1642 et son fils en donne une deuxième édition en 1696.

Le sieur d'André de Nibbes, écrit en 1631 « *La Vérité provensale au Roy;* Discours contenant l'état de la Provence et les raisons par lesquelles S. M. T. C. est très humblement suppliée d'y laisser vivre les sujets dans leurs anciennes libertés, privilèges, franchises et convention. »

Petri Heindreich, publie son *Massilia* à Strasbourg, en 1658; le P. J.-B. Guesnay, en latin, son histoire versifiée, à Lyon en 1657; Jean-François de Gaufridi, en 1694, son *Histoire de Provence;* Louvet de Beauvais a publié en 1676, son *Abrégé de l'Histoire de Provence,* et ce n'est qu'en 1704 que de Haitze a fait paraître son Histoire.

Serait-ce l'*Histoire des Troubles de Marseille* sans nom d'auteur, manuscrit n° 836 de la Méjanes, mais attribué par Papon au président de La Roque, le fils ?

— Comment, et dans quelles conditions, ces Messieurs de Marseille eurent-ils le privilège, la bonne fortune ou l'avantage de connaître, avant le bon à tirer, le texte de l'historien ?

Par quelles voies les bonnes feuilles passèrent-elles sous leurs yeux ? Il paraît difficile de le savoir.

Le livre s'imprimait à Aix et la communauté de Marseille y entretenait en permanence un homme d'affaires qui était son truchement entre elle et les puissances.

Quoi qu'il en soit, les édiles marseillais n'avaient pas été satisfaits de certains passages concernant le temps des Vicomtes et l'avaient fait savoir à l'historien, en lui proposant l'addition de quelques appréciations à cet égard, qui devait cadrer dans leurs vues.

Sans doute, il dut y avoir entre les Echevins et l'auteur, soit par écrit [1], soit de vive voix, une courtoise discussion, dont il nous reste une preuve écrite par une lettre absolument inédite — datée du 16 avril 1663 [2], où M. l'abbé Bouche, présente sa justification, ses scrupules, et les preuves de son extrême obligeance :

« A Aix, ce 16 avril 1663.

Messieurs,

Je suis ravy d'aise d'apprendre par la réponse qu'il vous a pleu de faire à la letre que je m'estois donné l'honneur de vous écrire, que vous estiez satisfaits du changement

[1] L'enregistrement des lettres reçues de Provence ne commençant qu'en 1704, nous n'avons pas connaissance de cette lettre qui ne figure pas aux autographes que possèdent les archives de la ville de Marseille.

[2] Archives de Marseille : Série G. G (en cours de classement).

de quelques paroles que j'avois mises au discours des vicomtes de votre ville et de l'addition de quelques autres paroles à l'avantage de votre même ville que je prétends de mettre à la fin de la page de la même façn qu'il vous a pleu me prescrire, ne voulant point contester avec vous, Messieurs, sur le mot des terres adjacentes, qui selon mon petit jugement ne signifie autre chose que Adhérentes et unies à une autre. Mot qu'on ne peut ce me semble refuser à la ville de Marseille qu'elle ne soit une terre ou ville adjacente au regard de toute la province, à laquelle elle est contigue, adjacente, adherente et unie sans y estre confondue avec le reste.

Et il y a de l'apparance que dans les qualitez que Sa Majesté prend en ses titres de *Roy de France Comte de Provence Forcalquier et terres adjacentes,* non seulement il y est compris les villes d'Arles, de Salon, de Sault, de Grignan, de Baux, de Mondragon, et autres désignées dans l'affouagement de ce pays, mais encore la ville de Marseille, lesquelles terres dites aujourdhuy adjacentes estoient anciennement dites *Terres de l'Empire* et sous ce nom la ville de Marseille estoit comprise l'an 1390 lors de la guerre de Raimond de Turene contre Louys 2 Roy de Naples et comte de Provence, pour laquelle l'on fit contribuer tant les Ecclesiastiques que les terres de l'Empire par la délibération des Etats de cette province, et dans ce nom de terre de l'Empire, Marseille est comprise, comme il conste du manuscrit en langage provençal fait de ce temps là, où il est dit « *et toutas les villas que se dien de l'Empery es assaber Marseillo, Arles, Salon, Lo Val, S. Chamas, Miramas, Cornillon, lou Vernegue, Aubagno, Roquefort, Cassis, Evenos et Lurs* ». Or comme Arles Salon sont encore aujourd'huy, et les d[its] lieux suivants estoient ancienne-

ment des terres adjacentes parce qu'ils estoient de l'Empire, de même il semble que puisque Marseille se disoit anciennement estre des terres de l'Empire, elle doit estre aujourd'huy dite des terres adjacentes, lequel mot a esté introduit à la place de celluy de l'*Empire* pour faire perdre la mémoire des droits visionnaires que les Empereurs prétendoient avoir en cette *province*. Neantmoins je soumets mon jugement au votre, et il ne sera que ce que vous désirez ».

On ne saurait être plus aimable!

Ce terme d'*Empire* a subsisté longtemps, on le sait, dans le langage usuel de la batellerie du Rhône, où les mariniers qui remontaient ou descendaient notre fleuve, désignaient par le mot *Royaume* la rive droite, frontière de France, et *Empire* la rive gauche, longeant le Dauphiné et la Provence.

Ne s'est-il pas trouvé au surplus à notre époque, de ces savants « visionnaires » de l'école de Mommssen, qui dans leurs atlas mégalomanes, teintaient de la couleur des *Reichsland* les terres des vieux royaumes de Bourgogne et d'Arles, en souvenir d'un vieil hommage féodal, tout juste nominal à l'Elu du Saint Empire Romain Germanique?

Ce passage est doublement intéressant, d'abord par cette allusion au titre officiel que devaient prendre les Rois de France dans leurs actes de Provence dont le moins que nous puissions dire, c'est que l'un de ces titres accepté — disait Bouche — par Louis XI, premier héritier des comtes de Provence — ne figura jamais plus sur les documents postérieurs: celui de *Seigneur de Marseille*.

Voici au surplus, le texte de M. l'abbé Bouche tel qu'il figure, sur le désir des Echevins, au tome I, section IV, page 874 (*in fine*) de la *Chorographie*.

« — Et comme la ville d'Arles reconnoit voirement le Roy pour son souverain seigneur, non comme Roy de France, ny comme Comte de Provence, mais comme seigneur particulier de cette ville, de même les Marseillois ne reconnoissent le Roy que comme seigneur particulier de leur ville ; en sorte que pour l'exécution de toutes les lettres patentes qui viennent de la part de Sa Majesté, et qui regardent cette ville, il doit y avoir l'expression de la qualité de Seigneur de Marseille, ainsi que porte un des articles, présentés par cette ville au Roy Louis XI, à elle même accordez par le même Roy, disant :

« Item placeat Regiæ Majestati, post titulum coronæ intitulare se etiam comitem PROVINCIÆ, et dominum MASSILIÆ, in omnibus et quibuscumque litteris, pro quacumque causa scribendi et dirigendi ad hanc civitatem, et statuere quod non vultis exequi in Massilia dictas litteras vestras, in quibus Secretarius omiserit apponere Dominum Massiliæ ». — PLACET.

On n'a pas de peine à s'assurer que même à Marseille, les Rois de France agirent toujours sous le titre de « Comtes de Provence, Forcalquier et Terres Adjacentes » sans allusion à une particulière seigneurie sur Marseille.

Et quant à cette définition des *Terres Adjacentes* qui a motivé, au cours des siècles, au point de vue surtout des impositions et, même du Protocole, tant de discussions et de controverses, et de réclamations et de disputes, on est heureux d'en saisir le mécanisme aussi nettement défini, et les Echevins furent bien obligés de convenir qu'il n'y avait pas à discuter les sages vérités de l'Historien.

Celui-ci poursuivait donc son intéressante lettre par ces considérations qui — l'on en conviendra — ne manquent pas de saveur.

Et le lecteur de M. Bouche ne pourra manquer de conclure — mais on s'en doutait un peu — n'est-ce pas? que s'il faut rechercher dans ses commentaires des événements de la minorité de Louis XIV, l'expression exacte de la vérité, ce n'est pas là qu'il faudra s'adresser.

Qu'on veuille bien en juger :

« Et répondant, Messieurs, au sujet des remercîments qu'il vous plaît de me faire pour les petits services que je suis en disposition de vous rendre, je vous supplie très humblement d'estre persuadez que je me confesse votre obligé à tout ce qu'il se peut, pour la grâce qu'il vous a pleu de me faire de m'avertir des choses qui peuvent vous être désagréables. Cela m'a donné occasion de revoir tous les écrits qui restent encore à imprimer où il est parlé des choses qui vous touchent, et ay tâché de tellement addoucir les paroles pour représenter les actions nécessaires à sçavoir, que je serois bien malheureux si l'on y trouvoit de quoy justement reprendre ; et bien qu'il ne soit jamais loisible de mentir, il est pourtant permis de cacher la vérité et ne la dire point quand il n'est pas nécessaire de l'exposer ; Et pour ce sujet j'ay addouci tout ce qui est arrivé en votre ville à ces derniers mouvements, et n'ay rien voulu dire de tout ce que s'y fit de deplaisant ny de fâcheux au voyage du Gouverneur de cette province lorsque le Roy estoit en cette ville, pour ne donner connaissance d'une sorte de châtiment qui pourroit servir à l'avenir d'un sujet de flétrissure, que si j'y dois parler d'une forteresse qui est trop visible, et qu'on ne peut cacher, je dis que c'a esté pour fortifier cette ville qui est le boulevart de la Chretienté contre les Infidelles, et celuy de l'Etat contre les envieux de cette Coronne [1]. J'ay effacé beaucoup de choses

[1] En réalité pour tenir en respect les Marseillois dans les manifestations de leur trop grand amour de la Liberté... car, militairement par-

qui feurent faites dans votre ville en ce temps-là que j'avois couchées dans mes écrits et aurois esté affligé jusques au dernier point si elles eussent paru. C'est pourquoi je vous en rends toutes les plus humbles et reconnoissantes grâces que je puis pour l'avis qu'il vous a pleu de me donner».

« La Vérité Historique, la plus belle chose qu'il y ait au monde, après la Religion », ainsi la définissait Louis-Napoléon dans une belle lettre à Lamartine, M. l'abbé Bouche — contemporain des événements qu'il racontait — certes l'avait parfaitement entrevue sortant de son puits de science, mais il avait du habiller sa compromettante nudité de circonlocutions et de périphrases, de subtilités et de *distinguo,* dont nous n'aurions garde de le blâmer, car aussi bien que son successeur Papon (1777), qui demandait officiellement son patronage au Comte de Provence, frère de Louis XVI, ou son prédécesseur Nostradamus, la censure royale le mettait dans l'impossibilité d'exposer les événements politiques sous leur vrai jour. Et pour que la ville de Marseille prit à sa charge la composition et le tirage d'une feuille déjà composée, il a fallu que le nou-

lant, le fort St Nicolas surveille aussi bien la Ville que la rade, et c'est pour cela que, par dérision, le peuple l'avait dénommé « la Bastide du Roi ! ».

Et ce n'est pas dans M. Bouche que nous retrouvons trace de ces papillons clandestins collés sur les murs de Marseille et qui mettaient en rage M. le comte de Merinville, commandant pour le Roi :

A la mort dou Mazarin
Defaren lis Eschevins
Au retour de Nieuzello
Rasarèn la Citadello !

ou trace de ces couplets, car à Marseille comme en France, tout finissait par des chansons :

Li saren fideu
Jusqu'au toumbèu
... *Per forço !*

veau texte fut singulièrement adouci. A tel point que M. Bouche proposa lui-même une correction qu'on ne lui demandait pas et que nous sommes curieux de retrouver dans sa lettre :

« Et vous supplie très humblement en suite que puisque, Messieurs, vous estes si genereux que de vouloir faire reimprimer cette feuille que vous m'aves presentée il vous plaise de souffrir qu'on en refasse une autre de la Chorographie, où faisant un discours des antiquitez de toutes les villes de cette province, parlant de la votre je rapporte le temoignage d'un poète ancien provençal qui en parle fort à son desavantage. Voicy comme j'avois couché cette pensée et que je desire fort qu'elle soit effacée.

[Cette ville de Marseille eut jadis des Comtes ou vicomtes particuliers qui en estoient souverains seigneurs, desquels toutefois ses habitants se rachetèrent par de grandes sommes de deniers, et reprenant sa plus ancienne liberté, elle vouloit se rendre Republique au temps que la ville d'Arles en avoit le même, sçavoir environ l'an 1220. Et partant il y avoit entre ces deux villes des accords et conventions pour s'aider mutuellement à se conserver dans l'état de Republique, auxquelles se joignirent les villes d'Avignon et de Nice, comme nous déduirons plus amplement en l'histoire. Et tel etoit le malheureux état de cette province sur quoy un ancien poète provençal de ce temps-là, nommé Pierre de S. Remy, qui dédia ses œuvres à Marguerite de Provence femme du Roy S. Louys, s'estonne et se plaint en quelque façon de ce que Raimond Berenguier, comte de Provence, et père de cette Reyne Marguerite souffre et ne fasse punir très sevèrement *la superbe des Arelatains, la rebellion et l'arrogance des Marseillois, l'abomination des Avignonois et la Barbarie des Nissards,* comme rapporte

Jean de Nostradamus au petit livret qu'il a composé de la vie des anciens poètes provençaux.]

Et quoy que ces dernières paroles ne soyent pas miennes mais de ce poète Pierre de S. Remy et rapportées par ce Jean de Nostradamus, oncle de Cesar Nostradamus qui a composé l'histoire de Provence, Neantmoins je serois deplaisant à l'extrémité de les faire renouveller, revivre et relire en divers livres, et particulièrement qu'on les leut dans mes ouvrages où je me suis étudié en divers endroits de faire establir le mérite et l'obligation grande que la Relligion et l'Etat ont à cette ville qui leur a bien souvent servy de refuge et d'asseurance pour leur conservation.

J'attendray s'il vous plait cette grâce de votre générosité en vous asseurant que j'employeray tous mes soins à la reconnoitre par toute sorte de sinceres services et que je suis dans tous les respets possibles, Messieurs, Votre très humble et très obeissant serviteur.

BOUCHE, prieur de St-Jacques ».

Il est charmant de penser que les Echevins de Marseille ne mirent pas quatre jours à répondre à ces aimables dispositions et propositions, car voici leur lettre datée du 21 avril [1], où leur cœur édilitaire et patriote déborde de reconnaissance :

« Après la lecture de celle que nous avons reçeu du 16 de ce mois de votre part, nous ne sçaurions doubter que vostre façon d'obliger n'augmente de beaucoup le prix de l'obligation dont nous vous sommes redevables, et que nous ne pouvons vous remercier de vostre bonté pour le particulier et le general de ceste ville que par un adveu public et par les temoignages que nous avons donné à tous nos concitoyens du soin que vous avez pris pour mettre à

[1] Archives de Marseille, B. B. 251.

couvert de la calomnie dans les siècles advenir la fidellité et la reputation de notre Patrie qui ne pourra jamais estre ternie après le raport qu'un Autheur de vostre importance en aura faict car il est certain que l'estime d'une personne sincère et sçavante comme vous vaut mieux que celle de tout un monde. Nous souhaitterions Monsieur que celle que nous avons pour vous eust le même succès mais il y a ceste grande differance que les preuves que vous nous en avez donné à l'advantage de ceste ville sont cogneues et peuvent èstre veues par tout le monde, et que nos remerciemens et les grâces que nous vous randont seront seulement renfermées dans nos archives et gravées dans le cœur de tous nos habitans qui ne sauroient oublier des biensfaicts qui sont au dela de leur recognoissance et qui nous font porter avec honneur la quallité, etc... »

Moins d'un mois après, M. l'abbé Bouche revenait à la charge dans une lettre inédite aussi, où il nous donne de nouvelles preuves de son extrême obligeance et de son parfait désintéressement.

« Messieurs les Eschevins de la ville de Marseille,
Messieurs,

Après les très humbles remercîments que je rends à votre genérosité d'avoir consenti qu'on imprimat une autre feuille de Notre histoire, que celle que vous aviez veüe, où par le témoignage d'un ancien écrivain il estoit parlé au desavantage de vôtre ville, ce qui m'auroit autant affligé, comme par tout ailleurs je me suis etudié de faire éclater la gloire de votre même ville et recommander les obligations grandes dont l'état aussi bien que la relligion luy estoit souvent redevable, vous aggréerez s'il vous plait que je vous envoye les premières feuilles et les autres corrigées et augmentées pour y voir la différence des unes aux autres. Il est vray que toutes les deux feuilles entières corrigées ne sont pas

icy, d'autant qu'il est inutile d'envoyer le reste qui est conforme à ce qui n'est pas corrigé. Ça esté un defaut de memoire de l'Imprimeur à qui j'avois recommandé de tirer cinq autres exemplaires de chaque feuille par dessus le nombre certain, pour vous les envoyer ; mais l'ayant oublié, après avoir defait la forme et distribué les letres il a fallu ramasser les épreuves qu'on a trouvées dans l'imprimerie pour vous faire voir ce qui a esté corrigé estant extrêmement marri que cette impression ne soit plus nette et plus digne de vous estre presentées ; Comme aussi que je vous envoye encore Messieurs un projet imprimé de notre histoire pour y voir l'ordre des matières et en quel endroit il est parlé des antiquités de votre ville et de l'établissement de son Vicomté. Il vous plaira encore de recevoir un autre petit traité sorty de la presse depuis sept ou huit jours pour la defense de votre Saint Lazare et de S. Magdaleine que communément on surnomme de Marseille contre un docteur de Paris qui nous vouloit ravir les sacrées Reliques de ces Saints disant qu'ils n'ont jamais esté en Provence, livre qui est une traduction et une augmentation d'un autre petit livre latin que j'avois fait autrefois contre ce même docteur, qui ayant de nouveau écrit contre moy m'a donné occasion de luy répondre, et le tout pour l'avantage de notre province, et particulièrement pour la gloire de votre ville. Vous suppliant très humblement, Messieurs, d'aggréer ces petits livrets comme un temoignage du respet que je conserve et pour vos dignitez et pour vos personnes et de croire que je suis autant que je puis et le dois être Votre très humble et très obéissant serviteur

BOUCHE, ancien prevôt de St Jacques.

A Aix ce 17 may 1663 ».

Certes « l'estime d'une personne sincère et savante vaut mieux que celle de tout un monde si, bien entendu, ce

monde est ignorant ! » et l'autorité d'une personne « aussi importante » que celle de M. l'abbé Bouche méritait bien que tant de reconnaissance officielle ne restât pas à jamais enfouie dans la poussière des Archives, et la correspondance jusqu'alors inconnue du savant historien devait contracter avec la simple vérité une assurance à retardement.

Il est bon que même deux siècles et demi plus tard, nous ayons de la main même d'un tel auteur, un aveu sincère et sans artifice de ses accommodements — non pas avec le ciel ! à ce sujet le bon prévôt de Saint-Jacques eût été intraitable — mais avec la relation des événements qu'il écrivait avec tant de circonspection, et notre illustre compatriote, devait certainement, s'avouer tout simplement — en sollicitant les *imprimatur* — que ce n'était pas tout à fait ainsi « *qu'on écrit l'Histoire* ».

Jean de SERVIERES.

Le sanctuaire préromain de Roquepertuse

Fouilles de 1927

(*Supplément*)

Depuis la publication de mon mémoire sur ce site et ses curieux monuments [1], j'ai pu, grâce à une subvention spontanément offerte par l'Institut des Fouilles des Préalpes et de Provence [2], entreprendre en mai 1927 une nouvelle campagne de recherches qui a employé quarante journées d'hommes et dont les résultats ont été les suivants.

Une tranchée de reconnaissance de plus de 1 m. de largeur a été commencée au point L du plan, c'est-à-dire au pied du mur de soutènement n° 3 et dirigée au N. vers la partie entièrement fouillée en 1919-1924. Sa longueur a atteint 20 m., sa profondeur de 1 m. à 1 m. 40; partout, elle a été poussée jusqu'au rocher ou jusqu'à la couche stérile qui le recouvre.

Mur N. — A 2 m. 15 du point de départ, il a été reconnu un gros mur transversal (1 m. 35 d'épaisseur) en pierre sèche, assis sur le rocher; sa longueur était de près de 7 m. et son élévation encore de 1 m. Il devait constituer une clôture du sanctuaire au S. et soutenir une terrasse.

[1] Le *sanctuaire préromain de Roquepertuse*, dans le Livre du Centenaire de la Société de statistique, d'histoire et d'archéologie de Marseille, 1927, p. 3.

[2] Nous exprimons ici toute notre reconnaissance à ce groupe dont l'initiative a été déjà féconde pour la science. Son président, S.A.R. le duc de Vendôme, a bien voulu honorer de sa visite les antiquités de Roquepertuse.

Mur O. — A 3 m. 50 plus haut, il a été rencontré un deuxième mur en pierre sèche, établi sur le roc, parallèle au premier, mais de 0 m. 60 seulement d'épaisseur. Sa hauteur était encore de 1 m. 20 et son développement de 12 m. 60. Son extrémité ouest s'appuye au rocher qui se redresse et apparaît à la surface, tandis qu'à son extrémité est, il cesse net à 1 m. environ de la paroi rocheuse formant l'autre côté du petit ravin qui suivait jadis à peu près la direction de la tranchée. Son peu d'épaisseur, de très fortes marques d'incendie et les débris de matériaux rencontrés dans son voisinage, disposent à y voir le mur Nord d'une construction adossée au mur désigné par la lettre N du côté du midi, construction appartenant à la période finale du sanctuaire. J'ai été confirmé dans cette opinion par la rencontre à l'extrémité ouest du dit mur d'une stèle à capsule, décrite plus loin (n° 4), qui avait été remployée dans le parement.

Deux autres stèles (n°s 1 et 3) furent aussi rencontrées, non en place, entre les deux murs.

Traversant ensuite le mur moderne de soutènement n° 2 placé 2 m. plus haut, la tranchée mettait à jour entre les murs de soutènement n°s 1 et 2 une surface pavée recouverte d'une réserve d'argile de 0 m. 50 d'épaisseur, et plus loin une grosse stèle décrite ci-après (n° 2) et une plus petite (n° 5).

Plus haut encore, neuf mètres cubes de terrain, réservés comme témoin des fouilles antérieures faites à la plus haute terrasse (point A du plan), furent abattus. J'y ai noté l'existence d'un pilier en bois de chêne carbonisé de 0 m. 40 de côté planté verticalement à 0 m. 60 dans le sol ancien et qui constituait un des supports de la toiture du temple du côté du midi, toiture qui devait s'appuyer au N. sur le grand mur du fond découvert en 1919 ou

encore sur des poutres verticales enfoncées dans les deux trous placés à chaque extrémité de ce mur.

Enfin, des sondages furent opérés :

1° Au Plateau des Amandiers (point K du plan) ; ils furent sans résultat.

2° Vers le point M (côté Ouest de la clôture) il y fut recueillie une obole d'argent massaliote (n° 15) et des fragments de poteries diverses.

3° Au pied de la paroi rocheuse (côté Est) presque dans le prolongement du mur de soutènement n° 2. Il y avait là une des amorces du gros mur N pour l'établissement duquel la roche, déclive en cet endroit, avait été entaillée. Auprès de ce vestige de mur, M. Chanfreau [1] a trouvé une pointe en fer de trait décrite plus loin (n° 16) et j'y ai recueilli moi-même quatre instruments de silex (n°s 6 à 9) et une canine de verrat.

Partout apparaissent les traces d'un violent incendie et un peu partout il a été recueilli des poteries déjà rencontrées et décrites, allant de l'époque néolithique au IIe siècle avant notre ère et aussi des boulets en pierre et de nombreux fragments de ces projectiles.

Voici l'énumération des pièces trouvées en 1927.

Stèles ou Betyles

1. Pierre cylindrique à sommet en calotte, hauteur 0,77, diam. 0,25 à 0,30.

2. Pierre plate, haut. 0,90, largeur 0,47, épaisseur 0,25. Sur sa face, cupule ovale diam. 0,10, profondeur 0,05 ; sur son côté droit cupule ovale 0,15 et 0,13 de diam. et 0,06 de profondeur surmontée d'une cupulette.

[1] Je suis heureux d'exprimer une fois de plus à M. Paul Chanfreau toute ma reconnaissance pour sa précieuse collaboration.

3. Pierre plate triangulaire à sommet arrondi. Haut. 0,85, larg. 0,34, épaiss. 0,25. Sur une face vers le bas cupule ovale (0,13 et 0,15 de diam. profond. 0,07), surmontée de cupulettes (diam. de 4 à 5 centim., profond. 2 cent.) disposées ainsi :

. :

4. Pierre à sommet presque carré, haut. 0,54, largeur 0,23, épaiss. 0,16 ; vers le centre cupulette de 0,05 de diam. et 0,03 de profondeur.

5. Pierre plate (H=0,65 larg. 0,33, épaisseur 0,20), brisée en deux morceaux dans le sens transversal ; la moitié d'une de ses faces présente en travrs un rang d'X incisés, mais cette partie a dû servir pendant longtemps à un usage domestique ou autre qui en a effacé en partie le décor, lequel n'est pas sans analogie avec celui des stèles du Bronze I, d'Orgon et de Trets.

Ces cinq pierres, en calcaire tendre de Coudoux, ont leurs arrêtes arrondies et leur base destinée à être fichée en terre. Toutes appartiennent à la même série que les quinze monuments décrits dans mon premier mémoire (pages 13, 14 et planche I). Leur rôle devait être funéraire ; elles sont à rapprocher des pierres rencontrées en 1912 dans les sépulcres de Cauteperdrix (commune de Calvisson, Gard), par le Dr Marignan, qui leur a donné le nom d'*idoles aniconiques* et dont un échantillon se trouve au Museeum d'histoire naturelle de Nimes, mais ces dernières ne sont ni « ovalisées » ni à arrêtes adoucies.

Objets en pierre

6 à 9. Quatre instruments en silex dont une jolie pointe de flèche énéolithique pédonculée et à fines retouches de presque 3 centimètres.

10 à 13. Quatre boulets de catapultes, entiers du même calibre que ceux déjà découverts.

A ma demande, M. E. Saurin, licencié ès sciences et géologue, a bien voulu rechercher la provenance de la roche employée à la confection de ces projectiles. Voici ses conclusions : « Vos échantillons proviennent de Calissane (commune de Lançon). J'ai constaté *de visu* le gisement des couches qui les ont fournis. Au point de vue géologique, ces pierres sont de l'oolithe coralliene de l'urgonien dont elles forment à Calissane les couches supérieures. »

C'est donc grâce à M. Saurin que nous sommes maintenant certains de ce qui n'était que probable, à savoir que les légionnaires romains faisaient leurs boulets presque sur place, à mesure des besoins et qu'ils étaient déjà en possession de l'Oppidum et des carrières de Calissane lorsqu'ils détruisirent Roquepertuse par leurs catapultes et par le feu.

14. Portions d'écrasoirs en basalte. Au sujet de ces écrasoirs, déjà mentionnés, je pense maintenant que la dalle de basalte décrite au 12° de la p. 31 ne devait pas servir à cet usage étant donné d'abord ses grandes dimensions, ensuite l'absence de toute trace d'usure, enfin parce qu'elle ne présente pas un évidement pour retenir le grain comme cela est de règle pour les écrasoirs. Cette roche noire a pu servir de table d'offrandes.

Objets en métal

15. Obole massaliote (argent). Tête d'Apollon à gauche, avec la lettre Π dans les cheveux ; revers à la roue avec MA(ssalia) poids 6 décigr. (v^e^-ive siècle).

16. Pointe de trait de baliste, fer quadrangulaire et prismatique à voie semblable à celles décrites et déterminées dans le mémoire cité p. 33 et pl. I, fig. 9.

Céramique

Les fouilles ont aussi donné une certaine quantité d'échantillons de poteries déjà rencontrées et mentionnées aux p. 34 à 38 de mon mémoire. Aucun vase n'était entier. Toute cette céramique comprend depuis l'énéolithique jusqu'au IIe siècle avant notre ère. A signaler comme poterie nouvelle, des plats à bec de la Tène II, importés, faits au tour et en tout semblables à ceux de Montlaurès et du Baou Rous.

En résumé, les dernières fouilles ont confirmé mes conclusions premières ; elles ont amené la découverte de documents intéressants [1] et ont surtout permis de se rendre mieux compte de l'état ancien des lieux ; enfin, elles ont aidé à délimiter au Sud l'aire des dépendances du temple celto-ligure et laissé entrevoir l'existence probable d'une sorte de paillotte supportée par des piliers de bois et destinée à abriter de la pluie le trophée, les sculptures et les peintures qui les recouvrent.

Le montage et le nettoyage des éléments du trophée de Roquepertuse, effectué depuis peu au musée Borély, a permis de découvrir de nouvelles peintures sur le pilier III à trois entailles (p. 22 et pl. IV, fig. 17 de mon mémoire). C'est d'abord la face principale, une frise continuant celle signalée sur la face gauche mais à décor différent. Au lieu de comporter des festons, elle se compose de filets blancs et rouges formant un quadrillage lozangiforme avec points blancs ou rouges placés au centre de chaque lozange. Aux deux extrémités de cette bande et au-dessous se voient

[1] Tous ces objets ont été déposés au Musée d'archéologie de Marseille.

deux dents de loup rouges encadrées d'un filet blanc. C'est au travers de cette frise qu'a été creusée après coup une des trois alvéoles à têtes humaines que présente ce pilier, nouvelle preuve que les peintures étaient préexistantes [1].

Entre cette entaille et celle qui la surmonte, il a été peint un instrument qui me semble être une serpe identique à celles trouvées par G. Vasseur dans l'Oppidum de Testo Negro aux Pennes (La Tène I à III) [2]. Penché sur la droite, le taillant en l'air, cet outil a son manche recourbé à ange obtus peint en rouge et en noir (13 centim. pour les deux parties du manche); le fer, figuré en gris-bleu et rouge, est large (5 centim.) et son développement, en suivant la courbe en bec de perroquet de la base à la pointe, est de 16 centimètres.

Ce dessin a évidemment ici un sens symbolique et religieux; je ne pense pas qu'il faille y voir la serpe d'or gauloise destinée à récolter le gui mais plus probablement un *faouçon* servant à tailler la vigne et les arbres et contribuant ainsi à augmenter les récoltes. Quant aux instruments de sacrifice, on se les représente difficilement de cette forme.

Sur le côté droit du même pilier la frise se prolonge avec un décor analogue à celui de la face principale; elle est délimitée par des filets blancs en haut et en bas entre lesquels ont été peints en rouge des X avec pointillé rouge. Au-dessous de la frise, un cheval était peint en rouge; la tête seule est encore visible. Sur le côté gauche du pilier

[1] V. Roquepertuse, *op. cit.*, p. 25.

[2] Ces serpes sont au musée Borély et ont été figurées dans les *Annales de la Faculté des Sciences de Marseille*, t. XXIV, pl. VIII, par M. l'abbé Chaillan.

un cheval est non pas au-dessous de la frise mais au-dessus [1].

A titre de complément d'inventaire, je crois devoir mentionner ici une belle pointe de lance en fer et à douille du type de La Tène II, trouvée par I. Gilles à Roquepertuse et léguée par son fils au musée des Alpilles de Saint-Rémy.

H. de GERIN-RICARD.

---

[1] V. Roquepertuse, pl. IV, fig. 17 *bis*.

Le Monastère des Chartreux d'Aix-en-Provence

1623 - 1791

L'ancienne Chartreuse de Sainte-Marthe, qui a existé à Aix-en-Provence de 1628 à 1791, n'a pas beaucoup tenté les historiens jusqu'à ce jour, ils n'ont consacré que quelques lignes à cette fondation [1], aussi avons-nous essayé de rechercher tout ce qu'il est possible de retrouver de son passé et de le reconstituer. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu établir qu'un travail bien incomplet, qui contient beaucoup de lacunes; les documents recueillis dans les diverses archives sont assez pauvres, les titres essentiels manquent, on y trouve par contre beaucoup de registres de comptes, de recettes d'intérêts ou de créances dûs par divers qui sont en partie d'un attrait secondaire, nous en reproduisons l'essentiel en indiquant les sources auxquelles pourront se reporter ceux que cela pourrait intéresser. Nous avons mis tous nos soins à relier entre eux ces documents qui nous permettent de divulguer quelques pièces inédites.

Afin d'agrémenter cette étude un peu sèche, nous avons cru bon de pénétrer dans cet ancien couvent, dont les plans ont été heureusement conservés à la Grande Chartreuse; de le faire visiter en détail et de décrire la vie journalière et les habitudes des Chartreux; coutumes fixées dans les Statuts de l'Ordre qui depuis des siècles n'ont pas changé, mais que l'on ne connaît pas généralement.

[1] D. Stanislas, autore: Aix (Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique de Mgr Baudrillart, Paris).

Fondation[2]

L'an 1623 et le 19 décembre, Jean-André d'Aymar, seigneur de Montsailler, conseiller royal au Parlement de Provence, fit son testament par lequel il lègue et donne sa charge aux Pères Chartreux pour fonder un couvent: « Au nom de Dieu et de la Glorieuse Vierge Mère de « Dieu. Je, Jehan André Aymar, misérable pécheur sachant « admonesté des incertains événements qui arrivent tous « les moments du jour aux pauvres humains qui le plus « souvent causent la mort, à laquelle tout le monde est « soubmis lorsqu'il plaira à Dieu nous appeler. J'ay voulu « disposer et consigner ma dernière volonté scripte et « signer de ma propre main que je veux valoir par tes- « tament ou codicile ou aultrement le mieux que se pourra. « Je supplie Notre Seigneur par le mérite de la Sainte « Passion me vouloir pardonner tous mes péchés et me « recepvoir dans la Sainte et incompréhensible miséricorde « lorsque mon âme partira de ce corps... je tiens et entend « que la finance de mon état de conseiller de Parlement « qui sera de vingt mille escus si la paulette due soit mise « sur de bonnes communautés pour de l'argent en prove- « nant faire bastir une maison et esglise des Pères Char-

[2] D'après la Table chronol. des monastères de l'ordre des Chartreux dans « Saint Bruno et l'ordre des Chartreux », par l'abbé F.A. Lefebvre, Paris, 1883, 2 vol. in-8°, t. II, p. 663 et suiv. — Le développement de l'ordre s'était arrêté en 1511 (début de la grande crise religieuse), avec les fondations de Rodez et de Grenade. Il reprend avec la contre-réforme catholique en 1564 à Aula Dei en Espagne et en France en 1578 avec Gaillon-Bourbon; Aix est une des suites de regain qui se termine en 1667 par la fondation de Rouen. (Plus rien ensuite). Et nouvelle crise en préparation jusqu'en 1822. Beauregard, moniales et 1825 Mougères par lesquelles débute une deuxième reprise de l'activité de l'Ordre.

« treux dedans ou dehors cette ville d'Aix affin qu'ils « prient Dieu pour moi et pour tous les miens... je l'ay ici « soubsigné de ma main propre. Fait à Aix, le dixième « de Décembre mil six cent vingt trois ». Testament fait par Me Loys Darbes, notaire [3]. Le testateur étant décédé le 9 février 1624, la Grande Chartreuse fut avertie à temps pour insérer dans sa Carte Générale du 5 mai 1624, la mention du projet de fondation, c'est le prieur de Villeneuve D. Antoine Desmaretz, premier visiteur de la province, qui accepta au nom de l'Ordre le legs de M. d'Aymar [4]. Sa charge de conseiller fut liquidée à 54 mille livres. Les héritiers firent quelques difficultés pour ce règlement mais un accord intervint et l'Ordre des Chartreux reçut 48 mille livres.

[3] Jean-André d'Aymar fut conseiller au Parlement de Tolose et reçu le 18 juin 1588 à celui d'Aix par survivance de son père. Il a été surnommé « L'Hermite » pour avoir vécu dans le célibat. La ville d'Aix doit chérir sa mémoire et tous les gens de bien la doivent bénir de ce que n'ayant point engendré des enfants, il en a adopté de plus sages et de plus vertueux que nous ayons dans notre ville, en y fondant une maison de Chartreux, c'est-à-dire une famille de religieux qui dans des corps mortels mènent une vie angélique. Ses armoiries portent de gueules à la colombe essorés d'argent portant un rameau d'olivier or au bec, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or rangées. (Histoire de la ville d'Aix, Pitton, 1666, p. 348).

[4] La Carte du Chapitre Général de la Grande Chartreuse de 1624 à ce qui suit: « Ch. 1624. Obiit Nobilis et Illustris Dominus Joan- « nes Andreas d'Aymar consiliarius regis in parlamento Aquensi, « magnus benefactor et promotor Cartusiæ construenda in præfata « civitate Aquensi, habens missam de Beata Maria per totum ordi- « nem et anniversarium perpetuum, scribendum in calendariis « domorum ordinis sub die obitus sui qui fuit 9 februarii »

D. Antoine Desmarets qui accepte le legs est décédé le 9 janvier 1626.

Bienfaiteurs

Cette première donation connue dans la ville suscita un grand mouvement de sympathie en faveur des Chartreux. La municipalité et toutes les familles riches et titrées voulurent contribuer par des dons au cours de cette année et des suivantes à la construction de ce monastère. Les archives nous ont conservé la liste des pieux donateurs qui ont comblé ce monastère de leurs bienfaits. Chacun offrant d'après son cœur ou ses moyens, pour bâtir telle ou telle partie de la Chartreuse, ou pour faire augmenter une fondation. La plus goûtée était celle d'une cellule: «... Elles « étaient toutes fondées et rentées; de même que l'on « fonde un lit dans un hôpital, une chaire dans une Uni- « versité, de même autrefois on « fondait un Chartreux », « c'était l'expression reçue. Un particulier ou une famille « faisait bâtir une cellule et fournissait à l'entretien du « religieux qui devait l'habiter, à condtion qu'il prierait « chaque jour pour ses bienfaiteurs... Le nom des bien- « faiteurs était gravé sur une pierre à l'entrée de la cel- « lule, ou leurs armoiries, peintes sur verre étaient placées « dans une des fenêtres, et le soir après Complies, comme « nous l'apprend Denys-le-Chartreux, le religieux priait « spécialement pour ceux qui avaient élevé la cellule où « il venait de passer une journée si calme et si heureuse. « Après deux ou trois siècles, les arrière-petits-fils des « bienfaiteurs, en entrant dans une cellule et voyant le « nom ou les armes de leurs ancêtres, se trouvaient de « suite chez eux et savaient que depuis des centaines d'an- « nées, chaque jour, sans manquer, une prière de cette « cellule s'était élevée vers le ciel, demandant au Seigneur

« de verser ses plus abondantes bénédictions sur leurs « familles [5] ».

Voici la liste des bienfaiteurs que nous avons pu reconstituer.

M. d'Aymar, premier fondateur	48.000	liv.
Honorade de Papalaudy, femme de Gaspard de Sabran	16.000	»
Les Consuls de la Ville d'Aix	6.000	»
Chanoine Moutin, pour la cellule du Prieur ..	2.000	»
De Fonbeton, pour la première chambre	1.000	»
Président de Paule, pour la chambre qui suit.	2.600	»
Chevalier de la Valette	2.000	»
Président du Maunier	2.000	»
Baltazar de Félix	4.000	»
De Royer, avocat	300	»
Demoiselle Bagnoly	300	»
D'Aymar, pour la chapelle et ornements d'église	2.700	»
Chevalier de Vauvenargues	1.500	»
Navarro, pour la chambre du procureur....	1.500	»
François de Gautier, pour la chambre du sacristain	1.500	»
Borrily, pour la chambre du prieur	1.500	»
André Prieur claustral, une lampe d'argent..	1.200	»
Honoré Trian	1.600	»
Louis Portalier, bénéficiaire de Villeneuve..	1.000	»
Pierre Benoit	211	»
Rigolet de Dijon	1.200	»
Riouffe, docteur médecin	1.615	»

[5] La Grande Chartreuse par un Chartreux, 4e édition, Lyon, 1891, p. 271-273.

Le doyen de Meironne, pour l'aile du grand cloître	500	»
Le visiteur Bec	350	»
Henri Lombard de Faucon, chanoine de Saint-Sauveur	10.000	»
Joseph Concorde	300	»
Marquis d'Ollières d'Agoult	300	»
Le Président Cornillon, de la main à la main, diverses sommes.		
Plandoux, notaire, divers dons.		
Henri de Silvacanne, fondation de messes.		
Dame Anne-Marcel, jardin et bâtiments du faubourg d'Aix.		

Les divers couvents de l'Ordre des Chartreux s'unirent à ces bienfaiteurs pour aider la fondation d'Aix.

La Chartreuse de Durbon donna	6.000	liv.
La Chartreuse de Montrieux donna	3.000	»
La Chartreuse de Valbonne donna	4.000	»
La Chartreuse de Notre-Dame de Bonpas donna	6.940	»
La Chartreuse du Val de Bénédiction de Villeneuve	32.385	»
divers ornements, plus une cloche qui portait cette légende « Villenovœ 1646 Augusti sub remigine V.P.D. Sadoni de Lauzerai ».		
La Grande Chartreuse donna une horloge.		

Parmi les bienfaiteurs de l'Ordre, on peut citer encore, l'archevêque d'Aix, Alphonse-Louis Duplessis, ancien Chartreux de Bonpas, frère du Cardinal de Richelieu, qui

avait été sacré dans l'église de la Chartreuse de Paris, en juin 1626 [6].

Le roi Louis XIV approuvant aussi la fondation de la Chartreuse d'Aix la déclare de fondation royale par ses lettres patentes du 13 août 1654 et lui accorde tous les privilèges dont jouissent les fondations royales, plus cinq minots et un tiers de franc salé. Quelques années plus tard, en 1661 le roi leur accorde encore la permission de construire un aqueduc pour amener les eaux nécessaires au couvent qui provenaient : l'une, qui était froide, venant : d'une source des environs de l'endroit où était la chapelle de Saint-Laurent, sur le chemin d'Avignon, et d'une autre venant du chemin du faubourg, qui passait devant la Chartreuse.

[6] Frère aîné du célèbre cardinal de Richelieu, né en 1582, fils de François III de Richelieu, seigneur de Boçay, de la Vervolière et de Chillou, conseiller d'Etat, grand Prévôt de France, capitaine des gardes du corps, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, etc... et de Suzanne de la Porte. Nommé tout jeune à l'évêché de Luçon il donna sa démission avant d'être sacré et prit l'habit à la Grande Chartreuse le 14 mars 1602, il exerça pendant un certain temps l'emploi de sacristain et resta simple religieux jusqu'en 1620. Il fut alors nommé prieur de Bonpas, près d'Avignon. En 1623 nous le trouvons chargé comme Procureur d'une métairie que la Grande Chartreuse possédait à Meylan, aux portes de Grenoble, c'est là que les honneurs vinrent le chercher. Docteur en théologie, archevêque d'Aix (1626), honoré du pallium (1626), archevêque de Lyon (1629), cardinal (1629) : Prieur de la Charité-sur-Loire (1629), abbé commandataire de Saint-Paul de Cornery au diocèse de Langres (1631), Grand aumônier de France et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit (1632), abbé de Saint-Victor à Marseille (1632), doyen de St-Martin de-Tours (1632) ; abbé de Saint-Etienne de Caen, abbé de la Chaise-Dieu, abbé de Cluny (1642), etc.. mort à Lyon le 23 mars 1653 et enseveli dans l'église de la Charité. Homme modeste et profondément humble, il regretta toujours sa cellule et dit à ses derniers moments qu'il aurait mieux aimé mourir sur le lit de Dom Alphonse que sur celui du Cardinal. Ses armes : d'argent à trois chevrons de gueules.

Les autres eaux étaient des eaux chaudes, qu'on appelait les eaux de Meine et plus anciennement encore, eaux des Escaudencs. Celles-ci, propriété de la ville d'Aix, au sortir de la fontaine de Meine, coulaient dans un ruisseau découvert, tous les particuliers et riverains en arrosaient leurs propriétés en la drainant par des canalisations ou des aqueducs comme le firent les Chartreux.

Un siècle plus tard, en 1760, un sieur Truphême, propriétaire du Jas de Bouffan, situé au-dessous de la Chartreuse, fit un procès aux Chartreux, demandant la démolition de leur aqueduc, prétextant que celui-ci l'empêchait de recevoir l'eau d'arrosage pour son fonds. Ce procès perdu par les Chartreux le 8 octobre 1760, fut gagné par eux en appel le 4 juin 1761. Le jugement reconnut les droits incontestables des Pères Chartreux et débouta de sa demande le sieur Truphême.

Emplacement du Monastère

Les dons reçus des premiers bienfaiteurs permirent en attendant la construction d'un grand monastère, de pouvoir acheter une propriété dans les environs d'Aix. D. Antoine Desmaretz, prieur de Villeneuve et visiteur, délégua son procureur et D. J. Baptiste Giraud, prieur de Montrieux, pour acheter la bastide d'Egoux (d'autres disent d'Egoux ou les Egoutans). Le 10 juillet 1625, on acquit du sieur de Cabannier pour le prix de 15 mille livres tournois la bastide Daigoux, dite de Flassan, qui était située sur la route de Salon endroit qui porte aujourd'hui le nom de « Vieille Chartreuse » près du pont du ruisseau du « Bagnou » actuellement sur la route de

Berre[7]. Les supérieurs de l'Ordre décidèrent qu'un recteur et deux religieux habiteraient cette bastide et une délibération du Chapitre en date du 16 juillet 1625 leur permet l'usage de la chapelle de Sainte-Croix. Celle-ci fut détruite en 1769 quand on établit la route d'Avignon.

Les surplus des fonds provenant de la fondation d'Aymar fut placé provisoirement en rentes à percevoir de divers particuliers ou de communautés (municipalités). Le clergé d'Alais reçut ainsi un placement de 12 mille six cents livres à rembourser à réquisition dans un délai de trois mois. Comme on discutait fort sur la commodité ou incommodité de cette bastide, le R. P. Bruno d'Affringues, Général de l'Ordre des Chartreux, le 8 mai 1627 délégua son scribe D. Juste Perrot, qui devait avec les visiteurs décider ce qu'il fallait faire[8]. Il se rendit à Aix

[7] Theatrum Chronologicum Sacri Cartus. Ord. de Morotius. Turin 1681, p. 296. N° CLX. — Indique que la bastide d'Egoux était située « Juxta viam », qua itur ad capellam S. Mim. » — Le nom du premier recteur s'y trouve écrit Gabriel Oursel. Cette notice se termine comme suit: Ita ex monumentis ab eadem Cartusia acceptis et Sammartanis, qui in Elogio Card. Richelmy (*sic*) Archiepiscopi Aquensis ex Ord. Cart. referunt Aymarum ad sacram hanc Eremum fundandam excitatum potissium ad hortationibus piissimi ejusdem ea Monacho Archiepiscopi ».

[8] 1627, 8 mai. Frater Bruno, prior Cartusiæ et totius ordinis Cartusiæ minister Generalis Venerabili patri D. Justi Perrot, Scribæ Capituli generalis et nostro, salutem in eo et salus nostra. Quia multas difficultates exortas esse super loco pro nova Cartusia œdificanda juxta civitatem Aquensem in provincia Provinciæ electo audivimus, multis hypothecis et fidei commissis quibus addictus dicitur. Tibi, de cujus fide et longo rerum usu multum confidimus, harum tenere committimus. et cum venerabilius patribus præfatæ provinciæ visitatoribus aut altero eorum vocatis ad utrasque partes peritis, quod rectum; justum et utile ordini judicaveritis, statuas et ordines. Et eam quo præfata cartusia in alium locum ædificanda fuerit, tibi mandamus ut cum præfatis visitatoribus et expertis alium, locum religatis, quam tantæ rei aptum

avec le visiteur D. Louis Barnier, prieur de Montrieux et D. Bruno Gaude, prieur de Val Sainte-Marie, qui n'était pas convisiteur. La dite bastide leur parut peu propre pour une fondation, alors on s'adressa à Louis de Richelieu, archevêque d'Aix, qui essaya auprès de son frère d'obtenir la maison des Chevaliers de Malte mais en vain, on fut alors obligé de revenir à la bastide. Le Chapitre de 1628 envoya à Aix D. Jean Calamard, profès de Chartreuse et coadjuteur du Val Sainte-Marie et peu après le R. P. nommait recteur D. Gabriel Orcel, profès de Villeneuve.

Quelques années plus tard, en 1633, le Chapitre Général ayant approuvé tout ce qui avait été fait en vue de construire un nouveau couvent [9] sur un emplacement définitif, incorpora la Maison à l'Ordre. Le Chapitre, ajoutait en jouant aimablement sur le nom d'Aix (Aquensis) et faisant allusion au double texte de Jérémie et des Psaumes : « Ce

judicavetitis, cujus quidem electionis processum in forma redigatis et ad nos deferre curabitis, ut super eo statuare possimus. Hoc autem iter tuum pietatis et obedientiæ causa susceptum. Jesus Christus, virtutum illorum amator et auctor, secundet ad gloriam suam et hoc opus fidei tuæ commissum ita dirigat, ut uno quasi die serens et metens possis ad nos cum exultatione reverti. Datum Cartusiæ die 8° Maii 1627.

[9] Nicolaï Molin. Historia Cartusiana ab origine Ordinis usque ad tempus auctoris an. 1638 defuncti. T. III, p. 188-190 (Tournai, 1906). Texte du décret d'incorporation de la maison d'Aix à l'Ordre, porté par le Chapitre Général en 1633 : « Novam Ordinis plantantionem apud Aquas Sextias ex liberalitate et pietate defuncti clarissimi viri Domini Joannis Andrei d'Aymar, in Senatus Aquensi Consiliarii, felix jam initium ac fundamentum habentem Ordini incorporamus. Deo autem favente erit quasi lignum quod transplantatus super aquas : propterea quoque erit folium ejus viride, et in tempore siccitatis non erit sollicitum, nec aliquando disinet facere fructum (Jerem. XVII. 8) in Domino » et verset 3 du 1er Psaume.

« sera comme un arbre planté sur la pente des eaux ; son feuillage sera verdoyant ; il n'aura pas à souffrir en temps « de sécheresse et ne cessera de porter des fruits ».

Nous trouvons dans la correspondance du R. P. D. Bruno d'Affringues, Général de l'Ordre, conservée à la Grande Chartreuse (1600-1631), quelques détails sur la

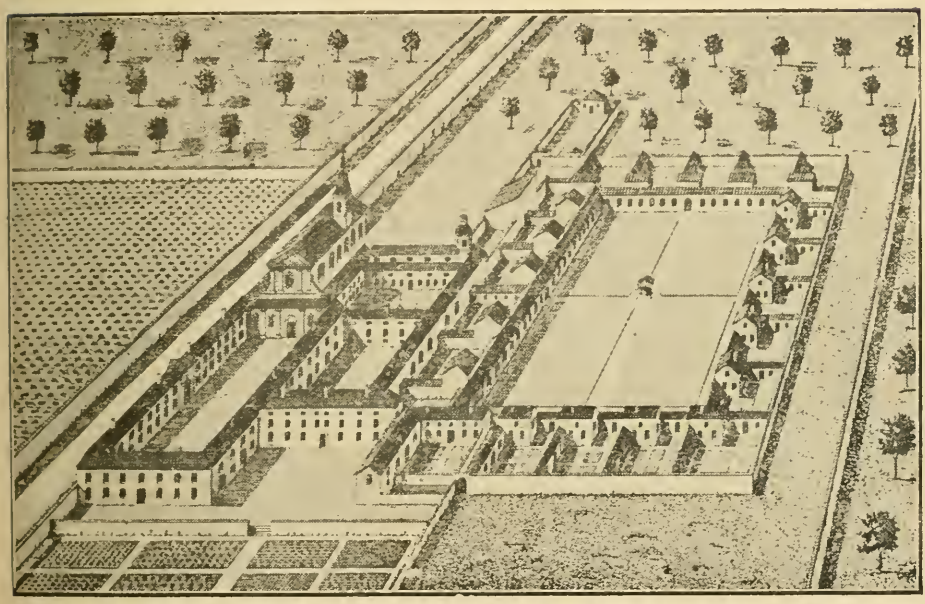

VUE DE LA CHARTREUSE SAINTE MARTHE D'AIX
d'après le plan conservé à la Grande Chartreuse

Chartreuse d'Aix. Et d'abord ce ne fut pas sous l'inspiration du Cardinal Alphonse de Richelieu qu'elle fut fondée. Les auteurs qui l'ont avancé (entre autres, D. Carlo Joseph Morotio, dans son Theatrum Chronologicum Sacri Cartusiensis Ordinis, Taurini, M.DC.LXXI. p. 296-CLX), n'ont pas suffisamment remarqué que le testament d'Aymar est de 1623 tandis que ce ne fut qu'en 1626 que le

V. D. Alphonse de Richelieu fut promu à l'archevêché d'Aix par son frère (premier ministre depuis 1624). Il n'était plus alors prieur de la Chartreuse de Bonpas (1620-23), mais procureur (1623-26) de l'Obédience de Meylan, près de Grenoble. Il fut d'ailleurs toujours un chartreux parfait et dignitaire ecclésiastique éloigné des honneurs qu'il avait espéré fuir à jamais. Nous verrons toutes les attentions dont il usa envers les Pères pendant les deux ans qu'il passa à Aix.

I. — Au sujet de l'emplacement de la Chartreuse, il y a une lettre latine du R.P.D. Bruno à son Scribe D. Juste Perrot (qui devait lui succéder comme Général (1631-1643). Elle est du 8 mai 1627.

Le R. P. dit en substance qu'ayant connu les difficultés qui se rencontrent au sujet de l'emplacement de la Chartreuse d'Aix, soit à cause du site même, soit à cause des hypothèques et fidei-commis attachés au premier emplacement adopté, il le choisit en toute confiance pour se concerter avec les V.V.P.P. Visiteurs de la province, ou au moins l'un des deux si l'autre ne peut venir, et décider ce qui leur paraîtra le meilleur, le plus juste et le plus utile à l'Ordre. Ils peuvent donc, s'il le faut, choisir un autre emplacement, ayant soin de dresser procès-verbal de leur délibération et de la lui faire parvenir pour qu'il prenne lui-même la décision en conséquence. Il termine par souhaits de bon voyage et d'heureux retour.

II. — Au sujet des premiers Chartreux envoyés, dans une lettre adressée à l'archevêque d'Aix le 18 janvier 1628, donc peu de temps avant qu'il ne fût transféré à Lyon, après lui avoir présenté ses souhaits de nouvel an... « avec « cette occasion, je prendrai sujet, Monseigneur de vous « remercier très humblement de l'honneur et caresses qu'il

« a plu d'user envers le V. P. Gabriel recteur de votre « Chartreuse d'Aix lequel estant griefvement malade vous « l'avez faict loger dans vostre palais pour être soulagé et « secouru plus commodément. Ce sont les marques de « vostre charité vive et de la Saincte et vraye affection que « vous retenez au bien de notre Ordre... » Et dans une autre adressée le 17 juillet 1628 à M. Olivier, conseiller au Parlement de Provence, son ami, il dit entre autres : « Nous avons donné ung compagnon au V.P.D. Gabriel. « Je serais bien aise de voir vostre Chartreuse bâtie dans « ung lieu plus commode que celuy ou il demeure, ce sera « quand il plaira à Dieu d'en faire l'ouverture ».

Le 6 juillet même année il avait écrit à M. de Perier, fils, dont le père était son ami : « J'ay envoyé au V.P.D. Ga- « briel la participation que vous désirez (c'est la partici- « pation aux mérites et aux prières de l'Ordre qu'on donne « ordinairement aux bienfaiteurs). Je vous prie de le rece- « voir avec aultant d'affection que je vous la présente « comme une chose la plus précieuse que je vous pour- rais donner et aussy de me continuer l'honneur de votre « bienveillance, etc... »

III. — Une lettre du 1er mars 1627 à M. de Penes, conseiller au Parlement d'Aix, parle d'un frère Jérôme, bon peintre, faisant partie de la communauté d'Aix : « J'ai « reçu la vostre par les mains du frère Hierosme convers « de cette maison, il m'a fait un complet et beau récit de « la Saincte affection qu'il vous plaist de montrer au bien « et honneur de nostre Ordre et des grandes caresses qu'il « a reçu de votre bonté... Quant au désir que vous avez « de nous servir de l'industrie du dit frère à redresser « quelques monuments de l'antiquité et de tracer quelques « enrichissements pour une chapelle de Saint-Maximin « qui est dans l'église métropolitaine, je vous prie de

« trouver bon ce que je vous remontre bien humblement « sur ce subject. C'est que l'Ordre n'est en coutume d'em- « ployer l'industrie de ses religieux sinon les choses qui « la touchent immédiatement, et ce pour beaucoup de « bonnes raisons. Le privilège que Monseigneur l'Arche- « vêque d'Aix en a reçu lui estait deu justement et cela « ne peult estre tiré à conséquence. Je vous remercie de « l'honneur que vous nous faites et du digne sentiment que « vous avez du dit frère le jugeant capable de cette entre- « prise, si quelque occasion se présente de renvoyer le dit « frère pour les affaires de nostre Ordre, je luy baillerai « permission de s'employer quelques jours pour vostre « contentement, lequel je désire... »

Par le même frère Jérôme, D. Bruno avait reçu diverses autres lettres d'Aix : de l'archevêque, M. Marchier, M. de Gallice, advocat au Parlement d'Aix, de Mouveau, M. Olivier, auxquels il répond en mars 1627, mais sans rien dire de la Chartreuse.

... IV. — Le 12 mars 1627, à l'archevêque d'Aix à pro- « pos de l'emplacement : « J'ay par celle qu'il vous a plu « m'escrire, en datte du dernier fevrier ce qui pousse par « ung sainct zèle que vous portez au bien de nostre Ordre, « vous me marquez sur la grande et manifeste incommo- « dité du lieu que nos Pères ont acheté pour y bastir une « chartreuse, et aussi l'offre charitable que vous me faites « de vous employer pour nous colloquer en ung autre lieu « que vous jugez fort propre pour l'usage de nostre ins- « titution. Dieu veuille pardonner à ceux lesquels par leur « trop grande précipitation nous ont jeté dans la néces- « sité de sortir du dit lieu en ceci je reconnais votre bien- « veillance. C'est pourquoi retourne écrire au V. P. Visi- « teur de se déffaire au plus tôt de l'incommodité du dit « lieu avec le remboursement des méliorations que l'Or-

« dre y a faict. Et d'autant que le temps proche de nostre « Chapitre Général requiert nécessaire la présence du V. « P. D. Scribe, je ne manquerai puisque le désirez ainsi, « de vous l'envoyer après la tenue d'iceluy affin de voir « et traiter avec ces MM. de Malte sur les conditions que « vous proposez touchant leur clos et église, et m'assu- « rant que vous avez agréable ceste remontrance, je feray « la présente pour la continuation des prières, etc... »

Le 9 mai, il envoyait au même par le V. P. Scribe : « Encore que le V. P. Scribe me soit grandement néces- « saire pour les affaires de ma charge et pour le soulage- « ment de ma vieillesse qui devient fort pesante (il avait « 80 ans) toutefois j'ay voulu préférer le contentement de « vos volontés à mes commodités. Il vous rapportera tout « ce qui est de mes intentions sur le subjet de son voyage. « (Lettre ci-avant 1).

Le 27 juin il lui écrivait encore, après le retour de D Juste Perrot : « la bonté que vous avez voulu montrer au « traité de vostre nouvelle Chartreuse d'Aix avec MM. de « de Malte, prenant le soing et la peine de la conduire à « bon port... »

...V. Les bienfaiteurs. — Le 2 août 1627, il écrit à l'archevêque d'Aix : « ... M. Marchier m'escrit sur l'occasion « d'un légat qu'une dame a fait de seize mil francs pour « bastir une église et une chapelle, sur quoy craignant de « vous ennuier, j'écris mon sentiment au dict sieur Mar- « chier : sur le subjet du légat de seize mille francs que feu « Mad. la baronne d'Enscios faict a une des religions « réformées pour bastir une église et une chapelle, lequel « M. l'Advocat du Perier tasche de faire appliquer à nos- « tre Ordre par M. Boquier héritier de la dicte dame. En- « core qu'il soit de besoin pour répondre cathégorique- « ment de voir les parolles du dict légat, si es-ce toutefois

« qu'attendu que Monseigneur d'Aix le désire ainsi. J'ay « pensé de vous déclarer ce qu'est de mes intentions. Je « crois que l'héritier de la dicte testatrice ne peut sans « l'autorité de Sa Sainteté altérer ny changer les condi- « tions insérées au dict légat, ny consentir le dict légat en « autre usage que celuy qui a été prescrit par la dicte tes- « tatrice. C'est à savoir de bastir une église et une cha- « pelle en disant une grande messe tous les mois, y assis- « tant toutes les Religions de la dicte ville d'Aix; et posé « que le dict héritier le puisse faire avec l'auctorité de Mon- « seigneur l'Archevêque, toutefois il me semble que je « me doibs accepter le dit légat, si non à condition et en « qualité d'ung aide et secours pour achever de nous ayder « à bastir en la dicte ville, et non point pour faire une « église à part ainsi que semble vouloir la dicte testatrice, « et ce avec obligation de bastir en la dicte chartreuse une « chapelle en mémoire et honneur de la dicte dame, et de « dire tous les mois une grande messe à la forme de l'Or- « dre, et pour le regard de l'assistance des autres religieux, « l'héritier aura soing de faire dire la dicte messe par les « autres couvents selon qu'il jugera entre le meilleur, car « telle condition ne se peult obtenir en nos maisons sans « grande perturbation de l'observance. Voilà mon senti- « ment, lequel je soumelts à Monseigneur lequel estant sur « les lieux trouvera quelque meilleur expédient, etc... »

Une lettre du 10 septembre 1627 à M. Marchier: « J'ay « reçu la vostre écrite de Paris le 17 passé et veu par icelle « ce qui s'est passé dans l'affaire de la Chartreuse d'Aix « avec MM. de Malte: les grandes affaires ont leur com- « mencements plein de difficultés, lesquelles se vuident avec « le temps et la patience. Je me sens grandement obligé « pour le soing, etc... »

Ce M. Marchier fut nommé Prévôt de l'Eglise d'Aix, ainsi qu'il ressort d'une lettre du 17 avril 1628 qui le félicite de cette dignité qu'il vient de recevoir et sur sa première messe qu'il va dire bientôt.

Une lettre du 21 juillet 1629 à M. de Paule, conseiller au Parlement d'Aix, le remercie de ses bienfaits rapportés par D. Gabriel, mais ne donne aucun détail.

A propos des premiers religieux de la Chartreuse d'Aix, lettre à M. Marchier, prévost de l'église d'Aix du 29 janvier 1630 : « J'ay reçu la vostre... par laquelle vous inter-
« cédez pour M. de Fontanes, qui a été novice et désire
« de rentrer en l'Ordre. J'entends qu'il appartient aux
« meilleures familles de votre ville. M. le conseiller de
« Perche me le recommande avec une forte affection... Le
« sieur Fontanes s'est jeté de gayeté de cœur en la déso-
« lation qu'il ressent maintenant, il s'est roidi opiniatre-
« ment contre les Sainctes Admonitions de tous ceux qui
« l'ont exhorté à une religieuse persévérance. Je luy con-
« seille de prendre une religion plus douce : celle des char-
« treux n'est propre à toutes sortes d'esprits ; le poète dit
« fort bien *Hic veniunt segetes, istic felicius uvæ*, considé-
« rant toutefois la reverance que je doibs à l'intercession
« de deux personnes les mérites desquels je respecte gran-
« dement, j'ayme mieux pencher à la douceur que de suivre
« trop de rigueur. C'est pourquoi quand le malheur des
« temps le permettra, je le logeray dans une maison d'un
« air plus tempéré afin de luy donner subject de se stabi-
« liser. Ce que je fits pour vous faire paraître la bonne
« volonté que j'ay de vous faire très humblement service
« en toute chose que je cognoitré vous être agréable, etc... »

Il aurait été plus intéressant d'avoir les lettres de ses correspondants qui donnent précisément des détails auxquels il ne fait que répondre d'un mot. Malheureusement

la Révolution a dispersé sans retour ces précieux documents.

Ce n'est que le 28 janvier 1634, que le prieur de Bonpas D. Polycarpe de la Rivière, commissaire avec les prieurs de Villeneuve, d'Aix D.J.B. Giraud et le recteur de Marseille D. Gabriel Orcel, achetèrent un nouveau terrain pour bâtir la maison ; elle fut édifiée dans le faubourg des Cordeliers, hors des remparts de la ville ; M. de Paule, Président à mortier en posa la première pierre (espace compris aujourd'hui dans le triangle formé par le boulevard de la République, les rues Célony et de la Guerre [10]. Les legs continuant à affluer ainsi que l'on a pu s'en rendre compte par la liste des bienfaiteurs, les constructions purent s'élever rapidement. L'Eglise ne fut terminée qu'en 1645, sous le vocable de Sainte-Marthe, nom que prit le couvent. En attendant, le Chapitre avait autorisé les moines à dire leurs offices à Saint-Laurent, chapelle qui était au nom de la Seds, dans le cimetière de nécropole païenne devenue chrétienne, construite au Ve siècle ; elle n'était plus qu'un ermitage. Vers 1770, elle fut démolie pour la construction de la route d'Aix à Paris. Le cimetière voisin abandonné depuis longtemps fut rouvert lors de la peste de 1650, puis abandonné de nouveau. Au fur et à mesure de l'élévation des constructions, le nombre des religieux fut augmenté. En 1640, il n'y avait encore que trois religieux, le Prieur, le Procureur et le Sacristain ; le Chapitre Général y ajoute le Vicaire. En 1681, il y avait, outre le Prieur, huit religieux et deux frères convers. En 1703, sous le prieurât de Dom Philippe Brunet, qui a laissé un long mémoire de tous les faits principaux qui se sont passés

[10] Rue de la Guerre, nom tiré de la famille Guerre qui y demeurait au XVIIe siècle ; par opposition, on nomma la rue voisine, rue de la Paix. (*Les rues d'Aix*, Roux-Alphéran, t. II).

dans le temps où il est resté Prieur [11], il y avait douze religieux de chœur, trois frères convers et trois domestiques. Il nous a laissé aussi un compte détaillé des recettes et des dépenses du couvent de l'année 1713 à 1719 qui nous montre que l'état des finances ne fut pas toujours très brillant pendant cette période de six années.

Description du Monastère

On vit se développer les bâtiments qui par leurs grandes proportions devaient donner au monastère un aspect imposant. En bordure sur la rue Célony était l'entrée donnant sur une vaste cour d'honneur ; à gauche se trouvait la chapelle conventuelle dont la façade était ornée de belles colonnes corinthiennes avec porte et fenêtres dans le goût de la Renaissance italienne, et qui selon l'usage des Chartreux était à l'intérieur divisée en deux parties : la première qui comprend le sanctuaire proprement dit (que les statuts désignent sous le nom d'autel) avec le chœur des moines, c'est-à-dire des prêtres. La seconde partie de la nef séparée par une balustrade était destinée aux Frères, qui bien que religieux sont néanmoins des laïcs. La nef était entièrement entourée de stalles avec des séparations élevées, en usage seulement chez les Chartreux, pour isoler complètement les religieux de leurs voisins. Sur les degrés de l'autel, étaient placés quatre grands chandeliers que l'on allumait à certaines fêtes solennelles. La primitive église n'admettait point de lumières sur l'autel même, elle les plaçait à côté ou par devant, de là, l'usage des chandeliers sur les marches du sanctuaire. Les Chartreux ont un rite

[11] Archives eccl. série I H, clergé régulier. Ordres d'hommes, religieux Chartreux. Ordre de Saint-Bruno. Chartreuse d'Aix, liv. II (Archives Bouches-du-Rhône).

à part, la vieille lithurgie cartusienne est restée telle qu'elle était au XIe siècle. La première ordonnance du Chapitre Général tenu en Chartreuse sous saint Anthelme était ainsi formulée : « Avant tout l'office de la Sainte Eglise sera célé-« bré sous le même rite dans toutes les Chartreuses et de « même seront observées toutes les coutumes qui ont trait « à la vie monastique qui sont en vigueur dans le monas-« tère de Chartreuse ».

Cette ordonnance eut pour conséquence que depuis cette époque il y eut autant de Chartreuses que d'ermitages bâtis selon la forme du monastère dauphinois et gardant la même observance. L'Ordre a conservé ses livres de chœur, sans y rien changer. les instruments de musique ou l'harmonium sont défendus. Leur chant est paisible, austère, un peu monotone si l'on veut. Les anciens statuts disent : « Puisque l'occupation d'un véritable moine est beaucoup « plus de pleurer que de chanter, servons-nous de notre « voix de telle sorte qu'elle procure au cœur une joie intime « et non pas ces émotions résultant des accords d'une « musique harmonieuse. Coupons impitoyablement tout ce « qui produirait des sensations pour le moins futiles quand « elles ne sont point coupables ; enlevons ce qui nourri-« rait une vaine curiosité ; ôtons ce qui ne serait pas d'ac-« cord avec un chant simple et plein de dévotion ».

Au commencement du XIIe siècle, Guigues, cinquième Prieur de la Grande Chartreuse disait à ses Frères : « Le « sérieux de la vie érémitique ne nous permet pas de con-« sacrer beaucoup de temps à l'étude du chant. Tout moine, « tout solitaire à plus forte raison, n'a pas pour office d'en-« seigner, moins encore de chanter ; il s'occupe à pleurer « ses fautes et les péchés du monde ». (Annal. Ord. Cartus.).

Le Chartreux est à la fois cénobite et ermite ; cénobite, c'est-à-dire qu'il partage la vie de communauté au chœur, au chapitre, au réfectoire, en récréation. En dehors de ces réunions il est ermite, il est solitaire dans sa cellule dont les quatre pièces et le petit jardin, constituent une demeure absolument isolée, et c'est par le tour qu'il reçoit, aux heures conventuelles le repas prescrit par la règle [12].

Aux jours ordinaires, les religieux ne se réunissent que trois fois au chœur, le matin pour la messe conventuelle ; l'après-midi pour les vêpres et à 11 heures du soir pour les matines.

Le premier coup de matines est toujours à 10 heures 1/2 ou 11 heures du soir. Dès que le religieux a entendu l'exci-

[12] Chaque semaine les Chartreux sortent en promenade ou « Spaciment », cette coutume est fort ancienne et personne n'en est dispensé : « Je n'accorde que difficilement dispense du spaciment, « dit Le Masson, tant cette promenade me paraît utile pour le « bien du corps et de l'âme ». (Annales).

Au couvent d'Aix les spaciments étaient dirigés dans les environs si intéressants de la ville, dont la verdoyante et fertile campagne offrait un grand charme par ses nombreux souvenirs du passé, auxquels les Chartreux devaient trouver le plus grand intérêt historique. Les bords de la rivière de l'Arc aux frais ombrages leur rappelait la fameuse bataille d'Aix livrée par Marius contre les Cimbres et les Teutons, dont le travail de nombreuses légendes avait fait place à la réalité.

L'oppidum d'Entremont qui s'appelait alors le Monte-Rotonde, situé à 3 kilomètres de la ville, où l'on a découvert de nombreux vestiges antiques, aujourd'hui une des richesses du musée d'Aix, rappelait l'ancien camp escarpé d'une peuplade salyenne établie sur ce petit mamelon de 387 mètres d'altitude et défendu par une muraille de plus de 300 mètres de long.,

La montagne de Sainte-Victoire, où s'élevait au XVIIe siècle le couvent des Calmadules, et toute la vallée de Saint-Marc à Vauvenargues, dans laquelle passait un des trois aqueducs romains qui alimentait en eau potable la ville d'Aix, dont on voit encore de loin en loin quelques vestiges.

Tels étaient sans doute les buts principaux de leurs spaciments.

tateur, il doit se lever se mettre à réciter des prières jusqu'au coup de l'office de nuit, qui l'appelle à l'église où il reste jusqu'à 2 heures du matin. Rentré dans sa cellule, il se couche pour être réveillé par l'excitateur vers 6 heures du matin, afin de s'acquitter des autres exercices de piété, tel que la messe conventuelle à 7 heures. A 10 ou 11 heures, suivant qu'il est jour ou non, le religieux trouve son repas dans le guichet voisin de la porte de sa cellule; une heure avant, il doit se livrer à quelque travail manuel, tel que: faire de la tournerie ou cultiver son jardinet. Après son repas, une heure de récréation à employer à son gré, soit au travail manuel ou intellectuel, soit en promenade dans son jardin. A 3 heures, le religieux se rend à vêpres; en entrant dans la chapelle, chaque moine donne un coup de cloche et va prendre sa place. Il ne sort qu'après 4 heures et rentre en cellule où il trouve son souper dans le guichet; s'il est jour de jeûne, la collation se compose d'un peu de vin et de pain. Enfin le coucher a lieu à 6 h. 1/2.

Tout autour de la première cour étaient les bâtiments de service et l'Hôtellerie, cette dernière située de chaque côté de la porte du couvent se nommait aussi « Quartier dit des étrangers », il était disposé pour recevoir les retraitants et les personnes à qui on donnait l'hospitalité la plus généreuse, qui a toujours été de règle chez les Chartreux; mais leurs hôtes sont soumis comme les religieux aux règlements de l'Ordre, dont les plus petits détails ont été prévus par les nouveaux statuts de 1368. Pour la nourriture, ils devaient se contenter des aliments maigres du couvent. Les statuts disent au sujet des étrangers: « Lorsque les hôtes séculiers « viennent à la Maison, ou sont invités par nous à pren- « dre un repas, nous leur préparons ce qu'exigent leur « dignité et l'honnêteté, selon les ressources de nos mai- « sons, excepté toutefois les mets gras que nous n'offrons

« à personne dans nos monastères. » (Stat. Ord. Cart. II p. CXXI n. 71. — Nova collectio. cap. X, n. 24).

Au delà de la cour d'honneur une belle porte monumentale surmontée de la statue de sainte Marthe avec la tarasque, donnait accès dans les bâtiments des officiers. On nomme ainsi les religieux qui occupent un emploi ou office de Prieur, Procureur, Coadjuteur, ils ne sont pas cloitrés. Le supérieur d'une Chartreuse n'est pas abbé, mais simplement Prieur, il se fait aider dans son administration, pour le spirituel par Dom Vicaire et pour le temporel par Dom Procureur qui est aidé parfois par Dom Coadjuteur chargé de recevoir les hôtes étrangers.

A la suite de ces constructions se trouvaient les logements des frères laïcs et donats, puis les différentes obédiences nécessaires à la vie et entretien du couvent ; cuisine, boulangerie, réfectoire, buanderie, rasure. Les pères ou religieux de chœur doivent avoir la tête entièrement rasée, sauf une petite couronne et ne portent pas de barbe.

Une deuxième petite cour intérieure était entourée par ces mêmes bâtiments et au fond par un petit cloître permettant aux officiers de se rendre directement à la chapelle conventuelle. Dans une aile de ces constructions devait se trouver le réfectoire des Pères. C'était une salle aux murs nus, garnie d'un banc circulaire avec des tables devant. Celle du fond, dominée par un crucifix était réservée au Prieur ; les religieux occupaient les autres tables par rang d'ancienneté. Les Chartreux ne parlent jamais au réfectoire, ils entendent pendant le repas une lecture pieuse en latin, faite par un lecteur monté dans une chaire. Le repas en commun n'est pris que le dimanche et à certaines fêtes. L'abstinence de tout aliment gras en toutes circonstances, même en cas de grave maladie, est en usage depuis la fondation de l'Ordre ; de plus, le grand jeûne

monastique commence le 14 septembre et sans interruption continue jusques à Pâques; les religieux ne font alors qu'un seul repas; le soir, cependant il est permis à qui le désire « de prendre avec le vin, un morceau de pain de « 3 à 4 onces ». Le couvert était des plus modestes, tout était en bois, deux petits pots en étain ou en grès pour l'eau et le vin, une tasse à deux anses, remplaçait le verre. « L'ancienne coutume de l'Ordre (disent les statuts de 1259), « est qu'on met les deux mains au gobelet en buvant ». Le dimanche après souper, les religieux en sortant du chœur, se présentaient à la porte du réfectoire « comme « des mendiants du Christ » et le lecteur remettait à chacun un pain, en disant: « *Requiescant in pace* » à quoi on répondait: « *Amen* ». Cet usage date du commencement de l'Ordre, en souvenir de leurs premiers bienfaiteurs. Ce pain était fourni jadis par les donations de personnes affectionnées à l'Ordre.

Le cimetière à côté de la chapelle des morts, occupait un espace peu considérable, ce dont il ne faut pas s'étonner quand on voit jusqu'à quelles limites peut arriver la vie d'un Chartreux qui cherche l'oubli jusque dans la mort, une simple croix de bois sans inscription protège leur tombe. Disons en quelques mots comment les Chartreux conduisent l'un des leurs à sa dernière demeure. Après l'absoute, les moines se mettent en procession, marchant à pas lent, un à un, la tête couverte du capuchon et chantent des psaumes d'une voix grave. Tout en psalmodiant, les moines arrivent au cimetière. Le défunt est étendu près de la fosse, non point couché dans un cercueil, mais étendu sur une planche, vêtu de ses habits monastiques, le visage couvert du capuchon, les mains jointes, un chapelet entre les doigts. On enlève le drap mortuaire qui le couvre, le prêtre bénit la fosse, le mort y est descendu lentement.

Les moines s'éloignent et rentrent en cellule après avoir entendu au Chapitre l'éloge funèbre du défunt.

Le grand cloître formant un vaste carré, était la partie de la maison qui constituait la Chartreuse proprement dite, la demeure du silence et du recueillement. Les cellules entouraient ce cloître. Toutes se ressemblaient à peu de chose près. Suivant la coutume des anciens monastères de la Thébaïde, chaque cellule était marquée d'une lettre de l'alphabet et sur la porte était fixé une sentence de l'Ecriture sainte. Les noms et les armoiries des bienfaiteurs étaient gravées sur une pierre à l'entrée de celle-ci. Le soir après Complies, les religieux priaient spécialement pour ceux qui avaient élevé leur cellule. Un petit guichet placé près de la porte servait à distribuer aux religieux leur nourriture et tout ce dont ils avaient besoin. Il était fermé par une vieille serrure du moyen âge « La Vertevelle » qui s'ouvre et se ferme par un procédé aussi simple qu'ingénieux à l'aide d'un passe-partout d'une forme spéciale. La cellule se composait d'une petite galerie ou promenoir donnant sur un jardin, et de l'habitation composée de quatre pièces : la chambre ou le lit des Chartreux était en forme d'armoire, avec des volets en bois pour remplacer les rideaux et garantir du froid. La literie se composait d'une paillasse de grosse toile, d'un traversin, de draps en drap et quelques couvertures de laine, le religieux se couchait tout vêtu. (Consuetudines XXVIII. I). A côté du lit se trouvait l'oratoire composé d'une table et d'un prie-Dieu. C'était là que le solitaire récitait la plus grande partie des offices. Souvent dans la journée le son de la cloche indiquait les prières que tous les Chartreux séparément dans leurs cellules disaient en même temps. Les religieux pouvaient dans leurs moments de loisirs, avoir de savantes occupations, ils écrivaient ou copiaient des livres. Les cou-

tumes de Guigues, au Chapitre 28, à propos du copiste, entre dans des détails fort intéressants sur les instruments que l'on fournira aux religieux écrivains. « On lui remet-« tra, disent-elles, un encrier, des plumes, de la craie, « deux pierres ponces, deux petites cornes, un canif, deux « rasoirs pour racler les parchemins, un poinçon ordinaire « et un autre plus fin, un crayon de plomb, une règle, une « planche à dessin, des parchemins et une pointe à écrire ». Parmi les moines, les uns copiaient, les autres mettaient la ponctuation, en traçant une ligne rouge au commencement des phrases ; les plus habiles enluminaient les manuscrits, les couvrant de ces inimitables lettres ornées, de ces ravissantes majuscules au dessin si varié, aux couleurs si vives ; enfin les plus instruits par de savantes et patientes recherches, établissaient un texte parfaitement correct. Nous avons pu retrouver trois manuscrits de ce genre dont nous parlerons plus loin.

*
* *

En 1715, Louis XIV étant mort le 1er septembre, le 20 du même mois ordre est donné aux Chartreux d'aller le lendemain à 3 heures de l'après-midi, prêter serment au nouveau roi, Louis XV. La cérémonie commença vers 5 heures du soir ; y assistaient, les Prieur, Procureur et Coadjuteur. Le serment fut donné dans le palais du Parlement d'Aix.

De 1776 à 1786 sur un registre de comptes, sorte de livre de raison, très bien dressé par le P. D. Antoine Daru, Procureur de cette Chartreuse, nous avons trouvé l'état des recettes et des dépenses de la Maison, qui nous montre que cette période de dix ans fut bénéficiaire. Nous y relevons un don de deux mille livres fait en 1776 par D. Jauna, Prieur de la Chartreuse de Villeneuve, ce qui permit

de faire des plantations de vignes et d'oliviers dans un terrain resté jusque là inculte. En 1778, le Père Convisiteur de l'Ordre fait un don de cinq mille six cents livres qui vint aider à terminer ces plantations. Il dit encore : « Cette « année a été grâce à Dieu des plus heureuses pour cette « Maison par la récolte abondante en blé ».

Peste de 1720

Nous avons trouvé un long manuscrit d'un Chartreux, non signé, qui porte comme titre : « Traité du mémoire de « ce qui nous arriva dans le temps de 1720 que la peste « commença à régner à Marseille d'où elle passa à Aix et « couvrit une partie de la Provence ».

Nous le publions *in-extenso,* car il nous montre toutes les infortunes que dût subir le couvent pendant cette triste période qui obligea les Chartreux à quitter momentanément leur monastère.

« L'an 1720 et le 19 août, la peste se manifeste à Aix. Le 20 août le fils de M. Niam, chirurgien de la Chartreuse d'Aix et l'un des deux frater du même Niam furent attaqués de la peste, ils moururent le même jour, le deuxième frater mourut trois jours après, enterrés dans l'ancien cimetière de Saint-Laurent, sans prêtre, ni croix, ni linge, comme des chiens.

Le 18 août 1720, les consuls d'Aix écrivent à D. Philibert Brunet, Prieur de la Chartreuse, d'envoyer D. Coadjuteur de cette ville, qu'on avait une affaire d'importance à lui communiquer. Quand il fut arrivé, on lui dit que le Conseil avait délibéré de prendre des Chartreux pour faire des infirmiers. Dom Coadjuteur leur représente tout ce qu'il peut pour les empêcher. Le bureau était composé de plus de trente conseillers de la ville, ce qui les avait

déterminé, c'est qu'on leur avait dit qu'il n'y avait que deux Chartreux dans notre Maison et qu'on avait renvoyé les autres dans les différentes Maisons de l'Ordre. Après que M. Vincent le dernier Consul, eut achevé de parler à D. Coadjuteur, auquel il dit de nous des choses désagréables lesquelles ne regardaient point les...(illisible) D. Coadjuteur lui répond qu'il était mal informé sur le nombre de nos religieux que nous étions neuf religieux de chœur et deux frères convers et que non absent, tout ce qu'il lui disait, nous étions (illisible) de manquer notre attachement au bien public mais qu'il le priait de faire cette attention à notre maison étant dans le faubourg c'était infester et la ville et le faubourg que de vouloir en faire une infirmerie pour y mettre des quarantenaires, que ce serait bien autre tapage quand on saurait que la Chartreuse aurait été destinée pour une infirmerie quand approchant si fort de cette ville des malades l'on exposait la ville à un extrême danger. Messieurs du Bureau dirent à D. Coadjuteur qu'il ne manquait pas d'autres lieux ou mettre les malades. M. Vincent dit alors qu'il ne ferait pas de notre Maison une infirmerie, mais qu'il fallait nous résoudre à recevoir chez nous les frères Minimes parce qu'on voulait faire une infirmerie de leur couvent, ce qui fut exécuté. D. Coadjuteur demande si la communauté des Minimes était nombreuse, il fut répondu vingt. D. Coadjuteur répondit, nous aurons de la peine à loger tant de religieux, on lui répond, votre maison en logerait bien davantage. M. Lioubaud écuyer prenant la parole dit à M. Vincent, vous avez tort de vous emporter, on vous dit que l'on fera ce que l'on pourra pour les loger. On fit traîner cette affaire en longueur car il n'y avait encore aucun malade suspect en ville.

Cependant le 22 août 1720, comme nous sortions de la grande messe je trouvai devant la porte de notre chambre

M. le Marquis de Vauvenargues premier Consul du pays, avec un maistre maçon et deux archers, qui nous dit qu'il venait de la part du Parlement, de M. l'Intendant et de MM. du Bureau de la ville pour voir l'endroit où nous voulions mettre les Pères Minimes parce qu'il fallait qu'ils vinssent coucher le lendemain dans notre Maison, tout cela se passa si énergiquement que je n'eus pas le temps de me reconnaître, tout ce que je pus faire, ce fut de songer où je pourrai les loger sans avoir le temps de consulter notre Communauté pour délibérer sur ce que nous devions faire [13]; mais que notre Communauté eut voulu ou non recevoir les Pères Minimes, il n'en aurait été ni plus ni moins, et si quelqu'un avait été du sentiment de les refuser, et que le Parlement l'eut su, cela aurait eu des suites fâcheuses pour notre maison; quelques religieux animés d'un zèle indiscret écrivirent au Visiteur nommé D. Ramat, Prieur de Villeneuve pour faire de la peine au Prieur d'Aix, de ce qu'il avait reçu dans la maison des Pères Minimes. Le père Visiteur ayant condamné la conduite du Prieur, lui écrivit sur ce sujet des lettres très vives, ce qui décida le Prieur d'Aix et l'obligea à recourir à Monsieur l'Intendant et MM. les Consuls pour qu'ils lui donnent une attestation dans laquelle il apparaîtrait que D. Prieur d'Aix avait reçu chez lui les Minimes que comme forcé, l'attestation était conçue dans les termes qui indiquaient les faits tels qu'ils se sont passés.

Le 23 août 1720, les pères Minimes vinrent au nombre de neuf loger dans notre Maison et afin de leur faciliter les moyens d'y apporter tout ce qui leur était nécessaire, on fit ouvrir une porte dans la muraille du jardin vis-à-vis de

[13] Ce passage du manuscrit anonyme semble indiquer qu'il est de la main de D. Philibert Brunet, prieur du couvent.

la porte du jardin de M. l'avocat général de Très, parce que l'on avait muré Aix en huit jours auparavant, la rue qui va de la fontaine des Minimes à la Bourgade, laquelle passe devant la Chartreuse on avait muré cette rue à l'endroit où se trouvait un grand portail ou une grande arcade très ancienne, laquelle arcade était située contre la porte du jardin de M. l'Avocat général de Très et la porte de la Chartreuse. D. Prieur donna aux Pères Minimes la Chambre du Procureur, lequel il fit descendre dans une chambre du cloître qui était vide; on donna aussi la chambre du Coadjuteur qui était pour lors logé dans le cloître. Les chambres qu'occupaient le frère portier et le frère dépensier, lesquels on fit coucher le portier dans la chambre de la porte, qui est en bas et le frère dépensier alla coucher dans la chambre qui est en entrant à main gauche de celle du portier. Plus on livra aux Pères Minimes, la salle Saint-Bruno; la chambre où couchaient les valets étrangers, laquelle se trouve à droite de celle du frère dépensier, la farinière et la chapelle des officiers où ils allaient dire leurs offices.

Ils firent de la salle Saint-Bruno leur cuisine et leur réfectoire. Le R. P. Palar, correcteur, logea dans la chambre de D. Coadjuteur, il avait l'usage du cabinet de D. Coadjuteur; le R P. Maillefer qui prit la peste au couvent des Minimes en remuant quelques hardes des pestiférés, de même qu'un autre infirmier. C'était je crois au mois de juin 1721. Ce père Maillefer logeait aussi dans la chambre de D. Coadjuteur. Le père Collonia dans celle du frère de la dépense. Deux autres religieux qui étaient deux frères avaient chacun leur lit dans la chambre du portier. Le frère dépensier des Minimes et qui en était le frère Procureur, couchait dans la chambre des valets étrangers; ce frère tenait dans sa chambre et dans la farinière ce qu'il

avait à sa garde; le frère cuisinier et un valet des Pères Minimes couchaient dans la salle Saint-Bruno laquelle se trouve sur la cuisine. Ces R. P. étaient dans notre maison, comme s'il n'y avait personne, ils ne paraissaient point dans les cloîtres, ni dans les chambres des religieux, ils demeurent dans notre maison jusqu'à la fin du mois de septembre on les mit pour lors aux Dominicains avec tous les autres pères qui étaient logés au nombre de neuf chez les Augustins Déchaussés, nommés les Pères de Saint-Pierre; la raison de ce changement est qu'on avait pris le couvent des Pères de Saint-Pierre pour y mettre les convalescents, ainsi les Pères Minimes furent dehors de notre Maison le 30 septembre 1720. Nous fûmes tous édifiés de ces R.P. pendant leur séjour dans notre maison, nous tâchâmes de leur faire tous les plaisirs possibles. Quand les Pères Minimes eurent resté quelque temps aux Prêcheurs, ils regrettèrent fort les Chartreux, ils le dirent à bien des personnes et à nous particulièrement.

Quelques jours après, c'est-à-dire une douzaine de jours, la ville voulut prendre le couvent des Carmes Déchaussés pour s'en servir, les R. P. n'ayant pu trouver une retraite chez les Grands Carmes, vinrent chez nous. D. Prieur les reçut avec beaucoup d'honnêteté, mais il leur dit qu'ils ne pourraient point manger gras dans la Chartreuse que c'était là, la condition avec laquelle il les y recevrait. Les Pères entendant ce compliment, ne songèrent plus à venir chez nous: la lettre de M. le Marquis de Vauvenargues écrivit à Dom Prieur par la suite fait foi de ce que je dis. Quelques temps que les Carmes Déchaussés eurent perdu la pensée de venir demeurer chez nous; les Pères Capucins que l'on avait sorti de leur couvent pour y loger les hommes et les enfants qui étaient dans la maison de la Charité, vinrent faire à D. Prieur le même compliment que les

Carmes Déchaussés ; D. Prieur les reçut avec beaucoup de civilité et leur fit le même compliment qu'il avait fait aux Carmes Déchaussés. Ce compliment les dégoûta et leur fit prendre la pensée de se retirer ailleurs. La ville les logea dans le couvent des Carmes Déchaussés avec ces derniers ils y restèrent plus de trois ans.

L'an 1720 et le 12 septembre, nous envoyons un homme à la Chartreuse de la Durance qui était au pont de Bonpas pour y prendre quelques provisions que nous avions demandées en payant au R. P. de Montenard prieur de Bonpas et le Visiteur de la Province. Les provisions qu'il eut la bonté de remettre à l'express que nous lui envoyâmes, consistaient à un fromage de gruyère pesant 50 livres ; quatre émines d'orge grué, à six émines de blé grué, nous reçûmes le tout bien conditionné, dont fût payé dans la suite.

L'an 1720 et le 1er octobre, le Parlement d'Aix fit son entrée à l'ordinaire, mais deux jours après, il s'assembla pour délibérer s'il sortirait d'Aix ou non, dans le temps du mal contagieux, ils délibérèrent aussi dans quel endroit de la province ils se retireraient pour être à l'abri de la peste laquelle commençait à s'étendre dans plusieurs endroits de la province. Le Parlement fit arrest par lequel il fut dit qu'ils se retireraient à Saint-Rémy mais la peste s'étant déclarée dans cette ville, M. le Premier Président se retire à Barbentane et le peu de Conseillers qui l'avaient suivi se dispersèrent à Frigolet et dans d'autres endroits, deux ou trois allèrent à Barbentane.

L'an 1720, le 7 octobre, le Parlement étant sorti d'Aix M. de Paule, savoir l'ancien Consul et son frère, écuyer de M. le prince de Monaco, hommes extrêmement polis se retirèrent aux Chartreux avec la permission du R. P. Général et avec cette condition qu'ils n'y mangeraient jamais

gras, ni sains, ni malades. Nous leur donnâmes l'appartement des étrangers. MM. de Paule restèrent aux Chartreux jusqu'au 26 décembre 1720, qu'on nous signifie l'ordre de sortir de notre maison pour y loger la famille de la Charité. MM. de Paule payèrent exactement leur dépense et nous rendirent par la suite de très bons services M. leur père qui était président à mortier avait posé la première pierre de la Chartreuse d'Aix, le grand-père de Messieurs de Paule n'ayant point d'enfant fit vœu à saint Bruno pour en avoir. Dieu lui donna un fils qui fut appelé Bruno, celui-ci est le père de M. de Paule dont on parle ici, lequel Bruno a posé la première pierre de la Chartreuse, il fonda une cellule dans la Chartreuse d'Aix et une autre dans la Chartreuse de Marseille.

Sur la fin d'octobre, nous nous fermâmes entièrement dans la Chartreuse, un valet qui logeait dans la chambre des femmes, sans entrer dans la maison, nous allait chercher tout ce qui nous était nécessaire pour la vie, en provision et autre chose.

Le 13 octobre, M. de Barras de Marseille, chef d'escadre, frère de M. de Chantarcier, nous envoya de la part de M. de Chantarcier quatre quintaux de merluche, deux quintaux de riz, cela se fit par ordre du père convisiteur sans que nous en eussions prié, dont fut payé dans la suite et le 18 février 1721.

Le 14 octobre 1720 nous envoyons prendre notre sel à Berre qui consista à cinq minots entiers. Le 14 octobre 1720 nous reçûmes du T. V. Visiteur D. Ramel pour 400 livres de lettres de change qui devaient nous être payés ici par Messieurs Soulier et Boyer, marchands, lesquelles furent protestées ; le P. Visiteur nous remettait en pur don ladite somme.

Le 12 décembre 1720 après vêpres, nous commençâmes dans la Chartreuse d'Aix les prières qu'avait ordonné Mgr l'archevêque d'Aix pour demander à Dieu la cessation de la peste et les avons continué soir et matin tant qu la peste a duré.

Le 22 décembre 1720, D. Paul Dauval se trouve incommodé d'une manière qu'il persuadait qu'il avait la peste, on le ferma aussitôt dans sa chambre comme un pestiféré. Dom Vicaire le confessait en travers de sa chambre quand M. le Marquis de Vauvenargues vient nous avertir qu'il fallait le sortir de notre maison et le céder à la famille de la Charité.

L'an 1720 et le 22 décembre, M. le Marquis de Vauvenargues premier Consul et Commandant dans Aix nous vient dire que la peste augmentant tous les jours dans Aix et que les infirmeries des Minimes, de l'Arc et de la Charité étant remplies, il fallait songer à en préparer une quatrième et qu'on avait jeté les yeux sur l'hôpital Saint-Jacques et que pour y réussir il fallait évacuer une partie de la Charité qui était dans cet hôpital ; le reste de la famille de la Charité étant aux Capucins, qu'il fallait mettre toute la famille de la Charité dans notre maison, et celle de l'hôpital dans les Capucins. Nous fîmes tout ce que nous pûmes pour parer à ce coup, mais inutilement. On nous offrit pour retraite le séminaire d'Aix, nos religieux témoignèrent de la répugnance d'entrer dans une ville que la peste ravageait pour lors de toute part ; ils dirent qu'il ne serait pas possible qu'eux ou leurs hardes, ou que d'autres choses qu'il nous fallait porter ou que le monde dont nous avions besoin pour ce changement ne nous communicassent la peste ; on jette les yeux sur la bastide du frère Joseph Gillet, Grand Augustin, située dans la plaine d'Alliane proche les Milles, quartier de Robert, paroisse d'Aix. Ce qui

décida nos religieux à choisir cette bastide c'est que l'on nous dit qu'il y avait assez de logements pour nous et une chapelle fort belle et fort grande. D. Prieur ayant fait avertir frère Joseph pour avoir son agrément, ce bon frère le donna et d'une manière si gracieuse et si empressée que l'on en fut charmé. Cependant comme l'on ne nous avait point encore signifié d'ordre par écrit de sortir de notre maison, nous ne bougeâmes point jusqu'au 26 décembre que M. de Vauvenargues nous envoya ordre de la part du Roy de quitter notre maison et de nous retirer où nous jugerions à propos, pourvu que ce fut dans la ville ou les environs d'Aix ; il nous donna huit jours pour pouvoir transporter avec nous tout ce qui nous était nécessaire.

L'ordre nous fut donné aussi par Mgr l'Archevêque d'Aix, Charles Gaspard Guillaume de Vintimille du Luc, des Comtes de Marseille, le 5 janvier 1721. L'ordre du marquis de Vauvenargues, premier Consul d'Aix fut du 26 décembre 1720.

Dès le jour que M. le marquis de Vauvenargues nous eut envoyé son ordre pour nous faire abandonner notre maison à la famille de la Charité, nous fîmes ici beaucoup quand on vit qu'on voulait faire de la Chartreuse une infirmerie. Dès le jour susdit nous commençâmes à faire charrier nos hardes et nos provisions à la bastide du frère Joseph ; la Charité commença aussi ce même jour à faire charrier ses meubles à la Chartreuse. En moins d'un jour toute la basse-cour de la Chartreuse fut remplie de hardes de la Charité, on mit le linge de la Charité dans des chambres, qui sont à main droite et à main gauche de la grande et première porte de la Chartreuse, de sorte que dès le 26 décembre 1720 on vit dans la Chartreuse que charrettes qui charriaient nos meubles, nos provisions, notre blé, notre bois, d'autres charrettes qui apportaient

des meubles de la Charité. Notez que l'on ne laisse entrer aucun meuble de la Charité dans la Chartreuse jusqu'au 7 janvier 1721 que nous abandonnons la Chartreuse à la famille de la Charité. Ce jour là il entra dans la Chartreuse près de 800 personnes tant hommes que femmes et filles de la Charité, la Charité fut mise ce jour-là en possession de la Chartreuse. Outre toutes les personnes et les charrettes qui emportaient nos hardes, etc... et qui apportaient celles de la Charité. Il y avait d'autres charrettes qui sortaient et emportaient le blé que la ville avait entreposé dans la Chartreuse, il y en avait plus de 2.000 charges. Plus dans ces charrettes sortait la laine que les marchands de la ville avaient mis en payant chez nous; il y avait outre cela une infinité de personnes hommes et femmes qui venaient voir la Chartreuse par curiosité. Ce fut enfin un miracle comme l'on ne nous donna pas la peste, ni à aucun de nos domestiques dans cette occasion. Nos religieux allèrent par bande à la bastide du frère Joseph, et à mesure que chacun y amenait ce qui lui était nécessaire, le premier parti fut D. Vicaire et le frère Hugues Dalneau, dépensier. D. Vicaire s'appelait D. Elzéar Chartant, profès de Bonpas, ces deux religieux partirent le 29 décembre 1720; le 30 décembre D. Bernard Suzan et D. Gilbert Dupont allèrent coucher à la bastide du frère Joseph. D. Gaudibert profès de Bonpas, sacristain à Aix et D. Paul Dores profès de Valbonne y allèrent aussi avec un valet boulanger le 21 décembre 1720. D. Claude Magnin y alla encore le 2 janvier 1721. D. Philibert Brunet, prieur, qui était resté dans la Chartreuse avec trois valets pour envoyer à la bastide du frère Joseph ce dont nous ne pouvions pas nous y passer et pour faire fermer dans sa chambre y compris son dortoir et la bibliothèque tout ce qui put y entrer le reste des meubles qui ne pourraient

pas y entrer quoique tout fût rempli presque jusqu'au plancher, fut mis dans les trois chambres des cinq salles où il y avait des lits ; dont y étant entré, D. Prieur fit murer les portes et les fenêtres des salles avec toutes les fenêtres de sa chambre, chaque fenêtre avait environ un pan qui n'était pas muré, on l'avait fait ainsi pour donner un peu de jour à la chambre ; pendant qu'on travaillait à tout cela sous les yeux de D. Prieur, D. Coadjuteur par ordre de D. Prieur faisait l'inventaire de l'état où nous laissions notre maison. Deux messieurs nous furent envoyés de la part de M. de Vauvenargues pour travailler à cet inventaire lequel fut plus long que l'on ne croyait. Mr Minuti et Mr Agnevau, experts de la ville d'Aix y travaillèrent huit jours, leur travail consistait à écrire des feuilles de papier timbré long d'un pan et quatre doigts et large d'un pan. Me Fadont, notaire de la maison de la ville d'Aix garda ce verbal, s'il en avait fallu faire un extrait pour les Chartreux il aurait coûté cher et ne nous aurait été d'aucune utilité. Me Fadont le représentera toutes les fois qu'on le lui demandera. Tout ce que dessus fini, D. Prieur partit de la Chartreuse d'Aix pour se rendre à la bastide du frère Joseph, où sa personne était nécessaire. Le 5 janvier 1721, il laissa encore à la Chartreuse D. Coadjuteur, un frère convers nommé frère Jean-Baptiste et un domestique pour y fournir plusieurs choses avec messieurs les recteurs de la Charité. Le 8 janvier 1721 D. Coadjuteur ayant fini tout ce dont il était chargé vint coucher à la bastide du frère Joseph avec les frères et les domestiques qu'on lui avait laissé.

Des instructions données dans l'ordre de Mr de Vauvenargues qu'on nous avait données pour nous retirer, étant passées, Mr de Vauvenargues envoya chez nous M. de Saint-Louis, major de la ville d'Aix, pour nous dire qu'il serait fâché de nous contraindre à vider notre maison, mais

qu'il nous priait de ne pas l'exposer à ce chagrin ; on répondit à Mr le Major que les ordres de M. de Vauvenargues avaient été exécutés ponctuellement puisque l'on avait livré une partie de la maison à MM. les recteurs de la Charité avant même les huit jours et que s'il restait encore des personnes dans la maison, c'était pour y finir quelques affaires avec Mrs les recteurs de la Charité et pour y faire achever l'inventaire par les sergents de la ville. Si notre sortie de notre maison fut pour nous une chose bien triste, elle nous fut d'un autre côté un avantage pour nos pères.

Le malheur des temps ou de la contagion avait rendu la ville d'Aix si difficile en tout, surtout pour les choses nécessaires à la vie que du pain et du vin près, nous n'y trouvions plus rien pour vivre, on y trouvait même pas des œufs à acheter, ce qui obligea D. Prieur à faire servir aux religieux le soir du potage quoique ce fut jeûne de l'Ordre afin que par ce moyen, on puisse un peu suppléer à la mauvaise chère qu'ils faisaient le matin. A la bastide du frère Joseph nous y trouvâmes des œufs en quantité à seize sols la douzaine ; nous établîmes aussi un commerce de poissons avec nos pères de Marseille ils nous envoient deux fois la semaine à la barrière de Septèmes. Là un homme de Septèmes nous l'apportait à cheval moyennant deux livres par voyage. Ainsi notre malheur fut dans un sens notre bonheur, car nous y fûmes très bien, pour ce qui regarde la nourriture. Le pain que nous faisait le boulanger que nous avions pris à notre service, était très mauvais, quoique notre blé fut du plus beau. Nous achetions le vin du frère Joseph à raison de 40 sols la millerolle ; pour ce qui est du logement, il était trop petit par rapport à notre communauté et si petit que D. Claude et D. Coadjuteur furent obligés comme arrivés les derniers de loger tous deux dans une chambre si petite que leur lit se tou-

chaient ; outre cette incommodité, elle en avait encore une autre, c'est qu'elle n'avait d'autre jour que celui qu'elle recevait de la porte lorsqu'elle était ouverte. D. Prieur pour aller dans sa chambre passait par celle du sacristain. Mgr l'Evêque y fut deux fois pour nous y voir ; la première fois ce fut accompagné d'un Conseiller du Parlement et de M. de Paule l'aîné ; la seconde fois ce fut en compagnie de Mr l'Avocat de Cormis, âgé de plus de 80 ans et qui n'était pas sorti de la Ville d'Aix depuis 22 ans ; l'amour qu'il avait pour les Chartreux le porta à nous venir voir. Nous serions restés dans la bastide du frère Joseph jusqu'à notre retour dans notre maison sans les accidents qui nous arrivèrent. Nous y courûmes de grands risques de prendre le mal contagieux ; Primo : un enfant de 15 ans que nous trouvâmes dans cette bastide (il s'appelait François) sachant un peu raser, nous le prîmes pour nous servir il nous rasa pendant plus d'un mois, et dans le temps qu'il avait la peste ayant un bubon pestilentiel à l'aîne, il se découvrit à un de nos valets lequel estant venu dire à D. Prieur, on fit sortir sur le champ ce jeune homme de la bastide, outre cela, un autre valet du frère Joseph fut attaqué de la peste, il en mourut en deux jours, la veille de sa mort, il vint dans la chambre de D. Prieur, il le pria de lui donner une prise d'un baume qu'il avait dans sa poche, lui fit prendre dans cette tasse de son baume et le renvoya ; le lendemain ce valet mourut de la peste. D. Prieur ne le croyait pas malade de ce mal lorsqu'il lui donna à boire de son baume, quinze jours après, un autre valet du frère Joseph fut attaqué de la peste et mourut en trois jours ; ce dernier accident obligea le Prieur à venir à Aix, pour voir s'il pouvait se retirer avec sa communauté, au moulin de Vernègues, comme lui avait été proposé la chose de la part de sa Révérence D. Prieur étant à Aix, on lui fit voir une

impossibilité manifeste sur ce point, et quand la chose aurait été possible tant d'autres choses s'y opposaient qu'il n'y pensa plus ; dans l'embarras où se trouvait D. Prieur de pouvoir tirer des mains de la peste sa communauté qu'il savait abandonnée de tous secours, si toutefois ce mal terrible venait à saisir un de ses religieux dans la bastide du frère Joseph ; dans cet embarras, il fut inspiré d'aller voir Mgr l'archevêque d'Aix, il expliqua à ce prélat le motif de son voyage à Aix. Ce prélat ayant un peu réfléchi, fit l'honneur de lui dire, « je vous offre la moitié de mon palais ». D. Prieur l'ayant remercié d'un compliment si gracieux, Mgr l'archevêque lui dit, « prenez mon séminaire », cette proposition ne fut pas rejetée, mais ajoute Mgr l'archevêque, si vous voulez y venir vite, pour peu que vous tardiez, ni vous, ni votre communauté ne sera plus reçue dans la ville. Sans perdre de temps D. Prieur alla voir M. de Villeneuve, directeur du séminaire d'Aix, grand vicaire de l'archevêché et Official il lui fit part du compliment généreux de Mgr. l'Archevêque, il y donna les mains avec une joie sans égale, en même temps, ce M. de Villeneuve fit voir à D. Prieur les appartements et la cuisine qu'il nous donnerait. D. Prieur après l'avoir remercié de son honnêteté, partit fort tard quoique le temps fut très mauvais, pour faire part aux religieux de son voyage ; chaque religieux l'applaudit et donna les mains à sortir au plus vite de la bastide du frère Joseph. Aussitôt D. Prieur partit encore pour venir coucher à Aix ; le lendemain il prit tout ce qu'il peut donner de charrettes pour venir prendre nos hardes et tout ce qui nous appartenait. D. Prieur fit tant de diligence, qu'en moins de trois jours, nous fûmes tous avec notre bagage dans le séminaire d'Aix ; il y avait pour lors dans le séminaire d'Aix : Mr de Villeneuve, qui outre ses titres ci-devant, était encore chanoine de Saint-Sauveur

d'Aix; M. Joubert, économe; Mr Monger, professeur de théologie dans l'Université; Mr Duclos, ci-devant, professeur de morale; Mr Fournier, professeur de philosophie. Tous ces Messieurs étaient des Directeurs du séminaire. Nous couchâmes tous dans le séminaire le cinquième de mars 1721. Nous y fûmes reçus de la part de tous ces Messieurs que je viens de nommer, avec de grandes démonstrations d'amitié; deux jours après notre arrivée c'est-à-dire quand nous fûmes tous tranquilles dans nos chambres, nous fûmes saluer en corps Mgr l'Archevêque, ensuite nous allâmes voir tous en corps Messieurs les Directeurs du séminaire. Nous menâmes au séminaire la vie que nous avions menée à la bastide du frère Joseph, nous nous levions tous à 5 heures, quelques-uns de nous allaient dire pour lors la Sainte Messe; à 6 heures on sonnait une grosse cloche; à 7 heures on la sonnait encore, pour lors tout le monde s'assemblait dans une chapelle qui était dans l'intérieur du séminaire, étant tous assemblés, nous disions ensemble primes du (illisible) sexte et none du jour et les prières de Mgr l'archevêque avait ordonné pour la cessation de la peste, à 8 heures nous disions une messe basse, où tous les religieux assistaient, chaque prêtre faisait sa semaine et disait pendant cette semaine tous les jours la messe de la communauté. Nous mangions tous les jours ensemble dans un réfectoire, étant impossible de pouvoir manger chacun à son particulier, le soir nous nous assemblions tous dans la chapelle qui est dans l'intérieur de la maison, à une heure nommée et là nous disions tous ensemble vêpres, complies du jour avec les matines du jour suivant. Nous prîmes en payant, du vin au séminaire. Sa révérence nous aumôna en l'année 1721 de la taxe que devait payer au Chapitre général cette année-là, la province de Provence. Quand nous fûmes logés au séminaire, nous

étions neuf religieux de chœur, deux frères convers et trois domestiques. Les religieux se nommaient : D. Philippe Brunet, prieur et profès de Villeneuve ; D. Elzéar Chartant, vicaire, profès de Bonpas ; D. Bernard Suzan ; D. Gilbert Dupont ; D. Joseph Marie André Bronevaux ; D. Claude Magnin ; D. Emmanuel Navenard, coadjuteur, tous cinq profès de Villeneuve ; D. Juste Gaudibert, sacristain, profès de Bonpas ; D. Paul Borel, diacre ; Frère Hugues Dulneau, dépensier ; frère Jean Baptiste Boisseau, tous deux convers de Villeneuve, ce dernier frère mourut hydropique au séminaire, il fut mis dans le caveau du séminaire qui est au-dessous du pupitre de l'épitre et avec toutes les cérémonies de l'Ordre, en présence de tous les religieux de notre communauté, il mourut le 24 mars 1721.

Mr le marquis de Vauvenargues, premier Consul et Commandant dans Aix nous y promit lorsqu'il nous fit quitter notre maison de nous payer notre entretien tant que nous serions hors de chez nous, il nous marque dans une lettre qu'il écrivit à D. Prieur que quoique la ville nous donna 15 sols par jour à chaque religieux qu'elle avait déplacé du couvent, il trouvait que 15 sols étaient bien peu pour des Chartreux et qu'il ne tiendrait qu'à lui qu'elle n'en donna davantage aux Chartreux.

Mr de Paule l'aîné lui propose de donner par jour 20 sols à chaque valet. Mr de Vauvenargues consentit à la proposition et ordonne qu'on nous couchât sur l'état de la ville, à raison de 20 sols par jour pour chaque religieux et frère et 12 sols pour chaque valet. Les gros arrérages que la ville nous doit sur cet article, nous font penser que nous ne sommes jamais payés du tout ; notre sortie nous a coûté plus de 3 mille livres en pure perte pour nous soit par les meubles qui se sont cassés ou perdus, soit par la consommation des denrées qui s'est faite en pareil cas, soit enfin

par les bêtes qu'on a loué outre les charrettes que la ville nous fournit et généralement par mille autres dépenses auxquelles nous avons été obligés et dont on ne parle point ici pour ne pas ennuyer. L'on se contentera de dire que les charrettes que la ville nous fournit pour charrier nos meubles, nos provisions coûtèrent à la ville plus de 400 livres, on ne parle pas d'une charrette à 4 chevaux et de 4 bêtes de bât, qui nous furent prêtées par des amis pendant 6 jours, chaque charrette et chaque bête de bât, ne pouvaient faire qu'un voyage par jour, de la ville à la bastide du frère Joseph. Les charrettes qui apportèrent au séminaire nos hardes et provisions coûtèrent 378 livres.

La ville voulait si elle était obligée de payer cette dépense, qu'elle passa sur ce qu'elle nous avait promis pour notre entretien. D. Prieur sut à la fin trouver le moyen de faire porter à la ville. Si nous avions donné 3 mille livres à la ville et qu'elle nous en eut laissé notre maison, nous y aurions gagné, elle ne doit considérer par conséquent ce qu'elle nous a promis pour notre entretien que comme un loyer de dommagement de ce qu'elle nous coûta en cette occasion.

Le 24 février 1721, la famille de la Charité, qu'on avait fait sortir pour y loger une partie des pestiférés et laquelle dite famille on avait logé dans la Chartreuse d'Aix de laquelle on avait fait sortir par force tous ceux qui y étaient, tant religieux que frères, cette dite famille commença à débagager l'an et le jour susdit, ce qu'elle n'aurait pas fait d'un an si les Chartreux d'Aix qui étaient pour lors au séminaire c'est-à-dire D. Prieur et D. Coadjuteur n'avaient vivement pressé et continuellement messieurs les recteurs de la Charité de leur rendre leur maison. Ces deux religieux étaient aussi tous les jours chez Mgr l'Archevêque d'Aix et chez M. le marquis de Vauvenargues pour les

prier de renvoyer à la maison de Charité tous ceux qui occupaient la Chartreuse d'Aix.

L'on avait lavé toute la maison de la Charité avec du vinaigre ou l'on avait bien fait nettoyer partout ; on y avait fait ensuite deux parfums, l'un sec, l'autre humide ; le parfum humide était si violent qu'il avait noirci toutes les murailles de la Charité, lorsque une chambre était parfumée si une personne était venue à passer devant la porte de cette chambre, quoique cette porte fut fermée, cette personne se noircissait toute du côté de la chambre où était le parfum.

Le 22 septembre 1721, on ouvrit les églises par ordre de Mgr l'Archevêque lesquelles avaient été fermées depuis le premier mai. Monsieur de Vauvenargues Commandant dans la ville d'Aix pendant le temps de la contagion et Mr Buisson, l'assesseur faisant la demande à Mgr l'archevêque l'on ouvrit les églises au son de toutes les cloches à 9 heures du matin ; on chanta dans chaque église une grande messe et l'après-midi on donna dans chaque église la bénédiction pour remercier Dieu de la cessation de la peste, en attendant qu'on puisse en rendre à Dieu des actions de grâce plus solennelles.

Le 26 septembre 1721 D. Prieur de la Chartreuse voyant que MM. les recteurs de la Charité ne sortaient de la Chartreuse que bien lentement y vient coucher, il coucha dans la chambre quoiqu'elle fut pleine de meubles de la Maison, cette dite chambre n'ayant pas été habitée par personne pendant que les Chartreux furent dehors de leur Maison. D. Prieur n'y vient coucher que pour la faire évacuer plus vite ; en effet, le 29 septembre 1721 toute la maison de la Charité alla coucher à la Charité et l'on remit sur les 5 heures du soir toutes les clefs de la Chartreuse à D. Prieur.

Le 3 octobre 1721, Mr de Villeneuve, supérieur du séminaire d'Aix donna à dîner dans son réfectoire à toute la communauté des Chartreux, entre deux religieux, il y avait un prêtre, de sorte qu'on voyait un habit blanc, un habit noir, un habit blanc, un habit noir...

Le 11 octobre, toute la communauté des Chartreux peut coucher à la Chartreuse, le même jour tous furent à matines, elles commencèrent par un *Te Deum,* le prêtre hebdomadaire dit ensuite cinq oraisons en action de grâce de ce que le Seigneur nous avait fait tous rentrant dans Chartreuse en parfaite santé. Dom Prieur pendant treize jours avait fait nettoyer toute la Chartreuse, il avait fait parfumer les endroits qui en avaient besoin, avec tout cela il ne put en ôter les puces dont toute la masion en était remplie, il y en avait une si grande quantité que pendant trois semaines, nos religieux ne pouvaient point dormir. Il y avait aussi une quantité surprenante de punaises. D. Prieur se contenta de toutes les ôter des chambres de religieux, c'est-à-dire autant qu'il pût en faisant laver toutes les chambres avec du vinaigre distillé, du fiel de bœuf et de la coloquinte ; tout cela mêlé et bouilli ensemble pendant un quart d'heure, on en frotta tous les lits, les bancs et les oratoires tant dehors que dedans ; le reste de la maison fut abandonné aux punaises. L'on a toujours été à matines et à tous les offices du jour depuis le 11 octobre.

Il manque bien des choses aux religieux, qu'on ne peut leur faire avoir que dans la suite, on ne trouvait rien pour lors à acheter, tout ce qui se vendait était si cher qu'on ne pouvait rien acheter.

Le 31 octobre 1721, nous rendîmes aux MM. du séminaire le dîner qu'ils nous avaient donné dans le 3 du même mois, avec cette différence qu'ils mangèrent à la salle et qu'il y avait un très beau repas. Il y avait Mr de Ville-

neuve, supérieur du Séminaire et grand vicaire du diocèse d'Aix ; MM. Joubert Duclos, Fournier, Monger, de la Calade, directeur du séminaire, plus Mr de Cabanas qui demeura au séminaire, Mr son frère qui est curé du Saint-Esprit, le père Sabattier, bénédictin de Sainte-Marie qui a suivi ici à la Charité les pestiférés pendant huit mois et qui demeura au séminaire jusqu'à ce que les chemins soient ouverts pour pouvoir s'en retourner. Ce père est natif de Montpellier et fort estimé de Monseigneur l'archevêque d'Aix[14] ».

Marc DUBOIS.

(*A suivre*).

---

[14] Archives religieuses, Série 17 H. 2 (Bouches-du-Rhône).

NÉCROLOGIE

Victor FAURE

Né en Avignon, le 24 octobre 1858, Victor Faure était d'une origine modeste. Fils d'un simple chef de gare, il perdit son père à l'âge de 18 mois et fut dès lors élevé par sa mère. Ayant eu le bonheur de la conserver jusqu'à ces dernières années, ce fils reconnaissant l'entoura de l'adoration la plus profonde et des soins les plus affectueux. Sa plus grande joie était d'aller avec elle dans la vieille maison familiale de Châteauneuf-de-Gadagne, où il retrouvait les paysans comtadins, ses amis de toujours, avec lesquels il pouvait parler librement sa chère langue provençale qui n'avait pas de secret pour lui.

Ses premières études furent faites chez les frères de la Doctrine Chrétienne à Avignon. Il vint ensuite tout jeune à Marseille, se mettre en apprentissage sous les ordres de l'abbé Pougnet, l'érudit architecte de l'église des Réformés. Celui-ci, aimait-il à rappeler, ne lui épargna ni le travail, ni les leçons, ce dont à un demi-siècle d'intervalle, il lui gardait la plus vive reconnaissance. Ce maître pratique, l'envoyait le crayon à la main, dessiner quelque beau monument et s'instruire à l'école de l'observation, la grande et véritable éducatrice. Formé ainsi, au contact des classiques romains, de ceux du Moyen-Age, de la Renaissance ou du Grand Siècle, dont les œuvres abondent dans notre Midi, Victor Faure acquit une forte connaissance de sa profession. Petit à petit il se fit apprécier de ses clients et de ses pairs. Il avait puisé dans le sol comtadin, plus affiné peut-être encore que le sol provençal, cette finesse d'esprit, ce grand bon sens et ce jugement droit, qui, joints aux dons d'observation réfléchie, de volonté ferme, de travail acharné, transmis par de lointains aïeux des hauts villages des Alpes, lui permirent de se créer peu à peu une situation de premier plan. Ayant épousé très jeune, à 24 ans, Mlle Fleury, fille d'un grand entrepreneur, il fut dès lors définitivement fixé à Marseille. Il devint l'architecte de diverses communes des départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse pour lesquelles il dirigea de nombreux travaux. Ecoles, usines, chapelles, châteaux, lui furent

confiés. C'est ainsi qu'il eut à reconstituer en style médiéval la tour des Templiers aux Taillades et à construire à Alzon (Gard), le château moyennageux de Mgr Arnal du Curel, évêque de Monaco. Ces divers travaux lui valurent successivement les palmes académiques et la rosette de l'Instruction publiqué.

Tout en se livrant au travail nécessité par sa grosse situation professionnelle, Victor Faure donnait libre cours à ses goûts pour l'archéologie. De l'architecture monumentale qui lui était si familière il passa par une transition toute naturelle à l'étude des origines gallo-romaines et préhistoriques. Il eut aussi une prédilection marquée pour l'archéologie égyptienne. Les formes à la fois si pures et si grandioses de ses monuments et de ses statues, ses décorations inspirées directement de la nature, étaient bien faites pour plaire à un artiste élevé dans le culte des grandes lignes, des proportions définies et réglées par des lois immuables. Il comprenait fort difficilement l'art actuel avec sa débauche de proportions cubiques, ses lignes ultra sinueuses et floues, ses heurts de violentes couleurs.

Pendant les séjours qu'il faisait chaque été dans son cher pays de Gadagne, notre collègue ne restait pas inactif. Aidé de ses amis, l'omniscient Dr Jacquème et M. Faudrin, professeur de l'école de Valabre en retraite, il recherchait dans toute la région les souvenirs et les restes des époques lointaines disparues. Il fouillait, en particulier, de nombreuses tombes gallo-romaines d'où il avait la joie de retirer de superbes objets: bronzes, poteries et vases irisés.

Ce fut là le début, il y a trente ans, du musée que ce collectionneur avait constitué avec soin, et dont il faisait, avec tant de bonne grâce, les honneurs le dimanche matin à tous ceux qui avaient exprimé le désir d'y pénétrer. Visiteur passionné des antiquaires, client assidu des ventes dans toute la région, à côté d'une originale collection de luminaires, il sut mettre à l'abri dans ses vitrines, de beaux échantillons de collections dispersées, de nombreux objets égyptiens ou gallo-romains: statuettes, bracelets et objets en métal. Ses vases étrusques, samiens ou gallo-romains sont en particulier de magnifiques échantillons. Il ne se contentait pas seulement de mettre tout en bonne place, mais consacrant avec son grand talent d'aquarelliste de longues heures, à les dessiner, à en reproduire les formes et les couleurs dans ses albums avec toutes les indications d'origine ou d'acquisition.

Au cours de la Grande Guerre, Victor Faure dont les deux fils étaient aux armées, délaissa son métier et l'archéologie pour

F. Duce

VICTOR FAURE

ARCHITECTE

24 Août 1858 — 1er Avril 1928

consacrer tous ses efforts à une tâche dont par discrétion il a tenu dans l'ombre les difficultés et les résultats. Il s'occupa très activement, avec son ami M. René Fournier, avocat, d'organiser entre belligérants les échanges de prisonniers et l'envoi dans un pays neutre des malades et des grands blessés. Il fit pour cela de nombreux voyages à l'étranger. Il parvint enfin à son but, et nombre de familles qui ont profité de ces mesures en ignorent toujours le promoteur.

Au retour de la paix, notre collègue parvenu à l'âge du repos, abandonna la partie active de sa profession à son fils aîné. Désormais, entre sa vieille mère et sa famille il put avoir quelques années de vie heureuse et consacrer tout son temps à ses études archéologiques et à sa collection.

Il entra presque simultanément à la Société d'Archéologie de Provence, à la Société de Statistique et à Rhodania. Vice-président de la première en 1921, il lui avait communiqué dès 1919 un intéressant travail sur « Le cimetière ligure de Cancabeau à Châteauneuf-de-Gadagne », dans lequel il donnait le résultat de ses fouilles. Il compléta cette étude par une nouvelle note en 1921. Partisan de l'union, et non de la dispersion en une poussière de sociétés de l'effort des travailleurs, il fut un des chauds partisans de la fusion de l'Archéologie avec la Statistique sous le nom unique de Société de Statistique d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence. A diverses reprises, en 1924, 1926 et 1928, aussi souvent que le permettaient les règlements, ses collègues lui confièrent les fonctions de membre du comité comme chef de section archéologique. Il fut même nommé vice-président pour l'année 1925. Il avait publié en 1921, dans le premier fascicule de *Provincia* une étude critique « sur un fragment de tuyau de plomb antique provenant d'Arles, avec une inscription fausse ».

Partisan des actes plus que des dissertations, Victor Faure préférait aux séances solennelles mensuelles, les bonnes causeries hebdomadaires du mardi soir dans le local de la Société. Ce cinq à sept intellectuel était pour lui un agréable besoin. Là, au milieu de la fumée parfois dense des cigarettes, il donnait libre essor à ses qualités de causeur et préparait l'organisation de ces visites chez les collectionneurs marseillais dont son affabilité savait si bien ouvrir les portes à ses collègues. C'est grâce à son dévouement que nous avons pu admirer les faïences provençales du regretté M. Gaymard, dispersées depuis sous le feu des enchères à l'Hôtel Drouot, les nombreuses et si choisies gravures de M. Usslaub, devenu depuis notre collè-

gue, voire même grâce à l'amabilité de son collègue à la commission du musée du Vieux Marseille, M. Paul Gonzalès, le si longtemps invisible musée Grobet. C'est encore lui, qui organisait pour les membres de la Société et leurs familles ces promenades avec guide compétent au musée du Parc Borély, à Saint-Victor, à la bastide de la rue de Rome, à St-Genieis, etc.

Victor Faure fut un animateur de premier ordre pour notre Société. Qu'il soit permis au bibliothécaire de dévoiler après sa mort une autre qualité qu'il s'efforçait de dissimuler, ce fut un homme d'une générosité inlassable et suivie. Devenu membre perpétuel par rachat de ses cotisations en 1924, notre collègue aimant par dessus tout le local du boulevard Longchamp, savait quand il en était besoin, assurer l'achat de tout ce qui, livres ou objets, pouvait en rendre le séjour agréable aux habitués.

Quand le dimanche, 1er avril dernier, ses collègues apprirent la nouvelle de sa mort si brusque, ils furent vivement peinés. Le mardi précédent ils avaient encore eu le plaisir de le voir en bonne santé et d'entendre sa parole pleine d'humour leur exposer quelqu'une de ces questions qui lui étaient familières. Ils eurent tous à cœur de se joindre aux membres du bureau de la Société pour lui rendre un ultime témoignage d'amitié en l'accompagnant à sa dernière demeure et en présentant à tous les siens leurs affectueuses condoléances.

Puissent aussi ces quelques lignes d'un collègue devenu un ami, dans lesquelles il s'est efforcé de retracer le portrait et la vie de ce *self made mann* en conserver longtemps le souvenir dans notre société et apporter un adoucissement à la juste douleur de cette famille qui a perdu non seulement un époux chéri, un père vénéré mais aussi un guide de tous les instants aux conseils précieux. — Dr L. Malzac.

BIBLIOGRAPHIE

Hilaire Enjoubert. — *Amours de jadis au pays de Provence.* Paris, Boivin, 1927.

Le plus bel éloge qu'on puisse faire des *Amours de jadis*, c'est d'affirmer que ce recueil de contes historiques n'est pas indigne de son aîné *Gens et choses d'autrefois*. L'auteur qui, il y a deux ans, nous avait à peu près attachés au pays duraucien, a élargi cette fois l'horizon de ces récits aux limites de la Provence : Voici Beaucaire et Tarascon, où de galants troubadours se donnent assaut et où frissonnent d'amoureux petits pages ; voici l'ombreux vallon de Saint-Pons et son abbaye où finit le roman de Blanche de Simiane, touchante victime du sauvage Gaultier d'Anet ; plus loin voilà les côteaux de Forcalquier, théâtre des amours passionnées de Raimbaut d'Orange et de Béatrix de Die... Mais la meilleure part est encore faite à la riante et pittoresque contrée qui fut jadis partie Provence, partie Comtat, et que l'auteur aime, on le sent bien, de toute son âme : il nous y ramène invinciblement : là se dresse le bourg de Gordes où chanta Peire Vidal, là le fier castel de Roussillon, là enfin celui de Cadenet, résidence de la douce Huguette « une rivale de Laure », et nous voici enfin sur les bords de la divine fontaine de Vaucluse, à laquelle notre collègue consacre un éblouissant coup de pinceau.

Ecrit dans une belle langue, très soigneusement édité par Boivin, avec d'originales illustrations de Lalau, le nouveau livre de M. Hilaire Enjoubert doit figurer dans les bibliothèques de tous les fervents d'histoire provençale. — Gaston Rambert.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

L'Exposition de la Chambre de Commerce de Marseille. — Le jeudi, 31 mai, la Chambre de Commerce de Marseille a inauguré sous la forme d'une Exposition de ses richesses artistiques, ce que l'on pourrait appeler plus justement le Musée de ses souvenirs historiques.

Il y a une vingtaine d'années que l'un de ses plus éminents présidents, M. Lucien Estrine, avait conçu l'idée de rassembler et de procéder au recolement des précieuses collections conservées dans le palais de la Bourse. La pensée du généreux et perspicace fondateur du Syndicat d'Initiative de Provence fut parfaitement comprise par un de ses successeurs, dont le talent d'organisateur a donné tant de brillantes preuves, M. Adrien Artaud, mais la guerre mondiale éclatant soudain, renvoya à des temps plus calmes ce projet déjà si bien amorcé.

Il appartenait à M. Georges Brenier, vice-président en exercice, de mener à bien sa réalisation, et grâce à sa sagacité, grâce aussi à l'inépuisable dévouement et à la sûre compétence de l'érudit archiviste-bibliothécaire de la Chambre, M. Joseph Fournier et de M. Jean Reynaud, son adjoint, les pièces les plus curieuses des collections ont été mises en valeur et après avoir reçu la visite de MM. les membres du corps consulaire accrédités à Marseille, l'exposition a été ouverte au public.

Nous croyons savoir que dans la pensée des dirigeants de la Chambre de Commerce, cette exposition prendra chaque année une forme particulière, s'adaptant par le choix des pièces exposées, à quelque grande actualité historique, telle que, par exemple, en 1930, à la conquête de l'Algérie dont on célèbrera dans toute la France, le glorieux centenaire.

Cette année-ci, la première Exposition était consacrée à « Marseille, son Port, son Commerce, et ses Relations extérieures ».

Ses objets étaient répartis en deux grandes divisions : 1° La Chambre de Commerce et le Port de Marseille ; 2° Les établissements français du Levant; et chaque division comprenait d'une part les Manuscrits, et d'autre part les Tableaux, gravures et estampes, et enfin les objets divers.

Jetons un rapide coup d'œil sur les uns et les autres.

I. — Chambre de Commerce de Marseille

Manuscrits :

— Photographie du procès-verbal de la délibération du jeudi 5 août 1599, prise par le Conseil de ville de Marseille, pour instituer quatre surveillants sur le fait du négoce (origine de la Chambre de Commerce. Le dit procès-verbal est transcrit au registre de délibérations BB 57, folio 135, des Archives de la ville de Marseille).

— Lettres patentes d'Henry IV, données à Paris le 15 avril 1600, approuvant la création de ce « bureau » du commerce et autorisant la levée d'un droit jusqu'à concurrence de 1.200 écus par an pour couvrir les frais de fonctionnement du bureau.

— Diverses ordonnances royales et lettres patentes sur la constitution et le fonctionnement de la Chambre de Commerce (1751, 1779, 1791).

— Lettre des membres du Bureau provisoire du commerce, alors en prison sur l'ordre des représentants de la Convention Barras et Fréron, pour rendre compte de leur gestion aux officiers municipaux de Marseille (datée de la ville « Sans nom », le 27 pluviôse an II, 15 février 1794).

— Lettre de Maurepas, ministre de la Marine, refusant d'accepter une pétition des négociants marseillais pour la liberté du commerce du Levant, pétition transmise par la Chambre de Commerce (19 octobre 1742. A côté de la lettre un beau portrait de Maurepas se trouve exposé).

— Liste des fabricants de savon de Marseille en 1751.

— Edit d'affranchissement du port de Marseille, mars 1669. La franchise du port devait être supprimée par la Révolution.

— Compte du trésorier du port de Marseille Jean de Saint-Gilles, pour l'année 1518.

— Diverses ordonnances imprimées visant la police du port de Marseille, les feux à bord des navires et sur les quais, etc.

— Mémoires sur la nécessité de rétablir le Port de Bouc et le projet du canal de Tarascon à Port-de-Bouc, déposés par le sieur Silvy en 1736.

— Cahier des doléances des Députés, Négociants et Armateurs de la ville de Marseille aux Etats Généraux de 1789.

— Diverses cartes et plans de la région de Marseille au XVIIe s.

— Anciennes clés de la Chambre de Commerce (XVIIe siècle), diverses médailles et divers jetons du port et de la Chambre de Commerce.

Gravures et estampes :

— Vues diverses du port de Marseille depuis le XVIe siècle : de Bruyn (1570), Pérelle (1630), Tassin (1634), Sylvestre (1650), Baumont et Basset (XVIIIe siècle), de Fer (1700), Vernet (1754), Ozanne (1780), etc.

— Carte de Provence de Jansson, avec motifs en couleurs (1663).

— Portraits de gouverneurs de Provence : le duc de Mercœur, par Poilly, le maréchal duc de Villars, par Edelinck.

— Portraits d'inspecteurs du commerce de Marseille : Rouillé de Meslay, par Edelinck, Cardin Lebret, par Cœlemans, etc.

— Pompes hollandaises à incendie en usage au port de Marseille au XVIIIe siècle (avec texte en hollandais).

— Spécimens d'affiches et d'avis imprimés par la Chambre de Commerce au sujet du commerce, de la police du port, de la poste aux lettres, etc.

— Portrait de l'humaniste Lebeau, inventeur du motif de jeton de la Chambre de Commerce en 1775).

— Vues et plans de Port-de-Bouc (XVIIe et XVIIIe siècles, Martigues, La Ciotat (XVIIIe et XIXe siècles), Cassis (XVIIIe et XIXe siècles), Etang de Caronte, etc.

— Nombreuses estampes en noir et en couleurs représentant les divers aspects des ports de Marseille à différentes dates du XIXe siècle (notamment celles de Garneray, Polydore Roux, Chapuy, « Voyage aérien de France », « La France en miniature », etc., etc.).

Objets divers :

— Coffre-fort hollandais acquis en 1669 d'un sieur Blaise Bracquepot, pour la somme de 150 livres, par la Chambre de Commerce pour y enfermer la recette des droits perçus par la dite Chambre en vertu de l'édit de franchise de 1669 (la pièce la plus ancienne du mobilier de cette compagnie).

— Pic et truelle ayant servi au Prince-Président Louis-Napoléon Bonaparte pour la pose de la première pierre du Palais de la Bourse en 1852.

II. — Etablissements français du Levant

Manuscrits :

— Lettre d'Henry IV, avec signatures autographes du roi et du chancelier Brulart de Sillery, au sujet des affaires du Levant (21 juillet 1607). Petit portrait de Brulart de Sillery.

— Deux lettres non décachetées de Louis XIII au sultan Amurath IV « en qui tout honneur et vertu abonde » et au grand-vizir Kalil-Pacha, pour demander une autorisation de sortie de grains de Turquie, la ville de Marseille étant menacée de disette (1631).

— Lettre de cachet de Louis XIV avec signatures autographes du roi et de Colbert de Torcy, pour accréditer à Marseille le comte de Ferréol (le futur ami de Mlle Aïssé), nommé ambassadeur près la Porte Ottomane (3 juin 1699).

— Première liste des « enfants de langue » nommés par le Roi, avec signatures autographes de Louis XIV et de Colbert de Croissy (1686). On appelait « enfants de langue » les élèves drogmans qui devaient servir ensuite en Levant.

— Autorisation de résidence dans les échelles du Levant délivrée par la Chambre de Commerce de Marseille après enquête (1745).

— Lettres de provisions pour un consulat.

— Texte imprimé des capitulations de 1673 et de 1740 avec le Sultan de Turquie.

— Reliure armoriée en maroquin rouge contenant le texte des capitulations de 1673, transcrit par Pétis de La Croix, avec miniatures aux armes du Roi de France et du marquis de Nointel, ambassadeur de France.

— Registre de contrôle des déclarations des bâtiments qui vont au Levant (1682).

— « 1682 et 1683 : Registre contenant huit cahiers des comptes des sommes deues et exigées pour raison des 250.000 liv. de l'affaire des coups de canons tirés à Scio par M. le Marquis du Quesne sur les vaisseaux tripolins ». (Liquidation des dégâts commis à la suite de la destruction dans le port de Chio de la flotte de corsaires tripolins).

— « 1688 : Procès-verbal sur le subject de l'incendie et bouleversement de la ville de Smyrne survenu le 10e de juillet de l'année 1688... »

— Procès-verbaux de la célébration des anniversaires du 14 juillet et du 10 août à Constantinople.

— Ordonnance du Roi du 3 mars 1781 sur les consulats, la résidence et le commerce du Levant.

— Quelques beaux livres concernant le Levant.

Tableaux, gravures et estampes :

— Petites gravures de S. Le Clerc, F. Silvestre, représentant des types et costumes turcs.

— Peinture attribuée à Antoine de Favray et représentant la réception d'un ambassadeur (sans doute Vergennes), par le grand-vizir de la porte Ottomane. (Vers 1765).

— Portraits de Vergennes, Choiseul-Gouffier, Aubert-Dubayet, le marquis de Rivière, ambassadeurs de France à Constantinople aux XVIIIe et XIXe siècles.

— Panorama de Constantinople en 1678, par Corneille Le Brun (Stamboul et la Corne d'Or. La longueur de cette pièce est de plus de deux mètres).

— Vues de diverses échelles et villes du Levant aux XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Vues de Damas, Jérusalem et le Grand Caire par de Bruyn et Munster, du milieu du XVIe siècle.

— Belles cartes du XVIIe siècle de Mercator et Jansson.

— Importante série de costumes turcs de Bonnart, masculins et féminins. (Fin du XVIIe siècle).

— Scènes et costumes du Levant.

— Lithographie commémorant un épisode de la guerre de l'Indépendance grecque : le consul de France à Smyrne Pierre David, sauvant des Grecs réfugiés au consulat de France lors de l'émeute de 1821.

On se rend compte, par cette seule nomenclature, et malgré sa sècheresse de catalogue, de l'importance d'une telle manifestation historique et combien apparaît heureuse et féconde l'initiative de la Chambre de Commerce de Marseille.

Comprise et admirée du grand public, les compliments de la *Société de Statistique* doivent observer envers cette noble Compagnie quelque discrétion. N'est-il pas flatteur pour notre Société de compter dans ses rangs, les Estrine, les Artaud, les Rastoin, les David, les Brenier, les Maurice-Hubert, les de Chomel, les Antoine Boude, les Hubert-Giraud, bref les mainteneurs autorisés du renom universel de Marseille qui, plus que jamais, *actibus immensis fulget !* — Jean de Servières.

*
* *

Statistique rétrospective. — Notre vieille Société, devenue Centenaire, est comme toutes les Sociétés savantes, condamnée à ne pas reculer au delà de ses adhérents et de ses correspondants les limites de son activité. Il en fut autrement, à ses débuts, et elle était consultée par ceux qui avaient le soin des affaires publiques — les administrateurs n'étant pas toujours particulièrement compétents dans la recherche des éclaircisse-

ments historiques — témoin cette lettre... de statistique et d'histoire, écrite en 1831, par son président Jules Julliany, à M. Alexis Rostand, maire de Marseille.

« Monsieur le Maire,

« Vous avez désiré connaître le nombre des habitants de Mar-
« seille sur lesquels le droit de piquet [1] pesait de la manière la
« plus sensible et la plus onéreuse. La *Société de Statistique*
« toujours empressée d'aller au devant d'un administrateur
« éclairé et plein de dévouement pour le bien de notre ville s'est
« livrée à quelques recherches sur ce sujet. Malheureusement,
« elle n'a pu trouver dans ses archives ni ailleurs aucun docu-
« ment qui lui permit d'établir un chiffre quelconque. Aussi le
« rapport de sa Commission n'offrait que des conjectures. Dé-
« sespéré de ne pouvoir vous offrir rien de positif, je me suis
« livré à de nouvelles recherches, et j'ai trouvé dans un mémoire
« de M. le duc de Gaëte [2], publié en 1818, quelques chiffres qui
« me permettront de satisfaire à votre demande quoique impar-
« faitement.

« Il y a en France 10.414.121 propriétés grandes ou petites.
« Elles sont possédées par 4.833.000 propriétaires, la plupart
« chefs de famille; chaque famille étant réputée de cinq person-
« nes, on peut porter :

« la classe des propriétaires à	14.479.830 individus
« le nombre des agriculteurs ou labou- « reurs sans propriété est de	4.941.000 »
« celui des artisans et ouvriers sans pro- « priété, de	4.309.000 »
« celui des négociants, marchands, fonc- « tionnaires et professions libérales est de	5.270.000 »
	28.999.830 »

« Voyons maintenant comment se trouvent réparties ces pro-
« priété :

[1] Le droit de piquet, était un impôt fort ancien établi sur les farines, en vertu du droit, fixé par un statut de 1410, qu'avaient toutes les communautés de Provence de taxer les objets de consommation locale. (Cf. Coriolis).

[2] Gaudin, duc de Gaëte, ministre des Finances du Consulat et de l'Empire.

«	8.216	payent 3.834	fr.	de taxe représ.	19.272	fr. de revenu
«	18.846	1.468	»	»	7.340	»
«	202.636	425	»	»	2.127	»
«	928.000	92	»	»	464	»
«	3.665.300	12	»	»	64	»

« Si nous appliquons ces chiffres à Marseille, nous obtenons « les résultats suivants en calculant, pour conserver la proposi- « tion de 1818, sur une population de 110.000 habitants.

« Sur ce chiffre 62.000 individus appartiennent à des familles « ayant un revenu quelconque, 48.000 n'ont d'autres ressources « que le travail.

« Les 110.000 individus composant 22.000 familles sur lesquelles « il en est seulement 12.400 qui possèdent un revenu ainsi ré- « parti :

«	23	ont un revenu moyen de	19.272	francs.
«	50	»	7.340	»
«	600	»	2.127	»
«	2.500	»	464	»
«	9.227	»	64	»

« Ces résultats, sans doute, ne représentent pas la véritable « situation de Marseille. Pour qu'ils fussent exacts, il faudrait « que la richesse fut également répartie sur tous les points du « royaume et cela n'est pas. Marseille est plus riche que ne le « feraient supposer les chiffres que je viens de poser, et je ne « donne les calculs que j'en tire que comme point d'approxi- « mation.

« Le droit de piquet rapportait 500.000 francs, réparti sur « 22.000 familles ; c'était 23 fr. pour chaque famille.

« Or, sur ces 22.000 familles, 9.600 privées de toute propriété « étaient obligées de prélever cette taxe sur le modique salaire « du travail de leurs chefs.

« 9.227 avaient un revenu dont il fallait prélever le tiers pour « payer la taxe. On peut donc affirmer qu'il n'y avait à Mar- « seille que 3.173 familles sur 22.000 pour lesquelles le droit de « piquet ne fut pas une charge onéreuse.

« Ces chiffres peuvent être modifiés, mais il n'en demeure « pas moins évidemment démontré que la suppression du droit « de piquet a été un soulagement immense pour les 6 septièmes « de notre population.

« Je suis avec respect, Monsieur le Maire, votre très humble « et très obéissant serviteur.

« Jules Julliany.

« Le 3 Décembre 1831 ».

*
* *

La fontaine de la place des Capucines. — Les transformations continuelles que les nécessités de la circulation font subir à la physionomie des rues et des places de Marseille, arrêteront un instant notre attention sur les modifications radicales apportées à la place des Capucines, la ci-devant pittoresque *Place des Fainéants*, où les beaux platanes, abattus, n'ombrageront plus le murmure rafraîchissant de l'artistique fontaine dont il semblera d'actualité de rappeler ici l'histoire.

Cette fontaine fut élevée en 1778 sur la place de La Tour (actuellement de la Bourse), dans un but non seulement ornemental mais encore pour procurer de l'eau aux vaisseaux et bâtiments en charge, qui vu la proximité du port, avaient toute facilité d'y faire leur provision.

Due au ciseau du sculpteur marseillais Fossati, celui-ci ne voulut rien recevoir que ses debours, aussi, le Conseil de ville, dans sa séance du 25 janvier 1779, délibéra-t-il de lui offrir, à titre de remerciement, une « pièce de vaisselle aux armes de la Ville de la valeur de vingt-cinq à trente louis ».

Le piédestal de cette fontaine portait l'inscription suivante :

REGNANTE LUDOVICO XVI
Provinciæ Massiliæ, etc.
Gubernatore Cam. Lud. de Lorraine
Principe de Marsan.
Legato generali, Lud. de Brancas.
Senatus Principe ac Misso Dom.
Car. Joan. Bapt. des Gallois de la
Tour
Fontem hanc
Utilitati publicæ
Consecrarunt Patriæ Patres
Ludovicus de Cipière, Major.
Lazarus Ferrari / *Petrus-Lud. Napollon* } Consules.
Joannes-Bapt. Richard, Assessor.
Joannes-Ant. Henry / *Ant. Reynier Manoly* } Consules.
Anno Domini MDCCLXXVIII

Le 25 avril 1805, le Conseil municipal délibéra de poser un Aigle sur l'obélisque de la fontaine, mais le 14 avril 1814, la chute de l'Empire amena celle de son emblème, et la place alors: *Impériale*, redevint la place *Royale*.

Le plan de Marseille du colonel Pierron, 1808, donne une vue de la fontaine Fossati surmontée de l'Aigle. Elle est reproduite dans *Marseille à travers les siècles* d'O. Teissier et J.-B. Samat.

En 1825, par suite de modifications à la place Royale, la fontaine Fossati fut transportée au point d'intersection du boulevard Dugommier et du boulevard du Nord (depuis : d'Athènes).

Là, elle remplaçait une colonne surmontée d'une boule dorée dont le piédestal était orné de deux bas-reliefs de Chardigny: la *Moisson* et la *Pêche*, qui sont aujourd'hui au musée, laquelle colonne avait remplacé elle-même, une précédente colonne de granit donnée à la Ville par le Gouvernement, après l'expédition d'Egypte.

Ce n'est qu'en 1863, le jour de Pâques, que la municipalité vint inaugurer la fontaine Fossati qu'elle venait de faire transporter du point d'intersection des deux boulevards susnommés, au centre même de la Place des Capucines. On lui avait conservé la vasque qui dépendait de la précédente fontaine-colonne à boule dorée. Les travaux de déplacement s'élevèrent à 32.000 francs. — X. Y. Z.

*
* *

A la bibliothèque de la ville de Marseille. L'art provençal dans le livre, le dessin, la gravure (XVIIe-XVIIIe siècles). — Dépassant de beaucoup le cadre de leur exposition précédente, *Les Amis de la Bibliothèque* ont voulu cette année nous donner une idée aussi complète que possible de ce qu'on pourrait appeler « les arts graphiques » aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Ils ont encore élargi ce programme déjà vaste par une réunion de dessins et de gravures qu'on fut surpris de trouver si riche et si belle pour une époque où les arts ne brillaient en Provence que d'un éclat intermittent.

A voir le nombre et la qualité des « impressions provençales » on éprouvait aussi quelque étonnement, notre région n'ayant jamais passé pour un centre spécialement actif dans le domaine du livre. Et cependant nos illustrateurs et nos typographes ne manquaient ni de mérite ni de talent. De grands artistes étaient représentés : Frago dans un portrait du connétable de Bourbon, Parrocel, Barrière, et, à côté d'eux, de plus modestes, Rigaud,

Maretz, Peyron, Randon, Michel d'Arles, les Cundier d'Aix, tous honorables graveurs déjà connus par des frontispices, des plans et des *ex-libris*. Leurs œuvres illustraient des livres sortis des presses de Marseille, d'Aix, de Toulon, d'Avignon, formant un ensemble d'une tenue parfaite et dans lequel les bibliophiles remarquaient d'un œil jaloux des pièces rarissimes, tels ce bréviaire arménien imprimé à Marseille en 1673, « *Le baudrier du sacre de Louys XIII* » ou *le recueil des pièces contenues au procès du P. Girard et de Catherine Cadière* ».

A côté des livres ouverts, des livres fermés montraient de riches reliures : beaucoup, armoriés, avaient d'illustres provenances ; les meilleurs « cabinets » de l'ancienne Provence étaient représentés par l'admirable bréviaire maroquin vert du Cardinal de Bausset, un beau « D'Agut » maroquin rouge, un Boyer d'Eguilles, un Forbin, un Grimaldi, plusieurs Valbelle, etc., etc. Puis, les grands maîtres de la reliure: un Le Gascon, un Derôme et de nombreux maroquins de toutes nuances aux fers les plus divers, tous recouvrant des livres sur la Provence ou d'auteurs provençaux.

Dans la gravure, même abondance et même qualité — sans sortir non plus de Provence. Les étoiles d'abord : notre grand Baléchou national, natif d'Arles, ainsi que chacun sait, était représenté par dix de ses œuvres en tête desquelles, en une belle épreuve du 5e état, plastronnait Auguste III, roi de Pologne ; puis les Gautier d'Agoty, de Marseille, auxquels on a contesté l'invention de la gravure en couleurs ; un petit portrait de Grotius, de toute rareté, avec la lettre, montrait qu'ils avaient pratiqué leur art à Nice, ce que peu de monde savait. Venaient après, des graveurs de moindre envergure : Sébastien Barras, Beisson, etc. On eut aimé voir quelque figure de l'imagier avignonnais Le Blond, qui produisit tant et ne manqua pas de mérite. La famille des Cundier, d'Aix, brillait — si l'on peut dire — par le cuivre d'un portrait du président Grimaldi, d'une technique impeccable.

D'autres gravures, d'artistes parisiens, se rattachaient si étroitement à l'histoire de Provence qu'on pouvait les annexer à son domaine artistique : c'était le cas du portrait de Phélippeaux, comte de Saint-Florentin, chargé des affaires de Marseille, offert — peinture de Toqué et gravure de Wille — par les échevins en remerciement de ses bons offices ; la quittance autographe du graveur est conservée aux archives communales.

Mêlés aux gravures, les dessins pastels et aquarelles relevaient très haut le niveau artistique de l'ensemble, avec des œuvres

de Puget, Van-Loo, Joseph Vernet, Arnulphy, Parrocel, Réattu. Deux dessins d'Adrien Manglard, maître de Vernet, furent une véritable révélation. Quatre aquarelles de Roux le père très au-dessus des productions ordinaires de ce peintre de marine, eurent un légitime succès.

Pareille exposition ne se fit pas — on le comprend assez — avec les seules ressources de la Bibliothèque. Il fallut pour l'organiser toute l'activité et le savoir du bibliothécaire, M. J. Billioud, et le bon vouloir des collectionneurs qui le laissèrent choisir et emporter. M. Jean Masson fut son premier coadjuteur et prêta de rares et précieux dessins. On fit d'autres emprunts à la collection G. Usslaub, cabinet marseillais des estampes, au Comte de Demandolx-Dedons, à M. de Blégiers et, pour le livre, à Mme la marquise de Campou-Grimaldi-Régusse, à M. Jourdan-Barry, à M. l'abbé Vaillen.

Limitée sévèrement dans le temps et dans l'espace et dans son domaine bien déterminé, cette manifestation a été un heureux complément aux leçons d'art provençal qu'avaient données les expositions de 1906 et de 1922. Il faut savoir gré aux *Amis de la Bibliothèque* de leur intelligent effort et les encourager dans leur entreprise. — Emile Isnard.

STATUTS

DE LA

Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie

de Marseille et de Provence

(adoptés à l'unanimité à l'Assemblée Générale du 10 mai 1928)

BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article Premier. — L'Association dite: Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence, fondée le 7 février 1827, sous le nom de Société de Statistique de Marseille, reconnue d'utilité publique par ordonnance royale du 2 avril 1831, a pour but l'étude et l'avancement des sciences historiques, spécialement en ce qui concerne Marseille, la Provence et les régions limitrophes.

Sa durée est illimitée.

Elle a son Siège Social à Marseille.

Art. 2. — L'Association se compose de membres d'honneur, de membres titulaires et de membres correspondants. Sont de droit membres d'honneur: le Préfet des Bouches-du-Rhône, le Maire de la Ville de Marseille, le Président de la Chambre de Commerce de Marseille et le Recteur de l'Académie d'Aix. Les autres membres d'honneur, au nombre maximum de cinq, sont nommés par l'Assemblée générale sur la proposiiton du Conseil d'Administration et choisis parmi les notabilités s'étant efficacement intéressées à l'Association, ainsi que parmi les membres anciens ou actuels, lui ayant rendu des services signalés.

Pour être membre titulaire, il faut:

1° Etre présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'Administration ;

2° Payer une cotisation annuelle dont le taux est proposé par le Conseil d'Administration et fixé par l'Assemblée générale. La cotisation peut être rachetée en versant une somme égale au moins à quinze fois le montant de la cotisation annuelle.

Les membres correspondants sont nommés dans les mêmes formes que les membres titulaires parmi les personnes ne résidant pas dans les départements des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Var, des Alpes-Maritimes, des Hautes et des Basses-Alpes et de Vaucluse. Le titre ne comporte aucune obligation

et confère seulement le droit d'être admis aux séances de l'Assemblée générale, mais sans voix délibérative, et de pouvoir y faire des communications. Leur nombre est limité à 25.

Les personnes morales peuvent faire partie de l'Association. Il en est de même des dames qui pourront être élues à toutes les fonctions.

Pourront recevoir le titre de bienfaiteur, les membres qui auront fait à l'Association des libéralités en argent ou en nature, d'une valeur minima de mille francs.

Art. 3. — La qualité de membre de l'Association se perd:

1° Par la démission;

2° Par la radiation prononcée pour motif grave par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé par lettre recommandée à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale, ou par l'Assemblée générale sur le rapport du Conseil d'administration.

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Art. 4. — L'Association est administrée par un Conseil de seize membres élus pour un an, auxquels sont adjoints, leur vie durant, pouvant remplir n'importe quelle fonction, les anciens Présidents ayant occupé cette charge au moins deux fois.

L'Assemblée générale de janvier désigne par l'élection: le Président, 2 vice-présidents, 1 Secrétaire général, 2 Secrétaires, 1 Trésorier, 1 trésorier-adjoint, 1 Bibliothécaire-archiviste, 1 Conservateur des collections, 6 Conseillers.

Tous les membres du Conseil sont rééligibles, sauf le Président dont le mandat ne peut excéder 3 années consécutives.

Sortant de fonctions le président ne peut être réélu à la présidence qu'après un délai de deux ans, tout en restant rééligible aux autres fonctions.

— En cas de vacances, par décès ou démission, le Conseil reste valide jusqu'à concurrence de la présence des deux tiers de ses membres.

Passé ce chiffre, il est procédé dans le délai d'un mois au renouvellement total du Conseil, sur convocation à une Assemblée générale extraordinaire, faite par les membres restant en fonctions qui assurent la marche de la Socéité jusqu'au renouvellement.

Art. 5. — Le Conseil se réunit une fois par mois, sauf durant les mois de juillet, d'août et de septembre, et chaque fois qu'il

est convoqué par son président ou sur la demande du tiers de ses membres.

La présence du tiers des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. En cas de partage des voix celle du Président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire général, et deux membres du Conseil présents à la séance.

Art. 6. — Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Art. 7. — § 1. Les membres titulaires de l'Association se réunissent tous les ans, au mois de janvier, en Assemblée générale ordinaire, pour entendre les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Ils approuvent dans cette même séance les comptes de l'exercice clos, votent le budget de l'exercice suivant, délibèrent sur les questions mises à l'ordre du jour et procèdent au renouvellement annuel des membres du Conseil d'administration soumis à la réélection.

D'autres Assemblées générales peuvent être tenues sur la convocation du Conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins des membres titulaires de la Société résidant à Marseille.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

§ 2. En outre de l'Assemblée générale annuelle, des séances de travail ont lieu chaque mois aux jour et heure fixés par le règlement intérieur, sauf en juillet, août et septembre.

Art. 8. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président. Le représentant de la Société doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Art. 9. — Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitution d'hypothèques sur les dits immeubles, baux excédant neuf années, aliénation de biens dépendant du fonds de réserve et d'emprunts, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

Art. 10. — Les délibérations du Conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code Civil et les articles 5 et 7 de la loi du 1 février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de biens dépendant du fonds de réserves ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

Art. 11. — Le Conseil établira les règles d'organisation et de fonctionnement des musées et collections qui pourraient être fondés par l'Association, ainsi que les règles concernant les immeubles qui seraient légués à l'Association ou acquis par elle.

FONDS DE RÉSERVE ET RESSOURCES ANNUELLES

Art. 12. — Le fonds de réserve comprend:

1° Le dixième au moins du revenu net des biens de l'Association :

2° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

3° Le capital provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

Art. 13. — Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives sur l'Etat ou en obligations nominatives dont l'intérêt est garanti par l'Etat.

Il peut être également employé à l'acquisition des immeubles nécessaires au but de l'Association.

Art. 14. — Les recettes annuelles de l'Association se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;

2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;

3° De la participation des auteurs aux frais d'impression, du produit des ventes des publications de l'Association ;

4° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé : des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente :

5° Du revenu de ses biens.

MODIFICATIONS DES STATUTS ET DISSOLUTION

Art. 15. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou sur celle du

dixième des membres titulaires ; en ce cas, le Conseil doit être avisé afin de convoquer l'Assemblée générale extraordinaire chargée de délibérer sur les modifications proposées ; celle-ci ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ; elle doit se composer du quart au moins des membres titulaires résidant à Marseille. A défaut du quorum, il sera statué dans une séance ultérieure, qui pourra avoir lieu le même jour, sans convocation nouvelle et quel que soit le nombre des présents.

Art. 16. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice résidant à Marseille. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la discussion ne peut être votée qu'à la majorité de deux tiers des membres présents.

Art. 17. — En cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en justice ou par décret, ou en cas de retrait de la reconnaissance d'utilité publique, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs membres commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministère de l'Instruction Publique.

SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Art. 18. — Le Secrétaire général devra faire connaître dans les trois mois à la Préfecture tous les changements survenus dans l'Administration ou la Direction.

Les registres ou les pièces de comptabilité de l'Association seront présentées sans déplacement sur toute réquisition du Préfet, à lui-même ou à son Délégué.

Le rapport annuel et les comptes seront adressés chaque année au Préfet du département, au ministre de l'Intérieur et au ministre de l'Instruction Publique.

Art. 19. — Le ministre de l'Instruction Publique aura le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par

l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Art. 20. — Les règlements intérieurs préparés par le Conseil d'administration et votés par l'Assemblée générale doivent être soumis à l'approbation du ministre de l'Intérieur et adressés au ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Le Monastère des Chartreux d'Aix-en-Provence

1625-1791

(suite et fin)

II

Armoiries et Sceau

Parmi les documents dépouillés dans les archives, nous n'avons trouvé aucune trace des armoiries de ce couvent. Les fiches d'Hozier consultées, nous ont donné un blason daté de 1696, ainsi décrit : D'azur à une Sainte Marthe d'argent tenant dans sa main dextre un goupillon et dans sa senestre un dragon du même et autour des mots aussi d'argent : CARTHUSIA, AQUENSIS SANCTAE. M. [1]. Celui-ci est un des nombreux dessins faits lors de l'enregistrement des blasons où l'on en fabriquait de toutes pièces quand on n'en avait pas sous la main, et pour adopter celui-ci d'Hozier s'est contenté de copier un dessin identique qui figurait déjà depuis dix ans auparavant sur un manuscrit conservé aujourd'hui à la bibliothèque de la Ville de Marseille sous le N° 49376. Ce blason n'est donc pas véritablement celui de la Chartreuse d'Aix.

L'armorial du couvent de la Grande Chartreuse nous a donné des indications bien plus précises ; nous y avons

[1] D'Hozier, Armorial Général (1696). (Inscr. Prov. 1.509). (Blason col. Prov. 11-1097).

trouvé sous le N° 99 courant des archives, un blason qui est identique à celui de son fondateur d'Aymar, ainsi décrit : De gueules à la colombe éployée d'argent mouvant à dextre et portant dans son bec un rameau d'olivier d'or ; au chef cousu d'azur chargé de 3 étoiles d'or mises en fasce.

ARMOIRIES DE LA CHARTREUSE SAINTE-MARTHE D'AIX-EN-PROVENCE

La règle générale de l'ordre est que chaque Maison prend les armoiries de son fondateur et cela se comprend ; c'est lui qui la protège contre ses ennemis ou ses contradicteurs, lui assurera la libre disposition des biens qu'il lui a laissés et même de ceux que d'autres lui ont laissé sous sa sauvegarde. Donc le blason de d'Aymar est bien, comme l'indique l'armorial de l'Ordre, celui de la Chartreuse d'Aix. En ce qui concerne le sceau de cette maison, on n'en connaît à ce jour qu'un seul exemplaire, signalé par G. Vallier [2] « dessiné dans l'album de M. Maignien, ancien conservateur de la bibliothèque de Grenoble. Il offre une légende tronquée dans laquelle on croit pouvoir déchiffrer les fragments des mots CAR...SIS 165... Son type paraît représenter Ste-Mar-

[2] Sigillographie de l'Ordre des Chartreux et numismatique de Saint Bruno par G. Vallier. Montreuil-sur-Mer. 1891, in-8°.

the foulant aux pieds la Tarasque ». Ce sceau était-il celui de la maison, le *Sigillum Magnum?* ou seulement le *Sigillum Parvum,* dont se servait pour leur usage particulier soit le Prieur, ou le Vicaire, ainsi que les autorisaient les statuts de l'Ordre.

Prieurs de la Chartreuse

Pour nous excuser de n'avoir presque plus rien à dire de ce couvent nous empruntons à l'auteur d'une monographie de la Chartreuse de Glandier ces quelques lignes[3] : « Lorsque d'une Chartreuse l'on a dit la fondation, quand on « a donné la liste de ses Prieurs et raconté comment et à « quelle époque elle a cessé d'exister, il ne reste plus rien « ou presque plus rien à dire. Ces longs siècles qui sépa- « rent la première et la dernière des deux dates se sont « écoulés dans l'uniformité d'une vie de prières et de tra- « vail qui fut toute pour Dieu et ne voulut rien laisser aux « hommes. Le silence qui règne dans la Chartreuse semble « durer après qu'elle n'est plus ».

Nous donnons la liste générale des Prieurs depuis sa fondation jusqu'en 1791, telle que nous avons pu la rétablir soit avec des documents d'archives soit avec les archives de la Grande Chartreuse.

1628-1631. — Dom Gabriel Orcel, de Saint-Chamas, fut le premier recteur d'Aix en 1628 ; profès de Villeneuve le 5 août 1507 ; coadjuteur de Montrieux à la chapelle de N.-D. de Consolation (1603-1606) ; procureur au Val Sainte-Marie (1606-13) ; procureur de Villeneuve

[3] Notice historique sur l'ancienne Chartreuse de Glandier. par J. Brunet, 1879, p. 22.

(1615-19); procureur à Valbonne (1619-23); coadjuteur à Villeneuve (1623-162..); fut nommé recteur à Aix après le Chapitre de 1628, fonction qu'il quitta entre les Chapitres de 1630-31 pour devenir procureur du même couvent jusqu'au Chapitre de 1631. Il quitta Aix quelques mois après pour devenir procureur du Val Ste-Marie (1631-1632); coadjuteur puis procureur de Bonpas (1632-33); premier recteur de Marseille (1633-34); enfin le Chapitre de 1634 le renvoie à Aix comme Prieur jusqu'à sa mort le 8 mars 1640. Le Chapitre Général lui accorde une messe de *Beata* de la Ste Vierge dans tout l'Ordre. D. Gabriel Orcel. Ch. cap. gen. 1629 (signifie: carte du chapitre général). *Rectori novæ plantationis juxta Aquas Sextias non fit m[isericord]ia.*

1631-1633. -- D. Denys de Sailli, d'Aumalle, profès de Villeneuve le 11 juin 1631; coadjuteur (161..-1618); vicaire (1618-19); procureur (1619-21); de nouveau vicaire (1621-23); prieur de Bonpas (1623-31); prieur d'Aix (1631-33); prieur de la Verne (1633-38); de nouveau prieur de Bonpas (1638-40); où il mourut le 28 mai 1640. Une messe de *Beata* dans la province de Provence lui est accordée. Ch. 1631. D. *Dionysius de Sailly a Rd. Patre in priorem domus novæ plantationis juxta Aquas Sextias super annum instituto non fit m[isericord]ia.*

1633-1634. — D. Jean-Baptiste Giraud, de Valensole, fit profession à Villeneuve le 21 novembre 1596,

vicaire (1605-10); recteur et prieur du Val Ste-Marie (1610-21); prieur de Montrieux (1621-26); prieur de la Verne (1626-32); de nouveau prieur de Montrieux (1632-33); prieur d'Aix (1633-34); de nouveau prieur du Val Ste-Marie (1634-39); et une troisième fois (1642-45); et une seconde fois à la Verne (1645-46), où il mourut le 2 novembre 1646, après 50 ans de profession. Eut une messe de la Vierge dans tout l'Ordre. J.-B. Giraud. Ch. 1633. *Novam ordinis plantationem apud Aquas Sextias, ex liberalitate et pietate defuncti clarissimi viri domini Joannis Andreas d'Aymar, in senatu Aquensi consiliarii, felix jam initium ac fundamentum habantem ordini incorporamus.*

1634-1640. — D. Gabriel Orcel, que nous avons nommé au commencement de cette liste revient comme prieur à Aix jusqu'à sa mort.

1640-1644. — D. Gabriel Magnati, d'Avignon, profès de la Chartreuse le 3 avril 1610, était procureur de Chartreuse à l'Obédience de Meylan, près de Grenoble, quand le Chapitre de 1640 le nomme prieur d'Aix, où il est resté jusqu'en novembre 1644, transféré alors au priorat de Bonpas (1644-47); de nouveau procureur de Meylan puis prieur de Bonlieu et de Seillon, où il est mort en charge en 1652, après 43 ans de vie religieuse; eut une messe de la Ste Vierge dans tout l'Ordre.

1644-1650. — D. Antoine Blacone de Toulouse, profès de Chartreuse le 18 octobre 1636, fut nommé

prieur d'Aix en novembre 1644 et transféré au priorat de Valbonne un peu avant le Chapitre de 1650.

1650-1654. — D. Alexis Arnaudi, d'Orange, profès de Villeneuve le 21 octobre 1632, vicaire à Marseille (1636-38), vicaire d'Aix (1640-41); vicaire à Villeneuve (1641-45), vicaire de Bonpas (1645-47); prieur d'Aix (1650-54); prieur du Val Ste-Marie (1654-57); prieur de Montrieux (1667-78); prieur de Valbonne (1678-89); où il meurt le 9 juin 1689, à 69 ans et 49 ans de religion dont 39 de prieurat. Eut une messe de la Ste Vierge dans tout l'Ordre. Ch. 1650. *D. Alexis Arnaudi in priorem domus Aquensis à Rd Patre super annum instituto non fit m[isericord]ia.*

1654-1656. — D. Antoine Blaconne, retourne prieur à Aix. Il fut transféré au noviciat de Toulouse le 29 janvier 1656 et nommé visiteur de la province d'Aquitaine jusqu'en 1674 et prieur de Castres rétabli (1674-78); où il meurt le 28 janvier. Les Chartreuses de Castres et de Toulouse étaient unies depuis la fin du XVIe siècle. Les Chartreux de Castres chassés par les huguenots se réfugièrent à Toulouse et y établirent une maison qui vécut d'abord des revenus de Castres. Ch. 1650. *D. Antonis Blacone in priorem domus Aquensis a Rd Patre super annum instituto non fit m[isericord]ia.*

Un manuscrit de Chartreux dit de lui : « Obüt 23 Januari 1678 protoprior cartusen- « sis (Cartusiæ) restitutæ, alias prior

« Aquensis (Aix), Vallisbonas, Taurinensis
« (Toulouse) et visitator Aquitaniæ ; vir omni
« laude major in utroque statu et quasi ge-
« nitor Castrensis Cartusiæ, cum ipse au-
« thor fuit divisionis domus Tolosa jamjam
« sufficienter dotata ».

1656-1684. — D. Philippe Jassaud, de Tourane, profès de Villeneuve le 21 novembre 1632, y fut coadjuteur (1637-41) ; et procureur (1641-56) ; est mort prieur d'Aix le 14 septembre 1684. Le Chapitre de 1685 lui accorda une messe de la Ste Vierge dans tout l'Ordre. Ch. 1656. D. *Philippo Jassaud, in priorem domus Aquensis a Rd Patre super annum instituto non fit m[isericor]dia.*

1684-1697. — D. Jean-Jacques de Bussy, de Paris, profès de Villeneuve le 21 décembre 1672, y fut nommé courrier en mars 1676. Est mort simple religieux à fin 1717 ou commencement 1718, dans la Chartreuse de Marseille. Il eut une messe de la Ste Vierge dans tout l'Ordre. Ch. 1685. *D. Jacobo de Bussy in priorem Aquensis a Rd Patre super annum instituto non fit m[isericord]ia.*

1697-1700. — D. Jean-Joseph Bardon, d'Aix, profès de Villeneuve le 21 avril 1678, où il était vicaire quand le Chapitre Général de 1689 le nomma prieur de Villeneuve, transféré au priorat de Montrieux par le Chapitre (1690-97) ; puis à Aix (1697-1700) ; retourné au priorat de Montrieux, il y mourut presque aussitôt, son obit est noté dans la carte de 1701.

1700-1705. — D. François Guiot, d'Autun, profès de Villeneuve le 11 juin 1674, y fut vicaire (1683-86); prieur de Montrieux (1686-90); prieur de Durbon (1690-96); de Vaucluse (1696-1700); d'Aix (1700-05) de Marseille (1705-13) où il meurt le 10 novembre 1713 après 59 ans de profession dont 47 années de priorat. Est noté dans la carte de 1734 qui lui accorde une messe de la Ste Vierge et un anniversaire perpétuel dans tout l'Ordre.

1705-1724. — D. Philibert Brunet, de Gap, profès de Villeneuve le 9 juin 1677, envoyé à la Verne en 1686, y fut sacristain (1687-89); puis retourne à Villeneuve, devint plus tard coadjuteur de Marseille et nommé prieur au Chapitre de 1702-05); puis transféré à Aix jusqu'au Chapitre de 1724 qui l'envoya prieur à Lugny (1724-25); où il meurt peu après, mais avant le Chapitre de 1725 qui annonce sa mort et lui accorde une messe de la Ste Vierge dans tout l'Ordre.

1724-1728. — D. Guillaume Moreau, profès de Villeneuve, fut prieur de Durbon (1722-1724); et d'Aix (1724-28). Il était coadjuteur de Marseille, quand on le nomma prieur de Durbon, où il ne put se rendre qu'après avoir fait deux quarantaines, l'une dans le terroir d'Aix et l'autre à Sisteron à cause de la contagion de la peste. Il mourut à Bédarrides en se rendant au Chapitre de 1728, qui donne son obit.

1728-1748. — D. Mathias Régis, profès de Villeneuve, fut d'abord prieur de la Verne (1726-28); et

d'Aix de 1728 à sa mort en 1748. Son obit est noté dans la Carte du Chapitre de 1749.

1748-1755. — D. Jean-David Saint-Martin, profès de Toulouse et procureur de N.-D. du Puy ; prieur d'Aix le 28 juin (1748-55) ; transféré au priorat du Val Ste-Marie le 29 novembre (1755-62) ; de nouveau procureur à Toulouse (1762-64) ; prieur de Cahors (1764-74) ; prieur de Toulouse (1774-79), où il meurt le 28 mai 1779 ; visiteur (1778-79). Son obit est noté dans la Carte de 1780, on lui accorda un plein monachat et un anniversaire. *D. Jean David* 1748-55... « *et agendam specialem eo quod obierit in dessensu Capituli* ».

1755-1764. — D. Gabriel Julien, profès de Valbonne et courrier de Montrieux, est nommé prieur de la Verne (1744-46) ; de Montrieux (1746-55) ; prieur d'Aix le 29 novembre (1755-64) ; est mort simple religieux fin 1776, est noté dans la Carte de 1771 qui dit qu'il vécut 59 ans « laudabiliter » dans l'Ordre.

1764-1772. — D. Alexandre Perraud, profès de Villeneuve, nommé prieur d'Aix le 1er décembre (1764-72) ; alors transféré au priorat de la Verne où il est mort en 1775. Son obit est noté dans la carte de 1776.

1772-1786. — D. Joseph de Camaret, de Perne, profès de Villeneuve le 1er novembre 1763, vicaire à Villeneuve (1762-66) ; procureur d'Aix (1766-68) ; de nouveau vicaire de Villeneuve (1768-72) ; prieur d'Aix (1772-1786) ; dernier prieur

de Villeneuve (1786-91); la carte de 1801 annonce sa mort et dit qu'il vécut 59 ans « laudabiliter » dans l'Ordre. On ignore ce qui lui est advenu de 1791 à sa mort en 1801.

1786-1791. — D. Bonaventure Cantor, de Besançon, profès de Bonpas le 8 décembre 1761, procureur de Premol (1761-69); prieur de la Val Sainte en Suisse (1769-72); prieur de la Part-Dieu (1772-75); prieur de Bonpas (1775-81); coadjuteur (1781-86); rentre à Bonpas en octobre 1791, se réfugie ensuite à la Part-Dieu en Suisse où il est mort le 10 janvier à 75 ans, après avoir passé 54 ans dans l'Ordre. Il eut une messe de la Ste Vierge et un « laudabiliter». Il fut le dernier prieur de la Chartreuse d'Aix. Ch. 1795. *Obüt Bonaventura Cantor profus et antiquior D. Bonipassus prior dominus Aquensis et convisitator provinciæ Provinciæ, alias prior domorum, Vallis Santæ, Partis Dei et Bonipassus, habens missam de Beata Maria per tot. ordinem in quo 54 annis valde laudabiliter vixit.*

Plusieurs religieux de cette Maison ont mérité de la part de l'Ordre l'éloge d'avoir vécu *Laudabiliter*. La mention *Laudabiliter vixit* et très exceptionnellement *Valde laudabiliter vixit* dans le nécrologe cartusien, est comme une sorte de petite canonisation discrète, accordée seulement par le Chapitre général, dans des cas très rares, à des religieux qui ont vécu longtemps dans l'Ordre de façon tout particulièrement édifiante. Dans cette liste de plus de vingt Prieurs, un tel éloge n'est accordé que trois fois, et durant ces 166 ans il ne fut accordé que deux fois à de simples religieux

de la Communauté : D. Jean Chauvet, protès de Villeneuve, qui mourut à Aix en 1717 après 60 ans de vie cartusienne, et D. Gabriel-Jules Cœur, qui vécut 59 ans dans l'Ordre. On voit par là avec quelle parcimonie et discrétion le Chapitre général dispensait pareille mention.

Liste des Procureurs

1628-1630. — D. Jean Calamard.
1631-..... — D. Gabriel Orcel (voir aux prieurs).
1631-1633. — D. Louis de Beaumont.
1633-1634. — D. Grégoire Duplessis.
1634-1635. — D. Paul Rohier.
1635-163.. — D. Grégoire Duplessis, pour la 2e fois.
163.-1641. — D. Benigne Verdonay.
1641-1643. — D. Charles de la Mure.
1643-1644. — D. Jérôme Gualtari.
1644-1660. — D. Georges de Castellan.
1660-1663. — D. Agathange d'Oreson.
1663-1667. — D. Alphonse Montfreule.
1667-1672. — D. Simon Salvani.
1672-1676. — D. François Ravan.
1676-1677. — D. Pierre-Paul de Rieux.
1677-1679. — D. Emmanuel Vanel.
1679-1683. — D. Nicolaus Tienne.
1683-..... — D. Alphonse Montfreule, pour la 2e fois.
1765-..... — D. Martial Louvet.
1766-1768. — D. Joseph de Camaret (voir aux prieurs).
1768-1774. — D. Martial Louvet, pour la 2e fois.
1774-1789. — D. Antoine Daru.
1789-1791. — D. François Clet.

Liste des Vicaires

1640-1641. — D. Alexis Arnaudi.
1641-1643. — D. Séraphin Beau.
1643-1649. — D. Hiacinthe Bagnoli.
1649-1653. — D. Jacques de Spa.
1653-1659. — D. Hiacinthe Bagnoli, pour la 2e fois.
1659-1670. — D. Sébastien Charrière.
1670-1676. — D. André Fournier.
1676-1682. — D. Simon Salvani.
1682-168.. — D. Joseph Glaise.
1706-..... — D. Marc-Antoine Griot.
1772-1779. — D. Lazare Allignan.
1779-1780. — D. Bonaventure Froment.
1780-1783. — D. Jérôme Lafond.
1783-1786. — D. Arsène Fournier.
1786-1787. — D. Bernard Dorre.
1787-1789. — D. Antoine Lacombe.
1789-1791. — D. Bernard Dorre, pour la deuxième fois et le dernier.

Liste des Sacristains

1634-1640. — D. Victor Bordin.
1640-1643. — D. Hilaire Bacheler.
1643-1645. — D. Charles de l'Estoile.
1645-1648. — D. Honoré Guillache.
1648-1653. — D. Robert le Maistre.
1653-1659. — D. Urbain Mongeot.
1659-1664. — D. Pierre le Chesne.
1664-1667. — D. François Henri.
1667-1669. — D. Laurent Rhodes.
1669-1672. — D. Guillaume du Bouc.

1672-1675. — D. Jérôme Gaillard.
1675-1679. — D. Jacques Deschamps.
1679-1680. — D. Guillaume du Bouc, pour la 2e fois.
1680-1681. — D. Bonaventure Mouran.
1681-1685. — D. Jean Chauvet.
1685-1690. — D. Jean-François Imbert.
1762-1765. — D. Pierre Hebriel.
1765-1767. — D. Ange Jossume.
1767-17... — D. Elzéar de Seranon.
17..-1791. — D. Basile Tardieu.

Période de la Révolution

Au commencement de l'année 1790, la Maison devait être ainsi composée :

1. — D. Bonaventure Cantor, prieur.
2. — D. Bernard Dorro, vicaire, né en Comté le 11 février 1749, profès de Bonpas le 9 décembre 1773, coadjuteur en 1779, procureur en 1781, vicaire à Aix en 1788 et la même année à la Verne ; de nouveau vicaire à Aix en 1789, sorti de l'Ordre en janvier 1791.
3. — D. Michel Mille, né dans le Comtat le 23 février 1716 ; profès de Villeneuve le 6 août 1746, hôte à la Verne en 1761 ; hôte à Aix en 1764 ; rentré à Villeneuve en 1791.
4. — D. Elzéar de Seranon, né à Grasse le 15 mars 1722, profès de Bonpas en 1748, vicaire en 1761, vicaire à Montrieux en 1766 ; sacristain à Aix en 1767, déposé avant la fin, y est mort le 6 août 1790, c'est le dernier chartreux qui y fut enterré.
5. — D. Ange Jossume, né à Avignon le 15 mai 1723, profès de Valbonne en 1750, sacristain à Aix en 1765-69 ; mort le 7 février 1803.

6. — D. Paul Blanc, né à Marseille le 25 juin 1730, profès de Villeneuve le 25 mars 1751, maître des novices en 1765, sacristain à Aix en 1766; hôte à Marseille en 1768; hôte à Aix en 1779; sorti en novembre 1791.
7. — D. Hugues Langlade, né le 5 octobre 1730, profès de Villeneuve le 15 août 1753; courrier en 1764; coadjuteur à Marseille en 1766; coadjuteur à Montrieux en 1782; coadjuteur à Aix le 23 août 1783.
8. — D. Basile Tardieu, né à Marseille le 20 janvier 1730, profès de Villeneuve le 6 octobre 1750, sacristain à Aix; sorti en juin 1791.
9. — D. François Clet, né à Grenoble le 15 mars 1744, profès de Valbonne le 22 juillet 1764, vicaire en 1775; courrier de Durbon en 1782; procureur en 1784; procureur de Valbonne en 1785; procureur à Aix en mars 1787; hôte à Rome. D. François Clet a vécu à la Chartreuse de Rome de 1794 à 1810, lorsqu'il fut obligé par le gouvernement français de rentrer en France, est mort à Grenoble avant 1826.
10. — D. Louis de Saléon, né en Vivarais le 18 novembre 1750, profès de Villeneuve le 17 décembre 1771, hôte d'Aix en juillet 1781, sorti en novembre 1791.
11. — D. Jean-François Carillan, né à Montélimar le 15 avril 1757, profès de Valbonne le 6 octobre 1778, hôte d'Aix en décembre 1786.

*
* *

En novembre 1789, tous les Supérieurs des Communautés religieuses de France avaient reçu un exemplaire des Lettres-Patentes du Roi, portant sanction d'un décret de l'Assemblée Constituante concernant l'émission des vœux de l'un et l'autre sexe. Ce décret du 28 octobre, tout en

ajournant la question des vœux monastiques, en suspendit aussitôt l'émission dans tous les monastères.

Le 4 février 1790, l'Assemblée Nationale adoptant la proposition du Président Barnave, rendit l'arrêt suivant : comme article constitutionnel.

1° Que la loi ne reconnaîtra plus les vœux monastiques solennels de l'un et l'autre sexe ; déclare en conséquence que les Ordres et Congrégations religieuses sont et demeurent supprimées en France, sans qu'il puisse en être établis à l'avenir ;

2° Tous les individus de l'un et l'autre sexe existant dans les monastères et maisons religieuses, pourront en sortir en faisant leur déclaration à la Municipalité du lieu, où il sera pourvu à leur sort par une pension convenable.

Dès ce moment, les biens des religieux devenaient la propriété de la Nation, l'Etat se substituant en leur lieu et place. De là, promulgation de nouveaux décrets les 20 février, 19 et 20 mars, statuant que [1] :

Art. vi. — Les officiers municipaux se transporteront dans la huitaine de la publication des présentes, dans toutes les maisons religieuses de leur territoire, et s'y feront représenter tous les registres et comptes de régie, les arrêteront et formeront un résultat des revenus et des époques de leur échéance. Ils devront aussi dresser sur papier libre l'état sommaire de l'argenterie, de l'argent monnayé, des effets de sacristie, livres et mobiliers, en présence de tous les religieux, à la charge desquels ils laisseront les dits objets. Ils dresseront un état des religieux profès de chaque maison avec leur nom, leur âge et les places qu'ils occupent, et recevront la déclaration de ceux qui voudraient s'ex-

[1] Lettres Patentes du Roi, données à Paris le 26 mars 1790.

pliquer sur leur intention de sortir des maisons de leur Ordre et vérifieront le nombre de sujets que chaque maison pourrait contenir.

Biens de la Chartreuse en 1790

D'après les inventaires des Officiers Municipaux, dressés le 17 mai 1790, la Communauté qui se composait de dix religieux et trois frères, possédait [1] :

Deux bastides au quartier Saint-Mitre y compris l'enclos d'Aymar et la vigne de Bouenhoure dont les terres en partie labourables et complantées en vignes et oliviers sont affermées à mi-fruits à quatre rentiers, dont le produit y compris une vigne dite de St-Laurent s'élève à ..... 266 liv. 3 s. 6 d.

Pré du même quartier, affermé	300 liv.	
Jardin dit du Perrier avec bâtiment, une petite terre et une aire dans le terrain de cette ville, affermés	900 liv.	
Jardin dit des Canaux, avec bâtiment au faubourg	120 liv.	
Jardin dit de Marcel au faubourg ..	48 liv.	
Deux petites maisons contigües	75 liv.	
Le jardin de la Maison, revenu	72 liv.	
La Chartreuse d'Aix possède les droits de cens et surcens sur plusieurs maisons situées dans le faubourg, dont le revenu annuel s'élève à	1.084 liv.	1 s. 9 d.

[1] Documents relatifs à la vente des Biens Nationaux, Paul Moulin, 1908, t. I.

Droits de lods produisant année commune	738 liv. 7 s.
Pensions diverses produisant un revenu annuel de	5.039 liv. 11 s. 7 d.

Biens nationaux situés dans le terroir d'Aix

Deux domaines contigus des Chartreux au quartier de Bueno-houre et jas de Bouffan.

Terre et pré attenant au domaine de la Vieille Chartreuse, arrentée au prix de 300 livres.

Petit jardin au domaine du grand Jardin de la Chartreuse de la terre des Canaux, arrenté pour sept années à la rente annuelle de 120 livres.

Jardin dit de Marcel, arrenté pour six années à la rente annuelle de 48 livres.

Grand Jardin et enclos, du côté du faubourg des Cordeliers, terre dite des Canaux ; bâtiment et réservoir près le jardin de la Chartreuse ; jardin dit de Bérenguier ; enclos attenant à l'église des Chartreux ; petite remise au coin du jardin de Bérenguier ; place à vendre les herbes proche de la Halle ; le tout arrenté pour six ans à la rente annuelle de 800 livres.

Prés clos, près des Minimes, arrentés conjointement avec d'autres petits prés, à la rente annuelle de 1.000 livres.

Langue de terre dont partie en aire près de la Rotonde.

Biens de Deuxième Classe

Terres et prés de la Grande Chartreuse, estimé	6.589 liv.
Prés proche des Minimes	8.800 »
Domaine quartier de la Boueno-Houro	17.270 »
Domaine du Jas de Bouffan	67.102 »
Propriété quartier de Boueno-Houro	1.980 »

Propriété chemin d'Avignon	3.328	»
Enclos dit des Canaux	8.000	»
Enclos dit de Bérenguier	5.200	»
Cens en argent et surcens	12.000	»
Une pierre à vendre, place aux herbes.....	600	»
Eglise couvent et jardin	36.750	»
Propriété près de la Rotonde.....		
Maison au faubourg, rue de la Paix.....	640	»
Autre, même rue	610	»
Ecurie et grenier à foin même rue	220	»
Total de l'estimation.....	169.089	»

Charges

Frais de culture de deux bastides, plantations, améliorations et réparations	855 liv.	8 s.	1 d.
Réparation et entretien des maisons, murs de clôture et canaux des jardins	307 liv.	11 s.	2 d.
Les décimes	483 liv.	18 s.	
Capitaux des domestiques	7 liv.	4 s.	
A l'archevêque d'Aix pour cens et indemnité	32 liv.		
Au possesseur de la chapelle St-Michel et 1/2 lods	32 liv.	10 s.	
Aux anniversaires de St Sauveur, pour cens, 1/2 lods 2 panneaux de blé et	168 liv.	13 s.	2 d.
Au prieur de St-Jean, pour cens, 6 panneaux de blé	1 liv.	3 s.	
A la ville d'Aix pour cens et 1/2 lods	10 liv.	0 s.	2 d.

Au domaine du roi ..... 0 liv. 5 s. 5 d.

De plus, la Chartreuse est chargée de l'acquittement de plusieurs fondations.

Nota. — Il faut déduire des revenus, la somme de 150 livres, le capital dû par M. de Viens, produisant cette somme ayant été remboursé et compris dans les 4.000 livres placées sur la communauté de Caumont sous le nom de l'abbé Peraud.

Il existe en argent monnayé la somme de ..... 2.920 liv. 5 s. 3 d.

Il est dû en arrérages :

Pour les censes ..... 1.390 liv. 5 s. 8 d.

Sur les pensions ..... 3.287 liv. 11 s. 10 d.

Mobilier non évalué

La bibliothèque renferme 1.200 volumes.

Le traitement des religieux est ainsi liquidé :

Deux à ..... 1.200 livres

Quatre à ..... 1.000 livres

Quatre à ..... 900 livres

Pour les Frères :

Un à ..... 600 livres

Deux donnés à ..... 300 livres chacun

Vente des biens de la Chartreuse

Depuis le moment où les Officiers Municipaux dressèrent l'inventaire de l'actif et du passif du monastère, le Procureur était tenu d'avoir un journal indiquant les recettes et les dépenses qu'il devait présenter pour les six mois au receveur du district ; lorsque parut ce décret de l'Assemblée Nationale : « Considérant que les bâtiments et les terrains vastes

« et précieux occupés par les religieux et religieuses, présen-
« tent de grandes ressources à la Nation dans un moment
« où les grandes dépense lui font une loi de ne négliger
« aucune de ses ressources ; Qu'il importe de faire jouir les
« religieux et religieuses de la liberté qui leur est assurée
« par les lois précédemment faites ; Qu'il importe pas moins
« de dissiper les restes d'un fanatisme auquel les ci-devant
« monastères prêtent une trop facile retraite ; qu'enfin il est
« un moyen de concilier par une augmentation de pension,
« la liberté des religieux déliés de la vie commune et les
« intérêts de la Maison avec l'extinction absolue de la
« vie monacale, décrète qu'il y a urgence :

Art. I. — Pour le 1er octobre prochain, toutes les maisons actuellement occupées par des religieux ou des religieuses seront évacuées par les dits religieux ou religieuses et seront mis en vente à la diligence des Corps Administratifs.

.. ..

Art. XIV. — Aussitôt la publication du présent décret, les directions des districts feront convertir en monnaie toutes les cloches et l'argenterie des maisons religieuses de leur arrondissement.

Art. XV. — Les bâtiments nationaux et leurs dépendances occupés par les religieux et les religieuses, seront mis en vente sans attendre qu'ils soient libres, mais les acquéreurs ne pourront dans aucun cas en prendre jouissance avant le 2 octobre prochain. — *Signé :* Rolland. *Contresigné :* Danton.

A la suite de ces décrets, tous les biens de la Chartreuse d'Aix furent vendus en partie brisée et en voici le détail.

15 février 1791.— Propriété au quartier de Boueno-Houro, confrontant la traverse qui va à l'ancienne Chartreuse, esti-

mée 1.800 livres, adjugée à Ant. Fouque, d'Aix ..... 6.600 liv

Terre au même quartier confrontant le valat du même nom, estimée 1.430 livres, adjugée à Joseph Michel, bijoutier à Aix ..... 4.300 liv.

24 février 1791. — Pré, enclos et bâtiment, confrontant au Nord aux Minimes, arrentés à Imbert, aubergiste, estimé 8.800 livres, adjugés à J. Blaise Longeon, d'Aix ..... 27.100 liv.

1er mars 1719. — Domaine dit la Grande Chartreuse, au quartier du Jas de Bouffan, confrontant le valat de Boueno-Houro, chemin de Galice et de Berre, bâtiments, cour, jardin, vignobles, terres (64 quartérées). Terres et vignes (8 quart. 1/2), autre terre (4 quart. 250 cannes), une langue de terre (500 cannes), estimé 49.832 livres.

Domaine dit la petite Chartreuse au quartier de Boueno-Houro, bâtiment pour le ménage, et terre et vignobles (1 quart. 275 cannes), estimé 15.840 liv. Le tout adjugé à Joseph Emeric, pour le compte de J.-J. Emeric aîné et François Bourgarel, tous deux négociants à Aix ..... 115.000 liv.

3 mars 1791. — Propriété dite Enclos Aymar, au chemin d'Avignon, confrontant le chemin et celui qui va à l'hôpital St-Jacques, adjugé à Vve Honorat. 12.100 liv.

7 mars 1791. — Jardin dit de Bérenguier, bassin, puits et vieux bâtiments (2 quart.), au faubourg (contre le mur du Midi est un bassin qui reçoit les eaux minérales et le terrain qui va à la rue de la Paix, coin de l'enclos du couvent), estimé 5.200 liv., adjugé à Gaspard Richaud pour le compte de Jules-François Fauris, d'Aix ..... 8.600 liv.

5 avril 1791. — Jardin des Canaux avec bâtiment et hangar confinant à l'hôpital des Incurables (qui était alors sur l'emplacement du cours Sextius), estimé 8.000 liv. ; adjugé à Honoré Gavot, pour le compte de J.-F. Fauris, Gaspard Abrard et Roure frères ..... 31.000 liv.

Jardin de Barral avec vieille bâtisse, rue de la Guerre, au faubourg, estimé 700 liv., adjugé à Décanis, ménager à Aix ..... 2.250 liv.

1er juillet 1791. — Jardin avec bâtiment au faubourg d'Aix, confrontant les Cornets, estimé 700 liv., adjugé à Mardochée et Jacob Mossé frères, d'Aix 2.325 liv.

6 juillet 1791. — Terre et aire au bout des aires de St-Roch, estimé 815 livres, adjugé ..... 2.100 liv.

1er octobre 1791. — Meubles, effets, ustensiles, tonneaux ..... 3.315 liv.

8 octobre 1791. — Lambris et vieux plomb ..... 240 liv.

21 novembre 1791. — Jardins et enclos affermés ..... 315 liv.

17 janvier 1792. — Eglise, couvent et jardin à Aix, estimé 36.750 liv., adjugés à J.-B. Ansi, orfèvre à Aix, en compte avec Gaspard Abrard, négociant ; J. Magnan, entrepreneur ; J. Michel, orfèvre ; Salomon Crémieux, néciant et J. Simon, cirier à Aix	85.700 liv.
9 prairial an III (28 mai 1795). — Maison en mauvais état rue de la Paix, au faubourg d'Aix, estimée 640 livres ; adjugée à Claude Blache, entrepreneur de chemins, rue des Chartreux, à Aix.	2.275 liv.
Une autre maison, même rue, adjugée à épouse Sauve	1.825 liv.
18 prairial. — Ornements et linges	2.922 liv. 10 s.
Total des adjudications.....	307.967 liv. 17 s.

Eglise de la Chartreuse

En consultant les archives de la bibliothèque Méjanes à Aix, nous avons été heureux de trouver quelques renseignements intéressant la chapelle conventuelle.

1° Le manuscrit N° 862 (1036) papier, 159 pages, fin du XVIIIe siècle, intitulé : « Mémoire sur les monuments, « tableaux, statues les plus remarquables de la ville d'Aix, « fait au mois de janvier 1791, sur la demande de la Muni- « cipalité et de l'Administration du district par M. de Saint-Vincent », nous indique, page 102, *Eglise des Chartreux*, le détail des tableaux ainsi décrits : « Le tableau du maître- « autel représentant Saint Bruno priant la Sainte Vierge « qui intercède elle-même N.-S. J.-C. et celui de la chapelle

« de Dom Prieur dans le petit cloître représentant Saint « Antoine de Padoue, sont de Levieux. Dans le sanctuaire « du chœur est un tableau de l'Annonciation assez estimé, « il est du frère Imbert, chartreux. Dans la salle destinée « aux étrangers, on voit plusieurs tableaux de Mignard, « représentant des saints de l'Ordre. Dans la salle de Dom « Prieur, au-dessus de la porte de la cellule est un très « bon portrait du Cardinal de Richelieu, frère du ministre, « qui avait été chartreux et qui fut archevêque d'Aix en « 1623 et mourut évêque (*sic*) de Lyon. Les portraits de Guil- « laume d'Aymar, conseiller au Parlement, fondateur de « la Chartreuse d'Aix en 1633 et d'Olivier de Pennard, « archevêque d'Aix, n'ont que le mérite de la localité ».

On a ajouté au-dessous, aux premières années de la Révolution : « Le couvent et l'église ont été achetés par une So- « ciété de négociants, le tableau du maître-autel est à l'église « paroissiale du faubourg ».

2° Un album oblong de 19 livraisons, intitulé : *Le Vieil Aix* « Album de gravures représentant les monuments, objets « d'art et curiosités qui existaient autrefois dans Aix, ainsi « que diverses coutumes locales aujourd'hui abandonnées « par M. de la Tour Keyrié. Makaire, éditeur, rue Thiers, « à Aix ». La 9e livraison de cet album concerne la Chartreuse d'Aix, elle renferme une notice de l'histoire et de la description du couvent et de quelques œuvres d'art qui subsistent. Il y a aussi un plan conforme à celui conservé à la Grande-Chartreuse dont il est la copie.

Voici les renseignements donnés sur les tableaux : « Il « signale que Haitze dans ses curiosités de la Ville d'Aix », dit que « le rétable majeur de la chapelle était orné d'un « beau tableau de M. Levieux, représentant Saint Bruno « priant pour le salut du monde, ainsi qu'il est écrit dans « un cartouche soutenu par deux anges et contenant ces

« mots : *Salvum fac populum tuum, Domine*. La Sainte « Vierge y joint son intercession auprès de son fils ».

« Il dit que Haitze signale aussi la copie d'un Mignard « habilement exécuté par le frère Imbert, chartreux. C'est « une Annonciation à laquelle le copiste fait assister Saint « Charles-Borromée à genoux, personnage qui ne figure « point dans l'œuvre du maître ».

Ces renseignements nous ont permis de rechercher ces œuvres d'art qui ont été retrouvées.

1° Le *Saint-Bruno* de Levieux, se trouve dans l'église Saint-Jean de Malte, dans le bras gauche du transept en face de l'autel de la Vierge, auprès du tombeau des Comtes de Provence. Il est conforme à la description de Haitze ; dans le coin, à gauche, Saint Bruno vêtu de la robe blanche des chartreux, lève les yeux au ciel vers Notre-Seigneur, assis sur un nuage dans le coin supérieur droit ; il est vêtu d'une robe rouge avec manteau bleu et la tête nimbée. Au-dessous de Saint Bruno, mais un peu plus bas, la Vierge assise aussi sur un nuage intercède auprès de son divin fils. Des petits anges sont autour de la Vierge et du Christ. Tout en haut le Saint-Esprit sous la forme habituelle de la Colombe. Le cartouche et l'inscription y sont aussi. C'est une très bonne peinture en parfait état dont les teintes sont restées très fraîches ; il paraît mesurer environ 2 mètres sur 1 m. 80.

2° L'*Annonciation*, du frère Imbert, est à la cathédrale Saint-Sauveur, sur le retour du pilier qui supporte la chaire et à sa droite, dans l'embrasure même du grand arceau qui livre passage de la nef principale à celle de N.-D. d'Espérance. Il est aussi conforme à la description : à droite est la Vierge, vêtue de bleu, tendant les mains avec un air d'extase ; à gauche, un ange vêtu de jaune brun ; au milieu, Saint Charles-Borromée, sans aucun attribut, en rouge, à

CHARTREUSE SAINTE MARTHE D'AIX-EN-PROVENCE
d'après un dessin original à la sépia de la Bibliothèque Méjanes

genoux et les mains jointes. Derrière la Vierge il y a une draperie et une muraille derrière l'ange. Cette peinture a l'air assez bonne quoique très noircie, elle est mal éclairée et placée trop haut ; ses dimensions semblent être d'environ 1 m. 50 sur 1 m. 20.

Dans le dossier du manuscrit de M. de Saint-Vincent qui porte la cote : EST. A. 48 — Saint-Vincent 27, nous avons fait une trouvaille importante, c'est celle d'un beau dessin à la sépia, dimension 0,26 × 0,42, que nous avons pu faire photographier avec l'obligeante autorisation de M. le Conservateur de la Méjanes, il représente : « l'église et le con- « vent des Chartreux vus de l'intérieur de la cour ». Ce dessin est la seule vue du couvent des Chartreux d'Aix que nous ayons pu trouver ; il est des plus intéressants, car il nous montre la cour avec à gauche la porte donnant sur la rue Célony ; à droite, la porte monumentale surmontée d'une statue de Sainte Marthe avec la Tarasque, qui donne accès dans le couvent et enfin l'architecture décorative extérieure et fort belle de la chapelle conventuelle.

Il y a encore à la bibliothèque d'Aix le manuscrit suivant : N° 822 (842 R. 274, 465, 828) « Recueil de pièces FF ». On y trouve 21 numéros.

Le 13e est ainsi noté : « Elogium historicum nobilissimi « piissimique viri Joannis Francisci de Fortis, Aquensis, « filii domini de Claps et dominæ Marthæ de Guiran », par Jérôme Gaillard, chartreux d'Aix, 1675. Autographe.

XVIIe et XVIIIe siècles, papier, formats divers, sans pagination, demi reliure basane. Dom Jérôme Gaillard, du diocèse de Carpentras, fit profession à Valbonne le 29 septembre 1650, y fut coadjuteur en 1662 et vicaire (1662-1675). Vicaire à la Verne (1675-1678), Prieur de Montrieux (1678-1680) et prieur de Valbonne (1681-1689). Le 6 avril 1689, il meurt à Montrieux en faisant la visite, il était convisi-

teur depuis 1687. « Vir potens opere et sermone », dit le calendrier de Valbonne. Il semble être mort jeune, car il se fit moine probablement à 18 ou 20 ans.

Bibliothèque de la Chartreuse

La bibliothèque du couvent se composait de 1.200 volumes riches de ce que la science humaine avait de plus pur; Saints Pères, théologiens, philosophes, canonistes, liturgistes, ascètes, commentateurs, controversistes, historiens, hagiographes et littérateurs anciens, avaient été réunis. Tout cela fut dispersé par la vente publique de 1791.

Nous avons pu retrouver à la bibliothèque de la ville de Marseille trois manuscrits liturgiques, provenant de cette Chartreuse.

Le premier, sous le N° 48219, contient 95 feuillets manuscrits. Sur la page formant frontispice, on lit :

Liber sacerdotis hebdomarii in quo
continuetur ex quoe dixit in sede sua

Dans le milieu de cette page est rapportée une petite gravure de 0,050 m/m sur 0,060 m/m représentant : le buste du Christ et de la Vierge et le Saint-Esprit au-dessus.

Au bas de la page cette mention :

CARTUSIÆ BEATÆ MARTHÆ PROPE
AQUAS SEXTIUS. ANN. D. 1645

Dans le texte, il y a 10 lettres ornées. Ce livre de format grand in-8° est écrit sur papier, en bons caractères, mais est un peu usagé. La couverture du XVIIIe siècle est très ordinaire en carton marbré.

Le second manuscrit, sous le N° 49376, de 153 pages manuscrites, reliures en maroquin rouge du XVIIe siècle avec

tranches et ornements dorés sur le doc et les 2 plats. Les 135 premières pages ont été écrites en 1687 par le frère Hieronymus Hugues, de Villeneuve : ce sont les Offices du temps et le propre des Saints suivant le rite en usage chez les Chartreux.

Les 18 dernières pages ont été écrites en 1765, par le frère André Nicolas d'Aix, qui a utilisé les pages qui étaient restées en blanc à la fin du livre. Ce sont les offices du Samedi Saint et autres qui avaient été omis dans la première partie du manuscrit. Celui-ci est en parfait état de conservation très bien écrit sur bon papier, il contient de nombreuses miniatures et lettres ornées.

Le livre commence par une sorte de préface paginée de 1 à 14 en chiffres romains. Le texte page IV est orné d'une belle lettre J, miniature peinte qui représente le buste d'un Chartreux en prière les mains joints devant un livre, appuyé contre une tête de mort, dans le fond, un paysage avec des arbres de chaque côté, la lettre et le tout encadré d'or. On a voulu représenter Saint Bruno le fondateur de l'Ordre dans cette première lettre d'une épitre en l'honneur de : « Sancti patris nostri Brunonis Confessoris ». La première page qui suit cette préface, est un grand dessin peint, hors texte sur velin dont les couleurs sont très vives. Il représente un médaillon orné qui occupe toute la page ; dans le haut, deux têtes d'anges et dans le bas, un écusson soutenu par deux génies, lequel représente Sainte Marthe tenant la tarasque enchaînée.

Dans le médaillon du milieu de la page on lit ce texte :

COLLECTANEUM
IN QUO CONTINENTUR
OMNES COLLECTÆ
QUÆ PER ANNI CIRCULUM

DICUNTUR IN DIVINIS OFFICIIS
TAM DE TEMPORE QUAM DE SANCTIS
JUXTA RITUM ET USUM
SACRI ORDINIS CARTUSIENSIS
COMPLETUM ANNO DOMINI
MIL. D. C. L XXXVII
PRO CARTUSIA AQUENSI
BEATÆ MARTHÆ
SCRIBEBAT FRATER HIERONYMUS
HUGUES. PROFÈS D. VILLÆNOVÆ

La page 1 porte en tête, une bande de 0,170 m/m de large sur 0,40 m/m de haut, miniature peinte représentant le Saint-Esprit au-dessus des nuages, dans le milieu d'un cartouche ornementé et supporté de chaque côté par des anges. De grandes fleurs et des ornements, rinceaux, volutes, garnissent les deux extrémités.

La page 5, porte également un bandeau colorié, qui représente dans un cartouche le monogramme du Christ entouré d'arabesques.

Page 36, le bandeau peint représente au centre, une corbeille d'où sortent des fleurs, de chaque côté, de grands rinceaux renaissance. Au milieu de cette page, un motif ornemental en couleur.

Page 47, dans un bandeau colorié, la lettre H surmontée d'une croix occupe le milieu, elle est ornée d'arabesques et de fleurs. Au milieu de la page est un ornement colorié.

Page 57, dans le bandeau colorié, au milieu est un cartouche doré et uni entouré de chaque côté de rinceaux à grands ramages.

Page 100. Un grand dessin est placé en cul de lampe, il représente sur un plateau rouge, une grande corbeille

d'où sortent quatre grandes fleurs et des feuilles disposées, deux l'une au-dessus de l'autre et une de chaque côté.

Page 101. Un grand dessin ornemental à feuilles d'acanthe occupe tout le bandeau du haut de la page.

Entre les pages 118 et 119 se trouve une page hors texte peinte sur velin qui représente : 3 tulipes, 2 roses, 2 fleurettes, 2 boutons de fleurs, le tout disposé d'une façon décorative sur un ornement.

Page 152. Sur une lettre ornée F, on a dessiné en rouge divers bâtiments, clochers, église, qui doivent sans doute vouloir représenter la Chartreuse.

Page 153. En guise de cul de lampe on a dessiné et peint une sorte d'écusson ornemental, style rocaille avec rinceaux et fleurs, dans le milieu on lit :

AUCT^S ET CORRECT^S
AQUIS SEXTIIS
1765
PER
FRIX ANDREAM
NICOLAS
AQUENSEM

Dans le cours de l'ouvrage, on compte 58 grandes lettres majuscules dorées et ornées de fleurs ou d'ornements en couleur et 7 autres en lettres rouges ornées. Toutes les autres lettres majuscules sont de couleur rouge.

Le troisième manuscrit sous le N° 40388, grand in-4° à couverture maroquin de couleur marron avec ornements et filets dorés sur le dos et les plats, ne contient que 13 pages liturgiques, rituel pour l'eau bénite. Il est écrit en très belles lettres de 0,010 m/m de haut sur bon papier, le tout en très bon état.

La première page est entourée d'un grand cadre ornemental aux torsades jaunes et rouges, avec le texte suivant dans le milieu, dont l'avant-dernière ligne est touchante : «

ORDO
AD FACIENDAM
QUAM BENEDICTAM
AD USUM
VENER. CART. AQUENSIS
SUB FELICI PRIORATU VENERA
DI IN CHR. P.D. PH. BRUNET
D. VILLÆN. PROFESSI
SCRIPTUM

In cartusia Villænuovæ senili jam manu (non tremebunda tamen) humilis Servi F. Bernardi Suzan Albaniensis.
Anno Domini millesimor septuagesimo quarto decimo. »

Dans le cours de l'ouvrage, il y a un certain nombre de lettres ornées dans des encadrements jaune et rouge.

Les miniatures de ce genre, sont assez rares après le XVe siècle. Les manuscrits du moyen-âge presque tous exécutés par la main des moines, cessèrent de paraître dès l'invention de l'imprimerie, qui fut même la cause de destruction de beaucoup de ceux-ci remplacés par les ouvrages imprimés à grand nombre d'exemplaires. C'est pour cela que les manuscrits à miniatures depuis le XVIe siècle sont recherchés, moins pour ce qu'ils contiennent que pour l'intérêt d'art d'un dessin plus soigné qu'on leur attribue.

*
* *

Nous reproduisons la vue générale de cette Chartreuse d'Aix, d'après une ancienne gravure conservée à la Grande Chartreuse. Dans l'ouvrage : *Histoire d'Aix* par J.-S. Pit-

ton de 1646, figure un plan de la ville d'Aix, sur lequel le couvent des Chartreux est représenté avec beaucoup de ressemblance au plan de notre gravure ; à la bibliothèque Méjanes, se trouve dans le dossier manuscrit St Vincent 27, un beau dessin à la sépia qui représente l'église et la cour intérieure du couvent. De ce monastère qui occupait une superficie très importante on ne retrouve plus rien, tout a été démoli et réemployé dans l'édification du quartier actuel qui forme aujourd'hui le grand triangle de maisons compris entre les rues : Célony, de la Guerre et du boulevard de la République. On en a conservé cependant le souvenir en donnant le nom de « rue des Chartreux » à celle qui fait communiquer le boulevard avec la rue Célony. Elle a été ouverte à travers le cloître, les divers immeubles voisins ont englobé et utilisé les anciennee constructions, dans lesquelles on reconnaît encore quelques pierres anciennes sans grand intérêt ; la chapelle elle-même a été endommagée et réduite à l'état de grenier, mais deux des tableaux qui l'ornaient sont aujourd'hui dans les églises de Saint-Sauveur et de Saint-Jean de Malte.

Sur l'emplacement de l'ancien couvent occupé aujourd'hui par plusieurs propriétaires, au cours de travaux faits pour les constructions, on a découvert de nombreux vestiges gallo-romains, objets divers, poteries, etc., notamment dans la partie occupée par un patronage de jeunes gens. Au cours de l'année 1924, Mgr Chaillan découvrit une tête à double face, en marbre blanc, vraisemblablement celle d'un Hermes décorant l'habitation d'un des propriétaires de l'antique Aquae Sextiae [1].

[1] Revue des *Annales de Provence*, 1924, Mgr M. Chaillan.

Tous les documents qui nous ont servi à composer cette monographie sont tirés des archives départementales des Bouches-du-Rhône, complétées par celles de la Grande-Chartreuse et de la bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence.

MARC DUBOIS.

Etude sur l'art gaulois avant les temps classiques

(IIe *Supplément*)

Mon essai sur l'art gaulois [1] venait à peine de paraître que l'on découvrait dans le Gard deux nouveaux bustes de guerriers du type de ceux de Grezan et de Substantion (figurés à la planche VII) et qu'un monument entrant dans la série des « têtes coupées » d'Entremont, Die, etc., m'était signalé en Haute-Garonne, tandis que je découvrais moi-même dans le musée lapidaire de Beaucaire une sculpture rappelant les deux têtes accolées de Roquepertuse.

Voici donc, à titre de supplément à mon étude, quelques renseignements touchant ces quatre nouveaux échantillons de la sculpture gréco-celtibérique.

I. — Bustes de Sainte-Anastasie (Gard)

Ces bustes de guerriers découverts à Russan près de Saint-Chapte, en février 1927, par le propriétaire du terrain occupé à l'enlèvement de quelques pierres sur un chemin qu'il se proposait de déplacer. Dans cette opération un premier buste, déjà abîmé, fut brisé, mais une fouille (qui ne porta que sur 1 m. 70×0,65 et 0,50 de profondeur) permit d'en trouver un second entier. « Dans les terres de déblai, M. Albert Hugues, de Saint-Geniès, à qui je dois ces

[1] Société de Statistique, d'histoire et d'archéologie de Marseille. Volume du centenaire 1927, p. 43.

précieux renseignements et bien d'autres, a trouvé des dents et des ossements humains (phalange, gros os) et des fragments de poterie grossière ; en outre, il a reconnu dans le terrain avoisinant de nombreux tessons de céramique antique et des scories de minerai de fer. Tout près, dans un hermes, des pierres placées en rond, le tout entouré d'autres de même volume, font penser à un grand fond de cabane. Tous ces matériaux épars devaient être autrefois très abandants et les habitants de Saint-Chapte ont dû depuis longtemps les utiliser comme moellons à bâtir »[2].

La découverte de Russan, signalée par M. Nier, membre de la Commission d'Archéologie du Gard, à M. le commandant Espérandieu, conservateur du musée de Nîmes, aboutit à l'acquisition des deux bustes par le dit musée. Ils firent ensuite l'objet d'une lecture de M. Espérandieu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et d'un article [3] après avoir été signalés par lui au Congrès, tenu à Montpellier en fin mai 1927, par la Fédération historique du Languedoc et du Roussillon.

L'examen de ces sculptures m'a permis de faire les remarques suivantes :

[2] Des fouilles vont être entreprises à Sainte-Anastasie pour mieux déterminer le milieu d'où proviennent les bustes. La tradition veut qu'il y ait eu là une bataille, signe évident que des découvertes d'armes ou d'objets antiques ont été faites jadis en cet endroit, m'écrit M. Hugues. J'ajoute que cette localité a déjà fourni la belle épée de bronze avec fourreau orné, qui est au musée d'artillerie de Paris (Déchelette, *Manuel... Bronze*, p. 215, d'après de Mortillet, *Musée préhistorique*, pl. LXXIV).

[3] *Revue des Etudes anciennes* 1927, p. 310. Cf. aussi Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs de la Gaule*, t. X, n° 7614. J'apprends à l'instant que les bustes de Sainte-Anastasie viennent d'être publiés une fois de plus par M. Schaeffer, de Strasbourg, dans la *Revue des Musées*.

Fig. 1 — Sainte Anastasie (Gard)

Fig. 2. — Beaucaire (Gard)

Les personnages sont figurés morts, comme sur les monuments d'Entremont, Die et peut-être Substantion. Les traits de la face sont tirés et les yeux clos.

Les volumineux casques dont ils sont coiffés avec bas-volet sur la nuque et crête prolongée jusque dans le dos, devaient, en raison de leur volume et aussi de leur grande épaisseur, être non pas en métal, mais en vannerie ou en sparterie ou rembourés de crin, avec enveloppe de cuir, comme l'a pensé Espérandieu. Un de ces casques est orné sur chaque côté d'une corne enroulée, partant du sommet et qui ont été figurées à plat, c'est-à-dire en bas-relief, alors qu'en réalité elles devaient être disposées en antènes et en l'air comme sur tous les casques cornus de l'antiquité [4]. Ces ornements devaient être creux et en bronze comme aussi le pectoral suspendu par des lanières très visbles au cou du buste le mieux conservé (fig. 1). Ce dernier ornement, d'un type différent de celui du guerrier de Grézan (composé d'ornements de bronze appliqués sur une cuirasse de cuir) est décoré d'une sorte de frise au trait représentant assez maladroitement des vaches et des chevaux et ce thème rappelle beaucoup celui employé dans le décor des situles venètes de bronze des VII-VI siècles avant notre ère [5].

Les animaux de cette frise présentent des traces de peinture à l'ocre rouge comme les sculptures de Roquepertuse. Sur la face du socle de l'autre buste, j'ai aussi noté l'existence de motifs peints en brun qui demanderaient à être ravivés par un léger encausticage.

Sur les deux bustes, qui sont en pierre tendre, j'ai remarqué que l'epanelage avait été fait, comme à Roquepertuse au moyen de petits ciseaux plats.

[4] Cf. notamment Déchelette, *Manuel, deuxième âge du fer*, p. 1156 à 1158.

[5] Déchelette, *Manuel... Premier âge du fer*, p. 765 à 767.

La découverte de Sainte Anastasie porte à cinq le nombre de bustes casqués trouvés en Languedoc, alors que ce type est inconnu en Provence; elle confirme ainsi la différence que j'ai laissé entrevoir entre les idées et les costumes des deux côtés du Rhône [6].

2. — Tête coupée de Montmaurin (Hte-Garonne)

Bloc de pierre de 0,25×0,20×0,16. Tête d'homme très grossièrement sculptée, publiée par le Comte de Saint Périer [7].

3. — Monument de Beaucaire a têtes accolées

Trouvé en 1917 au cours de travaux d'élargissement et de dragage du port situé en tête du canal de Beaucaire entre l'ancienne et la nouvelle écluse du Rhône, ce monument est inédit (fig. 2).

Pierre tendre rectangulaire de 0,75 de haut servant de socle à deux têtes humaines accolées, taillées dans la masse en haut relief et un peu plus petites que nature [8]. D'un côté, les têtes sont accompagnées, entre leurs cous et faisant bloc avec elles, d'un cône tronqué de 11 centim. à la base reposant sur la face supérieure du socle. Du côté opposé, la pierre porte, sur l'espace compris entre les deux têtes, les traces d'assemblage d'un autre motif de pierre (peut-être la continuation du cône) qui a disparu.

[6] *Roquepertuse, op. cit.*, p. 48 et 49.

[7] *Bull. des Antiquaires de France*, 1927, p. 264.

[8] Le socle seul a 0,55 de haut, 0,35 de large, 0,31 d'épaisseur; les têtes 0,20 de haut. Je dois ces mensurations et une bonne photographie du monument à l'extrême obligeance de M. le Dr N. Julian, conservateur du Musée.

Le monument a souffert de son long séjour dans la vase, les détails en échappent, mais dans son ensemble l'œuvre devait être très grossière et si sa disposition permet de rapprocher, comme idée, ces deux têtes accompagnées d'un cône de celles de Roquepertuse avec l'appendice qui les sépare [9], on ne saurait considérer ces deux œuvres comme contemporaines et d'égale valeur artistique.

Les deux sculptures sont malheureusement incomplètes et celle de Beaucaire trop fruste, pour pouvoir déterminer d'une façon précise l'objet énigmatique qui accompagne les têtes. Cependant les deux se complètent peut-être et, dans ce cas, on pourrait se demander si l'objet en question ne serait pas une corne (? d'abondance) renversée ou la tête d'un oiseau dont le cône tronqué figurerait le cou et la pièce effilée de Roquepertuse le bec recourbé d'un rapace. Quoiqu'il en soit, le monument de Beaucaire semble devoir prendre place dans la quatrième période de l'art gréco-ligure [10]. Il appartient, en effet, manifestement à une époque basse et décadente de l'art indigène [11]. Non loin de lui a été recueilli un autel votif romain du 1er siècle, qui est également au petit musée lapidaire de Beaucaire.

A la description ci-dessus, il convient d'ajouter que la pierre n'a nullement la forme d'un autel. Les dimensions de ses deux côtés la rapproche énormément des piliers de Roquepertuse et d'Entremont ; elle me paraît appartenir au sommet d'un pilastre. Les têtes qui l'ornent demandent à être vues à une hauteur de 2 m. 50 environ.

H. DE GÉRIN-RICARD.

[9] *Le sanctuaire de Roquepertuse*, p. 19 à 21 et pl. II.

[10] Le *Sanctuaire de Roquepertuse*, p. 49 et 51.

[11] La tête coupée de Montmaurin me semble aussi devoir entrer dans cette série.

Un vieux corps de métier marseillais

LES AUFFIERS

On est maintenant à peu près d'accord sur les avantages et les inconvénients des corporations de l'ancien régime [1]. Elles ont eu leurs avantages, à l'époque lointaine où, sous l'appellation d'*artisans*, on comprenait « la quasi totalité du monde ouvrier ». Puis se forma peu à peu ce que M. Raoul Busquet appelle « l'industrie collectivement exercée » [2]. A d'autres temps convenaient d'autres institutions. Peu après que Turgot eût entrepris la réforme d'organismes ne correspondant plus aux nécessités économiques, la Révolution supprima purement et simplement toute espèce d'association où les gens d'un même métier pouvaient « délibérer sur leurs prétendus intérêts communs ».

C'était aller vite en besogne. La Révolution avait agi par crainte des grèves. Moins de cent ans après, le droit de grève était rétabli, et en 1884, la IIIe République votait la fameuse loi sur les syndicats. Ces gestes répondaient à une nécessité de nature. Cependant les syndicats ne sont

[1] Parmi les appréciations sévères formulées le plus récemment, citons celle de M. Marcel Marion: *Dictionnaire des Institutions de la France aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, in-8°, Paris, Picard, 1923, pp. 144 et 359. A noter également un avis fort judicieux, concernant les corporations marseillaises, donné par M. Adrien Artaud en conclusion de son étude sur l'industrie en 1789, dans *Marseille à la fin de l'ancien régime*, in-8°, Marseille, Laffitte, 1896, p. 489.

[2] *Les Bouches-du-Rhône*, t. III, *Les Temps modernes*, chap. XXVIII, *l'Etat social et l'esprit public*, pp. 852 et suiv.

pas des corporations. Pour bien saisir la différence, il faut se garder de généraliser et de comparer des choses incomparables.

Les corps de métier de jadis étaient loin d'être tous constitués en corporations régulières. Au XVIII siècle, on distinguait trois sortes d'associations marchandes ou industrielles :

1° Celles qui avaient été approuvées par lettres patentes ;

2° Celles qui vivaient sous des pactes soumis aux Parlements ou aux juges de police ;

3° Celles qui subsistaient sans règles particulières [3].

Cette dernière catégorie était de beaucoup la plus nombreuse. Dans le midi de la France, beaucoup se rattachaient à la seconde. Par contre, les corps de métier de la première étaient assez rares ; on les trouvait principalement dans quelques grandes villes, comme Paris, Lyon, Toulouse, etc. A Marseille, il ne semble pas qu'ils aient jamais dépassé le nombre de vingt ; parmi eux se trouvaient les apothicaires, les calfats, les maîtres canonniers, les maîtres chirurgiens, les artisans des cinq arts de la soie, les maîtres cordonniers, les courtiers, les maîtres menuisiers, les maîtres potiers d'étain, les prud'hommes pêcheurs.

D'une manière générale, le pouvoir royal répugnait à doter de privilèges ou même à reconnaître simplement les communautés de métier ; il tenait à ce que la plupart des arts fussent libres. Les officiers municipaux entraient pleinement dans ces vues et eurent à s'opposer maintes fois aux tentatives des corps de métier qui, au contraire, sollicitaient âprement privilèges et protection.

[3] Des Cilleuls, *Histoire et régime de la Grande Industrie en France*, Paris, 1898, in-8°, p. 106.

Au reste, les règles qui les régissaient étaient des plus variables dans une même ville. Pour un métier déterminé elles évoluaient avec le temps.

Il est aisé de s'en rendre compte en examinant les règlements d'un des vieux corps de métier de notre ville. Les artisans étaient le plus souvent groupés en corps ou en confrérie religieuse. Parfois les deux formations coexistaient. Ces corps étaient fort nombreux à Marseille. On en avait compté jusqu'à deux cents s'appliquant à toutes les branches de l'activité humaine [4]. A l'orée de la Révolution, le développement progressif de la grande industrie en avait bien réduit le nombre et l'importance. Il en existait pourtant encore 71 [5].

Un de ces corps avait joué un rôle important parmi les industries maritimes de la ville. Nous voulons parler de celui des Maîtres Auffiers dont l'origine doit se confondre avec celle de l'industrie de l'armement : ils travaillaient l'auffe ou sparte pour en faire des cordages de marine et divers objets utilisés à la campagne. A travers les trois derniers siècles de l'ancien régime, car il n'a pas été possible de remonter beaucoup plus haut, on voit les usages et règles du métier évoluer lentement, très lentement.

A cet égard, il y a lieu de préciser exactement la terminologie employée dans cette étude. Les auteurs usent volontiers du mot *corporation* pour désigner l'ensemble de ceux

[4] La table des matières de Régis de La Colombière : *Fêtes patronales et usages des corporations qui existaient à Marseille avant* 1789, in-8°, 1863, mentionne plus de deux cents corps de métiers. Un très grand nombre ne devaient sans doute constituer qu'une confrérie religieuse.

[5] *Marseille à la fin de l'ancien Régime*, in-8°, Laffitte, 1896, p. 489. — J. Fournier, *Cahiers de doléances de la Sénéchaussée de Marseille pour les Etats Généraux de* 1789, in-8°, 1908, introd. p. XXIV.

qui vivent d'un même métier, d'une même industrie. C'est l'acception moderne du mot. Mais si, à l'origine, la réalité a correspondu à cette définition, il n'en fut plus de même, ainsi que nous le redirons dans notre conclusion, lorsque les conditions de l'industrie évoluant, la main-d'œuvre tendit à former une catégorie à part dont les intérêts étaient distincts de la catégorie des maîtres[6]. L'évolution se fit sentir dès les débuts du XVIIe siècle.

C'est pour cette raison que nous emploierons avec plus d'exactitude les termes de *corps de métier* ou de *communauté* lorsque nous ferons allusion aux maîtres-auffiers de Marseille. Ceux-ci ne prononcent d'ailleurs jamais le mot de corporation dans leurs délibérations ou leurs règlements.

On verra que leur groupement n'avait d'ailleurs aucune des caractéristiques de la corporation telle qu'elle a été définie plus haut.

Il n'est rien de tel que d'employer un mot exact pour s'entendre; bien des discussions historiques seraient évitées si l'on était d'accord sur le sens et la portée des termes employés.

Les auffiers se distinguaient des cordiers en chanvre, des peigneurs de chanvre appelés aussi quelquefois *bastiers*[7]:

[6] Voici une curieuse opinion de M. Germain Martin, aujourd'hui membre de l'Institut, député et sous-secrétaire d'Etat, sur une des causes de la lutte des classes: « Si la Révolution n'était pas venue arrêter notre progrès industriel, si elle avait donné la liberté d'association, aujourd'hui les employés et les employeurs traiteraient les uns avec les autres comme des hommes d'affaires, ayant des intérêts à débattre, et non pour des raisons futiles et étrangères à l'intérêt général ». — *La grande industrie en France sous le règne de Louis XV*, in-8°, Paris, 1900, p. 337.

[7] Fabricants de bâts. — Mistral (*Lou Tresor dou Felibrige*) donne à *bastié* le sens de bourrelier, donc de travailleur sur cuir.

ils ne traitaient pas la même matière première. Mais leur travail avait avec celui des cordiers en chanvre de multiples points de ressemblance : de nombreux objets se faisaient indifféremment en aufle ou en chanvre, notamment les cordages, les bâts, les couffes, les cabas, etc. Mais la réputation des auffiers semble avoir été moins bonne que celle des *bastiers*. Dire de quelqu'un : *Fa d'aufo*, c'est insinuer qu'il ne fait pas grand'chose, qu'il est incapable de rien gagner de son travail. L'expression est presque méprisante. On parle au contraire avec admiration de ceux qui savent *tira l'aufo ;* l'art de soutirer de l'argent, de manger et de s'amuser aux dépens d'autrui, demande certes beaucoup de savoir-faire.

On est même allé jusqu'à faire d'auffier le synonyme de fainéant, de mauvais payeur, de faiseur de dupes, sans parler des calembours faciles dans le genre de celui-ci : *Li a de mestié mounté au mai si fa de coufo, au mai si gagno, leis aufié per eisemple.*

Nous ne rechercherons pas l'origine de ces expressions certainement calomnieuses. Les défauts des auffiers — ils en avaient — étaient autres, et ressortiront de l'histoire de leur corps.

Il n'est pas douteux pourtant que bastiers et cordiers en chanvre n'aient été synonymes ; leurs statuts de 1652 portent comme titre : Articles de règlement des maîtres-cordiers, bastiers et peigneurs de chanvre de Marseille (Arch. des B.-du-Rh., B. 3357, f° 702).

I

Aperçu historique sur l'industrie et le commerce des auffes à Marseille

La sparte ou auffe (en provençal *aufo*), appelée aujourd'hui communément l'alfa, est une plante qui croît en grande abondance en Algérie, en Espagne, et généralement dans les parties humides et chaudes du pourtour de la Méditerranée.

Les fibres de ce végétal, particulièrement résistantes, se prêtent à nombre d'usage. Aussi les hommes durent-ils utiliser l'alfa dès une époque fort reculée. L'emploi des objets en sparterie, très répandu dans la péninsule ibérique, où l'alfa pousse facilement, fut connu des Massaliotes après la fondation de leur colonie d'Ampurias (vers 450 av. J.-C.)[8]. L'origine étrangère de l'alfa (*stipa tenacissima*) mis en œuvre à Marseille n'est pas douteuse. Cette plante, comme nous l'avons dit, ne pousse que dans les parties chaudes du bassin méditerranéen (Sud de l'Espagne, Afrique du Nord, Syrie, etc.). Il existe, il est vrai, quatre autres espèces du genre *stipa* dans les environs de Marseille, mais on ne les trouve que dans des endroits rocailleux, souvent fort éloignés les uns des autres, et en trop faible quantité pour alimenter une industrie relativement importante comme celle du tressage de la sparte. C'était d'autant plus vrai jadis que les terrains cultivés ont sensiblement diminué d'étendue depuis le Moyen-Age

[8] M. Clerc, *Massalia*, gr. in-8°, Marseille, 1927, t. Ier, p. 323.

rendant ainsi la place libre à la végétation spontanée à laquelle se rattache l'alfa [9].

Mais l'alfa ne peut s'employer à l'état brut, à cause de la rigidité des tiges. Préalablement au tressage, avait lieu une opération que les documents du XVe siècle appellent : *lo picar del alfa*. Il s'agissait de battre vigoureusement les tiges de ce végétal très résistant afin de les assouplir. On allait même jusqu'à écraser la sparte brute sous des meules de moulin. De la sorte, elle devenait plus flexible et s'accommodait mieux aux manipulations qu'elle devait subir ensuite.

Ce broyage était une opération si essentielle que les latinistes du moyen-âge, faute de trouver dans la langue de Virgile un terme qui la traduisit exactement, avaient été réduits à transposer le provençal en latin, à conjuguer le verbe *picare alfam*, battre l'auffe, et à forger les mots *picatura, picandus*, et d'autres encore, s'appliquant à des actes divers de l'industrie des auffes.

Le battage était accompagné d'un séjour plus ou moins prolongé dans l'eau que l'on faisait subir au végétal, toujours en vue de l'assouplir. Puis, par brassées, il était exposé au soleil, et l'évaporation de l'eau dégageait, paraît-il, des odeurs fort désagréables.

Les auffes ainsi préparées passaient alors dans les mains de l'ouvrier qui devait séparer soigneusement les différents filaments d'une même brassée, et les tresser toujours de la même grosseur, sur la même longueur. Les tresses étaient différentes selon qu'elles devaient servir à fabriquer des cordages, des bâts, ou des paniers.

[9] Renseignements fournis par M. Louis Laurent, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, que nous remercions de son obligeance.

Parmi les principaux articles d'auffes dont les noms reviennent couramment dans les textes, depuis le XVe jusqu'au XVIIIe siècle, citons notamment :

les *vettes*, ou drisses, cordages pour la marine ;

les *manejats*, cordelettes dont on coud les ouvrages de sparterie ;

les *bridiers*, cordelettes d'auffe à quatre cordons ;

les *cadenets*, cordes à chaînons ;

les *trihaus*, grosses cordes pour les puits ;

les *baudes*, *baudeous*, *baudières*, cordes de diverses grosseurs ;

les *sejetières*, filets de pêche de 30 brasses de long sur une brasse de hauteur ;

les *eyssaugues*, longs filets de pêche formés d'une grande poche et de deux ailes ;

les *sarti*, cordages servant à tirer les filets traînants qu'on attache aux tartanes de pêche ;

les *issanege* (hisse-noyés), corde contenant 36 bottes d'auffes ;

les *sarris*, ou *ensarris*, ou *eissarris* [10], doubles cabas qu'on place sur le dos des bêtes de somme pour le transport des menus paquets ;

les *quillidoux*, filets du genre paniers pour la « cueillette » des poissons ;

les *trenelles*, tresses pour entourer les bonbonnes en verre dites *dame-jeannes* ;

les *bruines* ou *bruimes*, cordes allant d'un bout à l'autre des filets de pêche et auxquelles sont assujettis des morceaux de liège ou des pièces de plomb ;

libans, *libanets*, cordages divers ; etc., etc.

[10] Mistral (*Lou Tresor dóu Felibrige*, v° *eusarri*) dit que l'*ensarri marsiheso* est plus petit et plus élégant que l'*ensarri* ordinaire.

Mentionnons enfin les *couffins*, ces paniers souples à deux anses qui sont encore d'un si grand usage dans nos campagnes provençales, les *paillassons* et les *escourtins*, genre de tamis pour pressage.

Dans l'antiquité, il semble que l'utilisation de la sparte ait été encore plus variée. On s'en servait pour éclairer, pour faire du feu ; on en confectionnait des lits, des chaussures et même des habits ! Les textes des auteurs anciens et les découvertes archéologiques sont absolument d'accord à cet égard [11].

De l'époque massaliotique à la fin du Moyen-Age, on ne trouve guère de traces de l'industrie et du commerce de la sparte à Marseille qui y florissaient certainement. Il n'en est pas question dans les *Documents inédits* sur le commerce de Marseille au XIIIe siècle publiés par Louis Blancard. Ces textes mentionnent pourtant les marchandises les plus diverses. Les Statuts de Marseille — qui datent de la même époque — ne font mention que des cordiers en chanvre [12].

En 1351, on trouve dans nos archives municipales l'indication d'une intervention de la ville dans la fabrication et la vente des objets en fibres tressées : par délibération du 16 août de cette année, le conseil de ville fixait un prix-limite pour la vente des *ensarris*, égal à celui pratiqué l'année précédente [13]. Ces *ensarris* étaient-ils en chanvre ou en sparte ? Nous inclinerions à croire qu'on employait plutôt ce dernier végétal pour leur fabrication. S'il en était

[11] M. Clerc, *Massalia*, Marseille, Tacussel, 1927, t. Ier, p. 323. — L'éminent archéologue nous apprend que, dans des *tumuli* espagnols, on a découvert des objets en auffe parfaitement conservés.

[12] *Les Statuts municipaux et coustumes anciennes de la ville de Marseille*, par François d'Aix, liv. III ; chap. XIII et XVI, pp. 391 et 394.

[13] Arch. Munic. de Marseille, BB 21, dél. du 16 août 1351, f° 151-154.

bien ainsi, ce serait, à notre connaissance, le premier texte marseillais concernant les auffes.

Plus d'un siècle après, vers 1467-1472, apparaîtra le premier règlement du métier d'auffier. Mais les termes dans lesquels il sera rédigé montrent bien que l'industrie n'était pas nouvelle à Marseille. Ce règlement, dont nous reparlerons avec plus de détails, est commun aux cordiers de chanvre et aux auffiers, qu'il réunit sous la surveillance de quatre subrestans ou députés : deux mariniers, un cordier de chanvre et un auffier, preuve évidente que les deux industries travaillaient principalement pour la navigation. Mais ne peut-on y voir aussi une survivance de certaines coutumes anciennes ? Canebiers et auffiers n'auraient-ils pas une commune origine ? Il ne paraît pas possible de donner une réponse certaine à ces deux questions. Mais l'affirmative ne serait nullement invraisemblable.

A l'appui de cette manière de voir, on peut signaler que dès 1430, cordiers de chanvre ou *bastiers*, et cordiers d'auffe se trouvaient réunis sous un même luminaire, celui de la confrérie de Saint-Roch [14], qui existera jusqu'à la Révolution. Durant plus d'un siècle et quart, le règlement des deux états sera commun.

A part les difficultés diverses qui surgirent à l'occasion de l'application du règlement de 1467-1472, et qui ont laissé quelques traces dans nos archives municipales, on ne sait à peu près rien sur l'histoire du commerce et de l'industrie des auffes à Marseille jusqu'au XVIIe siècle. L'indépendance bien connue du caractère de ses habitants était aussi la marque des auffiers qui ne cessèrent jamais d'agir à leur tête et de tenir pour lettre morte tous les règlements municipaux et corporatifs. Ces constatations sont à peu

[14] Renseignement fourni par M. Pierre Bertas.

près les seules qu'on puisse faire au cours des XVe et XVIe siècles.

Dans cette longue période, le métier a dû évoluer. De tout temps, il avait été distinct de celui de batteur d'auffe ou de foulon, *lou picadour*. Quant au maître-auffier, il mettait en œuvre la matière première et vendait les objets fabriqués dans son atelier. C'était *lou boutiguié*.

Il arrivera un jour où bastiers et auffiers se sépareront. L'importance industrielle de la ville s'étant accrue, deux corps de métiers pourront vivre côte à côte où, précédemment, il n'en existait qu'un.

En 1611, un texte spécial interviendra pour réglementer le métier d'auffier, tardive exécution — et combien partielle! — de l'ordonnance royale de 1597 obligeant tous les métiers à se constituer en corps. Quant aux cordiers de chanvre, ils auront un règlement particulier en 1652.

Nonobstant l'autonomie ainsi réalisée des deux corps de métier, un mémoire sans date des Archives de la ville de Marseille, mais écrit peu après la peste de 1720 [15], affirmera que « les arts de cordier, d'auffier et de peigneur de chanvre sont trois arts qui sont unis ensemble sous une même confrérie et luminaire appelé la confrérie de Saint-Roch... » En réalité en 1654, les maîtres-auffiers formaient déjà une confrérie spéciale [16]. A quel moment exact s'était opérée la séparation des auffiers et des cordiers? Malgré des recherches approfondies, il a été impossible de trouver la moindre indication à cet égard pas plus qu'en ce qui concerne l'origine de la confrérie du Bon-Ange Gardien, dont le luminaire était entretenu dans l'église des Grands-Augustins. La seule hypothèse qui puisse être risquée serait celle

[15] Archives mun. de Marseille, Série HH. Dossier *Cordiers et Auffiers*.

[16] Réglement de 1654. Arch. mun. de Marseille, BB 88, pp. 424-426.

de la naissance simultanée des statuts de 1611 et de la confrérie du Bon-Ange-Gardien, au moment où les maîtres-auffiers formèrent un corps particulier, distinct de celui des cordiers.

Quelle pouvait être alors l'importance de la communauté des fabricants de sparterie? L'assemblée tenue le 8 janvier 1611 se composait de quatre subrestans: Jacques Tiran, Victor Daniel, François Bezaudun et Jacques Giellat, assistés des maîtres ci-après: Pierre Durbec, Jean Espanet, Jean Foucou-Jourdan, Blaize Aurengue, Arnaud Mouton, Benoit Baros, Jean Ricard, Guillaume Ollive, Antoine Trabuc, Etienne Michel, Laurent Reisson, Barthélemy Ravel, Antoine Eissautier, Jean Durand dit Castillon, et François Aube, soit dix-neuf auffiers [17]. Mais il semble qu'à cette réunion assistaient d'autres personnes, dont on a omis de prendre les noms. En 1616, un acte passé entre plusieurs maîtres-auffiers porte les noms d'un certain nombre de ceux qui précèdent et en cite trois autres: Louis Bourguignon, Melchior Mandine, Géraud Spar [18]. On peut donc supposer que les auffiers devaient être environ vingt-cinq ou trente au début du XVIIe siècle. Chaque atelier occupait deux ou trois hommes ou apprentis, sans compter des femmes travaillant à façon et par intermittence, les *corratières* [19] ou *rendières* [20].

En 1654, une nouvelle rédaction des statuts intervient. Le nombre des maîtres-auffiers délibérants est de vingt-six dont voici les noms: Aymar Gravier, A. Espinasse, A. Martin, Pierre Ollive, François Giellat, Mathieu Gambony, Jean Jullien, F. Laurens, Jean Béraud, G. Ollive, F.

[17] Arch. mun. de Marseille. Série HH. Dossier *Cordiers et Auffiers.*

[18] *Ibid.* Dossier *Auffiers.*

[19] Corratières: courtières.

[20] Rendières: femmes qui travaillent à rente, à forfait.

Foucou, Couttier, Honoré Bourguignon, Clément Mouton, la dame Marguerite Michel, François Caillol, Jean Gambony, Bernardin Carraire, G. Berly, Jean Icard, Jean Sallin, Georges Evesque, Jacques Giellat, Jean Rouard, J. Sicard et Etienne Conté.

Plusieurs de ces noms sont nouveaux; d'autres figuraient, avec les mêmes prénoms ou des prénoms différents, sur les actes de 1611 et de 1616. Des pères avaient cédé la boutique à leurs fils; c'étaient les cas les plus fréquents sous l'ancien régime.

Les documents originaux auxquels il est possible de recourir pour l'histoire des maîtres-auffiers, rares jusqu'à la fin du XVIIe siècle, augmentent en nombre et en intérêt depuis cette époque jusqu'à la Révolution. Les Archives Municipales de Marseille renferment de nombreuses pièces concernant cette corporation au XVIIIe siècle. Aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, il existe deux cahiers de délibérations du corps des Auffiers, pour la période 1714-1790. De même, aux Archives de la Chambre de Commerce, un petit dossier contient des renseignements fort intéressants.

L'extension prise, sous l'impulsion de Louis XIV et de Colbert, par l'industrie maritime de Marseille devait fournir aux auffiers de multiples moyens d'augmenter leur production. Les abus et les malfaçons semblent n'avoir jamais cessé dans cette industrie très spéciale ; des constatations que l'on trouve dans les préambules de chaque règlement nouveau, on peut rapprocher le mécontentement de Seignelay lorsqu'il visita le dépôt de cordages de l'Arsenal en octobre 1676. C'est alors qu'il décida de faire venir à Marseille des maîtres-cordiers du Hâvre pour enseigner aux Provençaux l'art du goudronnage des cordes de marine [21].

[21] P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. III, 2e partie, p. 367.

Il est certain que les vieux artisans marseillais étaient fort enclins à la routine. Colbert, dont les idées étaient orientées vers le progrès industriel, voyait d'un mauvais œil ces petits boutiquiers dont les moyens insuffisants ne permettaient certainement pas un renouvellement de méthodes et de procédés qui n'avaient probablement que fort peu évolué depuis plusieurs siècles.

Colbert prônait la concentration industrielle avec de grandes ressources financières ; on en constatait le succès partout où elle se trouvait mise en œuvre ; aussi ses conseils furent-ils suivis, même à Marseille, dans cette ville dont il désespérait presque, et dont la mauvaise volonté le fit si souvent mettre en colère [22]. On peut dire que le métier d'auffier, prospère au plus haut point sous le règne de Louis XIV, évolua presque aussitôt pour entrer en décadence, et cette décadence ne fera que s'accentuer tout le long du XVIIIe siècle.

En 1682, les maîtres-auffiers étaient encore au nombre de 26 [23] ; en 1693, ils seront 29, occupant chacun un ou deux — quelquefois trois — compagnons et apprentis [24]. Quelques années après, ils seront trente-trois tenant boutique ouverte et huit travaillant en chambre [25]. Le nombre

[22] On trouvera quelques traits au sujet de l'opinion de Colbert sur Marseille dans J. Fournier, *La Chambre de Commerce de Marseille et ses représentants permanents à Paris*. Marseille, in-8°, 1920, p. 8-10. Mais il faudra surtout se reporter aux beaux ouvrages de M. Gaston Rambert sur l'intendant des galères Arnoul, et le développement topographique de Marseille, ouvrages actuellement en préparation, et qui jetteront un jour nouveau sur les relations entre Colbert et la municipalité de Marseille.

[23] Assemblée du 17 nov. 1682. Arch. des B.-du-Rh. Notaires. Fonds Lieutaud. Année 1682, reg. 150. f° 1110 v°.

[24] « Rolle de tous les noms des Mestres Auffiers et compagnons... » année 1693. Arch. mun. de Marseille. Série HH. Dossier *Cordiers et Auffiers*.

[25] Arch. mun. de Marseille. *Ibid.*

total de personnes — hommes, femmes et enfants — occupées par l'industrie de la sparte était, en 1698, de 8.000 [26]. Néanmoins le métier avait changé de caractère. La grosse fabrication des cordages n'était plus la spécialité du corps des auffiers. L'importance des capitaux et de la main-d'œuvre que les corderies exigeaient se trouvait au-dessus des facultés de ces boutiquiers qui se virent réduits à n'être plus guère que des détaillants.

Le mémoire rédigé après 1720 et dont il a été question déjà [27] donne à cet égard d'intéressants renseignements. On y lit entre autres choses ces considérations sur l'exercice du métier d'auffier : « Quoi que ce soient les cordiers, auffiers et peigneurs de chanvre qui travaillent les cordages des bâtiments de mer, ce ne sont pas pourtant eux qui tiennent les corderies, ce sont les marchands et négociants les plus riches, car, comme il se consomme à Marseille des cordages et gumes [28] pour des millions, qu'il faut envoyer chercher les matières de chanvre et d'auffe dans les pays étrangers et avoir des fonds immenses pour cela, et que pour travailler les cordages et gumes des vaisseaux, il faut un grand nombre d'ouvriers que chaque maître ne saurait tenir, ce sont les marchands et négociants les plus riches de la place qui tiennent les corderies et qui envoient chercher dans les pays étrangers les matières, occupent ensuite

[26] *Les Bouches-du-Rhône.* T. III : *Les temps modernes. Histoire Economique*, par V.-L. Bourrilly, p. 198.

[27] V. note 15.

[28] Gume : gros cordage de marine. — Les auffiers travaillaient non seulement pour la marine, mais aussi pour l'armée. C'est ainsi qu'en 1719, l'intendant Lebret passait commande au corps des auffiers de Marseille de filets à foin destinés à l'armée de Catalogne. En 1747, les besoins de l'armée d'Italie nécessitèrent une autre commande importante du même genre. (Arch. mun. de Marseille, EE 105).

des quantités d'ouvriers pour faire travailler les chanvres, les auffes, et faire faire les cordages et gumes qu'ils mettent ensuite en magasin ou dans leurs manufactures pour les vendre... »

Contre cette situation, née des progrès de la grande industrie, plusieurs corps de métier tentèrent de réagir au début du XVIIIe siècle. Ce fut notamment le cas des auffiers qui, vers 1700, essayèrent de s'ériger en maîtrise avec jurande, apprentissage obligatoire de trois années, confection d'un chef-d'œuvre, etc.

Leur but évident était d'interdire aux marchands et négociants de faire travailler et tenir corderie en dehors d'eux, et aux ouvriers forains de venir à Marseille; ils voulaient demeurer seuls juges de l'admission dans leur corps. Bref, ils tendaient à faire consacrer à leur profit le monopole du commerce et de l'industrie de la sparte. Inutile d'ajouter que cette tentative n'eut aucun succès[29]. La maîtrise fut bien réglementée dans les statuts de 1741, mais le but poursuivi par les auffiers ne fut pas atteint : les circonstances allaient à l'encontre de leurs efforts répétés.

Pourtant, le métier avait permis à nombre de gens actifs et intelligents d'acquérir une honnête aisance, et même parfois la fortune. Parmi ces derniers on peut citer André Dragon, dont le nom figure sur la liste du corps des auffiers de 1693. André Dragon avait ses armes enregistrées dans l'*Armorial Général de France*[30], preuve évidente de sa notoriété, au moins relative. Ses descendants occupèrent une place éminente dans le commerce marseillais. L'un d'eux, Jean-Joachim Dragon, était propriétaire des terrains

[29] Arch. mun. de Marseille, série HH. Dossier. *Cordiers et Auffiers*. On verra par la suite que cette tentative fut renouvelée en 1754, toujours sans succès.

[30] De Montgrand, *Armorial de la ville de Marseille*, p. 372 : D'argent, à un dragon de sinople lampassé de gueules.

au travers desquels fut percée la rue qui porte encore son nom [31].

Les vicissitudes extérieures avaient leur influence sur l'activité des ateliers de sparterie marseillais. La guerre de Succession d'Espagne et le blocus des ports espagnols privèrent longtemps les maîtres-auffiers de la matière première nécessaire. Ils exprimaient leurs doléances dans un placet adressé à l'Intendant de Provence Lebret, le 7 mars 1707, et confirmé par la Chambre de Commerce : « Les Maîtres-Auffiers de la ville de Marseille représentent très humblement à Votre Grandeur que les ouvrages qui se font des auffes dans la dite ville et son terroir fournissent la subsistance à une infinité de pauvres, et particulièrement à des vieillards, à des jeunes enfants et à des invalides de tout sexe qui, sans ce secours, seraient à la mendicité et exposés à mourir de faim. Cela est très notoire, et une malheureuse expérience ne le prouve que trop, depuis que les suppléants ne peuvent plus tirer ces sortes de marchandises d'Alicante et d'autres ports d'Espagne, qui sont les seuls endroits d'où ils ont accoutumé de les tirer à cause de leurs bonnes qualités et de la proximité des lieux, parce que ces ports sont devenus inaccessibles aux sujets du Roi par la guerre... » Les maîtres-auffiers voudraient bien importer l'auffe de Barbarie, de moins bonne qualité, il est vrai, mais celle-ci est grevée des droits divers perçus par la Chambre de Commerce sur les produits en provenance du Levant et de l'Afrique du Nord. Le ministre consentit, pour la durée de la guerre, à suspendre la levée des droits sur l'auffe de Barbarie.

De ce document, il ressort que la main-d'œuvre occupée par les Auffiers ne se limitait pas aux quelques hommes travaillant dans l'atelier du maître, mais qu'il était

[31] A. Fabre, *Les Rues de Marseille*, t. Ier, p. 84, t. IV, p. 317. — O. Teissier, *Les Anciennes familles marseillaises*, p. 142 et suiv.

aussi nécessaire de recourir à quantité de travailleurs occasionnels, la plupart invalides, répandus dans tout le terroir de Marseille. Les objets de sparterie ainsi fabriqués avaient un débouché considérable notamment dans le Dauphiné et en Languedoc « où ils étaient nécessaires »[32].

Arrêtée par la peste de 1720, l'industrie devait reprendre par la suite un peu d'activité.

En 1741, la communauté des Maîtres-Auffiers de Marseille fit approuver par les Echevins le texte de nouveaux statuts, beaucoup plus complets et mieux rédigés que les précédents et où nous puiserons de très précieux renseignements sur la vie du corps au XVIIIe siècle. Mais, conçus dans un esprit très protecteur, très particulariste, ils portaient en eux le germe de représailles éventuelles. Le metier d'auffier devait en subir les conséquences.

Nous trouvons confirmation de cet état d'esprit dans le règlement du commerce des auffes. Bien entendu l'importation en est libre, mais à peine débarquée, la marchandise passe sous la surveillance des subrestans: le corps des maîtres-auffiers a un droit de préemption sur elle. Un maître achète-t-il un lot, il est tenu d'en céder une part, sur leur demande, à ses confrères, suivant une certaine règle, et sans que l'acquéreur puisse racheter la part réservée[33].

En mars 1749, la Cour d'Espagne, voulant protéger ses propres artisans, prohiba la sortie des auffes brutes du pays. Le coup fut particulièrement ressenti à Marseille où la matière première tendit à disparaître[34].

[32] Arch. de la Chambre de Commerce de Marseille. Dossier *Auffes et sparteries.*

[33] *Statuts et règlements du corps et communauté des maîtres auffiers de cette ville de Marseille.* Marseille, chez Dominique Sibié, 1741. Art. XI, XII et XIII.

[34] Arch. des B.-du-Rh. E 2.

On recourut encore à l'auffe de Tunisie, et, de nouveau, les droits perçus à l'entrée en France furent suspendus sur cette marchandise de peu de valeur. En avisant la Chambre de Commerce, par lettre du 28 septembre 1750, le ministre de la Marine Rouillé ajoutait judicieusement qu'il voyait double avantage à recourir à l'auffe tunisienne : d'abord les Tunisiens seraient encouragés à cultiver une plus grande quantité de joncs quand ils verraient qu'ils en ont un débouché assuré et avantageux, d'autant que la qualité semblait s'être améliorée ; ensuite le préjudice serait finalement pour les Espagnols qui par la prohibition auraient mal servi leur intérêt. « Il est naturel, disait Rouillé, que la Cour de Madrid, en en faisant l'expérience, rende la liberté de la sortie des auffes, et il serait à désirer que la traite par Tunis pût en être suffisante parce que les Français seraient plus assurés de cette petite branche du commerce et en deviendraient les maîtres, au lieu d'être exposés à la variation des arrangements qui seraient pris en Espagne »[35].

Malgré les obstacles apportés par cette puissance au commerce des auffes brutes, il semble bien que le négoce s'en soit poursuivi clandestinement. Mais les quantités tirées étaient forcément peu importantes. L'industrie des auffes ne cessa pas de péricliter, témoin les renseignements suivants fournis en 1765, en réponse à l'enquête sur les industries marseillaises prescrite par l'intendant du commerce de Montaran :

« Les fabriquans sont au nombre de 12.

« La matière première qu'ils emploient est l'aufe en espar, espèce de jonc venant d'Espagne ; cette matière se vend à mille poignées qu'on appelle *milliers* qui vaut com-

[35] Arch. de la Ch. de Commerce de Marseille. Doss. *Auffes et sparteries.*

munément 45 fr. ; ils en emploient environ 1200 milliers par an dont ils font des cordes, des nattes et autres ouvrages.

« Le millier manufacturé augmente en valeur de 90 fr. ce qui fait un objet de commerce de fabrication de 162.000 francs.

« Il vient encore d'Espagne environ douze mille grosses de douze douzaines chaque de filets d'espar ou aufe qui valent 6 fr. la grosse. On en fait des cordes et cordages de toute grosseur. Ces filets manufacturés valent 8 fr. la grosse, ce qui fait un objet de commerce de fabrication de 96.000 fr.

« Le débouché de cette fabrication est en Languedoc, en Provence, en Italie, pour la marine et pour la pêche.

« Cette fabrication a diminué à Marseille depuis que la matière première vient en partie filée d'Espagne » [36].

La crise du métier d'auffier était aiguë. Deux chiffres concernant l'effectif du corps en feront mieux comprendre l'importance. En 1750, les maîtres-auffiers étaient au nombre de 16 [37] ; quinze ans après, ils ne seront plus que 12. Le métier tente si peu que, de 1753 à 1763, la communauté n'enregistre pas une seule demande d'admission [38].

Des difficultés de toute sorte s'abattaient sur les malheureux auffiers. En 1781, les fermes prétendirent imposer un droit d'entrée et de sortie sur les auffes remises par les maîtres aux rendières d'Allauch, dont une partie du territoire se trouvait hors des limites du port franc de Marseille. Plutôt que d'acquitter ces nouvelles taxes, on préféra renoncer à recourir aux rendières d'Allauch qui se trouvèrent ainsi privées d'un modeste salaire [39].

[36] Arch. de la Ch. de Com. Doss. *Auffes et sparteries.*
[37] Arch. des Bouches-du-Rhône, E 2.
[38] *Ibid.*
[39] *Ibid.*

Mais bientôt la Révolution allait venir, et avec elle l'anarchie. On verra plus loin qu'elle s'introduisit même dans le corps des maîtres-auffiers qui comprenait alors 28 adhérents [40]. Les principes de liberté individuelle étaient appliqués avant même que le corps ait été dissous, ce qui arriva en 1791.

L'industrie des auffes n'en mourut pas. Elle s'adapta aux circonstances. Les ateliers se muèrent en fabrique, et, quarante ans après la Révolution, la *Statistique* de Villeneuve pouvait écrire que la sparterie faisait marcher à Marseille 18 fabriques et occupait de deux à trois mille personnes [41]. On songea même un instant à acclimater en Provence la culture de l'alfa. Mais l'Espagne venait de perdre la clientèle de la France pour les barilles nécessaires à la fabrication du savon et remplacées par la soude artificielle; on redouta des représailles en cas de cessation d'achat de la sparte espagnole. Le projet présenté dans ce but en 1829 par le fabricant de spart Antoine Bonsignour, demeurant 9, quai Monsieur, demeura sans suite par crainte de complications diplomatiques [42].

A travers tout le XIXe siècle et au XXe, les articles d'auffe n'ont jamais cessé de faire l'objet d'un commerce assez important. Il est à noter seulement que leur mise en œuvre a cessé d'être le but exclusif de l'activité d'une catégorie de gens; le terme de sparterie englobe aujourd'hui des objets qui ne sont nullement en auffe: c'est une conséquence de la concurrence faite à ce végétal par d'autres fibres exotiques, notamment celles de coco ou de jute.

[40] Arch. munic. de Marseille. Dossier *Cordiers et Auffiers*.

[41] Voir dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, de Villeneuve, t. IV, pp. 773-774, d'intéressantes précisions sur cette industrie. — Voir aussi Julliany, *Essai sur le commerce de Marseille*, t. III, p.358.

[42] Arch. de la Ch. de Com. de Marseille. Partie moderne, doss. *Câbles et cordages, sparterie*.

II

Les quartiers où s'exerçait l'industrie de l'auffe

Jadis, les artisans et boutiquiers de même métier se groupaient dans une rue ou dans un quartier. Nous avons eu à Marseille la rue Giperie, la rue Ganderie, la rue Triperie, la rue Lancerie, la place du Mazeau, la Poissonnerie, etc. Y eut-il un quartier des Auffiers?

Naturellement, les fabricants d'objets en auffes ont obéi à la coutume locale, mais, suivant les époques, le quartier a varié. C'était inévitable: avec la transformation topographique de la ville, les divers métiers devaient se plier aux circonstances, et telle rue rappelait encore une industrie bien définie, alors que les artisans qui la pratiquaient avaient depuis longtemps tous changé de domicile et abandonné le quartier.

Suivant une délibération du Conseil de cette ville du 18 août 1475, il y avait une rue affectée spécialement, et très anciennement, au battage de l'auffe. C'était la rue de l'Éperon, orientée approximativement Nord-Nord-Ouest et située, avant le percement de la rue de la République, dans les environs immédiats de la place Sadi-Carnot. Cette rue de la ville haute faisait partie du quartier de Cavaillon [13]. Bien

[13] Arch. munic. de Marseille, BB 33, f° 82. — A. Fabre, *Anciennes rues de Marseille*, p. 151. — Cavaillon comprenait la partie haute de la ville (la Major, la butte des Moulins et la butte des Carmes).

qu'il ne soit pas question ici des marchands auffiers proprement dits, on peut supposer que ceux-ci s'étaient établis non loin des batteurs d'auffe. Le règlement de 1654 fait allusion à des auffiers qui auraient « *de nouveau* levé boutique au quartier de Cavaillon ». On doit donc conclure qu'au XVe siècle les ateliers de sparterie étaient localisés dans la ville haute.

A une époque qu'il est difficile de déterminer, mais antérieurement à 1654, ces ateliers se transportèrent dans le quartier de Blanquerie, compris entre les Augustins, la butte des Carmes, l'église Saint-Martin et la porte Réale. Et dans le quartier de Blanquerie, la rue qui parut la plus propre à faciliter le travail de l'auffe fut précisément la rue des Templiers ou des Augustins, proche de l'église du même nom [44].

Augustin Fabre dit que cette rue s'était appelée au XVIe siècle le *Valat deis Cougourdes*, parce qu'elle était longée par un grand ruisseau ou fossé rempli d'eau dont le courant entraînait les citrouilles les jours d'orage [45]. Ce qu'il ne dit pas, c'est que ce ruisseau servait d'écoulement à la fontaine de la Pierre-qui-rage, située dans la rue prolongeant vers le Nord-Est celle des Templiers ; la rue de la Pierre-qui-rage aboutissait par la rue Fontaine-Judaïque à la Porte du marché, et c'est de ce marché que les courges avariées devaient être rejetées dans le ruisseau — formé des écoulements du grand puits et de la Pierre-qui-rage — qui les entraînait vers le Port [46]. On saisit alors la raison qui fit

[44] Arch. munic. de Marseille. Teneur du règlement des Mes Auffiers (1654); BB 88, pp. 424-426. — Cette rue prolongeait la rue Pierre-qui-rage en direction du port où elle aboutissait à la Palissade-Neuve (vers l'embarcadère actuel de la Cie Chambon).

[45] A. Fabre, *Anciennes rues de Marseille*, p. 33.

[46] Sur l'existence de ce ruisseau, voir notamment C. Jullian, *Le port du Lacydon et le ruisseau sacré des Marseillais*, dans *Provincia*, t. Ier, p. 1-6.

de la rue des Templiers un lieu commode pour la confection des objets en auffe : l'eau n'y manquait pas pour y tremper les fibres du végétal.

En 1654, la rue des Templiers était déjà appelée la rue des Auffiers, et de même la rue de la Pierre-qui-rage et la rue Fontaine-Judaïque. Le règlement des auffiers de cette année dit en propres termes que la rue des Auffiers « contient despuis la fontaine des Augustins jusques à la Porte du Marché ». Plus tard, la rue des Auffiers désignera uniquement l'ancienne rue des Templiers ou des Augustins. Mais le susdit règlement limite expressément à la rue des Auffiers, *lato sensu*, et au quartier de Blanquerie le champ d'action des fabricants de sparterie, en leur interdisant formellement d'ouvrir des ateliers dans le quartier de Cavaillon. A noter que les fabricants de cordes ont toujours trouvé commodité à s'installer près des remparts, le long des lices, où ils jouissent de longs espaces libres. Nous en trouverons facilement d'autres exemples.

L'agrandissement de la ville commencé en 1666, terminé vers la fin du XVIIe siècle, devait quelque peu disperser les auffiers. Alors, on en trouvera dans les quartiers les plus divers, mais de préférence dans le voisinage des rues des Auffiers et du Grand-Puits. Dans un très intéressant rôle des maîtres-auffiers, daté de 1693, on relève huit ateliers autour de l'église des Grands-Augustins, un près de la maison des Montolieu qui n'en était guère distante, un à la rue de Bausset, deux à la Pierre-qui-Rage, quatre à la rue du Grands-Puits, six au Cours [47], quatre à la Triperie, douze dans divers endroits de la ville [48]. Dans les rues où se trouvaient installées des boutiques d'auffiers, le charroi se trou-

[47] Non encore bâti complètement sur les côtés, ceux-ci représentant assez bien les deux murs parallèles qui existaient avant 1666.

[48] Arch. munic. de Marseille. Série HH. Liasse contenant un « Rolle de tous les noms des Mestres Auffiers et Compaignons de la Mistrance deu St Ange Gardien ». Voir cette pièce aux annexes.

vait réduit au strict minimum : par ordonnance de police, il était, en effet, interdit aux charrettes de voiturer l'auffe destinée aux foulons. Ceux-ci devaient en assurer le transport exclusivement par bêtes de somme qui venaient charger et décharger aux portes des boutiques [49].

Mais bientôt les cordiers d'auffes se rapprochaient des nouveaux remparts et s'installaient, avec l'autorisation des échevins, le long des lices intérieures depuis la porte de Noailles jusqu'à celle de Bernard-du-Bois. C'était encore le quartier des Auffiers lorsque la Révolution décida, à la fin de 1792, la vente et la démolition des remparts de la ville [50].

Il est probable qu'alors les cordiers d'auffes rejoignirent les cordiers de chanvre installés depuis plus d'un siècle sur les terrains dits de la Corderie, au-dessus du quartier de Rive-Neuve [51]. Quant aux boutiquiers, ils se répandirent à travers la ville.

Les quartiers suburbains, qui, au XVIIe siècle, possédaient déjà des maîtres-auffiers, conservèrent pendant quelque temps ces artisans qui paraissent avoir disparu dans le courant du XIXe siècle [52]. Il existe pourtant encore des centres importants de tressage et de corderie d'auffes, notamment à Mazargues.

[49] Arch. munic. de Marseille. Série HH. Dossier *Cordiers et Auffiers*. Projet de statuts sans date (vers 1700), art. 10.

[50] Arch. munic. de Marseille. Série HH. Lettre des cordiers d'auffes à la municipalité de Marseille, du 14 janvier 1793 (an II). Dans cette lettre les cordiers exposent que la ville leur avait toujours accordé le droit de travailler le long des lices intérieures, et qu'ils vont en être privés par la vente et la démolition des remparts ; ils demandent que la ville leur désigne un autre endroit.

[51] A. Fabre, *Les rues de Marseille*, t. IV, p. 415.

[52] Arch. munic. de Marseille. Série HH, dossiers *Cordiers et Auffiers*, *passim*.

Quant au vallon des Auffes, aujourd'hui charmant petit port entouré de châlets, qui conserve en plein XXe siècle le souvenir de l'ancienne industrie de la sparte, il était utilisé par les maîtres-auffiers pour le trempage des tiges d'auffes. L'occupation de cette anse par les auffiers ne paraît pas remonter bien haut. En 1610, le vallon était dit *vallon des Innocents*, en 1710, *vallon du Roy*. L'expression *vallon des Auffes* est employée dans un texte du 13 avril 1747[53]. Néanmoins, il est possible que les auffiers se soient servi, surtout depuis le XVIIe siècle, des diverses anses de la côte au Sud de Marseille. En 1773, cette utilisation paraissait fort ancienne à un groupe d'auffiers qui écrivaient, le 28 mai de cette année à la Chambre de Commerce une lettre dont voici quelques extraits :

« Les auffiers sont depuis un temps immémorial en possession de faire baigner leurs sparteries au rivage de la mer, à partir du vallon dit des Auffes jusques aux vallons supérieurs et pratiquables sans qu'aucun se soit jamais avisé de se plaindre. Le mouillage de ces sparteries est absolument nécessaire pour les mettre en œuvre et en faire toute sorte d'ouvrages propres au commerce et surtout des cordages destinés à la navigation des navires, et quoiqu'il ne porte aucun préjudice quelconque à la navigation ni ne présente aucune incommodité aux propriétaires des bastides voisines. Néanmoins, le sieur De Moncoussoux et quelques autres particuliers qu'il a seu joindre à luy ont faict assigner les syndics des auffiers pardevant le Tribunal de l'Amirauté de cette ville pour leur faire inhiber et deffendre de mouiller leurs sparteries au bord de la mer du vallon de Miremousque et autres circonvoisins... Le pretexte qu'ils ont imaginé

[53] Mortreuil, *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille*, p. 385.

pour soutenir cette demande est de supposer que le mouillage des sparteries leur donne dans leur possession une puanteur insupportable mais ce prétexte comme on vient de le dire est supposé. Le rivage de la mer est public...

« Le corps des auffiers ajoute un motif de charité pris de ce qu'ils font travailler plusieurs milliers de pauvres gens et dont une bonne partie réside dans les hôpitaux de cette ville. C'est par ce genre de travail que ces pauvres gens subsistent et gagnent leur vie ; c'est par lui que le commerce trouve à Marseille toute l'esparterie dont il a besoin et à bien meilleur prix qu'on ne le trouverait ailleurs... » [54]

Cette curieuse lettre fait allusion à une instance engagée contre le corps des auffiers pour leur interdire l'utilisation des anses de la Corniche [55]. Cette instance ne fut pas la seule. D'autres procès vinrent se greffer sur elle ; en 1791, au moment de la suppression du corps, ils étaient encore pendants, tant à l'Amirauté qu'au Parlement.

[54] Archives munic. de Marseille. Série HH. Dossier *Cordiers et Auffiers.*

[55] Procès contre le sieur de Moncoussou, les hoirs de M. Duroure et autres. Commencée en 1773, cette affaire était encore pendante en 1782. Les Cabrol de Moncoussou étaient de notables protestants de Marseille. Un Moncoussou fut commandant de la Garde Nationale de la ville en 1790 et mourut guillotiné.

III

Au XVme Siècle, le Conseil de Ville règlemente l'industrie du chanvre et de l'auffe

Quel que soit l'intérêt que présentent les vicissitudes d'une modeste branche de l'industrie marseillaise comme celle de l'auffe, il est peut-être plus attachant d'étudier le métier en lui-même. C'est ce que nous nous proposons de faire en passant successivement en revue les différents règlements du corps des auffiers que nous avons pu retrouver, ceux du XVe siècle, de 1611, de 1654, et enfin celui de 1741.

Le plus ancien texte connu constituant en quelque sorte un code du métier d'auffier est un règlement en langue provençale existant aux Archives de la ville de Marseille, en sept copies comportant de nombreuses variantes. Il a pour titre : *Ordonnances faictes et confirmees par le Conseil de la Citté de Marseilhe subre les Canebes et filectz et auffes que entraran d'icy en avant en ladicte cieutat, estraict des regestres du present Archif despuis l'an 1467 et le sixiesme febvrier, faict par les eslegis par le Conseil, sen Jaume Guasin, sen Bertrand Candolle, sen Peiron Imbert et sen Pierre Saure* [56].

[56] Voir aux *Annexes* la note concernant les divers textes des statuts du XVe siècle. Celui que nous avons suivi figure dans le registre des délibérations de la ville de Marseille BB 43, f° 212 v° et suiv. — On trouvera également aux *Annexes* de précieuses notes de M. Pierre Bertas sur les quatre rédacteurs des Ordonnances, spécialement sur Pierre Imbert. Nous profitons de l'occasion pour remercier M. P. Bertas de sa grande obligeance et de l'empressement qu'il a apporté à nous renseigner sur ces personnages.

Il semble bien que ces ordonnances aient été rédigées par une Commission municipale de quatre membres. Mais l'ambiguité du titre ne permet pas de dire si la date indiquée est celle de la promulgation ou bien celle du commencement du registre où le règlement avait été retranscrit. Toutefois, malgré les regrettables lacunes des archives municipales de Marseille, il est permis de situer l'établissement des ordonnances entre 1467 et 1481 ; avant cette dernière année, trois des rédacteurs nommés dans l'acte : Bertrand Candolle, Jacques Cassin et Pierre Saure, étaient morts. D'autre part, ainsi que nous le verrons, dès 1472, les délibérations municipales parlent des « *ordinaciones circa facturam operis alfe* », et des moyens propres à les faire observer. On peut donc avancer, sans craindre de se tromper, que le règlement date au plus tard de 1472, s'il n'est pas antérieur [57].

Son contenu est intéressant à étudier, comme expression de certaines mœurs de l'époque. La liberté laissée précédemment aux cordiers de chanvre et aux auffiers pour l'exercice de leur art — liberté limitée seulement par les usages — ayant probablement engendré des abus et des plaintes, la commission municipale chargée d'apporter de l'ordre rédigea pour ces métiers un règlement très strict.

Les contrevenants devaient être punis d'amendes sévères. Le produit des amendes recevait diverses destinations, dont l'une ne constituait rien de moins qu'une prime à la délation : un tiers revenait au Roi, un autre tiers à la cure du port, le dernier tiers aux dénonciateurs. Le fait n'est pas unique.

Autre caractéristique de ces ordonnances : elles englobent à la fois les cordiers de chanvre et les cordiers d'auffe. Elles

[57] Au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, de nombreux textes parlent du règlement du 6 février 1467. La plupart des auteurs reproduisent cette date qui n'a rien d'invraisemblable. Nous avons préféré toutefois nous montrer moins affirmatif que nos devanciers.

débutent par des prescriptions d'ordre général après lesquelles sont énumérées celles concernant plus spécialement l'art de la *canebe*. Les articles visant les auffiers viennent en dernier lieu. Voici les principales dispositions des statuts.

Bien que les mots de corps, de corporation ou de communauté ne soient pas écrits, en fait, un organe analogue se trouve constitué dès le premier paragraphe : tous les ans, seront élus quatre subrestans ou députés — deux mariniers [58], un cordier et un auffier — « per estre et se prendre guarde sur lesdictz canebes, filectz per fere sartis de navegar ausquelz sera douna tel pouder et puissance comme sy tout le conseil y fousse, et loudict conseil lous promect de deffendre et guarentir envers tous et contre tous en fazent leur officy seguent las ordonnances ainsy specifficades ».

Les subrestans devaient prêter serment, par devant le viguier, d'exercer leur office bien, dûment, selon Dieu et leur conscience, sans égard pour les considérations particulières. Etaient de même tenus au serment « tous les cordiers fasent l'office de cordier ou lou fasent fere, tant de canebe que d'auffe ». Donc patrons et ouvriers juraient d'observer les prescriptions édictées. Les défaillants pouvaient être privés du droit d'exercer leur métier pendant un an, mais ils pouvaient être aussi définitivement « bannit et cassat », sans préjudice du paiement d'une amende de cent livres.

L'exclusion visée par cette disposition semblerait indiquer que les cordiers en chanvre et en auffes étaient constitués en corps. Cependant, il paraît aussi que les auffiers étaient, pour leur part, l'objet de catégories différentes : non

[58] Un des textes, transcrit en 1611, porte : un marinier, un marchand, un cordier et un auffier. Arch. Munic. de Marseille. Série HH. Dossier *Auffiers*.

seulement il y avait chez eux des patrons et des ouvriers, mais on distinguait encore les exploitants d'un moulin à sparte — *picadou d'auffe* — et ceux qui mettaient en œuvre cette sparte et la vendaient — les *boutiquiers* —. Il était formellement interdit de cumuler le métier de batteur d'auffe et celui d'auffier proprement dit. Les batteurs d'auffe ne faisaient pas partie du corps.

Les subrestans devaient visiter toutes les auffes importées à Marseille et vérifier si les balles étaient bien de la contenance prescrite, « suivant la tenalhe de ferry de la ville »[59]. Ils fixaient les mesures et les tares, avaient pouvoir de faire brûler l'auffe « porrido et meschante », tenaient un répertoire des marchands importateurs. Ne jouaient-ils pas aussi dans une certaine mesure le rôle de courtier? Une phrase un peu ambigüe le laisserait supposer: ils touchaient une indemnité de « deux solz par milhier, payé la moytié le vandedour et la moytié le crompadour, une foys tant seullament ».

Les ordonnances portent aussi interdiction de la vente aux particuliers de l'auffe brute au prix d'importation. C'est la consécration du privilège du boutiquier. De même, un cordier ne pouvait employer à la fabrication des tresses que des ouvriers et ouvrières tenant boutique ouverte ou ayant une licence spéciale délivrée par les subrestans. Enfin, la vente des objets en sparterie ne pouvait s'opérer sans la permission des dits subrestans.

Nous avons vu que les fonctions de moulinier d'auffe et de boutiquier étaient distinctes: les mouliniers n'étaient pas autorisés à faire marchandise d'auffe pour le public.

Un moulin d'auffe était un établissement gênant pour les voisins. La seule prescription que comportait à leur égard

[59] Ces tenailles-étalons devaient servir probablement à mesurer le diamètre des bottes de sparte.

le nouveau règlement était l'interdiction pour le *piquadour* de faire sécher l'auffe brute au soleil avant de la battre.

Enfin, le règlement interdisait sévèrement les accaparements. Il prévoyait une marque de garantie de la ville pour certains articles de sparterie.

Comme on peut en juger, les statuts adoptés visaient à protéger efficacement le métier d'auffier en réservant à chaque membre de la corporation la possibilité de gagner honorablement sa vie en respectant ce que nous appelons « la règle du jeu ».

Mais il ne paraît pas que celle-ci ait été très fidèlement observée. Les registres de délibérations du Conseil de ville renferment à cet égard une série d'indications curieuses sur la police du métier d'auffier de 1472 à 1475. Comme on trouve là les premiers détails un peu circonstanciés sur les rapports entre les batteurs d'auffes et la population, nous pensons qu'un résumé de ces documents ne sera pas sans présenter un certain intérêt.

Dès le 6 juillet 1472, le Conseil de la ville constate que les ordonnances précédemment faites concernant les auffes restent sans effet. Il décide de nommer deux notables pour les faire respecter « ad unguem » [60]. Pierre Imbert et Pierre Massatelli sont désignés. Mais ceux-ci se plaignent presque aussitôt de leur impuissance à agir, faute de pouvoirs suffisants. Dans sa séance du 29 août, le Conseil leur délègue « plenaria et ampla potestas », en n'importe quelle circonstance, de trancher les différends, interprêter le règlement, punir les contrevenants aux ordonnances, « prout et quemadmodum eis placuerit et videbitur faciendi » [61].

Deux mois après, des plaintes sont adressées au Conseil par le syndic Antoine Fabre contre le foulon Laynet Gra-

[60] Arch. Munic. de Marseille. BB 33, f° 2.
[61] *Id.* *Ibid.* f° 41 v°.

tian. Celui-ci exerce son métier dans une maison voisine de celle de Fabre, qui se trouve incommodé par le bruit et la poussière faits par Gratian. Le Conseil, saisi de la question dans la séance du 26 octobre, rappelait les délibérations récentes prises, après un mûr examen, « super facto del picar del alfa », et prescrivait une enquête sur l'abus pouvant résulter de l'exercice de ce métier, les inconvénients qui en naissaient pour les voisins et les réparations et indemnités à exiger des « piqueurs d'alfa »[62].

Après enquête, la Ville obtint du Roi des lettres pour sévir contre ces indésirables industriels. Mais, chose curieuse, trois de ceux-ci : le susnommé Laynet Gratian, Jean-Jacques de Morana et la dame Boulegon parvinrent à se faire délivrer d'autres lettres en vertu desquelles rien ne devait être changé au *statu quo* en ce qui les concernait. En présence de cette situation, le Conseil se trouvait évidemment fort embarrassé. Il en délibérait longuement le matin du 17 novembre 1472. Comment concilier les ordres du Roi René avec la tranquillité publique et la bonne harmonie entre concitoyens ? Il ne pouvait être pris, de toute évidence, que des mesures provisoires. Celles-ci consistèrent à charger une commission de six notables d'examiner quels moulins à auffes pourraient être autorisés à fonctionner sans trop gêner les voisins. La même Commission devait chercher un local où le battage de l'auffe serait exercé sans inconvénient, local qui serait mis à la disposition de tous les auffiers. D'ores et déjà, interdiction était portée de battre l'alfa « in locis de quibus sit querela »[63].

Pendant que le Conseil délibérait, de nouveaux et graves incidents se produisaient en ville « super facto operis alfe ». Aussi le Conseil se réunissait-il de nouveau dans l'après-

[62] Arch. Munic. de Marseille, BB 33, f° 7.
[63] *Id.* *Ibid.* f° 7 v°.

midi et décidait que toutes les mesures envisagées le matin sortiraient sans retard à effet [64].

Dès le lendemain 18 novembre, une heure après l'*Ave Maria* du soir, en présence du viguier et des sieurs Guillaume Robolly, Jean Rebotton, Huguet Jancelme, Antoine Blancard et Pierre Coste, le Conseil procédait à l'élection des six notables chargés d'opérer la réforme décidée du « picar del alfa ». Furent désignés : Jacques de Saint-Gilles, Julien Bayssan, Paul Vassal, François Blancard, Gabriel Silve et Jean Grandjean [65].

Il paraît bien que les nouveaux commissaires demeurèrent aussi impuissants que les autres à faire respecter les décisions prises, car, le 12 février suivant, le co-syndic Jacques Rostagny faisait ressortir le scandale qu'il y avait à laisser battre l'auffe près de la cour royale ou du domicile de certains officiers royaux. D'où gêne, vexations, inimitiés. Le Conseil ne put que réitérer les prescriptions précédentes en menaçant les contrevenants de peines aussi « formidables » qu'imprécises [66].

Le 1er avril, le sénéchal ayant pris une ordonnance tendant à limiter les lieux où se feraient les manipulations de l'auffe, et mettant à la charge de la ville la location de maisons réservées à cet usage, le Conseil chargea deux commissaires de recenser les quantités de matières premières déposées dans les anciens locaux et de veiller à ce qu'on n'y introduise plus rien [67].

L'effet des mesures ordonnées par le sénéchal fut peut-être un peu plus durable. Pourtant, en août 1475, le même Antoine Fabre, que nous avons déjà rencontré, renouvelait

[64] Arch. Munic. de Marseille, BB 33. f° 8.
[65] *Id.* *Ibid.* f° 8.
[66] *Id.* *Ibid.* f° 41 v°.
[67] *Id.* *Ibid.* f° 14 v°.

ses plaintes contre Gratian. La délibération du 18 août réitère le vœu que la prohibition de battre l'alfa en ville soit générale, et que le seul endroit où l'on soit autorisé à le faire soit la rue de l'Éperon, « prout alias antiquitus fuit observatum ». Ceci semblerait indiquer que certains usages anciens étaient tombés en désuétude [68]. Mais les injonctions du Conseil de ville à cet égard durent être renouvelées le 23 septembre. L'amende à infliger en cas d'infraction fut fixée à cent marcs d'argent fin ; les contrevenants devaient aussi être corrigés virilement et efficacement, afin qu'il en demeure un exemple pour les autres [69].

Faut-il conclure de ces faits qu'au XVe siècle le pouvoir des magistrats municipaux demeurait quasi lettre morte ? Loin de nous la pensée de l'insinuer. Mais les abus sont de tous les temps. N'est-il pas courant que de mauvaises habitudes prises acquièrent avec le temps figure d'un droit très naturel ?

C'était la constatation que faisait le premier consul François Vassal, lors du Conseil tenu le 1er septembre 1555. « Par raison des abus que journelement se font à ladicte sarcie par les cordiers et aultres qui en usent », les consuls jugèrent bon de « dresser certains chappitres consernantz le faict de la sarcie et cordailhe », chapitres qui furent approuvés et homologués par le Conseil [70].

Malgré l'indication fournie par le premier consul, nous pensons que ces chapitres et ordonnances ne constituèrent nullement un règlement différent de celui analysé plus haut, et qu'on se contenta simplement de publier à nouveau l'ancienne ordonnance. Les quelques lignes citées par la délibération municipale tendent à le prouver. D'ailleurs, il en fut

[68] Arch. Munic. de Marseille, BB 33, f° 82.
[69] *Id.* *Ibid.* f° 112 v°.
[70] *Id.* BB 38, f° 36.

de même seize ans après, dans les circonstances que nous allons rapporter.

En 1571, un nommé Michel Gautier, « faiseur de cordes d'aulphes », se voyait saisir son mobilier, à la requête des consuls, manants et habitants de Marseille, agissant au nom et en garantie des quatre subrestans auffiers, Brémond Gras, Jacomet Bouillon, Gilbert Deydier et Jacques Pons. On lui reprochait des infractions à « certain estatut » de Marseille.

L'affaire fut portée devant le tribunal de la Sénéchaussée qui, le 22 juin 1571, condamna Michel Gautier à 10 livres d'amende pour contravention au règlement sur le fait des chanvres, filets et auffes du 1er septembre 1555. Le jugement portait en outre que ce règlement demeurait toujours en vigueur et chargeait la Municipalité de tenir la main à son observation [71].

En conformité de cet arrêt de justice, le Conseil de Ville tenu le 28 janvier 1572 enjoignait aux Consuls et aux subrestans auffiers de faire transcrire le règlement de 1555 et de le faire homologuer et enregistrer avec la sentence du lieutenant du Sénéchal [72].

Or, le texte copié dans le registre des délibérations de la ville n'est autre que celui où sont nommés dans le titre les quatre élus du Conseil : Jacques Gassin, Bertrand Candolle, Pierre Imbert et Pierre Saure, soit les rédacteurs du règlement du XVe siècle. Il devait en être alors des ordonnances concernant les auffiers comme de nos jours il en est de l'arrêté du maire de Marseille concernant l'enlèvement des neiges et verglas.

Et afin que nul n'en pût ignorer, les Consuls jugèrent

[71] Arch. Munic. de Marseille, BB 43, f° 214 v°.
[72] *Id.* *Ibid.* f° 194.

indispensable de faire une criée publique des statuts des auffiers et cordiers, datant déjà d'un siècle.

Cette criée fut faite par les soins d'Etienne Borrelly, trompette juré, et de Pierre Girolle, crieur public, en présence des consuls [73].

Dans les divers documents que nous venons de passer en revue, il n'est jamais question d'apprentissage. Cependant, il était en vigueur chez les auffiers comme dans la plupart des autres métiers. M. Pierre Bertas a retrouvé le texte d'un de ces contrats d'apprentissage, passé, comme il était d'usage, par devant notaire, le 18 octobre 1588 [74]. A la fin du XVIe siècle, l'apprentissage du métier d'auffier durait deux années. Le maître s'engageait à « norrir et allymenter » l'apprenti « dans sa maison et en son ordinaire » et à lui enseigner « le mestier de auffier et deppendances d'icelluy ». En cas de maladie, le maître n'était tenu de garder l'apprenti que pendant huit jours. Passé ce délai, celui-ci devait aller se soigner ailleurs. Si la peste éclatait, chacun reprenait momentanément sa liberté ; mais dès son rétablissement, ou après cessation de la peste, l'apprenti devait rendre à son maître tout le temps passé hors de l'atelier.

Ce contrat ne contient pas de clause de prix. Il est probable que ce texte n'est pas unique et que les registres de notaires en renferment bien d'autres du même genre. Toutefois ce ne sera qu'au XVIIIe siècle que l'on trouvera codifiés dans un règlement du corps des maîtres-auffiers les usages en vigueur pour l'apprentissage.

[73] Arch. Mun. de Marseille. Série HH. Dossier *Auffiers*. Mention portée au bas d'une des copies du règlement.

[74] Arch. des B.-du-Rh. Fonds des notaires, versement Trescartes. Reg. n° 69, notaire Alphonse Benoit, année 1588, f° 1209 v°. — Voir le texte de ce contrat aux Annexes.

IV

Un nouveau règlement particulier à l'industrie de l'auffe est établi en 1611

Le 8 janvier 1611, Jacques Tiran, Victor Daniel, François Bezaudun et Jacques Giellat, élus par le Conseil comme surintendants de l'auffe le 29 octobre 1610, ayant examiné les statuts anciens établis par le dit état, « auroient treuvé par iceulx que les auffiers de ceste ville y brechent journellemant, ne les observant aulcunemant ». Ils en avaient référé aux Consuls de la ville qui leur conseillerent de régler aux mieux les différends en suspens, et, pour les prévenir désormais, d'établir un nouveau règlement.

Un projet fut rédigé et enregistré rière les minutes de Me Valentin Robaudi [75]. On lui en substitua bientôt un autre qui fut approuvé par les Consuls et inscrit dans le registre des délibérations de la ville, à la date du 3 septembre 1611 [76].

Le préambule du nouveau règlement constate avec peine « les querelles et destournemens qui se faisoyent toutes les

[75] Arch. Mun. de Marseille. Série III. Dossier *Cordiers et Auffiers*. — Du règlement, non exécuté, du 8 janvier 1611, et qui était de caractère plutôt technique, nous retiendrons seulement l'interdiction de faire sécher l'auffe au soleil après le battage, la défense faite aux auffiers « de mander ny fère porter aucune auffe par corratiers « tant pour piquer que pour fère des pièces de sarris », et de faire sortir de la ville aucun filet qui ne soit des mesures prescrites.

[76] Arch. mun. de Marseille. BB 90, f° 80.

années entre les maistres aulffiers de la dicte ville quy renient au préjudice de tant de pouvres gens que fillent, piquent et travaillent aulx dites aulffes ».

A lire les nouveaux statuts, on se rend compte sans difficulté du genre de fraude et de malfaçon que les aulffiers peu scrupuleux pouvaient pratiquer. Les neuf premiers alinéas sont consacrés uniquement à préciser minutieusement la longueur et la grosseur des différents cordages en sparte et la façon de les tresser. Les trois paragraphes suivants visent les moyens à employer pour garantir l'exactitude des mesures fixées : rouleaux spéciaux, cordages-étalons à la marque de la ville à remettre à chaque ouvrier, etc. Interdiction formelle est faite de vendre cordage ou filets qui ne soient pas des dimensions prescrites. Le même souci qu'au XVe siècle apparaît de protéger le commerce des détaillants : les cordiers devront leur réserver toute leur fabrication, sans exception, mais les marchands et boutiquiers ne sont pas autorisés à sortir hors la ville des filés à tresser en cordes, « pour l'abus qu'il s'en pourret ensuivre » ; les verriers ne pourront se fournir de bandes tressées qu'auprès de ceux qui tiennent boutique ouverte « ou de merchans quy l'aportent d'Espaigne ». Cette exception est la seule qui figure au long du texte. Autre marque de la préoccupation de protéger les boutiquiers : ceux qui filent filés d'auffes ne pourront les vendre directement.

Et voici où paraissent les devanciers de nos modernes courtiers ; dans les cordages, ces intermédiaires appartenaient au beau sexe, mais tous leurs charmes ne les faisaient pas moins considérer comme indésirables. Lisons le paragraphe qui les concerne : « Item que aulcun aulffier ne pourra bailler aulcune aulfe à des fammes courratières sinon à sus ou quy la voudront travailler e non point autrement, à peine de cent livres aplicable comme dessus... » La pré-

vention contre les courtiers remonte, on le voit, à une date fort reculée ; elle n'a disparu qu'au cours du XIX siècle [77].

Quant aux batteurs d'auffe, on maintenait à leur égard l'interdiction de faire sécher la sparte au soleil.

Comme d'usage, des amendes sévères devaient sanctionner les infractions reconnues. Toutefois il y a lieu de noter que, si les dénonciateurs avaient toujours leur part, l'autre part revenait, non plus à l'entreprise de la cure du port, mais aux hôpitaux. Le roi ne recevait plus rien.

Le nouveau règlement ne fut guère mieux observé que l'ancien. Il pouvait être malaisé de réprimer les affaires en sparterie faites par des particuliers dans une ville comme Marseille. Il s'agissait toujours de ventes de cordages par des personnes n'exerçant pas le métier d'auffier ou n'ayant pas la permission requise : les boutiquiers protestaient. Ils réclamaient encore contre le trafic clandestin de filets et cordages opéré par « les esclaves et forssaires des galères », lesquels ne livraient pas des articles de bonne qualité. Enfin, ils demandaient que fussent réprimés les agissements des courtières : « certaines femmes quy font estat de porter des aulffes dures et molles pour icelles faire travailler pour l'intéré qu'ils portent ordineraiment ausdictz maistres, changeant et sè transportant l'aulffe de l'une à l'autre... »

A nouveau, pour protéger leurs droits, les maîtres-auffiers intervinrent. Le 8 novembre 1616, par devant le notaire Henry Mille, quatorze maîtres-auffiers de Marseille prirent un engagement solennel [78].

Par cet acte extraordinaire, les susdits auffiers se promettaient mutuellement de ne donner, sous aucun prétexte que

[77] Voir à ce propos les *Statuts de Marseille*, livre Ier, chap. XL : *De Corrateriis*. — Voir aussi F. Timon-David, *Les Anciens Courtiers de Marseille*, in-8°, Marseille, Olive, 1865.

[78] Arch. Munic. de Marseille. Série HH. Dossier *Auffiers*.

ce fût, auffes pour faire filets ni cordages pour travailler aux esclaves et forçats des galères, ni à d'autres personnes interposées. De même, ils ne devraient point acheter d'objets de sparte confectionnés par les dits forçats, où que ces objets se trouvassent. Interdiction était prononcée de remettre de l'auffe, brute ou molle, aux « courratières » et aux « moriscos », exception faite naturellement pour les ouvrières travaillant pour le compte de maîtres. Cent livres d'amende puniraient les contrevenants. Cette somme serait à partager entre l'hôpital du Saint-Esprit, la cure du port et le dénonciateur.

Mais les serments d'auffiers ne pouvaient mériter plus de créance que les serments d'ivrogne. Trente-huit ans plus tard, il fallait mettre de nouveau sur le chantier des ordonnances et un acte qui n'étaient observés que dans la mesure où ils ne gênaient personne : la main-d'œuvre des galériens, celle procurée par les *corratières*, devaient être fort avantageuses pour les boutiquiers.

V

La tendance à la règlementation s'accentue

Le règlement de 1654

Le règlement de 1611 avait modifié en de nombreux points celui du XVe siècle. A son tour, il se trouva à l'usage « changé, augmenté ou diminué pour la commodité publique ». Mais ces modifications n'avaient pas été codifiées, et lorsque les subrestans intervenaient pour les faire respecter, il en résultait « beaucoup de dézordre et confuzion parmy lesdicts auffiers quy donnent par ce dict moyen beaucoup d'importunité à Mrs les Consulz sur la vuidange de leurs différants... »

Réunis le 15 mai 1654, au nombre de vingt-six, les auffiers rénovèrent les règlements périmés.

Voici les points sur lesquels le nouveau texte différait de l'ancien [79].

Les maîtres-auffiers déclarent d'abord maintenir les vieux usages en ce qui concerne l'élection des subrestans, la certitude de leur mérite personnel et le serment qu'ils doivent prêter chaque année. Cette observation transcrite après le préambule, les dix paragraphes subséquents s'occupent des dimensions que devront avoir les différents objets de sparterie. Ni le règlement du XVe siècle, ni celui de 1611, ne

[79] Arch. Munic. de Marseille. BB 88, pp. 424-426.

portaient d'indications aussi précises à cet égard. Leur caractère purement technique permet de n'y pas insister. Notons toutefois qu'il était formellement interdit d'utiliser pour la confection des cordages de l'auffe ayant déjà servi.

Mais les cinq paragraphes suivants sont intéressants à plus d'un titre.

D'abord il est question des « intendants » des auffiers et des « prieurs de leur luminaire ». Nous trouvons ici pour la première fois trace de leur groupement en confrérie, une des modalités des corporations [80].

Ensuite, nous voyons apparaître le nom de la rue des Auffiers, comme renfermant les boutiques où se débitaient les ouvrages en sparterie. Nous voyons également désigner le quartier de Blanquerie comme étant un centre de fabrication des articles d'auffes.

Une phrase du règlement parle de ce que « quelques-uns de leur mestier quy ont de nouveau levé boutique au cartier de Cavailhon resoivent des ouvriés, des femmes et des aultres personnes quy travaillent les auffes en cachete ». Ces auffiers indélicats n'hésitaient pas à majorer les salaires de ces ouvriers clandestins, et, de la sorte, arrivaient à débaucher à leur profit la main-d'œuvre des maîtres établis en boutique. Il paraît que ces abus « aulmentaient » tous les jours. Pour y remédier, le règlement prévoyait, outre la fermeture de ces ateliers non autorisés, l'interdiction absolue aux maîtres de « donner aulcuns auffes ny dure ny picade, ny recepvoir fillet, pièces ou autres besognes que dans les boutiques et aux lieux et endroicts marqués... »

[80] Voilà qui prouve combien il faut se méfier des affirmations d'Aug. Fabre: malgré sa connaissance approfondie des archives de Marseille, il n'avait pas pris garde aux divers règlements d'auffiers que contiennent les registres de délibérations municipales, et il en coucluait que nos auffiers n'avaient formé ni corporation, ni confrérie! (*Anciennes rues de Marseille*, p. 33).

Le règlement doit encore sévir contre les « corratiers ou corratières, lesquels viennent vandre d'auffes dans les boutiques de divers mestres, iceux ne travaillant point, ains la font travailher à des autres pour profiter de leur labeur, ce quy revient au préjudice évidant non seullement des mestres auffiers, mais plus particullierement des pauvres ouvriers desquels le travailh est diminué par moyen desdicts corratiers et corratières ». La tentation a été toujours grande pour les intermédiaires de faire des affaires pour leur propre compte.

Les dispositions du règlement devaient s'appliquer, non seulement à la ville, mais à tout le terroir de Marseille, où les abus trouvaient plus de facilités pour passer inaperçus [81].

Bien entendu, les maîtres-auffiers jurent et promettent de garder et observer de point en point le nouveau règlement, et de n'y jamais contrevenir directement ni indirectement.

Moins de trente ans après, une délibération du corps viendra renouveler des prescriptions anciennes tombées en désuétude et en formuler de nouvelles à l'égard de ces indésirables corratières, « qui sont nommées vulgairement rendières ». Une assemblée tenue, le 17 novembre 1682, par les maîtres-auffiers « fondés sous le titre du Bon-Ange Gardien », se plaint vivement des manœuvres de ces femmes : « Il s'est trouvé dans les visites qu'ils [les prieurs] ont faites des femmes qui prennent des auffes pour travailler et faire travailler à leurs connus et qui doivent avoir soin, ainsi qu'est de coutume, de les rendre aux dits maî-

[81] Donc, les maîtres-auffiers pouvaient faire travailler des ouvriers résidant le terroir, autrement dit la banlieue. Ce fait est intéressant à noter pour l'histoire de l'industrie dans les localités situées dans le terroir de Marseille.

tres-auffiers lorsqu'elles sont travaillées, qui ont fraudé les marchandises par elles prises, lesquelles se cachent même pour n'être visitées, ainsi qu'il s'est vu dans les dites visites ».

Il fut donc formellement interdit de remettre du travail à ces femmes lorsqu'elles ne servaient que d'intermédiaires. Celles qui travaillaient personnellement l'auffe purent continuer à recevoir de l'ouvrage. Enfin, la délibération n'autorisait de « faire des rendières nouvelles » que dans la ville, pour permettre de les inspecter plus facilement [82].

Malgré toutes ces prescriptions, formulées sous peine de 33 livres d'amende, une autre délibération du corps des auffiers du 12 mars 1687, enregistrée au Parlement de Provence [83], constatait déjà que la décision du 17 novembre 1682, était tombée en désuétude ; elle la remettait en vigueur et l'accompagnait de diverses prescriptions nouvelles en six articles.

1° Le premier visait les interdictions d'emploi des rendières.

2° Les maîtres ne devaient point permettre aux ouvriers d'aller prendre les auffes au paroir (moulin à auffe), ni les y reporter une fois filées. Ces opérations devaient se faire uniquement dans les boutiques des maîtres.

3° Les maîtres ne pourraient envoyer les auffes dans les maisons des ouvriers ni les y faire reprendre une fois filées ; cela aussi devait se faire dans les boutiques, à peine de 30 liv. d'amende.

4° Malgré les dangers de la surenchère, on maintenait le

[82] Arch. des B.-du-Rh. Notaires, fonds Lieutard. Année 1682, reg. 150, f° 1110 v°. — Cette délibération fut, paraît-il, enregistrée au Parlement. Il a été impossible de la retrouver dans les registres conservés au Palais de Justice d'Aix.

[83] Arch. des B.-du-Rh. Dépôt d'Aix. B 3373. f° 215.

droit des patrons de payer les ouvriers ainsi qu'ils croiraient devoir le faire[84].

5° Pour faire face aux dépenses du luminaire du Bon-Ange Gardien, il serait payé 100 livres par ceux qui, passés maîtres, ouvriraient boutique, sauf les fils de maîtres. Cette élévation à la maîtrise devrait être précédée d'un apprentissage fait à Marseille et d'une enquête de bonnes vie, mœurs et probité.

Les maîtres paieraient de leur côté 18 livres par apprenti engagé. Les fils de maîtres exemptaient leur père de ce paiement. Les 18 livres étaient réduites à 9 livres pour les étrangers justifiant de leur apprentissage.

Cette délibération est intéressante, parce qu'elle constitue le premier texte où il soit question d'apprentissage et de maîtrise, toutes institutions qui ne devaient pourtant point être nouvelles. Cette préoccupation de réglementer l'accès de la corporation devait continuer dès lors à se faire sentir et on en retrouvera la manifestation dans tous les règlements subséquents.

[84] Cette disposition revenait sur une des prescriptions du règlement de 1654 visant les salaires: on redoutait alors le débauchage.

VI

Premières tentatives des Maîtres-Auffiers pour la protection de leur privilège

Les Archives municipales de Marseille renferment deux documents sans date d'un grand intérêt pour l'histoire des Auffiers de Marseille. L'un est un projet de statuts pour ce corps de métier, l'autre est un mémoire en défense des Echevins de la ville « contre les prétendus Prieurs des Cordiers de la même ville » dans une affaire pendante au Parlement [85].

Bien que certains points communs puissent justifier un rapprochement entre les deux textes, il est certain qu'ils ne sont pas complémentaires. Le mémoire en défense est dirigé contre la délibération d'un groupe de 35 ouvriers cordiers du 14 juillet 1720 et fait allusion à la confrérie de Saint-Roch. Le projet de statuts pour le corps des auffiers nomme Pierre Olive, premier prieur du Luminaire de l'Ange-Gardien. Ce Pierre Olive, qui était âgé de 35 ans en 1693, figure jusqu'en 1719 sur les contrôles du corps des Auffiers. En 1724, apparaît un autre Pierre Olive qui pourrait être le fils du premier : la signature du second est celle d'une main plus ferme.

[85] Ces deux documents font partie de la liasse *Cordiers et Auffiers* de la Série HH. — Nous avons déjà utilisé et nous utiliserons encore les indications très intéressantes fournies par le mémoire en défense non daté, mais à peine postérieur à 1720.

Un second exemplaire de ce projet de statuts est en tous points semblable, comme inspiration et comme écriture, à un autre texte, daté celui-là du 8 août 1700, et qui contient les statuts d'une jurande projetée de cordiers de chanvre, formant dissidence avec la confrérie de Saint-Roch ayant son luminaire dans l'église Saint-Martin [86].

Or, le but principal des auffiers est d'instituer une jurande. Rien n'empêche de penser que Pierre Olive, premier prieur des auffiers vers 1700, ait songé à doter son métier d'un statut corporatif, les précédents règlements ayant presque uniquement visé le côté technique et général de l'industrie de la sparterie.

C'est donc tout à l'orée du XVIIIe siècle que nous relevons pour la première fois la préoccupation évidente de codifier les vieux usages et de créer une corporation des auffiers. Pour des raisons analogues à celles mises en avant par les auffiers, la même tendance existait dans nombre d'autres corps de métier.

Le préambule du projet, toujours curieux dans ces sortes d'actes, relève l'importance des manufactures d'objets en auffe de Marseille. Il souligne en même temps les abus qui, à la longue, se sont introduits dans la dite fabrication, et il en attribue la cause à ce que « les anciens statuts faits par Mrs les Consuls de cette ville ez années 1567 [87] et 1654 ne sont point authorisés par lettres patentes de Sa Majesté, et de ce qu'il y a de nouveaux abus que les dits anciens statuts n'ont pas prévus ». Il serait donc expédient d'y remédier et « d'ériger en même temps cette manufacture en maitrize afin que les syndics et prieurs ayent une authorité de faire des visites pour corriger les abus et faire punir les malversations ».

[86] Arch. munic. de Marseille. Série HH. Dossier *Cordiers et Auffiers.*

[87] Cette erreur de date (1567 au lieu de 1467) sera reproduite dans plusieurs textes du XVIIIe siècle.

Les statuts comprennent quatorze articles.

Le premier vise le luminaire du Bon-Ange Gardien « que la communauté continuera de régir dans l'Eglise des Pères Augustins ». Donc, contrairement à une affirmation du mémoire en défense de la ville, le corps des auffiers existait bien antérieurement à cette date, avec son luminaire propre, distinct de celui de Saint-Roch.

Le même article prévoit aussi la nomination annuelle de deux prieurs, le second dimanche de février, élus pour deux années, de façon qu'il y ait en fonction deux prieurs anciens et deux prieurs nouveaux. Ces prieurs seraient en même temps syndics de la communauté. On voit ici la liaison étroite entre la confrérie religieuse et la communauté de métier.

Les trois articles suivants sont relatifs à la maîtrise. Nul ne pourra devenir maître et tenir boutique sans avoir fait apprentissage de trois ans, servi pour garçon pendant deux ans, subi un examen et fait un chef-d'œuvre. L'aspirant maître une fois admis pourra lever boutique, à condition de verser un droit d'entrée — fort élevé pour l'époque — de 300 livres au profit de la communauté. Les fils de maîtres devraient passer un examen, mais seraient dispensés de payer aucun droit d'entrée. Cette disposition ne tendait qu'à empêcher pratiquement l'accès d'éléments nouveaux dans le corps des auffiers.

L'article 5 règle les formalités à remplir pour engager les « apprentifs » — nous dirions les apprentis. Ceux-ci doivent faire visite aux Syndics et payer un droit fixe de 50 livres au trésorier, une fois réglé.

L'article 6 est indicatif de l'esprit très particulariste du corps des auffiers. Il interdit à quiconque n'a pas été reçu maître d'ouvrir boutique, de dresser des manufactures d'ouvrages de joncs vulgairement dits auffes, ni de les vendre

et débiter. On sent qu'il a été écrit en réaction contre ces grands négociants, sans compétence spéciale, qui commanditaient des ateliers de corderies dont la mise de fonds, au dire du mémoire en défense, devait être si considérable.

Trois articles visent les *rendières*, ces femmes de la banlieue qui tressaient des auffes à façon pour le compte des maîtres. Il était interdit d'acheter des objets manufacturés aux rendières, « tous gens pauvres », pour les empêcher de « malverser et de divertir les auffes qui leur sont confiées ». Défense était faite aux rendières de recevoir de l'ouvrage de plus de trois maîtres à la fois — mais dans la ville seulement — pour éviter la confusion des auffes et des ouvrages. Enfin le tarif de la façon des rendières ne devait être fixé que par l'Assemblée de la communauté, « suivant la conjoncture des temps ».

L'article 10 règle les rapports des maîtres et des moulniers d'auffes, appelés foulons. Il tend à empêcher la confusion des lots de fibres remis à ces derniers. « Et comme Mrs les Echevins ne permettent pas aux charrettes d'entrer dans les rues où sont les boutiques pour y prendre et rapporter les auffes, aucun maître ne pourra donner des auffes qu'aux foulons qui voitureront avec des bêtes de charge et qui viendront charger et décharger les bestiaux aux portes des boutiques ».

L'article 11 organise l'inspection des boutiques et des entrepôts tous les quinze jours par les maîtres et les syndics.

Les *rendières*, difficiles à surveiller, étaient l'objet d'une certaine méfiance. « Pour obvier aux vols et dissipations des auffes et des ouvrages », il était entendu qu'elles ne pouvaient prendre du travail que pour elles-mêmes et leur famille et non pour en distribuer à d'autres. Il était aussi

interdit aux *regrattiers* « d'acheter des filets et ouvrages des enfants et pauvres ouvriers, comme étant les dits filets volés et soustraits aux maîtres qui ont fourni l'auffe ». De leur côté, les maîtres ne pouvaient « avoir des bureaux à la campagne et lieux circonvoisins pour y faire distribuer l'auffe et recevoir les filets et ouvrages », ni en faire donner aux « battoirs » : toutes ces opérations devaient se faire « dans les boutiques et dans la ville ». (Article 12).

L'article 13 prévoyait des sanctions pour les infractions commises par les ouvriers : privation de travail pour trois mois et, à la récidive, privation perpétuelle de travail dans le métier.

L'article 14 et dernier confirmait et validait les statuts des années 1567 (1467) et 1654 et les délibérations « enregistrées au Parlement de cette province » du 17 novembre 1682 et 12 mars 1687, textes qui demeureraient attachés aux statuts nouveaux, le tout devant faire l'objet d'une approbation des Echevins et de lettres patentes de Sa Majesté. Pleins pouvoirs étaient donnés aux quatre prieurs en charge de faire toutes démarches et frais à ces fins.

Mais ce projet devait rester sans suite. Il n'en est plus question postérieurement, et les statuts de 1741, qui se réfèrent à tous les règlements déjà édictés sur l'industrie de l'auffe, ne font aucune allusion à ces statuts morts-nés qui avaient eu la prétention de vouloir ériger en maîtrise et jurande le corps des maîtres-auffiers marseillais. Les Echevins de Marseille, lieutenants généraux de police, chargés à ce titre de la haute surveillance des divers corps de métier, voyaient d'un œil très défavorable leur autorité sur ces corps transférée en partie aux « jurés » élus par ces corps. Mais ils fournissaient à l'appui de leur opposition à la tendance nouvelle des raisons qui ne paraissent pas sans fon-

dement. Ces raisons sont exposées dans le mémoire sans date dont il a été question plus haut.

« Si ces arts étaient en maîtrise, disaient-ils, tout serait perdu, parce que les marchands ne pouvant plus en tenir les fabriques et manufactures, et les ouvriers seuls pouvant le faire, ils seraient incapables de soutenir un tel commerce qui exige des fonds immenses et des forces que des artisans seuls ne sauraient avoir ».

De plus, « pour filer le chanvre, le peigner, et pour préparer, battre et filer les auffes, il faut des quantités prodigieuses de femmes ; pour travailler les cordages, et surtout les grosses gumes des vaisseaux, il faut un très grand nombre d'hommes ; on y emploie non seulement des ouvriers de ces arts, mais encore de toute espèce de gens pour aider, des matelots et autres, et jusque des petits garçons d'aventure appelés *passe-gavets*. Lorsqu'il y a de grosses quantités de bâtiments en état d'équiper, les ouvriers des environs, c'est-à-dire de Toulon, la Ciotat, Cassis et autres endroits, viennent ; on en envoie prendre de partout pour pouvoir subvenir au travail. » L'institution de maîtrises empêcherait d'employer toute autre main-d'œuvre que le personnel habituel des boutiques d'auffiers : « Tout serait perdu, le commerce serait arrêté, les bâtiments ne pourraient plus s'équiper, et on manquerait de tout... »

Le tableau est évidemment noirci. Mais il expose assez fidèlement le caractère de la grande industrie qui s'était établie à Marseille. A un autre point de vue, les Echevins ne cachent pas qu'à leur avis, l'érection de maîtrises ou de jurandes diminuerait l'autorité royale et leur propre autorité : « Au Roi seul appartient de faire, d'ériger et d'établir les maîtrises » ; mais « S. M. ne leur en accorderait pas, parce que, s'ils étaient en maîtrise, ils auraient droit de faire des syndics et jurés et de se faire des statuts et

règlements comme les autres maîtrises, et cela tendrait à l'éversion du droit de M. le Gouverneur-Viguier et de Mrs les Echevins et du Conseil de ville à qui le droit appartient de toute ancienneté de leur nommer des subrestans... »

Les Echevins s'élèvent même contre l'apprentissage : de lui-même, il « semble n'avoir rien de mauvais », mais c'est en réalité « un moyen, le plus captieux qui fut jamais, d'exclure de faire travailler et tenir corderie tous les marchands et négociants qui l'ont fait jusqu'aujourd'huy et sans lesquels tous les ouvriers seraient incapables de soutenir un commerce aussi important... » Si cela avait lieu, il faudrait bientôt étendre l'apprentissage aux savonniers, aux raffineries de sucre, aux blanchisseries de cire, etc. ; les négociants seraient évincés et le commerce péricliterait au préjudice de l'Etat.

Quant à la levée de nouvelles taxes au profit des corps de métier, les Echevins n'en voient pas la nécessité : « Les dettes des corps n'ont pas augmenté depuis la paix [88] ; ils n'ont pas payé de nouveaux subsides ; au contraire, ils se sont affranchis en payant leur dette en billets de banque [89] ou en faisant réduire à 2 et demi pour cent les dettes qu'ils devaient à 5 pour cent » [90].

La peste ayant appauvri la ville et tué la plupart des ouvriers et artisans, il faut chercher à en attirer de nouveaux, et non détourner les étrangers, ce qui arriverait fatalement si une « autorité despotique », et d'autant plus despotique que collective, prétendait n'admettre dans un métier

[88] La paix d'Utrecht (1713-1714).

[89] Comme tous les régimes d'inflation fiduciaire, le système de Law avait eu pour effet de permettre aux débiteurs de rembourser à bon compte leurs créanciers en monnaie dépréciée. Les faillites monétaires se sont toujours terminées par des cadeaux faits aux débiteurs par l'Etat aux dépens des prêteurs ou des créanciers.

[90] Consulter à cet égard les délibérations du corps des auffiers. Arch. des B.-du-Rh. Reg. E1 et E2, *passim*.

que ceux qui sont au gré de tous : « Et s'il fallait qu'un seul ne le voulant pas, [le candidat] ne fût pas admis, comme chacun ne peut pas être de la nature de la manoie qui plaît à tout le monde, il s'ensuivroit que personne ne seroit admis, et de là il arriveroit qu'une chétive poignée d'ouvriers comme ces délibérants... seroient des arbitres souverains qui auroient le pouvoir d'exterminer cet art et de faire périr et abolir le commerce... »

Telle délibération ne pouvait être que « nulle, ambitieuse, attentatoire et pernicieuse ».

Nous verrons cependant à quelques années de là, les Echevins accepter pour les auffiers l'apprentissage et la maîtrise qui, en fait, existaient depuis longtemps, mais sans conférer de privilège spécial. Le corps de métier était déjà en décadence, et les syndics se montraient impuissants à faire observer les règlements. Parfois on voyait se former des corps dissidents, et des communautés ouvrières s'opposer aux communautés patronales [91]. La ruine de l'artisanat se préparait lentement au profit de la grande industrie.

Le corps des auffiers tenta une fois de plus de réagir contre l'anarchie qui régnait dans le métier. Le 15 mars 1735, l'assemblée générale du corps, constatant l'abandon général de l'exécution des anciens règlements, chargea une commission de huit membres adjoints aux syndics d'établir de nouveaux statuts [92].

Ceux-ci furent approuvés, dans une autre assemblée tenue le 14 mai, et par 17 voix contre 6. Un maître auffier, absent

[91] Cela arrivera même pour les auffiers : en 1780, on relève l'existence d'une communauté de cordiers d'auffes, comprenant 14 maîtres, différente du corps des maîtres-auffiers dont le privilège n'avait — on le voit — servi de rien.

[92] Minutes de Me Raymond Bernard, notaire, appartenant à l'étude de Me Jules Perrin. Année 1735, f° 103.

ce jour-là, les ratifia après coup. Mais le texte, voté pour apporter de l'ordre, allait à l'encontre du but poursuivi et tombait dans l'erreur opposée ; en voulant trop réglementer, il aboutissait à la confusion. Ces statuts ne comprennent pas moins de 67 articles divisés en 5 titres[93]. Le premier titre (15 articles) est relatif aux apprentis ouvriers et aspirants à la maîtrise ; le deuxième (12 articles) à l'élection des officiers du corps et à leurs fonctions ; le troisième (14 articles), aux subrestans et à leurs fonctions ; le quatrième (5 articles), aux ouvriers dits relieurs ; et le cinquième (21 articles), à la police et à la discipline du corps.

Il ne paraît pas utile d'analyser en détail ces « Réglemens et statuts pour la communauté des marchands, fabriquans, maitres auffiers de cette ville de Marseille » qui visaient à prévoir tous les cas de difficultés possibles. L'essentiel s'en retrouvera dans les statuts de 1741. Notons toutefois les principales innovations introduites.

D'abord, le titre premier reconnaissait et réglementait minutieusement l'apprentissage, indispensable pour être reçu maître. L'apprentissage devait se faire chez un maître de la ville de Marseille. Aucun galérien libéré ne pouvait devenir apprenti.

Une préoccupation constante des auffiers est d'empêcher les accaparements, d'obvier aux abus et aux « monopoles », comme aussi de veiller aux fraudes et aux mélanges des lots qui pouvaient se produire lors du débarquement des navires. Les agents de ces fraudes étaient les ouvriers dits «relieurs» ; ceux-ci triaient les auffes sur le quai. Aussi leur interdit-on de travailler à bord des navires ; ils ne devaient opérer que sur le quai, en vue de tout le monde, et dans les magasins, sous condition d'autorisation préalable des subrestans. Les

[93] Minutes de Me Raymond Bernard (étude Jules Perrin), année 1735, f° 205.

« relieurs » devaient être choisis parmi les compagnons d'élite.

Plusieurs articles avaient trait au travail des *rendières*, définies dans les statuts : des femmes qui font travailler les auffes d'un côté et d'autre par des personnes inconnues des maîtres et sur le travail desquelles ces rendières gagnent. C'étaient les anciennes *corratières* dont il était question au XVIIIe siècle.

Les statuts s'élèvent contre un « abus » alors courant : celui qui consistait à importer l'auffe battue d'Espagne, de Barbarie et autres lieux [94]. Ils portent aussi interdiction aux maîtres de se débaucher mutuellement leurs ouvriers [95]. Enfin, ils décident que, pour être exécutoires, les délibérations des assemblées du corps devront être ratifiées par plus de la moitié des membres.

Ce règlement trop compliqué et d'une application difficile ne reçut pas l'agrément des échevins, lieutenants généraux de police, qui prièrent les auffiers de se remettre à l'ouvrage.

[94] On voit mal l'intérêt des maîtres-auffiers à interdire cette importation. Cette prohibition ne pouvait profiter qu'aux mouliniers marseillais dont les intérêts étaient distincts. Peut-être les auffiers tenaient-ils à ne pas battre en brèche ces intérêts.

[95] C'était annuler une des dispositions de la délibération de 1687 et revenir au régime du règlement de 1654.

VII

Les statuts de 1741 consacrent pour un demi siècle le privilège plus théorique que réel des Maîtres-Auffiers

Il fallut cinq années pour établir un nouveau règlement. Plus bref et un peu moins exclusif que celui de 1735, il constitue une sorte d'amalgame des anciennes dispositions considérées comme encore viables. Les rédacteurs s'inspirèrent également de l'édit d'Henri III, de 1581, sur l'établissement des Arts et Métiers, et de certaines ordonnances de police municipale. Les auffiers attendaient beaucoup des nouveaux statuts qui allaient reconnaître le privilège des maîtres.

Le 5 juillet 1741, une assemblée générale du corps des auffiers se tint à l'Hôtel de Ville, en présence des échevins, lieutenants généraux de police, et du procureur du Roi en ladite police [96]. Cette assemblée ratifia le texte des nouveaux statuts et règlement, établis par le notaire Hazard; à son tour, le Parlement de Provence les homologua le

[96] L'Assemblée comprenait 21 maîtres dont voici les noms: Marc-Antoine Fabre, Joseph Bonnavié, Jean-Pierre Monier, Jean-Joseph Mouriès, tous quatre syndics; J.-B. Icarden, Côme Ollivier, Pierre Mayousse, Pierre Grast, Charles Philip, Jean Guindon, Annibal Pin, Ignace Long, François Plumier, Mathieu Legré, Claude Vivian, Louis Gauthier, Pierre Bernier, Jean-Félix Brémond, Etienne Laforest, Honoré Reynaud, Thomas-Augustin Aube.

17 juillet suivant. Ils devaient demeurer en vigueur jusqu'à la Révolution [97].

Ils revêtent une importance particulière. Les précédents règlements qui avaient reçu force de loi étaient rédigés avec des préoccupations d'ordre technique ou économique. Les tendances particularistes que nous avons vu apparaître vers la fin du XVIIe siècle, et que divers textes mort-nés avaient tenté de réaliser, se trouvent enfin consacrées dans les statuts de 1741, conçus par les maîtres-auffiers dans un but très utilitaire, et à leur profit.

On peut juger ainsi de l'évolution subie à travers les siècles par l'idée corporative, et de l'angle sous lequel les Marseillais du XVIIIe siècle apercevaient les rapports des ouvriers et des patrons, la question de l'apprentissage, la liberté du travail, etc.

Voici un résumé des dispositions de ces statuts. Bien entendu, les articles ayant un caractère par trop technique sont laissés de côté. On aura de la sorte un tableau sommaire de la vie du corps des auffiers à la fin de l'ancien régime.

*
* *

« Le Corps et Communauté des Maîtres-Auffiers » est représenté par deux syndics élus annuellement le deuxième dimanche de février, par une assemblée générale, sur la proposition des syndics en charge. Les syndics doivent assurer la police du corps, veiller à l'exécution de ses règle-

[97] Ces statuts, imprimés en 1741 chez Dominique Sibié, sur le Port, furent réimprimés en 1790 par Jean Mossy père et fils. L'édition de 1741 existe aux Archives municipales de Marseille, celle de 1790 aux Archives de la Chambre de Commerce.

ments. Ils représentent le corps vis-à-vis des autorités et du public. Ils ne peuvent être réélus que trois ans après leur sortie de charge.

Le premier syndic exerce en même temps les fonctions de trésorier, mais son collègue est responsable au même titre que lui des fonds communs, en premier lieu vis-à-vis de deux auditeurs des comptes, ensuite vis-à-vis d'une assemblée générale qui se tient un mois après la fin de leur exercice. Ils ne sont pas tenus de justifier des dépenses de moins de cinq livres. Au-dessus de ce chiffre, ils doivent se faire autoriser expressément par une assemblée générale. Il en est de même pour toute action litigieuse.

Les recettes du corps proviennent essentiellement des quotités ordinaires, des droits de maîtrise et d'apprentissage et des amendes. La moindre infraction aux statuts ou au règlement est frappée d'une pénalité, dont la moitié entre dans la caisse du corps, et l'autre moitié est versée à l'Hôtel-Dieu. En quatre-vingt-dix ans, les mœurs s'étaient modifiées : il n'est plus question de faire la part des dénonciateurs [98].

Nous avons vu que le trésorier était responsable vis-à-vis de deux auditeurs de comptes. Ceux-ci, élus annuellement en même temps que les syndics, et indéfiniment rééligibles, ont pouvoir d'entendre et clore les comptes des syndics, d'allouer ou de rejeter les articles qui leur paraissent injustifiés.

Des personnages jouent un rôle considérable dans la communauté ; ce sont les deux subrestans. Il en est ainsi depuis le XVe siècle, mais primitivement, ils étaient quatre, chargés de surveiller à la fois les auffiers et les *cane-*

[98] Sauf le cas visé par l'article XI des statuts, au sujet des accaparements ou manœuvres pour obtenir des lots d'auffes réservés.

biers. Au XVIIIe siècle, ils sont chaque année choisis par les Echevins lieutenants généraux de police sur une liste de quatre maîtres dressée par les syndics entrant en exercice. Soumis à l'obligation du serment, ils sont chargés de faire appliquer les ordonnances du Roi et les règlements intérieurs du corps. Dès leur entrée en fonctions, ils doivent visiter les boutiques et les ateliers de cordiers, mesurer la longueur des pièces, s'assurer si elles sont exécutées suivant les règles de l'art. Cette inspection doit être renouvelée chez les maîtres du corps tous les trois mois, et dans les ateliers de cordages, tous les huit jours. Ils ont pouvoir de dresser des procès-verbaux et de faire confisquer les ouvrages dans lesquels était relevée une malfaçon ou qui avaient été exécutés avec des matériaux anciens ou de mauvaise qualité.

L'inspection des subrestans s'étend d'ailleurs à tous les endroits où s'emploient des ouvrages en auffes, notamment chez les verriers et les revendeuses.

Ces fonctions absorbantes ne sont pas gratuites. Le règlement de 1741 prévoit qu'il serait alloué aux subrestans un sol par millier d'auffe, filets et garbeaux [99], tant de la part du vendeur que de celle de l'acheteur. Une disposition analogue figurait dans les statuts du XVe siècle.

Les élections des officiers se faisaient dans une assemblée générale tenue le second dimanche de février. A cette assemblée, comme aux autres, n'étaient admis que les maîtres, à l'exclusion des veuves. Le quorum exigé était de la moitié des maîtres inscrits au corps, sans que cette fixation, prévoit le règlement, « puisse dispenser aucun desdits maîtres « en général de s'y trouver et d'y rester jusqu'à ce que la « délibération ait été entièrement prise et signée, le tout

[99] Garbeau = botte, gerbe. Provençal, *garbo*.

« à peine de cinq livres d'amende, applicable au profit du « corps ». Pour une fois, l'Hôtel-Dieu n'avait pas sa part.

*
* *

Les gens se rattachant à l'industrie de l'auffe provenaient de quatre catégories différentes : les maîtres, les veuves des maîtres, les ouvriers ou les ouvrières et les « apprentifs » ou apprentis.

Les maîtres sont naturellement l'élément essentiel de la corporation. Seuls, ils peuvent tenir boutique ouverte, travailler, vendre, débiter en gros ou en détail, en public ou en secret, des *auffes ouvrées*, filets, cordages, cabas ou couffins, et généralement tout ouvrage d'auffe, de quelque nature et provenance qu'il soit.

Nul ne peut être reçu maître avant l'âge de 25 ans. Il faut, en outre, justifier de sa catholicité, et de deux ans d'apprentissage, suivis de deux autres années de service comme ouvrier ou garçon chez un maître de la ville. Enfin, il est exigé du postulant un droit de maîtrise de 150 livres, versé à la caisse du corps. Toutefois les fils de maîtres sont dispensés des deux ans de service comme ouvriers. Remise aussi leur est faite du droit de 150 livres. Cette mesure gracieuse était étendue à ceux qui épousaient des filles de maîtres, avant de se faire recevoir eux-mêmes. C'était, en quelque sorte, le cadeau de noces du corps des auffiers.

Chaque maître ne peut agir que pour son propre compte, ne peut avoir en même temps qu'une seule boutique ouverte, et il lui est interdit de prêter son nom à d'autres, lorsqu'il abandonne le métier. Toutefois, il lui est loisible d'avoir autant de magasins ou d'entrepôts fermés qu'il lui convient.

Les veuves de maîtres désirant continuer le métier de leur

mari le peuvent faire dans les mêmes conditions, tant qu'elles restent veuves sous le nom de leur mari. Il leur est interdit, par contre, de recevoir des apprentis chez elles, sauf ceux entrés du vivant du maître-auffier. Elles doivent, en outre, aux maîtres, une quotité de vingt sols par an, payable le premier dimanche de mars, sans préjudice des impositions décidées pour l'acquittement des dettes du Corps. Enfin, elles ne sont pas admises aux assemblées générales.

Comme dans toutes les industries, la main-d'œuvre est, numériquement, l'élément le plus important. Mais il y avait chez les auffiers un élément régulier : il se composait des apprentis et des ouvriers ayant leur certificat d'apprentissage ; et, d'autre part, un élément irrégulier qui comprenait les ouvriers sans certificat d'apprentissage, et les *rendières*.

Les apprentis, parmi lesquels se recrutent exclusivement les maîtres, forment une catégorie à laquelle il est donné une particulière attention. Le contrat d'apprentissage doit être passé par devant notaire ; il doit être obligatoirement de deux années ; l'apprenti paie au corps un droit de vingt livres dans le mois qui suit la passation de l'acte, droit dont le maître demeure responsable. Toutefois, les enfants des hôpitaux sont exemptés du paiement de ce droit. Chaque maître ne peut avoir la charge que de deux apprentis, le second n'étant admis qu'après une année de présence du premier.

En dehors des apprentis, les maîtres ont le droit d'employer, non seulement des ouvriers possédant un certificat d'apprentissage, mais aussi n'importe qui, homme ou femme. Ces ouvriers travaillent chez le maître-auffier, à leur domicile propre, ou chez les particuliers qui ont des auffes à tresser. Les ouvrières ne peuvent être employées que par deux maîtres à la fois. Bien entendu, tous sont soumis à une inspection régulière des plus sévères. Les ouvra-

ges doivent être exécutes strictement selon les règles ; les objets non conformes donnent lieu à procès-verbal et à confiscation. Les ouvriers ne doivent travailler que pour compte des maîtres, nullement pour eux-mêmes. Ils ne doivent point sortir de leurs fonctions ni faire acte quelconque de commerce. Vis-à-vis des maîtres et des officiers de la communauté, ils sont tenus de « porter honneur et respect ». Toute infraction à ces dispositions est punie de dix livres d'amende, de vingt à la récidive, et éventuellement de l'interdiction du travail. Sur la plainte des maîtres et le rapport des subrestans, l'ouvrier peut également être congédié.

Parlons maintenant des *rendières*. Elles sont toujours aussi mal vues des maîtres. Ouvrières à façon, travaillant d'occasion chez elles ou simplement intermédiaires, elles étaient devenues les concurrentes des « ouvrières à droiture », des spécialistes. On les accusait de « faire du tort à un nombre infini de pauvres gens » en s'appropriant un travail qui devait revenir à ceux-ci. On les considérait comme des gâte-métiers : elles consentaient à travailler au rabais mais, à l'occasion n'hésitaient pas à hausser leur salaire lorsqu'elles avaient affaire à des maîtres obligés de s'en rapporter à elles ; on les accusait aussi de mélanger les marchandises qui leur étaient confiées par des propriétaires différents, et même de faire argent de ces marchandises et de disparaître.

Les doléances contre les rendières ne sont pas nouvelles ; nous les avons vu formuler dès 1611, sans pour cela que les auffiers aient jamais cessé de s'adresser à ces femmes. A partir de 1741, il fut interdit aux maîtres d'employer des rendières dans l'intérieur de la ville, à peine de confiscation de la marchandise et de 150 livres d'amende, applicables un tiers au Roi, un tiers à l'Hôtel-Dieu et un tiers au corps. Cependant liberté fut laissée d'employer les rendières à la

campagne, à raison de ce que « les pauvres gens qui y travaillent ne pouiraient pas tous venir en ville prendre l'ouvrage ». Les prescriptions de 1682 et de 1687 se trouvaient donc en partie annulées à l'égard de ces femmes, considérées comme intermédiaires nécessaires entre les maîtres et boutiquiers et une main-d'œuvre paysanne certainement plus avantageuse que celle de la ville.

Telles étaient les principales dispositions de ces statuts en vingt-trois articles dont les auffiers attendaient certainement une grande amélioration dans les conditions d'exercice de leur métier. Approuvés par les échevins, enregistrés au Parlement, il ne manquait plus aux statuts que des lettres royales pour renforcer le privilège des maîtres et abolir à tout jamais la concurrence de la grande industrie.

Aussi, en 1754, les maîtres-auffiers tentèrent-ils de demander l'homologation de ces statuts par le Bureau du Commerce, afin d'obtenir des lettres patentes du Roi portant privilège. Le Bureau du Commerce refusa de donner suite à cette requête, et entendit que le métier d'auffier restât toujours libre; des ordres furent même envoyés à l'intendant pour que l'accès du corps soit facilité aux nouveaux venus [100].

C'était la condamnation définitive — à plus ou moins longue échéance — des petits ateliers de sparterie.

[100] *Inventaire analytique des procès-verbaux du Bureau du Commerce* publié par Pierre Bonnassieux, séance du 28 nov. 1754, p. 395. — A. des Cilleuls, *op. cit.*, p. 89. — Les refus d'homologation de statuts de corps de métier se multiplient à cette époque. Le Bureau du Commerce argue généralement de ce que ces corps ne justifient pas de titres anciens.

VIII

La vie du Corps des Auffiers au XVIIIe siècle

De nos jours, le plus souvent, c'est la loi qui crée le droit. Jadis, c'était au contraire le droit que la loi consacrait. On l'a vu à propos du corps des maîtres-auffiers dont la constitution et les règlements n'ont pris forme cohérente qu'après plusieurs siècles de tâtonnements.

A l'origine de la plupart des groupements de l'ancienne France, on trouve un symbole religieux. Pour l'administration des communes, par exemple, c'étaient les confréries du Saint-Esprit. Pour la corporation de métiers, ce furent d'autres confréries érigées sous les patronages les plus variés.

C'est ainsi que, pour les cordiers et bastiers, existait déjà au XVe siècle la confrérie de Saint-Roch [101]. Nos auffiers eurent aussi la leur, signalée dès 1654, mais sans indication de patron. Ce n'est que dans la délibération du 17 novem-

[101] Voir plus haut p. 177. — Voir aussi Régis de La Colombière, *Fêtes patronales des corporations*, p. 145. Cet auteur commet une confusion en disant que les *auffiers ou marchands et fabricants de sparterie* célébraient leur fête patronale à Saint-Martin, le jour de la Saint-Roch. Il s'agissait sans doute des *ouvriers cordiers en auffe* restés fidèles au luminaire de Saint-Roch.

bre 1682 que l'on parle des « Maîtres auffiers fondés sous le tiltre du Bon Ange ». Le seul lien du corps était donc le luminaire entretenu dans l'église des Grands Augustins en l'honneur du Bon-Ange Gardien. Et parce que le corps était une confrérie religieuse, les officiers portent des titres appropriés, ceux de prieurs, d'intendants, etc. Les réunions corporatives se tiennent dans le réfectoire des pères Augustins, exceptionnellement ailleurs [102].

Ces réunions n'ont lieu du reste qu'à raison de certaines cérémonies religieuses. Mais on y parle assurément des intérêts communs du métier. Avec le temps, l'habitude vint de convoquer des assemblées spéciales du corps; par respect des traditions, on les faisait précéder d'un office religieux.

La principale fête de la confrérie était fixée au premier dimanche de mars, jour du Saint-Ange Gardien. A cette date, une cérémonie avait lieu dans l'église des Grands-Augustins. C'était le jour marqué pour l'entrée en fonctions des officiers élus le second dimanche de février. A l'occasion de cette fête, on décorait le maître-autel avec les ornements particuliers de la confrérie, dont l'entretien était un des articles principaux des dépenses du corps. En 1719, ce matériel, relativement important, ne représentait pourtant pas une grande valeur. La situation financière des auffiers ne permettait guère de faire du luxe. On se contentait donc de posséder quelques articles de luminaire, des draperies, des tapis et des bouquets. A signaler cependant « un ange de bois » et « un ange d'argent avec son étui » [103]. En 1763, le corps fit exécuter un tableau représentant le Saint-Ange-Gardien, qui coûta 18 livres [104].

[102] Arch. des B.-du-Rh. Délibérations des Auffiers. E1 et E2.

[103] Voir l'inventaire de ce matériel aux annexes.

[104] Arch. des B.-du-Rh. E2.

Le luminaire de l'Ange-Gardien fut supprimé en 1775, pour cause de manque de ressources [105]. Ne faudrait-il pas y voir aussi la manifestation d'un certain scepticisme, très répandu alors? L'inventaire dressé au moment de la suppression des corporations, en 1791, indique un matériel de chapelle bien réduit par rapport à celui signalé en 1719 [106].

A la suite de l'édit de 1696, les maîtres auffiers de Marseille firent enregistrer les armoiries de leur confrérie, décrites ainsi: *D'azur, à un ange gardien de carnation, ailé d'argent, vêtu d'or, conduisant par la main une jeune personne de carnation, les cheveux d'or, vêtue de gueules, vers un autel d'argent, sur lequel est posée une custode du Saint-Sacrement d'or, l'hostie d'argent, marquée d'une croix de sable* [107]. Le caractère très religieux de ce blason est loin d'être unique dans l'armorial des corps de métiers marseillais. Les auffiers durent payer 25 livres pour droit d'enregistrement du blason.

La situation du corps était alors relativement prospère. Bien que les maîtres-auffiers n'adhérassent pas tous à la confrérie — il en fut, du reste, toujours ainsi, et l'on trouve trace de corps dissidents — le luminaire du Saint-Ange Gardien réunissait environ de 25 à 30 fidèles. Mais ce nombre ne cessa de diminuer au cours du XVIIIe siècle. Le corps subissait les contre-coups des alternatives économiques, des procès à soutenir et, sans doute aussi, des disputes intestines ou de l'incapacité de ses dirigeants.

Les recettes du corps se composaient de quatre éléments principaux: 1° une cotisation fixe de deux livres par an, 2° une sorte de taxe sur le chiffre d'affaires de dix sols par millier d'auffes ouvrées, 3° la taxe d'apprentissage de 20

[105] Arch. des B.-du-Rh. E2.

[106] Voir plus loin la liquidation du corps.

[107] De Montgrand, *Armorial de la ville de Marseille*, p. 277.

livres, payée au corps au moment de la signature du contrat avec l'apprenti, et 4° le droit de maîtrise qui fut au XVIIIe siècles de 150 livres [108].

Quant aux dépenses, les unes revenaient chaque année, celles visant le luminaire entretenu dans l'église des Grands-Augustins, celles concernant la tenue des assemblées et ce que nous nommerions le secrétariat du corps. D'autres dépenses, beaucoup plus importantes, étaient engagées du fait des divers procès que les auffiers avaient à soutenir et qui les mettaient quelquefois en déficit. Alors, ils contractaient des emprunts, et la charge qui en résultait venait accroître leurs difficultés de trésorerie, malgré la réduction du taux de l'intérêt qu'ils obtenaient parfois amiablement [109]. Ces arrérages constituaient la part la plus importante de leurs dépenses. Ils savaient pourtant pratiquer la charité : en dehors d'aumônes en nature à diverses communautés religieuses pauvres, le corps entretenait aussi un lit à l'hôpital du Saint-Esprit qui lui coûtait 20 livres par an.

Néanmoins le déficit les obligea, de 1717 à 1749, à emprunter 7060 livres, représentant 221 livres d'intérêt. Les

[108] La plupart des renseignements sur la situation financière du corps donnés ici sont tirés des deux registres de procès-verbaux d'assemblées conservés aux Arch. des B.-du-Rhône. Ces registres renferment aussi les comptes annuels. Le registre coté E2 porte un superbe frontispice gravé en taille douce et représentant le Saint-Ange Gardien, et, en face, le titre suivant imprimé en belles capitales : « *Livre des Elections et comptes du corps et communauté des Marchands Auffiers de cette ville de Marseille, sous le luminaire du Saint-Ange Gardien, commencé en l'année* 1733, *étant prieurs Mrs François Legret, Marc-Antoine Fabre, Joseph Bonnavier et Jean Blanc. — MDCCXXXIII* ».

[109] Voir notamment acte du 28 mai 1720, pour réduction de 5 à 3 o/o des intérêts dus à la demoiselle Marguerite Theus, veuve de Georges Astouin, pour un capital de 3.150 livres prêté au corps des Auffiers. Arch. des B.-du-Rh. E1, 1er registre, entre l'année 1718 et l'année 1719.

dépenses ordinaires se montaient alors à 183 livres, en tout 404 livres, alors que pour y faire face les recettes régulières n'étaient que de 366 livres. Les auffiers durent alors doubler le droit fixe sur les filés et les auffes ouvrées [110].

Le déficit se faisait sentir lorsque, pour une cause ou pour une autre, diminuait l'effectif du corps. On note ce fléchissement précisément aux environs de l'année 1720, où le corps ne comprenait guère plus d'une vingtaine de membres [111], et vers 1749, où il n'en restait plus que 16. Le chiffre des maîtres devait remonter à 22, lors de la suppression du corps, en 1791 [112].

Aux dépenses ordinaires venaient s'ajouter souvent des dépenses imprévues, parfois d'un montant élevé. En 1741, l'établissement des nouveaux statuts coûta 311 livres 10 sols aux auffiers, dont 172 livres d'honoraires au notaire Hazard, 96 liv. pour faire homologuer le règlement, et 43 liv. pour le faire imprimer.

En février 1745, parut un édit du Roi, de caractère essentiellement fiscal, portant création d'inspecteurs et contrôleurs des maîtres et gardes dans les corps des marchands, et d'inspecteurs et contrôleurs des jurés dans les commu-

[110] Arch. des B.-du-Rh. E2.

[111] « L'an 1718 et le 17e février, après avoir convoqué suivant la coustume ordinaire pour procéder à la nouvelle élection des nouveaux prieurs du corps des maîtres-auffiers, estant assemblés au réfectoire du Couvent des Grands-Augustins à 2 heures après-midi et avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit, ledit corps a délibéré que les prieurs qui se trouvent présentement en charge subsisteront encore cette présente année et que, à l'avenir, les prieurs qui seront nommés vaqueront pendant deux années, attendu le petit nombre qu'il s'est trouvé dans notre dit corps... ». Arch. des B.-du-Rh. E1.

[112] Arch. munic. de Marseille. Série HH. Dossier *Cordiers et Auffiers*. Liste des marchands-auffiers de cette ville... (avec l'indication de la compagnie de la garde nationale où ils furent versés).

nautés d'arts et métiers du Royaume [113]. Par délibération du 25 octobre de cette année, le corps des auffiers décida le rachat des six offices d'inspecteur et de contrôleur créés dans son sein. Il dût débourser pour ce 663 livres.

En 1749, l'interdiction de la sortie d'Espagne des auffes brutes nécessita, pour la défense des intérêts du corps, la rédaction d'un mémoire destiné à la Cour. Me Artaud, avocat de la ville, demanda pour ce factum 48 liv. d'honoraires. En 1752, les auffiers adressèrent à la Cour d'Espagne un placet sur la même affaire ; ils s'adressèrent alors à Me Emerigon, autre avocat célèbre, qui exigea lui aussi ses honoraires.

Vingt ans après, en 1773, les auffiers eurent à soutenir un procès contre le sieur de Moncoussou, les hoirs de M. du Roure, et divers autres propriétaires riverains de la Corniche à Marseille, au sujet du droit d'usage des anses du littoral avoisinant pour le mouillage des auffes. Ce procès durait encore en 1782 et avait déjà coûté au corps 817 liv. 10 s. 6 d., couverts en partie par des emprunts [114].

En 1776, arrivait à échéance une dette importante. Le corps fut divisé en cinq classes. Dans la première, figuraient les trois maîtres-auffiers les plus importants : André Guindon, Jacques Laforêt et Louis Martin, qui durent payer chacun 100 livres. Les membres des autres classes furent taxés pour des sommes décroissantes allant jusqu'à 18 livres au minimum [115].

En 1789, nouvelles instances à soutenir. Cette fois, le corps attaque divers marchands auffiers qui, gagnés sans

[113] Arch. de la Chambre de Commerce de Marseille. *Recueil d'Arrests, 1744 à 45*, H. 55, n° 45. — Voir aussi : *Histoire de la nation française*, t. X, *Histoire économique et financière*, par Germain Martin, p. 243 : L'écrasement fiscal des corporations.

[114] Arch. munic. de Marseille. Série HH. Dossiers *Cordiers et Auffiers*. — Arch. des B.-du-Rh. E2.

[115] Arch. des B.-du-Rh. *Ibid.*

doute aux idées de liberté individuelle à la mode alors, lèvent boutique et débitent des auffes au mépris des règlements en vigueur, sans s'agréger au corps et sans payer de droits. D'autres auffiers ouvrent des succursales, acte formellement interdit par les statuts [116].

Mais voici la Révolution qui s'approche. Elle débute par la convocation des Etats-Généraux. Le 13 mars 1789, les officiers municipaux de Marseille invitaient les corporations à réunir leurs membres en vue de la rédaction du cahier de leurs doléances, et de la désignation de leurs délégués à l'assemblée générale du Tiers-Etat fixée pour le 28 mars. Les réunions des différents corps, qui se tinrent entre le 16 et le 24 mars, donnèrent lieu à la rédaction de cahiers fort intéressants, mais dont un grand nombre ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Celui des maîtres-auffiers est dans ce cas. Il faut le regretter particulièrement, car il aurait fourni plus d'une indication intéressante. Nous savons seulement que le délégué des auffiers se nommait Gueydon [117].

Mais si le cahier des maîtres-auffiers n'a pu être retrouvé, celui des ouvriers cordiers de sparterie, dont le délégué était Mathieu Beauchier, a été conservé. Ces ouvriers protestent contre le privilège des marchands de sparterie, qui ont le monopole de la vente des ouvrages en auffes ; ils revendi-

[116] Arch. Munic. de Marseille. Série HH. Dossier *Cordiers et Auffiers.*

[117] J. Fournier, *Cahier des doléances de la Sénéchaussée de Marseille pour les Etats-Généraux de* 1789. Introduction. — Le corps comprenait alors André GUINDON père, âgé de 68 ans, GUINDON fils, âgé de 36 ans, et Etienne GUEYDON, âgé de 26 ans, qui faisait partie du corps depuis 1785. Bien que les confusions de noms fussent fréquentes sous l'ancien régime — même en 1789 —, il y a tout lieu de croire qu'il s'agit bien d'Etienne Gueydon, habitant rue d'Aix.

quent la faculté de fabriquer librement des cordages et de les vendre [118].

A lire les doléances de corps similaires, celui des cordiers de chanvre, par exemple, on peut cependant imaginer quel devait être l'esprit des maîtres-auffiers : au point de vue économique, les cordiers réclamaient plus que jamais un régime protecteur contre la concurrence étrangère [119].

Par ce double exemple, on constate chez les producteurs de l'ancien régime une conception très particulariste, égoïste et — il faut bien le dire — très humaine : on réclame la liberté pour soi, en se réservant de la refuser aux autres en cas de conflit d'intérêts.

La Révolution allait trancher en faveur de la liberté générale, ce qui devait aboutir, pour beaucoup d'industries, à l'élimination progressive des petits ateliers de l'ancienne France au profit de grandes usines, et à la prolétarisation des artisans. Mais qui se préoccupait des conséquences en 1789 ? Tout le monde vivait dans l'optimisme : on attendait tant des réformes !

Ces affaires — et d'autres — devaient préoccuper le corps des auffiers jusqu'au décret du 2 mars 1791, par lequel toutes les corporations furent supprimées.

La liquidation financière du corps fit apparaître un solde actif de 473 liv. 17 s. 11 d. Le passif comprenait les dettes suivantes :

à la citoyenne Meyer	1.200 liv.
à l'œuvre de la Rédemption	1.500 —
à la citoyenne Françoise Thibault	2.675 —
aux hoirs de Mme Thérèse Thibault.....	2.675 —
Total	8.050 —

[118] J. Fournier, *op. cit.*, p. 386.
[119] *Id.* p. 442.

en capital, correspondant à 285 liv. 10 sols de rente. Les auffiers possédaient, en outre, quelques effets de chapelle consistant en une petite boîte de bois couverte d'une feuille d'argent représentant le Saint-Ange Gardien, 6 chandeliers grands et 3 petits, une croix, une lampe, le tout en laiton, 3 nappes, un tapis et un bassin, le tout déposé dans l'église des Grands-Augustins [120].

C'est ainsi que finit le « Corps et communauté des maîtres-auffiers de Marseille », qui, à l'inverse d'autres corporations, ne devait plus retrouver vie [121].

[120] Arch. munic. de Marseille. Série HH. Dossier *Cordiers et Auffiers*. — Arch. des B.-du-Rh. E2.

[121] Notons cependant l'existence à Marseille d'un organe patronal, le *Syndicat du Commerce des chanvres et produits textiles de la filature, du tissage et de la corderie* (Indicateur Marseillais, 1928).

IX

Conclusions

De tous les textes qui ont été analysés, de tous les faits qui ont été alignés, il ressort bien que le corps des auffiers était devenu, après une évolution de plus d'un siècle, ce que nous appelons un syndicat patronal. Les maîtres étaient les principaux bénéficiaires de l'organisation corporative, dans laquelle la main-d'œuvre n'avait plus voix au chapitre. Il est vrai que, sous l'ancien régime, la lutte de classes n'existait pas, et que l'organisation quasi-patriarcale des ateliers a longtemps atténué les inconvénients d'un tel état de choses.

Il n'en reste pas moins que, pour la gestion des affaires du métier, tout se trouvait ramené au point de vue d'une maîtrise quelque peu jalouse de ses privilèges. On a vu quelle part faisaient aux dénonciateurs les rédacteurs des statuts du XVe siècle, de 1611 et de 1654. Au XVIIIe siècle la délation n'était plus primée, sauf si elle jouait en faveur des maîtres. Enfin, l'abus de la réglementation, née de la centralisation sous Louis XIV, et qui, dans la pensée de Colbert ne devait être que temporaire, mais dura bien après lui, finissait par ôter aux artisans toute initiative, toute liberté, et tendait à faire des « maîtrises » une charge ou un office transmissible comme les autres, moyennant finance.

Cette évolution des corps de métiers vers la restriction de la liberté du travail fut contenue dans une certaine mesure

par les officiers municipaux qui parvinrent à retarder jusqu'en 1741 l'institution de la maîtrise réglementée dans le corps des auffiers. Mais cette innovation ne devait point tourner à l'avantage des fabricants de sparterie. Quant au pouvoir royal, il était nettement opposé à l'extension des privilèges corporatifs [122].

Charles de Ribbe pense que la décadence des corporations provençales a son origine dans l'édit d'Henri III, de décembre 1581, sur l'établissement des Arts et Métiers [123]. De fait, par une coïncidence curieuse, c'est en 1611 — trente ans après — que le nouveau règlement des auffiers tend à restreindre la liberté du travail, par l'élimination progressive de la main-d'œuvre occasionnelle. Cette tendance ira en s'accentuant au cours du XVIIe siècle ; elle s'épanouira dans le projet de statuts de 1735, où l'on retrouvera aussi une manifestation de la méthode minutieuse et tâtillonne en faveur depuis trois quarts de siècle. D'ailleurs, le règlement de 1735 ne fut pas homologué par les échevins et en 1741 on lui substitua un nouveau texte. Jusqu'alors, maîtres et artisans vivaient quasi sur le même échelon ; le règlement de 1741 consacra chez les auffiers l'existence d'un prolétariat à côté du patronat. On poussait, en haut lieu, à la liberté et à l'égalité [124] : on aboutissait en fait, par l'action continue de quelques privilégiés, à une différenciation accentuée, à une insécurité accrue pour les plus faibles, à une méfiance réciproque des employeurs et des employés qui pouvait aller jusqu'à l'animadversion.

[122] Sur l'attitude du pouvoir royal vis-à-vis des corporations, voir des Cilleuls, *op. cit.* titre II, et Germain Martin, *La Grande Industrie en France sous le règne de Louis XV*, conclusion.

[123] Ch. de Ribbe, *Les Corporations ouvrières de l'ancien Régime en Provence*, Aix, 1869, p. 37 et suiv.

[124] Cette tendance se trouvait favorisée, non seulement par les hommes, mais aussi par les circonstances économiques,

A la fin de l'ancien régime, la Corporation, telle que la comprenaient les maîtrises et les jurandes, c'est-à-dire un groupe fermé, avait fait son temps : « le régime des manufactures non corporatives acheva de discréditer l'ancien mode suivi pour démontrer l'aptitude. En effet, aux diplômes de maîtrises, furent opposés les brevets royaux, obtenus sans autre épreuve que l'examen des produits à fabriquer... »[125]. L'action du Bureau du Commerce, composé en grande partie de représentants des villes maritimes, ne fut pas étrangère à cette évolution.

Mais si l'évolution économique imposait une réforme complète des cadres de la production, il n'en demeurait pas moins que les vieux corps de métier avaient joué un rôle important et rendu pendant des siècles de grands services, surtout à la fin du Moyen-Age.

Deux esprits aussi différents que Charles de Ribbe et M. Raoul Busquet, étudiant, l'un les corporations ouvrières de l'ancien régime, l'autre l'état social de la Provence dans le passé, aboutissent aux mêmes conclusions : le XVe siècle et le début du XVIe ont été, aussi bien pour les laboureurs de la campagne que pour les artisans des bourgs et des villes, la période durant laquelle ils ont bénéficié de la plus grande tranquillité, de la plus sûre prospérité[126]. Puis sont venues les guerres de religion, la centralisation administrative, la période troublée de la Révolution et de l'Empire, et le régime économique actuel, sur les inconvénients duquel les esprits sont fixés et qui lui-même évolue.

Nous avons pu suivre, au cours de trois siècles, un métier marseillais aux prises avec les contingences. Son histoire ne diffère guère, dans ses grandes lignes, de celle des autres

[125] Des Cilleuls, *op. cit.*, p. 120.,

[126] Ch. de Ribbe, *op. cit.*, pp. 8-31. — R. Busquet, *op. cit.*, pp. 850-852.

corporations, les mêmes causes produisant les mêmes effets [127] On a vu, dans un cadre étroit, se profiler la route suivie par une vieille industrie, et ceux qui en vivent chercher à améliorer leur situation. C'est humain.

Quoiqu'il soit humain aussi que l'expérience du passé profite rarement aux générations à venir, il est utile quelquefois, sinon agréable, de réfléchir sur les causes de la grandeur et de la décadence des institutions diverses imaginées par les hommes pour améliorer leur condition.

JEAN REYNAUD.

[127] Sur l'histoire des corporations en général et sur l'évolution symétrique des métiers en Provence et dans le reste de la France, on peut consulter avec fruit les ouvrages de E. Martin Saint-Léon, *Histoire des corporations de métiers*, Paris, Guillaumin, 1897, et E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant* 1789, 2 vol., Paris, Rousseau, 1900-1901.

ANNEXES

I

ORDONNANCES faites et confirmées par le Conseil de la cillé de Marseilhe subre les canebes et filectz et auffes que entraron d'icy en avant en ladicte cieutat, extraict des regestres du present archif despuis l'an 1467 et le siriesme febrier, faict par les estegis per le Conseil sen Jaume Guasin, sen Bertran Candolle, sen Peiron Imbert, et sen Pierre Saure.

Et premieremant, ordonan que tous lous ans se deguon elegi quatre subrestans ou deputactz, es assaber deux mariniers et ung cordier et ung auffier per estre et se prendre guarde sur lesdictz canebes, filactz per fere sartie [127 bis] de naveguar ausquelz sera dennat tel ponder et puissance comme sy tout le conseil y fousse, et loudict conseil lous promect de deffendre et guarentir envers tous et contre tous, en fasent leur officy seguent las ordonnances aincy specifficades :

Item lesdictz subrestans seran tengus de prestar lou segrament perdevant Monsr le Viguier de ben et degudament et segon Dieu et leurs consiences de excersar leur officy et non aver poinct d'esguard a personne.

Item que tous lous ans, incontinent après la feste de tous les Sainctz, tous les cordiers fasent l'office de cordier ou lou fasent fere, tant de canebe que d'auffe, seran tengus de venyr prestar lou segramen perdevant Monsieur le Viguier de ben et degudemen tenyr et observar lasdictes ordenances sur pene de non poder sercyr leur officy de cordier per acquel an en ladicte cieutat de Marseille, mais n'estre banyt et cassat acquellous talz que se trobaran deffalhanctz et tombar à la peine de cens livres, lou ters au Roy, l'aultre ters au neteguar du port, et l'autre ters à l'acusateur et denonciant.

.. ..

[127 bis] *Sarti*, corde de lin ou de chanvre qui a 40 brasses de long, cordage servant à tirer les filets traînants qu'on attache aux tartanes

Ordonnances sur le faicl de l'auffe
lasquelles seran administrades par lousdictz subrestans

Et premierement, ordounan que toute l'auffe que intrera ou sera portade en la ville et cieutat de Marseille, per quelque personne que se vueille, tant scientadin que forestier, sera vesitade per lous subrestans eslegis per lou conseil, lousquelz auran puissance de congnoisser et ordonnar sy las ysanegues [128] son talles que devon estre de trente six manade [129] per ysanegue, et sy las manades son de la grosseur que devon estre et que talz subrestans auran la cognoissance suivant la tenalhe de ferry de la ville, sy deux manades hanaran per tres ou tres per deux, et lesdictz subrestans seran tengus de dounar commandament au merchant que aura intrat ladicte auffe que non l'ause vendre aux particuliers ny a aultres sinon embe la mesure et tare que ly sera dounade per lousdictz subrestans et non aultrament, et que lesd. subrestans ayant puissance que en revesitant lad. auffe en trouvesson de porride et meschante, la puescon fere cremar sence degune reprension, et lesd. subrestans seran tengus de tenyr regestre dausd. merchantz intradours de lad. auffe, ensemble de las tares que seran dounades per affin de journalement en prendre resolue ; lousd. crompradours particuliers et lesd. subrestans auran per leurs peynes et travaulx deux solz per milhier, payé la moytié le vandedour et la moytié le compradour, une foys tant seullamen et tous aquellous et aquelles que contravendran a lasd. ordonnances tombon a las peines de cent livres, un ters au Roy, un ters a la fabricque du port, et l'autre ters aulx denontians.

Item ordounan que toute l'auffe que intrara ou sera portade dintre la ville de Marseille que en la descarguant chascun n'en puesque aver au pres que la vendran sur la peine comme dessus.

Item la piece grande de la latte [130] deu estre de la longeur de vingt brasses et la brasse deu estre de neuf pans.

Item la piece de la pettite deu estre de la longeur de seze brasses et la brasse es de neuf pans comme dessus.

Item sarris [131] grandes devon estre de quinze malhes et las pettites de treze malhes.

---

[128] *Yssanegue*, voir p. p. 175.

[129] *Manado*, botte d'auffe.

[130] *Lato*, perche servant de mesure.

[131] *Sarris*, voir p. p. 175.

Item ordounan que lou culhidour [132] seive escraigue [133] deu aver deux pans et demy de long et le fils deu aver vingt cinq pareulx en double.

Item ley bruymes [134] et ley boudaulx [135] sy hordiran a vingt brasses et restaran commes a seze brasses sur la peine de vingt cinq livres.

Item ley bruymes et ley boudaulx sy commetran de quatre filectz per chascun et de la longeur que dessus sur la peine de vingt-cinq livres.

Item las boudes [136] tant simples que doubles sy hordiran a quinze brasses et restaran commeses a douze brasses sur la peine de vingt-cinq livres.

Item ordounan que lous cordiers ny aultres non ausaran commettre ny fere commetre bruymes, boudaulx ny boudes sinon de la longeur que dessus sur la peyne de cent livres.

Item que lous cordiers ny aultres non ausaran ny persumeran commettre ny fere commettre a leurs varletz bruymes, boudaulx ny boudes a degune personne sinon aulx hobriers ou hobrieres que tendran botique ouberte tant senlement ou vrayement ayen licency das subrestans sur lad. peine que dessus.

Item ordounan que lesd. cordiers ny aultres nom ausen ny persumen vendre ny fere vendre per ellous ny per aultres bruymes, boudaulx ny boudes, en aulcune manyere a aulcune personne, sence licensy dasd. subrestans sur la peine de vingt cinq livres.

Item que chascun obrier ou hobriere tenent botique huberte ou fasent ledict art dejon tenyr leur culhidour seive escraigue signade del signal de la ville sur la peyne de dix livres.

Item ordonan que degun boutiquier non puesque ny ause tenyr rodde [137] ni en tenent rodde non puesque ny ause tenyr boutique sur la peine de dix livres.

Item que degun picadour picquant auffe non ause fere merchandise de l'auffe en picquant per aultruy sur la peine de dix livres.

---

[132] *Culhidou*, voir p. 175.

[133] *Escraigue*, escargot, nom vulgaire de ce genre de filets.

[134] *Bruymes*, v. p. 175.

[135] Ou *baudes*, *baudau*, etc. Voir p. 175.

[136] *Id.*

[137] *Rodde*, moulin à sparte.

Item que degun picadour non ause fere essuguar l'auffe au souleilh per picquar sur la peine de dix livres, applicables comme dessus, ung ters au Roy, un ters à la fabricque du port et l'autre ters aulx dénontians [138].

Les susdicts et precedentz articles concernentz l'ordre, reglemant et polixe que les mestres cordiers de la presente ville de Marseille presentz et advenyr doibvent observer et guarder a l'exercice de leur mestier ont esté faictz et dressez par nous Conseulx vieulx et nouveaulx de ladicte ville et cité de Marseille appellés et présents avec nous les subrestans commis par le Conseil general de ladicte ville sur le faict dud. estat et ce suivant l'ordonnance et deliberation dud. Conseilh a tenu le vingt huictiesme janvier an present [139] mil sept cens septante deux, comme y apert par l'extraict cy apres reproduict, lesquels chapitres ont esté en tesmoings de ce et pour y avoyr recours en temps et lieu par nous soubznés audict Marseille ce quinziesme septembre mil Vc septente deux.

(Signé :) Pe Boquin, conseul.

Archives municipales de Marseille, BB. 43, f° 212 v°.

---

[138] Une copie du XVIIe siècle des Archives municipales de Marseille (Série HH, dossier *Auffiers*) porte ici les deux articles supplémentaires ci-après :

« Item ordonnons que toute l'auffe que intrara dintre la ville et citat de Marseille chascun n'en puesque aver per son argen sur peyne que dessus de dix livres.

« Item que chascung aubrier ou aubriere que tendran bouticque ouverte en faisent loudict estat degon tenir cuillidou ou escraigue signal du signal de la ville sur peyne que dessus ».

[139] Sur la copie dont il est question à la note 138, l'article s'arrête après les mots, « tenu le vingt-sixiesme [et non vingt-huictiesme] janvier an présent » ; mais, par contre, figure *in fine* l'alinéa suivant.

« L'an mil cinq cens septante deux, et le jour susd., certiffie je Estienne Borrelly, trompette juré de lad. ville et citté de Marseille, avoir publié et proclamé par tous les lieux et carrefoux de lad. ville l'estatut et ordonnance cydessus escripte et lecture faicte par Pierre Girolle, lequel a faict la criée de mot à mot en présence des sieurs Consulz Pierre Bouquin, et Pantellin Gratian, et Jacques Moustier, et Joseph Cabre, l'assesseur ».

II

Note sur les diverses copies des ordonnances du xve siècle sur le fait de l'auffe, conservées aux Archives de la ville de Marseille

Les ordonnances municipales du xve siècle sur les chanvres et les auffes ont été datées par les auteurs suivant l'indication qui figure dans le titre : « Ordonnances... extraict des regestres du present archif despuis l'an 1467 et le sixiesme febvrier... » Or cette expression: *depuis l'an* 1467 *et le* 6e *février*, est assez ambiguë. Elle peut signifier que ces ordonnances ont été extraites d'un registre commencé le 6 février 1467, comme aussi que ce texte est en vigueur (*ordonnances faites et confirmées*) depuis la même époque.

De copie du xve siècle, il n'en a pas été retrouvé. Le registre des délibérations du Conseil de ville et les minutes notariales de secrétariat font défaut pour une grande partie du siècle, jusqu'en 1469. Cependant, il existe sept retranscriptions de dates plus récentes :

1° La plus ancienne est enregistrée parmi les délibérations de la ville (BB. 43, f° 212 v°). C'est ce texte que nous avons reproduit ci-dessus. Il rappelle que les auteurs des ordonnances sont quatre personnages de la fin du xve siècle. Donc, il ne peut y avoir de doute sur les origines même du règlement. Le texte repris en 1572 présente un mélange assez curieux de provençal et d'expressions françaises. Les phrases primitives avaient dû être entièrement rédigées en provençal, mais, par la suite, les prescriptions qu'elles portaient avaient été sans doute retouchées et modifiées. On ne peut donc garantir l'absolue concordance des mesures promulguées en 1572 avec les articles rédigés au xve siècle par Jacques Gassin, Bertrand Candolle, Pierre Imbert et Pierre Saure. Vraisemblablement, l'essentiel en subsiste.

2° De 1572 au commencement du xviie siècle, les ordonnances reçoivent de nouvelles retouches. On en trouve la trace dans la copie transcrite dans le registre n° 1 des *Statuts, réglements des Arts et Métiers et autres objets de police* (f° 38). Ce texte comporte de nombreuses variantes de mots et interpolations.

Peut-être le provençal y est-il plus caractérisé que dans la copie de 1572.

3° Une copie, de la même main qui a écrit la précédente, existe à part dans le dossier *Auffiers*. Elles ne diffèrent pas sensiblement l'une de l'autre. L'écriture les date toutes deux du début du XVIIe siècle, probablement au moment où s'élaborait le règlement de 1611.

4° On trouve dans le même dossier *Auffiers* une transcription en écriture italienne, également du début du XVIIe siècle. La même main a recopié aussi le règlement de 1611. — Cette transcription ne diffère guère que par l'orthographe des précédentes.

5° Par contre, une copie de date plus récente — l'écriture est du milieu du XVIIe siècle — renferme, outre le texte de 1572 avec de légères variantes, deux paragraphes nouveaux, plus le paragraphe final du texte de 1572 qui ne figurait qu'incomplètement dans les retranscriptions précédentes. On y trouve aussi l'indication de la criée faite la dite année par le trompette juré Etienne Borrelly, seule mention que nous ayons de cette publication verbale. C'est une preuve de plus des remaniements divers subis par le texte primitif.

6° Il existe aussi une retranscription du dispositif général et du règlement des cordiers de chanvre *seul*, exécutée par l'archivaire de la ville Rosset en 1677 et certifiée par lui conforme à la 2e copie ci-dessus. (Dossier *Auffiers*).

7° Dans le même dossier *Auffiers*, se trouve un exemplaire imprimé de la retranscription faite par Rosset en 1677.

III

Notes biographiques sur les auteurs des Ordonnances du XVe *siècle sur le fait de l'auffe*

par Pierre Bertas

Jacques CASSIN

Fils de Jean CASSIN, seigneur de Peypin et de Béatrice JANSELME ou JANSEAUME.

Marié à noble Barthélemye FOISSARD.

Premier syndic de Marseille en 1460, conseiller en 1454 et 1459, premier syndic en 1473.

Premier consul du 15 août au 15 novembre 1475 ; il aurait dû reprendre le chaperon quatre ans, mais il est mort sans doute et il est remplacé au Conseil par son fils Charles CASSIN qui est consul du 15 novembre 1481 au 15 février 1482. Ce Charles CASSIN fut massacré en avril 1493 dans un mouvement populaire.

Bertrand CANDOLLE

Fils de Blaquier CANDOLLE et de dame ALCONE.

Syndic en 1454. Trésorier de la ville en 1458.

Conseiller en 1472, 1474. En 1475, il fut inscrit sur la liste des 48 conseillers du règlement nouveau de Jean de Cossé, en vertu duquel il fut consul d'abord à titre de subrogé du 15 avril au 31 mai 1476, puis consul à titre régulier du 15 août au 15 novembre 1476, du 15 août au 15 novembre 1480, subrogé à Pierre IMBERT du 15 mai au 15 août.

Le 15 juillet 1480, il avait été désigné pour faire partie de la commission chargée d'organiser le service funèbre du roi René.

Teste en 1473. — Codicille du 30 août 1483.

Marié à Brigide de REMEZAN, il en eut Etienne de CANDOLLE qui se maria en 1480 avec Renée FOREST, fille de N. Jean de FOREST et de Barthélemye VENTO.

Bertrand CANDOLLE fut avec Pierre SAURE et Jacques CASSIN l'un des trente notables qui, en 1457, garantirent au Doge de Gênes le paiement de la somme de 6.000 ducats promise par le duc de Calabre à qui il devait remettre la ville de Gênes et son châtellet.

Noble Pierre IMBERT

Fils de Louis IMBERT et de Blanche PORTANO.

Marié à Constance de SAINT-GILLES.

Trésorier en 1473, syndic en 1474-75; consul du 15 mai au 15 août 1479, du 15 mai au 15 août 1483, du 15 février au 15 mai 1486, du 15 février au 15 mai 1490.

Inaugura le nouveau règlement municipal dit de Saint-Vallier; fut, en effet, premier consul du 1er novembre 1492 au 31 octobre 1493. Réélu premier consul pour l'année municipale 1498-1499 et une troisième fois pour l'année 1504-1505.

Mort en 1517.

(Voir l'annexe IV).

Pierre SAURE

Pierre SAURE figure comme conseiller municipal à la séance du 21 septembre 1454 (Notaire Odolly, 1454, f° 250), à celle du 9 novembre 1458 (not. Odolly, 1458, f° 343). Il est également présent à la séance du 30 avril 1472 (not. Caradet, 1472, f° 21 v°).

Dr Barthélemy, *Inventaire des Chartes de la Maison des Baux*, *pièce* 1820, 5 mars 1471: Mariage de Louis SAURE, fils de N.

Pierre SAURE, marchand, avec Marguerite de BAUX, fille à N. Guillaume de BAUX. Jean de BAUX, au nom de son père, fait à sa sœur une dot de 1.200 florins. Pierre SAURE et Antoinette ARNAUD, sa femme, donnent à leur fils une maison rue des Changes et une propriété au Redon.

— *pièce* 1821, 31 mars 1474: Noble Antoinette ARNAUD, fille de N. Georges et de Raymonde d'AIX, et femme de Pierre SAURE, fait une donation à Marguerite de BAUX, sa belle-fille.

Louis SAURE et Honoré ARMAND sont capitaines ordinaires de la ville du 15 octobre au 15 décembre 1478 (Bulletaire de la ville).

21 septembre 1481: Testament d'Olivier de PENNART, archevêque d'Aix, dicté à Marseille « in camera domus honorabilis viri Ludovici SAURE » (*Gallia Christiana*, t. 1er, *Instrumenta*, p. 70).

Pierre SAURE avait été, en 1457, ainsi que Jacques CASSIN et Bertrand CANDOLLE, l'un des trente notables qui furent les garants du duc de Calabre pour le paiement des 6.000 ducats promis au Doge de Gênes pour la livraison de Gênes et de son *castellelo*.

Pierre BERTAS.

IV

MARSEILLE QUI S'EN VA

L'INCROYABLE DESTIN DE PIERRE IMBERT, LE PETIT ROI DE MARSEILLE

par Pierre BERTAS

Après avoir été quarante ans durant à la tête de la Municipalité, il meurt dans l'abandon et la misère.

Trois rues débouchent sur celle de l'Etrieu : celles de la Tête-d'Or, du Petit-Maucouinat et de Saint-Gilles.

Tête-d'Or! nom pompeux pour une ruelle biscornue, noire, actuellement véritable cloaque. C'était celui d'une hôtellerie établie vers la fin du XVIIe siècle en cette rue qu'on appelait auparavant rue des Bancs.

Rue du Petit-Maucouinat

D'aucuns pensent que la rue du Petit-Maucouinat doit aussi le sien à l'existence, en des temps fort anciens, d'une auberge dont le maître-queux n'était qu'un gâte-sauce. Tout y était mal cuisiné « mal cozinat », mal cuit « maou coucinat ». Le quartier « mal

cozinat » était mal fréquenté ; aussi en 1322 les syndics en interdirent l'accès aux femmes de mauvaise vie « vil femena ». Ajoutons qu'il y avait à la rue Malcoynat, avant 1150, une boucherie ou mazeau (macellum), où l'on abattait les bœufs « in qua boves solebant matari ».

Lors de l'agrandissement de Marseille, sous Louis XIV, le nom de Maucouinat fut donné à l'une des rues des quartiers neufs, celle de l'Arc entre la rue Rouvière et la rue d'Aubagne. Dès lors, pour éviter toute confusion, on appela rue du Petit-Maucouinat la ruelle tirant de la rue de l'Etrieu à la place des Hommes. Arrive la Révolution. Grand chambardement verbal et mural. Nos rues sont débaptisées. La rue Maucouinat s'appelle rue de l'Arc ; le Petit-Maucouinat, rue des Désirs ! La monarchie est rétablie. Les anciens noms reparaissent. La rue de l'Arc redevient Maucouinat jusque vers la fin du second empire. En 1865, par un singulier caprice — les maires n'en sont pas exempts — le maire de Marseille Bernex abolit cette appellation pittoresque et remet en vigueur le nom de l'Arc. Quant à la rue Petit-Maucouinat, elle est à l'abri de pareil avatar, car elle est sur le point de disparaître ; elle gardera donc jusqu'au bout le nom si expressif que la fantaisie de nos pères lui donna, il y a plus de six cents ans.

Il y a six cents ans aussi que la rue de Saint-Gilles porte ce nom qui est celui d'une des plus vieilles familles de Marseille. Après avoir longtemps brillé du plus vif éclat, elle finit en quenouille à la fin du xve siècle. Jacques, le dernier des Saint Gilles ne laissait en effet que deux filles, Constance et Jeannette, cette dernière épouse d'Elion Martin, fils de Jean Martin, seigneur de Puyloubier et chancelier du roi René. Son aînée, Constance, s'était mariée en 1465 avec Pierre Imbert.

Une carrière prestigieuse

Pierre Imbert ! Chaque fois que nos occupations nous amènent devant cette rue de Saint-Gilles, nous évoquons le souvenir de l'époux de Constance de Saint Gilles, de ce Pierre Imbert, dont la prestigieuse carrière attendit toujours un historien désireux de faire revivre les dix dernières années de l'indépendance de la patrie provençale et les trente premières de son union à la France.

Pierre Imbert, c'est un Marseillais, un Marseillais de Marseille, un autochtone. Cent cinquante ans avant sa naissance, un de ses aïeux prénommé comme lui, était l'un des gentilshommes pro-

vençaux remis en 1288 comme otages au roi d'Aragon, lors de la mise en liberté de Charles II d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence.

Né entre 1430 et 1440, Pierre Imbert est bientôt en vedette. En 1463, il commande la *Sainte-Marie*, nef du prince Charles du Maine, frère du roi René ; il est en outre propriétaire du navire *Saint-Sauveur*. La ville utilise bientôt ses précieuses facultés. Elle lui confie chaque année une de ses plus importantes charges. Sa personnalité s'affirme d'année en année. L'énergie de son caractère, son intelligence des affaires, sa souplesse d'esprit en font un chef estimé, un administrateur prudent, un habile diplomate.

Il est le dernier magistrat municipal à avoir porté le titre de syndic. C'est en sa qualité de syndic que, le 27 avril 1475, il présente à ses collègues du Conseil et réussit à leur faire adopter le règlement élaboré par le grand sénéchal Jean de Cossé qui crée un Conseil municipal de quarante-huit membres, dont chacun pendant trois mois en quatre ans est assuré d'être l'un des trois magistrats municipaux qu'on n'appellera plus syndics mais, désormais, consuls.

De 1475 à 1492, Pierre Imbert a porté au moins à quatre reprises le chaperon consulaire trimestriel. N'oublions pas qu'il a été un des précieux collaborateurs de Palamède Forbin qui prépara la réunion de la Provence à la France.

Premier Consul

En 1492, lorsque le grand sénéchal Saint-Vallier institue son règlement municipal ayant pour base un conseil de 72 membres, c'est encore Pierre Imbert qui inaugure le nouveau régime. Il est en effet premier consul en 1492-93 ; on le renomme pour 1498-99 et c'est encore lui qu'on choisit comme premier consul pour l'année municipale 1504-1505. Qu'on n'oublie pas qu'un consul sorti de charge ne peut être réélu de cinq ans.

Mais si le règlement municipal ne l'autorise pas à être constamment en titre au haut de la hiérarchie municipale, tout au moins ceux qui exercent les fonctions de consul ont été désignés par lui et ne font rien sans son conseil. Pendant quarante ans, comme le dit un contemporain, il est le « petit roi » de Marseille.

Il n'est pas seulement estimé de ses concitoyens, et des représentants du roi, mais encore du roi lui-même. En 1494, lors de

l'expédition de Naples, Charles VIII lui a donné en effet le commandement d'une de ses galères.

Pierre Imbert est donc l'homme le plus considérable de son temps. La fortune semble le combler de tous ses biens — et même l'assurer d'une longue postérité. En effet, sa femme, Constance de Saint-Gilles, ne lui a pas donné moins de six enfants, dont quatre garçons : Victor, armateur et capitaine de la nef la *Fougasse*, Honoré, homme de loi, Guillaume et Accurse, marchands.

L'écroulement

Quelle douce vieillesse en perspective, au milieu de la tendresse et de la vénération d'une si nombreuse famille ! Mais voilà que la Mort passe accompagnée de mille malheurs. Elle lui enlève sa femme, Constance de Saint-Gilles en 1506. Alors un des gendres de Pierre Imbert, Hector Amalric, exige impérieusement le douaire de sa femme Guillaumette Imbert. La situation de Pierre Imbert est ébranlée. Ses fils vont tenter de la rétablir. Victor Imbert, l'aîné, appareille pour le Levant où il va trafiquer. A son retour, les bénéfices réalisés permettront à son père d'échapper à la banqueroute.

Mais Victor Imbert n'est jamais revenu, victime de la furie des éléments ou de celle des hommes. En outre meurent coup sur coup Honoré et Guillaume Imbert. Enfin le dernier de leurs frères, Accurse Imbert, succombe à son tour en janvier 1516. Pierre Imbert est veuf et de ses enfants il ne lui reste plus que Guillaumette qui vénère sans doute son père, mais dont le mari, Hector Amalric, a été si dur pour lui.

Tout s'écroule autour de l'octogénaire. Il est réduit à la misère. Dans la ville comme dans tout son terroir, il ne possède pas un bout de terrain large comme une feuille de papier, selon l'expression d'un de ses concitoyens. Tous ses biens, il a fallu les vendre. Ils n'ont pas suffi à couvrir ses dettes.

Excommunié !

Aussi ses créanciers rapaces ont fait appel contre lui aux foudres de l'Eglise. Celle-ci a prononcé l'excommunication et Pierre Imbert, l'ancien syndic, l'ancien premier consul, qui a porté la baguette de justice des viguiers royaux : qui, en 1503, a été envoyé en ambassade auprès de Louis XII : Pierre Imbert dont

pendant longtemps les plus haut placés recherchaient le sourire et quêtaient les faveurs ; Pierre Imbert est maintenant un objet d'opprobre. Il lui est interdit de franchir la porte d'une église. Il est le maudit, le réprouvé, l'excommunié, « l'Escumenjat ! »

Enfin, le 22 octobre 1517, la mort vient le délivrer de ses souffrances. Son cadavre d'excommunié ne peut être déposé en terre bénite. Va-t-on donc le jeter à la voirie comme une charogne ce premier consul de Marseille qui, pendant quarante ans, a servi les autres sans se servir lui-même ?...

Mais sa fille Guillaumette Imbert arrache aux gens d'église le retrait de l'excommunication lancée pour dettes contre son père. Elle peut le faire alors ensevelir avec de grands honneurs en l'église des Dominicains. Tous les gens de bien, d'après Valbelle, suivirent le convoi. « Il l'avait bien mérité, ajoute-t-il, car en son vivant ce fut un homme vertueux ».

Un homme vertueux ! Allons donc, penseront sans doute quelques-uns : Gouverner Marseille quarante ans et mourir pauvre, ce n'est pas de la vertu : c'est de l'imbécillité...

Pierre Bertas.

(Le *Radical de Marseille*, n° du mardi 20 avril 1926).

V

Un contrat d'apprentissage d'auffier en 1588

Louage de personne pour Pierre Mandyne, auffier de Marseille

L'an mil cinq cens huictante huit et le dix-huictiesme octobre advant midi, constitués personnellement Anthoyne et Jehan Dufourt, père et fils, habitans de Marseille, tous deux ensemble, l'un pour l'autre et l'un d'eulx seul pour le tout sans division, denne autorisation paternelle intervenant quant à ce agréablement, ont loué les œuvres du corps dud. Jehan à Pierre Mandyne, auffier de ceste ville, present, acceptant et stipulant, pour le temps et terme de deux ans complets et revolles commenssant aujourd'hui et semblable jour finissant soulz les paches suyvants faicts et stipules entre les contractants.

Scavoir led. Mandyne, maitre, sera tenu, durant led. temps, de norrir et allymenter led. aprentis dans sa maison et en son ordinaire et luy enseigner le mestier de auffier et deppendance d'icelluy, et au contraire led. apprentis sera tenu de servir bien et fidelement son maistre aud. mestier et autre chose licite et

honneste que luy commandera pendant led. temps. Sans le delaisser aucunement.

Item que si durant led. temps led. aprentis estoit mallade, led. Me le norrira huit jours, passés lesquels, si la maladie possede davantage il se nourrira ailleurs, hors la maison dud. Me. Et en temps de peste, que Dieu garde, chacun d'eulx sera en liberté et sera tenu led. apprentis reffere a son dit mestre tout le temps qu'il aura perdu tant par maladie, peste qu'autrement, a temps pour temps, car ainsi sont denement d'accord et ont promis et promettent les sus nommés contractants, chacun en son endroict, lesd. père et fils, comme dictent avoyr agréable.

Arch. des Bouches-du-Rhône. Notaires. Fonds Trescartes. N° 69. Notre Alphonse Benoit, année 1588, f° 1209 v°.

VI

Rolle de tous les noms des Mestres Auffiers et compaignons de la mistrance deu St Ange Gardien, scavoir Mrs les Prieurs de laditte luminaire de la présante année de 1693 :

Pr : Jacques PELLAS, agé de 54 années ayant un compaignon appelé Lorens CARNAUD agé de 22 années, demurant à la rue de Mr le Lieutenant de Bauzet, ayant ausy un aprantis appellé Raymond ISOIRD agé de 16 années.

2. Bernard ROUVIERE, agé de 50 années ayant un compaignon appellé Ballhezar RIERE agé de 36 années, demurant à la Triperie, un autre pettit compaignon appellé Anthoine GINIÉ, agé de 16 années.

3. Guilleume LORENS, agé de 30 années, ledit ayant un compaignon appellé Martin... agé de 20 années, demurant à la Semerilene [110]

4. Anthoine CHAULIER, agé de 26 années, ayant un pettit compaignon appellé François ROMAND, agé de 16 années, demurant tout proche de la Triperie.

Bernard MAURELY, agé de 25 années, demurant au Cours. Ledit il a un compaignon apellé Joseph BOUCHE agé de 23 années demurant à la Fonderie. De plus ledit a un aprantis apellé Jean AUDIBERT agé de 12 années.

Pol OLLIVIER agé de 40 années demurant au Cours. Ledit a un compaignon appellé François THOMAS agé de 30 années,

[110] Sans doute l'enseigne d'une hôtellerie ou d'une boutique.

demurants aux Hars [141]. Ledit a ausy un aprantis apellé Joseph BLANC deu Marlegues, agé de 18 années.

Anthoine SORREL, agé de 33 années, demurant au Cours. Ledit ayant deux compaignons, l'un d'isseux s'apelle Gaspart BONNAVIE, agé de 26 années, demurant à la Poisonerie neuve, et l'autre s'apelle François LEGIE, agé de 17 années demurant au grand Mazeau.

Gilly CHAVE, agé de 30 années demurant au Cours, ledit ayant un compaignon appellé Jazinte CHAVÉ agé de 25 années.

Mathieu BOYER, agé de 50 années demurant au Cours, ayant ledit deux enfens l'un appellé François agé de 15 années, et l'autre apellé Charle agé de 12 années ; de plus le dit ayant un compaignon apellé Pierre PORTAL agé de 35 année demurant verl les Raculets [142].

André POISE, agé de 40 années demurant au Cours.

Jean-Baptiste DONNADIEU, agé de 28 années demurant au Grand Puy, ledit ayant un compaignon appelé Pierre ANTHOINE agé de 40 années demurant à la reue de l'Estrieu ; ledit a ausy un aprantis apellé Reignaud ICART agé de 15 années.

Pons CANOLLE agé de 40 années demurant au Grand Puy, ayant un compaignon apellé Anthoine Reimond agé de 35 années demurant vert la Fontène des Precheurs.

Lorens ROUBAUD agé de 28 années demurant au Grand Puy, ledit ayant un compaignon apellé François CHIEUSE agé de 35 années demurant devant le Logis deu Librier [143].

Mathieu BOYER, agé de 30 années demurant au Grand Puy, ledit ayant quatre compaignons seavoir : Joseph OLLIVIER, agé de 23 années, François IMBERT, agé de 16 années, Jean-Baptiste ARNAUD, agé de 17 années, lesdits demuren avec ledit ; et Pierre GIRAUD, agé de 18 année demurant au Coin de Cabrier [144] ; ledit a ausy un aprandris appellé François DURAN, agé de 15 année.

Nicolas MAGALON, agé de 30 années demurant à la Pierre que rage, ledit ayant un compaignon appellé Jacque ROMAND agé de 10 année demurant à la Pierre qui rage:

---

[141] Les Arcs, sur lesquels passait l'aqueduc alimentant Marseille, actuellement à la porte d'Aix.

[142] Les Récollets.

[143] Le Logis du Lévrier, hôtellerie de Marseille renommée, à la rue des Pucelles, aujourd'hui rue Magenta.

[144] Le coin de Cabriès, où se trouvait la maison des Cipriani, Seigneurs des Cabriès, dans le quartier Saint-Jean.

Guilheume TOUECHE, agé de 40 années demurant au devant de Me Sosin, noctaire, ayant ledit un compaignon appellé Honoré TOUECHE, son frère, agé de 20 années.

Anthoine AIGNIN, agé de 40 année demurant proche la Pierre que rage, ayant un compaignon appellé Jean Baptiste agé de 12 année.

Jean NATTE, agé de 22 année, demurant au devant le Fourt de Nostre-Dame de la Candelouze [115], ledit ayant un compaignon muet et sourd appellé Claude MARIN agé de 19 années demurant à St Jean, ledit a ausy un aprantis appellé Joseph MAUNIER, agé de 15 année ettant deu Martegues.

ESPINAS et CASAN en compaignie, scavoir : Srs Cosme ESPINAS, agé de 45 années, et Barthélemy CASAN, agé de 60 années, les dits on deux compaignons, un nommé Blaize SUSANE, agé de 60 années, demurant à la Triperie, et l'autre appellé Louis RIMBAUD, agé de 22 années, demurant à la plase Neuve ; lesdits on ausy deux aprantis, un d'iseux appellé Mathieu DELAUX agé de 20 années, et l'autre appellé Pierre MAIOUZE, agé de 18 années.

MORAILLE et REINE en compagnie, scavoir : Srs Anthoine MORAILLE, agé de 60 années, et Henry REINE, agé de 32 années; ledit Moraille a un garson appellé Jacque, agé de 17 années ; lesdits hont un compaignon appellé Charle GARMAIN, agé de 20 années, demurant proche la porte des Raformés.

Pierre OLIVE, agé de 35 années, demurant proche Mr Bigaron, ledit ayant un aprantis appellé Pol de La Maison de Dieu, agé de 15 année.

François LORENS, agé de 60 années, demurant audevan de Mr Bigaron, ayant deux garsons, l'un appellé Louis, agé de 28 années, l'autre Jacques agé de 26 années, ayant un aprantis appellé Henry LOMBARDON, agé de 12 années.

Jean OLIVE et Guilheume OLIVE frères, asociés, scavoir : Jean et agé de 33 années, et Guilheume et agé de 30 années, demurant devan Mr de Montolieu, ayant un aprantis appellé Jacques NIELY, agé de 15 années.

Louis IMBERT, agé de 36 années, demurant aux Agustins, ayant un filz agé de 12 année appellé Jacque, ledit ayant ausy un compaignon appellé Jean SABAIN, agé de 30 année, demu-

---

[115] Le Four de Notre-Dame de la Chandeleur, autrement dit le Four des Navettes, près de Saint-Victor.

rant proche Mr de Bauset, ledit ayant ausy un aprantis appellé Thomas PRECHEUR, agé de 16 année.

Jean PLUMIE, agé de 32 années, demurant devan la grande porte des Augustins.

André DRAGON, agé de 55 année, demurant au devant la porte des Grands Augustins, ayant deux filz, l'un appellé Michel, agé de 18 années, et l'autre Antoine, agé de 14 année.

Joseph MOTTON, agé de 35 années, demurant au devan la grande porte des Augustins, ayant deux compaignons, in d'isseux s'appelle Guilheume ROMIEU, agé de 26 années, demurant à la place des Hommes, l'autre s'appelle Joichin DELESTRADE, agé de 20 années, demurant au Cours.

François ROUBAUD, agé de 42 année, demurant proche les Augustins, ayant un garson appellé Estienne agé de 16 année.

Estienne SIMIAN, agé de 35 années, demurant proche la fontene des Augustins, ledit ayant un compaignon n'ayant jamais voulut declarer son nom.

Archives municipales de Marseille, série III, dossier spécial.

VII

ESTAT et noms des Maistres aufiers qui ont Boutique ouverte

François LAUREN
EXPINAX et CASSAN
Jean et Guilhaume OLIVE
MOURAILLE et REINE
François ROUBAU
Anthoine AIGNIN
Bernard ROUVIERE
Matieu JOULIEN
Louis IMBERT
PELLAS et CARNAUD
Pons CANOLLE
Pierre OLIVE
Nicolas MAGALON
Guilhadme TOUCHE
Matieu BOYER
André POISSE
André DRAGON
Pol OLIVIER
Jean-Baptiste DONADIEU
Bernard MAURELLY
Lauren ROUBAU
Pierre MATHEON
Jean NATTE
Joseph MOUTTON
Jean PLUMIER
Estienne SIMIAN
Guilhaume LAUREN
Louis LAUREN
La vefve de SOUREL
Anthoine CHAULIE
Ballhezar BIGARD
Guilhaume ALLENE
Gilles CHAVE

ESTAT et noms de tous les maistres aufiers qui n'ont point de Boutique ouverte et travaillent en chambre.

Claude TOUCHE, demurant à la reue de l'Arselual.

Jean-Baptiste MOUTTON, demuran à la maison de Mr Pigardy proche la grande porte des Augustin.

François CAILLOL, demuran à la maison de Mr de Ricard, proche la grande porte des Augustin.

Anthoine REIMOND, demuran au dessus des Pères Précheur proche Mr Estienne Olive.

Anthoine PINIE, demuran vis a vis la reue de la Triperie.

André FILIT demuran à la reue de l'Eschele.

Estienne CAILLOL, demuran à la grande Poissonnerie.

CHIEUSE, demuran au cartier de St Jean du déser.

Nous prieur de la sus ditte luminere du St Ange Gardien sertifion et atteston que son les susdits només sont ou sont esté maistre aufiers. En foy de quoy non avons signé la présente.

(Signé) : F. LAURENT.

François ROUBAUD. Joseph MOUTON.
Gilles CHAVE.

Document non daté, mais du commencement du XVIIIe *siècle. — Archives municipales de Marseille, série HH, dossier spécial.*

VIII

Inventaire des ornements du Bon Ange Gardien remis par les Prieurs Vieux à Messieurs les Prieurs Nouveaux, savoir :

Le 6e mars 1719.

Dix chandeliers laiton.
Une croix de laiton.
Une lampe de laiton.
Vingt-quatre bouquets neufs.
Deux aigrettes avec son vase chacun.
Douze aiguières et vingt mauvaises.
Un devant d'autel blanc damas avec ses « gredances ».
Un devant d'escalier blanc damas.
Deux coussins blancs.
Un devant d'autel rouge damas.

Un devant d'autel vert damas.
Un devant d'autel violet damas avec ses « gredances ».
Deux coussins violet.
Une écharpe rouge.
Six nappes : une double et cinq simples.
Un parement petit de toile d'escalier.
Un tapis.
Deux bassins de laiton.
Un petit bassin de cuivre.
Un ange de bois.
Un ange d'argent avec son étui.
Deux petits morceaux damas rouge.
Deux petits degrés de bois.

Archives municipales de Marseille, série HH, dossier Cordiers et Auffiers.

IX

Catalogue des marchands auffiers de cette ville de Marseille selon leur rang de réception et suivant l'indication qui en a été faite en 1734.

Mrs.	Henry REYNE	1684
	J.B. ICARDEN	1695
	Balthezard BIGARD	1699
	Pierre MAYOUSSE	1698
	Jacque MOURAIL-LE Fils	1700
	Louis BREMOND	1700
	François LEGREC (Legré)	1701
	Joseph NEGREL	1703
	Marc - Antoine FA-BRE	1707
	Vve CARNAUD du décès de Laurent	1710
	Pierre GRAS	1713
	Vve IMBERT du décès de Louis	1716
	Charles PHILIP	1718
	Joseph BONNAVIER fils de Gaspard	1720
Mrs.	Félix BREMOND	1721
	Annibal PIN	1722
	Pierre REYNAUD	1722
	Vve OLLIVIER du décès de Paul	1723
	Pierre OLLIVIER fils de Pierre	1723
	Jean GUINDON	1723
	Joseph BONNIN	1723
	Benoît PONS	1725
	Jean BLANC	1726
	François - Pascal MOUREN	1728
	François PLUMIER fils de Jean	1729
	Ignace LONG	1729
	Etienne LAFORET	1733
	Jean-Pierre MON-NIER	1733
	Jean-Antoine GRAS	1734

Continuation de la liste précédente jusqu'en 1790

Mrs. Jean-Joseph MOURIER	1735
Cosme OLLIVIER fils de Paul	1735
Claude VIVIAN	1737
Honoré REYNAUD fils de Pierre	1738
Louis GAUTIER	1739
Pierre BERNIER	1740
Mathieu LEGRE	1741
Thomas-Augustin AUBE	1741
Claude BENAT	1741
Claude POURRIERE	1743
Gilles BRUN	1743
Aimé GRAS fils de Pierre	1743
Vve LONG du décès d'Ignace	1747
Gaspard MOURRAILLE	
André GUINDON	1761
Jean-Pierre LAFORET	1763
Jean-Antoine GUICHARD	1763
Antoine DEVIEUX	1764
Jacques LAFORET	1764
Louis MARTIN	1767
Mrs. Thomas TIAN	1770
Joseph-Thomas PONS	1775
Jacques GUICHARD	1776
Jean CAYOL	1776
Jean-Louis ISNARD	1776
Pierre ROLLAND	1780
Pierre-Antoine PINATEL	1784
Jean-Antoine ICARDEN	1784
Antoine MARTIN	1785
François CHARREL	1785
Marcel MOUREN	1785
Etienne GUEIDON	1785
Pierre BONNEFOY	1785
Honoré ARNAUD	1785
Pierre-Nicolas LAFORET fils de Jean-Pierre	1786
Claude ORGANI	1787
Simon GASQUET	1787
Louis BARRIELLE	1787
Joseph BAUD	1788
Jacques BROUQUIER	1789
..... DELISLE	1789
Louis BEAU	1790
Barthélemy QUARANTAINE	1790

Archives des Bouches-du-Rhône, E1 et E2.

X

Liste des marchands auffiers de cette ville

Sous ce titre, le dossier Cordiers et Auffiers (série HH) des Archives municipales de Marseille, renferme un intéressant document sans date, mais qui remonte évidemment aux premiers mois

de l'année 1790. C'est une liste des membres du corps des auffiers, dressée sans doute en vue du recrutement de la garde nationale où il a été versé. Cette liste comporte quelques noms son domicile ou, le cas échéant, de la compagnie de la garde nationale, où il a été versé. Cette liste comporte quelques noms qui ne figurent pas sur le catalogue des marchands-auffiers reproduit plus haut ; elle servira à le compléter.

André GUINDON	68 ans	—
GUINDON fils	36 —	Compagnie Necker
Pierre-Nicolas LAFORET fils	26 —	d°
Pierre BONNEFOY	32 —	Compagnie Ferrary
Simon GASQUET	27 —	Compagnie Blanchard
André MOURRIER	58 —	—
Pierre ROLAND	36 —	Compagnie Necker
Joseph PONS	60 —	Au petit Cours
François CHAREL	32 —	d°
Louis BAU	25 —	d°
Marcel MOUREN	28 —	d°
Barthelemy CARANTENE	21 —	Compagnie Necker
Jn Fs Antoine GUICHARD	41 —	Au grand Cours
Thomas TIAN	55 —	d°
Claude ORGANY	27 —	Rue Poids de la Farine
Pierre PIGNATEL	36 —	Compagnie Ferrary
Honoré MONNIER	52 —	Au petit Cours
Honoré ARNAUD	25 —	Rue d'Aix
Etienne GUEIDON	26 —	d°
Antoine MARTIN	36 —	Compagnie Ferrary
Joseph BEAUD	25 —	R. St Pierre à St Jean
Louis BARRIELLE	27 —	Rue Sainte

Archives municipales de Marseille, série HH, dossier Cordiers et Auffiers.

RAPPORT

DE

M. JEAN DE SERVIÈRES

Secrétaire Général

sur l'attribution de la Médaille de la Fondation " Paul-Paret " en 1927

Mesdames, Messieurs,

Votre Société décerne pour la 4e fois la médaille de vermeil de la fondation Paul-Paret.

N'était-il pas juste que dès sa première attribution votre choix se soit porté sur celui de nos membres bienfaiteurs dont la libéralité avait permis cette création, Mme Paul Paret, notre dévouée vice-présidente ?

Après elle, et deux années de suite, vous avez distingué en dehors de Marseille, deux érudits dont les travaux archéologiques sont hautement appréciés : M. l'abbé Joseph Sautel — d'Avignon — qui a reconstitué, par ses livres et par ses fouilles, l'attrayante physionomie de Vaison-la-Romaine ; et M. Pierre de Brun, dont les efforts tenaces ont enrichi tout ce que nous possédions jusqu'ici en vestiges de toute sorte, sur l'antique Glanum — notamment la mise au jour du temple de Silvanus — et créé surtout ce « Musée des Alpilles » qui attire depuis sa récente fondation tant de visiteurs et d'étrangers de marque en ce vieil hôtel de Montdragon ouvrant si fièrement sur la rue du Parage, à Saint-Remy-de-Provence, sa belle façade Renaissance.

Comme les candidatures à cette récompense que vous décernez annuellement ne se posent pas d'elles-mêmes, les investigations parmi les candidats éventuels ne laissèrent pas de provoquer quelque tâtonnement.

Après deux savants archéologues, quel lauréat nouveau allait-il assurer l'unanimité sur son nom ?

Le titre seul de notre Société dit assez que c'est l'amour de la Provence et de son magnifique passé qui lui a valu tant de fidèles adhésions.

Aimer la Provence dans son histoire, voilà, certes ! un beau motif d'union ! Et la faire aimer, la faire connaître, exalter son prestige, propager aussi loin que possible son éclat et son rayonnement, qu'il s'agisse d'économie et de littérature, d'art et de poésie, dans le passé ou dans le présent — qui sera le passé dès le jour enfui ! — n'est-ce pas répondre, par un sentiment identique, au but idéal que nous poursuivons ?

Pourquoi n'aurions-nous pas arrêté nos vues avec sympathie sur toutes ces manifestations d'un Régionalisme séduisant et bien compris, qui sans jalousie et sans intransigeance, s'efforce de montrer aux yeux du monde le visage de la Provence éclairé du plus spirituel sourire ?

Dès lors, un nom s'imposait, sans brigue ni cabale, à l'attention de votre conseil, précisément ce nom de Provence dont un féal gonfalonier portait joyeusement les couleurs, les faisant flotter haut, en toute occasion, et vous avez bien voulu ratifier le choix de M. Marcel Provence.

« *Tu Marcellus eris...* »

Après deux archéologues, un écrivain régionaliste !

Que votre lauréat ait puisé à la Fontaine des Quatre-Dauphins, aux sources de sa jouvence, cette tendresse passionnée pour notre belle province dont la charmante ville d'Aix reste l'incontestable capitale historique, que ses

premiers essais littéraires, ses premières farandoles et ses premiers jeux — de la Fête-Dieu! — se soient déroulés sous les yeux de Mistral, dans la juvénile et ardente acclamation de toute la jeunesse des Ecoles dételant les chevaux de l'Empereur du Soleil, quoi de plus naturel! Qui en médirait?

Ni M. Abel Hermant, de l'Académie Française, qui, dix ans plus tard, empruntait sans le savoir à M. Marcel Provence le titre de son ÉLOGE DE LA MÉDISANCE, ni M. Emile Henriot, dont LE DIABLE A L'HOTEL rappelait si bien ce conte de MINNIE de M. Marcel Provence, qui, d'ailleurs, n'est pas le personnage le moins caustique de cet amusant roman aixois.

« *Ah! Jeunesse, qu'un jour vous ne soyez plus là!* »

Soupirons avec Mme la comtesse de Noailles et retrouvons en notre lauréat un écrivain plus grave avec ce livre important LES ALLEMANDS EN PROVENCE, irréfutable documentation sur l'avant-guerre économique dans nos régions, et la main-mise industrielle sur nos lavandes, que devait compléter, après le conflit mondial, et dans le même esprit de défense de notre sol et de notre sous-sol: L'ALLEMAGNE ET L'APRÈS-GUERRE; BAUXITES ET ALUMINIUM.

La Société des Gens de Lettres avait retenu ces deux livres courageux et décernait à leur auteur sa *médaille d'or* annuelle, dite des Ecrivains Patriotes.

Eh! oui! — « l'amour de la petite patrie attache à la grande! » — disait déjà l'aixois Portalis.

Journaliste et chroniqueur littéraire, la collaboration d'esprit nettement provençal de M. Marcel Provence a parcouru de nombreuses salles de rédaction, du *Soleil du Midi* à l'*Armana Prouvençaù*, en passant par le *Gaulois*, le *Figaro*, la *Revue Hebdomadaire*, le *Mercure de France*, la *Revue Universelle*, l'*Opinion*, la *Revue Française*, la *Revue de*

la Semaine et bien d'autres périodiques français ou étrangers.

Régionaliste fervent, fondateur de la Fédération des Jeunesses Régionalistes françaises, rapporteur au Congrès de la Fédération Régionaliste, que présidait M. Louis Marin, partout où fermentait la pacifique et féconde agitation d'une Décentralisation qui serait peut-être le salut d'un pays bridé par les sangles d'institutions surannées et périmées, M. Marcel Provence est accouru en héraut de notre province et parfois en ambassadeur de ses traditions.

Qui pourrait ignorer sa PETITE HISTOIRE FAMILIÈRE DE LA CRÈCHE ET DU SANTON, dont plusieurs éditions n'ont pas épuisé le succès et qui va paraître, traduite en anglais, à Boston ? et aussi cette exposition santonière, créée par son initiative, qui sur les grands boulevards de la capitale, à la fin de l'an, décorée des boules blanches du gui, fait affluer autour de ses baraques la curiosité parisienne, recevant ainsi dans la froidure de décembre, le joli rayon de gai soleil provençal et le parfum le plus suave de nos pastorales et de nos fêtes calendales.

N'est-ce pas ce goût très averti d'une action régionale réfléchie qui a poussé M. Marcel Provence à grouper les artisans, artistes décorateurs et ouvriers d'art autour de lui, créant avec eux ces vivantes « Saisons » qui ont tant fait pour les Arts appliqués et régionaux à Aix, à Digne, à Moustiers, à Sisteron, à Nice, à Saint-Martin-de-Vésubie, à Marseille, qui réunies en fédération des Saisons d'Art ont servi l'art provençal moderne, notamment par l'institution de concours, dont le dernier, cette année, — le concours du *Bastidon* — a remporté un si légitime succès.

C'est en suivant cette voie qu'ayant acquis à Aix le pavillon Cézanne, ce qui fut l'atelier du vieux maître aixois est devenu non seulement un musée du souvenir cézannien,

mais encore un centre bibliographique sur ce grand artiste, où la « Société Paul Cézanne », que préside notre lauréat, consacre tant d'activité.

C'est en œuvrant de la sorte que M. Marcel Provence a réalisé, l'an passé, la renaissance des Faïenceries de Moustiers, fondées, s'il vous plaît, en 1679, et, cette année, les Faïenceries de Varages, en rallumant les fours aux pays où « les feux s'éteignent », et en créant cette *Ecole Clérissy*, école régionale de faïencerie, groupant, l'été, plus de soixante élèves décidés à faire revivre cet art distingué, qui — les collectionneurs le savent bien et le magnifique ouvrage de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, notre collègue, *La Faïence et la Porcelaine artistiques à Marseille*, le proclame — a tant contribué à la gloire artistique de la Provence en général et de Marseille en particulier.

En parcourant l'œuvre persévérante, en suivant la propagande infatigable de notre lauréat, nous ne quittons pas, vous le voyez, les domaines de la Provence — « *Provincia Provinciarum!* » — où vous avez voulu reconnaître, avec la beauté de l'Inspiratrice, le mérite et le zèle d'un de ses plus fidèles servants.

Que celui-ci puisse prendre à son compte, un jour, le noble examen de conscience gravé au Liminaire du *Trésor dóu Félibrige :*

« *Pèr lou noum de Prouvènço, ai fa ce que poudièu* ! »

notre Société, en lui décernant sa plus haute récompense, la médaille « Paul Paret », aura du moins la satisfaction de déclarer à M. Marcel Provence, en reconnaissant ses talents et ses efforts, qu'elle aussi elle a fait ce qu'elle pouvait.

NÉCROLOGIE

François de Marin de Carranrais

La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence vient de faire une véritable perte en la personne de M. Jean-François-Marie de Marin de Carranrais.

Né le 26 août 1850, il était fils de M. André-Eugène de Marin de Carranrais et de Mme Françoise-Antoinette-Clarice Payan d'Augery, dont le frère, vicaire-général, a laissé un vivace souvenir dans le diocèse de Marseille.

Ce fin lettré, cet érudit de si complète distinction, ce parfait gentilhomme, a conservé jusqu'à son dernier jour les principes politiques et religieux de ses ancêtres. Nous nous connaissions depuis 1866, c'est-à-dire depuis soixante-deux ans ; il voulait bien me nommer son condisciple et m'honorer de sa sympathie.

Plusieurs des ascendants de M. François de Marin sont connus dans notre histoire locale : Jean de Carranrais était consul de Marseille en 1553-1554; Annibal de Marin était capitaine d'une galère du Roi en 1697; François-Joseph de Marin était Maire de Marseille de 1773 à 1775; son grand-oncle, l'abbé Barthélemy, l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* (1716-1795), de l'Académie Française, était membre associé régnicole de l'Académie de Marseille; enfin M. Eugène de Marin, son père, faisait aussi partie de l'Académie de notre ville et publia, entre autres, *Notre vieille église de Saint-Martin et la rue Colbert; L'infaillibilité doctrinale; Du scepticisme de Kant;* et une grosse *Etude sur les Origines* [1].

M. François de Marin fut d'abord attaché, en qualité d'archiviste auxiliaire, aux Archives des Bouches-du-Rhône, à la tête desquelles se trouvait le regretté Louis Blancard. C'est là qu'il se lia avec M. Félix Reynaud, si savant et si modeste, le chanoine Albanès, le docteur Barthélemy, d'Aubagne, le comte Emmanuel de Grasset, et notre érudit collègue M. Joseph Fournier.

Il donna sa démission à la suite d'un incident au Conseil Général.

Durant cette collaboration de quinze années, il rendit les plus grands services à la science historique, et, on ne saurait trop le répéter, avec le plus complet désintéressement.

Comme l'a si bien dit M. Michel Clerc [2] : « L'archiviste qui se bornerait à faire consciencieusement son métier rendrait déjà d'inap-

(1) Cf. le discours de réception de M. Eugène de Marin.
(2) Cf. Réponse de M. Michel Clerc au discours de réception de M. F. de Marin.

préciables services »; M. F. de Marin a fait mieux, car il a publié, en 1877, une étude historique très remarquable sur l'*Abbaye de Montmajour*, et en 1889, une Notice très complète et parfaitement documentée sur l'*Intendance de Provence*. Aussi, en 1903, a-t-il été élu membre de l'Académie de Marseille en remplacement de son maître et ami M. Louis Blancard. Il a été reçu le 24 janvier 1904, en même temps que M. Léon Magnan; il fut chancelier en 1911 et directeur en 1912.

Cet homme de bien, d'une courtoisie raffinée, d'un commerce si agréable, d'une obligeance rare, était à coup sûr, l'un des meilleurs généalogistes de Provence et d'ailleurs. Il n'était pas que que cela. Ses travaux aux archives des Bouches-du-Rhône firent de lui un historien averti. En véritable archiviste il se livra à l'austère dépouillement et classement, à la rédaction de l'inventaire dont il avait pris sa part sous la direction de Louis Blancard. C'est au cours de ces travaux qu'il publia les études historiques indiquées ci-dessus, qui furent suivies d'autres ayant surtout un caractère généalogique, notamment la *Généalogie des Puget*, contribution importante à l'histoire familiale du génial artiste marseillais [3].

Dans l'ancienne *Revue de Marseille et de Provence*, dans les *Mémoires* de l'Académie et dans nombre de publications historiques, M. F. de Marin a donné des travaux appréciés portant la marque d'une érudition étendue et d'une précision scrupuleuse. Ajoutons qu'il avait à son service un remarquable talent de dessinateur à la plume dont l'Art héraldique et l'enluminure, voire même l'exécution d'après nature, lui donnèrent l'occasion de se révéler véritable artiste.

De son mariage avec Mlle de Narbonne-Lara, M. F. de Marin a eu quatre fils dont un est mort en accomplissant son service militaire aux Chasseurs alpins à Menton, un autre a été blessé grièvement durant la grande guerre et interné en Suisse, et une fille, morte en décembre 1927, à la suite d'un accident d'automobile.

Notre regretté collègue et ami, très affecté par ce deuil tragique, est mort le 18 août 1928, à Vielvic près Villefort (Lozère), où il villégiaturait dans sa propriété. Cette mort met en deuil plusieurs familles de l'aristocratie provençale et languedocienne.

A Mme François de Marin de Carranrais, à ses fils et à leur famille notre Société adresse l'hommage de sa respectueuse sympathie avec ses plus sincères condoléances. — Ildefonse DE VOULX.

(3) Cf. Mémoires de l'Académie de Marseille : 1906-1907.

BIBLIOGRAPHIE

FOURNIER (J.). — *Histoire politique du département des Bouches-du-Rhône* 1789-1914. Un vol., gr. in-8°, 246 p. Imp. du *Sémaphore*, 1928.

Dans sa préface à l'intéressante histoire politique du département des Bouches-du-Rhône de 1789 à 1914, qu'il vient d'écrire pour le tome V de l'Encyclopédie départementale, M. J. Fournier a fait — nous y étions déjà habitués par ses nombreux travaux antérieurs — une fois de plus œuvre de véritable historien impartial. Il est difficile en effet de rester impartial quand on décrit des périodes politiques que l'on a vécues. Il est peu commode d'en parler comme des révolutions de Florence ou d'Athènes. Malgré soi on sympathise avec ceux dont les idées vous sont agréables. M. J. Fournier a cependant réussi à n'être ni conservateur ni extrémiste, tout au plus au cours de son consciencieux exposé des événements peut-on deviner chez lui une certaine sympathie bien dissimulée, pour les idées politiques d'une république large, tolérante et éloignée de tout excès démagogique.

Ses descriptions de la période révolutionnaire, de l'impréparation à Marseille de la révolution de 1848 et celle du mouvement communiste de 1871, nous exposent très clairement la mentalité et le caractère du peuple marseillais fils de latins et d'orientaux, prompt à s'enflammer, versatile parfois et toujours prêt à se porter subitement aux pires extrémités, quitte le lendemain à se calmer très vite après ces violentes explosions.

M. J. Fournier a aussi admirablement montré la préférence des Marseillais, du peuple surtout, pour les idées politiques extrêmes aussi bien chez les Rouges du Midi de 1789 que chez les socialistes de 1914, date à laquelle il clôture son étude, ce qui le dispense de parler des communistes actuels. A toutes les époques il établit une distinction très nette entre les extrémistes marseillais et les négociants de la ville comme avec les propriétaires terriens du reste du département, plus calmes et plus réfléchis.

Dans l'ensemble, à l'exception de l'ilot conservateur d'Arles, il semblerait d'après l'auteur que tout le reste de la Provence marseillaise est définitivement acquis aux principes et à l'idéal du gouvernement républicain. Il résulterait aussi de cette étude une constatation consolante : l'arrivée au pouvoir des élus des Bouches-du-Rhône, quelle que soit leur couleur, du rose tendre au rouge

le plus vif, les a toujours assagis et rendus opportunistes dans l'intérêt de Marseille ou du département. La plupart ont su tenir dans les Assemblées politiques une place importante en rapport avec celle qu'occupe dans la France notre région méridionale.

Enfin, M. J. Fournier ne juge pas, il expose avec sa parfaite connaissance des milieux officiels les défauts et les qualités, les fautes même des administrateurs qui se sont succédés à la Préfecture ou à la Mairie marseillaises. Il laisse au lecteur la besogne ardue de tirer les conclusions d'un exposé véridique mais toujours courtois.

Comme conclusion *in cauda venenum* nous adresserons cependant une critique à ce beau travail. Elle s'adresse plus à l'imprimeur qu'à l'auteur lui-même. Pourquoi l'un d'eux s'entête-t-il à appeler le régiment suisse de Ernst en garnison à Marseille en 1789, du prosaïque nom de régiment d'Ernest? — Dr L. MALZAC.

BARRUOL (Jean). — *La Contre-Révolution en Provence et dans le Comtat, d'après des documents inédits.* A Cavaillon, chez Mistral, 1928. Un vol. in-8° de 321 pp. orné de 2 portraits.

L'histoire de la Révolution en Provence a fait l'objet de travaux les plus divers, et de tendances fort opposées. Parmi les plus importants, citons au moins les ouvrages de Lourde, de Lautard, de Soullier, de Viguier et de Guibal. Malgré toute la conscience avec laquelle ils ont été écrits, ils sont pourtant incomplets, puisque M. Jean Barruol peut encore nous apporter du nouveau dans un gros volume qu'il vient de consacrer à la *Contre-Révolution en Provence et dans le Comtat.* Sujet passionnant entre tous! Toute action entraine une réaction; celle-ci est quelquefois insensible, souvent molle, d'autres fois très violente. Celle que produisit la Révolution dans notre Midi fut de cette dernière espèce, et il fallut de longues années au nouveau régime pour mater enfin une résistance acharnée, occulte ou au grand jour, opposée par une partie des Provençaux aux méthodes, aux lois, aux gens et à l'esprit nouveaux. C'est l'histoire de cette résistance, à peine esquissée par les historiens précités, que s'applique à nous donner M. Barruol.

Avec conscience, il nous fait d'abord un tableau des conditions de la vie en Provence au XVIIIe siècle et décrit les prodromes de la Révolution.

Il prend comme type une petite commune de la haute-Provence et de la viguerie d'Apt, Viens, dont il connait bien les archives

et les habitants. Ce bourg avait précisément donné naissance à deux hommes qui furent parmi les plus actifs et les plus dévoués des contre-révolutionnaires provençaux, les frères Monier de La Quarrée. On retrouve leurs noms mêlés à toutes les tentatives royalistes depuis 1791 jusqu'au complot de Cadoudal. En retraçant leurs actes, on faisait du même coup l'histoire de la contre-révolution provençale.

La réaction marseillaise est laissée de côté par M. Barruol: elle est si connue d'ailleurs! Il y a probablement peu à dire encore sur le mouvement fédéraliste en Provence. Mais ce qui restait à élucider c'était sa liaison intime avec les autres mouvements contre-révolutionnaires, ceux du Comtat, en 1791 et 1792, les actes des Compagnies de Jéhu et du Soleil, sous le Directoire, et la conspiration de Puyvert en 1800. C'est l'essentiel du livre de M. Barruol, écrit avec un talent tel qu'il se lit comme un roman. M. Barruol a eu à sa disposition des documents inédits d'un intérêt de premier ordre: les papiers de la famille Monier de La Quarrée, et ceux du député aux Cinq-Cents Palhier de Sylvabelle. Les dépôts publics de la Provence lui ont fourni d'autre part de précieux éléments nouveaux. C'est dire la valeur du livre de M. Barruol au point de vue strictement documentaire. Au point de vue politique, qu'il nous sera permis de toucher légèrement, l'intérêt n'est pas moindre. Si l'histoire mal connue divise les Français, l'histoire mieux connue les rapproche: ils peuvent tous communier dans l'horreur des guerres civiles et je n'en connais pas de pire dans l'histoire de France que les guerres de religion et les troubles de la Révolution, deux périodes où s'accusa particulièrement l'affaiblissement du pouvoir central. Rendons grâce à M. Barruol de nous montrer une fois de plus à quoi mènent les luttes civiles et aussi comment elles naissent. — J. R.

Pages françaises sur Gênes-la-Superbe (*de Montesquieu à Michelet*, 1728-1854), publiées avec une introduction et des notes par Gaston E. Broche, professeur agrégé de l'Université de France, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université Royale de Gênes. — Un vol. in-8°, 216 pp., 14 planches hors texte. — Alliance Française, Paris, 101, boulevard Raspail, et Gênes, 18, viâ Cairoli, 1928.

Délaissant pour un temps l'odyssée massaliotique de Pythéas dans les mers nordiques, notre savant et sympathique concitoyen, le professeur Gaston E. Broche, ne se meut maintenant qu'à travers la mer latine qui sert de lien et de raison d'être aux peuples

riverains: Espagne, France, Italie. Avec juste raison, M. Broche cherche à dissiper les nuages qui, trop souvent, voilent la cordialité qui devrait unir ces nations de culture identique. Il réussit à merveille à Gênes, dans un poste de choix. Grace à lui, la grande ville ligure entend chaque année contérencier les meilleurs des écrivains français d'aujourd'hui. M. Broche a voulu aussi faire entendre aux Génois des voix de Français d'autrefois, et, s'il vous plaît, des voix de Français parlant de la *Superbe!* L'entreprise étiat risquée, pour de nombreuses raisons très sérieuses...

Mais M. Broche aime à jouer la difficulté: il avait fait acclamer Henry Bordeaux à Gênes au moment même où cette ville était troublée par des manifestations anti-françaises. Cette année il a réussi magnifiquement à publier, sous les auspices de l'*Alliance Française* de Gênes, des *Pages françaises* sur cette ville qui reçoit — il l'avoue lui-même — de fameux coups de boutoirs de ceux qui la décrivent. Mais la Sérénissime a dès longtemps l'habitude d'être un peu bousculée par les Français: elle ne s'en émeut plus, et nous pas davantage lorsque les étudiants nous sifflent dans les rues de la ville aux palais de marbre, si chargés d'histoire.

Ce sont des pages d'histoire que nous livre M. Broche, qui a le bon esprit de ne commencer ses citations qu'à partir de 1728. A ce moment, la France était représentée à Gênes par un consul des plus distingués, Coutlet, qui, durant les trente années qu'il passa dans ce poste, ne cessa de correspondre avec la Chambre de Commerce de Marseille, à laquelle il faisait part des événements notables propres à intéresser le négoce français. Ses lettres des années 1746 et 1747 ont un véritable intérêt politique, étant donné la lutte dont la ville fut le théâtre au cours de la guerre de Succession d'Autriche. Gênes était alors pour la France une loyale alliée, et il y a plaisir à lire dans les dépêches de Coutlet toute l'admiration que celui-ci éprouvait pour l'effort méritoire des Génois, obligés de lutter contre des troupes très supérieures en nombre.

Cent ans après, deux autres provençaux visitèrent Gênes. En 1834, ce fut Joseph Méry. Il fit le voyage sur le premier bateau à vapeur marseillais, le *Sully*, capitaine Arnaud, de la Compagnie Bazin, un paquebot à roues de 42 mètres de longueur, qui, paraît-il, « volait comme un oiseau » à la vitesse de 7 à 8 nœuds. Méry donne de Gênes une description dithyrambique: pour lui, l'âge d'or règne dans cette ville. Il ne sait ce qu'il faut le plus admirer du paysage, des monuments ou des femmes. Pourtant, entre les monuments, il a fait un choix: « Dieu n'était pas jaloux les palais de Gênes, parce que ses temples étaient encore plus beaux que ses palais ». Voilà bien du romantisme !

Six ans après, en 1840, un autre Marseillais, Joseph Autran, fait le voyage de Gênes à bord du vapeur *Pharamond*. Même enthousiasme pour les beautés de la ville, même admiration pour les productions de l'art génois.

Car il faut être méditerranéen, provençal, pour comprendre, pour sentir le charme de Gênes. Nous avons oublié de dire que ce bordelais de Montesquieu, s'il avait reconnu la grandeur et la majesté de la ville, prétendait s'y être « ennuyé à la mort » durant les huit jours qu'il y demeura. Peut-être jugeait-il qu'il n'y pleuvait pas assez...

Remercions encore M. Broche de son heureuse initiative et du commentaire dont il accompagne les textes reproduits. Seul ce Latin — qui emploie couramment la langue de Cicéron pour correspondre avec ses amis — pouvait entreprendre et mener à bien une œuvre aussi utile à la compréhension, à la fraternité latine. — J. Reynaud.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

Une exposition rétrospective de la navigation à vapeur à Marseille. — La Chambre de Commerce de Marseille prépare pour l'année 1929 une exposition rétrospective de la navigation à vapeur en cette ville. Cette exposition aura lieu lors de la foire coloniale de Marseille, en septembre prochain. Elle coïncidera approximativement avec le centenaire du premier service régulier de bateau à vapeur à Marseille et celui de la fondation de l'entreprise marseillaise qui construisit et mit en service le premier navire à vapeur inscrit en ce port.

En vue d'accroître l'importance et l'intérêt de cette manifestation, la Chambre de Commerce fait appel aux différents services publics, aux Compagnies de navigation, aux collectionneurs, aux particuliers, qui possèderaient des documents susceptibles d'être placés sous les yeux du public lors de l'exposition projetée. Il ne s'agit point uniquement de pièces d'archives, mais aussi et surtout de peintures, gravures, images de propagande, réductions de navires ou de machines, plans d'ensemble ou de détail concernant les œuvres essentielles du navire, etc., etc. En un mot, tout ce qui, de près ou de loin, peut se rapporter à la navigation à vapeur depuis les origines jusqu'à la fin du XIXe siècle, y compris les affiches, avis de départ, types d'actions, portraits des fondateurs, etc., etc.

On le voit, le cadre n'est limitatif qu'en ce qui touche Marseille et la navigation à vapeur jusqu'en 1900. Dans ce cadre peuvent trouver place les pièces et objets les plus variés, défiant toute nomenclature anticipée.

Mais il importe surtout que les possesseurs veuillent bien se faire connaître à M. le Président de la Chambre de Commerce de Marseille, à qui ils pourraient adresser la liste des pièces ou objets qu'ils voudraient bien prêter à cette Compagnie. Celle-ci, le moment venu, en assurerait le transport et l'emballage, de même qu'elle prendrait toutes mesures utiles en vue de la conservation et de la garantie de ce qui lui sera confié aux fins indiquées.

Si les concours sur lesquels fonde ses espoirs la Chambre de Commerce de Marseille se produisent comme le souhaite celle-ci, il sera possible d'organiser dans le plus ancien et le premier port français une manifestation dont l'intérêt n'échappera à aucun de ceux que ne laisse indifférents l'évolution de notre marine.

Cinquantenaire de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. — C'est en 1878 que feu M. de Berluc-Pérussis, l'érudit provençal bien connu, provoqua à Digne le groupement des travailleurs intellectuels de la Haute-Provence qui prit le titre de Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. La Société ne prit réellement corps et ne commença à fonctionner et à produire que deux ans plus tard. Son bulletin, les *Annales des Basses-Alpes*, n'a depuis lors cessé de paraître et de publier des travaux souvent excellents dûs à des collaborateurs parmi lesquels on relève les noms de Tamizey de Larroque, de Boisgelin, de Ribbe, de Plauchud, etc. Le nombre rapidement accru de ses adhérents lui créa des ressources suffisantes pour subvenir aux frais de publication de divers ouvrages d'érudition et d'histoire de la région basalpine. Son activité se manifesta aussi jusqu'à la guerre par des séances publiques et des concours.

Comme beaucoup de Sociétés savantes de province, la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes est obligée d'englober les sciences et la littérature ; mais elle a toujours eu pour règle stricte de ne publier dans son bulletin aucun mémoire savant ou production littéraire qui ne touchât pas directement à la région : c'est ce qui fait l'intérêt de cette publication dans laquelle l'histoire tient d'ailleurs la plus large place.

Après être restée en sommeil pendant plusieurs années de guerre, la Société a repris ses séances et son bulletin continue à paraître. Elle est présidée par M. le comte Amaudric du Chaffaut. La célébration du cinquantenaire avait attiré à Digne un grand nombre de personnalités du monde parlementaire et du monde savant. Les principales Sociétés savantes de la région provençale étaient représentées. La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence y avait délégué son président, M. Rambert.

La fête était présidée par M. Bourrier, directeur adjoint de l'enseignement primaire, représentant M. le ministre de l'Instruction publique. Après le banquet et les discours qui le clôturèrent, une séance solennelle réunit au Théâtre municipal une très brillante assistance. On entendit, après le président, un très académique rapport de M. Emile Ripert, président du jury du concours littéraire organisé par la Société ; après lui, M. Raoul Busquet, archiviste des Bouches-du-Rhône, fit une savante communication sur « la Haute-Provence au temps de Raimond Bérenger V ».

On entendit ensuite un excellent concert avec le concours gracieux d'une brillante pianiste, Mlle Sourribas, du Conservatoire de Paris.

Le succès de cette manifestation fait le plus grand honneur à la

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes dont la vitalité n'a cessé de poursuivre, malgré des circonstances souvent difficiles, son but de diffusion intellectuelle dans cette belle Haute-Provence, malheureusement si pauvre et si délaissée.

Le IIIe centenaire de Malherbe à Aix. — On sait que Malherbe passa en Provence près d'un quart de siècle et le tiers de sa vie. La Provence devait donc commémorer le troisième centenaire de la mort du poète, survenue à Paris en 1628. C'est le Comité de la Saison d'Art d'Aix, que préside avec tant d'autorité M. Henry Dobler, qui a pris l'initiative de cette commémoration.

Le samedi 10 novembre, vers 15 heures, une cinquantaine de personnes se groupaient sur la place des Prêcheurs pour la visite de l'ancien hôtel du Périer, construit au XVIe siècle, mais hélas! bien transformé depuis cette époque. M. Dragon, l'érudit libraire, actuel occupant, retraça le passé de cette vieille demeure en attirant l'attention sur les parties anciennes qui ont été respectées: escalier à vis, balustres, fenêtres à meneaux, chapelle voûtée, etc.

On se rendit ensuite à l'église de la Magdeleine, devant la tombe de Marguerite-Rose du Périer, immortalisée par Malherbe, tombe située près de l'autel de la nef de gauche, côté de l'Evangile. Quelques roses d'automne furent déposées sur la sépulture et M. Marcel Provence récita avec beaucoup d'art les plus belles strophes des célèbres *Consolations*.

A 16 heures, la salle des Etats de Provence était pleine lorsque M. Marcel Provence, président de la Fédération des Saisons d'Art, entouré de M. Debazac, maire d'Aix, et de M. Henry Dobler, ouvrit la séance. Il présenta en termes choisis le conférencier du jour, M. Jean Reynaud, archiviste adjoint de la Chambre de Commerce de Marseille, et dégagea le sens de la cérémonie.

M. Jean Reynaud débuta par un délicat hommage à la ville d'Aix et à ses habitants. Il félicita le Comité de la Saison d'Art et M. Marcel Provence de leur action régionaliste. Puis, abordant son sujet, il parla de la famille de Malherbe, de sa jeunesse en Normandie, de son éducation, et des circonstances qui l'amenèrent en Provence, comme secrétaire du grand prieur de France, Henri d'Angoulême, gouverneur de Provence en 1579. A cette époque, Malherbe, encore garçon, menait joyeuse vie à la cour fastueuse du gouverneur. Même après son mariage, en 1581, avec Madeleine de Coriolis, fille d'un président au Parlement, il ne cessa pas de fréquenter les poètes bachiques qui vivaient dans l'entourage du grand prieur et que celui-ci favorisait. Mais il favorisait aussi des poètes plus

graves, et c'est sous la houlette de Malherbe que se forma une sorte de pléiade provençale, dont les talents ne valaient peut-être pas ceux de l'autre, mais qui eut cependant le mérite d'introduire en Provence la poésie française, alors qu'on n'y parlait encore que le provençal.

Après un séjour en Normandie de 1586 à 1595, Malherbe revint à Aix; sa renommée était arrivée jusqu'à Henri IV qui l'admit dans sa suite en 1605. M. Reynaud traça le portrait de Malherbe au physique et au moral, rappela que la question d'argent joua toujours un très grand rôle dans la vie du poète, et exposa dans quelles circonstances celui-ci devint propriétaire foncier à Toulon.

Malgré son amitié pour le poète, Henri IV, ménager des deniers publics, ne lui fit guère de cadeaux. M. Reynaud a cependant trouvé dans les archives des Bouches-du-Rhône trace d'un don des droits de lods, arrière-lods, quint et requint, fait par le roi à Malherbe sur les recettes à provenir de la vente de la terre de Bouc, mouvante de la couronne. Il fallut attendre la mort d'Henri IV pour que Marie de Médicis accordât au poète une pension. Après un récit de la mort tragique de son fils Marc-Antoine, tué en duel en 1627, M. Reynaud termina en indiquant les motifs d'inspiration poétique que Malherbe puisa dans le Midi et les souvenirs du séjour de vingt-deux années que le rénovateur des lettres françaises a laissés à Aix.

Après avoir remercié le conférencier, M. Marcel Provence a exprimé au maire d'Aix la gratitude de la Saison d'art pour avoir prêté la salle des Etats de Provence, à cette manifestation littéraire.

Un musée lapidaire à Riez. — Un musée lapidaire va être installé dans Riez, la vieille cité romaine, fondée par Auguste, comme il appert d'une inscription du musée de Nîmes. Le docteur Gardiol, député, maire de Riez, a chargé M. Marcel Provence, lauréat de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille, d'organiser ce musée qui déjà groupe un autel à Cybèle, un autel à Sylvain, des fragments de colonnes, des inscriptions. M. Albert Chauvel, architecte en chef des monuments historiques, a assuré de son précieux concours les organisateurs. Déjà, dans le terroir de Riez une cinquantaine de pièces ont été demandées aux propriétaires.

Le musée sera inauguré le dimanche de Pentecôte pour l'inauguration de la IVe Saison d'art alpin. Des fouilles méthodiques auront lieu par la suite. Dans une touchante union, les habitants éclairés

de Riex se sont assemblés pour aider le projet quant aux dons d'objets. Et voici un très digne encouragement de notre illustre compatriote, M. Camille Jullian, professeur au Collège de France, membre de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions, qui écrit à l'organisateur du musée:

« Vous avez mille fois raison, mon cher compatriote et vaillant lettré, Riez méritait cet honneur, ou plutôt cette justice: Riez, la ville la plus franchement celtique du Midi, la cité d'Apollon, après avoir été celle de Belénus, aux eaux salutaires et à la fidélité terrienne. Et je suis sûr qu'en faisant appel tout autour d'elle, son musée, de Bras à Aups, de Pertuis à Brignoles, pourra s'enrichir de belles choses. Merci de m'avoir annoncé cette bonne nouvelle et mes joyeuses félicitations à l'intelligent magistrat qui a eu cette initiative. Bien amicalement: Camille Jullian ».

Ainsi encouragé, le Musée de Riez ne tardera pas à devenir l'un des plus attachants de la haute Provence et de la Provence romaine.

Précautions sanitaires en Savoie lors de la peste de Marseille en 1720. — Le dernier fascicule paru du Bulletin de la Société Dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie (t. XXV, n° 1-5, 1928), indique que M. J.-B. Morel a recueilli des documents inédits sur cette épidémie dans les papiers d'un général savoyard, le marquis de Lucey, chargé d'établir un cordon sanitaire. Ce dossier comporte environ 1.500 pièces. M. Morel nous apprend notamment qu'il y eut alors en Savoie un véritable affolement; des régiments furent mobilisés pour constituer des cordons sanitaires d'environ 4.000 hommes, tant civils que militaires. Les soldats avaient ordre de tirer sans pitié sur les contrevenants. Il ne parait pas, d'ailleurs, que le fléau ait fait des victimes si loin de Marseille.

*
* *

Dans le même fascicule, M. Müller, l'infatigable animateur de la Société d'Ethnologie et d'Anthropologie, donne quelques notes sur les découvertes faites au Baou-Roux, près Simiane, en les rapprochant de trouvailles analogues faites dans les Alpes, et il en tire quelques conclusions sur la diffusion du commerce grec dans le Sud-Est de la Gaule. A noter aussi d'intéressantes communications de notre sympathique collègue M. Marc Dubois, sur la limite des forêts de la Commanderie de l'ordre de Malte en Chartreuse, et le Martinet du Bois, haut-fourneau des Chartreux au XVIIe siècle à Saint-Pierre d'Entremont.

Aix-en-Provence — Imp. NICOLLET et Cie, rue Emeric-David, 5

Table des Matières du Tome VIII

I — Actes de la Société

Statuts adoptés à l'Assemblée Générale du 10 mai 1928 ... 128
Rapport du Secrétaire-Général sur l'attribution de la Médaille Paul Paret en 1927 ... 205

II — Mémoires

ARMÉNI (Pierre). Remarques sur deux bronzes massaliotes inédits ... 5
DUBOIS (Marc). Le monastère des Chartreux d'Aix-en-Provence ... 61 et 129
GÉRIN-RICARD (Henri de). Le Sanctuaire préromain de Roquepertuse ... 53
— L'Art gaulois avant les temps classiques ... 193
LATREILLE (C. et A.). Un prisonnier de l'Empereur : A. de Bournissac ... 15
REYNAUD (J.). Une vieille corporation marseillaise : Les Auffiers 108
SERVIÈRES (Jean de). Les scrupules de l'abbé Bouche ... 33
SOLARI (Dr Paul). Françoise Duparc (1705-1778) ... 8

III — Bibliographie

ENJOUBERT (Hilaire) : Amours de jadis au pays de Provence (Gaston Rambert) ... 111
FOURNIER (Joseph). Histoire politique du département des B.-du-Rh. (Dr L. Malzac) ...
BARRUOL (Jean). La Contre-Révolution en Provence (J. R.)...
BROCHE (Gaston). Pages françaises sur Gênes la Superbe (Jean Reynaud) ...

IV — Chronique et Mélanges

NÉCROLOGIE : Victor Faure ... 100
François de Marin de Carranrais ... 270
MÉLANGES :
L'Exposition de la Chambre de Commerce de Marseille (Jean de Servières) ... 112
Statistique Rétrospective ... 116
La fontaine de la place des Capucines à Marseille (X.Y.Z.).. 119
A la bibliothèque de la ville de Marseille (E. Isnard) ... 120
Une exposition rétrospective de la navigation à vapeur.... 277
Cinquantenaire de la Société littéraire et scientifique des B.-A. 278
Le 3e centenaire de Malherbe à Aix ... 279
Un Musée lapidaire à Riez ... 280
Précautions sanitaires en Savoie lors de la peste de 1720..... 287

PROVINCIA

REVUE TRIMESTRIELLE

d'Histoire et d'Archéologie Provençales

PROVINCIA

REVUE TRIMESTRIELLE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE PROVENÇALES

PUBLIEE PAR LA

SOCIETE DE STATISTIQUE, D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

DE MARSEILLE ET DE PROVENCE

TOME IX — ANNÉE 1929

(1er et 2me Trimestres)

MARSEILLE

AU SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

Palais de la Bourse

—

1929

UN MARSEILLAIS

HONORÉ DAUMIER

(1808-1879)

En 1860, parlant de Marseille, Méry disait : « La division entre la vieille ville et la ville neuve est toujours très distincte. C'est un contraste que je verrai disparaître avec regret au souffle niveleur de la civilisation ».

Ce que redoutait notre spirituel compatriote se réalise plus vite qu'il ne l'aurait cru.

De son vivant la vieille ville a été bouleversée par la création de la rue Impériale, aujourd'hui rue de la République. Vingt ans plus tard, la percée de la rue Colbert a exigé le sacrifice de l'église Saint-Martin et des artères dont elle était le centre. Et aujourd'hui, après un labeur opiniâtre, on achève de mettre à nu le sol naguère hérissé d'immeubles du quadrilatère compris entre l'ancienne Canebière, la rue de la République, la rue Colbert et le cours Belsunce.

Bientôt il ne restera plus rien de ce quartier, appelé jadis la Blanquerie, qui demeura si vivant jusqu'au jour où les anciens remparts furent rasés par ordre de Louis XIV, qui est ainsi le premier à avoir déchaîné sur Marseille le « souffle niveleur de la civilisation ».

Sans doute, de la disparition de ce chaos de maisons noires se réjouissent nos concitoyens, tous soucieux de l'hygiène publique et amoureux de larges perspectives. Mais que dans leur satisfaction ils pardonnent à quelques rares barbons, maniaques ridicules qui, comme Méry, éprouvent quelque regret de voir notre ville perdre sa physionomie, jadis si caractéristique et que les nécessités du progrès l'obligent à abolir le quartier où plus particulièrement se

manifesta l'esprit de fière indépendance de nos pères, cette Blanquerie habitée par le consul Dariés, supplicié pour avoir défendu les droits de Marseille contre l'avidité du pouvoir royal ; cette Blanquerie où fut assassiné Casaulx au moment où il allait proclamer la nouvelle République marseillaise, cette Blanquerie où la rue de la Pyramide rappelait l'emplacement de la maison de Glandevès-Niozelles, condamné à mort par contumace, pour avoir soutenu les franchises de sa ville natale, debout, le front haut et la tête couverte en face du Roi-Soleil.

Qu'il nous soit permis de regretter la disparition de ce quartier glorieux où vient d'être effacée cette place de Saint-Martin, où dans une des maisons rasées depuis peu, il y a cent vingt et un ans, ouvrait ses yeux à la lumière un enfant qui devait devenir un artiste incomparable, Honoré Daumier, le plus grand caricaturiste du monde, Honoré Daumier, enfant de Marseille.

Que savons-nous de Daumier au point de vue Marseillais ? Il a si peu séjourné en notre ville, dont il a été arraché à l'âge de six à sept ans pour être transplanté à Paris, où s'est écoulée toute sa vie.

*
* *

C'est donc au quartier de la Blanquerie, dans la maison qui, plus tard, porta le numéro 1 de la place Saint-Martin, que naquit, le 26 février 1808, à trois heures du soir, Honoré-Victorin Daumier, fils de Jean-Baptiste-Louis Daumier, vitrier, et de Cécile-Catherine Philip.

Quel est le pays d'origine de ses père et mère ? Ce point n'a été élucidé que récemment par notre regretté concitoyen, le distingué critique d'art, André Gouirand, qui s'exprime ainsi : « Dans leurs livres sur Honoré Daumier, Arsène Alexandre et Raymond Escholier commettent deux erreurs

qui sont devenues communes à tous ceux qui écrivent sur l'artiste marseillais : Jean-Baptiste Daumier était originaire de Béziers, mais sa femme était marseillaise, disent-ils. C'est le contraire qui est vrai : le père était né à Marseille, de père marseillais ; quant à sa mère, elle née à Entrevaux (Basses-Alpes) et n'habitait à Marseille, au moment de son mariage, que depuis sept ans ».

Ces renseignements sont exacts, sauf sur un point. Nous avons retrouvé la pièce où M. Gouirand les a puisés, c'est-à-dire l'acte du mariage célébré à Marseille le 6 nivôse an IX (27 décembre 1801), entre Jean-Baptiste-Louis Daumier, *né audit Marseille*, fils de feu Jean-Claude Daumier et de Louise Silvy survivante, et Cécile-Catherine Philip, née en 1782, à Entrevaux et dont la famille s'est fixée en notre ville en 1794.

Donc Jean-Baptiste-Louis Daumier est bien de Marseille, où les registres d'état civil portent qu'il naquit le 26 septembre 1777.

Comment jusqu'en ces dernières années, a-t-on pu le croire natif de Béziers ?

Il n'est pas de fumée sans feu, dit-on ; et nous avons recherché comment avait pu se produire cette erreur. Nos investigations nous permettent d'affirmer que Jean-Claude Daumier, père de Jean-Baptiste et aïeul du caricaturiste, n'est pas né à Marseille comme l'avait cru M. Gouirand. Son acte de décès du 15 brumaire an IX (5 novembre 1800), montre qu'il est natif de Béziers et ce renseignement est confirmé par un acte de la paroisse des Accoules, où le 11 mars 1770 était béni le mariage du sieur Jean-Claude Daumier, vitrier, né à Béziers, habitant Marseille depuis trois ans avec Louise Silvy, née à Mison, près de Sisteron, et demeurant à Marseille depuis huit ans.

La question est donc tranchée. Le père d'Honoré Daumier est marseillais; et son grand-père est biterois. Ces détails paraîtront peut-être fastidieux, mais il est nécessaire de les fournir pour préciser les origines de notre caricaturiste, dont les racines marseillaises ne sont pas très profondes. S'il n'est point de vieille lignée phocéenne, tout au moins par sa grand'mère paternelle et ensuite par sa mère, il est bien provençal. Il appartient à cette vieille race ligure des vallées de la Durance et du Var, laborieuse, sobre, intelligente, joviale et probe, qui depuis la fondation de Marseille n'a cessé de venir y faire souche de Marseillais, les meilleurs et les plus authentiques.

*
* *

Quatrième des huit enfants que donna Louise Silvy au vitrier biterrois, Jean-Baptiste Daumier, de son union avec Cécile Philip n'eut pas une progéniture aussi nombreuse. Nous ne lui connaissons qu'une fille, Thérèse, morte en bas-âge le 29 octobre 1805, et notre Honoré, né moins de trois ans après.

Il est peut-être heureux qu'il n'ait pas eu d'autres enfants, car il aurait eu quelque mal à les élever. Comme son père, il exerçait la profession de vitrier; mais les affaires n'allaient pas. Marseille était ruinée par les guerres de l'Empire. Les Anglais croisaient devant son port, où les carènes de ses vaisseaux immobilisés pourrissaient. La population diminuait de jour en jour. En outre, avouons-le, notre vitrier était un rêveur. Sans doute, quand il déambulait dans le quartier Saint-Martin, sa hotte sur le dos, le voyait-on toujours le nez en l'air. Mais était-ce bien pour observer les carreaux de vitre manquant aux fenêtres, ou bien pour contempler dans l'échancrure du ciel la chevauchée

des nuées sur lesquelles le matin épand la tendresse de ses roses et le crépuscule la tragédie de ses pourpres?

Les siècles se suivent et ne se ressemblent pas. Les générations actuelles sont éprises de sports avec une préférence marquée pour les plus violents. Celles qui vécurent dans la première moitié du XIXe siècle, avaient des distractions plus paisibles, celles que procure l'étude des lettres et des sciences. Les cabinets de lecture étaient plus nombreux que ne le sont aujourd'hui les dancings. Sans doute, il y avait parfois des séances de boxe, mais elles avaient lieu dans les salles de nos théâtres, mettant aux prises classiques et romantiques, les soirs mémorables de *Hernani* ou d'*Antony*.

Chose singulière, cette passion de l'étude est surtout vive chez le peuple. Tandis que les bourgeois, au dire des mauvaises langues d'alors, ne songent qu'à arrondir leur fortune et leur ventre, les travailleurs manuels ne cessent de se pencher sur les livres pour développer leur intelligence. Quelques-uns même ébauchent de timides relations avec les neuf sœurs.

C'est sans doute le père d'Honoré Daumier qui a déclenché ce curieux mouvement intellectuel à Marseille où il fut particulièrement intense et devait provoquer la création de la société longtemps florissante de l'*Athénée Ouvrier*, composée exclusivement de prolétaires qui, après une journée de labeur de 12 et même de 14 heures, se réunissaient, non seulement pour augmenter leur propre savoir, mais encore pour enseigner les premiers rudiments aux camarades d'atelier qui les ignoraient.

Jean-Baptiste Daumier apparaît comme le premier de ces artisans curieux de s'instruire. Après avoir goulûment absorbé et peut-être mal digéré les œuvres des philosophes et des poètes, il a l'ambition de les imiter. Il ose, le mal-

heureux, tenter la périlleuse ascension du Pinde, où selon le langage encore employé, à l'ombre des bois sacrés chantent Apollon et le chœur des Muses.

Ecoutez la dolente confession de notre poète : « Etranger aux lettres, écrit-il, par mon éducation, mon état et mes habitudes, je leur consacrais néanmoins les loisirs que je pouvais dérober à ma mauvaise fortune. La poésie fut donc pour moi un instinct naturel. Comme un rayon consolateur, elle égaya l'obscurité de ma vie et me donna la force de supporter d'ingrats labeurs peu compatibles avec les travaux littéraires ».

Les premiers vers du poète-vitrier marseillais furent applaudis des lettrés à qui il les lut et, somme toute, ils ne sont pas tellement inférieurs à ceux du poète-boulanger nimois Jean Reboul, né vingt ans après lui.

Son meilleur poème, intitulé « Un matin de Printemps », où se révélait l'influence de Jean-Jacques Rousseau et de l'abbé Delille, lui valut d'être distingué par l'Académie de Marseille. Cette Compagnie l'admit, non pas en qualité de membre titulaire, comme on l'a cru, mais comme membre du Cercle littéraire qu'elle avait créé vers 1805 et au sein duquel nos académiciens se mêlaient à ceux de leurs concitoyens en qui ils avaient reconnu certaines aptitudes artistiques.

En ce cercle littéraire, notre poète-vitrier est complimenté avec excès. On le compare à Goldmith, l'auteur du *Vicaire de Wakefield,* au poète-menuisier de Nevers, maître Adam, si célèbre sous Louis XIII et surtout à un contemporain, le poète-cordonnier de Londres, Bloomfield, dont les poèmes rustiques ont eu un si étonnant succès en Angleterre.

Toutes ces louanges tournèrent la tête au petit artisan, qui ne rêva plus que de courir à Paris, pour y conquérir la gloire avec une tragédie en 5 actes, *Philippe II.* Et voici

que l'occasion semble se présenter favorable de son envol vers la capitale.

En avril 1814 Napoléon abdique. Comme toutes les grandes villes, Marseille acclame avec transport le retour des Bourbons. Jean-Baptiste Daumier partage l'allégresse générale; sans doute, célèbre-t-il ce nouveau matin de printemps où les lys ont refleuri. Sans doute, a-t-il lu les strophes enflammées aux princes du sang royal traversant notre ville; sans doute ceux-ci ont-ils comblé le poète d'éloges et de promesses de protection. C'en est fait. Il ne peut résister davantage à la tentation. Il réalise son avoir, ferme sa boutique et dans les derniers mois de 1814, il prend la diligence pour Paris. Il y emmène sa femme et le petit Honoré. Il n'oublie pas le manuscrit de ses œuvres poétiques qui doivent lui acquérir et l'honneur et l'argent.

Mais le moment est mal choisi. A peine s'est-il installé que les plus graves événements se déroulent. Louis XVIII s'enfuit de la capitale, où le 20 mars 1815 entre en triomphateur Napoléon, évadé de l'île d'Elbe. Alors c'est le gouvernement des Cent jours, et puis c'est Waterloo, l'invasion, la rentrée des Bourbon. Au milieu de tels bouleversements, qui pourrait bien s'intéresser aux essais poétiques d'un vitrier de Marseille? Pourtant celui-ci se démène, il joue des coudes avec résolution et réussit à lire ses vers dans des cercles nombreux où se trouvaient réunis, dit-il fièrement, des hommes connus par leur rang élevé, leur goût ou leur talent.

Quelle ivresse pour un enfant du peuple de se voir félicité par la princesse de Rohan, le duc d'Havré, le baron de Ballainvilliers, par le prince allemand de Hesse-Darmstal, l'amiral anglais Sidney-Smith et aussi par un connaisseur, M. de Marchangy, premier avocat du roi, l'auteur si populaire alors de la *Gaule poétique*.

Hélas! la fumée de l'encens ne nourrit que les dieux, et l'ex-vitrier ne voyait jamais paraître le Mécène que maître Adam, le menuisier-poète de Nevers, avait trouvé en Richelieu, ni se manifester les encouragements que continuait à recueillir de tous ses compatriotes Bloomfield, le poète-cordonnier de Londres.

Les seuls avantages qu'il retira de ces soirées littéraires furent les relations qu'il noua avec Anisson Duperron, directeur de l'Imprimerie Royale, et le chevalier Alexandre Lenoir, administrateur du Musée Royal: le premier fit imprimer gratuitement à l'Imprimerie Royale le poème « Un matin de Printemps »; le second eut le mérite de deviner le génie d'Honoré Daumier et de contribuer à son développement.

Comment a vécu la famille Daumier jusqu'au jour où Honoré, en possession d'un métier, a pu contribuer à son entretien? Sans doute dans la plus grande gêne et ce n'est pas la publication en 1819, de la tragédie de *Philippe II* et en 1823, des *Veillées Poétiques* qui réussit à ramener l'aisance dans le pauvre logis de la rue de l'Hirondelle, où Jean-Baptiste Daumier devait marmoter entre ses dents quelques vers de l'Ode qu'il avait adressée au tsar de Russie, Alexandre Ier:

Heureux si plus docile à mon humble fortune
Je n'avais parcouru que la route commune
Où disparurent mes ayeux,
Et si le fol amour d'une gloire frivole
Aux magiques faveurs de cette vaine idole
N'eut point fixé mes vœux.

Riche de mon ignorance
Dans ma douce obscurité,
Je vivrais sous l'influence
Du beau ciel que j'ai quitté.

Quel découragement et aussi quelle nostalgie en ces vers non dépourvus de charme. Le beau ciel qu'il a quitté est remplacé par un plafond bas de nuages gris. Où sont les paysages lumineux du terroir qu'il a décrits, où

« *Le pin couvre la vigne et voit fouler la gerbe* »

où

Des fentes du rocher croît le figuier sauvage

Où est le mistral faisant résonner comme des orgues les pinèdes dont nos collines sont coiffées

Et quand les vents fougueux font écumer les eaux
Le pin mêle sa voix au bruit rauque des flots.

Maintenant il n'entend plus que le confus brouhaha de la rue, où la foule se démène bruyante et égoïste, ignorante de sa détresse. C'est une pauvre épave perdue dans la grande ville. Alors, il s'absorbe dans l'amère contemplation de ses rêves écroulés ! Il était concentré, il devient taciturne. Le chagrin s'insinue et s'implante en son cerveau et le corrode jusqu'au jour où sa raison sombrera. Il aura subi le sort de tant de déracinés que Paris attire et dont il vide les moelles. Mais s'il n'a pu atteindre le succès, tout au moins avant de disparaître, aura-t-il la satisfaction de voir la gloire qui l'a fui poser ses premiers lauriers sur le front de son fils.

Ah ! certes, ce ne fut pas sans peine que celui-ci parvint à les conquérir.

Dans les embarras pécuniaires où se débattait le ménage Daumier, on ne pouvait songer à laisser longtemps le jeune Honoré à l'école, où d'ailleurs il écoutait d'une oreille distraite les leçons du maître, absorbé qu'il était à griffonner sur ses cahiers toutes sortes de petits bonshommes. Cette passion du dessin s'était affirmée, assure-t-on, dès sa ten-

dre enfance, alors qu'il jouait avec les gamins de son âge, sur la placette de Saint-Martin.

Jean-Baptiste Daumier s'efforça de la combattre, sachant par une triste expérience à quelles souffrances et à quelles déceptions s'exposent les téméraires qui veulent poursuivre la chimère de l'Art ?

Mais le jeune Honoré est sur ce chapitre entêté, d'un entêtement carré qu'il tire de sa race, ainsi que l'affirme le refrain de la ballade du grand félibre marseillais Valère Bernard :

« *Siéu testard e siéu Prouvençau* »

Il veut dessiner ; il dessinera. On l'embauche comme saute-ruisseau chez un huissier. Il a tôt fait d'abandonner la basoche après avoir toutefois de ses petits yeux perçants observé tous ces gens de justice, avocats et juges dont plus tard il tracera de si amusantes silhouettes.

Il veut dessiner ; il dessinera. Ses parents parviennent à le faire admettre comme commis dans une maison de librairie. Ce commerce ne le tente pas, mais les clients l'intéressent ; il contemple les jeux de physionomie des amateurs fouillant les cartons d'estampe pour en admirer longuement les belles épreuves.

Plus tard, il traduira, avec quelle intensité, leur volupté intérieure. Sa moisson d'observations faite, adieu la boutique !

Il veut dessiner ; il dessinera.

Tant d'obstination provençale finit par vaincre son père. Celui-ci consulte alors Alexandre Lenoir qui, avant de se consacrer à l'archéologie s'était livré à la peinture. Le directeur du Musée Royal examine les dessins du jeune homme et y trouve la preuve d'étonnantes dispositions. Il s'offre même à diriger son éducation artistique.

Honoré Daumier triomphe. Mais bientôt il se lasse de l'enseignement de son maître. L'art solennel et figé de l'école davidienne ne peut convenir à sa fougue méridionale, à son amour du mouvement. La meilleure école pour lui, c'est la rue avec son incessant défilé de types divers : c'est la galerie des antiques du Louvre, où les chefs-d'œuvre de la Grèce lui révèlent les secrets de leur vigueur, de leur harmonie, et encore la salle de ce Louvre où il s'extasie devant la force tourmentée et frémissante de l'œuvre si humaine de Pierre Puget, autre enfant de Marseille et le plus grand sculpteur de France.

Entre temps il trouve un gagne-pain en apprenant la technique d'un nouveau procédé de gravure, la lithographie. L'habileté qu'il y acquiert lui permet de rendre quelques-unes de ses pierres gravées avec l'argent desquelles il commence à subvenir aux besoins de ses parents.

Bientôt les événements vont lui fournir le sujet de lithographies qui sont de vrais chefs-d'œuvre, où s'affirment la puissance et la variété de son génie.

*
* *

Irrité des ordonnances de Charles X, diminuant la liberté publique, Paris s'insurge. Pendant les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830, les Trois Glorieuses, derrière les barricades qu'ils ont élevées, ouvriers et étudiants tiennent tête aux troupes royales qui finalement abandonnent le combat. Charles X abdique. Va-t-on proclamer la République ? Pas du tout ! A la branche aînée des Bourbons succède simplement la branche cadette avec pour roi Philippe d'Orléans.

Agréable à la bourgeoisie, la monarchie de juillet est âprement attaquée par les légitimistes partisans du comte

de Chambord, petit-fils du roi détrôné et aussi par les combattants des Trois Glorieuses, aspirant à la République.

Qui donc établira le rôle des Méridionaux en cette époque tourmentée ? Il apparaît considérable. Sans doute avec le nîmois Guizot, le marseillais Adolphe Thiers est un des défenseurs de cette monarchie dont il est le véritable fondateur et à laquelle est attachée un autre historien marseillais Capefigue.

Mais parmi ceux à Paris qui font au gouvernement de Louis-Philippe une guerre sans merci, les plus ardents ce sont les Marseillais, les uns par la parole comme les deux frères Garnier-Pagès, les autres par la plume comme Louis Raybaud, qui devait créer le type de Jérôme Paturot, l'aimable poète Bastide, à qui son journal la *Tisiphone* valut deux mois de prison et encore les deux poètes, Méry et Barthélemy, qui accouplant leur verve, chaque semaine en leur pamphlet la *Némésis,* fouillaient le régime avec une véhémence extrême.

Cependant le plus redoutable, assurément, de tous ces jeunes Marseillais, c'est Honoré Daumier qui par l'image frappe directement et retient l'attention des hommes du peuple, pas assez instruits pour lire les périodiques ou trop pauvres pour se les procurer.

La planche — qui certes n'est pas une des bonnes de l'artiste, — la planche représentant Louis-Philippe en Gargantua, fait l'admiration de la population parisienne et le rend brusquement célèbre. Mais il paie cher ce premier succès. Il est condamné à six mois de prison. On lui accorde un sursis dans l'espoir de l'amener à résipiscence. Peine perdue. Dans le journal la *Caricature* il continue à ridiculiser le roi et son entourage avec une verve endiablée et un talent qui chaque jour grandit. Alors les gens au pouvoir s'irritent et la *Caricature* du 30 août 1832 insère cette note :

« Au moment où nous écrivons ces lignes, on arrêtait sous les yeux de son père et de sa mère, dont il était le seul soutien, M. Daumier, condamné à six mois de prison pour la caricature de Gargantua ».

Voilà donc notre caricaturiste enfermé à Sainte-Pélagie avec une foule de journalistes de toutes les opinions et aussi avec une bande de chenapans de toutes les catégories. Le jeune homme supporte avec gaîté cette longue épreuve et lorsqu'elle est finie, vite il reprend son crayon pour combattre à nouveau et avec plus d'entrain ceux qui la lui ont imposée et qui peuvent la lui infliger encore.

De 1832 à 1835, c'est une suite ininterrompue d'admirables planches où sont commentés avec tant de relief les événements et les opinions de l'époque, où sont reproduits et soulignés par la satire le visage et même l'âme des puissants du jour.

On a pu admirer lors de l'exposition à la Bibliothèque de Marseille, quelques-unes de ces œuvres magistrales : *Enfoncé, Lafayette, Ne vous y frottez pas, le Ventre législatif*, et surtout cette effroyable vision de guerre civile *Rue Transnonain*, d'une impression si tragique en sa simplicité.

Comme l'a proclamé avec tant d'autorité M. le professeur Gascard, elles classent Honoré Daumier parmi nos plus grands peintres d'histoire.

*
* *

Mais après l'attentat sauvage de Fieschi, la presse est bâillonnée. Le journal la *Caricature* est supprimé. Alors comme on l'a dit, le pamphlet fait place à la comédie et commence la grande épopée de Robert Macaire, racontée par Daumier.

Ces dessins de Robert Macaire ne sont pas ceux que préfère leur auteur ; mais ils furent populaires parce qu'ils

racontaient les mille et une mésaventures de M. Gogo grugé par les aigrefins de la finance ou les bateleurs de la politique. Ils dépeignaient, avec quelle verve, toujours renouvelée, les effets de cette cupidité et de cet amour du lucre qui caractérisent l'époque de Louis-Philippe, laquelle n'est d'ailleurs pas sans quelque analogie avec la nôtre, où le gogo est devenu la poire dont expriment le jus les descendants innombrables de Robert Macaire.

On connaît bien les autres séries de Daumier : *Mœurs conjugales, Types parisiens, Profils et silhouettes, Les gens de justice, Les bons bourgeois, Les baigneurs*, etc., plus de quatre mille dessins, sans compter plus d'une centaine de toiles admirables, et quelques trop rares sculptures.

Mieux que je ne saurais le faire, MM. J.-B. Samat, Gascard, A. Grass-Mick et Bromberger, rien qu'à Marseille, ont démontré le mérite artistique de cette œuvre colossale en laquelle le caricaturiste avec son crayon, comme Balzac avec sa plume, a fait se démener devant nous la tumultueuse comédie humaine.

Leur appréciation sur le talent de notre artiste a été la même que celle qu'ont émise à l'occasion du cinquantenaire de sa mort les plus éminentes personnalités du monde des lettres et des arts. Nous avons été particulièrement sensible à l'hommage qui lui a été rendu dans un très remarquable article du *Petit Provençal*, par l'ancien président du Conseil, M. Edouard Herriot.

Pendant que l'ancien grand maître de l'Université glorifiait notre compatriote, le rédacteur d'un journal parisien contestait sa réputation et même l'accusait, je crois, de ne pas savoir dessiner.

Il ne faut pas s'en étonner.

M. Henry Marcel a écrit : « Une belle planche de Daumier est une chose singulière et presque unique, à la fois

très âpre et très douce : c'est le miel de l'écriture recueilli dans la gueule du lion ».

Cette évocation du lion à propos de Daumier m'en rappelle une autre : celle du lion mourant lorsque l'âne lui lance sa ruade et sa pétarade.

Ne nous indignons pas, et plaignons les galériens de l'esprit qui, chaque jour, à la même place, doivent amuser les mêmes lecteurs. Lorsqu'on n'est pas en train on a recours à certains procédés. Il en est un qui, au dire de Méry, avait déjà la barbe blanche sous Louis-Philippe, néanmoins il réussit toujours. Il consiste à faire rire les gens du Nord en bafouant leurs frères du Midi, à conquérir les suffrages de Paris, capitale de l'Intelligence en dénonçant Marseille comme capitale de la Béotie.

Comment voulez-vous que Daumier ait quelque talent puisqu'il est né — tron de l'èr ! bagasso — dans cette ville d'hurluberlus dont une sardine bouche le port.

Le journaliste qui a déprécié le génie de notre compatriote est spirituel par métier ; mais il ne s'était pas encore produit comme critique d'art. Qu'il nous pardonne si, à son avis, nous préférons celui d'autres personnages dont il lui sera difficile de nier la compétence.

Et tout d'abord Baudelaire. L'auteur des *Fleurs du mal*, a la plus vive admiration pour Daumier dont il a célébré en vers « l'art subtil entre tous ». Il le déclare « *l'un des hommes les plus importants, non pas seulement de la caricature, mais encore de l'art moderne* ».

Ce n'est pas tout. Ce Daumier, que le chroniqueur parisien dit ne pas savoir dessiner, Baudelaire, en son compte rendu du Salon de 1845, le classe parmi les trois grands dessinateurs du siècle avec Ingres et Delacroix et laisse entendre qu'il est tenté de lui accorder la première place.

D'ailleurs Delacroix semble acquiescer à ce jugement. Il écrit à Daumier : « Il n'y a pas d'homme que j'admire plus que vous ». Et le meilleur témoignage de cette admiration c'est que le célèbre auteur des « Massacres de Scio » emploie ses loisirs à copier des dessins de Daumier.

Le délicat artiste François Bonvin, affirme que notre compatriote est égal à Goya s'il ne le surpasse. Champfleury est du même avis :

« Il existe, écrit-il, de secrètes analogies entre l'Espagnol et le Marseillais, même flamme intérieure, même ardeur politique, même improvisation ».

Et Chamfleury ajoute : « Daumier fut nourri de la moelle de Michel-Ange, de Rubens, de Jordaens, qui n'ont pas craint d'envisager l'homme sous ses apparences robustes. C'est leur force qui fait sa force ».

Et voici comment en 1860, les frères Goncourt terminaient leur enthousiaste description du fameux dessin l'*Ivresse de Silène :* « Quel franc rire, un rire toujours à belles dents, toujours également sonore comme un rire du vieux temps. Il y a là un épanouissement dans la force, une santé dans la gaîté, une verve de nature, une personnalité carrée, une brutalité puissante, quelque chose de gaulois, de dru, de libre, que l'on ne trouverait peut-être nulle part que dans Rabelais ».

Tous les critiques d'art : Armand Dayot, Geffroy, Philippe de Chenevières, Henri Berardi et encore Roger Marx, confirment l'opinion admirative de leurs devanciers, et si la diatribe du journaliste parisien, n'a, comme il semble d'autre but en abaissant Daumier que de rehausser Forain, il est à croire que celui-ci qui, naguère, a fait un si bel éloge de son aîné, a dû être cruellement humilié de cette manifestation d'un admirateur par trop gaffeur.

On en trouvera la meilleure preuve dans ces lignes qui sont la conclusion même de l'ouvrage sur Daumier de M. Raymond Escholier :

« Pour résumer l'homme et l'artiste, écrit-il, dans ce qu'ils eurent de meilleur, nous ne voulons retenir que cette parole — ignorée et si amère — du grand et implacable J.-L. Forain :

— Oh ! Daumier, c'est tout autre chose que nous... Il était généreux ! »

*
* *

Il était généreux. Toute son œuvre, en effet, révèle la générosité, cette force qui élève l'homme au-dessus de ses intérêts et de ses sentiments personnels et lui fait préférer l'avantage des autres aux siens.

Il était généreux. Toute sa vie d'artiste et de citoyen n'est que noblesse et probité. C'est une vie de cristal que rien n'a pu souiller ni même ternir d'une buée suspecte.

Rappelons-nous sa devise : « Il faut être de son temps ». Il fut de son temps, mais du temps de sa jeunesse frémissante d'illusions et d'espérances, et aux principes de sa jeunesse, il resta fidèle jusqu'à la mort.

Il fut de son temps, celui des *Trois Glorieuses* et il fut aussi de sa race. Ce n'est point sans motif qu'au début de cette étude j'ai rappelé qu'il était né en cette Blanquerie, pleine de souvenir des ancêtres amoureux d'indépendance et qu'il était du sang de ces Provençaux « si difficiles à ferrer », selon l'expression d'un de ces gouverneurs royaux contre lesquels ils défendaient si jalousement leur patrimoine de libertés.

Cet esprit démocratique persistait même sous Napoléon Ier et son préfet des Bouches-du-Rhône, l'ex-conventionnel Thibaudeau, écrivait : « Républicain dans le moyen-

âge à Marseille, Arles, Tarascon, le Provençal supporte encore impatiemment le joug du pouvoir ».

Il ne faut donc pas s'étonner, si, dès qu'il a eu l'âge d'homme, Daumier a été hanté par l'image de la République, émancipatrice et maternelle, que naguère ses compatriotes, les Cinq cents Marseillais de Barbaroux avaient proclamée le 10 août 1792, dans la cour des Tuileries baignée de leur sang et où ils chantaient l'immortelle chanson qu'ils apprirent à la France et que la France a adoptée en la baptisant de leur nom

Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs.

Cette République de bonté et de justice, il a cru qu'elle surgirait au-dessus des barricades de 1830. Thiers l'a escamotée. Néanmoins, il lui est resté fidèle. Ni la prison, ni la pauvreté n'ont pu lui arracher sa foi en elle et lorsque celle de 1848 a été proclamée, avec quelle ferveur il l'a définie et magnifiée.

On se souvient du beau dessin intitulé : *Le dernier Conseil des Ministres*. Brusquement la porte s'est ouverte et sur le seuil apparaît belle comme l'aube « Marianne », coiffée du bonnet de la liberté. Elle rentre dans sa maison et avec elle pénètre l'air pur des cîmes qui en chasse les miasmes et avec elle fond en averse la lumière du ciel dont l'éclat aveugle, effare et fait s'envoler par la fenêtre les ministres pareils à une bande de chauves-souris.

On se rappelle encore ce tableau où la République est assise, la main serrant avec énergie le drapeau tricolore ; fière et puissante, la poitrine ouverte, elle abreuve deux de ses enfants à ses mamelles abondantes pendant qu'accroupi à ses pieds un autre enfant courbe sa tête pensive sur un livre ouvert. Admirable traduction de la devise : La République nourrit ses enfants et les instruit.

Mais cette République de Daumier, c'est plus qu'une mystique, c'est un mythe. Celle de 1848 ne lui ressemble guère et par les hésitations des uns, les impatiences des autres, les grossiers appétits de beaucoup, elle est bientôt déconsidérée. C'est en vain que Daumier montre le péril d'un retour du Césarisme avec sa sculpture de Ratapoil et ce dessin où il montre l'aigle charriant le neveu de Napoléon Ier installé dans le fameux petit chapeau de l'oncle qui lui sert de véhicule.

Le 2 décembre 1851, la République s'effondre au milieu de l'indifférence populaire.

N'importe, Daumier s'obstinera à lui rester fidèle et la parant de toutes les vertus à en attendre le retour.

« Ce Michel-Ange de la caricature, dit M. Delteil, fut un homme modeste, laborieux, fort sociable, honnête, ce dernier qualificatif dans son acception la plus pure. *Il ne varia pas dans ses principes, ne monnaya pas ses opinions et resta intègre dans son crayon comme il l'était dans ses mœurs.*

La même constatation est faite par Arsène Alexandre, autre admirateur de Daumier, qui attribue à son origine méridionale son entrain, sa finesse, sa gaîté faite de lumière et de verve.

« Il lui manque, ajoute-t-il non sans malice, une des qualités ou plutôt une des forces principales des hommes du Midi : *l'ambition*. En revanche, il en avait reçu en partage une autre qui ne leur est pas commune : la modestie ».

Ne tenons pas rigueur à M. Arsène Alexandre du trait qu'il nous décoche ; mais enregistrons le précieux éloge qu'il décerne à notre compatriote dont le caractère réservé n'est peut-être pas aussi rare qu'il le croit.

Oui, Daumier fut un modeste, un timide, un probe, qui a préféré vivre dans les privations que de devoir le succès à de répugnantes «combines» et au sacrifice de ses opinions.

Il y a des moments où l'on pourrait croire que la profession la plus pénible est la profession d'honnête homme. Elle n'est jamais lucrative; elle est souvent méprisée et Daumier en est l'exemple. Son contemporain et compatriote Barthélemy, changea plusieurs fois d'opinion et pour excuser ses palinodies il écrivit le vers fameux:

« *L'homme absurde est celui qui ne change jamais* ».

Daumier fut cet homme absurde qui ne sait pas retourner sa veste. Aussi a-t-il vu la misère s'installer à son logis au crépuscule de sa vie.

En 1860 on lui tourne le dos; on ne lui demande plus de dessins. Bien plus, on le chasse comme un domestique infidèle du journal le *Charivari,* dont pendant vingt-huit ans il a fait le succès et Baudelaire intervenant en sa faveur écrit à un ami le billet suivant: « Pensez à Daumier, à Daumier libre et foutu à la porte au milieu d'un mois et n'ayant été payé que d'un demi-mois ».

Il y a des mufles en toutes les époques.

Ce n'est qu'en décembre 1863 que le pauvre artiste marseillais put rentrer au *Charivari* pour y gagner son pain et celui de sa chère femme.

Et pourtant s'il avait voulu combien il lui aurait été aisé d'assurer sa vieillesse. Ah! s'il avait écouté la voix des sirènes chantant à ses oreilles! L'Empire s'appliquait à désarmer l'opposition, à rallier autour de lui l'élite intellectuelle. Une démarche des plus flatteuses fut faite à Daumier, à l'instigation d'un autre célèbre marseillais Emile Ollivier, qui las de piétiner dans les rangs de la démocra-

tie, l'avait abandonnée pour recevoir de Napoléon III la présidence du Conseil.

La Légion d'honneur fut offerte à notre caricaturiste.

« Sans se poser en Caton, remarque Champfleury, sans afficher sa foi républicaine, Daumier remercia l'envoyé du ministre d'avoir songé à le décorer. Il ne pouvait, disait-il, accepter la croix d'un gouvernement auquel il avait fait une si rude guerre en 1851. Il semblait qu'il y aurait parjure de sa part à se parer d'un tel signe, et qu'il devait vivre humble comme par le passé ».

Or, au même moment, la même distinction était offerte à un autre artiste n'appartenant pas celui-là comme Daumier à ce Midi, où les hommes sont bouffis d'orgueil et dont la vantardise se manifeste en éclats de voix et en gestes désordonnés. Cet artiste était le grand peintre Courbet, natif, on le sait, du Doubs.

Comme Daumier, Courbet refusa la croix, mais avec un fracas énorme, une indignation théâtrale. Peu après il rencontrait le caricaturiste et se jetant dans ses bras il criait : « Ah ! que je t'aime, tu as refusé la croix comme moi ; seulement tu as eu tort de ne pas la refuser avec éclat. Il fallait faire du tapage autour de cette affaire ».

Et Daumier secouant la tête, contemplait Courbet d'un regard profond : « A quoi bon ? fit-il, d'un ton de reproche. J'ai fait ce que j'ai cru devoir faire ; je suis content ; mais cela ne regarde pas le public ».

Albert Wolf, qui raconte cette scène dont il fut témoin, ajoute : « Je ne saurais vous dire avec quelle dignité exquise, Daumier prononça ces paroles. Sa fierté semblait se révolter à la seule pensée que quelqu'un pût le supposer capable de vouloir exploiter son refus comme un moyen de réclame ».

Et Courbet interdit, s'éloigna en disant : « On ne fera jamais rien de Daumier : c'est un rêveur ».

Hélas ! le pauvre rêveur était tiraillé par la cruelle réalité, le souci du pain quotidien. Sa vieillesse était besogneuse. Elle fut tourmentée par les terribles angoisses de la guerre de 1870, par la douleur de voir la France envahie, meurtrie, démembrée, douleur que ne pouvait entièrement consoler l'avènement de la IIIe République.

Et alors ce fut la subite décrépitude.

La fatalité s'acharna sur lui en lui infligeant le plus cruel des supplices pour un artiste. Elle lui fit tomber des mains palette et pinceau en fermant lentement ses yeux à la belle, à la sainte lumière, cette lumière qu'avec un bout de crayon noir il captait au soleil pour l'épandre devant nous en la faisant vibrer, palpiter, éblouir. Des troubles visuels de plus en plus fréquents, de plus en plus intenses faisaient flotter des ténèbres autour de lui.

La misère s'installa en cette maison de Valmondois, où il passa ses dernières années et dont il n'arrivait plus à payer les termes. Ici se place l'anecdote bien connue que je crois devoir rappeler encore pour qu'on sache la gratitude qui est due à ce Parisien de Paris, qu'était le bon Corot. Le grand paysagiste aimait beaucoup Daumier, au point qu'il avait suspendu un des tableaux, celui des Avocats à côté du portrait de sa mère, les deux seules toiles ornant sa chambre.

Informé que Daumier était menacé d'être jeté à la rue, il achète secrètement l'immeuble où il était logé et le jour de sa fête le caricaturiste reçoit le billet qui suit :

« Mon vieux Camarade,

« J'avais à Valmondois, près de l'Isle-Adam, une maisonnette dont je ne sais que faire. Il m'est venu à l'idée de

te l'offrir et comme j'ai trouvé l'idée bonne je suis allé la faire enregistrer chez le notaire.

« Ce n'est pas pour toi que je fais ça, c'est pour embêter ton propriétaire.

« A toi, COROT ».

Quoi qu'on en dise, il y a encore de braves gens sur la terre. Les braves gens étaient assez nombreux autour de Daumier. Ils s'adressèrent au gouvernement de la République, qui n'avait même pas songé à offrir au vieux démocrate la Croix de la Légion d'honneur qu'il avait refusé d'accepter de l'Empire.

Ils supplièrent le ministre des Beaux-Arts de ne pas laisser mourir de faim le pauvre artiste dont les jours étaient comptés. Le ministre se laissa fléchir. Dans sa munificence il attribua à Daumier une pension de deux cents francs par mois. Cette pingrerie révolta l'opinion et dans le journal de Gambetta, la *République Française*, M. Burty écrivait le 1er août 1878 : « Le secours alloué n'est digne ni de la France qui l'accorde, ni du maître à qui il est offert ».

Néanmoins, il ne fut pas augmenté et Daumier si l'on peut dire, n'en jouit pas longtemps. Quelques mois plus tard il était frappé de paralysie cérébrale et rendait le dernier soupir le 11 février 1879.

Ses obsèques eurent lieu le 14 février. Une foule d'artistes et d'hommes de lettres accompagnait son cercueil couvert d'un amas de fleurs apportant l'haleine embaumée du pays natal des violettes et des mimosas de Provence.

Le gouvernement avait décidé que les funérailles du grand artiste seraient nationales. L'opposition cria au scandale et à la dilapidation. Peut-être fut-elle injuste. Les frais étant limités au paiement des quatre porteurs, les obsè-

ques de Daumier coûtèrent exactement la somme de douze francs. Elles n'ont pas ruiné la nation.

Au cimetière, dans le suprême adieu adressé au grand caricaturiste qu'il comparait à Aristophane, Champfleury s'écriait :

« Sur le marché de Rotterdam, on voit l'image du vieil Erasme méditant sur les folies de l'humanité. Vous verrez, DEMAIN la statue de Daumier méditatif sur la principale place de Marseille ».

*
* *

Demain ! Demain ! Il y a cinquante ans que Daumier est mort et sur aucune de nos places ne s'érige encore le monument attestant la vénération de Marseille pour l'artiste qui a épandu tant de lustre sur elle. Non seulement nous ne lui avons pas élevé le moindre buste, mais encore notre musée ne compte pas une seule de ses œuvres qu'à prix d'or ont arrachées à la France les Anglais, les Américains et surtout les Allemands.

Sans doute, les événements, seuls, sont cause de cette apparente indifférence ; naguère des bonnes volontés s'étaient groupées pour rendre à Daumier un éclatant hommage de notre reconnaissance. Il s'agit donc de reprendre l'effort interrompu et peut-être le Comité du cinquantenaire, pourrait se transformer en Comité du monument Daumier.

Le succès en serait assuré grâce au concours de la représentation de la Cité et du Département, dont les divergences d'opinion s'effacent toujours devant les intérêts matériels et moraux de Marseille et de la Provence.

Et ceci m'amène tout naturellement à rappeler un épisode de la vieillesse de Daumier auquel dans son article M. Herriot a fait une brève allusion. Voici :

Peu de temps après la guerre de 1870, M. Léon Say réunissait un soir les personnes les plus représentatives de la politique, des lettres et des arts. Daumier est au nombre des invités. A peine a-t-il pénétré dans le salon où se presse l'élite du pays, qu'il voit se précipiter vers lui un petit vieillard, tout blanc, l'œil pétillant sous les lunettes, qui lui prend la main, la serre avec cordialité et se met à le complimenter avec infiniment d'esprit et de tact.

Ce petit vieillard pétulant n'est autre que le chef de l'État, le président de la République, le Marseillais Adolphe Thiers, l'ancien ministre de Louis-Philippe qui ridiculisé du surnom de « petit foutriquet », a été pendant vingt ans la cible ordinaire de la verve, parfois cruelle et injuste, du caricaturiste son compatriote.

Daumier fut profondément ému de cette démarche aussi honorable pour celui qui l'a faite que pour celui qui en a été l'objet.

Ce geste si noble de Thiers devrait atténuer les ressentiments que depuis plus de cinquante ans avec quelques-uns de notre génération nous conservons contre le chef du gouvernement de Versailles. Mais s'il est encore trop tôt pour qu'il ait cette vertu d'amnistie, que tout au moins il nous inspire le désir de l'imiter.

Comme Thiers et Daumier oublions nos petites rancunes devant le prestige de l'art et pour le culte des gloires de la cité. Unissons-nous afin que nous ne commettions pas à l'égard de Daumier, le crime d'ingratitude dont les générations précédentes se sont rendues coupables vis-à-vis de Puget qui, pendant plus de deux siècles, a attendu un monument digne de son génie et de la ville où il a vu le jour.

Ayons le culte de nos gloires. Par le bronze et le marbre rappelons-les à ceux qui les ignorent. Ils sauront ainsi combien notre nation est redevable à cette Provence qu'on raille, à cette Marseille qu'on ridiculise, à cette Marseille qui, aujourd'hui comme hier, par le génie de ses fils, écrivains, poètes et artistes, continue à mériter sa réputation vingt fois séculaire de fille d'Athènes, de sœur de Rome et surtout d'éducatrice des Gaules.

PIERRE BERTAS.

Autel magique de Rognac

En 1924, notre confrère M. P. Chanfreau trouva à Rognac la partie gauche du petit autel votif ci-dessus figuré que j'ai publié avec lui en 1925 [1] et dont M. Camille Jullian s'est occupé en avril 1927 [2].

Peu après (30 mai 1927), je priais M. Chanfreau de faire pratiquer des fouilles sur les lieux de la première découverte. Elles eurent lieu et mirent au jour la partie droite que nous recherchions ; elle gisait à 4 m. du point où avait

[1] *Provincia* 1925, p. 29. *Les autels votifs de Rognac.*
[2] *Revue des Etudes anciennes* 1927, p. 163 à 165.

été trouvée en 1924 l'autre portion de ce petit monument, désormais complet. Ses dimensions sont : hauteur $0^{m}20$, largeur et épaisseur $0^{m}15$.

En 1925, j'avais cru que l'inscription dont nous ne possédions alors qu'une partie, était en caractères grecs à cause surtout de l'A à forme de lambda du début de la deuxième ligne. De plus, j'avais indiqué que le signe par lequel commence la première ligne devait être un trident ou un trépied. En réalité les caractères employés appartiennent à la cursive romaine des II-IIIe siècles [3] et M. Jullian voulait bien me dire que quant au sigle du début de l'inscription, il optait pour le trépied des incantations magiques (*mensula* ou *tripes*) avec tablette triangulaire, suivi d'un point séparatif aussi triangulaire.

De l'examen paléographique de l'inscription, il ressort que les O ne sont pas parfaitement ronds comme ceux de l'époque impériale un peu ancienne [4], mais que l'A, imparfaitement barré de la première ligne et l'E oncial de la deuxième, employé concurremment avec des E, se rencontrent sur des inscriptions du Ier siècle. L'E oncial venu du grec fut aussi employé au IIe siècle mais plus fréquemment au IIIe [5].

La lecture de l'inscription n'offre maintenant aucune difficulté :

OEAI
AOEOAI

mais l'interprétation en est malaisée. Comme elle ne présente que des voyelles, j'avais tenté d'abord de compléter par des consonnes et ne suis arrivé pour la première ligne

[3] Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 7 à 9.
[4] Ib., p. 19.
[5] *Ib.*, p. 14.

qu'à *Oceani*[6]. Puis, j'ai cherché vainement dans l'onomastique celto-ligure diverses combinaisons. Enfin M. Jullian me suggéra que c'étaient peut-être là les sons magiques

OEA		*IAEO*
IAO	ou à rebours	*IAOEO.I*
EOA		
I...		

Or, j'ai remarqué que Iao se lit une fois dans le bon sens et une seconde fois à debours et Iao est la graphie ancienne de l'hébreu Jeovah ou Iahvé, contracté plus tard en Iahou et Iah[7] qui signifie Dieu comme Eloim et Sabaoth.

Iao = IAW figure notamment sur un *abraxas* trouvé à Carthage par le P. Delattre et aussi sur une tablette magique de Reims[8].

Iah pour Iao et Euoa pour Eoa, sons qui figurent sur l'autel de Rognac, ont été aussi notés sur des monuments magiques de Pergame[9].

D'autre part, les papyrus magiques coptes présentent une longue formule Adonai, Eloë, Eloi (pour Eloïm)... Yao, Yao, Yao, Yao, Sabaoth[10]... qui n'est pas sans parenté de sons avec ceux de notre inscription.

Ces constatations faites, je les exposais à la haute compétence de M. Franz Cumont, qui voulut bien me répondre : « Je crois que vous avez raison de ranger ce petit monument parmi ceux où la magie opère à l'aide des lettres de l'alphabet et en particulier des voyelles. Il est curieux que

[6] Oceanus, divinté (cf. Audollent, *Defixionum tabellæ*, p. 396 et 397.

[7] Renan, *Histoire do peuple d'Israël*, t. I, p. 82 à 87.

[8] Bulletin des Antiquaires de France 1906, p. 372 et 1907, p. 216.

[9] R. Vunsch, *Antikes Zaubergerat aus Pergamon*, p. 13, ligne 52.

[10] Fr. Lexa, *La magie dans l'Egypte antique*, 1925, t. II, p. 172, A. 17.

nous ne trouvions ici que quatre voyelles au lieu de cinq, le V ou U ayant été, semble-t-il, considéré comme une consonne.

« Je n'ai malheureusement pas ici [à Paris] à ma disposition mes livres sur la magie antique qui sont restés à Rome, mais je me permets de vous renvoyer à celui de Dornseiff, *Das Alphabet in Mystik und Magie*[11]. Vous trouverez réunis dans ce petit volume toutes les inscriptions antiques où les lettres sont employées avec une valeur magique. Vous avez certainement raison de lire le nom d'Iao, écrit deux fois dont une à rebours. Ce nom apparaît très fréquemment dans les textes magiques ».

Enfin, à propos de Iao, M. Adrien Blanchet nous apprend qu'il constitue un génie à aspect souvent anguipède, que l'on trouve gravé sur de nombreuses pierres gnostiques ou magiques[12]. Le même auteur signale dans son travail une intaille sur serpentine tigrée portant IAH-Oet plus bas EAI (à rebours).

Comme on le voit, l'autel magique de Rognac est loin d'être un monument isolé; il n'en est pas moins le premier fourni par la région provençale et à ce titre il méritait d'attirer notre attention.

Nous avons fait don de cet autel au Musée Borély.

Il reste maintenant à donner quelque explications sur le milieu (détail important et souvent négligé) où a été trouvé le petit autel.

Dans notre note de 1926, nous avons indiqué que sa découverte avait été faite au quartier de Canourgue, petit plateau dominant l'étang de Berre où se trouvent — à 300 mètres environ à l'O. de la fontaine communale — les

[11] Leipzig, Teubner, 1926, 2e édition.

[12] *Vénus et Mars sur des intailles magiques*, dans Comptes rendus de l'Acad. des Inscrip. et B.-Lettres, 1922, p. 226 et 227.

ruines d'une habitation agricole romaine, d'où la vue est très agréable sur l'étang et ses bords.

Là existe à droite et tout près de la partie de la route de Marseille à Salon qui porte le nom de Montée des Pins, une carrière de pierre ouverte il y a cinq ans et dont l'exploitation a été le point de départ des découvertes.

Piscines. — Nos fouilles commencées en juin 1927, ont porté d'abord sur des murs de substructions qui se sont trouvés être ceux d'une piscine à deux compartiments [13].

Chaque compartiment mesurait $3^{m}60$ de longueur et $2^{m}60$ de largeur, et devait avoir $1^{m}50$ de hauteur. Les murs latéraux, au nombre de trois seulement (le quatrième côté étant adossé à la roche) ont 0,70 d'épaisseur, autant de hauteur et son crépis à l'intérieur d'un double enduit de 5 centimètres, au total; la maçonnerie est en petits éléments bien appareillés de 0,15 à 0,20 sur 0,10 à 0,12 et avaient été pris sur place. Le côté entaillé dans la roche avait encore $1^{m}40$ de hauteur et portait sur toute sa surface un enduit à la chaux grasse de 5 à 8 cent. d'épaisseur. Le mur de refend, dirigé du N. au S. n'avait que 0,60 d'épaisseur et était percé de deux ouvertures de 0,55 de largeur. Le fond de la piscine établi sur un banc de safre, était enduit d'une couche de béton de 0,12, sur lequel se trouvait encore une couche de vase desséchée de 0,10 déposée par les eaux.

Le déblaiement complet des deux compartiments a permis de recueillir les objets suivants: compartiment 1. — Dans les décombres, la première partie de l'autel magique et, au fond, une baguette en plomb de 170×20×6 millimètres pesant 232 gr. Compartiment 2. — Au-dessus et toujours dans les décombres des murs, la deuxième partie de

[13] Ces petites piscines ont beaucoup d'analogies avec celles mises au jour devant les bains Sextius d'Aix, il y a cinq ou six ans.

l'autel magique ; au fond, dans la couche de vase, fragments d'amphores et la moitié d'une meule en basalte, les débris d'un flacon de verre carré et à fond plat avec goulot plat à large rebord (diam. 5 cent.) ; fragments appartenant à trois ou quatre vases dits samiens mais de fabrication locale imitant la céramique de Lezoux. Ces fragments, à englobe rouge vif, appartiennent à une jolie coupe à pied avec décors en relief et à deux autres vases unis dont un porte au fond et dans un cercᵉe l'empreinte illisible d'un cachet de potier gallo-romain. La présence de cette céramique à Canourgue, nous permet de dater ses ruines à un siècle près, c'est-à-dire entre la moitié du IIᵉ siècle, époque à laquelle sa fabrication commença en Gaule et, au plus tard, le milieu du IIIᵉ siècle, où son usage disparaît totalement. Le gisement a même fourni une céramique d'Arrezzo ou similaire qui pourrait être de la deuxième moitié du Iᵉʳ siècle de notre ère.

Associé à cette poterie, le compartiment n° 2 contenait aussi des portions de vases roses ou gris, ornés ou non d'une bande peinte en noir, sans engobe se rapportant notamment à des écuelles à pied rétréci, d'un diamètre total de 20 centimètres.

Habitation. — En juillet, les travaux furent poursuivis dans les ruines de l'habitation par le déblaiement d'un quadrilatère adossé au côté S. de la citerne, bétonné et mesurant 12 m. sur 10 m. Contre la piscine existaient trois petits compartiments, parallèles de 2 m. sur 0,80 et 0,60 de profondeur séparés par des murs en petit appareil de 0,20 d'épaisseur. Des fragments de revêtement en marbre gris trouvés à l'intérieur et les dimensions de ces compartiments placés à 0,60 en contre-bas du sol bétonné, font penser à des baignoires. Le carrier Chaillan, de Velaux, a trouvé

dans l'une, une lampe en terre. Les travaux de la carrière ont maintenant détruit ces baignoires et leurs abords.

Plus au S. se trouvait un puits antique, aujourd'hui comblé. A 20 m. à l'O. de la piscine, il a été reconnu un massif de maçonnerie de 5 m. sur 3 m. et de 1 m. d'élévation (fouloir à raisin), accompagné au N. d'une cuve vinaire de 1m. 80 × 1m. 60 creusée dans le sol. Sur le côté S. du fouloir existait une pièce de 3m. de côté aux murs bien appareillés et reliée à 6m. au S. à un troisième groupe de constructions, comprenant trois salles alignées perpendiculairement à un mur maître de plus de 15 m. de long et de 0,70 d'épaisseur, direction E.-O. Ce mur présentait deux portes munies de seuils monolithes de près de 2 m. de longueur avec très larges feuillures pour le battant [14]. La première salle mesure 7 m. 40 × 4 m.; la seconde 7 m. × 7,40 et la troisième 6,30 × 5. Auprès de la porte de cette dernière, qui s'ouvrait au N., deux squelettes humains furent trouvés en octobre à 0,45 sous les décombres.

Le sol de toutes ces pièces était recouvert d'une couche de tuiles plates brisées par l'effondrement de la toiture.

Entre les trois groupes de constructions dont l'ensemble occupe 30 m. sur 34 m., M. Chanfreau a recueilli la partie droite d'un cadran solaire en pierre de Calissane, semblable à ceux trouvés en grand nombre à Pompeï.

Dans le sol et un peu partout, on rencontre beaucoup de coquilles de moules, de cerythes, de cardium et de peignes. A mesure que la carrière avancera, on relèvera d'autres constructions puisque les vestiges de la villa occupent environ 1 hectare de surface. Un plan sera tenu à jour.

H. de Gérin-Ricard et P. Chanfreau.

[14] Ces seuils ont été récemment transportés l'un à Rognac (Jardin Chranfreau), l'autre à Velaux.

Le Monastère des Chartreux de Marseille

TROISIÈME PARTIE

Situation de la Chartreuse en 1790

Lorsque en 1924 je terminais la seconde étude de ce monastère [1], je prévoyais une suite qui serait amenée par la découverte de nouveaux documents. En effet, je n'avais pu retrouver que quelques indications très incomplètes concernant la liquidation des biens des Chartreux en 1790. Depuis j'ai eu communication d'un dossier assez important, retrouvé aux Archives Communales de la ville. Ce sont ces documents qui vont faire l'objet de cette troisième étude [2].

Etat-civil et actes de profession des Chartreux

Voyons d'abord quel était le vrai point de départ de tous les décrets de la Constituante contre les Ordres religieux. Peut-être faut-il le trouver en 1766 sous Louis XV, qui voulut procéder lui-même à la réforme des Ordres religieux par une Commission à laquelle toutes les congrégations seront soumises. Celle-ci, au lieu de réprimer les abus, les multiplia, sema des troubles dans les monastères et en précipita la décadence. Le Parlement de Paris réclama le 10 février 1784, la suppression de cette Commission. Puis

[1] *Provincia*, t. III, année 1923, pp. 75-115-138-141.
» t. IV, année 1924, pp. 12-28.

[2] Arch. Munic. Série GG. Ordres religieux: Les Chartreux.

les décrets se succédèrent rapidement, en voici un résumé pour mémoire :

1789	20 Août	Création du comité ecclésiastique.
	4 Novembre	Décret de l'Assemblée constituante qui met les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation.
	7 Novembre	Biens mis sous la surveillance des autorités locales.
	26 Novembre	Déclaration par tous les bénéficiers et Supérieurs des Maisons ecclésiastiques des biens mobiliers et immobiliers dépendant de leurs bénéfices ou établissements.
	17 Décembre	Commencement des ventes
1790	4 Février	Premier serment de fidélité à la Constitution.
	13 Février	Suppression des vœux monastiques par l'Assemblée Nationale. Delacoste demande inutilement la conservation des Ordres savants et austères comme les Trappistes et les Chartreux, qui n'avaient point participé à la décadence générale.
	20 Février	Pension de 700 à 1200 livres pour les religieux suivant leur âge, et de 3 à 400 livres pour les frères convers.
	14 Avril	Décret qui enlève complètement au clergé l'administration des biens ecclésiastiques.
	12 Juillet	Constitution civile du clergé.
1791		Refus du serment et persécution.

1792	6 Avril	L'Assemblée Législative supprime les corporations religieuses et défend de porter le costume ecclésiastique.
	27 Mai	Décret de déportation contre les prêtres non assermentés.
	15 Août	L'Assemblée Législative prescrit le serment Liberté-Egalité.
	18 Août	Loi supprimant définitivement les congrégations et communautés.

Conformément à la loi qui obligeait les religieux à donner les noms, l'état-civil et les actes de profession de tous ceux qui habitaient alors les communautés religeuses, l'on dressa l'acte suivant :

Etat des religieux de la Chartreuse de Marseille située sur le territoire de la dite ville, quartier de St-Just auquel nous, Jean-Gabriel Merle et Jean-François Lieutaud, officiers municipaux du dit Marseille avons procédé, écrivant Charles-Léopold Spigne, sous le serment par lui préalablement prêté et conformément à l'article 5 rendu par Nosseigneurs de l'Assemblée Nationale le 27 février, 19 et 20 mars dernier, revêtu des lettres-patentes du Roi données à Paris le 26 du dit mois de mars.

— Dom Etienne Lanfant, né à Lyon, âgé de 73 ans, profes de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, Prieur de celle de Marseille.

— Dom Martial Louvet, né le 7 mars 1722 à Avignon, âgé de 63 ans, profes de Villeneuve, du 8 décembre 1744, coadjuteur de celle de Marseille.

— Dom Pierre Richelme, né à Aubagne, le 26 juin 1740, âgé de 50 ans, profes de Villeneuve le 22 juillet 1759, procureur de celle de Marseille.

— Dom Antoine Fournier, né à Marseille le 8 juillet 1737, âgé de 63 ans, profes de Villeneuve le 6 octobre 1759, Vicaire à celle de Marseille.

— Dom Laurent Martin, né à St-Tropez, le 10 septembre 1710, âgé de 80 ans, profes de Villeneuve, le 8 décembre 1736, ancien et conventuel de celle de Marseille.

— Dom Léon-Honoré d'Azan, né à Aix-en-Provence, le 6 février 1722, profes de Villeneuve, le 8 décembre 1736, ancien et conventuel de celle de Marseille.

— Dom Pierre Ugla, né à Montpellier, le 13 janvier 1731, âgé de 60 ans, profes de Villeneuve le 8 décembre 1749, conventuel de Marseille.

— Dom Etienne Michel, né à Limoges, le 28 février 1733, profes de Villeneuve, le 25 novembre 1755, conventuel de celle de Marseille.

— Dom Antoine Garnier, né à Vernoux (Vivarais), le 22 février 1735, âgé de 55 ans, profes de Villeneuve, le 6 octobre 1755, conventuel de celle de Marseille. — L'acte porte la mention suivante : « Je déclare vouloir profiter de la « liberté que l'Assemblée Nationale me donne de sortir de « mon Ordre. A Marseille, le 26 octobre 1790, Antoine Gar- « nier, Chartreux ».

— Dom Augustin Dupont, né au Puy, le 29 août 1735, âgé de 55 ans, profes de Villeneuve, le 6 octobre 1755, conventuel de celle de Marseille. — L'acte porte la mention suivante : « Je déclare vouloir profiter de la liberté que « l'Assemblée Nationale me donne de sortir de mon Ordre. « Marseille, le 26 octobre 1790. Signé : Augustin Dupont, « Chartreux ».

— Dom Joseph Martinet, né à Arvillard (Tarn-et-Garonne), le 23 décembre 1750, âgé de 39 ans, profes de Villeneuve, le 27 décembre 1771, conventuel de celle de Marseille.

— Dom Ignace Chabalier, né au Puy-en-Velay, le 24 mars 1753, âgé de 37 ans, profes de Villeneuve, le 8 septembre 1774, sacristain de celle de Marseille. — L'acte porte la mention suivante : « Je désire de continuer la vie « commune. Ignace Chabalier, sacristain ».

— Frère Bruno Bernat, né le 25 juillet à Valverson-de-Rouergue, âgé de 64 ans, profes de Bonpas (Vaucluse), le 25 mars 1767, conventuel de celle de Marseille.

— Frère Augustin Joubert, né le 9 février 1741 à Montmaurin (Hautes-Alpes), âgé de 50 ans, conventuel de celle de Marseille.

Après avoir procédé à l'état ci-dessus, nous avons déclaré à tous les religieux susnommés que nous sommes prêts à recevoir la déclaration de ceux qui voudraient s'expliquer sur leur intention de sortir des Maisons de leur Ordre ou d'y rester, au moyen de quoi, ceux qui voudront s'expliquer peuvent nous faire leur déclaration en conformité de l'article 5 du décret de Nos seigneurs de l'Assemblée Nationale des 20 février, 19 et 20 mars dernier, sur quoi tous les religieux susnommés nous ont déclaré vouloir rester dans les Maisons de leur Ordre et ont signé avec nous et le sieur Spigne. Suivent les signatures de tous les moines et des deux officiers municipaux.

— Et de suite, Dom Prieur a déclaré qu'il y a encore dans la Chartreuse deux anciens domestiques, savoir :

— Jean-Joseph Laforgue, natif de Villefranche-de-Rouergue, diocèse de Rodez, âgé de 70 ans, qui a esté dans cette maison en la qualité de cuisinier depuis plus de quarante ans, lequel ayant été appelé par Dom Prieur nous a représenté l'extrait de son acte de baptême justifiant qu'il est né le 29 mai 1720.

— Jean-Joseph Feraudy, natif de Riguan, diocèse de Glandevès, âgé de 70 ans, qui est dans la maison en qualité de domestique depuis 23 ans, lequel ayant été appelé par Dom Supérieur, nous a représenté l'extrait de son acte de baptême justifiant qu'il est né le 11 décembre 1720. Et à mon dit Prieur signé avec nous : Spigne, Jean et Joseph Laforgue, Jean-Joseph Féraudy ayant déclaré ne pas savoir écrire.

Et de suite, nous officiers municipaux avons visité la Maison des R.P. Chartreux pour vérifier le nombre des sujets qu'elle pourrait contenir et avons reconnu qu'elle pourrait contenir 50 sujets et ainsi que dessus nous avons procédé dans la Maison des R. P. Chartreux de Marseille, sise au territoire de la dite ville, quartier de la Magdeleine, et avons signé avec : Spigne, greffier subrogé G. Merle, off. munic.

Cet acte est accompagné de tous les extraits de baptême des religieux ainsi que leur profession à la Chartreuse et toutes les pièces légalisées.

Dom Joseph Martinet

Dans une de mes précédentes études [1], j'ai esquissé rapidement la vie de D. Joseph Martinet, dernier chartreux du couvent de Marseille, qui put se cacher et continuer l'exercice du culte dans la ville et se soustraire à toutes les recherches de la police révolutionnaire. Nous croyons qu'il est intéressant de publier ici l'extrait de son acte de baptême et celui de sa profession de Chartreux, tels qu'ils sont conservés dans les Archives municipales.

« L'an de grâce mil sept cent cinquante et le vingt-trois du mois de décembre, je soussigné, prêtre et curé de l'église

[1] *Porvincia*, t. III, p. 24, année 1923.

paroissiale de St-Pierre d'Arvillard, ay baptisé un garçon né le vingtième du même mois, de Arnaud Joseph Martinet, avocat en Parlement et de demoiselle Marie de Beauquesne, mariés, auquel on a donné les noms de Marie, Gervais, Thomas. Le parain a été Me Gervais de Saintemarie, advocat en Parlement, habitant de la présente paroisse, et la marraine, demoiselle Marie de Beauquesne, épouse de noble Jean Marcel de Finet de Lisac, habitants de la paroisse de St-Michel, au diocèse de Lectoure. En présence du dit Père, de Me Charles de Beauquesne, advocat en Parlement et subdélégué de Mr l'Intendant et autres qui ont signé avec le parrain, la marraine et moi, Martinet père, Saintemarie parrain, du Beauquesne de Lisac, Marraine, Beauquesne, Marmont de Beauquesne, Bruneau, Desfournial, curé, ainsi signé à l'original.

Nous prêtre et curé de l'église paroissiale de St-Pierre de la ville d'Arvillard du diocèse de Condom, certifions avoir tiré l'extrait cy-dessus des registres de la présente paroisse, mot à mot et sans y ajouter ny diminuer en foy de quoi, nous sommes signés à Arvillard le vingt cinq janvier 1770. Desfounial, curé.

Alexandre d'Auterroches par la grâce de Dieu et l'Autorité du Saint-Siège Apostolique, évêque et seigneur de Condom, conseiller du Roy en tous ses conseils, etc... Nous certifions que la signature ci-dessus est véritable et que foy peut et doit être ajoutée hors et en jugement. Donné à Condom sous le seing de notre vicaire général le 17 février 1790. Deguilhe, arch. vic. gén. Par Mgr, Jaubert, sec. ».

— Extrait du registre des *Vetures et Professions* de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon :

« Le vingt septième décembre mil sept cent soixante et onze. Dom Joseph Martinet, appelé dans le siècle Marie,

Gervais, Thomas, né à Arvillard le 23 décembre mil sept cent cinquante, d'Arnaud Joseph Martinet et d'Elisabeth de Beauquesne a fait sa profession solennelle après une année de noviciat, en présence du très Vénérable père Dom Prieur, de toute la Communauté, de Messire Pierre Michel Prat, chanoine et capiscol de l'église collégiale de Notre-Dame, et de Messire Jean-Baptiste Beaupré, chanoine de la dite église, pris pour témoins de la dite profession. En foy de quoy le dit Joseph Martinet a signé avec les dits témoins à Villeneuve, les jour et an que dessus, fr. Joseph Martinet, fr. Emmanuel Jauna, prieur, Prat, capiscol et official, Beaupré, chanoine, ainsi signé à l'original.

Je soussigné, Prieur de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon certifie l'extrait cy-dessus conforme à son original en mon pouvoir au dit Villeneuve, le 30 septembre 1790, fr. Joseph Camaret, prieur susdit.

Antoine Chabret, avocat en Parlement, maire de la ville de Villeneuve-les-Avignon, certifions et attestons à tous qu'il appartiendra que le R. P. Joseph Camaret, qui a expédié et signé les extraits cy-dessus, est prieur de la Chartreuse de cette ville, tel qu'il se qualifie aux sceing et écriture duquel foy doit être ajoutée en témoin de quoy nous avons signé les présentes auxquelles nous avons fait apposer le sceau et armes de la ville. Donné à Villeneuve le 4 octobre 1790. Signé Chabret, maire, par. Mr le maire illisible, greffier. Sceau en cire rouge de la municipalité ».

*
* *

Les *Documents* qui suivent rédigés en vertu des décrets de l'Assemblée Nationale des 20 février, 19 et 20 mars 1789, par les officiers municpaux de la ville, nous donnent l'état précis des diverses propriétés et revenus dont pouvait dis-

poser la Chartreuse soit pour s'entretenir, soit pour satisfaire à ses nombreuses œuvres de bienfaisance ou de charité. Les propriétés de ce monastère formant 24 articles montent à la somme de 17872 livres, 19 sols et les Directes en 60 articles montent à la somme de 17 livres, 19 sols, 3 1/2 deniers.

« L'an mil sept cent quatre vingt dix et aujourd'hui vingt neuvième avril, à dix heures du matin, nous, Jean-Gabriel Merle et Jean-François Lieutaud, officiers municipaux de la ville de Marseille, en exécution du décret rendu par nos seigneurs de l'Assemblée Nationale le vingt février, dix neuf et vingt mars dernier, revêtu des lettres patentes du roi, données à Paris le vingt six du dit mois de mars dernier, nous nous sommes rendus en compagnie du sieur Charles-Léopold Spigne, greffier subrogé auquel nous avons fait prêter serment de bien et duement procéder à faire sa commission au couvent des Pères Chartreux du territoire du dit Marseille, quartier de St-Just, ou arrivés nous avons trouvé Dom Etienne Lanfant, prieur du dit couvent, Dom Martial Louvet, coadjuteur, Dom Pierre Richelme, procureur, auxquels nous avons fait savoir l'objet de notre mission et Dom Prieur nous ayant conduits dans un appartement dépendant de sa cellule, nous y avons pris séance et à l'instant sont survenus Dom Arsène Fournier, vicaire, Dom Laurent Martin, ancien, Dom Léon Honoré d'Azan, Dom Bruno Ugla, Dom Joseph Martinet, Dom Ignace Chabalier, sacristain, Dom Etienne Michel, Dom Antoine Garnier, Dom Auguste Dupont, frère Bruno Bernat, frère Augustin Joubert et nous avons fait lecture par le dit sieur Spigne à tous les religieux de l'article 5 du décret précité portant :

« Les officiers municipaux se transporteront dans la hui-
« taine de la publicité des présentes, dans toutes les maisons

« de religieux de leur territoire, s'y feront représenter tous « les registres et comptes de régie, les arrêteront et forme- « ront un résultat des revenus et des époques de leur « échéance, ils dresseront sur papier libre et sans frais un « état et description sommaire de l'argenterie, argent mo- « noyé, des effets de la sacristie, bibliothèque, livres manus- « crits, médailles et du mobilier le plus précieux de la Mai- « son en présence de tous les religieux à la charge et garde « desquels ils laisseront les dits objets et dont ils recevront « les déclarations sur l'état actuel de leur Maison et de leurs « dettes mobilières et immobilières et des titres qui les « constatent.

« Les officiers municipaux dresseront aussi un état des « religieux profes de chaque Maison et de ceux qui y sont « affiliés avec leur nom, leur âge et les places qu'ils occu- « pent, ils recevront la déclaration de ceux qui voudront « s'expliquer sur leur intention de sortir des Maisons de « leur Ordre ou d'y rester, et y vérifieront le nombre de « sujets que chaque Maison pourrait contenir ».

Et de suite nous avons réitéré aux dits religieux que nous nous sommes rendus dans leur couvent pour y exécuter dans ses divers chefs l'article ci-dessus transcrit et nous les avons requis en conformité du premier chef de nous représenter tous les registres et comptes de régie à l'effet de les arrêter et former un résultat des revenus et des époques de leurs échéances.

Sur quoi Dom Lanfant, prieur, nous a représenté :

1° Un registre relié en parchemin coté sur la couverture *Livre Trésor A*, ayant 271 pages d'écriture contenant la copie de divers actes, d'achats, investiture, vente, donation, quittances, arrentement, fondations et autres, observant qu'avant les dites 271 pages il y a 14 feuillets, le premier en blanc que nous avons batonné, les 6 suivants con-

tenant la table des divers actes contenus dans le dit registre, à l'exception d'une partie du quatorzième feuillet qui est en blanc et que nous avons batoné. Les 8, 9 et 10e feuillets sont en blanc et nous les avons batonés, les 3 feuillets suivants et partie de la 27e page contiennent la copie de deux actes, le restant de la dite 27e page est en blanc ainsi que la 28e et nous les avons batonés.

2° Un second registre relié en parchemin, coté *Livre Trésor B* dont les 3 premiers feuillets sont en blanc et nous les avons batonés, les 21 suivants sont écrits et contiennent copie des divers actes, lettres, billets et autres; tous les autres feuillets du dit registre sont en blanc et nous en avons batoné la première page.

3° Un registre relié en parchemin contenant 182 feuillets coté sur la couverture *Livre des Directes de la Chartreuse en* 1735 contenant les notes des diverses directes que la Chartreuse possède dans Marseille et dans son territoire et de celles qui sont éteintes, observant que d'intervalle en intervalle il y a des feuillets, des pages et des parties de pages en blanc, tous lesquels blancs nous avons batonés.

4° Un autre *Registre de Directes* relié en peau contenant 195 feuillets dont plusieurs sont en blanc d'un intervalle à l'autre, les uns en totalité, les autres en partie et nous avons batoné tous les dits blancs.

5° Un registre relié en parchemin relié coté sur la couverture 1768 *Livre des Comptes rendus de la Chartreuse de Marseille* dont le premier feuillet est en blanc, les 79 suivants en écriture et les autres en blanc, nous avons batoné les 2 pages du premier feuillet et la première page du 81e feuillet.

6° Un cayer contenant 94 feuillets couvert d'une feuille de papier blanc est *Cayer de la Recette Générale*, les deux premières pages en blanc, la troisième partie écrite et con-

tenant 12 articles de recettes à compter du 15 mars 1783, la quatrième en blanc, les 12 suivantes écrites, la dernière portant un résultat de 4695 livres, la 15e et 16e en blanc, la 17e écrite, la 18e écrite aux deux tiers finissant par un article du 5 octobre de 135 livres, les 19e et 20e en blanc, les 21e, 22e et 23e écrites, la 24e ayant trois sortes d'écriture, et portant un résultat de 728 livres, 18 sols ; les 25e et 26e écrites, la 27e aux deux tiers écrites avec un résultat de 777 livres 18 sols, la 28e avec deux articles batonés, la 29e et 30e écrite avec un sommaire de 1007 livres 18 sols, les 4 pages suivantes en blanc, la 35e écrite, les 7 suivantes en blanc, les 43e, 44e et 45e écrites, la 46e aux deux tiers écrite finissant par un article du 2 janvier 1790 : vente de choux, dix-huit livres suivi d'un article du dit, vente de choux et céleris en blanc, tout le restant du dit cayer en blanc nous avons batoné toutes les pages et parties de pages trouvées en blanc, ainsi que la 47e formant la première du restant du dit cayer.

7° Un cayer couvert de papier bleu intitulé *Cayer des Dépenses Générales,* contenant 94 feuillets, le premier en blanc, les 53 suivants, les uns écrits en totalité, les autres en partie, les autres en blanc. Le premier article est à la page 3 sous la date du 26 janvier 1783 et porte payé les décimes 416 livres 13 sols et 6 deniers. Le dernier article est sous la date du 23 janvier 1790 et porte 2 livres sucre tapé à 19 sols, une livre chocolat à 4 sols, 3 livres ; après cet article est un sommaire de 477 livres 6 deniers. Nous avons batoné toutes les feuilles, pages et parties de pages que nous avons trouvées en blanc.

Nous avons ensuite arrêté chacun de ces registres et livres sur la dernière page d'écriture et les ayant examinés, nous avons formé les résultats des revenus de la Chartreuse de Marseille et de leurs échéances ainsi qu'il suit :

1° La Chartreuse de Marseille possède le domaine dans lequel sont enclavés l'église, le cloître et les cellules des religieux, le dit domaine consistant en terre, vignes, arbres, prés et jardin, que les religieux nous ont déclaré être improductif année commune, déduction faite des frais de culture. La somme de 2050 livres.

2° Une petite maison dépendant du dit domaine, produisant un loyer annuel de 168 livres payables la moitié à la Saint-Michel et l'autre moitié à Pâques.

3° Une maison contiguë produisant un loyer annuel de 40 livres payables aux mêmes époques.

4° Une maison contiguë produisant un loyer annuel de 48 livres payables aux mêmes époques.

5° Une maison contiguë produisant un loyer annuel de 18 livres payables aux mêmes époques.

6° Une autre maison contiguë produisant un même loyer de 18 liv. payables aux mêmes époques.

7° Une maison contiguë produisant un loyer annuel de 36 livres payables aux mêmes époques.

NOTA. — Ces 6 arrentements sont passés par convention verbale attendu le peu de valeur des maisons qui sont très petites.

8° Un moulin à vent appelé de MATALIAN avec son régale et ses agrès, situé au quartier de la Magdeleine.

9° Un moulin à eau situé au quartier de Saint-Just. Ces deux moulins sont arrentés conjointement par acte du 12 juillet 1786 aux écritures de Me Sard, notaire, dont l'extrait nous a été représenté et produisant un loyer annuel de 199 livres, payables aux mêmes époques.

10° Une propriété dite MATALIAN située au quartier de la Magdeleine consistant en terre, vignes, arbres, bâtiments, de la contenance d'environ 25 quarterées tenue à mégerie par François Martin suivant l'acte du 29 juillet 1784 aux écritures de Me Sard, notaire dont l'extrait nous a été représenté que les religieux nous ont déclaré produire année commune déduction faite des dépenses : 480 livres.

11° Une propriété de terre, vignes et bâtiment au quartier de Saint-Just, tenue à mégerie par Joseph Arnaud, suivant l'acte du 29 juillet 1784 aux écritures de Me Sard, notaire, dont l'extrait nous a été représenté, la dite propriété de la contenance d'environ 25 quarterées produisant année commune, déduction faite des dépenses : 600 livres.

12° Un jardin en arrosage près HORTOTAILLES, vignes et trois bâtiments de la contenance d'environ 22 quarterées au quartier de la Magdelaine, affermé à Antoine Caillol par acte du 6 novembre

1787 aux écritures de Me Sard, notaire, dont l'extrait nous a été présenté, au prix de 1500 livres payables moitié à Pâques et moitié à St-Michel.

13° Un petit jardin de la contenance d'environ une quarterée 1/2 au quartier de la Magdeleine, affermé à Louis Saccoman par acte du 2 août aux écritures de Me Sard, notaire, dont l'extrait nous a été représenté au loyer annuel de 35 livres payables aux mêmes époques.

14° Une propriété en vignes, arbres et terrains non complantés et bâtiment et une petite terre appelée la VITRIERE le tout d'environ 18 quarterées située au quartier de Saint-Just, tenue à mégerie par Jean Rougier suivant l'acte du 27 juillet 1784 aux écritures de Me Sard, notaire, dont l'extrait nous a été représenté du produit annuel d'environ 425 livres.

15° Une propriété en vignes, arbres, deux bâtiments d'environ 18 quarterées au quartier Saint-Just, tenues à mégerie par Claude Jansolen, suivant l'acte du 27 juillet 1784 aux écritures de Me Sard, notaire, dont l'extrait nous a été représenté du produit net et annuel d'environ 690 livres.

16° Une propriété de terre, vignes, jardin, près, bâtiment, moulin à eau, le tout au dit quartier de Saint-Just, d'environ 12 quartérées affermé à Jean-Pierre Garoute par acte du 5 septembre 1789 aux écritures de Me Sard, notaire, dont l'extrait nous a été représenté au loyer annuel de 1300 livres payables moitié à Pâques et moitié à la Saint-Michel.

17° Une propriété de terre, vignes, arbres, bâtiment au quartier de Saint-Jérôme de la contenance de 18 quarterées tenue à mégerie par Germain Vin suivant l'acte du 22 juillet 1784 aux écritures de Me Sard, notaire, du produit net et annuel de 872 livres.

18° Trois maisons contigues situées dans l'enceinte de la ville de Marseille derrière l'ISLE DU VIEUX OPERA appelées des Chartreux transversales dans la rue de Rome à celle Saint-Ferréol, produisant un loyer annuel de 2100 livres payables moitié à Pâques et moitié à St-Michel suivant l'acte du 2 octobre 1782 aux écritures de Me Sard, notaire, dont l'extrait nous a été représenté.

19° Une autre maison RUE DE LA GLACE produisant suivant le même acte un loyer annuel de 700 livres payables aux mêmes époques.

20° Une boutique dépendante d'une grande maison que la Chartreuse possède RUE DE ROME produisant suivant le même acte un loyer annuel de 500 livres payables aux mêmes époques.

21° La dite grande maison, rue de ROME et une petite maison contiguë produisant suivant le dit acte un loyer annuel de 1950 livres payables aux mêmes époques.

22° Une grande boutique, entresols, petits magasins, caves dépendantes de la dite maison produisant suivant l'acte d'arrentement du 26 mars 1783 aux écritures de Me Sard, notaire, dont l'extrait nous a été représenté un loyer annuel de 1048 livres, payables aux mêmes époques.

Montant des produits et loyers des immeubles de la Chartreuse ci-dessus détaillés : 14877 livres 19 sols.

23° La Chartreuse de Marseille retire annuellement de la Chartreuse de Villeneuve une pension de 3.000 livres, savoir: la moitié à la Nativité de St Jean-Baptiste et la moitié aux fêtes de Noël, observant que Dom Lanfant prieur, nous a déclaré que cette pension par son acte constitutif du 22 janvier 1633 est de 4.000 livres, mais que depuis plusieurs années la Chartreuse de Villeneuve l'a réduite aux dites 3.000 livres.

24° Soixante articles de DIRECTE suivant l'acte ci-joint que nous avons dressé sur les livres terriers qui nous a été représenté par Dom Prieur et que nous avons parafé en présence des religieux produisant les dits 60 articles annuellement la somme de 17 livres 19 sols 3 1/2 deniers.

25° Trois de ces immeubles étant possédés par la main morte produisant tous les dix ans un demi lods de quatre cent dix neuf livres cinq sols six deniers donnant un revenu annuel de 41 livres 18 sols 6 deniers.

Et ainsi que dessus nous avons procédé et formé le résultat des revenus de la Maison religieuse des Pères Chartreux de la ville de Marseille et des époques de leur échéance, s'élevant les dits revenus à la somme de 17937 livres, 16 sols, 9 1/2 deniers et avons signé avec tous les religieux et Me Spigne, greffier subrogé, ayant renvoyé la continuation de nos opérations à demain 30 de ce mois à neuf heures du matin. Suivent les signatures de : Fr. Etienne Lanfant, prieur ; fr. Léon Honoré d'Azan ; fr. Arsène Fournier, vicaire ; fr. Laurent Martin, ancien ; fr. Martial Louvet, coadjuteur ; fr. Augustin Dupont ; fr. Joseph Martinet ; fr. Bruno Ugla ; fr. Etienne Michel ; fr. Antoine Garnier ; fr. Pierre Richelme, procureur ; fr. Ignace Chabalier, sacristain ; fr. Bruno Bernard, convers ; fr. Auguste Joubert, convers ; G. Merle, off. munic. ».

Relevé des Terriers de la Chartreuse

DIRECTES PAYABLES A LA MI-AOUT

Une directe sur une quarterée d'une propriété située au quartier de la Pinède ou des Petites Crottes (sivo tres frayies) possédée par Catherine Rodere, épouse de Claude Arnoux, au cens annuel de 3 sols 9 deniers.

— Une directe sur un jardin au quartier de St. Bausillys ou la Magdelaine, de la contenance de 3 quarterées, possédée par Joseph Brunet au cens annuel de 16 sols.

— Une directe sur 5 quarterées d'un jardin contiguë possédée par le dit Brunet au cens annuel de 33 sols 9 deniers.

— Une directe sur une propriété au quartier du Malepogne de la contenance de 5 quarterées appartenant à Claude Toussaint Jourdan au cens annuel de 16 sols.

— Une directe sur 3/4 de quarterée d'une propriété au quartier de St. Just possédée par Joseph Bittit au cens annuel de 4 sols 6 deniers.

— Une directe sur 3 quarterées 1/2 et deux bâtiments d'une propriété au quartier de St. Just possédée par Jean Honoré Rossel au cens annuel de 6 sols, 6 deniers.

— Une directte sur 3 quarterées cent deux dextres d'une propriété au quartier du Jarret. possédée par Pierre André de Louvioou au cens annuel de 4 sols.

— Une directe sur une propriété au quartier de Plombières, possédée par Anne Germaine Gratian au cens annuel de 6 deniers.

— Une directe sur 2 quarterées 3/4 d'une propriété au quartier d'Eygalades ou la Granegue possédée par André Louis et Joseph Garelle fils et héritiers de Jean Pierre au cens annuel de 3 sols 6 deniers.

— Une directe sur 3 quarterées 84 dextres d'une propriété au quartier de Caravele ou St. Louis possédée par le sieur Delon au cens annuel de 1 denier.

— Une directe sur 3 quarterées d'une propriété au quartier St. Just possédée par Dlle Giraud Bouffier au cens annuel de 9 sols.

— Une directe sur une quarterée de jardin dépendant de 4 quartérées 24 dextres, au quartier St. Bausilly, sive la Magdelaine possédée par Joseph Brunet au cens annuel de 7 sols 6 den.

— Une directe sur une quarterée 2/3 de jardin au quartier de St. Bausilly sive la Magdelaine possédée par Joseph Brunet au cens annuel de 24 sols.

— Une directe sur une propriété de terre et bâtiments de la contenance de 2 quarterées 1/2 au quartier de Montolivet possédée par M. de Varage au cens annuel de 2 sols.

— Une directe sur 3 quarterées 68 dextres 5 pans compris le bâtiment au quartier de la Petite Crotte ou la Tune ou le Canet. possédée par Marguerite Jaubert avec cens annuel de 1 sol, 6 deniers.

— Une directe sur 2 quarterées 1/2 au quartier de St. Ginies, Antignane ou Gironde, possédée par la Maison de l'Oratoire au cens annuel de 10 sols.

— Une directe sur une propriété de la contenance de 4 quartérées 16 dextres en terre et bâtiment au quartier des Escaliers possédée par Dlle Thérèse David, Veuve de Jean Claude Founat et épouse de Guillaume Caillol, cohéritier du dit David au cens annuel de 2 sols.

— Une directe sur 2 quarterées 1/2 au quartier de St. Loup ou la Monte possédée par Anne Catherine de St. Jacques de Ferri, épouse de François Xavier Bruno de Rians, au cens annuel de 2 sols.

— Une directe sur 3 quarterées d'une propriété en terre en bâtiment au quartier de St. Ginies ou Gironde possédée par Louis Guillaume Feraud, héritier de Dlle Feraud Vve Romanet sa sœur, au cens annuel de 3 sols.

— Une directe sur 2 quarterées de propriété au quartier de St. Ginies ou Gironde possédée par le frère Pierre Allard au cens annuel de 1 sol 6 deniers.

— Une directe sur 3 quarterées de propriété au quartier de Ste Marthe ou au vallon de Bernassot possédée par Jean André Rousset au cens annuel de 1 denier.

— Une directe sur une propriété en terre et bâtiment de la contenance de 2 quarterées au quartier de Caravelle ou St. Louis possédée par Gaspard Ferry, héritier de demoiselle Guinbaud sa tante au cens annuel de 1 sol 6 deniers.

— Une directe sur une propriété de terre et bâtiment de la contenance de 12 quarterées en 2 parties au quartier des Rives de la Gardy possédée par Pierre Michel Julien au cens annuel de 2 sols.

— Une directe sur 2 quarterées au quartier de Pié de Boutor ou Belle de May possédée par André Etienne Aillaud procureur avec un cens annuel de 1 sol 10 deniers.

— Une directe sur une propriété de la contenance de 12 quarterées 108 dextres en terre et bâtiment au quartier de St. Jérôme ou Bernassot possédée par Marie Geneviève Bœuf veuve de François Quilhet héritier de Antoine Bœuf au cens annuel de 3 sols 9 deniers.

— Une directe sur une propriété de la contenance de 2 quarterées 119 dextres au quartier St. Jérôme ou Malpasset de Saules possédée par sieur Guillaume Guien au cens annuel de 2 sols 6 deniers.

— Une directe sur 2 quarterées au quartier de St. Just possédée par François Goujon au cens annuel de 1 sol 3 deniers.

— Une directe sur une propriété en terre et bâtiment contenant 4 quarterées au quartier St. Just possédée par Joseph Jaubert, mari et maître de la dot et droits de demoiselle Marie Anne Lombard, fille de Claude Povolenc au cens annuel de 2 sols 6 deniers.

— Une directe sur 2 quarterées au quartier du revers de la

Garde ou Gironde, possédée par Pierre Faucon au cens annuel de 3 deniers.

— Une directe sur 2 quarterées et 2 tiers au quartier du vallon de Lombre ou Gironde possédée par Elisabeth George veuve et usufruitière au cens annuel de 1 sol 4 deniers.

— Une directe sur une propriété en terre et bâtiment de la contenance de 7 quarterées au quartier de Montolivet ou Roquefranque ou St. Just, possédée par Antoine Balthazard Guien au cens annuel de 33 sols.

— Une directe sur 1 quarterée 1/2 et 8 dextres au quartier de Queiran St. This ou St Loup possédée par Thérèse Arnoux veuve et usufruitière de Toussaint Deidier au cens annuel de 9 patats faisant 13 deniers 1/2.

— Une directe sur 4 quarterées au quartier de Monteault possédée par dame Marie Anne Thérèse Ferrary veuve et usufruitière de Pierre Cordin, au cens annuel de 5 sols 3 deniers.

— Une directe sur une quarterée 111 dextres et 12 pans au quartier de Bouquiens, ou Gat-mort possédée par Claude Billion au cens annuel de 2 sols 7 patats.

— Une directe sur 2 quarterées 125 dextres d'une propriété de 4 quarterées au quartier de Bouqieres ou Gat-Mort possédée par Claude Billion, le restant in solidum au sieur Roman au cens annuel de 2 sols 3 patats et 1 denier.

— Une directe sur 5 quarterées 40 dextres au quartier St. Ginies possédée par sieur Rey au cens annuel de 12 sols.

— Une directe sur une quarterée au quartier St. Just possédée par Jacques Tassy fils et cohéritier de Jean Tassy au cens annuel de 6 deniers.

— Une directe sur une propriété de terre de la contenance de 7 quarterées au quartier St. Marcel possédée par sieur Jauffret au cens annuel d'1/2 denier.

— Une directe sur un moulin à blé, un foulon et deux paroirs y contigus ensemble un jardin et pré y attenant de la contenance de 3 quarterées au quartier de St. Marcel possédée par Sieur Jauffret au cens annuel de 1 denier.

— Une directe sur un tiers de quarterée au quartier St. Ginies vallon de Lombre ou Gironde possédée par dame Magdelaine de Perrin au cens annuel de 9 deniers.

— Une directe sur 6 quarterées de propriété en terre et bâtiment au quartier de la Petite Plombière ou Gibbes possédée par Antoine Basile Mathieu Barbarin au cens annuel de 6 sols.

— Une directe sur une propriété en terre et bâtiment de la conte-

nance de 7 quarterées au quartier des Baumes Laugières ou Bombinette possédée par Simon Louis Seguin au cens annuel de 30 sols.

— Une directe sur une propriété en terre et bâtiment de la contenance de 4 quarterées au quartier du revers de la Gardy ou l'Hommefé possédée par Pierre Michel Julien au cens annuel de 15 deniers.

— Une directe sur 3 quarterées de terre inculte au quartier de la Gardy ou l'Hommefé possédée par Pierre Faucon au cens annuel de 3 deniers.

— Une directe sur une quarterée de terre en jardin et bâtiment au quartier de St. Bausily sive Magdelaine possédée par Joseph Brunet au cens annuel de 7 sols 6 deniers.

— Une directe sur 1/2 quarterée de jardin au quartier St. Marcel possédée par Jean Rey de Foresta donataire de dame Pauline Félicité de Foresta sa sœur, héritière de Paul de Foresta, son père, au cens annuel de 9 sols.

— Une directe sur une propriété de 3 quarterées en terre et bâtiment au quartier de St. Ginies possédée par Dame Rose Rouve veuve et usufruitière du sieur Lambert au cens annuel de 3 sols.

— Une directe sur une propriété en terre et bâtiment de la contenance de 14 quarterées 3/4 au quartier de la Cavalerie Subeirane possédée par sieur David Jean Vincent et François Hyacinthe David ses frères, au cens annuel de 11 sols 3 deniers.

— Une directe sur 7 quarterées moins 13 dextres au quartier d'Eygalade fremo mouerto possédée par Joseph Hugues au cens annuel de 7 sols 6 deniers.

— Une directe sur 3 quarterées 34 dextres au quartier du Canet ou Bouquières sive Gate mort possédée par Claude Billion, au cens annuel de 3 sols.

— Une directe sur une maison située rue de la Loge ou du Change possédée par l'Hopital de la Miséricorde au cens annuel de 4 deniers.

— Une directe sur une portion d'une grande maison rue Datelier possédée par Pierre André Paule de Louvicou au cens annuel de 3 patats.

— Une directe sur un jardinet bâtiment de la contenance de 50 cannes carrées au quartier de St. Just possédée par Louis Pinatele au cens annuel de 7 sols.

— Une directe sur un terrain en deux parties de la contenance de 88 cannes carrées et 6 pans au quartier de St. Just au cens annuel de 12 sols.

— Une directe sur un jardin et bâtiment de la contenance de 44 cannes carrées au quartier de St. Just possédée par François Rougier au cens annuel de 3 sols.

— Une directe sur un terrain et bâtiment de la contenance de 50 cannes carrées au quartier de St. Just possédée par Pierre Bol, au cens annuel de 5 sols.

— Une directe sur une quarterée 3/4 au quartier de la Magdelaine possédée par Antoine Isnard lequel a désemparé 60 cannes carrées à Grégoire au cens annuel de 1 denier.

— 27 cannes carrées à Mathieu Drivet au cens annuel de 1 denier.

— 51 cannes 5 pans carrés au cens annuel de 1 denier.

— 3 des immeubles serviles à la Chartreuse étant possédés par la main morte produit tous les 10 ans 1 lod 1/2 de 419 livres 5 sols 6 deniers donnant un revenu annuel de 41 livres 18 sols et 6 deniers.

Auquel état des directes de la Chartreuse de Marseille nous Jean Gabriel Merle et Jean François Lieutaud, officiers municipaux écrivant Me Spigne greffier subrogé, avons procédé en présence des religieux dénommés dans notre procès verbal d'aujourd'hui auquel le présent sera joint et avons signé avec les dits religieux et Me Spigne, greffier subrogé. A Marseille le 29 avril 1790. Signe:

Fr. Estienne Lanfant, prieur; fr. Arsène Fournier, vicaire; fr. Laurent Martin, ancien; fr. Martial Louvet, coadjuteur; fr. Augustin Dupont; fr. Joseph Martinet; fr. Léon Honoré d'Azan; fr. Bruno Ugla; fr. Etienne Michel; sacristain; fr. Bruno Bernard convers; fr. Augustin Joubert, convers; G. Merle, off. munic. ».

CHARGES

Nous reproduisons l'état des Charges du couvent d'après la déclaration faite par le prieur le 22 février 1790 (arch. dép. Q).

« — Rente à la Gde Chartreuse sur un capital 500 livres	500 livres
— Rente à la Chartreuse de Valbonne sur un capital de 3500 livres	140 »
— Au Chapitre de St. Victor et à la Commanderie de Marseille 5 différents 1/2 lods tous les 10 ans, montant à 424 liv. 3 sols, 6 deniers, revenant année commune	42 liv. 3 s. 6 d.
— En nourriture, vestiaire, feu de 19 religieux en frais	11.200 livres
— Gages et nourriture de 7 domestiques à 400 livres chaque	2.800 »
— Entretien de l'église, sacristie, cellules du cloître, bâtiments de campagnes, maison en ville et aumônes	4.300 »

— Les décimes ..... 975 liv. 13 sols
— Contributions nouvellement établies par la ville de Marseille ..... 849 liv. 15 sols

Total des charges ..... 20.867 liv. 11 s. 6 d.

NOTA. — Il y a pour l'année un déficit de 2691 livres 13 sols, lequel ayant sensiblement augmenté depuis sept ou huit ans en raison des sécheresses et des mauvaises récoltes, a obligé la Chartreuse à faire des abandons en faveur de ses rentrées:

— 1300 livres à Jean Pierre Garoutte, fermier du Jardin de St. Just.
— 1500 livres à Balthazard Olive sur celle du jardin de la Magdelaine.
— Perte considérable en vin qui donnait un produit annuel de 3600 livres.
— Démolition d'un grand bâtiment, nouvelles murailles, coupement de terrain et reconstruction à neuf dudit bâtiment. Ces pertes ont occasionné à la Chartreuse un déficit de 21.933 liv. 9 sols 7 deniers.

On observe que la dépense de la maison construite à neuf et les murailles de clôture ayant occasionné à la Chartreuse une dépense d'environ 1.200 livres, le déficit actuel est de beaucoup diminué puisqu'on a laissé à la Nation un capital tout neuf avec deux jardins qui en sont dépendants et qui compensent pour plus de la moitié les arrérages dûs.

— Il a été porté à l'hôtel de la Monnaie le 16 novembre 1789 divers objets d'argenterie ayant produit la somme de 2216 livres 2 sols 6 deniers.
— Mobilier non évalué.
— Objets en argent 47 marcs, 3 onces (inventaire des objets précieux) ».

Créance sur la Chartreuse

On ne fait état que de la réclamation suivante:

Marseille le 23 Messidor an 9 de la République Française. Le Préfet des Bouches-du-Rhône au maire de la Commune du Nord.

« Je vous fais passer, citoyen, les titres de la créance de l'Aumônier Général d'Avignon au nombre de six pièces sur la ci-devant Chartreuse de Marseille. Je vous invite à précéder la liquidation provisoire de cette créance en conformité des dispositions contenues aux articles 18 de la

loi du 23 messidor, an 2e, 42 et 43 de celle du 24 frimaire an 6. Veuillez bien accélérer cette liquidation et m'en faire le renvoi incontinent pour que je puisse la faire parvenir au liquidateur général de la dette publique qui doit en terminer la liquidation définitive.

Je vous salue. Ch. Delacroix.

ARRÊTÉ DE L'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Vu l'extrait du procès-verbal d'enchères du Directeur du district de Marseille du 5 juillet dernier pour la vente du Domaine des cy-devant Chartreux, d'après le plan géométral qui le divise en 14 lots le dit procès-verbal contenant les protestations des commissaires nommés par la commune de la dite ville, contre l'adjudication de la vente faite aux sieurs Chapellon et Devilliers de 18 quarterées dépendant du dit domaine des Chartreux, à cause desquelles protestations il a été superiodé à la dite vente par le Directeur du district,

La délibération de la commune de Marseille du 4 juillet portant nomination des Commissaires pour faire les dites protestations,

Ouï le procureur général syndic provisoire,

L'Administration du Département arrête que le Directoire du District de Marseille procèdera à la vente du domaine des ci-devant chartreux malgré l'opposition de la municipalité de Marseille et pour lui à la municipalité de la même ville.

Fait à Aix en l'administration du département le 6 août 1792. L'an quatrième de la Liberté, présents 6 membres, signé Truchement.

Président en absence, Descene sec. gén.

Conforme à l'original adressé au district de Marseille, Guerard, sec.

BIENS A VENDRE

Extrait de la brochure imprimée à Marseille chez Jean Mossy père et fils, imprimeurs de la Nation, du Roi et de la ville, 1790, donnant l'état des Biens Nationaux à vendre.

« Chartreux.— 7178 cannes carrées. Le sol et la bâtisse du couvent, cloître, dortoirs, église, cours et terrains contigus évalués à 60720 livres. De plus il y a d'affermé : une maison rue de la Glace, louée 700 livres.

— Quatre maisons contiguës sur la rue de Rome et des Chartreux louées 4550 livres.

— Une grande outique, entresols, quatre magasins, une petite cave dépendante de la plus grande de ces quatre maisons, loyer de 1048 livres.

BIENS RURAUX

Le domaine formant 3 propriétés contiguës en terres, vignes, arbres, prés et jardins, produisant environ 2150 livres.

Une petite maison en dépendant 168 livres.

Une maison contiguë 40 livres.
» » » 48 »
» » » 18 »
» » » 18 »
» » » 36 »

Un moulin à vent appelé du MATALIAN avec son régale et ses agrès, quartier de la Magdelaine, un moulin à eau quartier de St. Just, conjointement loués, 199 livres 19 sols.

Un jardin dont l'entrée est vis-à-vis la Place des Chartreux contenant environ 22 quarterées consistant en pré, jardin, vignes et bâtiments 1500 livres.

Petit jardin contiguë d'environ 1 quarterée 1/2 quartier de la Magdelaine, 135 livres.

Une propriété dite du MATALIAN quartier de la Magdelaine où il y a deux bâtiments en terres, vignes, arbres, d'environ 5 quarterées tenue à mégerie, produisant* déduction faite des impenses. 480 livres.

Une maison de campagne sur le chemin de St. Just avec un terrain inculte, non affermé, produisant annuellement environ 300 livres.

Un petit jardin clos, ayant son entrée sur le petit chemin du moulin à vent, d'environ 1/3 de quarterée non affermé.

Une campagne sur le chemin de St. Just vis-à-vis la Chartreuse contenant environ 25 quarterées où il y a un bâtiment appelé AIMAR tenue à mégerie produisant, déduction faite des impenses 600 livres environ.

Une autre campagne au nord de la Chartreuse contiguë au cloître.

contenant environ 15 quarterées avec un bâtiment tenue à mégerie produisant environ 275 livres.

Une partie de terrain de la même campagne contenant environ 1 quarterée 1/3 produisant 100 livres.

Un terrain appelé la VITRIERE sur le chemin de St. Just d'environ 1 quarterée 1/2 tenue à mégerie et du produit de 50 livres.

Ces trois parties formant une propriété en vignes, arbres, terrains non complantés, etc...

Une propriété dite la VELINE sur le même chemin d'environ 18 quarterées, 2 bâtiments, arbres, vignes, tenue à mégerie au produit de 69 livres.

Une autre propriété, appelée la MURE en terre, vignes, jardins, prés, 2 bâtiments, moulin à eau, au quartier de St. Just, d'environ 11 quarterées, affermés 1300 livres.

Une propriété en terre, vignes, arbres, bâtiments, quartier St. Jérôme, d'environ 18 quarterées, tenue à mégerie au produit de 872 livres ? »

La vente de ces biens ne se fit pas en même temps. Serait-ce dû à l'opposition faite par la municipalité qui avait motivé un arrêté du département des Bouches-du-Rhône ou pour toute autre cause ? Quoiqu'il en soit nous trouvons deux affiches aux archives, l'une indique la vente des biens pour le 11 juin 1793 ; l'autre sans date, indique l'enchère de trois immeubles sur lesquels il y a déjà une enchère de 140500 livres.

Pensions accordées aux Chartreux par le district de Marseille 1792-1794

Le décret de l'Assemblée Nationale du 4 février 1790 avait fixé dans son article 3 qu'il serait pourvu au sort des religieux par une pension convenable. Voici d'après les états relevés aux archives départementales la liste des pensionnaires Chartreux du district dressés de 1792-1794 [1]. Sur celle-ci figurent les noms des Pères et des Frères qui se trouvaient au couvent à cette date.

Etienne Lanfant, âgé de

plus de 70 ans ..... 1200 livres par an, 27 avril 92

[1] Arch. dép. Chartreux. Reg. L. 492. Gd cahier L. 1238. L. 1225-L. 1232.

Martial Louvet, âgé de plus de 70 ans	1200 livres par an,	9 juin 92
Ant. Garnier, né le 11 février 1740	1000 livres par an	»
Jean Bruno Imbert	1000 livres par an	
Pierre Richelme	1000 livres par an	
Aug. Dupont, né le 29 août 1735	1000 livres par an	
Jh. Martinet, né le 23 décembre 1750	1000 livres par an	
Jh. André, né (en blanc).	1000 livres par an	
Henri Terris, né le 2 novembre 1753	900 livres par an	
Jh. Louis Roux, né le 2 mars 1753	900 livres par an	
Fois Martin, né le 31 décembre 1746	aucune somme ne figure à côté de leurs noms	
Jean Imbert, né le 24 février 1731		
Jean Fournier, né le 8 juillet 1737		
J.-B. Coustaing, né le 14 octobre 1760		
Hilarion Barthe, né le 6 octobre 1750		
Fois Blanc, né le 26 juin 1730		
Lazare Pacôme Féraud, né le 31 août 1745		
J.-B. Féraudy, frère donné	300 livres	18 avril 1792
Jh. Laforgue, frère donné	300 livres	18 avril 1792
Ant. Joubert, frère convers, né le 9 février 1741	(aucune somme indiquée)	

Requête pour le R. D. Martial Louvet

La pension de mille livres accordée primitivement à D. Martial Louvet ayant été trouvée insuffisante, il adresse la requête suivante qui fut rejetée.

« A Messieurs les Président et Administrateurs du Directoire du district de Marseille.

Dom Martial Louvet, prêtre coadjuteur de la Chartreuse de Marseille, a l'honneur de vous représenter qu'il est âgé de soixante neuf ans, étant né à Avignon le 7 mars 1722 et religieux profes de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon depuis l'année 1743.

Son état, Messieurs, est d'autant plus à plaindre dans les circonstances où il va cesser de vivre en communauté, qu'il est accablé d'infirmités auxquelles la pension de mille livres qui lui a été accordée ne suffit pas pour lui procurer le soulagement dont il a besoin. Il est dénué de linge de toute espèce et de tout autre secours, il ne trouvera pas dans la modicité de sa pension de quoi satisfaire aux soins des médecins et chirurgiens qui le dirigent, aux frais des drogues et médicaments qu'on lui administre et aux salaires des personnes qui sont chargées de le panser deux fois par jour. Son état d'infirmité est justifié par les certificats ci-joint et le supliant ose espérer, Messieurs, des sentiments de justice et d'humanité qui vous dirigent, que vous daignerez lui accorder une augmentation de traitement proportionnée à tous ses besoins. Il ne cessera de faire des vœux au ciel pour votre conservation.

J. Martial Louvet, coadjuteur de la Chartreuse de Marseille. »

— Je Soussigné docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, agrégé au collège de médecine de cette ville de Marseille et médecin ordinaire depuis plusieurs années de la Chartreuse, certifie le contenu dans la pétition ci-dessus faite par le R. P. Martial Louvet, religieux chartreux. En foy de quoi j'ai signé la présente. A Marseille le 4 décembre 1790. Jourdan, médecin ».

Extrait du Registre des Délibérations du Directoire du District.

« Vu la pétition présentée par le fr. Martial Louvet, ci-devant coadjuteur de la Chartreuse de Marseille et les certificats au bas, qui justifient la vérité des faits contenus en la dite pétition.

Sur le rapport de M. Martinet, ouï M. Dominique Audibert, procureur syndic, en absence et remplacement.

Le Directoire du District estime qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la dite pétition. Mais que le département sera prié de prendre en considération l'âge et les graves infirmités de ce religieux. Fait à Marseille au District du Directoire le 22 décembre 1790.

Martinet, vice-président. Rafion, Bremond et Audibert, procureur syndic en absence et remplacement. Collationné G. Meyrard, secrétaire.

Vu la pétition du Sieur Martial Louvet ci-devant coadjuteur de la Chartreuse de Marseille et l'avis ci-dessus du directoire du District de Marseille sur le rapport de M. François Omer Granet.

Le Directoire du Département ouï M. Antoine Pierre Joubert, procureur général syndic arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer et que le présent sera envoyé au Directoire du district de Marseille et par lui à la partie intéressée.

Fait à Aix en Directoire le 15 février 1791. Henri Pollicot f. Granet.

Chargé le registre des avis du Directoire du District de Marseille.

Cotté A. F° 190. Guerand, secrétaire ».

Cette pension fut augmentée plus tard, nous la trouvons sur l'état 1792-1794 portée pour la somme de 1200 livres.

Bibliothèque du Couvent

Quel pouvait être l'état de la Bibliothèque de la Chartreuse au temps où le couvent fut fermé en 1790? Nous avons trouvé dans les Archives départementales le procès-verbal de 9 vacations pour la vente de 2293 volumes, qui se firent à la date du 31 janvier et jours suivants et qui produisirent une somme totale de 2097 livres 16 sols. Documents que nous avons publiés et qui produisirent une somme totale de 2097 livres 16 sols. Documents que nous avons publiés dans une étude précédente [1]. Tous les ouvrages composant cette bibliothèque ne furent pas vendus, une partie fut transportée à la ville pour sa bibliothèque publique, ainsi que nous l'apprend un répertoire manuscrit conservé à la bibliothèque qui nous donne l'inventaire de 227 ouvrages divers, la plupart in-f° et de 57 manuscrits. La majeure partie de ces volumes provenant de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon qui en fondant le couvent de Marseille en 1633 avait aussi composé le fonds de sa bibliothèque.

L'inventaire cité nous a aidé à nous former une idée de la composition de cette bibliothèque en recherchant les ouvra-

[1] *Provincia*. t. III, année 1923, p. 13.

ges dans les divers catalogues de celle de la ville et en examinant l'un après l'autre tous ces volumes, malheureusement un certain nombre, 126 n'ont pu être retrouvés soit qu'ils aient été vendus ou égarés.

Parmi ces volumes qui restent et forment encore le chiffre de 101 il y en a de très intéressants et d'une grande valeur ; un certain nombre contiennent de belles gravures, des dessins à la plume ou en couleur, des lettres ornées, etc..., et sortent des imprimeries réputées du XVe au XVIIIe siècle.

Nous avons essayé d'en faire un classement et d'en donner une bibliographie raisonnée en reproduisant les titres principaux des livres dans l'ordre suivant :

1° Ouvrages de religion ;

2° Ouvrages d'histoire et de géographie ;

3° Littérature et Linguistique.

On voit que les Chartreux savaient allier la sagesse à la science et qu'ils se servaient de leur culture intellectuelle pour arriver à la vie parfaite.

Nous avons fait suivre cette bibliographie de la nomenclature des ouvrages disparus et identifiés comme éditions sur le catalogue de la Bibliothèque Nationale et divers, ainsi que d'autres ouvrages cartusiens que possède la bibliothèque de Marseille sans indications d'origine. Enfin d'une petite étude sur les imprimeurs et leurs marques. Malheureusement cette dernière étude est très incomplète, n'ayant pas pu avoir à notre disposition pour les consulter tous les ouvrages qui ont étudié spécialement ces imprimeurs.

Nous ne faisons pas paraître cette étude dans cet ouvrage, l'ayant donnée *in-extenso* à la bibliothèque de la ville, où

l'on peut la consulter, et un double exemplaire a été remis à l'Ordre des Chartreux.

Dans les ouvrages cités, se trouve un volume des *Statuts de l'Ordre* imprimé en caractères gothiques édité à Bâle en 1510, dans lequel il y a deux gravures sur bois très curieuses. L'une représente l'arbre de Jessé composé avec saint Bruno, et l'autre, l'histoire de la fondation de l'Ordre par saint Bruno jusqu'à la construction du monastère de la Grande Chartreuse; scènes qui ont été aussi interprétées plus tard par le peintre Le Sueur, dans ses tableaux de la vie de saint Bruno, qui sont au musée du Louvre.

MARC DUBOIS.

QUELQUES GOUFFRES DE PROVENCE[1]

IV. — Les Garagaï de Sainte-Victoire

Depuis que j'ai quitté Marseille, j'ai visité un certain nombre de gouffres et rivières souterraines, dans plusieurs régions, mais comme Marseille sera plus intéressée par la spéléologie locale, je ne ferai que mentionner les recherches en dehors de la Provence.

De janvier 1928 à juin, mes camarades (parmi lesquels je dois mentionner M. P. Marcelin, conservateur du Museum de Nîmes) et moi avons visité les quatorze avens que le regretté Mazauric n'avait pas vu sur le plateau s'étendant au nord d'Uzès. Ce manteau urgonien (crétacé) s'est révélé plus épais qu'on ne pensait, puisque, dans l'aven « du Mas », près de la Bruguière, nous avons atteint 102 mètres de profondeur verticale. Si tous ces gouffres n'ont pas donné par eux-mêmes des résultats également intéressants, la série des observations nous a permis de faire un rapport technique pour le Congrès de l'Association Française pour l'avancement des sciences de la Rochelle (1928). Ce rapport émet quelques opinions nouvelles et corrobore certaines théories émises par E. A. Martel.

En juin, j'ai organisé et mené à bonne fin l'exploration des fameux Garagaï de Sainte-Victoire, dont nous donnerons un exposé à la fin de cette note. Nous devons dire ici toute la reconnaissance que nous avons envers MM. le général commandant la XVe région, qui m'a autorisé à employer des soldats d'Aix, pour transporter le matériel à la croix de Provence ; l'abbé Pascal (qui a trouvé une fin

[1] Voir *Provincia* t. VII, 1927, p. 68 et suiv.

si tragique dans le Verdon) et le comte de Gasparin, qui a contribué financièrement à cette expédition.

En juillet-août, c'est vers le Causse Noir (partie Sud), que nous avons dirigé nos recherches, et là, six avens ont révélé leurs secrets. Le très épais manteau calcaire dolomitique du Jurassique moyen nous a laissés pénétrer jusqu'à 130 mètres de profondeur dans un seul à-pic à l'aven de « La Baisse » près de Longuiers. Dans tous ces gouffres, de grosses quantités de sables provenant de la décomposition des dolomies filtrent les eaux de percolation et les restituent dans les résurgences des vallées, partiellement purifiées, ce qui évite les pollutions remarquées dans les résurgences des massifs simplement calcaires [1].

Fin août, sur la demande de l'abbé Pascal, j'ai entrepris pour le compte du Touring-Club de France la descente du Verdon, que cette grande Association voulait aménager. Après avoir parcouru la totalité du cours du torrent compris entre Rougon et le pont d'Aiguines [2], grâce à un équipement spécial, j'ai pu, tout en admirant les beautés du plus grand Canon d'Europe, me rendre compte de l'impossibilité qu'il y avait d'aménager touristiquement ces gorges sans les enlaidir. Un rapport spécial sur ce voyage vous sera fourni bientôt.

[1] Nous avons, avec M. Brun d'Arre, et son dévoué personnel continué l'exploration, à peine ébauchée par Mazauric, de l'Event de Brun (près Le Vigan). Nous n'avons pu la terminer, étant donné les très grandes difficultés rencontrées pour passer les lacs souterrains (température 10°3). L'un d'eux présente en son milieu un détroit qu'on ne peut passer qu'à la nage et que nous devrons faire sauter avec des explosifs pour permettre au bateau de faire le service. Cet évent est une rivière à processus vauclusien qui nous conduira très avant sous la causse de Montdardier. (Larzac Est.).

[2] Ce qui n'avait jamais pu être fait par personne jusqu'à maintenant.

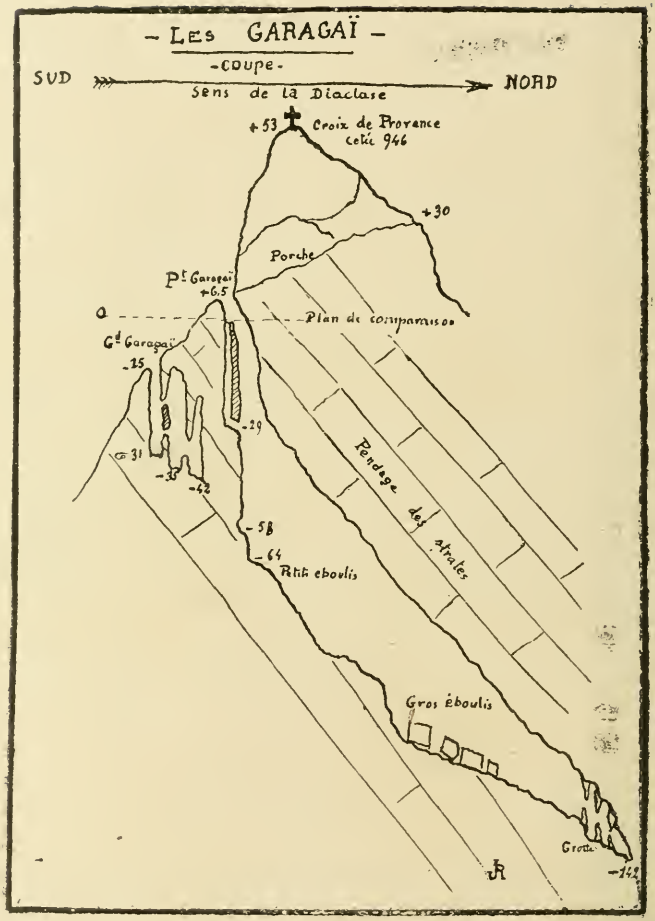
- LES GARAGAÏ -
-coupe-
SUD
NORD
Sens de la Diaclase
+53
Croix de Provence
cote 946
+30
Porche
Pt Garagaï
+6.5
a
Plan de comparaison
Gd Garagaï
-25
-29
31
-35
-42
-58
-64
Petit eboulis
Pendage des strates
Gros éboulis
Grotte
-142

Le 21 septembre, j'ai eu la bonne fortune de trouver au fond d'un aven nommé « La Figuairolle », un habitat *énéolithique* très important, qui m'a donné plusieurs *Dolia,* de très nombreux morceaux de poteries, et deux squelettes humains.

*
* *

Mais revenons maintenant au Garagaï, gouffre fameux, qui a fait couler tant d'encre et que les Marseillais connaissent bien.

Un complexe d'avens s'ouvre à 900 mètres d'altitude dans le Jurassique supérieur (J 7-5) du massif de Sainte-Victoire. Le pendage des couches de calcaire blanc est d'environ 45°. Une grande diaclase se voit depuis la crête jusqu'au milieu de la montagne : en haut, elle a été le point de faiblesse qui a permis aux anciennes eaux sauvages de se frayer un passage ; en bas un thalweg bien marqué et profond conduit les eaux de ruissellement actuelles dans la vallée.

Très peu en-dessous de la crête de la Croix de Provence (946 m.), un porche-tunnel, de 15 mètres de largeur sur 5 de hauteur, s'ouvre : il débouchait jadis dans les avens ; maintenant il baille sur le flanc sud de la montagne, décapée par les eaux, le vent et les éboulements.

Ce porche, qui dénote une grande érosion tourbillonnaire, menait les eaux absorbées vers les abîmes, auxquels la grande diaclase a servi de point de départ.

Ces avens sont au nombre de quatre : le plus haut, ayant la plus petite entrée, est nommé le « Petit Garagaï » à cause de l'étroitesse de sa bouche souvent modifiée et remaniée depuis sa formation ; mais il est le plus important. Son orientation est Nord-Sud, selon le sens de la diaclase.

Ses dimensions sont les suivantes[1] : profondeur à pic sur le cône d'éboulis : 64 mètres ; au fond de la salle : 142 mètres. Largeur de la salle : 40 mètres ; hauteur : 40 mètres ; longueur : 170 mètres. Deux petites plateformes sur la paroi S.-E. ; l'une à 29 mètres, l'autre à 58 mètres.

C'est un aven *mort*, ce qui est naturel, étant donné sa situation.

Par endroits, les parois sont recouvertes de concrétions en forme d'œil de langouste (concrétions pédonculées) ; ces dernières recouvrent entièrement les parois de deux petits avens ($0^m,80$ de diamètre, 8 mètres de prof.) parallèles se trouvant à l'extrémité S.-E. de la salle. Au fond de cette salle majestueuse, se voit une belle cascade pétrifiée.

A l'extrémité Nord, une jolie petite grotte à plafond bas ($0^m,50$ à $1^m,50$) possède de nombreux piliers stalagmitiques et deux beaux exemplaires de stalactites excentriques.

Au fond de la grotte, une fissure impénétrable de quatre mètres de profondeur au sondage, porte à 146 mètres le creux atteint. L'aven devait continuer dans cette direction.

Si la grande salle dans sa partie Sud n'a subi aucune transformation depuis longtemps, dans la partie Nord au contraire, on constate l'instabilité du plafond qui s'effondre souvent par plaques. En effet, la patine des blocs, par endroit énormes (20 m. c.), est enlevée par des chutes récentes de dalles plus ou moins grosses, ce qui met à nu le calcaire blanc. Sur le grand éboulis, une stalagmite de 2 m. de diamètre sur 3 m. de long, de forme cylindro-conique, est couchée, ayant été abattue par une de ces dalles tombée du plafond.

On peut vérifier le pendage des strates, jusqu'au contact de la voûte et du fond pénétrable.

[1] Hauteurs prises de la petite plateforme se trouvant à 6 m. 50 plus bas que le flanc de la montagne où l'aven prend naissance.

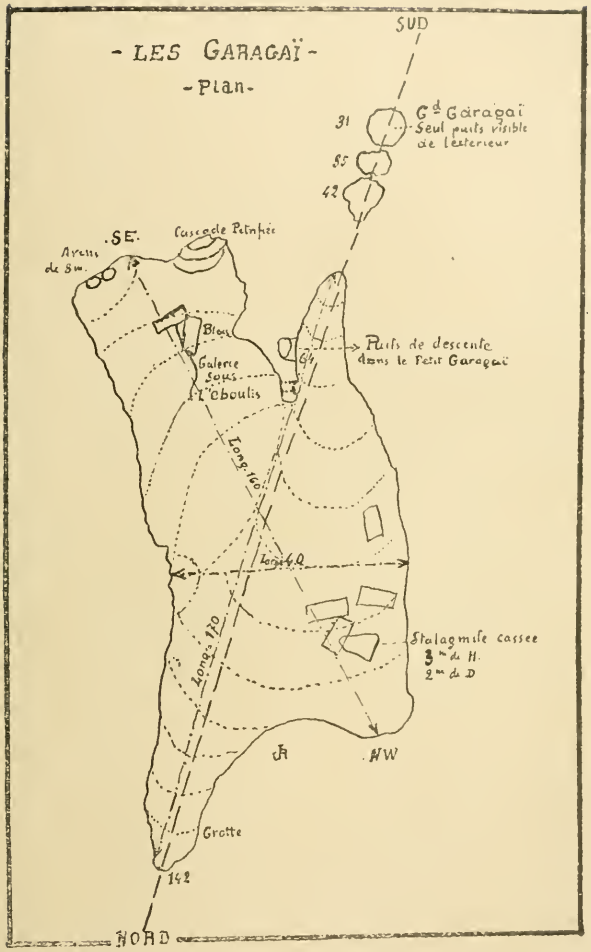
- LES GARAGAÏ -
- Plan -
SUD
Gd Garagaï
Seul puits visible de l'extérieur
31
85
42
SE.
Cascade Pétrifiée
Arcs de 5m.
Blocs
Galerie sous l'éboulis
64
Puits de descente dans le Petit Garagaï
Long. 160
Long. 60
Long. 120
Stalagmite cassée
3m de H.
2m de D
NW
Grotte
142
NORD

La température moyenne de cet aven est de 15° ; à l'extérieur, une heure avant, elle était de 11°7.

Aucun ossement n'a été vu. Cela est facilement explicable par la difficulté d'accès de la bouche.

Il n'y a pas d'eau courante non plus, malgré les dires récents d'un rabdomancien.

Si dix-sept hommes de troupe du 22e Colonial mis à ma disposition ont été nécessaires pour hisser le matériel là-haut et exécuter les manœuvres, la descente ne présente aucune difficulté, et les « éboulis dangereux » de l'ingénieur Bouche qui avait, paraît-il, exploré le Garagaï en 1876, sont de pure fantaisie : au contraire, c'est un aven très agréable. J'y ai passé dix heures, et tout visité ; la galerie sous les éboulis cyclopéens et les deux petits avens du fond de la salle S.-E. (8 mètres).

Mes collaborateurs, descendus à ma suite, admirèrent ce grand vide incliné en pente rapide, son aspect est imposant.

Au sommet du cône d'éboulis (64 mètres), c'est-à-dire au Sud, on doit être très près du groupe des trois autres avens du « Grand Garagaï ».

*
* *

Quinze mètres environ plus bas que l'orifice du « Petit Garagaï », une bouche circulaire de 9 mètres carrés est celle d'un puits de 31 mètres de profondeur, colmaté par des pierrailles ; dans sa paroi du Nord, à deux mètres du fond, s'ouvre une fissure impénétrable, et deux mètres plus haut, une autre entrée plus grande m'a permis d'accéder à un second aven plus étroit que le premier. Il est circulaire lui aussi, de deux mètres de diamètre, et bouché au fond à 35 m. (4 m. plus bas que le précédent), et bouché aussi au niveau du sol en haut. Remontant encore sur la paroi Nord, j'ai trouvé un orifice qui donne dans un troisième et dernier gouffre ayant son fond 8 mètres plus bas que le pré-

cédent (42 m.). A ce moment, je devais me trouver très près de la paroi Sud du « Petit Garagaï ». Aucune concrétion, aucun os.

*
* *

Au point de vue hydrologie souterraine, il ne semble pas que cet ensemble de gouffres draine beaucoup d'eau vers les résurgences les plus proches: Saint-Antonin et Beaurecueil (au Sud du massif de Sainte-Victoire). C'est l'évidence même étant donné la situation des bouches.

Il est plus que probable que le plateau crétacé du bois de Concors rejoignait, avant le creusement de la vallée de Vauvenargues et la surrection de Sainte-Victoire, ce dernier massif. De toute façon, s'il y a aven, il y a eu rivière; pour qu'il y ait rivière, il faut qu'il y ait eu plateau ou surface peu inclinée, ou tout au moins des montagnes plus hautes proches et en liaison hydrologique.

J'ai souvent vu des avens sur des sommets; il faut croire que les environs, par suite de mouvements tectoniques et de l'érosion, ont été modifiés, laissant en haut ce qui fut en bas.

Le massif de Sainte-Victoire a du être recouvert de crétacé, mais l'érosion l'a enlevé et les « Garagaï » commençaient probablement dans cette couche.

*
* *

Historique. — On trouve dans la *Provence à travers champs* (n° 1, année 1880), le récit d'une tentative de descente dans le Petit Garagaï par M. Bouche, ingénieur aux mines de Fuveau. Ce compte rendu nébuleux, et faux comme dimensions indiquées, masque un échec (1876).

Plus tard, MM. Verdot et Jury, faute de matériel et d'expérience, ont frisé la mort et n'ont pas atteint le fond.

MM. Gavet et Serre seraient descendus plus récemment jusqu'à la petite plateforme de 6 mètres carrés qui se trouve à 29 mètres de profondeur. La descente de M. Thieux à

100 mètres (?), en avril 1902, n'a pu être si basse, sinon il y aurait eu le récit de l'exploration et une description des lieux.

De nombreuses légendes, communes à bien des abîmes, circulaient sur le compte de ce gouffre : Fouets de bergers jetés au Garagaï et retrouvés à la Fontaine de Vaucluse ! Chèvre d'Or ! Trésors ! Prairies à 10 mètres de profondeur, où les bergers descendaient leurs bêtes pour les faire guérir par les « gaz » ! etc...

Une seule « histoire » est à retenir, mais dont nous n'avons pu rien vérifier. C'est celle indiquée page 86 de la *France ignorée* de M. E.-A. Martel : Marius, en l'an 102 avant J.-C., aurait précipité 300 Cimbres et Teutons vaincus à Pourrière (*Campi Putridi*). Malheureusement, depuis 2.030 ans, de nombreux éboulis ont modifié le Petit Garagaï et ces guerriers, si la légende est vraie, gisent sous des mètres cubes de pierres.

Nous n'avons trouvé qu'une barre de fer provenant de la construction de la Croix de Provence, deux ou trois cannes et un chandelier !

L'exploration du Petit Garagaï a été faite le 28 juin 1928 par MM. Denizot (de la Faculté des Sciences de Marseille), J. de Gasparin, mon fidèle compagnon, Serre, professeur au Collège catholique d'Aix, et Ellis, le cinéaste bien connu. M. l'abbé Pascal était chef de poste et assurait le service du téléphone, le ravitaillement et le service du magasin des accessoires, à la bouche.

J'ai été seul, en sortant du Petit Garagaï, à explorer les trois avens du Grand Garagaï. [1]

Uchaud, le 31 décembre 1928. ROBERT DE JOLY.

[1] Ces trois avens n'ont qu'une bouche, ils ont comme profondeur 31 m., 35 m., 42 m., ils sont reliés entre eux par des fissures se trouvant vers le bas.

La Révocation de l'Édit de Nantes à Marseille

Sa préparation — Ses conséquences

Marseille, ville commerciale par excellence depuis l'époque où les Grecs de Phocée étaient venus y installer leurs comptoirs près de mille ans avant l'ère chrétienne, était un lieu de passage trop fréquenté pour qu'à la Renaissance les idées luthériennes et calvinistes n'y aient point été apportées dès leur apparition. Les importateurs furent soit les Vaudois voisins des bords de la Durance, soit les négociants étrangers : anglais, hollandais, allemands ou suisses, venus des pays du Nord s'y approvisionner des produits de l'Orient. Dans d'autres études j'ai écrit l'histoire des débuts de l'Eglise protestante de Marseille. Je me contenterai aujourd'hui d'exposer ici, avec quelques détails, sa situation au moment où commencent en France les préliminaires de la Révocation de l'édit de Nantes et au moment où cet édit fut appliqué. Il y a, en effet, deux périodes à distinguer, car cette mesure ne fut pas prise à l'improviste, elle fut préparée de longue main et précédée par une série de mesures de plus en plus restrictives destinées à faire disparaître le protestantisme de notre pays. Elles furent mises en action plus de vingt ans avant l'Edit.

Les protestants de Provence avaient peu à peu relevé leurs églises après la rude secousse du début du XVIIe siècle. Ils avaient obtenu, le 17 août 1654, un arrêt du roi confir-

mant les articles 32 et 34 de l'Edit de Nantes. Par cet arrêt, défense expresse avait été faite au Parlement d'Aix, dont l'intolérance était connue, de connaître des causes de ceux de la Religion. Les jugements de la Chambre de l'édit de Grenoble étaient exécutoires en Provence sans l'autorisation des juges d'Aix.

« Au début de 1661, lorsque commence le règne personnel de Louis XIV », dit M. le professeur Bourrilly, dans son magistral travail sur les protestants de Provence et d'Orange sous Louis XIV, auquel nous ferons au cours de cette étude de nombreux emprunts, « il y a des temples à Joucas, à la Bastide-des-Jourdans, à la Coste, à Sivergues, à Mérindol, à Lourmarin, à la Roque-d'Anthéron, à Cabrières, à la Motte-d'Aigues, à Pépin-d'Aigues, à Velaux, à Manosque, à Ongles, à Seyne-les-Alpes, à Remoules-Riez, à Thoard au Luc et à Lemps. Le culte est librement exercé à Gignac, à Oppedette, à Gordes, à Roquefure, à Saint-Martin d'Aigues, à Cadenet, à Eyguières, à la Breolle, à Selonnet, à Solliès, à la Charce soit au total dans une trentaine de localités ». Seules Aix, à cause de la proximité de l'archevêque et du Parlement, et Marseille, en vertu de l'ordonnance de Charles IX, de 1563, obtenue par les consuls, n'avaient pas de culte public. L'édit de Nantes avait réuni ces importantes églises à la petite paroisse rurale de Velaux, où le pasteur était tenu de résider.

La vie religieuse des protestants marseillais était donc surtout toute familiale. Des cultes clandestins étaient cependant présidés par des pasteurs de passage, mais non les ensevelissements. Il était interdit d'enterrer les morts avant la nuit et encore devait-on le faire sans bruit sous la surveillance d'un commissaire et avec une seule lanterne. Pour entendre un culte public, pour les mariages et les baptêmes, force était de se rendre à Velaux, dont l'éloigne-

ment et la difficulté d'accès n'empêchaient pas les assemblées d'être très suivies.

L'église marseillaise était formée soit par des protestants français, venus du Languedoc commercer et se fixer dans cette ville, soit de Vaudois voisins venus de la région du Lubéron, soit d'étrangers suisses, allemands ou anglais. Les descendants des premiers huguenots du XVIe siècle étaient peu nombreux. Quelques bonnes familles marseillaises les représentaient cependant encore avec les De Candolle, les Calix, les Honnorat, les Pélissier. Tous les autres étaient revenus au catholicisme dans l'ambiance cléricale de cette ville aux églises et aux congrégations aussi nombreuses que celles rencontrées dans l'Isle sonnante ou au pays des Papemanes par le bon Pantagruel, sous la conduite de Rabelais.

Une colonie étrangère importante se retrouve dans les registres d'état civil de l'église de Velaux. Citons, parmi ses membres, en premier lieu, les Solicoffre, négociants venus de Saint-Gall au siècle précédent, sous le nom de Zollicofer. Ceux-ci possédaient à Velaux une campagne dans laquelle, tous les dimanches, se retrouvaient les marseillais venus au prêche. Heusch, banquier suisse allemanique, avait épousé la fille d'une des vieilles familles provençales, Marie d'Estienne de Chossegros de Mimet. Beltz, de Genève. Parmi les Hollandais, citons Carles Gilles, époux Marie Manzoni de Florence, Nicolas Rulz, époux Benigne Solicoffre, Vander Cruys, Pierre Barnes ou Barents et son fils Martin, époux d'une marseillaise, Thérèze Roumieu. Du côté anglais, Robert Lang, remplissait les fonctions de consul et était détenteur de la clef du cimetière protestant. Georges Widenhoff, de Hambourg, raffineur de sucre, successeur dans cette industrie marseillaise des

Corbie, protestants · ses créateurs, épousa Catherine Delorme, de Nîmes.

Autour de ces divers chefs d'industrie gravitait une foule de jeunes agents de comptoir et de domestiques de leur nation qui, la plupart, appartenaient à la religion protestante.

A cette colonie étrangère ajoutons divers officiers suisses de la garnison : Jonas Aman, capitaine d'armes à la citadelle ; Leisser, capitaine de la Compagnie suisse ; Louis Girard, commandant d'une compagnie suisse du régiment de Strupp, caserné avec le capitaine d'armes Pierre Horn, au Château-d'If, etc., etc.

Parmi les nombreux négociants industriels ou boutiquiers français, que le registre de Velaux de 1669 à 1684, nous montre se mariant ou faisant baptiser leurs enfants, citons Jean Brousson, marchand droguiste de Nîmes, époux Catherine de Samon ; Claude Baguet, armateur, commerçant, industriel, originaire de Marsilhargues, époux Simone Valette ; Jean Salgues, marchand de soie, Joseph Furet, droguiste, époux Marguerite Cavaillone, Jean Gassaud, marchand, bourgeois, époux Anne Seigneuret, Pierre Calis, époux Anne Surian, ouvrier des monnaies du roi, Jean Delorme, de Nîmes, époux Anne Grégoire, Claude de Candolle et son fils Jean-François, époux Ysabeau d'Etienne de Mimet, Louis Chapus, maître dans la fabrique du roi, époux Isabeau Expariat, Pierre Malle, époux Ysabeau Farjon, marchand originaire de Montpellier, Samuel Goyrand, marchand, Philippe Vinatier, passementier, époux Anne Sambuc, fille de Pierre Sambuc, notaire de Velaux, Jean Burel, maître graveur, Pierre de Cormis, marchand, Vincent de Serre, marchand, époux Dorothée Moze, Cosme de Chossegros, seigneur de Mimet, Marc-Henri Romieu, orfèvre, les frères Chabrol, marchands

d'étain, André Heiraud, chapelier, originaire de Manosque, Audibert Sabatier, banquier, époux Marguerite Guiraud.

A ces familles fixées depuis plus ou moins longtemps dans notre ville, on peut en ajouter un certain nombre d'autres appelées par leurs fonctions à y résider.

Michel Rathery, contrôleur général des galères du roi, Pierre Charron, directeur des domaines du roi, époux Anne Pélissier, Pierre Charles, trésorier général des galères du roi et Joseph Prévot, receveur au grenier à sel. La famille Gibert, commis aux dépenses de la marine, époux Gilette de Lacroix, Jacques Gibert, garde général des magasins des galères du roi, qui épousa, en 1670, Anne de Rodon, fille de François de Rodon, médecin du roy à Marseille. Antoine Gibert, époux Catherine Gaissade, commis de garde magasin des galères. Deux personnages importants représentaient l'armée dans l'église de Marseille, l'un Charles Tondeux de Bellespine, époux Anne Blanc, était capitaine des portes de la citadelle, l'autre, Henri de Passebon, lieutenant d'une galère du roy, natif de Sedan, était le fils de François de Passebon, prévot du Haut et du Bas Limozin et avait épousé Marguerite Brousson.

La colonie protestante marseillaise de la fin du XVIIe siècle, que je viens d'essayer de présenter aussi rapidement que possible, menait une vie très calme. Elle ne demandait malgré toutes les restrictions à l'Edit de Nantes que de pouvoir prier son Dieu en paix et à sa manière. Tous ces réformés, loin d'être une charge pour l'agglomération commerciale, étaient au contraire des facteurs importants de son développement et de sa richesse. Ils excitaient même parfois l'envie de leurs concurrents catholiques par leur activité, leur sens des affaires. Leur parfaite honnêteté dans les transactions était reconnue par tous. Parmi ces

hardis négociants, la grande famille des Sollicoffre depuis plus d'un siècle commerçait avec tout le bassin méditerranéen, de la mer Noire à l'Espagne, où le Hollandaís Christian Van der Watter, envoyait aussi un navire en 1651. En 1662, Claude Baguet arme une barque pour Tunis et Jérémie Baguet, le bateau *La Rose*. Ils étaient tous deux spécialisés dans le commerce avec les terres barbaresques où ils entretenaient des comptoirs. Pierre Barnes arme en guerre en 1671 son navire le *Suisse*, sur la demande du comte de Vermandois, amiral de France. Tous les négociants importants de la place étaient les correspondants, les arraisonneurs de bateaux étrangers et souvent les consuls à Marseille ou pour le Levant de leurs pays respectifs ou de ceux avec lesquels ils étaient en relations suivies.

La reviviscence du protestantisme provençal, grâce à l'édit de Nantes, n'avait pas manqué de susciter les récriminations des catholiques. Les éléments de réaction se groupent, se préparent à agir sur place et de concert, en attendant de mettre en mouvement l'autorité royale. Comme de juste le clergé est à la tête de cette campagne. Il trouva un appui et un concours dans des sociétés particulières formées de clercs et de laïques dont l'action pour se manifester rarement en pleine lumière n'en a pas moins été soutenue et efficace. Dès 1639, se crée à Marseille et dans la région provençale, sur l'initiative de l'évêque de Grasse Godeau, la compagnie du Très Saint-Sacrement de l'autel, dont M. le doyen Allier a, de nos jours, étudié l'histoire. Parmi les préoccupations des adhérents, la poursuite des hérétiques tenait une grande place. « Et pour ce que Dieu est grandement déshonoré au siècle où nous sommes par les athées, déistes, libertins hérétiques, schismatiques, jureurs et blasphémateurs du nom de Dieu et autres impies,

on taschera par remontrances charitables et bons exemples de les ramener dans le bon chemin, et s'ils se rendent incorrigibles, les menacer des magistrats et même les en advertir au besoin ». Les confrères constituaient ainsi une sorte de police bénévole pour qui la surveillance incessante et au besoin la dénonciation avaient la valeur d'une œuvre pie [1] ».

Ne suffisant pas à leur œuvre, ces conférences créèrent à Marseille, en 1650, une nouvelle société secrète : la Société de la Propagation de la Foi, ayant le même but et le même mode d'action. Ils recrutaient leurs adhérents non seulement dans le clergé mais aussi dans toutes les classes de la société, en particulier dans les nombreuses confréries de pénitents qui florissaient à Marseille en costumes de couleurs variées, blancs, bleus, gris et même noirs.

En 1656 l'archevêque d'Aix, le cardinal de Grimaldi, constate des infractions à l'édit de Nantes : des temples nouveaux avaient été élevés à Mérindol, à Manosque, à Lemps, dans des seigneuries ecclésiastiques. Plainte fut portée au roi, des commissaires enquêteurs furent nommés. L'affaire traîne jusqu'en 1660, où profitant de la visite royale à Aix, le clergé veut y faire assigner les pasteurs et les principaux religionnaires des dits lieux. Ceux-ci « attendu que cette ville d'Aix leur est grandement suspecte », obtiennent que les conférences auront lieu à Pertuis, où elles durèrent un mois et demi, du 27 avril au 5 juin 1662. Le pasteur Jean Bernard, de Manosque, fut en vain délégué à Paris. Le culte protestant fut supprimé dans une quinzaine de localités et ne fut plus toléré que dans sept ou huit, en dehors des cinq désignées dans les arrêts précédents : Mérindol, Seyne, Manosque, Le Luc et Velaux. L'arrêt fut exécuté

[1] Bourrilly, *loc. cit.*

sous la surveillance intéressée des confréries et du clergé. Cependant à Lourmarin il y avait toujours un pasteur et les enterrements étaient faits en dehors des heures fixées, cette paroisse étant presque entièrement protestante, les catholiques étaient presque exclus des charges municipales. Plainte nouvelle fut portée au Parlement, que prononça un long arrêt contre les réformés.

En 1666 et 1667, deux déclarations royales, une contre les relaps et blasphémateurs, l'autre « sur ce que doivent faire les Protestants », reçoivent une si large publicité en Provence que des particuliers de Mérindol sont condamnés pour irrévérence contre le Saint-Sacrement de l'autel.

L'archevêque d'Arles, dans le diocèse duquel se trouvait Velaux, porta en 1669 une plainte contre les protestants de ce lieu « qui font venir des pasteurs étrangers pour y prêcher les jours de Ste Cène ». En 1671, le même archevêque revient à Velaux surveiller de près ses brebis égarées, au cours d'une de ces nombreuses missions organisées dans toute la Provence, pour convertir les hérétiques.

En 1679, le recours des protestants provençaux à la Chambre de l'édit de Grenoble est supprimé. Ils sont désormais livrés à l'arbitraire et à l'intolérance du Parlement d'Aix. La congrégation pour la propagation de la foi de Marseille, dénonce cette même année trois huguenots : un avocat, un médecin, de Rodon, sans doute et le pasteur Chauvin. Elle indique comme moyen discret de se débarrasser d'eux, de les mettre en quarantaine, « que les autres médecins ne fassent point de consulte avec lui, que les malades catholiques ne s'en servent point ».

Pour le pasteur Chauvin, accusé d'exercer son ministère à Marseille et dénoncé par le médecin clérical Peyssonel, il y eut de nombreuses requêtes adressées au ministère, aux échevins et au supérieur général de la congréga-

tion à Paris, le père Meynier. Celui-ci répondit en indiquant les moyens de se débarrasser du ministre par une consultation, que M. le professeur Bourrilly qualifie de chef-d'œuvre de prudence papelarde et d'astuce. Chauvin dût se résoudre à partir. Son dénonciateur, Claude Peyssonel, ne fut pas, semble-t-il, récompensé de sa mauvaise action par une augmentation de sa clientèle, car le 20 avril 1689 il demandait à la Chambre de Commerce l'autorisation de se rendre et de résider à Alexandrie d'Egypte. Son frère Cézar, qui était chirurgien, en faisait de même le 9 novembre [1].

En 1680, de nombreux arrêts royaux contre les protestants sont répandus en Provence. Le gouverneur M. de Grignan paraît avoir été assez tiède dans leur application, mais l'intendant, l'archevêque d'Aix et le Parlement, très excités contre les hérétiques, avaient vite raison de sa tendance à la tolérance. En haut lieu d'ailleurs on s'intéressait fort à cette surveillance et à la conversion des réformés.

La correspondance de Colbert avec les divers intendants des régions protestantes de la France, contient de nombreuses lettres à ce sujet. En voici une parmi celles qu'il adressait à Marseille :

Au sieur Brodart, intendant des galères à Marseille
Saint-Germain, 14 avril 1680.

Le Roy ayant résolu d'oster peu à peu du corps de ses galères tous ceux qui seront de la R. P. R. veut que vous me fassiez scavoir s'il y a parmi les écrivains qui servent dans le port ou sur lesdites galères quelques-uns d'eux qui soyent huguenots et qu'en ce cas vous cessiez de les employer aussitôt que vous auriez reçu cette lettre, et m'en-

[1] Archives de la Ch. de Commerce, B5, f° 409 et 427.

voyez un mémoire de ceux que vous aurez ostés de l'emploi par cette raison.

A l'esgard des officiers S. M. a résolu d'envoyér à M. par le moyen de M. l'Evesque un ecclésiastique habile et capable d'instruire ceux qui voudront bien se mettre en estat de connoistre les erreurs dans lesquelles ils se sont engagés; et vous pourrez lorsque cet ecclésiastique sera en ladite ville faire entendre tout doucement à ceux des dits officiers qui sont de la religion, que S. M. veut bien encore patienter quelques temps pour voir s'ils voudront se servir du secours qu'elle veut bien leur donner pour les instruire dans la Catholique, mais qu'après cela son intention n'est pas de se servir d'eux, s'ils continuent dans leur erreur.

Ne manquez pas de m'envoyer une liste exacte de tous les officiers des galères qui sont de la R. P. R. Je m'étonne que vous ne m'ayez point encore rendu compte de ce que fait le sieur Gibert pour s'instruire des vérités de notre religion. Vous pouvez lui expliquer clairement que s'il ne se fait incessamment catholique S. M. lui fera oster son emploi.

Sur le compte que j'ai rendu à S. M. des voyages que vous avez fait à Toulon depuis quatre mois, elle a bien voulu vous accorder 3.000 livres de gratification. J'en ferai remettre l'ordonnance au porteur de votre procuration[1].

Gibert entré en fonctions le 29 mars 1673, ne tint aucun compte des ordres du puissant ministre. Il fut cassé de sa charge pour fait de religion en 1681. Il n'abjura qu'après la révocation, sous la contrainte des dragons et disparut ensuite, semble-t-il, de Marseille.

[1] Lettres de Colbert, tome VI, p. 130. (Arch. de la Marine. Dépêches concernant les galères, 1680, f° 104).

L'année suivante, les négociants suisses molestés dans l'exercice de leur religion et forts de leur qualité d'alliés séculaires de la France, écrivent pour se plaindre à la diète de Saint-Gall.

En 1683, le jour de Pâques, un capucin prêchant le carême à Velaux, fut entendre le sermon du pasteur Barthélemy Bernard. Celui-ci pria Dieu pour ses frères persécutés par l'Antéchrist et privés de leurs temples et de leur religion. Cela suffit pour qu'un conseiller du Parlement d'Aix fut commis pour instruire cette affaire. Le résultat naturel et prévu de cette enquête fut la fermeture du temple de Velaux. Désormais les protestants marseillais ne purent plus entendre de culte public. Les négociants étrangers réitérèrent en vain leurs plaintes en 1684 à la diète de Zurich.

Le 11 mai, nouvelle défense qui atteint surtout les marseillais. Le roi interdit à tout Français d'accepter des charges de consuls des nations étrangères dans les ports du royaume et à ceux qui en sont pourvus d'en remplir les fonctions. Entre temps, les missions étaient de plus en plus ordonnées. Il y en eut même une sans grands résultats, à bord des vaisseaux du port, parmi les officiers du grand amiral protestant Duquesne, que l'on faisait surveiller pour savoir s'il exécutait à bord de ses navires les instructions royales au sujet de la célébration de la messe.

Colbert écrivait plusieurs lettres à l'ecclésiastique chargé de cette mission et entrait même dans les plus petits détails pouvant faciliter à celui-ci son rôle d'éducateur.

La dernière mesure préparatoire à l'édit fut l'ordonnance de l'intendant Morant, en date du 4 avril 1685. Elle prescrivait aux protestants français ou étrangers, de faire par devant Me Soleil, notaire et secrétaire de la communauté, la déclaration de leur domicile, de leurs biens, ainsi

que la constitution de leur famille. Elle défendait aussi à de nouveaux protestants français de s'installer à Marseille. Sur les 270 habitants protestants de la ville, répartis en 61 familles en 1682, 27 familles françaises représentant 130 personnes et 13 étrangères, soit 65 personnes, firent cette déclaration.

Les formalités prescrites par cette ordonnance, les édits multipliés contre les protestants, tout faisait présager des mesures encore plus rigoureuses que celles dont ils avaient été jusque là victimes. Aussi dans le courant de septembre et au début d'octobre, un certain nombre de religionnaires quittèrent-ils Marseille ou prirent leurs dispositions pour un prochain départ. Les uns se retiraient dans leur pays d'origine, la plupart pensaient à s'enfuir directement vers les pays étrangers. L'intendant Morant s'émut de ces départs et adressa aux échevins la lettre suivante :

Messieurs,

Ayant été informé qu'un grand nombre de religionnaires sujets de S. M., au préjudice de ses édits et déclarations qui leur défendent de sortir du royaume, à peine des galères, ne laissent pas que de passer dans les pays étrangers, s'embarquant pour cet effest dans les villes et lieux maritimes de cette province, je vous fais cette despêche pour vous dire, que de concert avec le lieutenant de l'amirauté de votre ville, vous fassiez observer ceux que pourraient y rester après que les expéditions nécessaires pour leur embarquement leur auront été refusées et que vous leur enjoigniez mesme d'en sortir en cas que vous connoissiez qu'ils n'y séjournent que dans l'attente d'une occasion favorable pour s'embarquer. Je suis, Messieurs, votre très humble et très affectionné serviteur. — MORANT. A Marseille, le 8 octobre 1685 [1].

[1] Marseille. Archives Municipales.

En exécution de cette lettre, dit M. Bourrilly, une descente de police eut lieu le 13 octobre à Mazargues, d'où par les calanques de Sormiou et de Morgiou, on pouvait s'enfuir en barque et rejoindre au large des îles quelque vaisseau étranger.

L'édit royal révoquant l'Edit de Nantes, fut promulgué par le comte de Grignan, commandant en Provence, le 30 octobre 1685. La population catholique de Marseille l'accueillit avec joie. L'assemblée des communautés réunie à Lambesc en novembre, pour célébrer l'heureux événement et aussi pour aider à couvrir les frais de ces « victoires non sanglantes que Louis-le-Grand venait de remporter par sa prudence sur les ennemis de la Religion », vota un don gratuit de 600.000 livres et l'érection sur une place d'Aix d'une statue du grand roi. Marseille, de même, vota une autre statue. Il serait trop long de raconter ici comment après avoir consulté le sculpteur Puget, le projet fut donné à Paris à un de ses concurrents et comment finalement les deux projets furent abandonnés.

Les protestants, et cela est facilement compréhensible, n'accueillirent pas avec la même joie l'édit royal. Respectueux malgré tout de l'autorité royale à laquelle leur loyalisme avait été fidèle en tous les temps, les principaux des réformés marseillais avaient promis à l'intendant d'obéir à la loi. Ils se ravisèrent ensuite en s'autorisant de la dernière clause de l'édit, ainsi conçue : « Pourront au surplus lesdits de la R. P. R. en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer, comme les autres demeurer dans les villes et lieux de notre royaume, pays et terres de notre obéissance, y continuer leur commerce et jouir de leurs biens sans pouvoir estre troublez ny empeschez sous prétexte de lad. R. P. R. à condition comme dû est, d'en pouvoir faire d'exercice, ny de s'assembler sous prétexte de prières ou de culte de lad.

religion, de quelque nature qu'il soit soubs les peines cy dessubs de confiscation de corps et de biens ».

Cette interprétation ne fut pas acceptée par le gouverneur de Provence qui, pour activer les conversions, fit marcher sur Marseille un escadron de dragons le 2 novembre 1685. Louvois, qui lui transmit le 7 novembre l'approbation du roi, lui recommanda de détromper les religionnaires marseillais par des logements considérables.

Nous empruntons à Arnaud[1] le texte d'un récit catholique des conversions ainsi obtenues : « Le second novembre 1685, jour de saint dimanche, est arrivé en cette ville cent cavaliers dits dragons, avec le nom des huguenots habitant cette ville, allant à cheval à chaque maison desdits huguenots, leur dire de la part du roy, s'ils veulent obéir à l'arrêt du roi, ou aller dès à présent en galères et leurs femmes à l'Amérique. Pour lors, voyant la résolution du roy crient tout haute voix « Vive le roy et sa sainte loi catholique apostolique et romaine que nous croyons tous et obéirons à ses commandements ». Donc MM. les Vicaires, chacun en sa paroisse, les ont reçus comme enfants de l'Eglise et renoncé à Calvin et à Luther. M. le grand vicaire les obligea d'assister tous les dimanches au prône, chacun à sa paroisse, et les vicaires avant de commencer le prône les appela chacun par son nom et eux de respondre tout haute voix « Monsieur suis icy ».

Ce récit nous paraît ne pas être tout à fait véridique. Si les protestants marseillais avaient tous agi avec une telle précipitation, il n'aurait pas été nécessaire de loger chez eux les dragons. Or, les archives de Marseille abondent en renseignements sur ce point spécial. Le 3 novembre, Jean et Jacques Peitieu, Pierre Peitieu leur père, Abraham Olier,

[1] Histoire des protestants de Provence et du Comtat Venaissin.

Jean Surdel, Pierre Pouchot, Jérémie Baguet, Louis Chapus, Henri et Paul Calix, Isaac Magnan, Jacques Portal et Pierre Fabry, reçurent chacun quatre dragons à loger et à entretenir. Les frères Henri et Samuel Chabrol, mieux servis, en eurent six chacun. La dame Claire Giraud, veuve de Georges Ferrat, âgée de 66 ans n'en eut que deux, mais ils lui vendirent ses meubles après avoir brisé portes et fenêtres. Etienne Ginoux en reçut aussi deux comme Jean Miller, auquel on mit en surplus le capitaine et un maréchal de logis. Un lieutenant fut aussi ajouté aux quatre dragons pour Louis Chapus. A mesure que le résultat cherché était obtenu l'autorité établissait un roulement parmi ses missionnaires bottés. Les dragons de Jean et Jacques Peitieu furent envoyés à l'hôtel du Levrier aux frais de Marie d'Estienne de Chossegros, femme du sieur Heusch ; ceux de Pierre Peitieu allèrent chez Jean Denty « chapellier près la Poissonerie neuve ». Ceux d'Abraham Olier n'ayant pas trouvé leur hôte, furent envoyés à l'hôtel et le 4 novembre chez Denis Charde, chapelier. Le surlendemain ils s'installent chez le sieur Etienne Matte, au Pavé-d'Amour, maison du Sr Bazan. Les quatre dragons de Pierre Pouchot furent mis, deux chez Pierre Jussy, passementier, demeurant à N.-D. de Laurette et deux chez Marie Gardiolle, femme de François Mégy, tailleur d'habits, demeurant au cours, proche les Recollets. Ceux de Louis Chapus émigrèrent chez Catherine Delorme, femme de Georges Widenhoff, raffineur de sucre, devant le Petit jeu de Paume. Ne l'ayant pas trouvée ils allèrent chez Henry Colomb. Ceux de Pierre Calix passèrent chez André Eyraud, chapelier à l'agrandissement, pour forcer sa famille à abjurer. Paul Calix déboursa pour les siens, qu'il ne logea pas cependant, 3 livres, 16 sols pour du foin, les fit déjeuner et leur donna encore 48 livres. Ils allèrent ensuite

chez Isaac Olier, marchand, proche les Recollets, maison d'Etienne Besson et de là, le 4 novembre, chez Pierre Malle, au compte duquel absent, ils dépensèrent au logis de la Pomme d'or 25 livres. Ceux d'Isaac Magnan passèrent chez Mathieu Allègre, gendre de Jean Calix, à la Rive-Neuve. Etienne Ginoux, déchargé par ordre de l'intendant, fut débarrassé de ses garnisaires au profit de Madeleine Derre, veuve de Paul Monestier, demeurant au Cours. Tous ces logements ne durèrent que trois ou quatre jours, mais furent forts coûteux pour ceux auxquels on les imposait et à qui on arrachait une abjuration dont la valeur, l'avenir le démontra, ne fut pas considérable.

Un « état des personnes de la R. P. R. de l'ung et de l'autre sexe qui ont abjuré à Marseille les 2, 3 et 4 novembre 1685 », donne seulement un total de 128 personnes, tandis qu'une note de police du même dossier indiquant les protestants avec leur adresse dans les quartiers de Cavaillon, St-Jean, Corps de ville, Blanquerie, fait mention d'un minimum de 350 personnes.

Une autre note sans date, du même dossier, porte le titre de « Roole des hérétiques rezidant à Marseille qui n'ont pas encore abjuré. Ce sont : Jacques Müller dit le Suisse, les trois enfants de Magdeleine Sambuc, veuve de Isaac Expariat, demeurant au Cours ; Charles Gilly, sa femme et ses quatre enfants ; Dame Marie d'Estienne de Chossegros de Mimet, femme du sieur Heusch, trois enfants et sa servante ; Reine Martin Barnes, père et fils, leurs femmes et huit enfants ; Pierre Matte, sa femme, un enfant, deux servantes et un homme de comptoir ; Etienne Matte, sa femme, un enfant et un garçon de comptoir et une servante ; la femme de Pierre Pouchot ».

Cette énumération n'est pas complète car dans la liste par quartiers on relève un certain nombre de protestants

absents ou à la campagne, probablement sur le chemin de l'exil. Un certain nombre d'abjurations eurent l'honneur d'être reçues par l'évêque lui-même, sans doute à cause de la situation sociale des nouveaux prosélytes : Marc-Henry Chabrol et son frère Samuel, tous deux potiers d'étain, le 3 novembre. Louis Chapus le 4, Paul Calix le 7, Jean Brousson le 9 et Pierre Brousson de Nîmes, le 10 novembre. Toutefois, l'évêque marseillais eut assez peu de discernement dans le choix de ses catéchumènes, trois d'entr'eux, les frères Chabrol et Calix s'enfuirent à l'étranger, les Brousson furent de très mauvais Nouveaux convertis. Leur neveu Claude, devint le plus influent et celui de tous les prédicants du Désert qui fit le plus pour le maintien de la foi protestante [1].

Bien que le comte de Grignan eut fait afficher le 25 octobre la défense de pratiquer la religion protestante à bord des navires, le 30 octobre la défense aux reliigonnaires de sortir du royaume et le 5 novembre la défense à quiconque de les aider dans cette entreprise à peine de 30.000 livres d'amende, la proximité des frontières d'Italie et surtout le voisinage de la mer continuèrent de plus en plus à faciliter un exode important. En décembre 1685, l'intendant Morant prescrivit une enquête pour connaître : 1° « Les noms et qualités de ceux de la R. P. R. qui s'étaient retirés du Royaume depuis le début de l'année et n'y seraient pas retournés incessamment » ; 2° « depuis quand ils sont absents, quels biens ils ont laissés, soit en meubles ou immeubles, la valeur de ces biens, ce qu'ils peuvent valoir par estimation et si quelques-uns n'ont point été usurpés depuis leur fuite, vendus ou mis à couvert depuis le commencement de la présente année. » Cette enquête démontra

[1] Arrêté à Oleron (Béarn), il fut exécuté à Montpellier le 4 novembre 1638.

que le nombre des fugitifs même à Marseille croissait chaque jour dans des proportions inquiétantes.

Dès la première quinzaine de mars 1686, le comte de Grignan prit des mesures de surveillance très actives. Il créa des secteurs sur toute la frontière terrestre de la Provence, commandés chacun par un officier et auxquels une centaine de communautés eurent à fournir des hommes de garde et à pourvoir à leur entretien. Dans le premier secteur, celui qui touchait au Dauphiné et à la vallée de Barcelonette, route directe des vallées vaudoises, près de 180 hommes montèrent une garde assidue. Celle-ci dura malgré les frais considérables qu'elle occasionnait, jusqu'en septembre 1687. Du côté maritime, les mêmes mesures furent prises de l'embouchure du Rhône jusqu'au Var, une douzaine de chaloupes armées croisèrent sans cesse dans la région. Dès la fin novembre, un certain nombre de protestants marseillais, auxquels leur abjuration forcée parut trop pénible, s'enfuirent à l'étranger en dépit de cette double surveillance. Les archives des Bouches-du-Rhône nous ont conservé les noms de ceux dont les biens furent vendus. Ce sont : Pierre et Philippe Calix, Jean Maillet, David Romieu, les frères Chabrol, Michel Heuss, la famille d'Allest et les frères Peilleux.

Arnaud, dons son *Histoire des protestants de Provence*, évalue de 1400 à 1500 les religionnaires qui s'enfuirent entre 1686 et 1698, soit à peu près le 1/5e de la population protestante de cette province. A ce nombre il faudrait encore ajouter tous ceux qui du Languedoc, du Dauphiné et même de plus loin, vinrent s'embarquer en fraude à Marseille avec la connivence de leurs amis de cette ville et parfois même celle de bonnes ames catholiques.

Alexandre Savois, fils de Pierre Savois, conseiller-secrétaire du roi au Parlement de Toulouse, nous a laissé le récit

de sa fuite de Montauban [1]. Parti à l'âge de treize ans, au début de septembre 1685 « souliers en besace sur son épaule et des escarpins de corde à ses pieds », plus riche de foi que d'argent, cet enfant passe par Lavaur, Castres, Mazamet, Bédarieux, Lodève, Montpellier, Lunel, Nîmes, Beaucaire, Lanson et Berre. Il arrive après mille péripéties, dont il nous fait un récit intéressant, à Marseille, le 12 janvier 1686, à 6 heures du soir, avec quelques compagnons de voyage pris en chemin. Là ils restèrent vingt-trois jours, attendant une occasion pour s'embarquer et soutenus par leurs coreligionnaires marseillais. « L'un d'eux, M. Bathery, neveu de M. Charles [2], surtout, me fit », dit-il « de grandes offres de service. Il m'ouvrit une armoire dans laquelle il me dit qu'il y avait 10.000 escus en or qu'il me conseilloit d'en prendre une bonne partie (il alla jusqu'à 10.000 francs), qu'il ne demandoit qu'un billet sur mon père, persuadé qu'il les rembourserait de bon cœur, et qu'il seroit bien aise que j'eusses le moyen de subsister hors du royaume, sans courir le danger de me faire des remises qui étoient déjà sévèrement défendues. J'étois de son avis, mais M. Lalauze (un de ses compagnons de fuite, fils cadet d'un avocat de Montauban), y fut contraire, disant que mon père ne me laisserait pas souffrir et que nous pourrions être pilliés. Ainsi je ne pris que douze louis dont je lui fis un billet pour prier mon père de les rembourser.

M. Rateri me procura le plaisir de voir Mlle Royer, de Montauban, sa parente, qu'il avait cachée avec Mlle sa fille chez une demoiselle papiste sur le port. Nous nous

[1] B. H. P. F. 1905 Abrégé de l'histoire de l'origine, de la sortie de France et de la vie d'Alexandre Savois écrit par lui même, publié par A. Guyot et N. Weiss.

[2] Le contrôleur général des domaines à Marseille.

fîmes des vœux réciproques pour une heureuse sortie du royaume, mais je n'ai pas su depuis ce qu'elles étoient devenues.

J'eus occasion dans cette visite d'adorer la bonne Providence, dans le soin qu'elle prend de nous sauver, il sembloit qu'elle eut bouché les yeux de ceux qui nous pouvoient perdre et qu'elle n'en laissât l'uzage qu'à ceux qui avoient pitié de nous. L'hôtesse de Mlle Royer me dit qu'elle m'avoit vu plusieurs fois promener sur le port, qu'elle étoit bien sûre que j'étois réformé et fugitif et que notre troupe étoit de cinq. Je luy demandois à quoy elle l'avoit reconnu. C'est, dit-elle à votre air consterné, à votre linge sale un jour de fête ou de dimanche, à vos habits délabréz, et j'ai su que vous étiez cinq parce que dans les quatre autres (qu'elle me dépeignoit) j'ai remarqué le même désordre dans le visage, dans le linge et dans les habits, et que je vous ay vu toujours promener avec quelqu'un d'eux et jamais avec d'autres. Si j'étais capable de cette trahison, ajouta-t-elle, j'en pourrois faire arrêter plus de cent, que j'ay reconnus aux mêmes marques, mais bien loin de les vouloir rendre malheureux, je les cacherois plutôt si je le pouvois comme les demoiselles Royer ».

Un capitaine anglais, qui avait déjà leurs provisions à son bord, leur fit faux bond au dernier moment et partit sans les avertir. En se faisant passer pour des chevaliers de Malte, ils obtinrent enfin leurs passeports et s'embarquèrent sur la barque *Saint-Pierre,* patron Monier, qui devait pour cinq francs par tête les transporter à Livourne. Après avoir subi des vents contraires qui les obligèrent de faire escale à Antibes, ils débarquèrent à Gênes, où un réfugié, nommé Bourguet, les pilota et les fit embarquer sur un bateau hollandais, la *Tête-Noire,* le 17 mars 1686. Après un voyage mouvementé nos réfugiés débarquèrent

enfin à Amsterdam le mercredi 28 juin 1686, onze mois après leur départ de Montauban!

Tous les fugitifs qui passaient par Marseille n'avaient pas la même chance que notre jeune Montalbanais. Ils ne rencontraient pas d'aussi bonnes personnes que la Saint-Jeannaise logée sur le port. Il serait trop long de raconter toutes les arrestations faites autour de la ville, aux quartiers de Montolivet, les Crottes, Saint-Barnabé, Mazargues, dans la ville même chez les habitants ou aux logis des Deux pommes, du Levrier ou des Trois poulets. Je crois en avoir assez dit pour montrer les dangers et les difficultés sans nombre qu'avaient à surmonter les fugitifs protestants français ou marseillais.

Nous sommes arrivés à la fin de cette longue narration de la révocation de l'Edit de Nantes à Marseille. Désormais cette ville ne connaîtra plus de huguenots. Ils sont devenus de par la grâce de Louis XIV des nouveaux convertis par les arguments des missionnaires bottés du comte de Grignan. Une surveillance de tous les instants fut désormais nécessaire pour contenir ces nouvelles ouailles dans les sentiers de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Les empêcher de revenir à leur ancienne foi ouvertement, les empêcher de partir avec leur commerce à l'étranger, fut la partie la plus ingrate et la plus difficile du rôle de l'intendant Lebret. L'église marseillaise désormais sous la Croix comme les autres églises de France, eut comme elles ses assemblées au désert dans la campagne marseillaise, elle emprunta la devise orgueilleuse de ses échevins: « *et tenebrae eam non comprehenderunt* ».

Avec le concours des négociants étrangers, leurs amis ou leurs parents, les Nouveaux Convertis marseillais tinrent bon malgré les persécutions dont ils furent victimes. L'église protestante reconstituée se développa dans l'om-

bre. Elle pria partout où cela lui fut possible, dans des maisons particulières comme celle de la veuve Jersin, rue des Feuillants, qui avait une double entrée, ou dans une bastide au pied de N.-D. de la Garde. Dès 1751, quand les idées de tolérance apparurent dans la société, elle affirma sa présence et sa vitalité grâce aux hommes de valeur qui la composaient et qui la dirigèrent jusqu'à la Révolution française. Les Baillon, Gaïte, Hugues Baux, Seymandi, Audibert, constituant l'élite du commerce marseillais, ne cachèrent jamais leurs idées religieuses à leurs contemporains, qui ne les en apprécièrent pas moins.

Dr L. MALZAC.

UN GENTILHOMME DE RIEZ

Le " Marquis " de Lyle-Saint-Martin

(1749-1821)

Le Secrétaire général de la Société regrette que les circonstances ne lui aient pas permis de se joindre à ses collègues qui ont participé à la belle randonnée de Riez, le 2 juin, poursuivie le 3 sur Moustiers-Sainte-Marie et Fontaine-l'Evêque, laquelle a pris si joliment figure de Congrès archéologique et historique par la réunion des membres les plus distingués des principales Sociétés savantes, accourus pour une délicate bienvenue.

Du moins, atténuera-t-il ses regrets en rappelant dans *Provincia* le souvenir certes, bien effacé d'un citoyen de Riez, si effacé, que dans sa récente thèse sur Alphonse Rabbe, M. Louis Andrieux, ancien préfet de police le 4 mars 1870, en 1885 ancien député des Basses-Alpes, passant en revue les personnalités notoires, nées à Riez, ne le mentionne même pas. Malgré ses 89 ans, nous le lui signalons en cas d'une deuxième édition.

Il s'agit de M. Jean-Gaspard-Henry de Lyle-Saint-Martin, bien connu à Marseille, où il fut conseiller municipal sous le Premier Empire et la Restauration, membre de l'Académie, sous le nom de M. le marquis de Lyle-Saint-Martin.

Et c'est précisément ce titre de marquis qui va soulever ici un curieux petit problème de droit.

D'abord qui est ce monsieur de Lyle-Saint-Martin ? Assurément un gentilhomme de vieille souche, puisque nous relevons dans la liste des gentilshommes possédant fiefs en Provence, présentant leurs preuves de noblesse pour leur admission aux états qui doivent se tenir de 1787 à 1789, MM. Joseph-Ignace de Lyle, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre, seigneur de Callian et co-seigneur de Roquebrune ; Louis-Auguste de Lyle, chevalier de Saint-Louis, aussi chef d'escadre, seigneur de Taulane, Garron, co-seigneur de Séranon et du Bourguet ; Pierre-Etienne de Lyle du Montel, capitaine de dragons au régiment de Durfort, seigneur de Roussillon [1] ; et enfin Jean-Gaspard-Henri de Lyle-Saint-Martin, chevalier de Saint-Louis et lieutenant des vaisseaux du Roi, notre *marquis*.

Tous les quatre ils se disent « de la branche collatérale des anciens pairs du royaume d'Ecosse [2] ». Dont acte.

Leurs armes étaient : *d'azur aux trois fleurs de lis de jardin*.

Noblesse ancienne, certes, puisque la sœur du dit *marquis*, Françoise-Gabrielle-Honorée, ayant sollicité en 1777, une des dots spirituelles de 4.000 livres, créées par la fondation de M. le président de Saint-Vallier, dût soumettre à M. d'Hozier, juge d'armes de France, « tous les titres qui établissaient incontestablement l'ancienne extraction militaire de la famille de Lille (*sic*) seigneur de Taulanne, de Callian et de Saint-Martin d'Allignosc », d'où il résultait, après l'examen de la généalogie des différentes branches de

[1] A cette branche faut-il attacher « noble Pierre-Jean de Lisle, écuyer, secrétaire du Roi, baron de Roussillon, 1er Echevin de Marseille en 1750, auquel Octave Teissier, dans son *Armorial des Echevins* donne : « *D'azur à trois lis d'argent tigés et feuillés de sinople?* »

[2] Arch. B.-du-Rh. C. 1830.

cette maison que le père de la postulante « Jean-Gaspard de Lille, seigneur de Saint-Martin d'Allignose » formait le huitième degré de noblesse [1].

Une dame de Lyle-Callian était supérieure du 2e couvent de la Visitation de Marseille.

Celui-ci, né le 24 août 1710, était le fils de Joseph (né le 18 mars 1668) et d'Anne-Rose de Bayon (contrat de mariage du 23 novembre 1709), et le petit-fils de Claude et de Douce de Lille (*sic*) mariés en avril 1651 (contrat chez Possin, notaire à Marseille).

Jean-Gaspard, avait épousé Françoise de Chaudon (contrat du 10 mai 1743), et de leur union étaient nés, à Riez, le 10 juin 1749, Jean-Gaspard-Henri, qui nous occupe, et en 1754, le 10 juin aussi, à Marseille, Françoise-Gabrielle-Honorée, citée plus haut, qui fut baptisée à Saint-Martin, et eut pour parrain Messire Honoré de Lisle, chevalier, seigneur de Callian, et pour marraine la Demoiselle Thérèse de Lyle, le père absent.

C'est évidemment par Françoise de Chaudon que la terre et seigneurie de Saint-Martin d'Alignose, ou Le Rimat (actuellement dans la commune de Roumoules), passa aux de Lyle, puisque nous voyons que cette terre fut acquise en 1696 du domaine royal, par Oronce Chaudon, du lieu de Riez, qui dût la céder vers 1747 à un Clericy, mais qui revint, aux environs de 1753 à Gaspard de Lyle [2]. Mais encore une fois, ce n'était pas un *marquisat*, puisque le seul marquisat « de Saint-Martin » (de Palières), viguerie de Saint-Maximin, appartenait au président de Laurens de Brue.

Notons d'ailleurs que ce n'est qu'à la Restauration que M. de Lyle-Saint-Martin prit le titre de marquis.

[1] Archives des B.-du-Rh. C. 1424.

[2] M. Z. Isnard. Etat féodal de la Haute-Provence.

Il était bien loin l'Arrêt du Parlement de Provence du 3 novembre 1677, qui interdisait d'usurper les titres de marquis ou de comte, ainsi que la qualification de Damoiselle, et si la Charte de 1814 avait proclamé que la noblesse ancienne reprenait ses titres et que la nouvelle conservait les siens, du moins fallait-il être en possession de titres authentiques.

M. de Lyle-Saint-Martin (Jean-Gaspard-Henri), lieutenant des vaisseaux du Roi et chevalier de Saint-Louis, avait épousé, le 27 juillet 1784, en l'église Saint-Martin, à Marseille, Marie-Marguerite-Colombe Gay, fille de Jean-Antoine Gay [de Taradel], négociant et de Marguerite-Laurence Coutier, demeurant rue des Récollets. Sa femme naquit vers 1763 et mourut le 3 mai 1838 à Marseille, rue de la Fare, 11. — Une fille, Laurence, leur naquit, le 13 mai 1786 à Marseille.

Nous ne retiendrons des états de services militaires de notre Reien que son grade de capitaine des vaisseaux du Roi et sa décoration de chevalier de Saint-Louis. Nous avouerons que son nom s'est peu rencontré jusqu'ici dans les documents publics que nous avons pu consulter. Toutefois, il avait dû se retirer du service à Marseille, et traverser, nous ne savons trop comment, la Révolution, puisque l'Académie de Marseille, — qui s'appelait alors : le *Lycée*, l'élut dans sa classe des sciences le 5 ventose an IX (24 février 1801).

Il fut le président de cette Compagnie, en 1814, et l'on peut assurer qu'il se montra fort assidu, et qu'il ne se prélassa point dans un fauteuil de tout repos, si nous consultons l'abondante liste de ses travaux.

« Distingué par le goût des sciences exactes, l'amour de l'agriculture, des arts utiles et de la retraite » nous dit le Dr Lautard, il a laissé de nombreux Mémoires ou Rapports :

Mémoires: Sur la manière d'extraire le goudron. — Semoir économique: aperçu rapide sur l'immense économie de céréales que ferait la France si partout elle adoptait le semoir inventé par lui. — Manière dont les paysans du Valais construisent les fourneaux dont ils se servent pour extraire le goudron de leur bois de pin. — Sur les avantages que retireraient les vaisseaux qui font la traite des nègres, de faire usage sur leurs bords du ventilateur à force centrifuge. — Trois mémoires sur la marine. — Sur un moulin propre à produire son effet par le courant d'une rivière sans que la gelée en interrompe le cours. — Sur un moulin à vent. — Sur un ventilateur agissant sans le secours d'une machine (approbation de l'Académie des Sciences). — Sur des expériences faites pour compenser l'effet des pouzzolanes artificielles et l'effet des pouzzolanes d'Italie. — Sur l'agriculture marseillaise. — Sur l'avantage de la culture du choux-navet dans le Midi non arrosé considéré comme fourrage. — Influence de la morale sur la durée des gouvernements, etc., etc.

Rapports: Sur l'encombrement du port de Marseille (Mémoire de M. Defougères, pour l'empêcher). — Sur les sauterelles (en collaboration avec M. Casimir Rostan). — Sur le sel marin, modifié par les expériences de M. Hippolyte Guey, et employé dans les engrais (en collab. avec MM. Achard et de Sinety). — Sur la mécanique pour filature, de M. Illy. — Sur un tribut académique propre à donner des connaissances utiles aux jeunes marins (Mémoire de M. Blancard). — Sur la description de plusieurs machines hydrauliques. — Sur le moyen imaginé par M. Peyron pour que la charrue, dite *Araire*, n'endommage pas la vigne. — Sur le perfectionnement de la charrue (Mémoire de la Société de Boulogne-sur-Mer). — Sur la ruche pyramidale. (Mémoire de M. du Couëdic, contre M. Lombard, auteur de la ruche de village). — Sur la ruche écossaise de M. de la Bourdonnaye (d'après l'ouvrage de M. du Couëdic). — Sur l'amélioration de la culture des plantes céréales (de M. François de Neufchâteau). — Sur les prairies artificielles (de M. Quenin). — Sur les moyens employés pour remettre à flot un vaisseau américain échoué (Mémoire de M. Chicallat). — Sur un instrument d'agriculture (Mémoire de M. Jullien). etc., etc.

Il avait été aussi l'un des rédacteurs de l'Adresse de fidélité au Roi, votée par cette Compagnie au printemps de 1814, et comme le Conseil municipal de Marseille l'avait choisi pour un des membres de la députation chargée de porter aux pieds du trône de Louis le Désiré les vœux de la municipalité et de la population marseillaise, il inter-

prêta aussi, en qualité de délégué officiel, les hommages de l'Académie. Il écrivit à l'Académie de Marseille le 5 juin 1814, la relation de l'audience du Roi.

Conseiller municipal de Marseille, M. « Lyle-Saint-Martin, répartiteur des Contributions », avait été nommé à ces fonctions édilitaires par un décret impérial daté du 16 février 1807, du camp d'Osterode, et le serment prêté à l'Empereur, le nouveau conseiller avait été installé à la séance du 24 avril.

Là aussi, il prit son mandat à cœur, et son nom figure presque toujours parmi les présents aux séances du Conseil. Il ne quitte le procès-verbal que quelques mois avant sa mort.

Il va sans dire qu'il accueillit la Restauration avec transport, et le 5 octobre 1814, M. le duc d'Havré lui écrivait pour l'aviser que MONSIEUR lui accordait la croix de la Légion d'honneur et l'autorisait à la porter en attendant l'expédition du brevet par le ministre. Ils étaient d'ailleurs assez nombreux dans le même cas. Et c'est ici que nous allons avoir l'explication du marquisat honorifique dont il se paraît.

On sait qu'en 1816, afin de procéder à l'établissement des nouveaux registres matricules et des listes officielles des membres de la Légion d'honneur, le grand chancelier, M. le maréchal Macdonald, duc de Tarente, avait fait parvenir à tous les décorés un *Procès-Verbal d'individualité,* ainsi que la formule du serment exigé des Légionnaires. Ce document devait être établi par le notaire et certifié par deux témoins choisis parmi les principaux propriétaires ou fonctionnaires de la localité, et voici les notes que nous avons mises au jour concernant notre décoré [1] :

« *Il a été incomplètement désigné sous le nom de De Lyle St-Martin, député de la ville de Marseille. Son nom*

[1] Archives de Marseille: 26 H1.

et prénom devant être: Nom: de Lyle, *Prénoms:* Jean-Gaspard-Henri.

Observation

M. de Lyle St-Martin (requerant) n'est point désigné dans son acte de naissance sous le surnom de St-Martin. *Ce surnom lui vient d'une terre qui appartenait à sa famille.*

Et le titre de marquis lui a été donné par Sa Majesté dans un certificat de fidélité au Roi et à la Monarchie *qu'elle lui fit remettre en* 1794, *titre que Sa Majesté lui a encore donné dans un brevet de pension accordée par ordonnance du* 31 *janvier* 1816.

En conséquence, il s'appelle le marquis de Lyle St-Martin, nom sous lequel il est connu dans la Société ».

Ainsi donc, en 1794, en pleine émigration, et alors que, légalement, les titres de noblesse avaient été supprimés quatre ans plus tôt par un décret de l'Assemblée Nationale, contresigné de Louis XVI, le Régent de France, puisque le Roi régnant Louis XVII était encore vivant, quoique prisonnier au Temple, [on voit que nous nous plaçons ici sur le terrain strict de la légitimité], pouvait distribuer des titres nobiliaires à ses amis politiques? Le cas de cette collation toute de courtoisie, méritait d'être signalé.

A moins que la bonne foi du *Prétendant* [et le comte de Provence ne l'était pas encore] ait été surprise en délivrant ce simple certificat de fidélité à un gentilhomme qu'il supposait déjà marquis.

Sous quel titre plaît-il au Roi que je sois Comte? disait à Don Carlos, roi de toutes les Espagnes, un certain Don Ricardo dont nous savons, par *Hernani*, que son secret, avait été « *d'être sur la route du Roi!* » ce qu'un envieux savait lui reprocher, en un seul vers:

« *Vous avez profité de ses distractions!* »

Quoiqu'il en soit, aucune confirmation légale n'est intervenue pour M. de Lyle-Saint-Martin, même depuis la Restauration, et le titre de *marquis* mentionné sur un titré de pension en 1816, ne vaut pas un brevet enregistré en bonne et due forme à la Chancellerie de France et inséré au *Bulletin des Lois et Ordonnances*. Et celui-là, nous l'ignorons. A la vérité, il importe assez peu.

M. de Lyle-Saint-Martin mourut à Marseille, en son domicile, rue Pavé-d'Amour, n° 21, et voici sous quelle forme fut dressé, le 10 mai 1821, son acte de décès : « Messire Jean-Gaspard-Henry de Lyle Saint-Martin, *marquis*, décédé hier à cinq heures du soir, chevalier, ancien capitaine des vaisseaux de S. M. chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion d'honneur ».

M. de Lyle-Saint-Martin, avait succombé « aux infirmités qui l'avaient depuis longtemps accablé. Sa mort excita les plus vifs regrets » — assure son confrère de l'Académie, M. le Dr Lautard — qui ajoute que « sa vie tout entière ne fut que l'expression des vœux d'un homme de bien qui désire le bonheur de ses semblables ! »

Nous n'en doutons pas. Nous sommes même très heureux de sortir un instant de l'oubli le nom de ce bon officier et de cet incontestable *honnête* homme, au sens que l'on donnait jadis, à ce mot. Et si le fabuliste du grand siècle en a raillé finement la vanité, en écrivant :

Tout petit prince a des ambassadeurs
Tout marquis veut avoir des pages.

M. le marquis de Lyle-Saint-Martin, à propos de notre visite à Riez, ne nous en voudra point de lui en consacrer quelques-*unes* dans *Provincia*.

JEAN DE SERVIERES.

NECROLOGIE

Le Colonel Jules Maurel

1928

Le 29 décembre nous avons accompagné au cimetière notre très regretté collègue, M. le colonel Jules Maurel, commandeur de la Légion d'honneur, Croix de guerre, qui faisait partie de notre Société depuis le 26 avril 1928 seulement. Il n'a donc fait que passer parmi nous, mais déjà il était venu s'asseoir plusieurs fois à nos réunions mensuelles de Longchamp, et il nous a quittés brusquement, alors qu'il nous promettait son assiduité à ces séances qui intéressaient son vaste esprit, et où il se sentait entouré de la déférence et de l'estime de tous ses collègues.

Marie-Lazare-Jules Maurel, né à Marseille, le 19 février 1861, d'une vieille famille de notre cité, élevé dans « cet admirable collège d'Oullins que tant de Marseillais connaissent », sorti de l'Ecole Polytechnique en 1882, ayant choisi l'artillerie, devenait bientôt instructeur à l'Ecole d'application de Fontainebleau.

A la suite d'un deuil cruel, qui brisait son foyer (il avait épousé Mlle Marie-Claire Casati), il avait quitté l'armée avec le grade de capitaine, pour se consacrer à l'éducation de ses nombreux enfants.

La guerre de 1914-1918 le rappela à l'activité et il parvint au grade de colonel et à la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Il fut cité six fois et nous pouvons relire avec fierté quelques extraits de ses citations :

« *Officier d'une très grande valeur, commandant d'artillerie divisionnaire exceptionnel, organisateur de tout premier ordre, compétence hors pair... A animé de son esprit offensif des groupements d'artillerie importants, les poussant sur les talons même de l'infanterie.* » — « *A su réaliser une liaison si étroite avec la première ligne, qui s'installait à peine, qu'il a pu prendre sous son feu une puissante contre-attaque allemande forte d'au moins trois bataillons et la faire échouer avant qu'elle ait atteint notre nouveau front* ».

Son régiment et lui-même furent cités à l'ordre de l'armée.

Il eut, lui aussi, du fait de la guerre, des angoisses cruelles. Son fils fut très grièvement blessé en Alsace, son gendre tué à la Main-de-Massiges, suivi bientôt dans la tombe par son épouse désolée, laissant au grand-père accablé une petite fille à élever, à l'éducation de laquelle, dix années durant, il s'attacha avec cette douceur, cette bonté, qui étaient la caractéristique de ce cœur d'élite.

Cependant, il consacrait tout le temps dont il pouvait disposer aux bonnes œuvres et aux œuvres de solidarité: Président de la Caisse Nationale de Retraite des Officiers de réserve, Vice-président de l'Association des Officiers de réserve de Marseille, etc.

Sa perte a été sensible à ses très nombreux amis, et dans notre Société, où il avait été présenté par son beau-frère, notre vénéré collègue M. Joseph de Barbarin, M. le colonel Jules Maurel ne laissera que des regrets. Et nous en renouvelons l'assurance à toute sa famille, avec nos condoléances les plus sincères et les plus émues. — S.

Fernand Gendrier

Notre très sympathique collègue n'a fait que passer parmi nous. Reçu membre de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie le 12 janvier 1928, il est mort un an après, le 21 janvier 1929, à la suite d'une crise d'urémie. Très assidu à nos séances, il avait conquis toutes les sympathies par sa distinction, sa haute culture et le charme de sa conversation. Sa perte inattendue a été vivement déplorée.

Né à Paris en 1859, Fernand Gendrier avait fait de brillantes études au Lycée Condorcet puis à la Faculté de droit. Après un stage, comme avocat, il songeait un moment à acquérir une charge de notaire. Mais l'astreinte à des préoccupations purement matérielles cadrait mal avec son tempérament indépendant et son esprit idéaliste. Lâchant la rédaction des minutes, il se consacra entièrement à la littérature et au théâtre.

Son œuvre, sans être considérable, comprend surtout des pièces de théâtre dont les principales sont: *Le Miracle*, drame en vers ; *Le dernier seigneur de Maugis; L'âme d'un tyran; L'honneur des Rois*, pièce en trois actes, en vers; *Sous le ciel de Florence; La force du destin*, drame en trois actes, en vers, etc.

Ces pièces ont été jouées sur diverses scènes mais n'ont pas été publiées. Par contre, un volume de vers, *Temps d'orage*, a été imprimé chez Plon.

Fernand Gendrier affectionnait particulièrement la pièce à sujet historique; il savait assez habilement nouer une intrigue, dont le développement servait à l'exposition de leçons morales et philosophiques d'une inspiration toujours très élevée. Il disait lui-même de ses œuvres que c'était du vieux, très vieux théâtre. Mais n'est-ce pas plutôt à son éloge? Ses pièces relevaient d'ailleurs plutôt du théâtre de salon que de celui du boulevard. Rien n'explique mieux qu'elles n'aient pu être goûtées que d'une élite.

Plus poète que versificateur, il alignait des vers contrastant quelquefois entre eux par la qualité. Il semble s'être attaché, souvent, plus au fond qu'à la forme; pourtant son œuvre abonde en vers magnifiques.

Savant latiniste et helléniste, parfait musicien, grand travailleur étudiant sans cesse, toujours à la recherche d'un nouveau sujet, il laisse inachevés une grande étude philosophique sur la religion et au autre volume de vers.

Bien qu'ayant résidé à Paris presque toute sa vie, il avait été séduit par notre Midi et s'était fixé depuis quelques années à Saint-Julien où il est mort.

Nous présentons à sa famille, spécialement à sa tante, Mme J. Gendrier, nos plus sympathiques et respectueuses condoléances. — J. R.

Maurice Danon

C'est avec une réelle peine que nous avons appris la mort à Paris, le 6 janvier dernier, de Maurice Danon.

Enlevé à l'affection des siens en pleine maturité, notre excellent collègue laisse une place douloureusement vide dans le cercle de ses amis et sa disparition a été des plus cruelles pour tous ceux qui avaient eu le délicat plaisir de le connaître.

Né à Marseille, en 1882, Maurice Danon avait fait au lycée de cette ville des études très brillantes et, après avoir pris sa licence ès lettres à la Faculté d'Aix, projetait volontiers de se destiner au professorat où semblaient l'appeler sa haute culture, son goût profond des choses de l'esprit, la dilection toute particulière qu'il marquait notamment pour l'histoire et la littérature; mais cette vocation ne se réalisa pas, son père, grand négociant, ayant cru devoir l'appeler avec lui aux affaires, Maurice Danon tenta dès lors de répondre dans toute la mesure du possible aux vœux paternels. Il n'en restait pas moins l'esprit fin, délicat, curieux de toutes les manifestations intellectuelles, en qui s'étaient annoncées de si bonne heure les meilleures promesses. Il avait collaboré à diverses revues et c'était un rare plaisir pour tous ceux que les circonstances rapprochaient de lui que de goûter le charme de ces causeries intimes où s'affirmaient à la fois l'exquise affabilité de son caractère, la perfection de sa culture, la note bien personnelle et nuancée de son intelligence. Puis, vint la guerre. Pour sa belle conduite, Maurice Danon se vit décerner la Croix de guerre et la médaille militaire. Gravement intoxiqué par les gaz, il ne put jamais, hélas,

rétablir sa santé et ce fut là l'origine de la longue et cruelle maladie qui devait finir par l'emporter.

C'est sous l'empire de ce mal inexorable dont il supporta si vaillamment la terrible étreinte que Maurice Danon vécut ces dernières années, portant le même attachement fidèle et passionné aux nobles causes de l'esprit qu'il avait fait siennes sa vie durant, ne cessant de manifester en toutes occasions la délicatesse de sa nature. Il avait été reçu à notre Société le 7 juin 1923.

Que sa famille désolée veuille bien trouver ici l'expression renouvelée des bien vives condoléances de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie. — G. V.

BIBLIOGRAPHIE

A PROPOS D'UNE ANTHOLOGIE PROVENÇALE :

Notre confrère, M. Emile Ripert, professeur de littérature méridionale aux Facultés d'Aix-Marseille, vient de publier à la librairie artistique Laurens-ex Renouard, et dans la collection : *Les Provinces françaises*, un intéressant volume sur la Provence.

C'est le dixième de la collection, dirigée par M. Henri Marcel, directeur honoraire des Musées nationaux. Les précédents sont consacrés : cinq aux provinces du centre : *Touraine* (par Henri Guerlin), *Auvergne* (Louis Bréhier), *Marche Limousin* (J. Nouaillac), *Berry-Bourbonnais* (Augustin Bécharel), *Bourgogne* (Calmette), et quatre autres à celles de la périphérie. *Bretagne* (Anatole Le Braz), *Normandie* (Henri Prentant), *Franche-Comté* (Henri Gazier), *Dauphiné* (Paul Berret).

Le format adopté est le grand in-8°, carré, papier couché, environ 250 pages de texte, dont un tiers à peu près comprenant une étude sur la province, et le reste une antholgie des meilleurs auteurs qui ont écrit sur elle. L'illustration est abondante (120 à 150 vues) et généralement très judicieuse. L'ensemble permet au lecteur de se faire une idée exacte de la région.

L'étude de M. Ripert,— qui absorbe les deux cinquièmes du texte, — comporte quatre chapitres : les *paysages*, l'*histoire*, les *lettres et les arts*, la *vie et l'âme provençale*. Pour l'anthologie s'ajoute une cinquième division : les *villes*.

Le livre se feuillette, se parcourt, se lit avec plaisir, agrément et profit, et je conseille vivement sa lecture.

Et pourtant, quand on le ferme on a le sentiment qu'il est incomplet. L'auteur ne nous promène qu'à travers la Provence rhodanienne et maritime qui n'est pas toute la Provence : il s'en faut.

Dans son introduction M. Ripert semble hésiter à établir les bornes de la Provence. Nous croyons qu'elles sont assez facilement déterminables, nonobstant les vicissitudes de l'histoire, des guerres, de l'administration. Pour nous, la Provence est constituée par la vallée de la Durance, et ses contreforts, son artère essentielle est le torrent fougueux qui la coupe à peu près en diagonale, du Genèvre (exactement du col des Rochilles) à Avignon (originairement à Arles). Géologiquement la Provence est caractérisée par la susbtitution, au système alpin orienté N.-S. du système liguro-pyrénéen orienté

E.-W. comme en témoignent les chaînes parallèles, Ventoux, montagne de Lure; Lubéron, Alpilles; Sainte-Victoire; Nerthe, Etoile, Olympe, Sainte-Baume, Aurélien; Marseille-Veyre, Carpiagne, Maures, Estérel. Climatiquement c'est la région des Alpes sèches dont la limite septentrionale est jalonnée par le détroit de Donzère, au sud de Viviers, le col de Rousset au nord du Diois, où le changement de végétation est fort impressionnant, le col de Lus la Croix haute, à la source du Buech. Tout diffère au nord et au sud de ces points: le terrain: schisteux, calcaire; la végétation: sapin, chêne; le climat: humidité, sécheresse, et aussi la lumière.

C'est aussi la région où résonne le dialecte d'oc dénommé provençal. Certes, nous n'irons pas jusqu'à prétendre provençal le parler de Briançon. Ni par sa langue, ni par ses vicissitudes historiques et administratives, Briançon n'appartient à la Provence. A l'époque romaine elle fit partie des Alpes Graies, puis releva de la Maurienne, du Dauphiné. Mais dès Largentière, les caractères provençaux apparaissent. Embrun, métropole des Alpes-Maritimes, a son histoire tant civile que religieuse associée à celle de la Provence.

Enfin, la Durance est le grand couloir par lequel les montagnards de familles plus prolifiques, sont descendus vers le bas pays et le littoral. Et c'est un fait démographiquement établi que l'émigration du département des Hautes-Alpes, malgré son rattachement au Dauphiné et à Grenoble à divers points de vue administratifs (armée, justice, enseignement...) est, dans une très forte proportion dirigée vers la Basse-Provence.

Avant 1789 toute la gentilhommerie provençale se titrait de seigneuries souvent minuscules, situées dans la haute Durance et vallées latérales. Que de villages et hameaux mourants ou morts des Basses-Alpes, du Lubéron, du Diois..., dont le nom se retrouve sur les listes de MM. du Parlement et de la Cour des Comptes.

Or, de ce vaste territoire qui recueille les eaux allant à la Durance, que nous dit M. Ripert? Pas grand chose et même presque rien.

En son chapitre des paysages, sur dix paragraphes consacrés à la description: un seul se réfère aux Basses-Alpes, trois aux pays rhodaniens, cinq au littoral.

Au chapitre de l'histoire rien sur le marquisat de Provence, le comté de Forcalquier, le petit diocèse, les terres baussenques; le nom de Sabran est-il prononcé?

Dans l'anthologie, rien pour la Durance. L'impétueux torrent n'a-t il jamais été chanté ni décrit? Pourtant Surrell, Peloux, Villems, Cauvin et autres en ont nécessairement parlé. Je me souviens même

d'avoir, il y a vingt ans, bien loin de chez nous, sur les bords paisibles de la Moselle, sous une fraîche tonnelle, à l'ombre du Fort Saint-Vincent, entendu l'ingénieur départemental des Ponts débiter de bons vers sur la Durance, très exacts et imagés, composés par lui durant un séjour à Digne. Le défilé de Serre Ponçon n'est pas même signalé, et pourtant que d'encre n'aura-t-il pas fait consommer avant de retenir les eaux de l'Ubaye et de la Haute-Durance.

Une page de Barrès sur Mirabeau, une description de Sisteron par Paul Arène. Rien sur Forcalquier, Manosque, Moustiers, Barjols, le Tivoli provençal. — La fontaine de Vaucluse est incontestablement la plus belle et la plus célèbre de nos Fons, mais n'aurait-on pas pu signaler qu'il y en a un peu partout en Provence: le Groseau, Fontaine-l'Evêque, les Fons de Grasse, Draguignan.etc.

On nous donne un extrait des *Lettres de mon Moulin*, sur le retour des troupeaux. N'aurait-on rien pu trouver sur le départ pour la montagne, le parcours des carraires, la vie pastorale sur les hauts sommets: Devoluy, Morgon, Chardanon, etc., etc. N'y aurait-il rien dans les œuvres éparses de Gagnaud (Berluc-Perussis), de Din, de Plauchut, de Faure, le poète gapençais, etc.

Je me plais à constater que l'illustration est plus variée que le texte sur lequel s'exerce mon acerbe critique. J'y ai vu avec plaisir, voisinant avec la Pierre de la Fée, une coiffe dracénoise encadrant un visage qu'il me semble reconnaître et qui pourrait être un souvenir d'enfance pour M. Emile Ripert.

Digne, Sisteron, le lac d'Allos, les gorges du Verdon, peut-être un paysage de Paul Guigou: la moisson dans la montagne, un troupeau transhumant, les pénitents des Mées et la Durance, on conviendra avec nous que c'est peu sur un total de cent trente-cinq illustrations.

L'architecture romane pouvait offrir des échantillons aussi significatifs que la massive cathédrale d'Embrun, la porte de l'église de Ganagobie, le lavabo du Tholonet, les cloîtres de Silvacane et de Sénanque. Riez conserve des ruines romaines tout comme Fréjus. On pourrait consacrere un chapitre rien qu'aux châteaux: La Tour-d'Aigues, Ansouis, Salon, Gordes, La-Barben, Tourrettes, etc. Certes, il fallait choisir; le choix qui a été fait est bon, disons même: excellent. Mais la part de la Provence littorale est léonine.

Dès lors se pose la question: Pourquoi cette préférence pour les rivages, cet ostracisme pour la montagne? — Sentiment de poète? — Ignorance du haut pays? — Ou bien l'auteur a-t-il prétendu écrire seulement pour les voyageurs en pullmann, en douze cylindres ou

en fokker, qui ne sauraient pénétrer dans les étroites vallées de nos monts provençaux?

Pareille réponse ne saurait satisfaire. Il ne s'agit pas de minimiser la Provece, de la réduire à une étroite bande littorale. Il faut la faire connaître entièrement aux voyageurs, aux étrangers, avec ses anses et ses pics, ses cagnards et ses glaciers. Un petit livre, que je ne ferai pas à M. Ripert l'injure de comparer au sien, qui eut pour auteur un juriste d'origine marseillaise, Jules Carrière (fils de l'auteur du *Caducée*), la *Provence et ses Voies nouvelles*, composé sans doute près d'Antibes et peut-être pour distribution de prix, lors de la mise en exploitation des lignes ferrées du Sud-France, est un bon guide pour la visite du nord Var, comme celui d'Eirenberger et Cauvin pour celle de la haute Durance. Pourquoi le livre de M. Ripert ne peut-il, plus complètement, nous rendre le même service?

L'auteur vient de confier à son imprimeur un recueil de poésies qui aura pour titre: le *Train bleu*. Or, dans quelques décades (une, deux, trois?) le train bleu abandonnera le Rhône à Mondragon, traversera le Comtat, remontera la Durance jusqu'à Pertuis, laissera le voyageur jeter un coup d'œil sur le ravin de l'eau salée à Barjols, le saut de l'Issole à Carcès, Saint-Michel sous terre près des bois d'Astros et ne rejoindra la mer qu'à Fréjus. C'est alors la Provence littorale qui sera l'inconue aux pulmanniques. En prévision de ce changement d'itinéraire que M. Ripert prépare dès maintenant la refonte de sa *Provence* et rendons sa tâche nécessaire en épuisant vite la première édition. — A. Rampal.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

MARSEILLE. — Vers le milieu de l'été 1928, des scaphandriers se livrant à la pêche du corail, tout près de l'Ile Maire, trouvèrent à une assez grande profondeur plus de 200 amphores romaines, la plupart entières, dont ils pourvurent les marchands d'antiquités de Marseille. J'ai vu chez quelques-uns de ces derniers des stocks variant de 15 à 40; le prix de demande actuel va de 100 à 250 fr. la pièce. Cette accumulation d'amphores sur un espace restreint, est l'indice soit du naufrage du bateau transporteur de ces vases, vides ou pleins de vin, soit de la nécessité dans laquelle, par suite de mauvais temps, l'équipage se trouva d'alléger la cargaison en jetant par dessus bord cette importante quantité de récipients en céramique.

Il est à retenir que la pêche du corail sur nos côtes, abandonnée pendant près d'un siècle, paraît renaître depuis très peu de temps.

ALLAUCH. — En 1901 et 1914, j'avais procédé à une exploration de surface de la colline du Château. De novembre à février j'y suis retourné plusieurs fois et le 17 avril je faisais commencer, dans quelques poches de terre qui subsistent encore sur ce rocher, des sondages, dont le plus profond a atteint 1m 75 de profondeur. Ces recherches ont permis de constater la présence sur tout le pourtour et le sommet de la colline de vestiges de la Tène III (très rares), de débris industriels romains (gros *dolia, tegulæ,* amphorions, bague en bronze, meules en basalte, scories de fer et quelques échantillons de la poterie rouge lustrée avec décor en relief se rapportant à la première moitié du IIIe siècle de notre ère). Nous y avons aussi reconnu de la céramique carolingienne, de la vaisselle émaillée ou non du moyen-âge et deux monnaies du XVIe siècle.

Partout, nous avons pu constater un mélange entre toutes ces époques et un état fragmentaire des objets qui ne peuvent s'expliquer que par le bouleversement complet subi par les gisements anciens lors de la construction du château et du bourg, c'est-à-dire vers 1120. A ce moment, d'importants travaux de nivellement avec déblais et remblais ont brisé, mélangé et éparpillé sur tous les points de la colline les vestiges industriels antiques.

ROGNAC. — La carrière de Canourgue, que j'ai eu l'occasion d'évoquer, à propos d'un autel magique, a fourni à notre con-

frère Paul Chanfreau une bague en bronze unie. La découverte des diverses pièces de la villa se poursuit (2 avril 1929).

LANÇON. — Le 27 mars, le même chercheur m'invitait à constater que des défoncements opérés récemment au domaine de la Baumetane, appartenant à M. Théry, avaient permis de reconnaître des substructions gallo-romaines dans le voisinage desquelles il a été trouvé une monnaie qui n'est autre qu'une de ces oboles melgoriennes des évêques de Maguelone au XIIe siècle, assez communes dans le Midi. M. Chanfreau suit les travaux, et tiendra la Société au courant des découvertes éventuelles.

BÉZIERS. — Le 21 et le 22 avril, se tenait à Béziers le Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. La première journée comprenait la visite de la ville où il convient de noter particulièrement la cathédrale, la Magdeleine et l'église de Saint-Aphrodise, apôtre de Béziers, où un sarcophage païen en marbre représentant une chasse au lion, sert de fonts baptismaux, ce qui est une utilisation plutôt rare de ce genre de monument [1]; sous le chœur se voit une crypte en hémicyle avec *fenestræ*, dont le plafond a été remanié. On voit aussi une maison romaine à la rue du Vedel, l'hôtel gothique de Cassagne (rue Mairan), l'hôtel de Noguier (1598) et son riche mobilier.

Dans les deux séances d'études tenues dans la salle du Conseil municipal avant et après le dîner, on entendit les neuf communications ci-après : par M. F. Mouret, les *influences helléniques et tartessiennes dans le Languedoc et le Roussillon aux temps protohistoriques;* M. Coulouma, la *Sénéchaussée de Béziers;* Dr Marignan, le *Port gallo-romain du Grau de la Chèvre*, à l'Est du Grau-du-Roi, où les vestiges antiques se rencontrent en aussi grand nombre que sur la plage de Fos. Cela est inédit et fort intéressant. M. le chanoine Hermet, curé de l'Hospitalet (Aveyron), l'inventeur des statues-menhirs, parla avec une compétence remarquable des poteries de la Graufesenque, dont l'étude approfondie lui a permis de tirer pour les fouilles gallo-romaines des éléments chronologiques plus précis encore que ceux fournis par les monnaies. M. l'archiprêtre Blaquière fit une lecture sur l'art chrétien à Béziers, MM. les Drs Boyer et Vinas et le commandant Barré lui succédèrent. Enfin, le commandant Espérandieu fit une communication importante sur la civilisation sumérienne et les fouilles d'Our, illustrée de projections permettant de constater la valeur considérable

(1) Sur la porte méridionale se trouve un sarcophage chrétien (Le Blaut, *Sarcophages Chrétiens*, n° 173).

de ces découvertes. La signification historique de ces fouilles, plus importantes que celles de Tout-Ank Amon, est que la civilisation sumérienne — avec ses armes et ses bijoux ornés de lapis — a précédé la civilisation égyptienne, dont elle n'est par conséquent nullement tributaire.

Le lendemain matin, les congressistes, au nombre de 80 environ, ont été transportés en cars à l'oppidum d'Ensérune qui, à 9 kil. S.-O. de Béziers, occupe un pateau élevé ayant à ses pieds l'étang asséché de Montaldy et d'où l'on domine toute la contrée des Cévennes aux Pyrénées. Défendu par des escarpements, des remparts et au S. par un large fossé, cet ouvrage dont l'aire est de plusieurs hectares, comporte, chose curieuse, *à l'intérieur de son enceinte*, une nécropole disposée à son extrémité S. Elle a fourni à M. Mouret des documents très importants sur des civilisations allant du IVe siècle avant notre ère à la fin du Ier siècle après.

La partie du plateau constituant l'habitat est parsemée de trous creusés dans le poudingue si nombreux et si rapprochés qu'elle peut être comparée à une passoire. Ces trous généralement ovoïdes de 1 à 2 mètres de profondeur et de 2 à 3 mètres de diamètre ont été considérés comme des silos pour les récoltes. Les fouilles en ont reconnu déjà 200 environ. J'y verrai volontiers, le sous-sol des huttes dans lequel ont serrait les provisions (conserves de viande et de poisson, vin et autres aliments). Une disposition analogue a déjà été observée à Alésia notamment.

L'après-midi fut consacrée à la visite du domaine du Nègre où M. F. Mouret a réuni le produit de ses fouilles d'Ensérune et en particulier de la nécropole préromaine, qui est la plus riche de la Gaule. Cette collection comprend des agrafes de bronze ajourées, des parures, perles de colliers, bracelets, bagues, épingles, monnaies, épées gauloises repliées suivant un rite celte, des ustensiles de ménage, cuillers, passoires, meules à broyer le grain, etc. Mais l'élément le plus important, est sans contredit la présence de vases peints qui servaient d'ossuaires. La plupart n'ont revu le jour que brisés et leur réfection a donné lieu à un travail long et minutieux. D'ailleurs on croit que nombreux étaient les vases qui, suivant le rite ancien ont été brisés volontairement avant d'être mis dans les tombes. C'est parmi ces précieux débris qu'a été découvert une coupe de la meilleure fabrication attique de la fin du Ve siècle ou début du IVe siècle avant Jésus-Christ, sur laquelle on a cru reconnaître les caractères de l'atelier de Meidias, réputé par son style élégant et fleuri.

A noter aussi des fers à chevaux et un égoutoir de la Tène III, orné de petits cercles concentriques et de deux grenouilles en relief réservées dans la pâte à l'intérieur et une belle série de vases celtibériques, presque inconnus en Provence.

Notons encore que la prospection archéologique de cette région est beaucoup plus avancée qu'ailleurs à cause de la vigne qui a donné lieu récemment à la mise en culture de certaines parties de terrain jamais utilisées jusqu'à ces derniers temps.

Nîmes. — En revenant de Béziers, j'ai pu voir encore sur les lieux de leur découverte, grâce à un aimable confrère, M. H. Bauquier, cinq inscriptions romaines entières et un bas-relief, qui ont été utilisés au IVe siècle à boucher une brèche faite au rempart romain, qui, descendant de la Tour Magne sur le quartier des Mazets, traverse la route d'Anduze avant de gravir un côteau au sud de cette voie. Ces monuments empruntés à un cimetière voisin et hors les murs ont été en grande hâte utilisés comme matériaux.

Riez. — En rentrant à Marseille, je trouvais une lettre de notre confrère M. Marcel Provence, datée du 18 avril, par laquelle il m'avisait qu'il venait d'extraire du mur d'une écurie de Riez une inscription romaine qui devait être inédite et qu'il a fait transporter au musée lapidaire, qu'il a installé dans le baptistère appelé « la Rotonde » et dont l'inauguration doit avoir lieu en juin.

Beaucaire. — Presque au même moment, un autre de nos aimables confrères, le comte Louis de Blégiers-Pierregrosse, voulait bien m'informer d'intéressantes découvertes faites à Beaucaire et m'accompagner sur les lieux le 1er mai. En construisant une usine de matériaux en ciment (briques, bourneaux, etc.), au quartier du Cabiscol ou de Sizen, situé à la sortie de la ville, sur le côté nord de la route de Nîmes, l'ancienne *via Domitia*, M. Bernavon mit à jour sur un front de 40 m. environ et à 2 m. 50 de profondeur, un cimetière avec tombes de l'incinération et de l'inhumation, occupant le même niveau et reposant toutes sur un banc de poudingue, comme à Ensérune. Une grande partie des trouvailles effectuées a été transportée au musée de Beaucaire. Son conservateur, le Dr Julian et M. Mouret, de Tarascon, procèdent à leur détermination et nous font espérer une étude complète sur ce très intéressant gisement dès que les travaux de creusement seront achevés. Sur le chantier même ou au musée, j'ai pu faire les constatations suivantes: sépultures sous *tegulæ* ou dans de grandes amphores (comme à Marseille et à Gênes); pour les sépultures de l'incinération, emploi d'urnes en céramique, accompagnées de vases à offrandes en poterie cam-

panienne, d'Arezzo, vases cloutés ou godronnés, imitant des vases en métal, céramique indigène (lampes, écuelles, etc.), vases à couverte rouge unie ou avec bandes circulaires rouges et quadrilage lozangé en brun, plus fins que les vases celtibériens, céramique rouge dite samienne où se lit la marque de SCOTM (*Scotius Manu*) déjà rencontrée à Vienne [1], etc. Toute cette céramique assez variée comme pâte et comme types de vases, aussi bien celle d'exportation que celle de fabrication indigène, comporte toujours l'emploi du tour. Ces sépultures ont aussi fourni deux glaives en fer, des bagues et des plaques d'application en bronze, des figurines gauloises en terre grise creuses; ce sont de petits bustes dont la tête n'a pu être conservée sur les trois exemplaires découverts jusqu'à maintenant ; à noter aussi des pots à fard en verre dont un muni de ses chaînettes de suspension en bronze, des monnaies de la colonie de Nîmes, de l'empereur Caligula et une monnaie ibérienne des IIIe-IIe siècles se rapportant à la ville d'Iluro (aujourd'hui Liria près Valence), que M. de Loye m'a aidé à déterminer. De cet ensemble, il ressort que l'on a enseveli dans cette nécropole — plus récente que celle d'Ensérune — du IIIe-IIe siècles avant notre ère au IIe siècle après, soit pendant quatre ou cinq siècles. L'absence ici de coffres en pierre ou cistes ou de récipients cinéraires en verre ou en plomb est à retenir, aucune inscription n'y a été rencontrée. Ces tombes anonymes sont celles de gens peu fortunés.

Cannes et Nîmes. — Le Congrès annuel de Rhodania, association des archéologues de la vallée du Rhône, se tiendra à Cannes et Grasse du 5 au 8 août et la Xe session de l'Ecole antique de Nîmes, du 26 août au 7 septembre.

Forma orbis Romani. — En 1927, l'Union académique internationale, dont le siège est à Bruxelles, a entrepris la carte archéologique du monde romain. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'est chargée de la Gaule et s'est assuré pour ce travail de longue haleine, près de soixante-dix auxiliaires; c'est ainsi que je collabore à cette œuvre considérable pour le département des Basses-Alpes et cela m'amène à demander à ceux de nos collègues qui peuvent le faire, de bien vouloir me signaler les antiquités romaines provenant authentiquement de ce département et qui pourraient se trouver chez des particuliers habitant Marseille ou ailleurs. C'est par cette prière que je terminerai ma chronique en les assurant d'avance de ma vive reconnaissance pour ce qu'il leur sera possible de faire à ce sujet en faveur de la « Forma orbis Romani » et de la Haute-Provence. — H. de Gérin-Ricard.

(1) Corpus I. L. XII, 5686, 791.

FONDATIONS ET MOSAÏQUES D'UNE VILLA GALLO-ROMAINE DÉCOUVERTES AU CAP COURONNE (propriété de M. F. Michel). — Cette propriété située non loin de la Couronne, au sud du village de Carro, longe d'un côté la mer et s'étend d'Est en Ouest entre deux lignes de collines basses orientées du Nord au Sud à peu près parallèlement et formant ainsi un vallon assez étroit.

C'est dans ce vallon, près de la mer que fut trouvé un pan de mur à une profondeur de 0,80 centimètres environ.

D'après les sondages que nous avons faits un peu partout, nous avons pu nous faire une idée générale de la villa et de son orientation.

Le bâtiment était adossé à la ligne de collines du côté Est et tournait le flanc au rivage actuel, mais la mer qui pénétrait plus profondément dans les terres à cette époque et à cet endroit formait devant la villa une calanque à laquelle on accédait par un escalier en pente douce bâti avec de larges pierres.

Une source, de nouveau captée, jaillit tout près. Certainement connue à l'époque de la construction de la villa, elle n'avait pas du être étrangère au choix de l'emplacement de cette construction.

Vague comme une légende, demeurait dans le pays le souvenir d'une belle colonne de marbre trouvée jadis dans ces parages, avec divers débris de tuiles d'une forme inconnue.

C'est en creusant un bassin que l'on rencontra le dallage à une profondeur de 1 m. 50 environ. Reconnaissant au petit carré de mosaïque découvert qu'il s'agissait de quelque chose d'intéressant, nous avons voulu continuer les fouilles nous-même et avons suivi la bordure parallèlement à un des murs de la pièce que nous découvrions à mesure.

Ce mur est bâti en pierres régulières posées à joints coupés, sa hauteur d'environ 20 centimètres en Ouest. s'augmente rapidement à mesure que l'on approche de la colline, c'est-à-dire que l'on s'enfonce dans la villa.

Nos recherches se sont arrêtées à l'angle de la bordure et après avoir déblayé vers l'intérieur de la pièce, nous avons formé une sorte de triangle que la photographie permettra d'examiner.

Détail de la mosaïque. — Très riche, sur fond blanc avec dessins en losanges sur trois tons, et disposés dans les deux sens de la pièce, une grecque de marbre noir vient encore en augmenter la richesse.

La bordure sur trois tons également, forme une double tresse encadrée de deux bandes noires d'inégale largeur.

Enfin, un semis de mosaïque blanche sépare la bordure du mur, sur une profondeur de 20 centimètres, suivant toutes les règles des beaux dallages.

Il faut ajouter que la mosaïque et le fond sont parfaitement conservés.

De très beaux marbres de revêtement de différentes teintes ont été trouvés dans cet espace pourtant très réduit.

Au début de juin, M. Charles Tassy a bien voulu nous conduire avec M. de Barbarin et M. Duce, qui a pu prendre de fort belles photographies des deux angles de la pièce.

Nous comptons poursuivre le déblaiement, en nous guidant sur le dallage et ne manquerons pas de signaler à la Société toutes les choses intéressantes que nos recherches pourront nous faire rencontrer. — Maurice JOUVIN.

MÉLANGES

EXPOSITION ANNUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE. — La Chambre de Commerce de Marseille nous offre cette année, dans sa petite salle d'exposition, une rétrospective du port de Marseille et de la marine à voiles.

Parmi les pièces curieuses offertes aux regards, relevons notamment les suivantes. D'abord un curieux projet d'aménagement du port de Marseille vers 1780, visant surtout à l'augmentation des places à quai. Ce plan, signé d'Ageville, alors ingénieur en chef du port et qui devait mourir sur l'échafaud en 1793, prévoit la construction d'un môle plus large que long au quai de Rive-Neuve, devant le chantier de construction, et l'élargissement de la branche sud du canal de l'arsenal (depuis canal de la Douane et... boulevard planté d'arbres!) jusqu'à la transversale de la rue Saint-Saëns actuelle, de façon à en faire un véritable bassin annexe. Ce projet n'eut aucune suite: non loin de lui figure le plan du canal en 1788 avec les noms des nouvelles voies tracées sur l'emplacement de l'Arsenal démoli.

Voisinant avec des autographes de Louis XIII, d'Anne d'Autriche, de Louis XIV, du duc de Guise, gouverneur de Provence, et d'autres personnages, on peut voir un projet de propulsion des navires par temps calme au moyen de panneaux mobiles actionnés du bord, ainsi qu'une liste de souscription pour un armement en course à Marseille en 1813, sur lequel on relève les signatures de nombre des plus notables négociants marseillais de cette ville sous le Premier Empire.

Plus loin, on remarque de nombreuses vignettes emblématiques de l'époque du Directoire et du Consulat; à noter particulièrement celle de l'amiral Ganteaume, préfet maritime de Toulon, si parfaite d'exécution et si symbolique.

Enfin, entre divers ouvrages anciens relatifs à la navigation, il y a lieu de mentionner le magnifique atlas de cartes marines de Brémond et Michelot, édité à Marseille vers 1720, relié au plein maroquin rouge et qui est le seul bel exemplaire connu en France de cet ouvrage. Cet atlas est accompagné des éditions réduites qui en furent publiées tout le long du XVIIIe siècle.

Les murs sont recouverts de gravures anciennes en original ou en reproduction. Quelques-unes des gravures originales sont très rares, notamment le portrait du duc de Vendôme par Grignon le vieux, d'après Mignard, ceux de ses fils, le duc de Mercœur, par Robert Nanteuil, et le duc de Beaufort, par Regnesson, d'après Carette; ainsi que la gravure anglaise à la manière noire de Skipster et Tomkins, représentant le vaisseau *Le Commerce de Marseille*, offert au roi Louis XVI, en 1782, par la Chambre de Commerce de Marseille. — R.

Le Centenaire du bassin du Carénage. — Il ne suscitera certes ni fêtes, ni discours, ni promotion dans la Légion d'honneur. Mais une revue d'histoire et d'archéologie comme *Provincia* devait rappeler que la construction de ce bassin avait été déclarée d'utilité publique par ordonnance du 28 janvier 1829. Commencés la même année, les travaux ne devaient se terminer qu'en 1840, après avoir permis la découverte d'une quantité considérable d'objets se rapportant à Marseille antique; une Commission spéciale avait été chargée de surveiller les fouilles. Le 4 juillet 1831, elle déposait un rapport sur les trouvailles faites. Nous n'énumérerons pas ici les objets retrouvés, qui ont contribué à l'enrichissement du Musée Borély; disons seulement que le Bassin du Carénage a constitué certainement un des principaux « nids » d'antiquités massaliotiques: tombeaux, médailles, monnaies, ustensiles divers, lampes, briques, poteries, verreries, etc., etc. Il était utile de le rappeler au point de vue de l'histoire locale. — R.

L'acte de baptême de Louis Chénier, père d'André Chénier. — On sait que Louis Chénier, père de l'illustre poète mort sur l'échafaud révolutionnaire, fit une carrière dans les consulats et qu'il fut, en dernier lieu, de 1767 à 1782 (avec une interruption de deux ans en 1773-74), consul de France au Maroc. Ce que l'on sait moins c'est que, en 1742, il se rendait en Orient comme commis dans la

maison de commerce de MM. Lavabre et Dussol à Constantinople. Il avait alors vingt ans. Et, afin d'obtenir de la Chambre de Commerce le certificat de résidence dans la capitale de l'empire turc, il dut produire son acte de baptême encore conservé dans les archives de cette Compagnie. En voici le texte : « Extrait des baptistaires de la paroisse de Montfort, diocèse d'Alet. L'an mil sept cens vingt deux et le quatrième jour du mois de juin, ay baptisé un enfant de Monsieur Guilhaumes Chennier et de demoiselle Catherine Garrigues, mariés, nay le triosième jour du dit mois ; on luy a donné le nom Louis ; marreine Mademoiselle Jeanne de Franc, de la ville de Limoux ; en foy de ce : Ille, prebtre, curé ».

Alet, qui fut ville épiscopale jusqu'à la Révolution, et la paroisse de Montfort sont aujourd'hui dans le département de l'Aude. — F.

Louis XIII a Lyon, d'après un Provençal. — Les documents originaux, reproduits ci-dessous, concernent aussi bien l'histoire générale que l'histoire locale.

Ces deux lettres, inédites, émanent d'un sieur Cappus, homme de loi, d'origine provençale, domicilié à Grenoble, où il suivait au Parlement du Dauphiné les affaires que pouvait avoir en cette Cour la Communauté de Marseille, et pour lesquelles il recevait une pension de la ville. Il dut se maintenir longtemps à ce poste, car dix lettres de lui, aux Archives de la ville de Marseille, s'échelonnent de 1609 à 1649. Cette période, août-septembre 1632, est grosse d'événements. Le Languedoc et son gouverneur, le duc de Montmorency, suivant le parti de Gaston d'Orléans, frère du Roi, sont en pleine insurrection. Le Roi et le Cardinal de Richelieu ont envoyé, pour les réduire, le maréchal de Schomberg, et eux-mêmes ont quitté Paris, le 12 août pour se rendre à Lyon, descendre la vallée du Rhône, et prendre les rebelles à revers.

C'est à Cosne-sur-Loire, que, le 23 août, Louis XIII a enjoint au Parlement de Toulouse d'instruire le procès de Montmorency, mais à peine était-il arrivé à Lyon — le dimanche 5 septembre — que le soulèvement du Languedoc était vaincu par la défaite et la capture, le 1er septembre, à Castelnaudary, de l'illustre révolté.

L'homme d'affaires de Marseille qui se trouve à Lyon, en nombreuse compagnie de provinciaux venus à la rencontre de la Cour et pour flairer le vent, raconte brièvement, mais exactement, les nouvelles, et sa courte narration est remplie d'intérêt, notamment l'incendie des maisons du pont de Saône, la nuit de l'arrivée de la Reine, ce qui, sans un prompt secours, aurait été une catastrophe. « Il ne se parlait plus de Lyon ! » écrit-il.

Inter magnam urbem et nullam nox una interfuit... Ainsi Senèque résumait déjà l'incendie de la cité rhodanienne aux temps de Néron. — JEAN DE SERVIÈRES.

***

Avant mon despart de Grenoble, je vous envoyay l'arrest, les coppies et l'advis de ce qu'il fault fère touchant vos privilèges, croyant les aurès receues, et mys le d(ict) advis à exéc(uti)on ; en quoy s'il se rancontre quelque difficulté je seray [à] Marseille pour la résoudre par tout ce moys.

Quant aux nouveautés je me rapporte à ce que les novelles de la Gazette cy jointe vous en diront, y adjoustant que le Roy arriva hiert à la Pallice ; et dimanche prochain doibt estre en ceste ville. On ne sait point encores s'il y sèjournera longtemps. Le premier Consul d'Avignon y est pour s'en esclarcyr et pour savoyr la routte que Sa Maj(es)té prandra. Le Gouverneur d'Orange y a aussy mandé ung gentilhomme pour le même subject et les depputés de la Noblesse et du Parlem(en)t de Dauphiné doibvent arriver bien tost,. Bref on ne voyt que depputés des villes et provinces pour assurer le Roy de la fidellité et l'obéissance. Le Regiment de Navarre qui est en ceste ville baisse [1] ce jour d'huy par rivière et Sa Maj(es)té fait rouler après Elle quatre canons [2] acompagnés de sept mille hommes. Monsieur de Tallard gendre de Monsieur d'Allincourt lève ung régiment en Lyonnois ; On dict que Baiziers c'est déclaré pour Monsieur ; le prin(cip)al coup depend de l'evènement de Mastrit dont les novelles sont incertaines. Mays les dernières portent qu'il est hors de sallut, et qu'il ne tient qu'au prince d'Orange d'antrer dedans, ce qu'il diffère jusques à ce qu'il ayt randu les yssues libres et hosté les moyens de l'assiéger.

Les Français ont emporté le prix en touttes ces occasions, aussy la plus part y sont morts. On m'a assuré que Monsieur d'Aubray suit la Cour, sy pandant mon séjour en ceste vile avez affère de mon service je vous supplie très humblement d'en uzer et de m'honorer de la continuatios de ceste croiance que je suis en general et en particulier Messieurs Votre très humble et très hobéissant serviteur.

A Lyon, ce 1er septembre 1632. CAPPUS.

***

Je croys qu'aures p(l)u)r agréable que je vous fasse part de ce que se passe par dessa ; c'est que La Reyne arriva samedi en ceste

[1] *Baisser :* terme de manège : lancer un cheval aussi vite qu'il peut aller.

[2] Henri Martin écrit que le roi « traînait après lui une artillerie formidable ».

ville, et ce jour-là son carosse ranversa au dessa de la Brelle [*L'Arbresle*] dont Madame de Chevreuze qui y estoit feust ung peu blessée [1] et le cochier estropié d'ung bras : Sa Maj(es)té en eschappa pour la pœur, non sans beaucoup de danger et la nuit venant il ce brusla fortuitemant huict maisons sur le pont de Sonne (*Saône*) dont il n'en est demuré que les cendres ; la perte des mubles et marchandises qui y estoient va a plus de cent mil escus ; le pis est qu'il y demura sept personnes, et sans le prompt et grand secours il ne ce parloit plus de Lyon. Le landemain dimanche Le Roy arriva sur les cinq heures de soyr. Il vint à cheval jusques au port de St-Jehan et là passa la rivière, a cause que le pont estoit fermé a raison des ruynes des d(ites) maisons ; et logea à Eyney [*Ainay*]. Mays le lundy la viollance de ce feu feust suivye d'une bien douce novelle. Savoyr la prinze de Monsieur de Momorancy par Monsieur de Chonbert [2], ce qu'a grandement rejoui la Cour et changé tout plain de dessaings.

On assure la mort de Monsieur le comte de Moret [3] et la prison du d(ict) s(ieu)r de Momorancy blessé en neuf endroits de son corps et une cuisse rompue, sy que on ne croist pas qu'il en rellève, ce que luy sera favorable, car on attend pis [1].

Les trouppes de Sa Maj(es)té qui sont en Allemagne doibvent aller en Picardye ; nonobstant la prinze de Mastrit [*Maestricht*]

[1] Si la duchesse de Chevreuse avait été superstitieuse, elle aurait pu voir dans cet accident un fâcheux présage, sa prochaine disgrâce au mois de février suivant, lorsque furent découvertes ses intrigues avec le Garde des Sceaux Châteauneuf et la reine d'Angleterre, Henriette de France.

[2] Henri de Schomberg, maréchal de France, se distingua au siège de la Rochelle et en Italie, battit le 1er septembre 1632, à Castelnaudary, les rebelles de Gaston d'Orléans et du duc de Montmorency, reçut le gouvernement général du Languedoc, et mourut presque aussitôt, à Bordeaux, le 17 novembre de la même année. Il était né en 1575.

[3] Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils naturel d'Henri IV et de Jacqueline de Bueil, né à Fontainebleau en janvier 1607, légitimé en 1608, destiné à l'Eglise, se jeta dans les intrigues fomentées par Gaston d'Orléans et fut tué, croit-on, au combat de Castelnaudary le 1er septembre 1632, encore que le lieu de sa sépulture ne soit pas connu. Une croyance populaire assez répandue l'identifiait avec un certain ermite retiré plus tard en l'abbaye d'Asnières en Anjou. Antoine de Bourbon fut abbé de Saint-Victor-de-Marseille, de 1622 à 1632.

[1] Henri II, duc de Montmorency, maréchal de France, abandonné de Gaston d'Orléans, fut fait prisonnier à ce combat de Castelnaudary, le 1er septembre 1632, traduit devant le Parlement de Toulouse, condamné à mort, et malgré les plus hautes interventions, exécuté le 30 octobre, pour crime de rebellion et haute trahison.

par le prince d'Orange laquelle est très certaine, qu'est ung bon artiste; Sa Maj(es)té print medecine hier pour mieux fortiffier sa santé et le d(ict) jour le prince Thomas arriva de Savoye. On tient que la Reyne va à la Ste Baulme [1] et qu'elle partyra demain, et le Roy samedi. Il prandra la rivière jusques au St-Esprit [*Pont Saint-Esprit*] et de là tyrera à Beziers. Ce que vous sera par advis aux fins de pr:ffiter l'occasion aux occurances que vous peuvent mouvoir de voyr Sa Maj(es)té, laquelle a octroyé huict mil hommes de pied au d(ict) prince Thomas et quinze cens chevaux, contre les Génois. Il est aussy arrivé tout fraischement ung enbassadeur extraordinaire d'Angleterre. On ne dict pas encore le subject de son anbassade. Les privé et grand Conseil ne suivent point, tellem(en)t qu'il ne se faict rien ou fort peu pour les partyes. Neanmoingz a esté resollu qu'au St Esprit on achevera ce que reste affère consernant les Cascaveous d'Aix [2] dont les intéressés et les prévenus suivent que sera l'endroit ou je vous assureray que je suis, Messieurs, Votre très humble et très obeissant serviteur. — CAPPUS.

A Lyon, ce mercredi 8 sept(emb)re 1632.

***

A PROPOS DE FRANÇOISE DUPARC. RÉPONSE A M. J. BELLEUDY. — Vraiment, j'étais à cent lieues de supposer que mon travail sans prétention sur Françoise Duparc, put faire naître dans l'esprit de l'érudit écrivain d'art qu'est M. Belleudy, un tel débordement d'atrabile. La lecture du livre remarquable que M. Belleudy a consacré au peintre Duplessis, une de nos gloires provençales, m'avait incité, je ne sais pourquoi, à penser qu'en matière d'art M. Belleudy devait être un critique amène et sans aigreur.

C'est à croire que le sens de mon travail lui a échappé ou bien qu'emporté par la fougue d'un amour passionné pour une artiste, M. Belleudy a prêté à mes phrases des intentions qu'elles n'avaient pas. En quoi ai-je jeté la suspicion sur Françoise Duparc, faisant de cette très respectabe femme une aventurière, se parant d'une gloire imméritée?

Dans quel but, obéissant à une sécheresse de cœur inadmissible chez un homme parlant d'une morte, aurai-je emprunté le tour ironique pour déplorer son dénuement? Je l'avoue ici en toute humi-

[1] Louis XIII avait visité la Sainte-Baume, avant son entrée à Marseille, en novembre 1622. Mais en 1632 la reine Anne d'Autriche ne s'y rendit point. Seulement en 1660, avec son fils Louis XIV.

[2] Cette faction qui, à propos de nouveaux impôts, suscita de graves troubles en Provence de 1630 à 1633, tirait son nom de ce que ses adhérents portait une sonnette (en provençal: *Cascavèu*), suspendue à une lanière de cuir blanc,

lité, j'ignorais l'existence de son testament et inventaire, mes recherches s'étant bornées aux archives municipales, et c'est par la lecture de la notice de M. Belleudy faisant écho à la mienne, que j'ai appris que Françoise Duparc n'était plus la pauvre femme digne de pitié, mais une bourgeoise cossue. — Mon très honorable collègue fait de moi un mauvais fils. J'ai été irrévérencieux envers mes ancêtres vénérés en les taxant d'insuffisance de goût. Je puis assurer que telle n'a jamais été ma pensée. La dominante de mon travail est l'étonnement éprouvé par moi, en constatant que la production de cette artiste se résume à quatre chefs-d'œuvre et qu'en Angleterre et en Russie, pays où elle fut en honneur, sa personne et ses ouvrages soient inconnus.

Tout bien considéré et dussé-je encourir une seconde fois les foudres de M. Belleudy, je maintiens que :

Le testament et l'inventaire de Françoise Duparc n'apportent aucun élément de clarté, quoiqu'en puisse prétendre M. Belleudy et l'obscurité qui entoure l'œuvre de Françoise Duparc, demeure toujours aussi dense et le problème attendra longtemps encore son Tirésias, n'en déplaise à mon très honorable collègue de l'*Institut Historique de Provence*. Le choix important de tableaux trouvés à sa mort et qui ornait sa demeure de la Porte Paradis, prouve que cette dame élevée dans le goût des arts par un père sculpteur notoire, était une femme d'un mérite distingué et que sensible à la beauté des choses elle avait su former, au cours de sa longue carrière, ainsi qu'il était d'usage dans la bonne bourgeoisie de ce temps heureux, un charmant cabinet de curiosités, selon l'expression consacrée.

Dans le libellé de son testament et le détail de l'inventaire y a-t-il un semblant d'affirmation sur les ouvrages pouvant être de sa main ? Non. C'est une excellente dame très généreuse qui lègue au gré de son affection des tableaux qui lui sont parfaitèment étrangers quant à l'exécution. Elle a réservé pour sa ville natale les perles de son cabinet, les quatre tableaux du Musée. Sans commentaires. On ne sent pas chez Françoise Duparc, dans l'attribution de ses dons, cette inquiétude de l'artiste sur la destinée posthume de son œuvre.

Comment expliquer d'autre part le silence qui entoure son nom. Les critiques et les artistes de son temps l'ignorent. Silence hostile ? Non, tant de talent aurait eu raison de l'hostilité et de l'envie. Alors ?

Les catalogues des salons du XVIIIe siècle n'inscrivent pas son nom.

Jean-Georges Ville, graveur du roi, membre de l'Académie de peinture dont le *Journal* édité par les Goncourt est une source précieuse de renseignements, sur les artistes de son temps, est muet quant à la vie artistique de Françoise Duparc ; de même, Mariette, l'amateur-critique, à qui rien de ce qui touche l'art n'était étranger. Joseph Vernet, dans ses livres de raison, si pleins de détails sur les artistes de son temps et qui vécut en Provence, à Marseille, la cite-t-il ? Non ! Dandré-Bardon (1700-83), le peintre aixois, Mécène des artistes provençaux à Paris, leur ami, leur soutien matériel et moral, personnalité de premier plan. S'il a connu F^se^ Duparc c'est, semble-t-il, d'après ce qu'avait pu lui en dire Moulinneuf, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts de Marseille, lorsqu'il lui fit part de son élection. Dandré-Bardon était le président inamovible de cette Académie. Plus près de nous, Villot, l'auteur du premier catalogue raisonné du Musée du Louvre, ouvrage si parfait en son genre aux chapitres consacrés à l'école française et plus particulièrement aux Van Loo, ne la mentionne pas au nombre des élèves de ces derniers. Explique qui pourra !

Lorsque M. Belleudy aura présenté à l'*Institut Historique de Provence,* auquel j'ai l'honneur d'appartenir, un cinquième tableau de Françoise Duparc, indiscutable et signé, ou un premier dessin auréolé des mêmes caractères d'authenticité, alors, le poing muni d'une torche ardente dont la blancheur le disputera à la pureté de la cire, j'irai très respectueusement faire amende honorable devant les œuvres restituées de Françoise Duparc. Jusqu'à ce jour, que je souhaite, je demeure sur mes positions.

M. Belleudy me reproche très amèrement d'avoir négligé d'entourer d'un escadron de guillemets disposés en flanc-garde, les emprunts biographiques puisés dans les ouvrages d'Et. Parrocel, d'Auquier et de Paul Guigou. Que les ombres de ces très estimables critiques d'art, oublieuses des querelles d'ici-bas, me pardonnent ! Mon intention n'était pas de les voler et de me parer d'un manteau glorieux fait de leur dépouille et ils auraient admis l'erreur toute typographique qui, au commencement et à la fin de la citation d'un texte bien connu, m'a fait omettre un guillemet.

Toutes les personnes qui m'ont fait l'honneur de lire ma notice en ont fait sans peine la discrimination qui a échappé à M. Belleudy et qu'il a cru devoir — afin que nul n'en puisse prétendre pour cause d'ignorance — mettre bien en évidence, ce qui est assez peu aimable, en vérité.

Quant à ses subtilités d'état civil, cela ne fait rien à la chose, et n'ajoute rien à l'œuvre de Françoise Duparc.

Je poursuis actuellement une enquête en Angleterre auprès des conservateurs des grands Musées britanniques et si vraiment, Françoise Duparc y a peint, malgré l'assertion de Dussieux, ses œuvres doivent se retrouver.

C'est la grâce que je nous souhaite. — Dr P. Soiari.

⁂

Une belle maison marseillaise. — Par arrêté du ministre des Beaux-Arts, en date du 8 mars 1929, la porte monumentale de la maison sise 1, rue Nationale, à Marseille, a été inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Cet immeuble, où l'on remarque un balcon que supportent deux très belles cariatides, n'est pas signalé dans le tome XIII de l'Encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône (*La Population*).

Il appartenait, en 1784, à M. de Mazargues, et payait alors la taxe de la Patrouille du guet, pour les deux magasins (un marchand de tabac et un cordonnier), qui flanquaient alors, comme aujourd'hui, sa porte cochère. — X.

L'Excursion de Riez-Moustiers

1er et 2 Juin

L'excursion de grand style organisée sur Riez et Moustiers, avec le concours de Marcel Provence, réunissait belle compagnie, le samedi, 1er juin, après déjeûner.

Un grand nombre de sociétaires et d'invités avaient répondu à l'appel du Conseil, parmi lesquels seize dames, qui ne nous en voudront point de faire ici un palmarès de leurs noms, en hommage de notre respectueuse gratitude : c'étaient, dans l'ordre des inscriptions, Mmes Paul Roux, Levet, Kunkler ; Mme et Mlle de Chomel ; Mmes Nicolas Paquet, de Barbarin, Delhomme ; Mlles Marie Reggio, Latune ; Mme la baronne Cottu ; Mlle de Bovis ; Mmes Charles Tassy, de Verville, Philip et Joseph Fournier. Toutes les élites se trouvaient représentées : la noblesse provençale, l'armement, le négoce, le barreau, la médecine, l'armée, l'université. La Chambre de Commerce nous avait délégué, en même temps que trois de ses fonctionnaires, un de ses membres les plus souriants. Les organisateurs de la partie, cela va sans dire, comptaient sur le succès, mais celui-ci devait dépasser leurs plus optimistes prévisions.

Le départ de l'auto-car s'effectua à la minute annoncée : il emportait seulement dix-sept participants, les autres s'étant décidés à gagner Riez dans leurs propres voitures. La campagne aixoise fut franchie sans encombres et sans trop de chaleur. Comme à l'ordinaire, c'est M. le comte

Henry de Gérin-Ricard que les organisateurs avaient chargé des commentaires historiques et archéologiques des lieux visités. Notre doyen par l'ancienneté donna toutes explications avec cette science profonde et aussi avec cette modestie et cette simplicité qui le font tant aimer de ses confrères ; entraînés par son exemple, M. le comte de Blégiers, MM. Courlet, Rambert et Jean Reynaud le secondent de leur mieux. On fait ainsi halte devant l'aqueduc romain et le château de Meyrargues, puis devant la chapelle de Sainte-Madeleine à l'entrée du sévère défilé de Mirabeau, où bouillonne la Durance,

... aquelo cabro,
Alandrido, feroujo, alabro,
Que rousigo, en passant, e cade e rebaudin.

Nouvelles stations, nouvelles causeries sur le plateau de Cadarache, au pied des châteaux de Vinon et de Gréoux. Un quart d'heure d'arrêt à Saint-Martin de Brôme pour admirer la vieille église et le donjon carré ; puis la troupe se remet en marche vers le Nord-Est, remontant la jolie vallée du Colostre sur le cailloutis fluvio-lacustre que revêt, en cette saison printanière la teinte verte des chênes, des vignobles et des jeunes blés. Un confluent, un pâté de maisons claires, soulignées par le trait sombre d'une allée de platanes : c'est Riez. Tout le monde descend.

Notre ami Marcel Provence, dans un costume éblouissant, la barbe au vent, l'œil vif et le verbe sonore, vient en personne accueillir les voyageurs et les répartir dans leurs gîtes respectifs. Après cette joyeuse distribution de billets de logement, on se rassemble sur le cours où déjà nous ont devancé les délégués des sociétés bas-alpines ; nous saluons M. Cauvin, professeur honoraire du lycée de Digne et M. le marquis d'Autane, qu'un heureux hasard semble

avoir fait venir tout exprès de Forcalquier pour rencontrer M. Auguste Rampal, le biographe de sa famille .. Des toilettes claires, des sourires, voici les derniers groupés marseillais, encore en majorité féminins, mais d'où se détache cependant la haute silhouette moustachue du président Latune. Celui-ci cède le commandement en chef à Marcel Provence, qui nous entraîne vers le Musée Lapidaire, son dernier-né.

Les honneurs en sont faits tour à tour par le poète-archéologue et par M. le chanoine Luquet. Une cinquantaine de pièces ont déjà été réunies dans le vieux baptistère, si heureusement transformé et embelli: nous y examinons des stèles et des sarcophages en marbre, un autel votif à Cybèle, d'énormes bornes milliaires et un échantillon de la belle mosaïque de Pèbre, que Marcel Provence espère compléter de la façon la plus heureuse avant qu'il soit longtemps. Quelques instants encore pour permettre aux épigraphistes de la compagnie de lire les inscriptions, puis on se rend à l'ancien Palais Episcopal, devenu Hôtel de Ville, où le premier adjoint nous promène à travers une magnifique exposition d'art.

A la sortie, une agréable surprise attend les visiteurs, auxquels Marcel Provence a voulu donner, sous les quatre célèbres colonnes romaines, le spectacle qu'il offrait huit jours plus tôt à M. Fernand Bouisson. Le troisième magistrat de la République, s'il apprend la chose au fond de son palais séquanien, ne se sentira pas peu flatté! Un pittoresque chœur de jeunes Romaines par adoption, augmenté d'un second groupe, non moins séduisant, d'authentiques jeunes Provençales, offre des fleurs aux dames et accueille les historiens-archéologues par une *Cantate* en plein air. Au nom des Marseillais, M. Joseph Fournier remercie en termes émus la population reienne, qui lui répond en l'ovationnant.

Les émotions creusent, a dit je ne sais plus quel philosophe-médecin. C'est depuis longtemps l'avis de Marcel Provence, qui a fait préparer à l'Hôtel Martin un dîner corsé, dont nous ne pouvons nous empêcher de reproduire le menu, dut-on nous taxer de gourmandise impénitente :

LA SOUPE DES GAVOTS
LA LÈBRE A L'ARCHÉOLOGUE
LES ASPERGES STATISTIQUES
LE FILET DU TAUROBOLE A LA CYBÈLE
LA SALADE GLOZEL

LE DESSERT DANS LA FAIENCE DE MOUSTIERS
LES FROMAGES DE JEAN DES FIGUES
LES FRAISES A LA VIRY

LES VINS DE RIEZ
LA CLAIRETTE DE LA COMTESSE DE DIE

Notre amphytrion, qui s'était modestement tenu à l'écart de la table d'honneur, vint prendre place au dernier moment à l'une des ailes et s'assit — est-ce le hasard ? — au milieu d'un essaim de jeunes filles, d'où il put à son aise bombarder de roses et d'œillets les occupants de l'aile opposée. Le repas, présidé par M. Charles Latune, fut plein d'entrain et dépourvu d'incidents : notre impartialité d'historien nous contraint toutefois de signaler que MM. Jean Reynaud et Gaston Rambert trouvèrent au fond de leur salade Glozel, dissimulés par une main mystérieuse, le premier un fer à cheval et une pointe acérée qui pourrait bien être celle d'un *pilum* antique, le second un cercle métallique fort usagé, marqué d'un C et d'un M, que notre collègue estima tout de suite avoir appartenu à Caïus Marius, soit à titre de bague, si le consul avait les doigts un peu

gros, soit à titre de monocle ; ses voisins, auxquels il soumit cette hypothèse avec beaucoup de conviction, eurent quelque peine à l'en faire démordre.

Après cet épisode, l'assemblée avait besoin d'entendre du sérieux. Marcel Provence ouvrit la série en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux sociétés savantes accourues à son appel pour communier d'un même amour pour notre vieux terroir. Ensuite, M. le comte de Gérin-Ricard fit une agréable causerie sur l'archéologie régionale, retraça les efforts accomplis en cinquante ans et porta un toast très applaudi aux travailleurs des Basses-Alpes. A son tour M. Cauvin détailla une communication pleine d'intérêt sur les voies romaines dans le département et recueillit les vives félicitations de la compagnie. Après quoi on alla se baigner dans la fraîcheur nocturne, non sans s'être au préalable donné rendez-vous pour le lendemain.

*
* *

Le soleil du 2 juin paraissait à peine, et déjà les rues de Riez, d'ordinaire si calmes à pareille heure, présentaient une animation inusitée. Dès 6 h. 30, un premier groupe de visiteurs se rendait à la cathédrale ; un deuxième en faisait autant une heure plus tard, et à 8 h. 30 M. le chanoine Luquet, qui sait son vieux Riez par cœur, guidait la troupe au grand complet dans l'agglomération médiévale. Successivement s'offrent à nos yeux ravis un fragment de rempart, deux portes du XIVe siècle, de délicieuses maisons Renaissance, avec fenêtres à meneaux, une cour sarrazine, de curieux escaliers en pas de vis, des cheminées monumentales, heureusement préservées du vandalisme par Mlle de Clavière, châtelaine de Riez, véritable Providence des archéologues bas-alpins. Qu'il est dommage de passer si

rapidement devant ces vieilles pierres! Mais le chef d'excursion est talonné par son horaire et presse inexorablement la compagnie, en dépit qu'il en ait. On prend congé des aimables Reiens, de M. Cauvin, enfin de M. le chanoine Luquet, dont l'inépuisable complaisance a laissé aux excursionnistes le meilleur souvenir. C'est d'une commune voix que, quinze jours plus tard, la Société de Statistique lui décernera, avec sa médaille, le titre de membre correspondant.

En route pour Moustiers. Les autos démarrent avec fracas, saluent au passage Roumoules, résidence du maître-faïencier Clérissy, et gagnent le sommet du plateau. Une pittoresque vallée, profondément enfoncée dans les marnes roses, sépare celui-ci des premières barres alpines, dont les pointes hardies ont l'air de nous écraser; nos machines s'y engouffrent. Quelques minutes encore, et, à un détour de la route, apparaît, dans un véritable décor de crèche, Moustiers-Sainte-Marie, la nouvelle Tarraïopolis, ultime objet de notre voyage.

La matinée étant trop avancée, pour que l'on songe à pousser jusqu'au Verdon, deux groupes se constituent, dont l'un va visiter les vieilles rues et l'église, tandis que l'autre s'élance à l'assaut de Notre-Dame de Beauvoir. Dames et demoiselles sont à l'avant-garde, et malgré les rayons de Phébus, que rien n'intercepte, l'équipe des grimpeurs débouche bientôt dans la gorge sacrée, couronnée par la chaîne des Blacas. Encore un effort et elle accède à la chapelle, autour de laquelle quatre cyprès géants, se profilant sur le bleu cru du ciel, gardent une sérénité de demi-dieux.

L'approche de midi hâte le retour. Les deux groupes se retrouvent au bord de la cascade, et, après une brève visite aux collections exposées dans la Mairie, vont se restaurer

à l'Hôtel du Belvédère, où ils sont rejoints par M. le comte Léon du Chaffaut, président de la Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes, qu'accompagne Mme la comtesse du Chaffaut, et par le nouvel archiviste du département. On se presse à l'envi — ce n'est pas une figure — autour de la table, que préside M. Joseph Fournier, tandis qu'à une extrémité, — second hasard aussi heureux que celui de la veille, — la barbe de Marcel Provence émerge d'un rutilant bouquet de jeunes filles en fleurs.

A la fin d'un déjeûner digne en tout point du dîner de Riez, M. Ch. Latune se lève; au nom de notre Société, il remercie les groupements bas-alpins de leur accueil chaleureux et lève son verre à la prospérité de la Haute-Provence. M. le marquis d'Autane, parlant à la fois pour Forcalquier et pour l'Académie des faïenceries de Moustiers, répond par un discours d'une parfaite élégance de forme et d'une grande élévation de pensée, qui charme littéralement l'auditoire. A son tour, M. le comte du Chaffaut, en une spirituelle allocution, apporte aux érudits provençaux réunis le salut de la Société dignoise. M. Gaston Rambert, « réclamé par les chœurs », congratule à la fois Bas-Alpins et Marseillais; il évoque le souvenir des fêtes du cinquantenaire de septembre dernier; il assure nos hôtes de la joie avec laquelle ses collègues statisticiens ont affrété la veille le vapeur *Nicolas-Paquet*, qui, à peine sorti de ses chantiers, a remonté pour eux, le canal de Marseille, la Durance, le Verdon, le Colostre, et il s'excuse d'avoir réquisitionné la population moustérienne pour remettre le bâtiment à flot, à la sortie des gorges de Saint-Maurin. L'effet de cette formidable galéjade est heureusement coupé par Marcel Provence, qui lit un magnifique poème de sa composition et termine par une harangue enflammée. Les Marseillais regrettent que Jean de Servières ne soit pas là, afin de lui

donner la réplique. Enfin le sage M. Fournier, dans une improvisation étincelante, qui soulève une tempête de bravos, montre tout ce que Marseille doit aux Basses-Alpes et exprime avec à-propos le souhait de voir se resserrer les liens qui unissent la Haute-Provence au littoral.

Avant de quitter Moustiers, et bien que la saison d'art ne soit pas encore ouverte, les excursionnistes obtiennent de Marcel Provence la faveur de visiter son Ecole de Faïencerie. Le maître les entraîne vers son domaine silencieux pour quelques semaines encore, et ils ont la satisfaction d'admirer l'atelier, les moules ainsi que plusieurs pièces de la nouvelle fabrication, lesquelles ressembient à s'y méprendre aux échantillons du XVIIIe siècle. Ensuite il faut se remettre en chemin, mais nos amis ont la délicate pensée de retarder l'instant de la séparation, et ils vont nous faire un bout de conduite jusqu'à Fontaine-l'Evêque.

Une demi-heure plus tard, la caravane est en extase devant la célèbre source vauclusienne, où tant de générations de citadins se sont déjà désaltérés en imagination, et qui fait couler, depuis quarante années, tant de flots d'encre et tant de flots de vin. Chacun s'expose avec délices aux effluves qui s'en dégagent; plusieurs goûtent à ses ondes glacées, tandis que M. le comte de Gérin-Ricard, dont le gros de la troupe boit les paroles, retrace avec méthode les limites de l'ancien domaine de M. de Riez.

L'heure de la dislocation finale a sonné. Nous nous séparons à regret des érudits bas-alpins, tandis que Marcel Provence salue notre départ d'un retentissant: Vive la Statistique!

*
* *

Dociles aux consignes reçues, les automobilistes montent à petite allure la côte de Beaudinard et stoppent au dernier coude, qui surplombe le canyon du Verdon. Quand le

gros de la troupe descend de l'auto-car, les jeunes filles du peloton de tête se sont avancées jusqu'à l'extrême bord, et, debout en face du chaos, ressemblent à des walkyries veillant sur quelque abîme enchanté. Quel émerveillement et pour le touriste et pour le géographe! Ce dernier découvre ici, sous la ligne parfaitement horizontale du plateau de Valensole-Riez, un des plus saisissants exemples de vallée épigénique; c'est l'impétueux Verdon qui, après avoir déblayé sur une grande largeur le cailloutis fluvio-lacustre, l'a peu à peu creusé dans le pli jurassique sous-jacent, constituant ainsi la fameuse « rue d'eau » de Beaudinard. Quant au touriste, il admire comme son voisin la sauvage grandeur du paysage, l'étroitesse du torrent coulant à pleins bords entre deux parois d'une absolue verticalité. C'est peut-être la minute la plus émotive du voyage.

Depuis Beaudinard, — Beaudinard sans les fraises, puisque nous les avons toutes mangées à Riez, — la caravane a mis définitivement le cap au Sud-Ouest; elle glisse sur les plateaux du Haut-Var, dans un ordre de marche impeccable. En avant, la Panhard de M. de Chomel court avec la fière allure d'un croiseur de bataille; depuis Riez, le comte de Gérin-Ricard y a transporté son pavillon d'amiral-archéologue. Immédiatement à la suite, l'imposant auto-car de l'expédition a tout l'air d'un cuirassé moderne: il n'y manque que quelques paires de canons de 406; mais pour l'heure, on y discute paisiblement d'archéologie, d'histoire, de morphologie, de topographie, et c'est de là que, non moins paisiblement, partent les indications sur la route à suivre. En arrière enfin s'allonge une escorte de quatre magnifiques croiseurs légers, commandée par le président Latune en personne. L'ensemble est impressionnant.

Mais bientôt l'ordre se modifie. Devant nous, la route dessine une ligne droite rigide, au milieu des taillis de

chênes d'où s'échappe par moment quelque lapin effaré. La vitesse modérée de notre gros bâtiment impatiente les « levriers » de l'escorte. Un échange de signaux : M. Charles Tassy et M. le Dr Philip se détachent de l'arrière-garde ; leurs machines nous doublent habilement et bondissent à la poursuite du croiseur de tête. Peu à peu, à l'horizon Nord-Est, les barres de Haute-Provence, que couronne le Mourre de Chanier, disparaissent derrière le pli de Beaudinard et le plan de Canjuers.

Montmeyan. A l'entrée du bourg, une grosse unité ennemie, représentée en l'espèce par l'autobus de Quinson, prétend nous interdire le passage. Toujours prêt à défendre ses troupes, le président Latune accourt et engage un combat vigoureux, jusqu'au moment où la Sizaire de Mme de Barbarin, tombant sur le flanc de notre antagoniste, le contraint à fuir vers le Nord. La route est libre.

Tavernes, Barjols. Quelques minutes d'arrêt dans le Tivoli provençal pour rafraîchir la caravane assoiffée, et l'on repart, en suivant le délicieux vallon de Brue-Auriac... *Vidistine Clitumni fontem?* Si la source du Clitumne, tant vantée par Pline le Jeune, est un peu loin, du moins nous voici devant celle de l'Argens, et ceci console de cela. Une eau limpide comme du cristal sourd au pied d'une muraille calcaire et coule en babillant sous un bouquet de chênes-verts. Que ce frais ruisseau paraît timide, après les bouillonnements de Fontaine-l'Evêque ! Mais l'heure n'est plus à la contemplation, car déjà le soleil baisse. Un nouveau bond et nous sommes à Saint-Maximin.

Une journée aussi bien remplie ne pouvait se terminer plus dignement que par la visite de la célèbre basilique. Notre groupe se dirige donc d'un pied encore allègre vers l'imposant vaisseau, dont la façade reste si malheureusement inachevée. Nous prions aussitôt M. Auguste Rampal,

notre dévoué trésorier, de se constituer l'introducteur et le guide de ses collègues; il s'exécute de bonne grâce et nous fait un exposé plein d'érudition, auquel le boniment du cicerone, fâcheusement survenu, n'ajoute rien de substantiel.

La dernière étape est franchie. Depuis longtemps les rapides voitures de l'escorte ont pris les devants. L'autocar roule vers les mines de Valdonne et s'engage, à la nuit tombée, dans le défilé de Pichauris. Pas le moindre brigand au voisinage, seulement des couples énamourés et des pique-niqueurs fourbus; puis c'est la banlieue, avec sa joyeuse cohue dominicale.

Nous rentrons à Marseille un peu tard, mais qui songerait à s'en plaindre? Les excursionnistes ne tarissent pas d'éloges sur leur promenade... peut-être est-ce par bonté pure à l'égard des organisateurs. En tout cas, comme l'on croit volontiers ce qu'on souhaite, ceux-ci goûtent dans les compliments qu'on leur prodigue la meilleure des récompenses et se promettent de faire encore mieux si possible une autre fois. Que ceux de nos collègues qui participèrent à la sortie des 1er et 2 juin 1929, voient donc surtout dans ce récit le désir d'évoquer, et par conséquent de revivre, les heures charmantes passées de compagnie, et puissent les absents y trouver l'envie de venir en foule à l'excursion de l'an prochain.

BERTRAM.

Le Comte Christophe de Villeneuve-Bargemon

Conseiller d'État

Préfet des Bouches-du-Rhône

(1815-1829)

LE COMTE DE VILLENEUVE-BARGEMON

Préfet des Bouches-du-Rhône

(1815-1829)

Notice communiquée à la Séance du 12 Décembre 1929

Le comte [1] Christophe de Villeneuve-Bargemon appartient à une des plus anciennes familles de Provence, et la branche dont il est issu possédait la seigneurie de Bargemon par le mariage, avant 1351, de Jean de Villeneuve, des seigneurs de Tourrettes, avec Catherine Ricavi, héritière de Bargemon. Peu après, un autre mariage (1380), celui de Pons de Villeneuve, leur fils, avec Catherine de Vauclause, faisait acquérir aux Villeneuve une terre sous le nom de laquelle François Ier créa en 1544 une baronnie en faveur de Gaspard de Villeneuve.

Notre préfet, troisième de la lignée à recevoir le nom de Christophe, issu du mariage célébré à Aix (29 mars 1770) de Joseph de Villeneuve avec Anne-Joséphine de Bausset-Roquefort, vit le jour à Bargemon le 27 juin 1771 et fut

[1] A notre estime, le titre de *comte* que porta le préfet Villeneuve est d'octroi impérial et lui fut donné comme préfet de Lot-et-Garonne lors de la création de la noblesse impériale (déc. 1er janvier 1808).

En effet, si les derniers seigneurs de Bargemon ont pu, par courtoisie, être appelés *marquis* après leur admission aux honneurs de la Cour, leurs archives n'ont jamais possédé d'autres lettres patentes que celles d'érection de la baronnie de Vauclause. A la suppression de l'ancienne noblesse, le titre était porté par Christophe II de Villeneuve, aïeul de notre préfet, qui mourut à Bargemon citoyen Villeneuve le 30 frimaire IX (21 décembre 1800); Napoléon n'ayant pas rétabli l'ancienne noblesse, son fils Joseph ne put porter le titre de Vauclause dont les terres avaient été cédées à ses frères par arrangements de famille.

l'aîné de quatorze enfants. Il passa trois années (1783 à 1786) au célèbre collège de Tournon, dont la direction, depuis vingt ans, avait passé des Jésuites aux Doctrinaires; et fut pourvu à quinze ans (27 juin 1786) d'un brevet de sous-lieutenant à Royal-Roussillon-Infanterie, qui avait alors pour colonel un de ses parents, le marquis de Trans. Celui-ci songea à en faire son héritier, mais mourut victime des troubles politiques et peut-être d'une vengeance privée. Lors de la déliquescence de l'armée royale, notre lieutenant démissionne (15 septembre 1791) et s'inscrit à la garde constitutionnelle du roi, demeuré à Paris après son licenciement, est parmi les défenseurs des Tuileries au 10 août, échappe aux massacres, et vient se terrer au Reclos [2], d'où il sort, après la Terreur, pour épouser à Versailles (2 prairial an III) la citoyenne Jeanne Buchet Châteauville, née à Rennes en 1764, et fille d'un ancien gouverneur des îles Saint-Pierre et Miquelon. Il amena sa femme à Bargemon; et son père, sur un livre de raison, note « le 15 avril 1796, on a suppléé dans la maison aux cérémonies du baptême à mon fils Charles qui n'avait été

[2] Le Reclos, au pied de Bargemon, est une terre d'une quinzaine d'hectares en pleine culture, enclose de murs et bordée au S.-E. par un torrent ouadique qui, les jours d'orages et de crues, en ronge les bords. Les seigneurs de Bargemon y possédaient une maison de plaisance, grande bâtisse carrée percée de cinq fenêtres sur chaque face et qui abrita le dernier baron de Vauclause et sa famille après le saccagement du château de Bargemon par les patriotes locaux en 1790.

La terre du Reclos n'est pas sortie de la famille mais elle n'a jamais appartenu à notre préfet. Par arrangements de famille, elle obvint d'abord à M. Alban (le préfet du Nord), qui peu avant sa mort (8 juin 1850), céda le Reclos à son neveu Raymond (fils du marin (J.-B.); celui-ci a eu pour successeur M. Romée de V. B., son fils, colonel de cavalerie en retraite et détenteur des archives de la branche et de la chapelle de Notre-Dame de Plèbe, nécropole de la famille depuis la Révolution.

qu'ondoyé (6 mars 1791 plus à ma fille Alexandrine-Marie et à ma petite-fille Catherine-Sophie (toutes deux nées au Reclos les 12 et 30 ventôse an IV). C'est un prêtre approuvé qui a fait la cérémonie dont on n'a pourtant dressé aucun acte ».

Peu de temps après, on trouve le citoyen Christophe Villeneuve employé à la Préfecture du Var dans le service des poids et mesures. Faut-il lui attribuer la publication par le département d'un *Tableau de concordance des anciennes mesures avec celles du système décimal?* Il se signalait en tout cas par de sérieux travaux : *Sur les avantages du nouveau système métrique; Rapport sur les fouilles faites à Fréjus en* 1801 ; *Notice sur le plafond du château de Cagnes*, communiqués à la Société d'émulation du département du Var.

Vers le même temps il paraît avoir employé un congé à visiter la Haute Provence : la vallée de l'Ubaye, la haute vallée du Verdon où sa famille possédait des terres depuis plusieurs siècles. Son père conservait un moulin à Castillon, et continuait à encaisser, pour le compte de ses frères, les rentes pastorales de Vauclause et d'Allons, généralement aux foires de Bargemon ou de Saint-Auban. A ce voyage sont dues les descriptions de la Clue de Saint-Auban et de la vallée de Barcelonnette.

Sont-ce ces travaux, ou la protection du citoyen Lacuée, originaire de l'Agenais, qui lui valurent la sous-préfecture de Nérac (1803)? Il eut le temps d'y composer une notice sur *Nérac et ses environs et le château des ducs d'Albret.* L'empereur le fit passer, trois ans après, à la préfecture du département du Lot-et-Garonne, où le trouva et le maintint la Restauration. Adhéra-t-il au nouveau gouvernement avec enthousiasme? Ses biographes le représentent comme ayant été un des premiers à saluer le duc d'Angoulême à

Bordeaux et à publier une vibrante proclamation à ses administrés en l'honneur des Bourbons. Mais les archives du Reclos conservent un journal intime confident de ses hésitations. Il fut destitué aux Cent jours et réintégré dès juillet 1815. A l'automne, le passage au ministère de l'Intérieur du comte de Vaublanc rendit vacante la préfecture des Bouches-du-Rhône, qui fut confiée à Christophe de Villeneuve.

Ne le laissons pas quitter l'Agenais sans jeter un coup d'œil sur son administration. Nous avons ses discours à l'installation de la Cour d'appel, du Tribunal de commerce, du Lycée, du Dépôt de mendicité d'Agen. Ce dernier est établi dans l'ancien hôpital général, fondation de l'évêque Jules Mascaron. Le préfet saisit l'occasion de faire l'éloge d'un compatriote provençal. A la pose de la première pierre des ponts d'Agen sur la Garonne (17 novembre 1812) et d'Aiguillon sur le Lot (1er août 1813), il trace le tableau des travaux de voirie et d'édilité entrepris dans le département. Naturellement, il y a des couplets en faveur des armées impériales, des gardes d'honneur. Le 8 septembre 1808, dans la grand'chambre du Tribunal d'appel, il a la coquetterie de se faire épingler la décoration de la Légion d'honneur en même temps que deux militaires porteurs de noms célèbres dans le monde des lettres françaises : le capitaine de Montesquieu, le colonel baron Dudevant. Il s'intéresse d'ailleurs aux compagnies littéraires, fait partie de l'Académie d'Agen et y communique une *Dissertation sur le lieu qu'occupait dans l'Aquitaine le peuple désigné par César sous le nom de Sotiates ;* et qui lui valut sans doute son agrégation à la Société des antiquaires de France.

Deux événements de famille sont à signaler durant son séjour à Agen : le mariage de sa fille aînée, la petite Sophie baptisée au Reclos, avec le marquis de Châteaurenard, qui,

en dépit de son nom provençal, passa toute sa vie et mourut en Agenais (1844) et sa femme également (1882). La comtesse de Villeneuve, la Bretonne, mourut à Agen le 25 mars 1815.

Quand il arriva à Marseille le préfet n'avait avec lui qu'une fille Joséphine (née en 1799) qu'il ne tarda pas à marier (26 décembre 1816) à un gentilhomme de Ligurie, fils d'une Villeneuve-Flayosc, M. Calzamiglia comte de Villegarde. Peu après (8 juin 1817), il convolait lui-même en deuxièmes noces avec une Agenaise, Mme veuve de Las Cases, née de Prades de la Valette, qui ne lui donna pas d'héritier, mais s'associa à son action mondaine et charitable et se mit à la tête de nombreuses Sociétés de bienfaisance. Aussi sa mort (30 janvier 1828), provoqua-t-elle un concours d'unanimes éloges et regrets. (*Sémaphore* de Marseille, 31 janvier 1828).

M. de Villeneuve occupa quatorze ans la préfecture des Bouches-du-Rhône alors installée à l'Hôtel Roux de Corse, rue Mazade. Il y fut un préfet de grand style, plus administrateur qu'homme politique, selon la conception napoléonienne. Certainement il eut l'ambition de remplacer les intendants de l'ancien régime et de se voir attribuer la devise gravée sur la médaille offerte par l'assemblée des communes de Provence à M. des Gallois de la Tour, *leur ami de quarante ans*. Ce fut surtout un animateur auquel on doit des initiatives dont le département recueille aujourd'hui encore le bénéfice. Devant son cercueil on put résumer son caractère en trois mots : « *il fut simple, modeste et bon* » et rappeler la devise par laquelle le roi René en ses Jeux avait peint sa race : *libéralité des Villeneuve*. L'aménité de ses manières, le charme de sa conversation, le plaisir de rendre service, l'art avec lequel il savait refuser sans encourir la rancune du solliciteur, lui avaient concilié l'ensemble de la population, qui pressentait en son

compatriote un protecteur disposé à défendre ses intérêts auprès du pouvoir central ; en contraste permanent avec l'un de ses prédécesseurs, le comte Thibaudeau, qui se montra toujours, avec morgue et dureté, le représentant de l'autorité suprême, sans souci aucun de concilier ce devoir et les intérêts de ses administrés. A observer une attitude inverse Villeneuve gagna dès son vivant le titre de *bon préfet*, ratifié par la postérité.

Dans l'Encyclopédie des Bouches-du-Rhône notre confrère J. Fournier, après avoir relaté les événements qui portent dans l'histoire de nos départements méridionaux la qualification de *terreur blanche*, a pu conclure : « Le préfet de Villeneuve était d'une rare intégrité. Il refusa constamment de pratiquer le régime des révocations en masse que les royalistes exaspérés attendaient de lui. Provençal lui-même..., il connaissait bien les populations de ce pays ; il fit de son mieux pour calmer leur effervescence. Avec le temps, il obtint un retour complet à la tranquillité publique, dû en très grande partie à son influence personnelle et à son amour du bien public ». (T. V, p... et tirage à part p. 131).

Le dévouement à la maison de Bourbon de l'ancien fonctionnaire impérial ne saurait être mis en doute ; et, s'il eût vécu en 1830, il aurait démissionné comme le firent ses frères, lors des événements de juillet. Les réceptions qu'il organisa pour la visite en Provence de la duchesse d'Angoulême en 1823, à l'arrivée en 1816 de la princesse Marie-Caroline de Sicile, future duchesse de Berry, furent l'œuvre d'un sujet fidèle et dévoué. Mais, éloigné par tempérament de tout excès, il sympathisait aussi avec les tenants des opinions libérales et utilisait leur concours dès qu'il s'agissait d'améliorations locales à réaliser.

Il ne désavouait pas non plus l'alliance du trône et de l'autel ; et ses sentiments religieux ne sont pas discutables.

Le 2 septembre 1829, quelques semaines avant sa mort, il demandait à l'évêque de profiter de la session du Conseil général pour bénir une chapelle aménagée en l'Hôtel préfectoral. Toutefois nous avons comme une vague impression qu'à Marseille il n'avait pas d'intimité avec les dirigeants de l'évêché et n'approuvait pas toujours leurs gestes. Les impondérables auront bien pu ici exercer leur influence : quelque dédain du féodal pour la noblesse parlementaire ; antagonisme entre non émigré et des gentilhommes très tardivement revenus sur le sol natal ; proche alliance du préfet et de l'archevêque d'Aix, qui ne put accepter avec sérénité le démembrement d'un très vaste diocèse, et eut d'ailleurs des difficultés avec M. Eugène de Mazenod ; par dessus tout, différence de caractères ; Villeneuve conciliant et bon, les Mazenod, bons aussi, mais impulsifs, autoritaires, parfois rudes et brusques. Excusez ces propos ; j'ai déjà tenu la fonction d'avocat du diable devant le postulateur du procès en béatification du *prince Eugène,* le fondateur des Oblats.

A Agen, Villeneuve colligeait ses souvenirs de Provence et glorifiait Mascaron. En Provence, il fit achever le Palais de Justice d'Aix ; restaurer les ruines d'Arles et, à Saint-Jean de Malte à Aix, par Sébastien Pesetti, les mausolées des Comtes de Provence ; édifier à Saint-Rémy une église de style classique aux dimensions de cathédrale ; élever des statues à Aix à René d'Anjou dont, avant son frère, il écrivit l'histoire ; à Salon, à Adam de Craponne ; à Aubagne, au savant Barthélemy ; au Frioul, il posait la première pierre d'un obélisque destiné à consacrer l'inauguration du Port Dieudonné ; à la place d'Aix, à Marseille, celle de l'Arc de triomphe en souvenir de la guerre d'Espagne.

Ces divers travaux d'édilité sont au second plan dans le souvenir que l'on garde de l'activité de Villeneuve. Celle-ci s'exerça principalement, à notre estime, dans le champ de

ce que les Germaniques appellent la *kultur,* terme que, malgré son origine latine, il est difficile de traduire succinctement en français pour exprimer la pensée allemande. Notons d'abord que le préfet eut l'avantage de trouver et de laisser à l'Hôtel de Ville du chef-lieu un maire, M. de Montgrand, qui fut en parfaite communion d'idées avec lui.

Le Lycée était alors le seul établissement national d'instruction secondaire du département. Dénommé Collège royal sous la monarchie, on lui annexa certains cours de langues vivantes, arabe, grec usuel, pour répondre aux besoins économiques d'une population commerçante.

La mode était à l'enseignement mutuel. En 1826, le préfet assista à l'inauguration des cours et encouragea, par des subventions généreuses du Conseil général, les établissements en faveur des sourds-muets.

La Société de bienfaisance, création de libre initiative, mais promptement soumise à la tutelle préfectorale de Thibaudeau, cherchait à développer l'instruction professionnelle de la jeunesse ouvrière ; on lui doit les premiers cours de chant, qui précédèrent l'organisation, en 1818, de l'école municipale de Barsotti, origine du Conservatoire. On avait également essayé d'organiser des cours d'apprentissage pour les arts mécaniques. A partir de 1826, sur l'initiative de Dunoyer, une Société pour le développement de l'instruction populaire adopta pour des cours gratuits de géométrie et de mécanique les programmes et les méthodes du Conservatoire des arts et métiers. Le préfet les inaugura ; le baron Charles Dupin vint, en 1828, présider à la distribution des prix. Incontestablement, ce fut le préliminaire de l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers établie à Aix, en 1843, dans l'ancienne Charité.

Le 20 mars 1820, dans une séance publique de la Société de bienfaisance, le préfet annonçait la fondation d'une

Caisse d'épargne. Le 9 octobre, cinquante-quatre souscripteurs signaient l'acte constitutif chez le notaire Spitalier. Une ordonnance royale du 3 janvier 1821 autorisait l'établissement, qui ouvrait ses guichets le 3 avril à la rue de la Darse (22 puis 14). C'était la cinquième Caisse fondée en France et la première, qui, par la volonté du préfet, eut pour champ d'activité tout le département. Ayant débuté avec un fonds de 11.422 francs, la caisse avait déjà 500.000 francs de dépôts quand Villeneuve en abandonna la présidence en 1824. — L'exercice 1929 accuse à sa clôture plus de 800 millions de dépôts, 345.000 livrets, 34 succursales (Aix fut la première ouverte en 1826) et 12 bureaux au chef-lieu.

L'Empire avait toléré, sous forme de cercles, quelques réunions professionnelles : cercle médical, cercle académique. Au début de la Restauration le premier se mua en Société de médecine ; et, le 15 mars 1828, le préfet venait en personne lui porter l'autorisation de prendre le titre de Société royale. Vers la fin du XIXe siècle elle a fusionné avec le Comité médical des Bouches-du-Rhône qui continue de vivre en bonne santé.

La même année 1818 fut ouvert le Jardin des plantes, aux Chartreux. Deux ans après était inaugurée l'Ecole secondaire de médecine sous la direction agissante du Dr M. Cauvière, qui demeura toujours un ami du préfet et qui fit un temps des leçons dans les locaux préfectoraux. L'organisation de cours d'accouchements avait été mainte fois essayée par l'administration des hospices. L'intervention du Conseil général aboutit, en 1826, à l'organisation régulière d'un cours départemental d'accouchement à l'Hôtel-Dieu.

Le cercle académique — d'onéreuse et éphémère durée et dont l'histoire est à faire — a été la lointaine origine

de l'Athénée constitué en 1829 et qui avait été originairement conçu par ses fondateurs comme une université libre dispensant un enseignement d'ordre surtout scientifique: chimie, physique, géographie, astronomie..... L'autorisation d'ouverture avait été obtenue par le préfet en décembre 1828, mais les cours ne commencèrent qu'après son décès, et ce fut celui de littérature qui eut le plus de retentissement avec des professeurs comme J.-J. Ampère et Joseph Méry, puis Brizeux. Les cours de l'Athénée ont été le prélude de l'institution à Aix (1845) et à Marseille (1856) des Facultés des Lettres et des Sciences.

L'Académie, réorganisée, dès 1799, à l'Observatoire, puis au Musée par le Dr M. Achard et l'astronome Thulis, jouait sous l'Empire, au dire de Thibaudeau, le rôle de société d'agriculture, et fonctionnait, sous sa surveillance ombrageuse et celle plus aimable de M. de Permon, comme une sorte de comité consultatif départemental pour l'agriculture et l'industrie. Villeneuve en fut nommé associé correspondant le 30 mars 1814, avec Mollevaut, Desgenettes, Alphonse de Candolle. Deux ans après, il en devenait titulaire, et l'année suivante président, fonctions qui lui furent confiées à trois reprises (1817-1823-1829). Il témoigna un constant intérêt à cette Compagnie, s'y montra fort assidu, et y fit de nombreuses communications : biographies de René d'Anjou, Adam de Craponne, le cardinal de Bausset; notices sur la Sainte-Baume, la peste de 1720, les fouilles d'Arles; lecture de plusieurs chapitres de la Statistique en cours d'élaboration; et deux importants rapports sur la reprise du canal de Provence, projet qui préoccupait fort l'opinion contemporaine et fut partiellement réalisé sous le régime de Juillet aux frais et profits de la ville de Marseille. Enfin il conta, sous forme de nouvelle: *Adélé,* l'histoire d'une jeune grecque, arrachée à la mort sur les champs de bataille de Morée par un officier français, amenée en France,

adoptée et élevée par la baronne de Damas, épouse du lieutenant général commandant la 8e division, bientôt ministre de la Guerre, puis gouverneur du duc de Bordeaux.

Aix possédait depuis 1808 une Société des Amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts qui prétendait à l'héritage du bureau d'agriculture fondé en 1765 et admis au rang d'Académie un peu avant la Révolution. M. de Villeneuve y fut agrégé dès son arrivée dans le département et eut, l'année même de sa mort, la joie de lui notifier l'ordonnance royale du 9 avril 1829,, lui restituant le titre d'Académie, qu'elle porte encore dignement et qui lui a permis d'hériter de l'*Arbaudenco* et du château de Lourmarin.

Il est temps d'en venir à l'œuvre capitale de M. de Villeneuve, la Statistique des Bouches-du-Rhône, compendium de son activité administrative et volumineux témoignage de son attachement à la petite patrie provençale.

L'idée des statistiques départementales appartient à Napoléon, et est la suite, ou mieux, la conséquence de l'enquête entreprise en l'an IX, dès le début du Consulat, sur la situation générale de la France. Quelques préfets, tels Fauchet du Var, répondirent promptement aux instructions ministérielles. Leur œuvre manque d'autorité. Ladoucette dans les Hautes-Alpes, moins pressé, fit préparer soigneusement une vaste et soigneuse monographie, qui est encore utilement consultée ; on peut en dire autant de la Statistique du Gard achevée en 1835.

Mais Quérard (*France littéraire*), donne la palme à l'œuvre de Villeneuve « la meilleure en ce genre ». Vingt ans plus tôt (1802), Michel d'Eyguières, avait publié sous les auspices du ministère de l'Intérieur, une étude dont le propre historien du village, *Infos Micheu,* admet l'insuffisance et dévoile les inexactitudes. Un fonctionnaire, celui des

frères Girard qui fut le secrétaire général de Thibaudeau, reçut commission de préparer un ouvrage plus complet et plus précis. Il recueillit de nombreux documents, mais, envoyé dans les bureaux de la Ville-l'Evêque, il les emporta sans les avoir utilisés et sans doute les égara, car il ne put satisfaire ni aux injonctions du ministre en 1813, ni plus tard aux instances de M. de Villeneuve.

Celui-ci reprit l'œuvre sur un plan élargi dont on pourrait retrouver les premiers éléments d'exécution dans ses rapports au Conseil général du département qui lui valurent, à diverses reprises, les éloges de l'assemblée.

A son estime le mot *statistique* a une acception encyclopédique que la succession des temps ne lui a pas conservée. Le préfet le définit : « Le tableau exact des observations que présente une contrée quelconque considérée par ce qu'elle est par elle-même, et dans ce qu'elle est devenue par le travail de l'homme » (Disc. prél. p. XV), et, précisant sa pensée, il ajoute plus loin (p. XVII) : « Borné aux choses présentes, notre ouvrage se réduirait à des tableaux et à des calculs numériques dont peu de personnes auraient la force et la patience de s'occuper ; cependant une Statistique ne sera vraiment utile que lorsque chaque classe de lecteurs y trouvera ce qui rentre dans ses goûts ou dans ses études ». Ce n'est plus le sens que la langue usuelle, l'administration, les économistes, les Sociétés de Statistique qui se sont créés en France comme au dehors, donnent au terme de *statistique*, dont on trouve cette définition assez éloignée du sens de Villeneuve dans un vieux dictionnaire (Pagnerre, 1840) : « Science qui a pour but la recherche et la comparaison des faits généraux et particuliers qui se produisent chaque jour dans la marche de la Société ». Aussi le groupe d'érudits et de publicistes qui, à la demande du Conseil général des Bouches-du-Rhône, a entrepris, au début du

XXe siècle la refonte de la Statistique de Villeneuve a exactement et judicieusement intitulé son œuvre magistrale : *Les Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale*.

Voici les propres termes de Villeneuve dans l'exposé de son plan : « Les rapports sous lesquels on peut envisager un pays peuvent se réduire à deux points principaux : ce qui appartient à la nature et ce qui est l'ouvrage des hommes. Pour recueillir ces deux séries de faits et rendre les résultats aussi simples à déduire que faciles à expliquer, chacune d'elles doit donc se présenter à l'observateur sous les points de vue suivants : *rappeler ce qui a été, décrire ce qui existe, indiquer ce qui peut être fait* ».

« Ainsi la topographie et les diverses branches de l'Histoire naturelle, le tableau des événements politiques et des changements qu'ont subies les institutions, la description des monuments antiques et des anciennes traditions, l'étude des mœurs, des usages, des coutumes, du langage, enfin de tous les éléments de l'état social offrent une série de faits dignes d'une attention particulière ; ils doivent précéder ceux du même genre qui s'appliquent au moment présent, parce qu'en étudiant ces antécédents, tout s'apprécie et s'expliquera d'une manière claire et satisfaisante : ainsi se déduiront d'eux-mêmes : et les avantages qu'on en doit retirer pour l'intérêt public et les indications nécessaires pour améliorer et perfectionner ces mêmes choses ».

L'auteur a incontestablement manifesté sa prédilection pour la partie historique de son œuvre. Bon Provençal, il s'est complu à parler des anciens monuments, des habitants, de leurs institutions, mœurs et langage. S'il a divisé ses matières en dix livres répartis en quatre tomes, chacun d'environ mille pages ; tandis que le tome I renferme la topographie et l'histoire naturelle (livres 1 et 2), les tomes II et III forment le centre de l'œuvre et ont été plus parti-

culièrement surveillés dans leur confection ; car le préfet y a groupé ses sujets préférés : histoire, archéologie, sociologie ; un bel album accompagne le livre consacré aux antiquités (L. 3), suivi de ceux réservés à la topographie administrative, à l'état social, aux établissements publics (L. 4, 5, 6,) ; les établissements sanitaires, notamment le lazaret, et ceux de bienfaisance ont particulièrement attiré son attention. Le dernier volume est consacré à l'agriculture, l'industrie, le commerce, les contributions (L. 7, 8, 9 et 10). L'ouvrage finit avec le relevé de l'état d'avancement des opérations cadastrales au 1er janvier 1828. Un chapitre ultime s'imposait, résumé ou conclusion de l'œuvre, en parallélisme avec le discours préliminaire qui ouvre le premier volume et qui avait été favorablement accueilli notamment par l'Académie qui en eut la primeur. Mais la mort survint avant que le préfet eût la satisfaction de voir le dernier volume sortir des presses de Ricard.

Il s'était proposé de divulguer la liste de ses collaborateurs : fonctionnaires, négociants, érudits, qui lui avaient prêté leur concours pour sa documentation ; sauf Toulouzan et Négrel-Féraud qu'il nomme dans son discours préliminaire, les autres ne se trouvent peut-être désignés que dans les liasses d'archives où je ne suis point allé les rechercher.

Autre indice de l'inachèvement de l'œuvre. Le premier volume (publié sous la date de 1821 et seulement achevé en 1823) contient une dizaine de pages d'*additions* et de *corrections*. Le deuxième (1824) porte en queue cette courte note : « Nous renvoyons à la fin du dernier volume les additions et corrections, par deux motifs : 1° ce volume est déjà bien assez considérable (1212 pages) ; 2° nous aurons ainsi tout le temps nécessaire pour recevoir les observations qu'on pourra nous adresser et auxquelles nous ferons droit dans l'intérêt de l'ouvrage ».

Sans doute, quand il dictait cette note à son imprimeur, M. de Villeneuve songeait à la mise au courant, à la tenue constamment à jour de son œuvre. Une collectivité seule pouvait en être chargée. Pourquoi ne se reposa-t-il pas sur l'administration elle-même, puisque dans son discours préliminaire il a tenté la démonstration qu'elle seule peut mener à bien pareille tâche ? Ses opinions s'étaient-elles modifiées à mesure que s'avançait la publication ? Avait-il pressenti que l'administration agit sous l'action d'un puissant moteur, et qu'elle ne le retrouverait peut-être pas en ses successeurs ? Et fut-il alors tenté de confier la poursuite de son œuvre à quelque collectivité : l'Académie de Marseille ? ou celle d'Aix ? Il avait eu à apaiser en 1824 un conflit de personnes entre la premières Compagnie et le Conseil général. Et précisément s'était constitué à Aix en 1825 une Société de Statistique et de Recherches provençales. Ce titre un peu extensif effaroucha-t-il un chef qui n'était pas intendant de Provence mais préfet des Bouches-du-Rhône ? Nous ne savons ; mais il s'empressa d'approuver la création à Marseille, le 7 février 1827, d'une Société de Statistique qu'il agréa avec le champ d'action Marseille et les Bouches-du-Rhône, et c'est dans le sein de cette jeune Compagnie que, le 16 mai 1830, fut prononcé le premier éloge public — après les discours funèbres — du comte de Villeneuve. Notre confrère J. Reynaud nous a naguère fait connaître les vicissitudes d'une des dernières initiatives du préfet ; elles ont pu être nombreuses ; la Société de Statistique a néanmoins franchi le cap du centenaire, et elle est heureuse et fière de pouvoir célébrer celui de l'éminent fonctionnaire qu'elle considère comme son fondateur [3].

M. de Villeneuve est mort à l'Hôtel Roux de Corse dans la nuit du 12-13 octobre 1829 ; ses obsèques eurent lieu à la

[3] Centenaire de la Société de Statistique, Marseille, 1927, in-4°.

Major le surlendemain. Dans la cour de l'Hôtel furent prononcés quatre discours par MM. d'Urre, de Montgrand, Paul Autran et Guiaud, au nom de l'Administration, de la commune, de l'Académie et de la Société de Statistique. La cérémonie fut présidée par un duc et pair, M. d'Harcourt. Elle eut un épilogue : la dépouille du préfet fut transportée à Bargemon ; mais, selon ses volontés dernières et « en ultime témoignage d'affection à ses administrés » son cœur en avait été détaché. Après la cérémonie funèbre, le secrétaire général baron d'Urre, en avait pris livraison à la cathédrale et l'avait porté en carrosse au cimetière Saint-Charles où il fut déposé dans le tombeau édifié l'année précédente pour recevoir les restes de Mme de Villeneuve. Depuis lors le transfert au cimetière Saint-Pierre a été effectué en 1865).

A. RAMPAL.

Sources et Bibliographie

Sémaphore de Marseille, 14, 15, 16 octobre 1829. *Les Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale,* t. XI, Biographies par BARRÉ, pp. 543-544.

MICHAUD, Biographie universelle, articles sur les six frères Villeneuve par A. Boullée.

Augustin FABRE, Eloge historique de M. le comte de Villeneuve-Bargemon, conseiller d'Etat, préfet des B.-du-Rh., prononcé le 16 mai 1830 à l'assemblée générale de la Société de Statistique de Marseille et des B.-du-Rh., in-8°, 1830.

E. de JUIGNÉ DE LASSIGNY, Histoire de la maison de Villeneuve en Provence, Lyon, imp. Alex. Rey, 1900, in-4°, 3 vol. I, Généalogie, II et III, Preuves et Tables.

COLLECTION de discours administratfis et académiques, de notices historiques, mémoires, rapports et autres œuvres littéraires de M. le comte de Villeneuve, conseiller d'Etat, préfet des B.-du-Rh., commandeur de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, chevalier de

plusieurs ordres étrangers, membre de l'Académie royale de Marseille, président honoraire de la Société de Statistique de la même ville, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, de la Société royale des antiquaires de France, de la Société de géographie, de la Société des amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts séant à Aix, correspondant de l'Académie royale de Turin. Marseille, imp. Achard, 2 vol. in-4°. — L'ouvrage est divisé en 4 parties : I, Discours administratifs, 1° comme préfet de Lot-et-Garonne ; 2° en qualité de préfet des B.-du-Rh. II. Discours académiques. III, pièces lues dans les séances des Sociétés savantes : 1° à la Société d'émulation du département du Var ; 2° à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen ; 3° à l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille. IV, Ouvrages insérés dans divers recueils littéraires. Malgré son ampleur, cette collection ne comprend pas l'intégralité de l'œuvre littéraire du comte de Villeneuve. N'y sont pas reproduits : la Notice historique sur la ville de Nérac (Agen 1805) et le Voyage dans la vallée de Barcelonnette (Agen 1815). Non plus, tous les discours du préfet, par exemple ceux à l'inauguration de la statue du roi René à Aix le 19 mai 1823 ; sur la tombe de M. Caire, commissaire général de police à Marseille, le 2 avril 1816. Ce dernier figure dans un recueil manuscrit dont les archives du Reclos possèdent un fragment assez considérable détaché d'une collection jadis reliée et débutant par : *Journal* des événements qui ont eu lieu à Agen et dans le département de Lot-et-Garonne, depuis le jour où le débarquement de Bonaparte fut annoncé jusqu'au 5 avril, époque à laquelle son autorité usurpatrice fut reconnue ; avec *Notice* sur la situation de M. de Villeneuve pendant les Cent Jours et sur les événements qui ont marqué sa carrière administrative jusques à sa nomination à la Préfecture des B.-du-Rh.

STATISTIQUE du département des B.-du-Rh. avec atlas, dédiée au Roi par M. le comte de Villeneuve..., publiée d'après le vœu du Conseil général du département, Marseille, Ant. Ricard, 4 vol. in-4°, atlas in folio.

Iconographie.— Lithographie de Mothe, d'après le portrait de Grevodon, 1827, tirée à de nombreux exemplaires et reproduite en tête de la présente notice.

Les archives de la Chambre de Commerce ont reçu naguère du colonel de V. B. le masque funéraire en plâtre du *bon préfet*.

La place à l'est de l'Hôtel de Ville de Marseille porte son nom et est ornée d'une fontaine surmontée de son buste par Pierre Cantini, inaugurée en 1833, à la suite d'une souscription publique.

Une autre rue de la ville, au quartier des Allées, porte aussi son nom, qui a passé à une école de garçons, héritière partielle de l'Ecole Belsunce. Cette rue et sa voisine ont été tracées sous la Restauration; elles avaient été dénommées: Damas et Villeneuve. En 1830, Damas fut remplacé par Lafayette, mais Villeneuve échappa à la proscription. Le *bon préfet* doit savoir gré aux Marseillais de ne l'avoir supprimé ni au 10 août, ni aux Trois Glorieuses.

ANNEXES

LES VILLENEUVE

Seigneurs et Barons de Vauclause

Des mariages successifs ont amené l'établissement des Villeneuve à Bargemon (Var) d'abord, puis à Vauclause (Basses-Alpes).

Bertrand de Villeneuve, seigneur de Tourrettes, Esclapon, Figanières, Bargemon, Avaye, Mons, Pibresson, Le Castellet de Valmasque, la Napoule, Beauregard, Saint-Césaire, Saint-Martin, maria son fils Jean, avant ou en 1351, à Dragonne Ricavi, fille et héritière de Guillaume, seigneur de Bargemon ; sept enfants de cette union sont signalés dans le testament de l'aïeul, fait à Tourrettes le 25 septembre 1361. Le deuxième, Pons, coseigneur de Bargemon et de Figanières, épousa Catherine de Vauclause, dame de Malignon et de Meaux (contrat not. Guil. Jausserand, à Castellane, 26 mars 1380).

Les pièces d'un long et gros procès soutenu environ un siècle plus tard au sujet des limites et droits respectifs des territoires d'Allons et de Vauclause fournissent quelques renseignements sur la généalogie de la famille de Vauclause : André, seigneur en totalité de Vauclause, est l'auteur de Jacques, seigneur du même lieu et marié à Cécile Ruffi, des seigneurs de Saint-Martin ; Jacques eut pour seule héritière sa fille Catherine, épouse de Pons de Villeneuve précité. Le dit Jacques avait, parmi ses petits-fils, choisi pour héritier Jacques de Villeneuve, avec substitution au profit de ses frères Jean et Antoine (test. fait à Castillon, 13 décembre 1435 et reçu par Jean Tassilis, notaire).

Le dit Jacques de Villeneuve, devenu ainsi seigneur de Vauclause, testa, le 14 février 1446 à Bargemon, en la maison de son frère Jean de Villeneuve, instituant héritier l'enfant dont sa femme Gillette est enceinte et à défaut lui substituant ses frères Jean et Antoine de Villeneuve par égales parts. La substitution sortit à effet par suite du défaut de postérité du testateur. Et postérieurement à la mort de Jean survint une transaction entre son fils Pons (né en 1433 à Entrevennes, mort en 1501) et le dit Antoine, passée à Aix, le 3 février 1458 de l'Incarnation = 1459, en l'officine de Raymond du Puget, professeur *in utroque jure* et devant le notaire Honoré de Mari. Pons de Villeneuve eut à sa part le château de Vauclause, sauf le droit pour les parties de faire dépaître leurs troupeaux : Antoine, dans le terroir de Vauclause ; Pons, dans celui voisin d'Allons. La transaction règle encore la future succession de Catherine de Vauclause, qui précise que tous ses biens seront partagés également entre son fils Antoine et son petit-fils Pons, mais que ceux de Bargemon appartiendront tous à Pons. C'est au dit Pons que ses voisins, les Requiston, principaux seigneurs du lieu d'Allons, intentèrent un interminable procès auquel les archives du Reclos doivent le *gros livre de Vauclause*, et qui, commencé en 1469, fut solutionné par arrêt du Parlement de Provence du 14 juillet 1513, et suivi le 28 juillet 1514 d'une transaction de M. de Vauclause avec la communauté d'Allons conclue devant l'église Saint-Domnin (not. Jean Laurenti de Castellane).

Pons assista aux Etats de Provence de 1482, où Nostradamus le place parmi les partisans du Lorrain. Il parut aussi à ceux qui votèrent le 9 avril 1487 la réunion du Comté à la France « comme un principal à un autre principal ».

Honoré, fils de Pons et de dame Tacie de Castellane, contracta une belle alliance avec Catherine de Bouliers, fille de

Jean-Louis, seigneur de Cental et Demonte, et Louise de Montmorency-Laval. A cette occasion, son frère Nicolas, évêque de Sénez (siège sur lequel il avait succédé à son oncle Elzéar, frère de Pons) lui fit une importante donation de biens patrimoniaux. (Contrat de mariage reçu au château de Cental, le 23 décembre 1498 par Guillaume Ambrois, not. de Castellane). Honoré mourut en novembre 1533, après avoir vu la fin de ses procès avec ses voisins d'Allons.

Son fils Gaspard fut un important personnage : il se mit au service du roi de France, fut chargé de missions dans le Levant (juillet 1541 à février 1542) et remit à Damas, au pacha de Syrie, des lettres de François Ier. Il fut récompensé par l'octroi de la viguerie de Castellane (7 juillet 1542) et du gouvernement d'Entrevaux (6 septembre 1542). Deux ans après, il obtenait une pension de deux cents livres (24 juillet 1544) et l'érection en baronnie de la seigneurie de Vauclause, avec jonction des terres d'Entraune, Saint-Martin et Villeneuve. Sa postérité lui doit la rédaction du Gros Livre de Vauclause (1545).Chargé par le Grand Prieur de Lorraine de demander pour ce prince le gouvernement de la Corse, il se rendit à la Cour en 1558 et mourut à Paris le 6 mai 1559 ; il fut inhumé à l'église de Saint-Jean de Latran, au faubourg Saint-Jacques.

Chrsitophe de Villeneuve, dit le *Rusé*, deuxième baron de Vauclause, né à Marseille (30 juin 1541), est le personnage le plus important de sa lignée. D'abord page de François de Lorraine duc de Guise, chevalier de Saint-Michel (15 avril 1570), il a joué un rôle important dans sa province pendant les guerres de religion ; chef du parti catholique, il évita à la Provence les excès de la Saint-Barthélemy et se fit successivement apprécier du Grand Prieur d'Angoulême et des ducs de la Vallette et d'Epernon. Ligueur de 1589 à 1592, il se rallia au parti royal, reçut lettres d'abso-

lution (21 novembre 1596) et assista à Aix aux Etats de 1599. Mort à Bargemon, 16 juillet 1615)[1].

Jean, son fils, troisième baron de Vauclause (Bargemon, 21 novembre 1567-9 septembre 1617), fut premier consul d'Aix ; étant procureur du pays aux Etats de 1616, ceux-ci le chargèrent de porter au roi leurs remontrances.

François, fils du précédent, quatrième baron de Vauclause (Bargemon, 24 septembre 1607-7 février 1675), servit dans les armées royales et leva en 1624 une compagnie de cent hommes de pied pour le régiment de son parent Antoine de Villeneuve, marquis des Arcs.

Ses fils, Balthazard (Bargemon, 12 octobre 1636-17 mai 1707) et Joseph (Bargemon, 18 janvier 1643-4 janvier 1723), embrassèrent l'un et l'autre l'état ecclésiastique, mais le premier ne persévéra pas et abandonna à Joseph les prieurés de Saint-Etienne de Bargemon et de Notre-Dame d'Espeluque d'Ampus, auxquels celui-ci joignit ceux de Notre-Dame de Plèbe de Bargemon et de Saint-Michel de Favas. Balthazard

[1] M. le comte Romée de V. B. nous a montré au Reclos un jeton susceptible d'intéresser les numismates et dont nous ne pouvons préciser l'origine et le but. C'est une pièce de cuivre assez effacée dont le diamètre tient le milieu entre nos anciennes pièces de cuivre de 0,05 et 0,10 ; mais beaucoup moins épaisse, portant sur une face le blason des Villeneuve : de gueules fretté de six lances d'or, accompagnées d'écus de même, entouré du collier de Saint Michel et de la devise

DEVS ARCV COTERET ET COFRIGET ARMA ET SCVTA

pour laquelle, parmi diverses traductions proposées, celle-ci due au secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, M. le chanoine Gamber nous semble la plus précise :

De son arc Dieu brisera — réduira en miettes — armes et boucliers

Au revers, entrelacées et assez effacées les lettres C. D. V. F. où l'on veut voir les initiales de Christophe de Villeneuve et de son épouse Françoise de Grasse ; entourant le monogramme, *Vauclause, 22 janvier 1577,* date qui ne correspond à aucun événement mémorable pour la famille.

fut le cinquième baron de Vauclause, assista au siège d'Orange en 1673 et épousa à Aiguines Blanche de Gautier (7 février 1666, contrat not. Pons Cogordan d'Aiguines et Louis Castagne de Bargemon); d'où quinze enfants.

Joseph I (Bargemon, 7 février 1675-30 mai 1752), fut le sixième baron de Vauclause, par suite de la fin dramatique de François, son frère aîné (Bargemon, 28 octobre 1669-3 janvier 1699) et de la mort en bas-âge de deux autres. D'abord page de la Petite Ecurie, il fit les campagnes de 1688 à 1692 et quitta le service peu après avoir été promu lieutenant à Royal-Marine (1693). Premier consul d'Aix et procureur du pays en 1726, il s'était fixé dans cette petite capitale. En 1748, il fut admis aux honneurs de la Cour. Une de ses filles, fut la première à contracter alliance dans la maison Leclerc de Lassigny, à laquelle appartient M. Edme de Juigné de Lassigny, historiographe de la famille.

Christophe II (Bargemon, 8 octobre 1716-21 décembre 1800 (30 frimaire an IX), septième et dernier baron de Vauclause, servit d'abord sur les galères, puis sur les vaisseaux du roi. Retiré dans ses terres, il eut de nombreux démêlés avec la communauté de Bargemon, qui lui valurent peut-être le pillage et la destruction partielle de son château à la Révolution. Pourtant il n'émigra pas et vécut avec sa famille au Reclos sans être inquiété. Les archives familiales possèdent de lui de nombreuses notes et un livre généalogique précis et détaillé.

Au XXe siècle, le titre de baron de Vauclause a été relevé par M. Pierre-Alban-Marie Géraud de Villeneuve, né à Tourrettes le 16 septembre 1890, descendant au sixième degré de Christophe II.

Les Marquis, Comtes et Vicomtes de Villeneuve-Bargemon [1]

« Joseph de Villeneuve dit le marquis de Villeneuve-Bargemon, seigneur de Vauclause, Bargemon, Castillon et Saint-Auban, né et baptisé le 11 juin 1745 à Bargemon, fut admis aux honneurs de la Cour le 16 février 1788 ». (Juigné, Généalogie, p. 147). Le titre de *marquis* paraît n'avoir été que de simple courtoisie et n'être appuyé sur aucune concession par lettres patentes ou ordonnance. Ces titres obvinrent à de nombreuses personnes admises aux honneurs de la Cour et, comme les usurpations de titres n'ont pas été poursuivies sous l'Ancien Régime, au moins à l'égard des nobles de race, le titre de marquis de Villeneuve-Bargemon a pu passer dans l'usage sans avoir reçu de consécration légale.

Joseph II de Villeneuve, fils aîné du dernier baron de Vauclause, fut premier consul d'Aix et procureur du pays à plusieurs reprises ; élu député de la noblesse au Etats Généraux de 1789 pour la sénéchaussée de Draguignan, il n'y siégea pas, et fut remplacé par le suppléant, M. de Juigné de Lassigny, son cousin et beau-frère. Il passa les années de la Révolution avec son père au Reclos et fut assez heureux pour obtenir de Robespierre jeune, rencontré à Saint-Césaire (A.-M.), la levée du séquestre de ses biens. Maire de Bargemon, il mourut en fonctions le 20 mai 1808. Sa femme, Anne-Josèphe-Sophie de Bausset-Roquefort, qu'il avait épousée à Aix le 29 mars 1770 et qui lui survécut jus-

[1] Par suite d'une erreur singulière, divers membres de la famille et surtout ceux ne résidant pas en Provence, écrivent et signent : *Bargemont*, au lieu de *Bargemon*.

qu'au 8 février 1847, lui avait donné quatorze enfants, cinq filles et neuf garçons, qui furent la plupart des hommes distingués.

Louis (Bargemon, 16 novembre 1786), mourut en bas âge ; deux autres, Paul (Grasse, 18 octobre 1779-Bargemon, 8 mai 1802) et Charles (Bargemon, 6 mai 1791-retraite de Russie, 1812), officiers d'infanterie, furent l'un et l'autre emportés vers la vingtième année.

Parmi les six autres Jean-Baptiste, vicomte de V. B. (Bargemon, 28 novembre 1788-Le Bausset, 6 août 1861), fut un marin d'élite : d'abord simple matelot, 8 octobre 1804, son parent l'amiral Villeneuve l'attacha à son état-major et il assista à la bataille de Trafalgar, prit part à l'expédition de Lissa, 1810, et à celle d'Alger, 1830, commanda la station de la Guyane (1820),et le vaisseau école la *Victorieuse* (1826) ; capitaine de vaisseau dès 1827, il quitta le service le 13 août 1835 à la suite d'une violente discussion avec son ministre l'amiral de Rigny. Rentré dans son département du Var il y fut conseiller général (1846) et député (1849-1851). De son mariage avec Mlle de Séran il eut, outre deux fils morts en bas âge, une fille Marie-Philomène-Roseline (Toulon, 6 octobre 1841-Genève, 7 mai 1892), mariée au savoyard Jean-Ernest-Benoit Le Borgne, vicomte de Boigne, petit-fils du bienfaiteur de Chambéry, et Marie-Joseph-Raymond marquis de V. B. (Toulon, 21 octobre 1826-1910), qui racheta la terre du Reclos en 1850, doubla le château en le flanquant de deux ailes débordantes qui donnent à la construction la forme d'une H et y conservait par pacte de famille les archives des Villeneuve et la nécropole de Notre-Dame de Plèbe. Il fut maire de Bargemon (1855-1860), conseiller général du Var pour le canton de Callas (1862-1870), maire du VIIe arrondissement de Paris (1860-1870), préfet des Alpes-Maritimes

1872-1876), président de la Croix-Rouge, S.S.B.M. ; pendant la guerre de 1870 il reçut la cravate de commandeur de la Légion d'honneur au mois de décembre. Son uniqué fils, René-Marie-Antoine comte de V. B. (Paris, 21 janvier 1851), ancien attaché militaire à Vienne, colonel de cavalerie en retraite, possesseur du Reclos, veuf de sa cousine Emma-Gabrielle-Cécile, petite-fille d'Alban l'économiste, a repris du service pendant la guerre mondiale et perdu deux fils dont l'aîné a laissé postérité.

Des cinq autres frères, l'aîné Christophe fut le préfet des Bouches-du-Rhône. — Emmanuel-Ferdinand (Grasse, 27 décembre 1777-26 janvier 1835), marquis de V. B., fut chevalier de Malte de minorité (17 mars 1780, preuves 1791), marin (1791-1792), cavalier (1798-1799), derechef marin (1800-1802), inspecteur des droits réunis (23 janvier 1815) et préfet des Basses-Alpes (17 mars 1815), des Pyrénées Orientales (23 juillet 1818), de la Nièvre (1820) et de la Somme (1826-1830), député des Basses-Alpes (1820-1826). Sa descendance, assez nombreuse, représente la branche aînée de la famille ; et c'est un des siens qui vient de relever le titre de baron de Vauclause.

Joseph-René, dit le baron, puis le comte de V. B. (Bargemon, 9 janvier1782-château de Bois-le-Roi, commune de Ferrière en Gâtinais, 17 septembre 1869 ; propriété de sa femme, Mlle de Brosses, qui y mourut à son tour le 2 janvier 1880) ; chevalier de Malte de minorité (8 novembre 1783), commissaire de marine (1799), archiviste du Var (1801), secrétaire du général Lacuée (1805), référendaire de 2e classe à la Cour des Comptes (1807), préfet de la Haute-Saône (1815), de Saône-et-Loire (1824), conseiller d'Etat et directeur général des Douanes (1827), directeur des Postes (12 novembre 1828-août 1830), député de Saône-et-Loire (1825-1830). Descendance féminine : sa fille aînée, mariée

au marquis de Forbin d'Oppède, tint à Paris entre 1860-1880 un salon réputé.

Jean-Paul-Alban et Louis-François, vicomtes de V. B., étaient jumeaux (Saint-Auban, 8 août 1784); le premier embrassa la carrière administrative, l'autre n'eut pas d'emploi public.

Alban, sous l'Empire, fut employé hors de France : sous-préfet de Zierikzee, préfet de Lerida (1812) et de Namur (1813). La Restauration lui confia successivement les préfectures de Tarn-et-Garonne, Charente, Creuse, Meuse, Loire-Inférieure, Nord (1826-1830). Député du Var au début du gouvernement de juillet, il démissionna pour devenir l'agent de la duchesse de Berry en Provence et accompagna la princesse de Sausset au château de Plassac en Saintonge, lors de l'insurrection vendéenne (1832); il a laissé des mémoires manuscrits sur cet épisode historique. Fixé ensuite à Paris, il s'y adonna à l'étude de l'économie politique et doit être considéré comme un des précurseurs du mouvement social chrétien, développé par Albert de Mun, Léon Harmel et le marquis de la Tour du Pin. Lauréat, puis membre de l'Académie des Sciences morales et politiques (1814), député d'Hazebrouk (1840), conseiller général du Var (Callas, 1846, 1848). Bargemon lui a élevé un monument le 23 août 1864. Il avait eu le château du Reclos dans les partages de famille et cette terre reviendra à sa descendance par suite du mariage d'une de ses petites-filles avec le colonel de Villeneuve-Bargemon. — *Bibliographie:* Economie politique chrétienne ou Recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe, 1834, 3 vol. in-8° : prix Monthyon. — Histoire de l'économie politique. Etudes historiques, philosophiques et religieuses sur l'économie politique des peuples anciens et modernes, 1844, 2 vol. in-8°. — Le Livre des affligés, 1845, 2 vol. in-12°; a eu plusieurs éditions.

Louis-François de Villeneuve, fixé à Nancy par son mariage, s'y adonna à des études historiques qui le conduisirent à l'Institut : correspondant (1831), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (10 janvier 1840). A raison de son affiliation à l'Académie de Marseille, nous lui consacrons une notice un peu moins sommaire qu'à ses frères.

Louis-François de Villeneuve-Bargemon Marquis de Trans [1]

Les frères jumeaux Jean-Paul-Alban et Louis-François de Villeneuve, huitième et neuvième enfants issus du mariage de Joseph de Villeneuve et de Sophie de Bausset, virent le jour à Saint-Auban le 8 août 1784 et y furent baptisés le 19 septembre. D'une complexion délicate, François ne put, comme ses frères, postuler d'emploi public; sans

[1] Le marquisat de Trans a été érigé par Ls. P. de Louis XII du mois de février 1505 de l'Incarnation-1506, en faveur de Louis de Villeneuve, chevalier, baron de Trans au comté de Provence, et comprenant les terres et châteaux des Arcs, Vidauban, la Mothe, Esclans, Rouet, Pibresson, Serenon, Châteaudouble, Ampus, Montferrat, Lagneros, Villehaute, Taradel, la Garde, Esperel, Brunet, Peiresc, La Colle Saint-Michel, Callas, Tourtour et Villecroze.

Le premier marquis de Trans mourut en 1516, après son fils, laissant deux filles entrées dans les familles de Foix et Grimaldi. Un arrêt du Grand Conseil, 14 septembre 1516, adjugea le marquisat de Trans à Alexis de Villeneuve, baron de Flayosc, en vertu des substitutions contenues au testament d'Arnaud de Villeneuve. Un arrière petit-fils d'Alexis, Claude, décéda sans postérité en 1626, et désigna pour héritier son parent Antoine de Villeneuve, marquis des Arcs; un arrêt du Grand Conseil, 31 mai 1629, confirma le testament; mais Antoine mourut aux Arcs sans postérité le 7 octobre 1672, et se choisit pour héritier un neveu, Jacques de Raitty, marquis de Vittré. Les Villeneuve réclamèrent le bénéfice des substitutions et, l'un après l'autre, ses cousins Jean et Alexandre-François de V., petits-fils d'Ours (ce dernier avait antérieurement disputé au testateur le marquisat de Trans). En prévision de la longueur du procès et des frais considérables à avancer, un compromis fut signé entre Alexandre-François et le seigneur Pierre de Villeneuve-Tourrettes: celui-ci poursuivrait le procès contre Jacques de Raitty et, au cas d'issue favorable, aurait le titre de marquis de Trans, mais partagerait les seigneuries avec Alexandre-François.

Le 2 août 1689 le Parlement de Dijon confirma la substitution et le compromis entre les seigneurs de Flayosc et de Tourrettes, et

doute vécut-il dans sa famille à Bargemon. Il fut reçu chevalier de Malte le 6 juin 1817 ; et, tandis que son jumeau Alban était préfet de la Meurthe, il épousa à Nancy, le 30 janvier 1821, Mlle Caroline-Hyacinthe-Artémise de Bourcier de Montureux Fiquelmont (contrat notaire Charon, à Nancy, 29 janvier 1821), qui lui donna deux filles : Aliénor-Sophie-Roseline-Marie-Nathalie (Nancy, 7 décembre 1821-Paris, 14 août 1886), mariée à Nancy le 8 décembre 1842 à Charles-Ernest-Irénée comte de Brosses, conseiller auditeur à la Cour royale de Lyon avant 1830 et frère de Mme Joseph de Villeneuve, sa tante — Marie-Roseline (Nancy, 26 février 1824), mariée le 28 juin 1849 à Manonville, Meurthe, au comte russe Alexis Bogaiewski ;—plus un fils, Charles-Alban-Hélion, marquis de Trans (Nancy, 26 juin 1826-Sébastopol,

M. de Tourrettes fut mis en possession le 30 septembre 1689. Son petit-fils Louis-Henri, ancien lieutenant-colonel au Royal Roussillon, avait testé le 3 septembre 1792 en faveur de son parent et officier dans son régiment Christophe de Villeneuve-Bargemon ; mais les revendications des créanciers et les reprises de la veuve absorbèrent tout l'émolument de la succession.

Le titre de marquis de Trans fut pris alors par son frère Thomas, chevalier de Malte, qui donna à son parent J.-B. de Villeneuve-Beauregard et dans le contrat de mariage de ce dernier ce qu'il avait pu recueillir des terres de Trans. Il mourut à Marseille le 3 septembre 1830. En 1832, M. de Beauregard vendit les terres « et les droits qu'il pouvait avoir au titre de marquis de Trans » à François de Villeneuve-Bargemon. Cependant, au bénéfice des substitutions anciennes et de l'arrêt du Parlement de Dijon de 1689, et sans tenir compte des cessions faites par Thomas à M. de Beauregard, M. Raymond de Villeneuve-Flayosc, descendant au cinquième degré d'Alexandre-François, prétendit au titre de marquis de Trans, sans toutefois le disputer juridiquement à son cousin de Bargemon. Celui-ci ayant perdu en Crimée son héritier mâle, M. Hélion de Villeneuve fils de Raymond, porta le titre de marquis de Trans, qui, après sa mort à l'Estaque-Marseille le 4 mai 1893, advint à Léonce de Villeneuve Flayosc, commandant d'infanterie en retraite et président des Syndicats agricoles de Provence. Les enfants de ce dernier possèdent présentement le double titre de marquis de Flayosc et de Trans.

24 juillet 1855). Au lendemain de sa mort le comte Anatole de Ségur, sous le titre de *Vie et mort d'un sergent de zouaves* (A. Bray, P. 1856, 3e éd., 1860, in-8°, 106 p.), a publié une biographie édifiante de ce fils de veuve engagé volontaire aux chasseurs d'Afrique pendant les incertitudes du siège de Sébastopol, débarqué en Crimée le 17 juin 1855 et passé caporal au 3e Zouaves le 1er juillet ; au milieu du mois, sous-officier adjudant de tranchée ; le 22 au soir, de service auprès du général Vinoy, il eut la mâchoire fracassée et mourut vingt-quatre heures après à l'ambulance du IIe corps. Ses restes, ramenés en France, furent portés à Notre-Dame de Plèbe le 25 octobre 1855.

Revenons à son père : chevalier de la Légion d'honneur (28 octobre 1828) et des saints Maurice et Lazare, gentilhomme honoraire de la chambre du Roi (17 avril 1829), il acquit de son parent J.-B. de Villeneuve Beauregard (not. Roque, à Draguignan, 29 janvier 1832), tout ce qui restait de la terre de Trans et se para dès lors du titre de marquis de Trans. Comme il tenait au titre familial plus qu'aux terres, il revendait bientôt celles-ci (not. Leydet, à Trans, 30 août 1834, acq. J.-J. Boyer), ne gardant que l'habitation et le parc, aliénés à leur tour par sa veuve (id. 22 février 1852, acq. Louis Beaussant), après sa mort survenue à Nancy le 19 septembre 1850).

François de Villeneuve, adonné de bonne heure aux études historiques, semble avoir recherché l'affiliation aux Sociétés savantes. Le 3 février 1815, son jumeau Alban étant préfet de Tarn-et-Garonne, il fut nommé membres correspondant de la Société des sciences, belles lettres et arts de Montauban. — 13 avril 1820, son frère aîné Christophe étant préfet des Bouches-du-Rhône, il devient correspondant de l'Académie des sciences, lettres et arts de Marseille. — 12 février 1821, son jumeau Alban étant préfet de la Meurthe, François est correspondant de l'Académie Stanis-

las ; — puis, 2 février 1824, de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Besançon ; — 1er décembre 1825, de la Société académique de Nantes, Alban étant préfet de la Loire-Inférieure ; — 24 novembre 1826, de la Société d'agriculture, sciences et belles lettres de Mâcon (Académie), son frère Joseph étant député du département de Saône-et-Loire après l'avoir administré ; — 4 avril 1827, de l'Académie des sciences et belles lettres de Lyon ; — 3 mai 1827, de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon, pays natal de sa belle-sœur Joseph de Villeneuve née de Brosses ; — 22 novembre 1828, de la Société des sciences, arts et lettres de Lille, Alban étant préfet du Nord ; — 23 janvier 1830, de l'Institut des provinces fondé par M. de Caumont ; — 11 décembre 1834, de l'Académie d'Anvers ; — 31 décembre 1837, de l'Académie de Metz après y avoir présidé cette même année la session du Congrès scientifique. Il entra à l'Institut comme correspondant le 4 mars 1831, et fut élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 10 janvier 1840.

Bibliographie. — Précis de l'Histoire en général et jusqu'à nos jours, P. Egron 1821, 1838. — Lionnel ou la Provence au XIIIe siècle, P. Blaise, 1824, in-12°. — La Chapelle ducale de Nancy, ou Notice historique sur les ducs de Lorraine, Nancy, Bouteux, 1826. — Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine, comte de Provence, P. Blaise, 1825, 3 vol. in-8°. — Histoire des Grands Maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, P. Blaise, 1829, 2 vol. in folio avec gravures. — Histoire de saint Louis, roi de France, P. Blaise, 1839, 3 vol. in-8°. — Mémoire sur les tombeaux de Charles le Téméraire à Nancy et à Bruges, 1839. — Sur la tapisserie de Charles le Téméraire conservée à la Cour royale de Nancy, 1839 (Mém. de l'Académie Stanislas). Dans le *Plutarque français,* notices sur René d'Anjou, Joinville, etc.

STANCES

à

Sainte Roseline de Villeneuve

Le fier château des Arcs a pris un air de fête
Dans le pâle réveil d'un matin hivernal,
Sur ses nobles créneaux dont s'allume le faîte,
Ainsi qu'un nimbe d'or sur un front virginal,
Un soleil attendri repose sa lumière
Et du donjon hautain jusqu'à l'humble chaumière
La vallée attentive espère un doux signal.

C'est un matin si clair que le jour s'en étonne,
Si pur qu'un voile rose étend sur l'Estérel
Le charme d'un printemps qu'alanguirait l'automne
Et comme un encensoir fumant, sacramentel,
De précoces parfums montent des terres grises
Où l'odeur des rosiers émerveillant les brises
Flotte sur le château d'un vol surnaturel.

Là, dans la chambre heureuse où la haute fenêtre
Ouvre sur le pays son vitrail fulgurant
Au sieur de Villeneuve un héritier va naître,
L'arome des rosiers plane plus enivrant
Et le goût de la fleur angélique et farouche
Enveloppe de joie et de calme la couche
Où prie avec amour Sibille de Sabran.

Son époux, Arnaud II, sourit à cette épreuve,
Sa foi robuste attend la volonté de Dieu,
Il bénit aujourd'hui le sang des Villeneuve,
Les cloches du château chantent dans le ciel bleu,
Les vassaux accourus, dans leur ardeur naïve,
Ont vu l'aile d'un ange au feston de l'ogive
Comme si quelque Sainte était née en ce lieu.

[1] Le VIe Centenaire de Sainte Roseline de Villeneuve, morte le 17 janvier 1329, a été célébré au mois de juin 1929, à la Celle-Roubaud (Var).

Or, ce n'est qu'une enfant, déjà leur damoiselle
Mais tous ces rudes cœurs se redisent son nom,
Ils vont, remerciant la Vierge à la chapelle,
Prier pour leur seigneur juste, loyal et bon;
Aux champs, dans les vallons, aux bois, sur la colline,
L'écho se réjouit du nom de Roseline,
Qu'elle soit, si Dieu veut, l'orgueil de sa Maison!

Qu'elle soit cette rose aux effluves mystiques
Que sa mère voyait avec humilité
Lorsque ses oraisons et ses pieux cantiques
Mêlaient l'espoir du ciel à sa maternité,
La rose épanouie aux tendresses divines,
La rose irrespirée, ardente, et sans épines,
Que le Maître, séduit, cueille pour sa beauté.

Et Roseline fut cette rose suave,
Au château paternel, durant ses premiers ans,
Son visage innocent, ses yeux purs, son front grave
Faisaient parler entre eux, le soir, les paysans;
Rose vivante, ayant un peu l'air exilée,
Sa grâce rayonnait sur toute la vallée
Que l'Argens rafraîchit de ses flots bienfaisants.

Fille aînée adorée au cœur de sa famille,
Autour d'elle ses sœurs, ses frères, grandissant,
Retrouvaient une mère en cette jeune fille
Dont la main les guidait d'un geste caressant;
Les parents enchantés de leur joie enfantine
Invoquaient simplement le nom de Roseline
Pour incliner parfois leur front obéissant.

Humble et douce de cœur, tendre et compatissante,
Un seul de ses regards eût désarmé le mal,
Le sens miraculeux de sa beauté naissante
Avait bientôt ravi le monde féodal;
Mais que valait l'orgueil d'une illustre noblesse
Dans cette âme d'élite où sans une faiblesse
L'amour de Dieu restait le suprême idéal.

Modeste, elle règnait sur toute la contrée
Dont messire Arnaud II, son père, était seigneur,
Riche, belle, et d'un nom magnifique titrée
Elle semblait vouée au plus parfait bonheur ;
Il était cependant un plus bel apanage
Aux yeux de cette enfant qui, dès son plus jeune âge,
Vit dans la charité le vrai titre à l'honneur.

Soit qu'elle eût déviné les plaintes de la terre,
Soit qu'elle eût entendu que l'on pouvait souffrir,
Sentant dans sa bonté qu'un sacrifice austère
Veut le renoncement invincible au plaisir,
Aux pauvres, aux lépreux, sans une défaillance,
Elle se dévouait, visible Providence,
Toujours prête à donner pour le bonheur d'offrir.

Toujours prête à l'aumône et toujours en prière,
Jamais un indigent ne l'implorait en vain,
Le château devenait l'étape hospitalière
Dont les déshérités se disaient le chemin ;
Comme elle aurait voulu partager leur souffrance,
Sa voix s'adoucissait pour parler d'espérance
A tous les malheureux qui lui tendaient la main.

Un jour que le pays souffrait de la famine
Et qu'un hiver plus dur poignait les pauvres gens,
Que la neige imposait sous son manteau d'hermine
Aux champs abandonnés des aspects affligeants,
La moisson compromise et les réserves vides,
Les vilains et les serfs, les mendiants avides
Montèrent au château comme des assiégeants.

Errant dans les fossés, dans les cours glaciales,
Harcelés par le froid, angoissés par la faim,
Tous ces êtres humains aux faces bestiales
Gémissaient, grelottants, et réclamaient du pain.
Or, le seigneur des Arcs, bien qu'il fut charitable
N'ayant que du pain bis à peine pour sa table
Avait du refuser l'aumône à son prochain.

Ne pouvant pas tenir il ne pouvait promettre
Sans parjurer, félon, sa foi de chevalier,
Et l'intendant, fidèle aux ordres de son maître
Fermait soigneusement le four et le cellier.
L'huis s'ouvrait seulement devant la châtelaine
Ou lorsque Roseline, en long manteau de laine,
Pour prendre un peu de pain venait s'humilier.

Devait-il repousser ses plaintes éloquentes,
Serviteur vigilant être pris en défaut ?
Les visites pourtant devenaient si fréquentes,
Que l'intendant, marri, prévint messire Arnaud.
S'il n'avertissait pas sa fille bien-aimée
Que toujours entourait une escorte affamée,
Il ne resterait plus de quoi vivre au château.

Arnaud de Villeneuve aperçut Roseline
Alors qu'elle courait vers le seuil du manoir,
Portant un lourd fardeau sous une manteline ;
Il l'arrêta, d'un mot, brusque, sans s'émouvoir :
— « Roseline, jamais je ne vous fis un blâme.
Si je suis dans mon tort, que Dieu bon le proclame !
Que cachez-vous ici que je ne puisse voir ?

Enfant, Dieu qui peut tout connaît bien nos alarmes,
Il chassera le froid et les blés mûriront,
Votre mère, vos sœurs, vos frères sont en larmes
Et de les délaisser vous leur faites l'affront !
Leur préfèreriez-vous ces misérables hères ? »
— « Père, pardonnez-moi, ne sont-ils pas nos frères ! »
Répondit Roseline en inclinant le front.

— Oui, je le sais, enfant, car j'ai payé ma dette,
Le Seigneur sait aussi que je suis bon chrétien,
Donc, que Sa volonté, malgré nos cœurs, soit faite !
J'ai fait ce que j'ai pu si j'ai fait peu de bien.
Le cellerier savait ma formelle défense,
Vous avez provoqué sa désobéissance
Et je le punirai ! » — « Père, n'en faites rien !

Pardonnez-lui, mon père! Oh! je vous en supplie,
Il ne mérite pas votre juste courroux,
Ce que je porte là n'est point pour chère lie!... »
— « Ah! s'il en est ainsi, pourquoi le cachez-vous? »
— « Je ne vous cache rien que d'inutiles choses... »
— « Alors, que portez-vous, Roseline? » — « Des roses! »
— « Des roses en hiver! Jésus! Montrez-les nous! »

Mais Dieu ne permit point que ce fut un mensonge,
Roseline tremblant sous son vertugadin
Ouvrit sa manteline et — vision de songe —
Vit dans ses bras croisés s'épanouir soudain
Des roses de Saron et des roses trémières
Que ses chastes regards inondaient de lumières
Comme un rai de soleil glissant sur un jardin.

Et les roses semblaient si fraîchement coupées,
Leur éclat si vivant, leur parfum si réel,
Que le seigneur Arnaud les prit, de pleurs trempées,
Croyant à les sentir respirer tout le ciel;
La Vierge à la chapelle en eut le doux hommage
Et l'on aurait pu voir sourire son image
Quand les roses jonchaient les nappes de l'autel.

Roseline comprit la grâce du miracle,
N'était-ce pas l'appel ineffable de Dieu!
Longtemps agenouillée au pied du tabernacle,
Son cœur brûlant d'amour exhala son aveu;
Un long ravissement envahit sa pensée,
Le Christ la choisissait, sublime fiancée,
Et d'être toute à Lui son âme fit le vœu.

Oui, d'être au seule au Christ elle fit la promesse,
Rien ne vint altérer ce splendide serment,
Ni les rêves dorés qui bercent la jeunesse,
Ni le regret humain d'un autre attachement;
De son amour divin si purement jalouse
Du Seigneur adoré voulant rester l'épouse,
Elle quitta le monde irrévocablement.

Adieu, le monde! Adieu, ses plaisirs et ses liesses,
Les châteaux, les festins, les chasses, les tournois,
Les troubadours contant leurs doctes gentillesses,
Les vaillants chevaliers domptant leurs palefrois!
Loin des bruits de la terre et de leur pompe vaine,
Roseline goûta la volupté sereine
De se réfugier à l'ombre de la Croix.

Loin du riant séjour où fleurit son enfance
Où dominait, puissant, le manoir paternel,
Loin du ciel toujours bleu de ce coin de Provence,
Le cloître l'attendait sévère et solennel,
Dans les Alpes, perdu dans un val solitaire,
Le couvent de Bertaud, rude et froid monastère,
Reçut l'engagement de son pacte éternel.

Là, ce fut une vie ardente et retirée,
Sous de grossiers habits les pénibles travaux,
La maigre nourriture à peine préparée,
La cellule et ses murs nus comme des caveaux,
Le silence brutal assailli de merveilles,
Les courts sommeils suivis de fatigantes veilles,
La prière toujours pour unique repos.

Recluse assujettie à cette discipline,
Aux labeurs les plus durs et les plus rebutants,
Simplement, sans faiblir, la noble Roseline
Offrait jusqu'à souffrir ses deux bras pénitents
Et c'était pour son âme une joie, un délice,
De pouvoir sur son corps resserrer le cilice
Et de mortifier sa chair à son printemps.

Ce fut dans la montagne et durant sept années
Un sacrifice immense et toujours consenti,
Ses prières montaient en gerbes spontanées
Comme un feu séraphique et jamais ralenti,
Holocauste complet d'un amour qui s'embrase,
Son âme s'élevait dans une longue extase
Emportant vers le ciel son être anéanti.

Mais un jour vint où Dieu, pour l'épreuve suprême,
Ordonna le retour vers le pays natal;
Soumise aux volontés de ce Maître qu'elle aime,
Roseline revit le toit seigneurial,
Elle se présenta bientôt, sans perdre une heure,
A la Celle Roubaud où sa tante, prieure,
Occupait saintement le trône abbatial.

Là, déjouant le monde et ses attraits funestes,
Renonçant à jamais à tout espoir humain,
Retentit le serment de ses noces célestes
Dans lès plus doux élans de son rêve divin;
Servante de l'Epoux comblant l'épouse heureuse,
On ne vit désormais que l'austère Chartreuse
Sous son grand manteau blanc digne d'un séraphin.

Et prieure à son tour, quand sa tante fut morte,
Son couvent fut toujours prospère et respecté,
Les pauvres, si nombreux, en franchissaient la porte
Mais les jeûnes fréquents doublaient la charité;
Tout le peuple savait qu'au couvent de la Celle
Les revenus restaient fort peu dans l'escarcelle,
La prière ordonnant la libéralité.

Oui, LIBÉRALITÉ fut bien cette devise
Dont votre fier blason devait s'enorgueillir
Avant d'être élevée aux autels de l'Eglise
Où le Ciel triomphant devait vous accueillir;
S'il pose, étincelant, ses lettres pavoisées
Sous le rouge écusson aux lances d'or croisées,
C'est que de vos vertus ce cri devait jaillir!

Esprit vivifiant dont s'anime une race,
Votre pur souvenir en féconde le sang,
Vous attirez sur lui la douceur de la grâce
Que dispense à ses fils votre cœur tout puissant;
Sur les siècles futurs où leur arbre s'élève
Vos sublimes vertus rajeunissent la sève
Où vingt rameaux ont pris leur éclat florissant.

Quand de preux chevaliers soutiendront par leurs fastes,
Sur le monde conquis la Provence et la Croix,
A votre exemple aimé les filles seront chastes
Ecoutant les conseils d'une immortelle voix,
Et sur tout l'avenir imposant votre empreinte
Vous serez la patronne adorable et la sainte
Que Dieu voulut, chez nous, honorer de son choix !

O Sainte, le Seigneur vous prouva sa tendresse
Quand vint l'heure pour vous de l'éternel sommeil,
Votre âme s'envola dans un frisson d'ivresse
En rosée aspirée aux rayons du soleil,
A peine abaissiez-vous vos paupières mi-closes
Que le suaire blanc s'emplit du suc des roses
Qui lentement flotta sur votre front vermeil.

Ainsi, comme une fleur qui se meurt et qui tombe
Embaume l'air du soir avant de se flétrir,
O Sainte, vous deviez entourer votre tombe
Du parfum persistant de votre souvenir,
La mort a préservé de sa marque terrible
La divine beauté d'un corps incorruptible
Dont les membres bénis semblaient toujours dormir.

Des siècles ont passé pour servir votre gloire,
O Sainte qu'implorait tout un peuple à genoux,
Votre corps merveilleux affirma la victoire
Du Maître bien-aimé, Jésus-Christ votre époux,
Et si vous n'eûtes pas l'orgueil des basiliques
Le plus grand de nos Rois [1] vénéra vos reliques
Et contempla longtemps vos yeux vivants et doux.

O Sainte Roseline, ô rose de Provence,
Que notre sol fertile offrit au Paradis,
Fille des Chevaliers « Premiers Marquis de France »,
Toi qui sur leurs grands noms plus grande resplendis,
Si dans ce siècle ingrat, qui voit tant de misères,
Le vent du Doute, hélas ! égare nos prières,
Prie, ô vierge des Arcs, pour notre cher pays !

Jean de SERVIÈRES.

[1] Louis XIV, en 1660.

A propos du testament d'un ancien Tambourinaire

XVIme SIÈCLE

Jadis le Carnaval était célébré avec beaucoup d'éclat. Des premiers jours de janvier au mercredi des Cendres, ce n'était que danses et mascarades. La municipalité favorisait ces distractions et pour les trois dernières journées carnavalesques, elle transformait la Loge en salle de bal brillamment éclairée, en laquelle trois ménétriers, l'un jouant du tambourin, l'autre du hautbois et le troisième d'une sorte de clarinette, appelée dolsaigne ou doucine, faisaient tournoyer les galants auxquels on offrait, au cours de la soirée, soit une collation comme en 1482, soit des dragées comme en 1488 [1].

Les plus graves préoccupations ne pouvaient détourner les Marseillais de ces divertissements. En février 1524, c'est-à-dire au moment où nos revers d'Italie faisaient craindre une invasion de la Provence, au moment où François Ier envoyait un commissairre pour faire raser le quartier avoisinant les arsenaux et fortifier les points faibles de l'enceinte, à ce moment d'angoisse, où nos consuls commençaient à organiser la défense de la cité, leurs administrés se livraient aux plaisirs de la danse ; la ville était parcourue par des groupes de masques « des momons », comme on les appelait, qui visitaient tour à tour les salons des

[1] Archives municipales. Bulletaire 1475-91, f° 141 et 240.

gentilshommes ou des riches négociants, et y dansaient au son des instruments. En cette année 1524, comme les autres années, on dansa à l'Hôtel de Ville et le trésorier paya cinq écus à chacun des trois ménétriers « que an toquat los tres jorts et vespres de Carmentran à la Loja, so es tamborin, auboys et dossayna »[1].

Le Carnaval, c'est la bonne saison pour les artistes musiciens. Leurs services sont fort recherchés. Quelques-uns sont embauchés dès les premiers jours de janvier par les jeunes gens préoccupés de passer un joyeux carnaval. En ce cas leur engagement est rédigé par devant notaire, comme tout autre acte de louage personnel « locatio personalis ».

Le 18 janvier 1538, deux ménétriers, Jean Bernard, joueur de hautbois et Jean Taulan, tambourinaire, se mettaient à la disposition d'un jeune mercier pour jouer des basses danses jusqu'à Carême — prenant pour le prix de neuf écus d'or et de vingt gros[2]. Ce jeune homme était un écervelé qui, les années précédentes, avait fêté Carnaval avec un entrain endiablé et même les juges l'avaient condamné à une forte amende pour trop de tapage certain soir, où il s'était travesti en Cupidon avec des ailes dans le dos et portant le carquois. Plus tard, après avoir jeté sa gourme, il abandonnait le commerce pour l'armée, se distinguait pendant la conquête de la Corse et méritait que le roi Henri II lui confiât la garde de ses arsenaux de Marseille. Il s'appelle Guillaume de Casaulx et est le père de Charles de Casaulx, le fameux premier consul dictateur de Marseille, de 1591 à 1596.

Le 14 janvier 1538, c'est-à-dire quatre jours avant, Guillaume de Casaulx, un autre jeune Marseilllais, le marchand

[1] Archives municipales. Bulletaire 1516-1586. Année 1523-24.

[2] Archives des B.-du-Rh. Fonds Doat n° 182. Not. J. d'Oliolis, 1537-38, f° 109.

Pierre Pastier dit Seillans, avait fait régulariser par acte notarié [1] l'engagement conclu dès le 6 janvier, non pas avec deux mais avec trois ménétriers : l'un jouant du tambourin et du flûtet, l'autre du hautbois et le dernier de la dolsaigne. Les musiciens promettaient de jouer des danses pour le compte de Pierre Pastier dit Seillans, d'abord tous les dimanches et fêtes légères selon l'usage « tous los dimenges et aultras festas laugieras coma de us et de costuma ». Un mois avant le mercredi des Cendres, ils devaient faire danser tous les soirs et dans les dernières quinze journées dans l'après-midi et la soirée.

De son côté, Pierre Pastier s'engageait à fournir à chacun six écus d'or, c'est-à-dire la somme globale de dix-huit écus d'or, payable par tiers « tres per tres », dont un tiers versé au moment de la signature de l'acte, six écus à compter quinze jours avant Carême prenant et le reste à la fin du Carnaval.

Notre jeune macrhand se réservait la faculté de faire jouer à ses musiciens vingt-cinq aubades sous les fenêtres des dames qu'il lui plairait d'honorer : « debeant toucar audit Selhans oltra las causas dessus promessas au present acte soes vingt cinq aubadas là hont per loudit Selhan seran requeregus. »

Il était entendu que restaient légitimement acquises aux ménétriers « les aventures », c'est-à-dire les petits profits qui pouvaient leur échoir, en accompagnant les processions ou en jouant des aubades aux dames désignées par Seillans.

Les trois ménétriers sont qualifiés dans l'acte de louage de « fistullatores sive tamborinaires ». Néanmoins, un seul,

[1] Archives des B.-du-Rh., série E. Fonds Doat, n° 182. Not. Jean d'Olliolis, 1537-1538, f° 103 v° : Locassio personalis pro honorabili viro Petro Pasterii alias de Selhans de Massilia.

nommé Gaspard Armeille, doit jouer « ambe son tamborin et flueita ». Il paraît être le chef de la bande, car c'est avec lui que Seillans a traité. Un de ses compagnons, Barthélemy Borrel, est embauché comme hautbois « ambe son auboys »; l'autre, Jean Auviere, comme joueur de dolsaigne « ambe la dossayna ».

Borrel et Auviere sont natifs de Jouques; mais Gaspard Armeille est Marseilllais.

Sept ans plus tard, le 3 janvier 1545, en son nom et celui de son ancien compagnon de hautbois, Barthélemy Borrel, discret homme Gaspard Armeille « tamborinaire sive tocheur de tamborin » de Marseille, loue leurs personnes et leurs œuvres licites au marchand Pierre Roux « pour toucher basses dances tous les soirs des samedis et toutes les fêtes jour et nuyt, et quinze jours devant Caresme prenant aussi jour et nuit, moyennant le prix de dix écus » [1].

Nous retrouvons les traces de Gaspard Armeille quatorze ans après. En ce moment le tambourinaire exploite une hôtellerie sur l'enseigne de laquelle est peint un ours. Sans doute y succède-t-il à certain Nicolas Monier qui, dans un acte du 30 juillet 1545, se disait hôte du logis de l'*Ours* [2].

Le 5 juillet 1559, un de ses clients lui fait donation de ses biens. Il se nomme Benoît Pierrugues, natif de Claviers, diocèse de Fréjus, qui, devenu aveugle, gagne sa vie en demandant l'aumône. Les raisons de cette donation, le mendiant les expose ainsi devant le juge du palais et l'un des consuls de la ville, François de Pena, sans la présence et l'autorisation desquels l'acte ne serait pas valable : « Il est, dit-il, ja vieulx et caduc, aveugle et privé de la veue et force corporelle, et despuis quelques ans il est devenu paralitique

[1] Archives des B.-du-Rh. Fonds Doat, n° 189. Not. J. d'Olliolis, 1545, f° 23.

[2] Archives des B.-du-Rh. Série E., not. Bourgal, 1543-45, f° 475 v°.

et impotant de sa personne, ne pouvant cheminer pour aller mendier et gaigner sa pouvre vie... » En outre « il n'a aulcungs enfans ni hoirs dessendans de son corps. » Sans doute il est marié ; mais sa femme Catherine Peyre l'abandonne ; elle ne veut pas lui servir de guide et l'accable de mauvais traitements « luy desrobant son argent et biens meubles » ; elle le bat et menace de le tuer. Mais ce qui est pis, elle tient « maulvaise vie lubrique », ayant commerce charnel avec « aultres hommes incogneus » et cela devant son mari qui, s'il est aveugle, n'est pas sourd « en la présence et pleine ouye et notice dudit Pierrugues et à son grand escandalle ».

C'est pourquoi, pour ne pas être entièrement dépossédé de son petit avoir et pour éviter d'être plongé dans la misère à mesure qu'il tombe dans la décrépitude, il s'est décidé à faire donation de ses biens à condition que le donataire lui assure le gîte et la table jusqu'à la fin de ses derniers jours.

Or depuis de longues années il n'a qu'à se louer des bons offices de Gaspard Armeille qui tient l'hôtellerie de l'*Ours* et de sa femme Jeanne Plagniat. L'un et l'autre lui ont donné les preuves de leur cordiale amitié alors qu'il jouissait encore de la vue, et depuis qu'il est affligé de cécité, ils continuent à lui en fournir de nouveaux gages.

C'est donc à Gaspard Armeille, qu'avec l'assentiment des magistrats il fait donation de tous ses biens meubles et aussi de la maison qu'il possède près de l'église des Carmes, à charge pour le donataire de l'héberger et de l'entretenir le restant de sa vie [1].

Le 5 juillet 1559, le mendiant propriétaire s'installe à l'hôtellerie de l'*Ours*. Moins d'un mois après, il manifeste l'intention d'en partir. Il veut avant de mourir accomplir

[1] Archives des B.-du-Rh. Série E. Not. Jean Lemaire, 1552-59, f° 1400.

le vœu qu'il a fait d'aller prier en la basilique de Saint-Pierre de Rome.

Gaspard Armeille, informé que Pierrugues veut s'embarquer pour l'Italie, redoute que ce départ n'entraîne l'annulation de l'acte de donation dont il est bénéficiaire, soit qu'on l'accuse d'avoir contraint le donateur à s'en aller par les mauvais traitements dont il est victime, soit parce que l'acte porte que l'hôtelier doit entretenir l'aveugle jusqu'à sa mort.

C'est pourquoi le 3 août 1559, par l'entremise du notaire Jean Lemaire, il « somme et requiert Benoît Perrugues, aveugle, demeurant en sa maison et ayant fait donation audit Armeille... que se tienne à demeurer en sadite maison et en icelle manger et boyre et faire grand chierre tout ainsin qu'il a coustume par sy devant suyvant la pache laquelle pache Armeille se offre garder et observer entierement. »

Or il a appris que Pierrugues veut s'en aller à Rome ; s'il met ce projet à exécution, qu'on sache « que cy luy venoit aulcung dangier de sa personne, que cela n'est poinct la coulpe et deffaut dud. Armeille. »

L'hôtelier somme donc l'aveugle « de ne volloir boger de sa maison en laquelle ne luy sera faict aulcung mauvais traitement... » [1]

Soit que cette sommation ait produit l'effet qu'en attendait Armeille, soit pour tout autre motif, Benoît Pierrugues se résigne d'abord à renoncer à son voyage à Rome.

Mais moins de sept mois après il éprouve le désir impérieux d'accomplir son vœu. Pourtant avant de s'embarquer, le 27 février 1560, il explique pourquoi il abandonne le logis de Gaspard Armeille qu'il maintient comme son donataire.

[1] Archives des B.-du-Rh. Not. Jean Lemaire, 1552-59, f° 1431.

En un acte notarié, il expose qu'ayant fait le projet d'aller à Saint-Pierre de Rome, il a trouvé quelqu'un pour l'accompagner et un navire prêt à appareiller pour l'y porter. Avant de s'éloigner il tient à déclarer, au bénéfice de Gaspart Armeille, « que il ne s'en va point audit voyage, ne abandonne la maison dud. Armeille son donataire universel pour aulcung mauvais traitement qu'y aye faict led. Armeille ni aulcung de sa maison, ains tant seulement qu'il s'en veut aller de son franc vouloir pour accomplir son vœu, que sa donation reste valable, et qu'il rentrera en sa maison au retour dud. voyage. »[1]

Il est probable que Benoît Pierrugues a fait son pélerinage. Revenu de Rome, comme il l'avait déclaré, il est retourné à l'hôtellerie de l'*Ours*, dont il sort chaque jour pour aller mendier. Gaspard Armeille réclame tout ou partie du fruit de ses aumônes. Après avoir quelque peu rechigné, l'aveugle se décide à lui remettre une somme de 200 florins, non à titre de don, mais de dépôt, pour trois années. Bientôt de nouvelles difficultés s'élèvent entre le donateur et le donataire, si bien que l'un et l'autre lassés, se décident à rompre leurs mutuels engagements. Par acte du 30 avril 1561, la donation du 5 juillet 1559 est annulée du consentement des deux parties : Gaspard Armeille garde à titre définitif les deux cents florins que lui avait confiés le mendiant et celui-ci rentre en possesion de sa maison des Carmes[2].

*
* *

Près de six ans s'écoulent. Que d'événements douloureux en ce court espace de temps ! Les passions religieuses ont déchaîné d'abord des troubles sanglants ici et là et enfin la guerre civile dans toute la France.

[1] Arch. des B.-du-Rh. Série E. Not. Jean Lemaire, 1560, f° 118.
[2] Arch. des B.-du-Rh. Jean Lemaire, 1561, f° 260.

Ce n'est point ici le lieu d'étudier les origines et les premiers progrès de la religion réformée à Marseille où en 1547 était condamné à mort pour crime d'hérésie Etienne Boniface, d'une grande famille marseilaise à laquelle appartient aussi le trésorier général des finances en Provence, Jean Boniface, massacré par les fanatiques catholiques le 9 avril 1585.

Par crainte des supplices réservés aux hérétiques, les premiers protestants dissimulaient leurs convictions, mais quelques-uns ne pouvaient résister au prurit d'iconoclasie qui agite d'ordinaire les catéchumènes des religions et des sectes politiques nouvelles.

La convention passée le 28 mai 1553, entre messire Bérenger Alphantis, chanoine de la Major et prieur prébendé de Saint-Tis et d'Eoures et les prieurs d'une nouvelle luminaire, celle de Notre-Dame de la Patience, fondée en l'église de Saint-Tis ou Saint-Loup, nous révèle un de ces actes de vandalisme inspirés par l'ardeur religieuse:

« Comme ainsi soit, y est-il écrit, que ces ans dernierement passés, quelques mauvèses gens dotant en la chrétienne et catholique et hérétiques eussent, voulans mespriser l'image de la glorieuses Vierge Marie Nostre Dame que pour allors estoit en l'esglise de Sainct Loup (terroir dud. Marseille), eussent tels gens hérétiques iniquement et maulvèsement et non sans grand erreur de la foi catholique chretienne fraper l'image de lad. benoiste Vierge Marie Nostre Dame et la frapant deformé et rompu la face dud. image de lad. glorieuse Vierge Marie Nostre Dame ».

Les auteurs de cette profanation restèrent inconnus, mais leur acte de violence n'eût d'autre effet que de provoquer la création d'une nouvelle luminaire, celle de Notre-Dame de la Patience, installée près du grand autel de l'église de Saint-Loup et dont les prieurs et les prieuresses, aidés des

bonnes gens du quartier, recueillirent l'argent nécessaire pour faire faire une nouvelle statue de la Vierge, remplaçant celle que les hérétiques avaient mutilée [1].

Cet épisode révèle l'existence en notre ville, avant 1553, d'un certain nombre de personnes séduites par la nouvelle religion. Ce nombre grandit et avant 1559 une église réformée est fondée à Marseille ; mais son existence est précaire et en octobre 1561 les pasteurs de Genève sont informés qu'elle est à peu près dissipée « par la rudesse, dit-on, de la vie du peuple maritime de cette ville ». Mais l'heure semble propice pour son redressement. Catherine de Médicis, qui exerce la régence pendant la minorité de son fils Charles IX, favorise les protestants par l'édit de juillet 1561, et surtout celui de janvier 1562, qui leur accorde la facilité de tenir des assemblées hors des murailles des villes.

Les catholiques s'irritent de ces concessions et leur mécontentement se traduit par des scènes de fureur et des meurtres. Le Parlement d'Aix se refuse à enregistrer l'édit de janvier, mais il y est contraint par la force armée, et la capitale de la Provence se voit imposer une garnison huguenote commandée par Antoine Marc, dit Tripoli, d'origine judaïque.

Les calvinistes marseillais profitent aussi de l'occasion pour rendre aux catholiiques les brimades dont ils ont été l'objet. Offensant la population dans son culte le plus cher, celui des morts, ils profanent les tombes du cimetière des Accoules et en brisent les croix. En outre ils demandent et obtiennent du roi la suppression des casettes, c'est-à-dire des confréries de pénitents.

Pendant ce temps les troupes du comte de Tende, gouverneur de Provence, du fameux Paulon de Mauvans et du

[1] Arch. des B.-du-Rh. Not. Jean Botouc, 1553, f° 451.

féroce baron des Adrets, pourchassant les bandes fanatiques du sieur de Flassans, s'emparent de Barjols, y massacrent six cents personnes, profanent reliques et vases sacrés et jettent les prêtres dans les puits.

De tels excès provoquent une vive réaction. La garnison protestante est chassée d'Aix par la population qu'elle a humiliée et terrorisée. Des tumultes et des meurtres ont lieu dans toute la Provence, et c'est d'ailleurs dans la France tout entière la même frénésie sanguinaire.

La première guerre de religion est déchaînée, au cours de laquelle se déroulent les plus terribles atrocités.

En Provence, les catholiques enlèvent Orange, dont ils massacrent la population aux cris de: « Pago Barjòu! » et les protestants de répondre: « Pago Aurenjo! » en passant au fil de l'épée les habitants de Mornas.

La ville de Sisteron, place forte des religionnaires provençaux, à la tête desquels se trouve le comte de Tende, gouverneur de Provence, est attaquée et prise non sans peine par les catholiques, ayant à leur tête le propre fils du comte de Tende, Sommerive, nommé par Catherine de Médicis lieutenant général du roi. Les protestants prennent leur revanche à Saint-Gilles, que Sommerive a tenté de surprendre.

L'assassinat de François de Guise, le chef victorieux des catholiques, met un terme à la guerre civile et Catherine de Médicis signe l'édit d'Amboise, contenant certaines concessions aux protestants que ceux-ci trouvent insuffisantes tandis que les catholiques les jugent exorbitantes. Il faut toute l'énergie de la reine-mère pour en obtenir l'exécution. C'est alors que profitant de la tolérance qui leur est accordée, les calvinistes peuvent avouer et pratiquer leur religion dans la mesure assignée par l'édit. Aussi commence-t-on à découvrir dans les protocoles des notaires quelques testaments de huguenots.

Le premier que nous y avons trouvé porte la date du 23 avril 1566. Il fut recueilli par le notaire maître Balthasar Renozi, qui semble avoir eu la clientèle des protestants de notre ville. C'est celui d'une Marseillaise, Claude Coissinnier, veuve de Jean Rocobrune ou Roquebrune. Il est d'autant plus intéressant que la dame Claude Coissinier est la mère d'un personnage dont le nom figure dans les tables qu'on a publiées des Français réfugiés à Genève : Pierre Roquebrune, natif de Marseille, reçu habitant de Genève le 20 mars 1559 et proclamé le 9 mai 1567, bourgeois de cette ville où il avait auprès de lui ses trois fils, Abraham, Jean et Pierre [1].

En dictant ses dernières volontés, la veuve de Jean Roquebrune déclare que « comme vraye et fidelle chrestienne a recommandé son âme à Dieu, le père tout puissant, luy priant très humblement la volloyr colloquer au royaume du Paradis quand sera séparée de son corps par le mérite et la passion de Nostre Seigneur Jesus Christ et l'intercession de toute la Court celestialle de Paradis et a esleu sepulture pour ensevelir son corps dans le cimetière de l'esglise parochialle des Accoules dud. Marseille *à la mode de sa relligion réformée,* comme a dict et suyvant la permission à elle baillée par les édits et ordonnances du Roy » [2].

Peu après la mort de Claude Coissinier, un de ses fils, le marinier Guillaume Roquebrune teste le 23 juillet 1566 [3]. Chose singulière, soit par une distraction du notaire, soit

[1] Dans son *Histoire du protestantisme en Provence,* le pasteur Arnaud a publié ces listes des provençaux, habitants ou bourgeois de Genève et de ceux réfugiés à Lausanne.

[2] Archives des B.-du-Rh. Fonds Jourdan, n° 18. Not. B. Renozi, 1566, f° 370.

[3] Archives des B.-du-Rh. Fonds Jourdan, n° 18. Not. B. Renozi, 1566, f° 640.

que le mot catholique ne soit point encore considéré comme l'antonyme de protestant, Guillaume se déclare « vray et fidele crestien et catholique », mais il est calviniste, on ne peut en douter ; car lui aussi, comme sa mère, il « recommande son âme à Dieu le père tout puissant luy priant tres humblement la volloyr colloquer au royaume de Paradis par le mérite de la passion de Nostre Seigneur Jésus-Christ », mais il se garde bien d'avoir recours à « l'intercession de la benoiste et très Saincte Vierge Marie », comme le font les catholiques et comme n'omettra pas de le faire dans son testament du 19 juilllet 1568, son frère, le patron de navire, Louis Roquebrune, resté attaché aux anciennes croyances[1]. En outre, Guillaume Roquebrune, comme sa mère, spécifie qu'il veut que son corps soit enseveli au cimetière des Accoules « comme est de coutume ensepvellir ceulx de sa relligion ».

Nous avons trouvé dans le même registre le testament d'un autre protestant, le revendeur Guillaume Reynaud, habitant Marseille, mais originaire de Jausier, dans le diocèse d'Embrun.

Le 27 novembre 1566 il déclare qu'il veut être enseveli au cimetière de l'église Saint-Martin « *à la manière de sa religion reformée* ». Il lui reste plusieurs filles auxquelles il laisse ses biens après avoir déshérité son fils Antoine Raynaud, qui a esté désobéissant au dit testateur, ne voulant faire ses commandements et qui délaissant sa femme, a quitté Marseille depuis huit ans, sans que jamais il ait donné de ses nouvelles[2].

[1] Arch. des B.-du-Rh. Fonds Jourdan, n° 20. Not. B. Renozi, 1586, f° 684.

[2] Arch. des B.-du-Rh. Fonds Jourdan, n° 18, Not. B. Renozi, 1566, f°. 1196.

Le 3 mai 1567, teste un autre protestant, le mercier Pierre Bris, originaire du Châtelard, dans le diocèse d'Embrun [1]. Mais avant lui, et à la date du 17 janvier 1567, avait dicté ses dernières volontés une personne dont le nom nous est maintenant familier : Gaspard Armeille, le tenancier de l'hôtellerie de l'*Ours*, le ménétrier qui, vingt-neuf ans auparavant, tapait sur la peau de son tambourin et soufflait dans son galoubet aux frais de Pierre Pastier dit Seillans.

Hélas ! l'adversité s'est abattue sur notre tambourinaire. Comme ce Benoît Pierrugues, dont il avait été contraint de répudier la donation, Gaspard Armeille est devenu aveugle. Mais ce n'est pas la maladie qui a éteint la lumière en ses prunelles. Il est une des nombreuses victimes de la guerre fratricide qu'avaient soulevée les passions religieuses. Gaspard Armeille s'est enrôlé dans les troupes calvinistes et dans un combat une balle d'arquebuse l'a frappé en plein visage. C'est lui qui nous apprend qu'il est « avugle et estant privé de sa veue par le volloyr de Dieu d'une arquebouzade estant à la guerre au service du Roy ». Quand et où a-t-il reçu cette effroyable blessure ? Est-ce en défendant Orange, que les catholiques ont enlevé le 6 juillet 1562, ou quelques mois plus tard, pendant le siège de Sisteron, soutenu avec autant d'âpreté par la garnison et aussi par la population. On sait que les femmes s'y distinguèrent par leur intrépidité. Heureuses Sisteronnaises, dont personne n'a jamais songé à contester le réel héroïsme qu'elles montrèrent en défendant leur vie et leur foi contre la soldatesque catholique, tandis que l'on s'est efforcé, sans y réussir, de mettre en doute le courage des Marseillaises de 1524, défendant aussi leur vie et la nation tout entière contre les lansquenets luthériens du duc de Bourbon, qui trois ans plus tard, mettaient à feu et à sang la capitale de la chrétienté.

[1] Arch. des B.-du-Rh. Fonds Jourdan, n° 19. Not. B. Renozi, 1567, f° 467.

Si nous ne savons en quel endroit Gaspard Armeille fut blessé, il est probable que ce malheur survint avant le mois de mars 1563, au cours duquel les deux partis durent déposer les armes.

Le 17 janvier 1567, en la salle de sa maison d'habitation, Gaspard Armeille se prépare à dicter ses dernières volontés ayant à cet effet convoqué Me Balthazar Renosi et les témoins obligatoires : « lesquels et moy, déclare le notaire, auroit cogneu et entendu combien il ne voye nostres personnes et ne peut nous voyr, quand il nous oyt parler, dont nous a nommés par nom et surnom l'un après l'autre ».

Après avoir ainsi reconnu les témoins au son de leur voix, « discret homme Gaspard Armeille hoste tenant le logis où pend pour enseigne l'*Ours*, fils de feus Hugon Armeille et Françoise Trombet », déclare que « Considérant qu'il n'y a rien plus certain que la mort ne plus incertain que l'heure d'icelle... sain de sa personne combien qu'il soye aveugle, ferme parole et réson et en son bon entendement grasses à Dieu... il veut et entend faire son testament et dernière vollonté de tous et chacun ses biens, choses et droicts, à luy de Dieu donnés en ce monde, à celle fin que après son décès et tres-pas entre ses successeurs ne vienne aucun procès ne débat.

« ... Et premièrement, dit-il, comme vray et fidèle crestien je recommande mon âme à Dieu, mon père, créateur, et veulx mon corps estre ensepvelly quand plerra à Dieu me rappeler de ce monde à la manière de ma relligion reformée pour ainsi que m'est permis par les eedicts du Roy...

« Item, je dit, Gaspard Armeille, testateur, de ma certaine science et bonne volonté, lègue et laisse aux povres de Jésus-Christ de madite relligion la somme de quarante florins de Provence, lesquels veulx que soyent payés dans quatre ans après le décès et trespas de ma femme héritière

cy après nommée, chacun an dix florins acomenssant la première paye un an après le décès et trespas de madite femme ».

Gaspard Armeille fait ensuite divers petits legs à ses parents, dont l'un Batin Armeille est un des gardes de la vigie de l'île de Riou.

Son héritière universelle est sa femme Jeanne Plagniat. Il lui substitue pour une moitié de ses biens Benoîte Barral que Jeanne Plagniat a eue d'un premier mariage et pour l'autre moitié les pauvres de Jésus-Christ appartenant à la religion réformée.

Il désigne pour exécuteurs de ses dernières volontés ses bons amis le capitaine Fouquet de Vega, écuyer, Marcelin Tinard dit Flaujol, Pierre Mille dit Gras, Peyron Beau et Gratien Yssauraud ou Issaureau.

Le testament est lu en présence de Marcelin Tinard dit Flaujol et de Gratien Issaureau, deux de ses exécuteurs testamentaires, de Jean Geofroy dit Vaulone marchand, de Jean Asquier apothicaire; Gabriel Mauron couturier, Vidal David potier d'étain, Jean Garrus chaisier, Pierre de Tours tissseur de coton, Etienne ou Estève Guis menuisier, de Jacques Beaumont ribeautier et enfin de Jean Mollin, dont la professsion n'est pas indiquée.

Chose remarquable pour l'époque, où les illettrés sont si nombreux, tous les témoins savent signer et même possèdent une belle calligraphie. Ce sont, à n'en pas douter, les membres les plus apparents du consistoire de l'église réformée de Marseille.

Deux d'entre eux, l'apothicaire Jean Asquier et le maître de hache Gratien Issauraud, ont assisté déjà au testament dicté le 23 juillet 1566 par le marinier protestant Guillaume Roquebrune, dont furent aussi témoins l'apothicaire Louis de Fouquet, le chaussetier Barthélemy Bonin,

Charles d'Autis écuyer, André Colomb, bourgeois, Jean Crozet ménager et l'orfèvre Antoine Rapiot.

Ce dernier avait déjà été témoin le 26 avril 1566 du testament de la mère de Guillaume Roquebrune, la dame Claude Coissinier autour du lit de laquelle étaient encore rassemblés le marchand Honoré Raynaud, l'orfèvre Jean Suquière, le chaussetier Pierre Favier, le charpentier Bernard Andrieu, le chirurgien Jessé Pimpernel et encore le menuisier Etienne Guis, dont nous avons vu le nom au bas du testament de Gaspard Armeille.

A notre grande confusion, nous devons avouer que la plupart de ces personnages nous sont inconnus. Pourtant, il ne serait pas impossible que l'apothicaire Jean Aschier appartînt à cette tribu des Asquier dévalée du Piémont dans les dernières années du XVe siècle et dont l'un, Martin Asquier, figure sur la liste des défenseurs de Marseille en 1524.

Le marchand Jean Geoffroy dit Vaulonne, pourrait bien être un proche parent de ce Gaspard Joffret de Volonne, admis comme habitant de Genève le 4 avril 1558 et peut-être est-il ce Jean de Geoffer, marchand de Marseille qui, après la Saint-Barthélemy, se réfugie à Genève où il est admis comme habitant le 27 avril 1573 et qu'on retrouve le 13 mai 1574 avec sa femme et sa fillette à Lausanne où on l'inscrit sous le nom de Jehan de Geoffreys de Marseille.

Le nom seul de Jessé Pimpernel révèle que ce chirurgien n'est pas originaire de Marseille : il est en effet natif d'Anglure en Champagne, diocèse de Troyes. Il est venu à Marseille de bonne heure y offrir des services tantôt à l'un tantôt à l'autre des patrons de navire. Dans les voyages qu'il fait à titre de chirurgien, il écoule la pacotille qu'on lui confie. C'est ainsi qu'embauché à bord de la nef *Saint-Jean-Bonaventure* qui va appareiller pour la côte barbaresque, il reconnaît le 8 mars 1560, avoir reçu pour la vendre

de maître Nicolas Feau « orologeur » demeurant à Marseille « ung orologe frappant heures avecque son réveille-matin », d'une valeur de 18 écus d'or [1]. Jessé Pimpernel acquiert le goût du commerce et c'est lui qui confie le 11 novembre 1568, huit livres et demie de corail valant 8 florins la livre au marinier Antoine Roubert, prêt à s'embarquer sur la nef *Marie-Bonaventure,* commandée par le patron Nicolas Galère [2].

Signalons que Jessé Pimpernel fut plus fidèle à la ville de Marseille qu'à la religion réformée. Il testait en effet en notre ville le 26 mars 1590, recommandant en bon catholique son âme à Dieu et à la glorieuse Vierge Marie, et élisant pour sépulture la chapelle des chirurgiens, c'est-à-dire celle des Saints Côme et Damien en l'église des Prêcheurs [3]. Le 6 mars suivant, le clergé des Accoules allait chercher son corps en sa boutique près du Petit Mazeau et l'accompagnait à l'église des Dominicaines [4].

L'un des témoins du testament du tambourinaire est Guillaume Mauron, exerçant la profession de couturier, de « sartre », comme on dit en provençal.

En 1560 il ne fait pas montre — et pour cause — de ses convictions religieuses s'il est déjà converti au calvinisme. En effet, on trouve sur un registre des funérailles de la paroisse des Accoules, la mention suivante : « Lou 19 de julliet 1560, ung enfant de mestre Guilhen Mauron, sartre, es istat enterrat à les Accoles » [5]. Guillaume Mauron est l'homme de confiance du huguenot Pierre Roquebrune qui,

[1] Arch. des B.-du-Rh. Not. Lemaire, 1560, f° 170.

[2] Arch. des B.-du-Rh. Not. Renozi, 1568, f° 1168.

[3] Arch. des B.-du-Rh. Not. Borrelly, 1590, f° 338.

[4] Arch. des B.-du-Rh. Etat civil de Marseille n° 682. Mont. des Accoules : « 6 mai 1590 : Jesse Pinparnella, barbier, a esté entaré aux prêcheurs. Demeure à la rue Droite ».

[5] Etat civil de Marseille, n° 674, mortuaire des Accoules.

venu de Genève pour liquider la succession de sa mère Claude Coissinier, avant de regagner les bords du lac Leman, le 21 septembre 1566, donne sa procuration au couturier Guillaume Mauron pour le partage à faire avec ses frères Guillaume et Louis Roquebrune [1].

Il est à croire que Guillaume Mauron est sinon le frère tout au moins le proche parent de Laurent Mauron qui, lui aussi, exerce la profession de couturier. Ce Laurent Mauron est un des neveux de messire Gaspard Mauron, prêtre de la Major, qui mourut dans les premiers jours de 1559 [2]. Il est un des prieurs et des fondateurs de la luminaire de Notre-Dame de la Patience fondée, avons-nous dit, en 1553, à la suite de l'acte de vandalisme commis sur la statue de la Vierge décorant l'église de Saint-Loup. Laurent Mauron resta fidèle à la foi catholique, ainsi que l'atteste son testament du 30 mai 1567. En cet acte il indique qu'il est le fils de Jaume Mauron et de Honorate Castillon, originaires de Berne, qui, on le sait, fut un des premiers foyers de la nouvelle religion [3].

L'orfèvre Antoine Rapiot n'assistait pas au testament du tambourinaire, mais il avait été témoin de ceux de la dame Claude Coissinier et de son fils Guillaume Roquebrune. Il est né à Marseille, où il fut baptisé en l'église Saint-Martin le 19 janvier 1537 [4] ; il est le fils de Barthélemy Rapiot et de Madeleine Gratian, laquelle était fille d'un avocat marseillais, établi à Aix. Lors de l'invasion de la Provence par

[1] Arch. des B.-du-Rh. Fonds Jourdan, n° 18. Not. Renozi, 1566, f° 856.

[2] Arch. des B.-du-Rh. Sénéchaussée de Marseille, II B. Inventaires, f° 787.

[3] Arch. des B.-du-Rh. Fonds Jourdan, n° 19. Not. Renozi, 1567, f° 518.

[4] Arch. des B.-du-Rh. Etat civil de Marseille, n° 272. Baptêmes Saint-Martin, f° 33.

Charles-Quint, Barthélemy Rapiot avait été nommé par le conseil en 1536 « forrier per lojar los gens de guerra ».

Le neveu d'Antoine Rapiot, François Rapiot, épousa Melchionne d'Aix, sœur de Louis d'Aix, qui en qualité de viguier royal partagea le pouvoir avec Charles de Casaulx, de 1592 à 1596.

Parmi les exécuteurs testamentaires de Gaspard Armeille se trouve Gratien Issaureau, un Marseillais, qui exerce la profession de maître de hache ou charpentier de marine, mais qui parfois est qualifié de marchand. Le 3 juin 1568, il donne sa procuration à sa femme Jeannette Paranque et le même jour il achète à son cousin germain une bastide située aux confins des communes de Marseille et des Pennes au lieu dit « lo pous de l'olivier » et qui est voisine des bois de pin appartenant à Louis Issaureau, frère de Gratien. Celui-ci disparaît alors, peut-être à la suite des premières hostilités de la troisième guerre religieuse.

On le trouve réfugié à Lausanne, à la date du 11 octobre 1568. A la paix de Saint-Germain il rentre à Marseille où, le 8 novembre 1571, il révoque « pour certains bons respects et anime à ce le mouvans » l'acte de procuration qu'il avait délivré trois ans auparavant à sa femme Jeannette Paranque [1].

Le second des exécuteurs testamentaires désigné par l'ancien tambourinaire porte le nom de Marcelin Tinard et le sobriquet de Flaujol ou Flauyol.

Sa famille est avantageusement connue à Marseille, où son bisaïeul, le fustier berrichon Guillaume Tinard, s'est fixé dans la seconde moitié du XVIe siècle. Son grand-père, fustier aussi, c'est-à-dire menuisier, est ce Jean Tinard dit Flaujol, qui, porté sur la liste des plus notables défenseurs de

[1] Arch. des B.-du-Rh. Fonds Jourdan, n° 20. Not. Renozi, 1568, fol. 489 et 492.

Marseille en 1524, a été troisième consul pour l'année municipale 1527-1528. Marcelin Tinard est le fils d'Honoré Tinard, menuisier comme ses ascendants, et le frère de Claude Tinard, ingénieur du roi pour le curement du port de Marseille, à qui Henri II, par lettres patentes données à Blois le 12 novembre 1559, fit donation de la caisse faite par ledit ingénieur pour le curement du port et qui après avoir fonctionné pendant huit ans était « rompue, ouverte et gastée et pleine d'eau ».

Au moment où Gaspard Armeille le désigne pour un de ses exécuteurs testamentaires, c'est-à-dire en l'an 1567, Marcelin Tinard dit Flaujol est un des calvinistes les plus convaincus. Plusieurs des enfants que lui a donnés sa femme Constance Nary n'ont pas été baptisés selon le rite romain. Mais voilà qu'un an après, deux d'entre eux reçoivent le sacrement de baptême en l'église des Accoules, ainsi qu'en fait foi un registre de cette paroisse où l'on trouve la mention suivante, à la date du 11 février 1568 :

« Es estat baptizat Pierre Tinard, fils de Marcelin Tinard dit Floujou et Constance Nario mariés *uguenaulx*. Lou pairin cappitaine Nicolas Baucet et la mairine damo Claro Risse.

« Lou susdit an et jour es estado baptizado Nicoulavo Tinardo, filho de Marcelin et de Constanco Nario mariés *uguenaulx*.

Lou payrin mousgr Jan Isac ; la mairino Nicoulavo Tinardo ».

Quel est l'âge des nouveaux baptisés ? On l'ignore, mais à voir la qualité des personne qui les ont préentés aux fonts baptismaux il semble qu'on ait voulu faire une petite manifestation en administrant le baptême à ces enfants arrachés à l'hérésie.

[1] Arch. des B.-du-Rh. B. 48, f° 151.

La marraine de Nicole est sa tante Nicole Tinarde, mais son père est Jean d'Aisac, seigneur de Venelles, qui a été consul de notre ville.

C'est Claire Risse, fille d'Antoine de Risse, seigneur de Soutournon, maître d'hôtel du comte de Tende-Sommerive, gouverneur de Porvence, qui sert de marraine à Pierre Tinard, et le parrain est le capitaine Nicolas Bausset, le futur seigneur de Roquefort, ce Nicolas Bausset qui avec Paul Imperial et Guillaume Olive, commandait la troupe de cinq cents hommes que Marseille, en 1562, envoya grossir la petite armée de Sommerive assiégeant Sisteron.

Le lendemain, 12 février 1568, en la même église des Accoules, on baptise « Magdaleno filho de Anthoni Bosc Leris et de Mario Allardo uganaux »[1].

Sont-ce les parents qui ayant abjuré le protestantisme, ont voulu faire administrer le sacrement de baptême à leurs enfants, ou bien est-ce à leur insu que cette cérémonie s'est faite? Nous ne saurions nous prononcer; mais il est un autre baptême d'enfant de huguenot qui semble avoir été fait en catimini.

On a vu plus haut que le marchand Charles d'Autis, à qui les actes donnent les titres de noble et d'écuyer, assistait le 23 juillet 1566 au testament du protestant Guillaume Roquebrune. Or, moins d'un mois auparavant, en la petite église de Saint-Jacques de Corrigerie, on avait baptisé une fillette de ce Charles d'Autis et les termes dans lesquels cette cérémonie est mentionnée semblent indiquer que c'est par fraude qu'elle a eu lieu :

« L'an 1566 et lou 19 jun, Maria filho de sire Charles « d'Ortis es istado batejado *catholicament* ansin come ten

[1] Arch. des B.-du-Rh. Etat civil 574. Bapt. des Accoules, f° 131.

« nostra santa mere Gliso romano et tendra jusquas la fin « si à Diou plas. Sa mera es... Georgi Achard, pretre » [1].

L'ecclésiastique a oublié d'indiquer le nom de la mère de la petite Marie, baptisée ainsi clandestinement, mais il nous est connu : Charles d'Autis s'était marié, en effet, avant 1554 [2] avec Béatrix Soldy, fille du florentin Philippe Soldy et de Comtesse Huc, sœur d'Antoine Huc qui fut consul de Marseille et seigneur de la Reynarde.

Il nous reste à parler du gentilhomme que Gaspard Armeille désigna comme le premier de ses cinq exécuteurs testamentaires, le capitaine Fouquet de Véga.

Dans la seconde moitié du XVe siècle, un gentilhomme castillan, Alonse de Vega, vint se fixer à Marseille où on l'appela familièrement du nom de son pays natal : Alonse Castille. C'est cet Alonse Castille, que notre éminent collègue, M. Joseph Fournier, nous a montré surveillant à Sanary la construction de deux caravelles commandées par le roi René. Alphonse de Vega dit Castille, s'est marié à Urbaine Bouquier, d'une très vieille famille marseillaise. Il en a eu de nombreux enfants. L'aîné, Jean de Vega, docteur en droit, a été plusieurs fois assesseur de la ville. C'est lui qui, dans les premiers jours de septembre 1524, a été envoyé en ambassade auprès du roi François Ier, campé avec son armée au-dessus d'Avignon, pour le prier d'accourir sans délai au secours de Marseille vivement pressée par le duc de Bourbon et les Impériaux qu'il commandait. Huit ans plus tard, un de ses frères, Henri de Vega, était assassiné par les gens de Maurice de Jonas, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine de deux galères du roi

[1] Arch. des B.-du-Rh. Etat civil de Marseille, n° 1086d. Baptêmes de l'église Saint-Jacques de Corregerie.

[2] Etat civil n° 279. Baptêmes de Saint-Martin, f° 46. — « Le XVIe d'abvril 1554 a esté batisée Laurense d'Authis filhe, de Charles Dauthes et de damoiselle Beatrix Soldi... »

et qui s'était couvert de gloire pendant le siège de Marseille. La justice avait poursuivi et châtié les sbires payés pour ce crime, mais l'instigateur du meurtre était resté hors de ses coups. Les deux frères de sa victime, l'avocat Jean de Vega et le marchand Jacques de Vega, ne songeant qu'à la vengeance, épièrent incessamment les moindres gestes de Maurice de Jonas et finirent par découvrir les secrètes menées de ce gentilhomme qui, perdu de dettes, était entré en relations avec les agents de l'Espagne pour livrer Marseille à Charles-Quint. Ils le dénoncèrent au roi. Jonas fut arrêté, conduit à Paris, convaincu de trahison et écartelé en place de Grève. Sa tête apportée à Marseille par le bourreau de Paris, fut exposée au haut d'une bigue dressée sur une tour voisine du plan Formiguier.

Jean de Vega reçut en récompense la charge de lieutenant du grand sénéchal au siège de Marseille, créée en 1536, et l'année suivante il fut invité par le roi à accompagner le lieutenant général des galères Bertrand d'Ornesan, baron de Saint-Blancard, en cette fameuse expédition de 1537-38, où l'on vit, au grand scandale des puissances européennes, la flotte du roi Très-Chrétien allliée des Turcs, mêler ses navires à ceux du chef de l'Islam.

Jean de Vega a rapporté de cette longue croisière en la mer Adriatique, dans l'Archipel, aux Dardanelles et à Constantinople, une savoureuse relation qui, au dire de Charrière, est une des plus anciennes descriptions que l'on possède sur le Levant. En 1551, miné par la maladie, il résignait sa charge de lieutenant du sénéchal en faveur de son gendre, Balthazar Catin. Il mourait peu après et le 16 avril 1552 [1] on accompagnait sa dépouille avec soixante-deux tor-

[1] Arch. des B.-du-Rh. Etat civil n° 675. Enterrements des Accoules 1552, f° 67.

ches, portant écussons à ses armes, jusque en l'église du couvent des Augustins, où il fut enseveli dans la chapelle qu'avait fait construire son père Alonse Castille, qui l'avait placée sous le vocable de Saint-Jacques et que le peuple appelait, en 1502, la chapelle des Espagnols : « construi fecisse capellam Sancti Jacobi dictam Yspanorum » [1].

Marié à noble Marguerite Capel, Jean de Vega en avait deux filles : Madeleine, mariée au capitaine de galère Jean de Carranrais et Anne, épouse de Balthasar Catin, lieutenant du sénéchal et encore un fils baptisé le 24 juillet 1529 [2] : c'est ce Fouquet de Vega que choisit pour exécuteur testamentaire Gaspard Armeille, l'ancien tambourinaire.

Fouquet de Vega semble avoir été entraîné au calvinisme sous l'influence de son oncle, Jacques de Vega qui est, sinon le créateur, tout au moins le réorganisateur de l'église réformée de Marseille. C'est en effet Jacques de Vega qui en octobre 1561, écrivit à Genève pour demander l'autorisation de mettre à la tête de l'église le pasteur Mercurin, chassé de Lourmarin par le comte de Sault. Son fils, Jean de Vega a la même foi ardente. Aussi est-ce sur lui que s'acharneront les fanatiques.

Au printemps de 1562 se déroulent les événements profondément regrettables que nous avons signalés plus haut. La première victime est le fils de Jacques de Vega : « Jean de Vega, écrit l'historien protestant Crespin, fut tué le premier jour de may 1562, près des portes de la ville en la

[1] Etude Edouard Chanot. Notaire Jean Gilli, 1502, f° 47.

[2] Arch. des B.-du-Rh. Etat civil de Marseille, n° 567. Baptêmes des Accoules, f° 193 v° : Die XXIIII mensise jullii (1529) fuit baptizatus Fulquetus, filius nobilis et egregii viri domini Johannis de Vego, cujus compater fuit nobilis Fusquetus Novelli, comater nobilis Ludovica Vento.

présence de l'un des consuls Pierre Le Blanc [1] et de Flassans [2], qui aida à le tuer, puis despouillé et laisse nud... »

On conçoit que l'assassinat de ce jeune gentilhomme ait démoralisé son père Jacques de Vega. Trois ans plus tard il voyage en Espagne et il est significatif que ce soit de l'intérieur d'un couvent, celui des Franciscains de Majorque, qu'il expédie le 5 avril 1565 l'acte de procuration nécessaire à sa femme, Jeanne de Carranrais, pour régler une affaire de cession [3]. Rentré à Marseille il y meurt le 4 décembre 1568 et le lendemain le clergé des Accoules vient chercher le corps de l'ancien huguenot en sa maison de la Place Neuve et l'accompagne avec treize torches à l'église des Augustins, où on l'ensevelit dans la tombe familiale [4].

Fouquet de Vega imite l'exemple de son oncle ; il rentre dans le giron de l'église romaine, puisque six ans après le testament de l'hôtelier du logis de l'*Ours*, il fait baptiser aux Accoules, le 15 septembre 1573, Theodora de Vega, la dernière fille que vient de lui donner sa femme Marguerite

[1] Les consuls pour l'année municipale sont : Adam Bouquier, Pierre Blanc et Nicolas Fouquier. En l'absence de Adam Bouquier, en ce moment en cour pour les affaires de la ville, c'était le second consul Pierre Blanc, que Crespin appelle Le Blanc, qui administrait Marseille au moment des troubles. Il était fils de Charles ou Carlin Blanc, qui en sa qualité de capitaine du corps de ville se distingua si bien pendant le siège de 1524 qu'il fut aussitôt après nommé second consul pour l'année 1524-1525. Pierre Blanc, à qui on donne le titre d'écuyer, maria une de ses filles, Marguerite, à Balthazar Granier, lieutenant du sénéchal.

[2] Nous supposons qu'il s'agit de Durand de Pontevès, sieur de Flassans, chef des bandes catholiques. Mais nous n'avons pu déterminer la présence de cet ancien consul d'Aix à Marseille, au moment des massacres.

[3] Arch. des B.-du-Rh. Not. Lemaire, registre année 1565, f° 736.

[4] Arch. des B.-du-Rh. Etat civil de Marseille, n° 677. Enterrements des Accoules, f° 71 v°.

de Moutet et dont est parrain Augier Perret dit Riquetti, qui devait en février 1596 être nommé premier consul immédiatement après l'assassinat de Charles de Casaulx [1].

Avant 1562 il avait eu plusieurs enfants baptisés aussi aux Accoules. C'est sans doute après le meurtre sauvage de son cousin germain, Jean de Vega, que son zèle calviniste devint le plus ardent, car on ne trouve pas dans les registres paroissiaux les traces du baptême de ses deux autres enfants, Daniel et Elie, dont les prénoms seuls révèlent la religion que professe leur père au moment de leur naissance.

Elie mourut en 1575 à l'âge de dix ans, victime d'un fâcheux accident : le marinier Claude Chaudy, en allant monter la garde au quartier des Accoules, laissa tomber une étincelle sur le bassinet de son arquebuse chargée à blanc. Le coup partit et la bourre atteignit le jeune garçon qui mourut des suites de sa blessure [2].

Quant à Daniel, il eut deux fils ; mais l'un n'eut pas de postérité mâle et l'autre entra dans les ordres et devint cabiscol de l'église de la Major.

Ainsi s'éteignit cette illustre famille des Vega, dont le nom qui retentit pendant deux siècles, au cours des plus graves événements, est inscrit en lettres de sang aux premières pages de l'histoire de l'église réformée de Marseille et de son martyrologe.

Pierre BERTAS.

[1] Arch. des B.-du-Rh. Etat civil de Marseille, n° 575. Baptêmes des Accoules, f° 140 v°.

[2] Arch. des B.-du-Rh. Fonds Bergeon, n° 12. Not. Pierre Blanc, 1576, f° 1088.

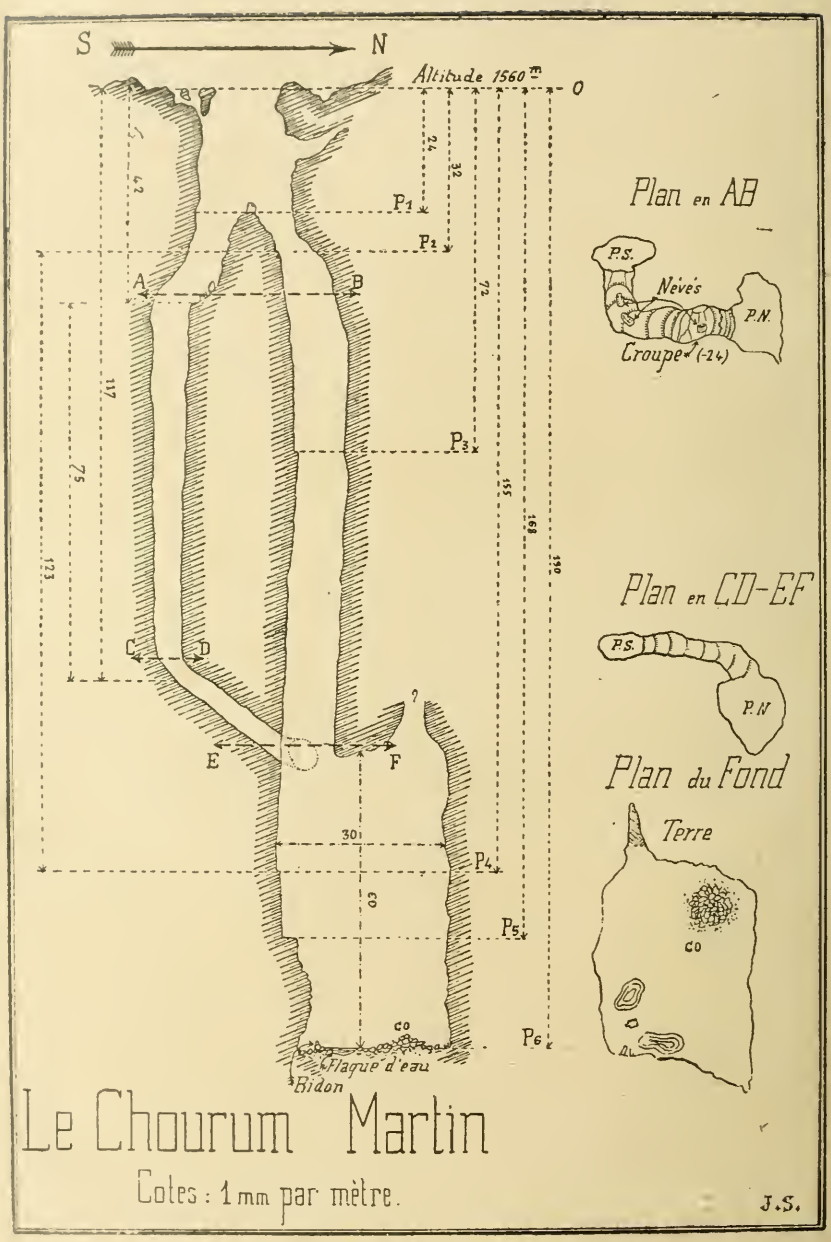
S
N
Altitude 1560 m
O
24
32
72
155
169
196
42
117
75
123
P1
P2
P3
P4
P5
P6
A
B
C
D
E
F
30
60
CO
Plaque d'eau
Bidon
Plan en AB
P.S.
Nèvés
P.N.
Croupe (-24)
Plan en CD-EF
P.S.
P.N
Plan du Fond
Terre
CO
Le Chourum Martin
Cotes : 1 mm par mètre.
J.S.

L'Exploration du " Chourum-Martin "

Le premier volume de la *France ignorée*, du savant spéléologue E.-A. Martel, avait particulièrement attiré mon attention sur une région des Alpes, riche en gouffres peu connus et atteignant de très grandes profondeurs. Cet auteur cite en particulier l'aven nommé le Chourum-Martin [1], dont le sondage et un essai de descente avaient duré près de sept jours en 1899, sans qu'on puisse en connaître le secret.

Les très grandes difficultés à vaincre, et surtout l'éclaircissement de cette énigme me tentaient, il était important de savoir si diverses sources, ou plutôt résurgences, qui sortent du pied du massif du Grand Ferrand (Devoluy), avaient un rapport avec les nombreux abîmes des sommets. Je décidai donc au début juillet de m'entourer des renseignements nécessaires et de préparer l'expédition pour l'époque qui me semblait la plus propice.

Ces avens situés à des altitudes supérieures à 1.500 m., sont tout l'hiver remplis de neige qu'ils conservent presque toute l'année, formant ainsi des glacières naturelles ; il était donc important de bien choisir son moment car trop tôt, la neige nous aurait gênés et trop tard les orages de l'automne risquaient de compromettre le succès.

M. le Conservateur des Eaux et Forêts de Gap, répondit aimablement à ma lettre et me donna comme époque convenable, fin juillet ou le début septembre. Je choisis donc le 1er septembre, et avertis mes collaborateurs habituels.

[1] *Chourum* est le vocable régional employé pour désigner un abîme.

Photo 1

M. le Préfet des Hautes-Alpes, voulut bien s'intéresser à mes recherches et essaya d'obtenir l'aide de la troupe pour les manœuvres des agrès. Ce fut malheureusement sans succès, car cette date tombait sur celle des grandes manœuvres, je tiens toutefois à lui faire savoir publiquement ma reconnaissance.

Le 1er septembre, nous devions tous nous réunir à Gap et de là nous rendre au hameau du Grand Villard, sur les pentes est du Grand Ferrand, d'où nous monterions aidés de mulets, vers la cime pierreuse.

Personne ne manqua à l'appel, et pourtant mes camarades venaient de divers coins de France, assez lointains, mais le Chourum-Martin nous fascinait par ses dimensions hypothétiques. M. David Martin, l'ancien conservateur du Musée de Gap, l'estimait à plus de 500 mètres verticalement.

L'après-midi du 1er septembre se passa à charger les bâts de mulets et le traîneau (Photo 1), instrument spécial qu'utilisent les paysans dévoluard sur les pentes caillouteuses. Il y avait plus d'une tonne de matériel, de vivres, de campement, car il fallait le nécessaire pour réussir et de quoi

s'abriter et s'alimenter pendant les jours qui seraient nécessaires pour mener à bonne fin cette entreprise.

Le 2 septembre, au petit jour, je sonne la diane et nous nous dirigeons vers le but. Nous étions quatorze [2], plus les conducteurs des six mulets et du traîneau ; certains pessimistes disaient qu'on descendrait moins nombreux qu'on ne montait... mais ce n'était pas fait pour nous arrêter. Au bout de deux heures de marche nous passons devant le Chourum Camarguier, décrit par M. E.-A. Martel, traversons le Pré de Laur (Photo 2), où nous devions trouver

Photo 2

[2] MM. les professeurs G. Denizot, assistant à la chaire de Géologie à la Faculté des Sciences de Marseille.
L. Gaffier, assistant à la chaire de Botanique à la Faculté de Marseille.
Le commandant de Sanzé, de Vincennes.
Le comte J. de Gasparin, alpiniste.
P. Prégent, alpiniste.
G. et R. Viaris de Lesengo, alpinistes.
J. Serre, ancien professeur d'Histoire Naturelle au collège Catholique d'Aix, Président du Spéléo-Club d'Aix.
G.-H. Bauquier, archéologue-spéléologue.
Dumont, Jourdan et Girard, du Spéléo-Club d'Aix.
Boutillon, d'Amélie-les-Bains.

la source destinée à notre ravitaillement, mais qui était tarie, et enfin arrivons au bord du fameux gouffre.

Photo 3

Nous commençons par installer le campement sur une pente assez douce dans un site sauvage et aride. Devant nous, à l'est, le Roc Roux, la montagne d'Aurouze (Photo 3), dont le sommet s'élève à 2.712 m., au pic de Bure et celle de Féraud (2.560 m.)

Photo 4

Photo 5

A l'ouest, le Grand Ferrand (Photo 4), domine de ses 2.761 m. le ravin des Adroits qui nous cotoie au sud. Nous sommes à 1.550 mè Les nuits seront fraîches, aussi devons-nous nous installer soigneusement pour dormir le mieux possible, afin de conserver toutes nos forces pour le jour où nous essayerons d'atteindre le but. Nous faisons monter un chargement de belle paille à chaume de toiture pour les camarades qui n'ont pas les bateaux pneumatiques « Mouette » comme couchage. Notre bivouac ressemble à un campement de soldats (Photo 5).

Nous organisons immédiatement dans une bouche peu profonde de l'aven — où la température ne subit pas les variations de température, — les conserves et denrées périssables.

Le matériel est mis en ordre près de la bouche et nous prenons nos dispositions pour descendre opérer les sondages et commencer à déblayer la première plateforme-

Le terrain dans lequel s'ouvre la série des sept avens du versant est du Grand-Ferrand appartient au crétacé supérieur (Senonien), c'est un calcaire blanc contenant de gros rognons de silex ; cette couche descend jusqu'à une cinquantaine de mètres au-dessus du hameau du Grand Villard, où des bancs de grès Turonien apparaissent. Les innombrables cailloux blancs qui parsèment le sol, donnent à ce coin du Dévoluy un aspect dénudé et sévère, qui rappelle le causse Méjean.

La bouche du C.-Martin (Photo 6), est un trou béant de 18 m. de long, orienté N.-S. du côté de l'E., il est à pic et de l'O. en pente de 70° environ, recouverte de plantes diverses [3] et surtout de rochers éclatés par le gel. Sa largeur est à la surface de 5 m.

Photo 6

[3] M. Gaffier a relevé dans les environs du C. Martin :
Phaca alpina, Achillea fanacetifolium, Carlina achantifolia, Lotus corniculatus, Jusnisperus communis,
et dans la pente ouest du gouffre, jusqu'à 8 m. de profondeur :
Saxifraga Aizoon, Saxifraga Retondifolia, Saxifraga bryoides, Potentilla alba, Campanula Allioni, Campanula Linifolia, Elipobium Fleischeri, Carlina acaulis, Phaca alpina.

La sonde ayant donné 24 m., je descends voir de quoi il retourne et préparer les travaux d'approche. Dehors il faisait 38° et immédiatement on est saisi par un froid intense, sur la croupe qui forme relai à 24, il reste un névé d'un demi-mètre cube qui abaisse la température à 3°5, que nous aurons partout dans ce gouffre. Je téléphone en haut d'envoyer des récipients et des pelles afin de remonter de la glace qui remplacera l'eau de la source tarie pour les besoins de la cuisine. Pendant que les amis s'occupent de ce travail utile, je vais faire connaissance avec l'abîme.

La croupe étroite (3 m. X 0,20), sépare deux puits, celui du Nord partant presque verticalement et celui du Sud, descendant verticalement sur 4 m., puis en pente de 30° dirigée vers l'Ouest et enfin à pic, dans un tube de 2 m. sur 4 m. Nous déblayons les rochers branlants et la neige qui garnit le couloir oblique et sondons la verticale du puits S. de l'étranglement qui le termine et qui se trouve à 42. A tous les essais la sonde s'arrête 76 m. plus bas sans rencontrer le moindre arrêt, c'est donc un puits lisse qui arrive à 118 m. sous la bouche. Nous remarquons que toutes les pierres qu'on y jette,quelles que soient leurs dimensions, parviennent dans le puits Nord où elles rebondissent plus bas encore. Ainsi que l'avait signalé M. Martel, ces deux puits correspondent, en bas, par un couloir en pente sans aspérité, allant de l'Ouest vers le Nord.

Cette forme générale en hélice de pas gigantesque est connue mais il est rare de voir un pas aussi énorme, cela ne peut provenir que de cassures préexistantes dans les bancs calcaires que l'eau a travaillés.

Nous nous occupons alors de nettoyer la pente abrupte du puits N., elle ne mesure que 8 m. de long et 2 m. de large, de très nombreux cailloux et blocs la parsèment, le gel a fait éclater la roche en place et il faut très soigneu-

sement vérifier toute la surface pour éviter le jour de la descente une chute de pierres toujours dangereuse.

Enfin nous jetons la sonde, elle indique un petit árrêt à 72 m. puis secouée, descend sans arrêt jusqu'à-155. Là, impossible de la faire continuer plus bas, j'utilise ma canne de bambou fourchue pour essayer d'éloigner la ligne de la paroi, c'est sans résultat. Nous sommes donc certains d'avoir à descendre à 155 m. au moins, puis l'inconnu.

La journée avait été bien remplie et à 5 heures nous ressortons ayant une idée de l'abîme que nous nous proposions de visiter. Les grandes lignes ressemblaient bien à ce qu'avait indiqué M. Martel. Nous étions sûrement dans le C.-Martin, aucune méprise n'était possible.

Dehors nous trouvons un ciel chargé et voyons un orage arriver vers nous du N.-E., nous nous préparons à le recevoir, mais j'avais bien plus d'appréhension pour les suites qu'il aurait pour nous que pour l'ennui passager qu'il nous causait. Le baromètre baisse encore, et enfin la tornade assaille nos frêles demeures. A l'intérieur des tentes il bruine car le vent comprime l'eau sur la toile, il faut mettre à l'abri le matériel de couchage car la nuit est là et les poêles seront insuffisants pour sécher nos couvertures.

La complainte Havaïenne que nous dispensait le phonographe s'est tu, on entend des camarades qui sortent pour assujettir les piquets de tente que la tempête arrache. Enfin, la bourrasque diminue et à 9 heures du soir on s'apprête à prendre un repos salutaire, bercés par les flots d'harmonie qui nous parviennent — *tra los montes* — par T. S. F.

Au petit jour, réveil, il faut faire sécher le matériel d'exploration humide malgré sa bâche, et continuer les travaux les travaux d'aménagement.

Sur le relai de 24, je plante une grande aiguille d'acier, où se fixeront tous ceux qui auront à séjourner sur cet inconfortable et froid emplacement.

Notre journée se passe à vérifier au-dessus et au-dessous du relai les roches branlantes et à les envoyer en bas, ce qui produit un bruit sourd vers le fond, nous faisant espérer une caverne.

M. Martel nous ayant recommandé la plus grande prudence, je dispose des treillages métalliques sur les pentes pour éviter les avalanches au cours des manœuvres de descente et surtout d'allongement d'échelles. Rien, en effet, n'est plus dangereux que de demander d'en bas qu'on rajoute des échelles en haut, le frottement des barreaux descelle les rochers fendillés ou entraîne des pierres passées inaperçues. Plus le poids d'échelle est élevé et plus le danger augmente pour celui qui en donne l'ordre du fond. Des obus ou des balles dans leur trajectoire procurent la même impression. La précaution était bonne car lorsque nous avons retiré les treillages, une fois l'exploration achevée, nous les avons trouvés chargés de pierres.

Vers 3 heures de l'après-midi, tout était en place, 160 m. d'échelles étaient tendues dans le puits Nord, quand on nous avisa qu'un orage arrivait de la même direction que la veille. Nous quittons notre relai et mettons les agrès de l'extérieur à l'abri, ceux qui étaient en place ne pouvaient qu'y rester.

Les cataractes durèrent deux heures et enfin le ciel s'éclaircit. Nous n'avions pas de chance, mais ne pouvions reculer.

Le 4 septembre, vers 8 heures, je décide de commencer la grande descente. Un ordre de service était resté en haut, prévoyant le remplacement des camarades aux agrès sur le relai de-24. G.-H. Bauquier est au central-téléphonique [1], à

[1] Le rôle de téléphoniste n'est pas si agréable que ce que l'on peut croire. Il doit avoir bonne mémoire, pour répéter dans l'ordre tout ce qui lui est dit d'en bas, il doit aussi avoir un caractère angélique pour supporter les remontrances, parfois un peu aigres.

côté de ceux qui auront la mission de tenir les cordes de sûreté téléphoniques, il est relié avec la surface et avec moi par deux téléphones. Les cordes sont lovées aux pieds des opérateurs, toutes les poulies sont bien arrimées, je sais que nous ne manquerons pas de cordes, car M. Benet-Duboul, des Corderies de Mazargues, à Marseille, a bien voulu nous prêter gracieusement un splendide filin de 400 mètres, qui avec ce que nous possédons déjà nous permettra d'aller à plus de 500 m., si c'est nécessaire [5]. J'ai en réserve 400 m. de ligne électrique pour téléphone en plus de mes 300 m. habituels. Il semble que nous devions réussir, tout est prévu... même le cas où je resterai au fond par accident.

A huit heures, je rentre dans le Chourum, organise l'équipe, et met la dernière main aux préparatifs.

A 9 heures, je commence la descente, solidement soutenu par des camarades rompus à ce genre de travail : Gasparin, Prégent, Viaris aîné et cadet. Denizot est en réserve, car il doit me suivre au premier appel. Les autres restent à la surface pour fournir tout ce qui peut leur être demandé. Pendant 48 mètres je descends sans arrêt, dans ce grand

du chef d'expédition, énervé par une attente trouvée trop longue dans une position fatiguante.

Nous n'avions pu, à cause de la grande humidité, utiliser dans cette exploration l'amplificateur Basse Fréquence que j'ai mis en service cette année. Cet appareil a l'avantage de faire gagner du temps, en diminuant le temps qui s'écoule entre l'ordre et l'exécution : tout le personnel étendant les ordres immédiatement par le haut parleur.

[5] Il est agréable de constater que certains industriels s'intéressent aux questions scientifiques et qu'ils aident dans la mesure de leurs moyens ceux qui se dévouent à la cause commune.

Je dois mentionner parmi ceux-ci : M. Lefort, des bateaux pneumatiques « Mouette », qui a bien voulu me fournir gracieusement une de ses remarquables embarcations afin de doubler la mienne et de permettre à un camarade de me suivre.

puits qui va s'agrandissant et dont les dimensions moyennes sont de 18 m. de long sur 8 m. de large. Enfin, à-72 m. je rencontre le petit balcon qu'avait révélé ma sonde, il est très étroit mais on peut s'y arrêter et y attendre Denizot, auquel je donne l'ordre de venir. Il pleut sans arrêt depuis le début, les échelles servent de guidage à des ruisseaux qui me gèlent, la température est toujours glaciale.

Enfin Denizot arrive, mais l'échelle ne passant pas à l'aplomb de la petite corniche que j'avais atteint en m'agrippant aux parois, je dois le faire passer devant moi comme sur une escarpolette avec la corde que j'avais fixée à l'échelle. Nous voilà installés, à deux sur ce relai mesurant de 10 à 35 cent. de large sur 1 m. de long. Devant nous, le trou béant et noir.

Mes notes prises, j'avertis en haut que je continue.

C'est la descente, l'interminable descente, dans ce gouffre aux dimensions énormes, aux parois verticales et polies par les eaux qui le forèrent jadis, l'échelle devient de plus en plus élastique, chaque mouvement fait pour passer d'un barreau à l'autre procure une oscillation de plus en plus importante, elle atteindra vers 150 m. 50 cent., il semble qu'on est pendu à du caoutchouc.

A la profondeur prévue de 155 m. par rapport à la bouche, c'est-à-dire 131 m. plus bas que le relai téléphonique, je descends du dernier barreau, car l'échelle est terminée[6], sur une petite plateforme de 2 m. de long sur 0,50 de large à l'endroit le plus grand. L'endroit est peu confortable, mais il faudra tout de même y rester longtemps, j'y arrive à 10 h. 5. Toujours autant d'eau, toujours aussi froid. J'avise Denizot qu'il vienne me rejoindre.

Devant moi un immense porche au Nord, dont je ne sais encore la hauteur au-dessus du fond, mais qui a 25 m.

[6] L'eau a raccourci les échelles de 5 mètres!

d'ouverture. Sur le côté et un peu au-dessus à 130 m. de profondeur, débouche le couloir du puits Sud. Je m'en aperçois à de la pierraille menue qui en débouche, probablement filtrée en haut par ma grille, et mise en mouvement par les efforts des aides, sur le relai. Nos hypothèses, jusqu'ici se réalisaient. En attendant Denizot, je vais essayer de sonder plus bas, mais cette opération n'était pas commode, du point où j'étais, car au-dessous, 13 m. plus bas, il y avait un autre balcon, plan, beaucoup plus grand que celui sur lequel j'étais. Je me résouds à sonder au magnesium et au son. Le vif éclairage me fait découvrir une immense salle dont je ne puis distinguer les limites. Le son m'indique que le fond de la salle n'est pas très éloigné, 35 m. environ, qu'il est à peu près plan, que du côté de l'ouest il y a de la terre, presque partout des pierres et à l'est de l'eau.

A 11 h. 15, Denizot me rejoint. Nous demandons immédiatement qu'on nous envoie du thé chaud, des vêtements imperméables et des tricots de laine. Nous sommes mouillés par les mains et les bras qui ont canalisé l'eau qui suivait les échelles. Les attentes immobiles nous font grelotter. Enfin, on nous avise que la sache descend, nous allons pouvoir nous réchauffer grâce à la Thermos. Mais il n'en est rien, le colis arrive, la fragile bouteille mal emballée était brisée, trempant les vêtements qui l'accompagnaient.

Le cas était prévu et j'avais ce qu'il fallait pour faire des boissons chaudes [7], mais il était impossible de faire la cuisine sous ces cataractes dans un espace aussi restreint, d'autant plus que j'avais donné l'ordre en haut de rallonger les échelles de 50 m., et leur chute rapide aurait risqué de faire tomber notre réchaud.

[7] Réchaud extra-léger et réduit à meta,

Après de très grandes difficultés pour les camarades d'en haut qui rajoutaient les éléments d'échelles, à cause de leur grand poids naturel, près de 100 kgs, et de l'eau qui les alourdissaient par surcroit, nous voyons arriver ce qui nous permettra d'aller plus avant.

Bauquier, au cours de cette manœuvre, avait dû dans une position dangereuse, couper un barreau coincé à la hache pour permettre la descente de la longueur demandée.

Voici comment fut opérée cette dangereuse manœuvre :

Bauquier, auquel l'inaction pesait, fixé depuis plusieurs heures à ses téléphones, m'avisa qu'il allait quitter les postes et essayer de dégager l'échelle.

Il se fit encorder, et descendit dans le grand puits, jusqu'à ce qu'il trouva le barreau qui retenait celle-ci. C'était une pointe rocheuse. Il avertit les camarades qui le retenaient de faire attention à la secousse qu'il allait procurer, car d'un coup de hache il allait briser le barreau et le gros poids d'échelle en place dans le gouffre allait tirer d'un coup les deux mètres d'allongement qui n'avaient pas voulu y aller seuls. Très courageusement il brisa le barreau et tomba avec les échelles de cette hauteur.

En bas nous n'avions pu nous rendre compte de ces difficultés et trouvions le temps long. Tout avait été bien exécuté car nous n'avions reçu ni une pierre ni la hache ficelée au poignet de cet aide dévoué.

Ceux qui n'ont jamais assisté à des explorations de ce genre ne peuvent se rendre compte de la dose de patience qu'il faut aux aides pour exécuter les innombrables manœuvres, chaque fois différentes, qui sont nécessaires. Il leur faut de la force et de l'intelligence car un faux mouvement risquerait d'entraîner un accident ou une avalanche.

Muni des agrès nécessaires, je descendis 13 m. plus bas sur la grande plateforme où je trouve un coin où il ne pleut pas. Je fais la cuisine pour Denizot et moi, en l'occurrence

un excellent chocolat que je lui envoie par une cordelette de service dans une gourde, incassable, cette fois. Tous deux nous avons ajouté chandails sur chandails et nous trouvons prêts pour continuer. Il avait fallu près d'une heure pour ces opérations indispensables. A 12 h. 50 je file vers ce que je pensais être le fond.

A 13 heures, j'arrive entre deux cascades sur le sol de la grande salle. Immédiatement près de là je vois le casque que Viaris avait laissé choir d'en haut la veille et des morceaux de fer blanc déchiquetés, dont un possédait un goulot. Ils étaient enterrés de 10 centimètres environ. C'était les bidons de sondage de M. Martel.. Depuis trente ans ils recevaient les pierres jetées par les pâtres ou entraînées par les orages. Je suis à 190 m. de profondeur.

J'avertis Denizot que cela doit être le fond, que je vais reconnaître les lieux et qu'il descende me tenir compagnie et faire ses observations.

Sous les cascades il y avait des mares d'une vingtaine de mètres carrés, le sol était plan et général sauf vers l'ouest où on distinguait au magnésium un aven débouchant dans le plafond, qui avait conduit des pierrailles et fait un petit cône d'éboulis de 2 mètres.

Le paysage souterrain est grandiose, la salle a 60 mètres de long sur 30 de large et au-dessus le plafond est à peu près de 60 mètres.

Nous trouvons un petit couloir obstrué, nous y entrons avec peine et nous y reposons en y faisant de nouveau une collation chaude, accompagnée d'une boîte de thon, dont l'huile nous servit à nous enduire les mains gelées et abimées par l'eau des cordages.

Nous refaisons le tour de la salle et trouvons par terre deux cornes de bélier, mais ce sont les seuls ossements qui gisent dans ce gouffre. On voit par là que le massif du

Grand-Ferrand n'est pas très fréquenté et que son accès n'est pas très commode, sinon comme beaucoup d'avens il aurait servi de dépotoir, malgré la loi de 1902, malheureusement jamais appliquée. Le bélier a dû tomber accidentellement.

Nous observons des bancs de silex de très grosse taille, nous sommes donc encore dans le Senonien. L'extrémité ouest de la salle est légèrement en pente et j'espérais trouver là le puits qui nous aurait mené plus bas, mais il n'y avait qu'un peu de terre et la diaclase allait en se rétrécissant puis était colmatée par un humus noirâtre. Il n'y avait pas d'issue, nous avions bien touché le fond du fameux gouffre. Le pendage des strates est du N.-E vers le S.-E. de 30° environ.

Etant donnée sa haute altitude et ses dimensions au-dessus de la moyenne, cet abîme a dû servir de conduit à de très grandes quantités d'eau et il est certain que la grande salle a été le collecteur d'au moins deux avens et que de là, partait un autre puits conduisant l'eau beaucoup plus bas vers les fontaines de Gillarde probablement.

Le colmatage de la grande salle doit être très ancien, mais la constatation que nous avons faite en ce qui concerne les deux cascades, dont le niveau des mares ne montait pas malgré l'apport régulier, prouve que l'eau s'infiltre rapidement vers le bas, au travers d'une couche de pierrailles.

La fixité des parois et du plafond doit être grande car nous n'avons relevé aucun bloc — à part au sud-est — un rocher qui provenait de la paroi un mètre au-dessus du fond. Aucun séisme depuis des millénaires n'est venu ébranler cette région, et les strates sont parfaitement soudées entre elles, sinon on verrait comme au « Garagaï » de Sainte-Victoire des dalles fraîchement écroulées du plafond.

Il faut maintenant remonter au jour. Nous avions laissé le téléphone à-155 m. pour gagner du temps et éviter des raccords électriques. En haut on doit s'inquiéter de notre silence persistant.

Denizot remonte au relai. Je le suis de près, remorquant l'échelle attachée à ma ceinture, ce qui est assez pénible à cause du poids progressivement de plus en plus grand, et arrive au relai. Notre téléphone, qui a été inondé pendant plus de huit heures ainsi que les câbles, est tellement faible qu'on entend à peine de part et d'autre. Je donne l'ordre de tirer Denizot, et le voilà qui s'en va entraînant avec lui ma corde téléphonique. Je devine que lorsque le colis est descendu il a dû se vriller autour de ma corde. Je me détache donc et dis à Denizot de me faire envoyer une corde dès qu'il sera arrivé. Il est 18 h. 15. Une grande heure se passe, il n'y a plus de liaison avec le reste du monde et ma corde n'arrive pas. Le froid de l'immobilitté et la détente m'envahissent, cette attente est très pénible. Les deux chaufferettes à agglomérés de charbon de bois et salpêtre sont insuffisantes pour me donner la chaleur nécessaire. Je suis caché sous un manteau installé comme une tente sur ma tête pour ne pas mouiller mon carnet de notes. L'acétylène est terminée, je dois changer d'éclairage et prendre l'électrique bien moins puissant.

A 19 h. 45, le bout de la corde de sûreté arrive, je pense qu'en haut ils ont dû avoir toutes sortes de difficultés pour débrouiller 350 mètres de corde et les mettre en ordre sur un si petit espace, risquant de glisser dans un des puits au moindre mouvement. Enfin je pars. Je monte interminablement dans le grand tube noir, l'eau dévale toujours le long des échelles, je ne sens plus mes mains, et pourtant il faul arriver et surtout monter les 20 kilogs que j'ai sur moi, n'osant laisser jusqu'au lendemain mes appareils fragiles.

Les haltes se font plus fréquentes, les camarades en haut sont harassés et ne se rendent pas compte du poids que je traîne, je n'ai pas ma force habituelle dans mes mains raidies par le froid. J'en profite pour maudire une fois de plus les deux orages qui sont cause de cette souffrance, et à 20 h. 30 j'arrive au relai de-24. Il fait presque nuit, cela fait plus de douze heures que j'ai quitté le jour.

Tout va bien, les camarades ont aussi beaucoup souffert du froid. Bauquier, voué à l'inaction, interrompue seulement un instant pour aller couper le barreau au central téléphonique, a dû quitter son poste et sortir, s'allonger au soleil à moitié évanoui. Gasparin, Prégent, les Viaris sont là, fidèles. Les traits se sont tirés, les barbes ont poussé, il est temps d'aller se coucher.

Le courrier nous a apporté une lettre de M. Martel, qui nous fait toutes sortes de recommandations. Elle nous a fait plaisir, car nous nous sentions en liaison par la pensée avec celui qui nous avait donné l'idée de venir résoudre l'énigme et ce n'est pas sans un sentiment de fierté que je lui retournais une brève missive lui annonçant la réussite de l'expédition.

Une nuit réparatrice, nous remit tous d'aplomb et le lendemain nous procédâmes à la remontée de ce qui restait dans le puits. Ce n'était pas une petite affaire, il y avait à tirer 150 kilogs d'échelles au bout desquelles était attaché la sache aux vêtements. Il fallut changer la disposition des poulies pour pouvoir remorquer une telle charge dans les meilleures conditions. La bouche n'étant pas exactement à l'à-pic du grand puits, cela devait entraîner des frictions sur la paroi et augmenter l'effort.

Serre, Jourdan, Viaris, qui ont l'habitude de ces manœuvres, descendirent à 24 m., tous les autres étaient en haut et

je commandais la traction en la rythmant au sifflet, afin d'être entendu d'en haut (Photo 7) et d'en bas, installé à une douzaine de mètres de profondeur un pied sur chaque paroi de la diaclase près du passage de la corde. Dix mètres par dix mètres de profondeur un pied sur chaque paroi de la diaclase près du passage de la corde. Dix mètres par dix mètres, toutes les échelles sortirent de l'abîme suivies du sac. On en fit un paquet et d'un dernier effort on hala le tout au soleil (Photo 8).

Photo 7

Photo 8

Tout avait marché à merveille. René Viaris avait reçu une pierre assez grosse que mon pied avait fait échapper, mais courageusement il ne s'en plaignit pas, quoique le

traumatisme devait le faire souffrir une huitaine de jours. Nous n'avions rien laissé dans le chourum à part la Thermos, cela était peu, et avions vu tout ce qu'il était humainement possible de voir.

A midi tout était replié, les premiers mulets arrivaient, et on levait le camp.

Nous constatons en passant que la fontaine du Pré de Laup s'est remise à couler. Ce pré est une sorte de « doline » se trouvant 43 m. plus bas que la bouche du C.-Martin, 35 m. plus bas, à 1.472 m. d'altitude, il y a une autre doline et il est vraisemblable qu'elles correspondent à des effondrements de plafonds de salles qui, jadis, correspondaient soit avec le C.-Martin, soit avec le C.-Camarguier.

Dans la doline la plus haute une grosse mare s'était formée après les orages et elle subsista 48 heures.

Le pendage des strates, vérifié au fond du gouffre, se voit à la surface du sol, il favorise l'écoulement des filets d'eau vers les fontaines de la vallée de la Ribière qui se jette dans la Souloise à Saint-Disdier.

Le soir, à Saint-Disdier, un dîner nous réunissait tous, dans l'auberge du T. C. F., satisfaits du résultat obtenu. Nous n'avions pas trouvé le réseau de canaux qui desservaient les résurgences du pays, mais avions constaté une fois de plus qu'il est exceptionnel de pouvoir suivre l'eau de haut en bas dans ces terrains [5] et que celle-ci passe sans filtrage et très rapidement de la surface aux points de sortie.

[5] Lorsqu'on fait ces recherches hydro-géologiques en pénétrant par les avens, c'est-à-dire le haut, on est toujours arrêté par des colmatages plus ou moins anciens, ne permettant pas à un homme de se faufiler. Cela n'a rien que de très naturel. Depuis les millénaires que ces gouffres ont été creusés, des effondrements de strates, des produits détritiques, cailloux, troncs d'arbres, sont venus for-

Le lendemain, après avoir repris sur nos voitures nos chargements respectifs, nous nous séparâmes, espérant continuer nos recherches dans cette belle région l'an prochain.

Robert de JOLY.

mer des « bouchons » que les eaux d'orages n'ont pu débloquer. Les Italiens dans l'Istrie ont pu pénétrer après de longs et coûteux travaux à 600 m. sous terre, mais lorsqu'ils trouvaient l'eau ils ne pouvaient la suivre à cause des siphons qui venaient alors leur opposer une barrière infranchissable, surtout à de telles profondeurs.

Si on essaye de remonter par une saison sèche le cours d'un « Event » — résurgence temporaire — on arrive aussi plus ou moins loin à des siphons débouchant dans les lacs qui interdisent la poursuite des investigations.

Il en est ainsi jusqu'à nouvel ordre. L'avenir nous fera peut-être mentir.

Bibliographie : E.-A. Martel, *La France ignorée*. Delagrave, Paris, 1928. P. 181 à 189 ; *Les Chourums du Devoluy*. Jean et Peyrot, Gap, 1902.

L. Michel, *Monographie du Devoluy*. Vollaire, Gap, 1913.

RAPPORT

de

M. Jean de SERVIÈRES

Secrétaire Général

sur l'attribution des Médailles de la Fondation " Paul-Paret "

et de la Fondation " Joseph-Laurent "

en 1928

Notre Société décerne pour la cinquième fois sa médaille de vermeil de la « Fondation Paul-Paret ».

Ayant distingué, d'année en année, au cours de ce premier lustre, sa dévouée fondatrice, deux archéologues et un écrivain régionaliste [1], voici qu'elle a voulu honorer, cette fois, une Société sœur, et lui manifester ainsi sa joie sincère d'une prospérité digne d'émulation.

Si vous voulez bien vous souvenir que pour notre centenaire à nous, en 1927, notre respectable aïeule, la bi-centenaire Académie de Marseille, voulait bien nous attribuer une de ses plus hautes récompenses, le prix Dassy, vous nous approuverez d'avoir, en poursuivant la descente de la progression géométrique, offert à la *Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes*, fêtant son premier cinquantenaire, en septembre 1928, l'hommage de notre cordiale confraternité, gravé sur le métal de notre médaille.

Au retour des fêtes qui se déroulèrent à Digne, à cette occasion, où nous avions été si gracieusement invités, nos

[1] Mme Paul Paret, MM. l'abbé Sautel, Pierre de Brun, Marcel Provence.

délégués officiels, touchés de l'aimable et charmant accueil de nos confrères bas-alpins, n'eurent aucune peine à fixer notre choix sur cette Société savante qui depuis cinquante ans maintient sans défaillance le flambeau de l'Esprit sur la Provence montagnarde.

Le programme de ses travaux historiques, scientifiques et littéraires s'est poursuivi pendant ce demi-siècle ainsi que l'avaient établi ses fondateurs, et les ouvriers de la dernière heure, les mains encore chargées des suprêmes gerbes, pouvaient convier avec fierté les moissonneurs voisins aux réjouissances de l'abondante récolte.

Ceux-ci disaient leur admiration ; nous ajoutions, comme un témoignage durable de la nôtre, cet humble présent, cette médaille de vermeil que nous déposerons dans les archives de la Société des Basses-Alpes, comme on accroche un bouquet de fleurs aux épis dorés de la moisson vacillante au chariot pesant qui monte des champs ensoleillés vers la grange, en cet honneur, pavoisée.

Ainsi que nous avions le bonheur, il y a plus de cent ans, de voir sur notre *Société de Statistique* à son aurore, se pencher l'appui bienveillant d'un illustre provençal, ce comte de Villeneuve-Bargemon dont vous allez, ce soir, entendre un juste éloge, ainsi un autre gentilhomme du pays bas-alpin — aptésien à la vérité, mais surtout châtelain de Porchères — Léon de Berluc-Perussis, jetait-il, il y a cinquante années, les fondements de la *Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes,* qui devait parcourir depuis lors une si honorable carrière.

Ce savant, « curieux passionné de science comme Peiresc », était bien assurément de la race de ces érudits de province, qui, au XVIIIe siècle, s'accommodaient des sujets les plus différents et se plaisaient aux travaux les plus disparates.

Il est mort le 2 décembre 1902, mais il a laissé dans ses nombreuses publications une mine inépuisable, et il n'est pas exagéré de prétendre que les bulletins et les mémoires des Académies et Sociétés savantes de la Provence, furent, de son temps, remplis de son érudition impeccable, de sa verve spirituelle que soutenaient encore l'élégance et la grâce d'une plume aussi délicate que charmante.

C'est donc grâce aux encouragements et aux conseils éclairés de M. Léon de Berluc-Pérussis, représentant pour la Provence de la *Société Française d'Archéologie*, que le 25 juin 1878, un groupe d'érudits et de gens cultivés, se réunissait à Digne, sur la convocation d'un authentique Dignois, M. Gorde, directeur de l'Enregistrement, et fondait cette Société qui, deux jours après, bureau constitué, avec le savant abbé Féraud, l'historien des Basses-Alpes, comme président, allait recevoir à Champtercier la délégation d'archéologues parisiens, conduite par Léon Palustre, venant prendre officiellement possession de la maison de Gassendi classée comme monument historique.

Beau début pour une Société d'historiens et de savants, et qui dut faire tressaillir d'aise les mânes de l'illustre philosophe, dans un rappel des beaux vers, ses contemporains :

Vos pareils à deux fois ne se font pas connaître
Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître!

Certes ! comme toutes les sociétés humaines, même composées d'hommes courtois et instruits, la jeune Société basalpine connut-elle des difficultés, parfois peut-être le découragement, mais jamais d'inutiles querelles ou de vains froissements.

Grâce au dévouement soutenu, au traditionalisme convaincu de ses principaux membres, l'Etoile que la Société avait adoptée pour insigne n'en continua pas moins

à scintiller d'un éclat qui transparaissait toujours, en fin de compte, au travers du nuage passager.

Comment ne pas garder un souvenir ému à quelques-uns de ces noms par lesquels son gracieux rayonnement persiste au firmament de l'érudition ou de la Littérature provençale et du patriotisme local? MM. l'abbé Féraud, Gorde, Marrot, Thireuir, M.-Z. Isnard, Jules Blanc, Autric, O. Garcin, N. Frison, l'abbé Plantin, Saint-Marcel-Eysseric, Raibaud-Lange, Paul Arbaud, Paul Martin, Victor Lieutaud, l'abbé Cruvellier, A. de Gaudemar, le docteur Ollivier, Lutton, Legrand, Vial, Rebory, Louis Daime, l'abbé Richaud, Philippe Zurcher, sans compter tous ceux qui honorèrent le Bulletin de la Société de leurs estimables travaux; dans l'histoire: les Tamizey de Laroque, les de Berluc, les Christian Cauvin, les de Boisgelin, les de Ribbes, les Gaffarel, les Arnoux, les Arnaud d'Agnel, les Andrieu, les Auguste Brun, et dans la philosophie, les sciences ou les lettres: les Plauchud, les Honnorat-Bastide, les de Peyerimhoff, les Legré, d'autres encore?

Et si nous feuilletons un instant ce *Bulletin* formant aujourd'hui vingt-cinq tomes, comment ne pas adresser un hommage tout particulier à la mémoire du vénérable et modeste savant qui en fut si longtemps la cheville ouvrière et l'âme, qui sut le maintenir avec douceur mais résolution dans la voie tracée par ses fondateurs, c'est-à-dire limitée à l'étude et à l'action du département des Basses-Alpes? Comment ne pas saluer respectueusement la sympathique physionomie du laborieux archiviste départemental, occupant plus d'un demi-siècle ces fonctions, feu M. M.-Z. Isnard, qui sut consacrer à l'histoire de la Haute Provence la sûreté de sa méthode, la patience de son travail, la sagesse de son expérience, la tendresse de son cœur?

Et comme il serait surpris si nous omettions de prononcer le nom de sa fille si dévouée au secrétariat de la Société, Mlle Jeanne Isnard, qui fut aux côtés de son père, l'Antigone d'un érudit consciencieux dont la science historique en Provence conservera fidèlement les œuvres et le souvenir.

Ce ne fut pas seulement dans les limites de son *Bulletin* que se complut l'activité de la *Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes*.

C'est à ses efforts persévérants qu'est dûe la création du Musée Départemental à Digne, réalisée en 1886; que les fouilles à Châteauneuf-Val-Saint-Donnat, à Montfort et à l'Escale, ont permis de meubler le nouveau musée de précieux vestiges gallo-romains.

Nous ne pourrions qu'applaudir encore en évoquant ces réunions littéraires ou artistiques organisées par elle soit à l'occasion de ses concours, soit de toute autre circonstance: manifestations félibréennes ou régionalistes, où se pressait la population dignoise, prouvant amplement, qu'il ne saurait y avoir de département déshérité quand une élite sait faire partager ses goûts pour les évocations de l'histoire, les phénomènes de la science, les séductions de la poésie ou de la musique, l'exposition des œuvres d'art à tous ceux qui ont bien droit, après les exigences des travaux habituels, aux délassements de l'intelligence et aux spéculations de l'esprit.

Après les cruelles angoisses de la guerre, la *Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes* qui subit alors comme nous, comme toutes les Sociétés savantes de province, les pires inquiétudes, a connu, elle aussi, un reverdissement nouveau.

Elle a appelé à sa tête, en 1924, un homme dont le nom se confond avec l'histoire de la ville de Digne, dont l'aïeul ceignit sous le Premier Empire la première écharpe muni-

cipale. M. le comte du Chaffaut, représenté ici par M. Emile Isnard, archiviste de la ville de Marseille, que nous prions de recevoir notre Médaille « Paul-Paret » avec les vœux que forme la *Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille* pour sa sœur bas-alpine, pour nos excellents confrères bas-alpins, les vivants qui travaillent toujours.

pèr la glòri dóu terràire

et notre pieux souvenir pour ceux qui ne sont plus et qui ont établi cependant la réputation de leur chère Société, auxquels nous disons avec émotion, empruntant le dernier adieu de Léon de Berluc-Pérussis à Frédéric Mistral :

« *Sias esta moun lume, m'avès après la Prouvènço qu'ero an iéu-meme, e que ne m'en doutave pas!*

« *Au revèire dins la plus auto de tóuti lis estello!* »

*
* *

Le 12 janvier 1928, notre Société recevait de notre savant collègue M. Louis Laurent, professeur à la Faculté des Sciences, directeur du Museum, membre de l'Académie de Marseille, la lettre que voici : « Désireux de perpétuer la mémoire de mon bien-aimé fils au sein de la Provence qu'il aimait passionnément, je ne saurais mieux faire que de vous prier de demander à la *Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille,* de vouloir bien accepter de fonder une médaille qui serait distribuée, chaque année, sous la mention : *Fondation* ou *Prix Joseph-Laurent* (1903-1926). Elle serait destinée à récompenser une étude concernant la Provence, non d'après les text s, mais d'après le sol, la flore, les monuments (à l'exclusion totale de la faune) ».

Notre éminent collègue déposait à cet effet entre les mains de notre trésorier la somme de deux mille francs.

Dans sa séance du même jour, notre Société réunie en assemblée générale, acceptait la libéralité de M. Louis Laurent, et c'est pourquoi, dès cette année 1928, nous eûmes à choisir le premier titulaire de cette distinction qui nous permettra tout au moins une fois l'an, conservant le souvenir d'un jeune licencié-ès-sciences enlevé à la fleur de l'âge aux légitimes espérances de sa famille et de la science, de signaler à l'attention du public, le nom d'un érudit dont les travaux et les efforts auront mérité d'être encouragés et soutenus.

Comme pour la médaille « Paul-Paret », le Conseil a décidé que les candidatures à cette distinction ne se poseraient pas d'elles-mêmes, mais qu'il proposerait le nom du lauréat éventuel choisi par lui, à l'assentiment du fondateur et à la validation de l'assemblée générale de janvier.

Il est plus délicat qu'on ne suppose de découvrir dans le nombre des travailleurs, qui tous auraient des titres équivalents à l'attribution d'un brin de laurier, celui qui ralliera non seulement nos suffrages mais aussi l'approbation du grand public.

Hâtons-nous de nous féliciter d'avoir eu, pour la première année, la main heureuse, et sans la moindre difficulté.

En effet, si à notre séance du 10 janvier 1929, nous avons fixé notre vote unanime sur le nom de M. l'abbé J. Bayol, curé de Collias (Gard), c'est que nous avions eu l'honneur et l'agrément de l'entendre, deux mois avant, au cours d'une réunion semblable à celle de ce jour.

Il était venu commenter devant un nombreux auditoire, vivement intéressé, le résultat admirable de ses fouilles et de ses découvertes dans les grottes de Collias, et leurs considérations scientifiques sur l'histoire et la préhistoire de

cette vallée du Gardon qui a servi de passage à tant de peuples.

Nous aurions été bien mal avisés de chercher ailleurs le digne lauréat que nous venions d'applaudir et de nommer notre membre correspondant.

Le Congrès de *Rhodania* de l'année précédente avait déjà attiré notre attention.

C'est, en effet, en janvier 1927 que M. l'abbé J. Bayol découvrit les peintures pariétales de la grotte, désignée aujourd'hui par son nom, et la première jusqu'ici offrant des dessins en couleur qui ait été découverte dans la vallée du Rhône.

Située à 95 m. au-dessus du niveau du Gardon, la grotte Bayol dont la poche s'ouvre dans le calcaire barrêmien de faciès urgonien, est un long couloir de 168 mètres, plus ou moins étroit, divisé en trois salles de hauteur et de largeur inégales, et dont le point terminus se trouve à cinquante-cinq mètres de profondeur.

Scrupuleusement explorée par M. l'abbé J. Bayol, le résultat de ses fouilles, le minutieux examen des ossements découverts, a permis de reconstituer avec exactitude les sujets d'une faune toute quaternaire : panthère, bouquetin, renne, et d'autres animaux indéterminés dont les peintures pariétales, en noir et en rouge, reproduisent ça et là le dessin. Et parmi ces peintures, le devant d'un mammouth, une tête de cheval, un grand felin, un ours qui paraît être l'ours blanc, un renne aux bois très développés, en disent long sur les très lointaines métamorphoses de notre pays d'Oc, de notre « Midi », qui depuis...

Ajoutons-y ces mains humaines, de dix-sept centimètres de long, une main d'enfant, peintes en rouge, en décalque ou par impression.

Et ce qui d'ailleurs confirme la très haute antiquité de ces peintures, c'est la concordance, l'harmonie complètes entre les animaux réels reconstitués et leur représentation par le ou les artistes paléolithiques qui, là aussi, se sont servi de la paroi rocheuse pour accuser le relief de leurs modèles.

L'étonnement des préhistoriens devant ces découvertes et l'opinion de ceux de nos collègues qui avaient eu l'honneur de visiter, sur son chantier, le chercheur patient et obstiné, incitèrent notre Société d'Archéologie au désir bien naturel de connaître de plus près ce remarquable archéologue.

Il accepta notre invitation, simplement, modestement, heureux de faire profiter des révélations de ses recherches et de ses trouvailles scientifiques un public attentif que les mystères des très vieux âges de notre humanité intéresse toujours.

Et M. l'abbé Bayol nous a charmés.

M. l'abbé Bayol, curé de Collias (Gard)?

Vous nous direz, que ce nom et ce titre n'ont pas fait encore autant de bruit par le monde que ceux de MM. Fradin, seigneurs de Glozel? Qu'est-ce que cela prouve? Que le Gardon a le grand tort de ne pas couler aux pentes de Vichy plutôt que sous le pont du Gard, et que Snobisme et Science ont encore moins de points de contact que Science et Religion?

Collias? A quelque distance de la duché d'Uzès cette paroisse au nom hellène possède quatre cents ouailles et un pasteur.

Dans ce vénérable diocèse d'Uzès — qui d'ailleurs n'existe plus — où le jeune Racine venu chez M. le chanoine son oncle pour étudier la théologie, portait à ses amis de Paris des témoignages plus certains d'admiration pour l'étude des belles Languedociennes, le sol est riche des souvenirs

du Passé, et la pioche sur l'épaule, son ministère assuré, M. le curé de Collias explore d'un cœur infatigable un vaste domaine.

« C'est un fossoyeur de l'Histoire ! » a écrit de lui son compatriote de Nîmes Jean-Jacques Brousson, qui a si bien historié Anatole France.

Quelle erreur ! Mais le fossoyeur ensevelit et l'abbé Bayol ressuscite.

Depuis plus de trente-cinq ans, ce bon nîmois retourne les champs, court les combes, arpente les garrigues, interroge les cailloux, que, toute sa vie, il a aimés, nous assure-t-il — « Il faut bien aimer quelque chose ! » et il appelle cela « une manie de vieux garçon ! »

Quarante grottes, les fondations d'un temple romain, des centaines de trouvailles à peupler un musée — son presbytère en déborde, et vous le visiteriez *gratis pro Deo,* (on sait que ce n'est pas la coutume à Glozel !) voilà quel est à ce jour le tableau de chasse de ce grand chasseur devant l'Eternel.

Il est roi sur son territoire d'archéologue, comme le sage Henri Fabre, de Sérignan, l'était pour l'entomologie, sur toute l'étendue de son Harmas.

Peu à peu, sa renommée se propage. Il reçoit déjà des visites et nous voyons un jour le bon évêque de Montpellier, le grand cardinal de Cabrières lui-même, éclairer au seuil de quelque grotte jusqu'alors insoupçonnée, du reflet de sa pourpre, la soutane verdie de l'humble prêtre dont le casuel, assurément, ne permet guère l'embauchage d'une main-d'œuvre, au prix surtout où sont les terrassiers.

M. le curé de Collias opère donc lui-même, et sa joie est grande quand il a exhumé quelque vestige éloquent des siècles morts. Il a besoin de la faire partager à ceux qui suivent avec reconnaissance ses rudes travaux.

« Une nouvelle qui vous fera plaisir — nous écrivait-il, ces jours-ci, avant de partir à Paris où la Société de Préhistoire l'attendait pour une conférence — je viens de découvrir deux nouvelles grottes absolument inconnues et qui présentent *à priori* un intérêt certain ! »

Nous estimons hautement cette caution.

Certes, notre Société s'honore en attachant sur la douillette de ce sympathique et digne ecclésiastique sa Médaille de vermeil, et nous évoquons en la lui décernant, la sévère devise héraldique de ces ducs d'Uzès, ses voisins, les plus anciens ducs et pairs du royaume de France : *Ferro non auro !*

Par le fer, non par l'or ! car elle est aussi celle de M. l'abbé J. Bayol, curé de Collias, qui travaille toujours avec le fer de sa pioche et jamais avec l'or — papier, d'ailleurs — des subventions officielles.

Mais tout peut venir ! Et c'est la grâce que notre Société lui souhaite de tout cœur !

NÉCROLOGIE

Paul SENÈS

Le 7 juillat est décédé, en son domicile de la rue Grignan 52, notre regretté collègue, M. Paul Sénès, avocat, qui disparaît à l'âge de soixante-deux ans, après une longue et douloureuse maladie.

Paul-André-Marie Sénès était né le 2 mars 1868 à Marseille, et faisait partie de notre Société depuis le 11 mars 1920.

Son état de santé, très précaire, depuis la fin de la guerre — il avait été mobilisé comme capitaine de l'Intendance — le tenait éloigné de nos réunions, mais ses amis savaient combien il s'intéressait aux choses de l'histoire, et surtout de l'armement et de l'équipement de nos armées.

C'était, en effet, un collectionneur très averti et passionné des choses militaires. Sa collection d'armes, contenant des pièces uniques, faisait l'admiration des connaisseurs, à qui il savait en faire avec autant de courtoisie que de science les honneurs.

Les obsèques de notre Collègue ont été célébrées le 9 juillet.

Notre Société adresse à sa sœur, Mlle J. Sénès, ses respectueuses condoléances.

J. de S.

Le Chanoine PASCAL

Un des plus anciens membres de la Société de Statistique, Mgr Pascal, est mort le 29 août 1929, victime d'un motocycliste qui, après l'avoir renversé, réussit à prendre la fuite et est demeuré inconnu.

Né à Rognes le 13 janvier 1853, Adrien-Marius Pascal fut amené peu après à Aix par ses parents devenus concierges de l'hôtel de Saporta. Admis à la maîtrise métropolitaine, il y sentit bientôt naître sa vocation sacerdotale qu'il manifestait dès lors en prononçant des sermons de son crû dans l'escalier de l'hôtel de Saporta, dont l'immense vaisseau donnait à sa voix d'enfant une ampleur qui le ravissait.

Après de bonnes études classiques et théologiques faites au Petit puis au Grand Séminaire d'Aix, il fut ordonné prêtre le 10 juin 1876 et sa carrière le conduisit successivement comme vicaire à Maillane, puis à Saint-Julien d'Arles; comme curé à Venelles en 1885, à Cabriès en 1886, à Vitrolles en 1899; comme doyen à Peyrolles en 1907 et tout le monde s'accorde à reconnaître que dans ces diverses paroisses il fit preuve des meilleures qualités et exerça l'action la plus utile.

Mais l'âge obligea Mgr Pascal à solliciter des postes moins fatigants et il devint tour à tour aumônier de l'hôpital d'Aix, en 1919,

chanoine prébendé en 1921, enfin aumônier de l'asile de Montperrin en 1924.

Au cours de sa longue carrière, Mgr Pascal sut faire marcher de front les obligations de son ministère et les recherches historiques et héraldiques. A ces dernières on doit: les *Congrégations romaines*, les *Ordres chevaleresques*, l'*Histoire de la maison royale de Lusignan*, le *Vénérable Mgr Imbert*, *Don Bosco et ses œuvres*, la *Monographie de la paroisse grecque catholique de Marseille* et *Vie de St Nicolas de Myre*, les *Monographies de Cabriès* et de *Peyrolles*, une étude sur les fondateurs et bienfaiteurs de la Miséricorde d'Aix. Enfin il avait réuni quantité de notes sur le clergé d'Aix et de Marseille pendant la Révolution.

Il serait inutile de vouloir donner ces publications comme des ouvrages de première valeur; la critique n'en est point parfaite et la documentation trop souvent insuffisante ou de seconde main. Mais il n'est que juste de reconnaître qu'on y trouve çà et là, des faits inattendus et intéressants soit recueillis par l'auteur de la bouche de témoins oculaires, soit extraits des archives paroissiales peu accessibles en général. Je dois à ces ouvrages, personnellement, la connaissance de choses qui, après vérification, se sont trouvées exactes.

Le titre de Monseigneur que prenait le chanoine Pascal était attaché à sa qualité de vicaire général d'Antioche. Membre de la *Société de Statistique*, comme je l'ai déjà dit, Mgr Pascal était en outre correspondant de l'*Académie de Marseille*, associé régional de l'*Académie d'Aix*, membre honoraire du *Conseil héraldique de France*, de *l'Académie pontificale Tibérine*, de la *Société royale de géographie de Lisbonne*, etc.

Aux décorations d'officier d'Académie, puis d'officier de l'Instruction publique, Mgr Pascal joignait divers ordres étrangers, voire exotiques, pour lesquels il avait un faible, dont nous ne croyons faire ici la révélation à personne. Ne pouvant les exhiber sur son habit de chœur, il avait eu l'idée de les épingler sur sa soutane et de passer sur celle-ci, dans certaines circonstances, une aube historiée dont les larges jours laissaient apercevoir crachats et rubans. Et cela fit éclore en un de ces jours solennels cette amusante remarque d'un paysan de Peyrolles : « Tè, noste curat, encuei, a mes tóutei sei cabucello ! »

Au demeurant et malgré ce petit travers, dont d'ailleurs il était loin d'avoir le monopole, Mgr Pascal laisse le souvenir d'un excellent prêtre, d'un excellent homme, et d'un travailleur infatigable et reste une figure sympathique du clergé d'Aix.

Maurice RAIMBAULT.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

La liberté des mers. — La Conférence Navale de Londres, rendra d'actualité cette chanson qu'en août 1809, un pauvre aveugle, H. Liotez, demeurant à Marseille, 18, rue Paty-Farinette, demandait l'autorisation de chanter et de mettre en vente. Comme manifestation de l'esprit public, cette pièce, inédite, ne manque pas d'un certain piquant.

La liberté des Mers ! Quelle devait être la pensée des Marseillais dont le port était dans le marasme que l'on sait, par suite du blocus des côtes provençales par les escadres anglaises ?

Quelles touchantes illusions ! Et comme l'on comprend que le morceau fut chanté par un aveugle ! — S.

DIALOGUE

entre l'Empereur Napoléon et le Roi d'Angleterre

(Air du Dialogue : *du Vin et de l'Eau*)

Napoléon

Puissant roi d'Angleterre,
Allons, décidez-vous ;
Il faut la paix sur terre,
Ou sinon, tapons-nous.
Espérez-vous nous mordre ?
Nous saurons y mettre ordre,
C'est clair comme le jour :
Allons, point d'arrogance,
A qui payera la danse,
La flûte et le tambour.

Le Roi d'Angleterre

Grand Empereur de France,
Avez-vous des vaisseaux ;
Sachez que ma puissance
Est forte sur les eaux.
J'ai des vaisseaux de guerre
Qui ne me coûtent guère,
Sur mer et dans mes ports,
S'il s'agit de combattre,
Nous ferons diable à quatre,
Pour défendre nos forts.

Napoléon

Cessez votre arrogance,
Je sais que sur les eaux
Vous avez de la France
En paix, pris les vaisseaux ;
Mais il faut me les rendre
Ou, j'irai les reprendre,
Redoutez cet instant,
Je vous ai fait connaître
Pour un voleur, un traître,
Vous n'êtes qu'un forban.

Le Roi d'Angleterre

Si je passe pour traître
Aux yeux de l'Univers,
Peu m'importe de l'être,
Je tiens toutes les mers.
Je crains peu vos amorces,
J'envahirai vos forces,
Mes marins sur les eaux
Ecumeront sans cesse
Les mers avec adresse
Pour avoir vos vaisseaux.

NAPOLÉON

Georges, point de colère,
Vous faites le malin,
Je vais faire la guerre,
Nous jouerons au plus fin ;
Quand viendra l'abordage,
Vous verrez beau carnage:
Evitez ce malheur,
Je ne manque pas d'hommes;
Dans le siècle où nous sommes,
Cédez pour votre honneur.

LE ROI D'ANGLETERRE

Je ne crains ni redoute
La valeur des Français,
Il faudra qu'il m'en coûte
Des bombes, des boulets;
J'ai mes côtes garnies
De tant d'artilleries
De toutes les façons
Que les Français à Londre
Croyant venir m'y tondre,
Couleront tous à fond.

NAPOLÉON

Avant que d'entreprendre,
Georges, consultez-vous,
Chez vous je vais descendre
Evitez mon courroux.
Soyez plus politique
Ou le canon rustique
Vous entendrez tonner.
Je veux avec ma troupe
Chez vous manger la soupe ;
Et puis vous détrôner.

LE ROI D'ANGLETERRE

Vous voulez ma couronne
Mais vous ne l'aurez pas ;
Ma marine est très bonne
Avec de bons soldats.
J'ai de fameux pilotes
Qui gouvernent mes flottes
Nous ferons carrillon;
Roi des mers je veux être
Et je commande en maître
Sur mon trône d'aplomb.

NAPOLÉON

Votre beau préambule
Ne peut me faire peur
Vous ferez la bascule
Sur ma foi d'Empereur;
J'entends que le commerce
Dans l'Europe s'exerce
Et par tout l'Univers
Je veux, par ma vaillance,
Rendre à chaque puissance
La liberté des mers.

AU DOSSIER DE « LA SARDINE ». — Le 11 mai 1778, M. le chevalier de Villages, commandant la corvette *La Sardine*, était en discussion avec le consul de La Canée au sujet d'un dédommagement réclamé par le capitaine Aycard, de Six-Fours, pour déchargement de marchandises.

(Voir aux Archives des Bouches-du-Rhône : Série C : 2644).

Nous ignorons toutefois si, à son retour des Echelles, la dite corvette échoua à la chaîne de la Gargate, au point de « boucher le port. » Soit joint au dossier de la fameuse *Sardine*. — X.

Joseph Balsamo a Marseille (1775-1776). — Les films historiques ne péchent pas, il faut le reconnaître, par une scrupuleuse exactitude, et l'on peut dire que pour la plupart ils « sabotent » l'Histoire avec beaucoup plus de désinvolture que ne se le sont permis cependant les romans non moins historiques.

Ainsi, pour n'en citer qu'un, le *Collier de la Reine !* Le spectateur moyen du Cinéma ne songe guère, pour modifier son jugement, à se procurer l'excellent ouvrage de M. Funck-Brentano sur cette retentissante affaire.

Un des héros (!) de cette lamentable aventure, Joseph Balsamo, le fameux « Comte de Cagliostro » ou encore « le marquis de Pellegrini », fut quelques semaines l'hôte « indésirable » de Marseille. Du moins il n'apparaît pas qu'il y ait fait des dupes, pendant son séjour de fin octobre 1775 au 28 février 1776. Il était descendu chez un particulier. Les Echevins-lieutenants généraux de police lui délivrèrent un passeport, à lui et à sa femme, pour Antibes, car le couple devait se rendre à Rome, disait-il.

Au mois de juillet 1776, Joseph Balsamo était encore signalé aux autorités marseillaises par M. de Mongelar, consul de France, à Cadix.

En effet, n'étant muni d'autres papiers que d'une lettre de service, chez le Roi de Prusse, datée de Rome, Balsamo « d't Pelegrini », son épouse (Lorenza Feliciani) et un jeune homme qui passait pour le frère de celle-ci, étaient descendus à Cadix chez une Française, aubergiste dans cette ville.

Or, ce jeune homme ayant forcé l'armoire des Balsamo, fut accusé d'en avoir enlevé de l'argent et des bijoux, et s'étant sauvé fut poursuivi par Balsamo et le Sr Silvestre, négociant et consul de Prusse, arrêté à deux lieues de Cadix, gardé vingt-quatre heures chez le dit Silvestre et enfin remis à la justice.

Aussitôt le jeune homme d'accuser sa logeuse de l'avoir induit à ce vol, laquelle se vit saisir ses meubles et conduire en prison.

Notre consul étant intervenu pour sa compatriote auprès du gouverneur de la ville, celui-ci prescrivit une visite domiciliaire chez l'aubergiste, sa confrontation avec le jeune voleur, qui ne fit que des réponses « captieuses et éloignées de toute vérité ». Rien n'avait été trouvé à la charge de la logeuse, et cependant malgré une intervention personnelle de S. A. R. le duc de Chartres, de passage à Cadix, auprès du gouverneur, sur les instances du consul, les juges ne se prononçaient pas. (Le duc de Chartres arrivait de Marseille, où il était de passage les 21 et 22 avril avec la duchesse de Chartres. Il devait s'embarquer à Toulon pour une « campagne d'évolutions » tandis que la princesse allait visiter Naples avant de regagner Paris).

C'est alors que M. de Mongelar passa un office au gouverneur avec prière d'arrêter Balsamo, et d'exiger de lui une caution au cas où la justice reconnaîtrait l'innocence de l'aubergiste. Mais cet « office » ayant été gardé dix jours, « le dit Pelegrini » et sa femme frètèrent le 20 juin une goëlette anglaise, *Le Succès*, capitaine Gabriel Carreras, qui faisait voile pour Gibraltar, et disparurent.

Notre consul écrivit au gouverneur de cette place, qui lui répondit « que des gens sans passeports et point bien recommandés n'étaient point admis à Gibraltar. »

C'est alors qu'ayant été averti que « ces fripons » avaient dessein de passer à Marseille, M. de Mongelar écrivit le 28 juin 1776 aux Echevins pour les faire arrêter, afin d'en exiger les dédommagements convénables pour la « pauvre française aubergiste ».

Les Echevins lui répondirent aussitôt que Balsamo n'était point à Marseille et que d'ailleurs ils ne pouvaient le faire arrêter que sur un ordre de M. de Sartines.

Le signalement du couple mérite d'être rapporté :

« Le nommé Joseph Balsamo se disant Marquis de Pelegrini, âgé d'environ 48 à 50 ans, taille moyenne, assez gros et replet, visage brun, barbe noire fort épaisse, les sourcils de même, portant le plus souvent un uniforme prussien bleu et parements rouges.

« Il est avec une femme qu'il dit être la sienne, de taille au-dessus de la moyenne, régulière, et mince, assez bien de visage qu'elle a long et un peu affilé, fort blanche, presque toujours vêtue d'une robe noire ; la tête ornée de plusieurs plumes et autres affiquets ».

Voilà quelques détails qui complèteraient peut-être avantageusement les renseignements biographiques de ce sinistre aventurier, sans doute un agent secret de la Prusse, si nous nous rappelons les réflexions à son sujet de M. d'Haugwitz, ancien ministre prussien, qui laissait entendre assez clairement, que Balsamo avait reçu d'une société secrète la mission de supprimer Louis XVI, comme on devait supprimer à Stockholm le roi de Suède, Gustave III, en mars 1791, au sortir d'un bal de la Cour. Et cependant, le buste du « Comte de Cagliostro » et celui du bailli de Suffren ont de bons rapports de voisinage au Musée d'Aix. Il est vrai que tous deux sont de Houdon, et c'est la seule excuse de ce rapprochement, car leur gloire est assez différente. — Jean de SERVIÈRES.

UN ÉCHO DE LA GRANDE PEUR (1789). — « Dans l'affreux désarroi qui suit la prise de la Bastille et que l'on appelle la Grande Peur, il y a eu très vite une simultanéité et une identité des alarmes, des

paniques et des actions qui ne peuvent s'expliquer que par cette organisation centrale de l'esprit public.....

« Brusquement donc, vers le 25 juillet, une nouvelle fuse de tous côtés, en Normandie, en Dauphiné, en Alsace, en Auvergne, partout: des brigands armés arrivent, pillant tout, incendiant les maisons, brûlant les blés en vert. On les a vus, leurs rassemblements sont proches, des nuages de poussière les annoncent. Le tocsin sonne. Des courriers partent au galop alerter les villages voisins. Les hameaux isolés se vident. Les femmes et les enfants s'enfuient. Les hommes s'arment en hâte. Les commandants militairs leur livrent des fusils par dizaines de mille, des munitions, des équipements, des canons même. Malheur à celui qui refuserait!

« Après quelques nuits de garde et de patrouilles, on s'aperçoit que la plaine est déserte et la route sans écho.

« Mais la Révolution est armée. »

(Pierre GAXOTTE : *La Révolution française*).

Or, en ce temps-là, le 30 juillet, M. Salamon « vice-sénéchal, chef du Comité permanent de ce jourd'hui », écrivait de Montélimar à la municipalité de Marseille : « L'alarme que nous venons d'essuyer a cessé entièrement: elle avait été causée par le faux bruit de l'invasion de *dix mille Savoyards* qui s'avançaient vers nous; dans la crainte que cette nouvelle ne soit parvenue jusqu'à vous, Messieurs, je m'empresse de vous écrire que ce n'était qu'une fausse alerte : nous avons dressé procès-verbal de ce qui s'est passé ici à cette occasion : on le transcrit : j'aurai l'honneur de vous l'envoyer par le courrier de demain. Vous y verrez peut-être une trop grande facilité à s'alarmer; mais c'est un témoignage bien précieux de la parfaite harmonie qui règne dans nos contrées: cet événement tient du prodige: en moins de douze heures nous avons eu plus de trente mille hommes de braves citoyens armés venus à notre citadelle ou sous nos remparts, et si nous avions accepté toutes les offres qui nous ont été faites par les villes voisines, en vingt-quatre heures cinquante mille hommes de milice bourgeoise s'unissaient à nous pour la défense commune.

« Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur ».

Les documents sur la *Grande Peur* ne sont pas abondants. Celui-ci n'apporte-t-il pas un singulier témoignage à la citation de l'historien ? — S.

Société de Statistique d'Histoire et d'Archéologie
de Marseille et de Provence

Fondée en 1827 — Reconnue d'utilité publique en 1831

Siège social : 63, Boulevard Longchamp.

Secrétariat général : Archives de la Chambre de Commerce, Palais de la Bourse, Marseille.

IN MEMORIAM
1920 - 1929

1920. — Marquis de Clapiers-Collongue. — P. Fournier.
1921. — *F. Magnan.*
1922. — A. Ritt. — F. Malaret. — G. de Courville. — J.-B. Astier. — *Paul Paret.*
1924 — Le baron S. du Roure. — Dr A. Guébhard. — Marius Richard.
1925. — *R. Laurent-Vibert.*
1926 — A. Duboul. — P. de Roux. — *Joseph Laurent.*
1927. — E. Troump. — P. Billon. — *S. Gaymard.* — M. de Campou, marquis de Grimaldi-Régusse.
1928. — *V. Faure.* — F. de Marin de Carranrais.
1929. — Colonel J. Maurel. — F. Gendrier. — M. Danon. Chanoine A. Pascal. — G. Usslaub. — P. Senès.

(Les noms en *italique* sont des Membres *bienfaiteurs* ou *perpétuels*)

Conseil d'Administration pour 1930

Président	MM. Charles LATUNE.
Vice-Présidents	Dr Marc ROMIEU; Pierre BERTAS.
Secrétaire-Général	Jean de SERVIÈRES.
Secrétaires	Albert DANIEL; Xavier MORETTI.
Trésorier	Auguste RAMPAL.
Trésorier-Adjoint	Fortuné TRESSENS.
Bibliothécaire-Archiviste.	Dr Louis MALZAC.
Conserv. des Collections	Marc DUBOIS.
Conseillers permanents (art. 4 des statuts)	Joseph FOURNIER; Cte Henri de GÉRIN-RICARD.
Conseillers	Mme Paul PARET; MM. Emile ISNARD; Paul LAGIER; Jacques NEYRON DE SAINT-JULLIEN; Gaston RAMBERT; Jean REYNAUD.

Liste des Membres de la Société

arrêtée au 13 Mars 1930 [1]

MEMBRES D'HONNEUR : 7

M. le PRÉFET du département des Bouches-du-Rhône.
M. le PRÉSIDENT du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.
M. le MAIRE de Marseille.
M. le RECTEUR de l'Académie d'Aix.
M. le PRÉSIDENT de la Chambre de Commerce de Marseille.
M. JULLIAN (Camille), C. ❋, ❋ I., membre de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France, 30, rue Guynemer, Paris (VIe) (12 fév. 1920).
S. A. R. Mgr le Duc de VENDOME, ❋, Château Saint-Michel, Cannes (A.-M.), et 24, rue Borghèse, Neuilly (Seine) (7 avril 1927).

MEMBRES HONORAIRES : 2

(Cette catégorie ne se recrute plus)

MM.

CLERC (Michel), ❋, ❋ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Lettres d'Aix, conservateur du Musée d'Archéologie de Marseille, membre de l'Académie de Marseille, place d'Albertas, Aix-en-Provence (11 mars 1920).
PERRIER (Baron Emile), C. ✠, O. ✠, ✠, ✠, ✠, ancien président de la Société, Villa du Bocage, Mazargues, Marseille (26 avril 1899).

[1] La date entre parenthèses indique celle de la réception. — L'astérisque * placée devant les noms, ceux des membres de la *Société d'Archéologie de Provence*, réunis à la *Société de Statistique de Marseille*, à la date du 1er janvier 1922.

Signes abréviatifs : ❋ Légion d'honneur. — ☒ Médaille Militaire. — ✠ Croix de Guerre. — ❋ I. Officier de l'Instruction Publique. — ❋ A. Officier d'Académie. — ❁ Mérite Agricole. — ✠ Décoration étrangère.

MEMBRES BIENFAITEURS : 10

(Sont inscrits dans cette catégorie les membres qui ont fait à la Société une libéralité d'au moins *Mille francs*).

Mme Maurice de BARBARIN, née Paquet, 30, cours Pierre-Puget, Marseille (17 juin 1926).

Mme Victor FAURE, née Fleury, 70, avenue du Prado, Marseille (26 avril 1928).

Mme Nicolas PAQUET, née de Lombardon-Montezan, 39, cours Pierre-Puget, Marseille (14 novembre 1929).

Mme Paul PARET, née Arène, 23, boulevard Vauban, Marseille (11 janvier 1923).

M. Frédéric GAYMARD, 7, rue Fargès, Marseille (26 avril 1928).

M. Ferdinand DE GRELING, traverse Desautel, à Sainte-Marguerite, Marseille (14 janvier 1926).

M. Emmanuel JEANBERNAT BARTHÉLEMY DE FERRARI-DORIA, avocat, docteur en droit, villa Doria, 195, boulevard Chave, Marseille. (13 novembre 1924).

† M. Joseph LAURENT, licencié ès-Sciences, Marseille. (Délibération du 12 janvier 1928. Décédé à Marseille le 27 octobre 1926.

* † M. François MAGNAN, ancien Président de la *Société Archéologique de Provence*. Décédé à Marseille le 24 août 1921. (Délibération du 3 février 1928).

M. Auguste RAMPAL, avocat, docteur en droit, Membre et Trésorier de l'Académie de Marseille, 72, boulevard Longchamp, Marseille. (21 juillet 1924).

MEMBRES PERPETUELS : 23

(Catégorie des membres ayant acquitté par un versement unique, quinze fois la cotisation annuelle, soit 375 francs).

AICARD (Albert), ✻, O. ✠, avocat, ancien bâtonnier, 4, rue des Marronniers, Paris (XVIe) (13 novembre 1924).

ARTAUD (Adrien), O. ✻, ancien député, président honoraire de la Chambre de Commerce, président de l'Institut Colonial de Marseille, membre de l'Académie de Marseille, 56, rue Paradis, Marseille (10 janvier 1900).

DE BLÉGIERS (comte Jules), O. ⊛, O. ✠. Assurances maritimes, 16, rue Pavillon, Marseille (10 avril 1924).

BOUCHERIE DE LAMOTHE (Auguste), ✻, ✻ A., chef d'escadron d'artillerie coloniale, en retraite, 53, boulevard Perrier, Marseille (12 mai 1921).

BRENIER (Georges), ✻, armateur et négociant, président de la Chambre de Commerce, 410, rue Paradis, Marseille (7 avril 1927).

CHAUBET (Jacques), industriel, licencié en droit, 60, rue de Tocqueville, Paris (13 mars 1924).

ESTRINE (Lucien), C. ✻, ⚜ I., président honoraire de la Chambre de Commerce et de la Société de Géographie de Marseille, 427, rue Paradis, Marseille (15 janvier 1920).

✝ FAURE (Victor), ⚜ I., architecte, 70, avenue du Prado, Marseille (18 décembre 1919). Mort le 1er avril 1928.

FOURNIER (Joseph), ✻, ⚜ I., C. ✠, O. ✠, membre non résidant du Comité des Travaux Historiques, secrétaire-adjoint de l'Académie de Marseille, archiviste honoraire des Bouches-du-Rhône, archiviste-bibliothécaire de la Chambre de Commerce de Marselle, 100, boulevard Longchamp, Marseille. Ancien président de la Société (15 décembre 1899).

✝ GAYMARD (Sylvain), négociant à Marseille (19 mars 1925). Mort le 14 juillet 1927.

GIRAUD (Hubert), O. ✻, ⚜ A., ✠, président du Conseil d'Administration de la Société Générale de Transports Maritimes à vapeur, président honoraire de la Chambre de Commerce de Marseille, ancien député, 24, cours Pierre-Puget, Marseille, et 242, boulevard Saint-Germain, Paris (VIIe) (18 décembre 1924).

GUÉNIN (Georges), ✠, ⚜ A., directeur central du *Crédit Commercial de France*, 20, rue Lafayette, Paris (17 juin 1926).

GUÉRIN DE MONTGAREUIL-VALMALE (Charles), O. ✻, ✠, ✠, ⚜ I., C. ✠, ✠, ✠, ✠, ✠, docteur en médecine, professeur agrégé à l'Ecole de Médecine, 63, rue Paradis, Marseille (23 novembre 1922).

✝ LAURENT-VIBERT (Robert), ✻, ✠, professeur agrégé de l'Université, industriel, Lyon et Lourmarin (13 novembre 1924). Mort le 27 avril 1925.

LUGAGNE (Gabriel), ✻, entrepreneur de travaux publics, juge au Tribunal de Commerce, 9, rue Dumont-d'Urville, Marseille (12 février 1925).

✝ PARET (Paul), ingénieur, Marseille (10 février 1921). Mort le 12 décembre 1923).

PHILIPON (Antoine), notaire, 24, cours Pierre-Puget, Marseille (14 mai 1925).

RASTOIN (Emile), O. ✻, industriel, président honoraire de la Chambre de Commerce, ancien adjoint au Maire, 15, place Alexandre-Labadié, Marseille (23 octobre 1924).

REYNAUD (Joseph-A.), agent de la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine, 135, boulevard Baille, Marseille (12 juin 1924).

SAGLIETTO (abbé Victor), curé de Signes (Var) (13 décembre 1928).

DE SUFFREN (marquis Fernand), ✻, ✠, 23, rue Louis-Astruc, Marseille (12 décembre 1929).

✻ VARALDI (René), ingénieur-chimiste, industriel, Cannes-La Bocca, Alpes-Maritimes (1er janvier 1922).

ZAFIROPULO (Polybe), ingénieur, 13, rue Edouard-Delanglade, Marseille (10 juillet 1919).

MEMBRES TITULAIRES : 251

Mesdames

AUSSENAC (Henri), née Arimondo, 50, rue Dragon, Marseille (13 février 1930).

AVIÉRINOS (Denis), née Méténier, 30, rue Sénac, Marseille (11 février 1926).

BORTOLI (Charles), née Bérenger, 427, rue Paradis, Marseille (14 janvier 1926).

CÉRATI (Alex.), née Genin, ✻ A., institutrice honoraire, 1, avenue du Palais de Justice, Ajaccio (Corse) (23 octobre 1924).

DE CLAPIERS-COLLONGUE (marquise), née de Brossin de Méré, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris (VIIe) et château de Riforan, à Entrecasteaux (Var) (10 mars 1921).

DAVIN (Edouard), née Bagnis, 8, rue Moustier, Marseille (28 octobre 1926).

FOURNIER (Elie), née Pradel, 23, rue Daumier, Marseille (15 février 1923).

GAUTIER (Albert), née Gondran, présidente de la Société *Art et Charité*, 40, quai du Port, Marseille (12 février 1920).

DE GÉRIN-RICARD (comtesse Henri), née de Cormis, 33, rue Wulfran-Puget, Marseille (10 janvier 1929).

GIRAUD (Louis), née Chaise, villa Oddo, boulevard Oddo, Marseille (12 décembre 1929).

LECOQ (Claude), conservateur-bibliothécaire du château de Lourmarin, à Lourmarin (Vaucluse) (14 novembre 1929).

LUGAGNE (Gabriel), née Dubois, 9, rue Dumont-d'Urville, Marseille (1er janvier 1922).

TASSY (Charles), née de Barbarin, 99, avenue du Prado, Marseille (10 février 1927).

VERNE (Marguerite), 9, Port du Bief, Givors (Rhône) (13 février 1930).

Mesdemoiselles

ALBERT (Blanche), 1, rue Colbert, Marseille (11 mars 1926).

DURAND (Alexandrine), institutrice, 62, boulevard Mérentié, Marseille (14 avril 1921).

MM.

L'ABBAYE-EYMERIC (Alfred de), ✠, ✠, antiquaire, expert près les Tribunaux, 18, boulevard Longchamp, Marseille (27 avril 1922).

ABEILLE (Henri), artiste peintre, 37, cours Lieutaud, Marseille (15 avril 1926).

ANASTAY (J.-Paul), ingénieur-chimiste, conservateur du Musée Philippe de Girard, à Lourmarin (Vaucluse) et 4, rue Charras, Marseille (12 juin 1924).

ANCEY (Emmanuel), ✻, directeur-adjoint du *Sémaphore de Marseille*, président de la Société d'Etudes Economiques, 83, La Canebière, Marseille (28 avril 1919).

ANSALDI (Victor), antiquaire, 11, place Saint-Ferréol, Marseille (9 décembre 1926).

ANTARIEU (François), ✻, A., professeur agrégé au Lycée de Marseille, 149, cours Lieutaud, Marseille (22 octobre 1925).

ARMENI (Pietro), numismate, 35, rue de la Guadeloupe, Marseille (27 octobre 1927).

ARNAUD D'AGNEL (abbé Gustave), ✻, ✻ I., docteur en théologie et en philosophie, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, chanoine honoraire, aumônier des Lycées de Marseille, 10, rue Edmond-Rostand, Marseille (12 avril 1901).

ASSOUAD (Gustave), numismate, 88, rue Saint-Jacques, Marseille (25 novembre 1920).

AUDIBERT (Jean), assureur, 308, rue Paradis, Marseille (27 janvier 1921).

AUSSENAC (Henri), docteur en médecine, 50, rue Dragon, Marseille (13 février 1930).

AYIÉRINOS (Fernand-Georges), ✠, docteur en médecine, chef de clinique à l'Ecole de Médecine, 30, rue Sénac, Marseille (19 novembre 1925).

BARBARIN (Henri de), ✻, ✠, assureur, 54, rue Paradis, Marseille (14 mai 1925).

BARBARIN (Joseph de), avocat, 83, rue Sylvabelle, Marseille (27 mai 1920).

BARBARIN (Landry de), 39, cours Pierre-Puget, Marseille (9 décembre 1926).

BARBOT (Marcel), ✻, docteur en médecine, 168, boulevard Baille, Marseille (25 novembre 1926).

* BARLATIER (Paul), ✻, ✠, ✠, homme de lettres, directeur du *Sémaphore*, membre de l'Académie de Marseille, 19, rue Venture, Marseille (1er janvier 1922).

BARRUOL (Jean), homme de lettres, Apt (Vaucluse) (10 janvier 1929).

BARTHELET (Gaston), administrateur-délégué de la Cartonnerie et Imprimerie Saint-Charles, 31, rue de l'Arbre, Marseille (17 juin 1926).

BASSET (Paul), président du Syndicat de la mercerie en gros, rue de la Providence, 15, Marseille (19 avril 1923).

BAYOL (P.-E.), ✻ I., percepteur en retraite, Montfort-sur-Argens (Var) (14 juin 1928).

BECH (Albert), ancien agent de change, 24, boulevard Dugommier Marseille (13 mars 1930).

BELLEY (Jean), ✻, ⚕, docteur en médecine, villa La Colinette, place Oddo, Marseille (12 décembre 1929).

BELTRAMI (Géo), ✻ A., docteur en médecine, chirurgien-dentiste, professeur à l'Ecole de Médecine, 58, rue Saint-Ferréol, Marseille 19 janvier 1922).

BENOIT (Ernest), directeur général de la Société Granoux et Cie, 366, rue Paradis, Marseille (10 novembre 1927).

BENOIT (Léon), quartier de Saint-Roch, à Roquevaire (Bouches du-Rhône) (17 novembre 1921).

BÉRENGER (Félix-Auguste), avocat, 19, rue de la République, Marseille (15 février 1923).

BERGASSE (Alexandre), juge au Tribunal de Commerce, 13, rue Haxò, Marseille (27 octobre 1927).

BERGASSE (Louis), ✻ I., docteur en droit, secrétaire général de la Chambre de Commerce de Marseille, 62, cours Pierre-Puget, Marseille (12 février 1920). Ancien président de la Société.

BERGMAN (Roger), consul de Finlande, négociant, 89, rue de la République, Marseille (10 janvier 1929).

* BERNIOLLE (Jean-Baptiste), ✻ I., professeur honoraire de l'Université, 50, quai Saint-Pierre, Arles (1er janvier 1922).

BERTAS (Pierre), homme de lettres, 34, rue Thomas, Marseille (22 avril 1920).

BERTRAND (Mario), ✻ I., archiviste-bibliothécaire de la ville de Cannes, 17, boulevard Ferrage, Cannes (A.-M.) (27 octobre 1927).

DE BEZAURE (comte Paul), ✻, ✻ A., O. ✠, ✠, ✠, ✠, ancien diplomate, 406, rue Paradis, Marseille (17 juin 1926).

BLAIN (Louis), ⚕, C. ✠, industriel, 168, boulevard Chave, Marseille (9 juin 1927).

BLANC (abbé Hilaire), recteur du Canet, Marseille (14 avril 1921).

DE BLÉGIER DE PIERREGROSSE (comte Louis), ✻, ✠, ✠, ✠, ✠, villa Fontfroide, à Sainte-Marguerite, Marseille (9 juin 1921).

BOELL (Louis-Léon), ✻ I., inspecteur départemental de l'Enseignement Technique, 62, rue Grignan, Marseille (13 mars 1930).

BONNASSE (Joseph), ✻, banquier, château de la Rouvière, au Cabot, Marseille (12 février 1920).

BONNEL (Charles), directeur de la Société Immobilière Marseillaise, 65, rue Breteuil, Marseille (19 novembre 1924).

BONNET (Victor), docteur en médecine, 3, rue Aldebert, Marseille (19 novembre 1925).

BOUDE (Antoine), industriel, membre-trésorier de la Chambre de Commerce de Marseille, 104, rue Paradis, Marseille (18 décembre 1924).

DE BOUILLANNE (Marcel), constructeur de ciment armé, 349, rue Paradis, Marseille (22 octobre 1925).

BOUISSON (l'abbé Emile), curé des Routes, à Toulon (9 janvier 1930).

BOURDE (Yves), ✻, docteur en médecine, 27, rue de la Palud, Marseille (11 février 1926).

BOURRIAN (Jacques), O. ✠, chef de division à la Préfecture, 28, boulevard Chave, Marseille (27 octobre 1927).

BRENIER (Henri), O. ✻, C. ✠, directeur général des services de la Chambre de Commerce de Marseille, membre de l'Académie de Marseille, villa Les Papillons, 136, chemin du Roucas-Blanc, Marseille (19 mars 1925).

BROMBERGER (André), ✻ A., homme de ettres, rédacteur au *Petit Marseillais*, 15, quai du Canal, Marseille (10 juillet 1919).

DE BRUN (Pierre), conservateur du Musée des Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence (B.-du-Rh.) (10 novembre 1927).

* BUIX (Désiré), ✻, ✠, docteur en médecine, médecin-dentiste, 22, cours Lieutaud, Marseille (1er janvier 1922).

* CACHARD (Ludovic), propriétaire à la Cadière (Var) (1er janvier 1922).

* CADET DE FONTENAY, contrôleur des douanes en retraite, villa Bertha, Les Trois-Lucs (1er janvier 1922).

CAHIER (Jules), directeur honoraire, conseil de la Compagnie des Docks et Entrepôts, 14, rue Edmond-Rostand, Marseille (13 novembre 1924).

CAHIER (Robert), courtier, 45, rue Sénac, Marseille (13 novembre 1924).

CAMAU (Emile), ✻, ✠, ✻ A., président de la Compagnie des courtiers assermentés près le Tribunal de Commerce, membre du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne des Bouches-du-Rhône, 39, boulevard Notre-Dame, Marseille (9 juin 1921).

CASSAN (Paul), ✻ I., notaire honoraire, 61, boulevard Notre-Dame, Marseille (12 février 1920).

CASSOUTE (Paul), négociant, ancien juge au Tribunal de Commerce, 16, rue de l'Arbre, Marseille (13 mars 1930).

CHANFREAU (Paul), ✠, ✻ A., à Rognac (Bouches-du-Rhône (1er janvier 1922).

CHARRAS, membre de l'Académie du Var, pharmacien, à Saint-Cyr (Var) (1er janvier 1922).

DE CHOMEL (Félix), industriel, membre de la Chambre de Commerce, cours Joseph-Thierry, 19, Marseille (9 février 1928).

CLUB ALPIN (Section de Provence), 55, rue Paradis, Marseille (14 mars 1929).

DU COLOMBIER (Jean), ✻, ⚜, ✠, directeur-adjoint du Crédit Commercial de France, 22, boulevard de Roux, Marseille (28 octobre 1926).

CONDRILLIER (Gaston), 2, avenue des Italiens, La Ciotat (Bouches-du-Rhône) (22 mars 1923).

CORRÉARD (abbé Louis), ✠, curé-archiprêtre de Suze-la-Rousse (Drôme) (23 octobre 1924).

COTTE (Charles), notaire, secrétaire général de *Rhodania*, place des Prêcheurs, 34, Aix-en-Provence (1er janvier 1922).

COURLET (Jean), 107, boulevard Longchamp, Marseille (15 janvier 1920).

COUVE (Edmond), conseiller à la Cour d'Appel d'Aix, 70, boulevard Notre-Dame, Marseille (19 novembre 1925).

CROUZET (Gaston), docteur en médecine, 61, cours Devilliers, Marseille (8 mars 1928).

DANIEL (Albert), licencié en droit, 120, boulevard Chave, Marseille (14 juin 1928).

DANIEL (Gaston), ⚜, docteur en médecine, chirurgien, lauréat de l'Académie de Médecine, 43, boulevard Dugommier, Marseille (14 juin 1928).

DAVID (Edgard), O. ✻, négociant, président honoraire de la Chambre de Commerce, 2, place Sadi-Carnot, Marseille (9 juin 1927).

DAVIN (Edouard), industriel, 8, rue Moustier, Marseille (22 octobre 1925).

DÉMARQUET (Maurice), ingénieur civil des Mines, directeur de l'usine de Saint-Gobain, à Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône) (11 mars 1926).

DENIZET (Jean), ⚜, ⚜, archiviste paléographe, ancien membre de l'Ecole Française de Rome, directeur des Codes Lugagne, 22, rue Pasquier, Paris (VIIIe) (18 décembre 1919).

DENIZOT (Gaston), docteur ès-sciences, préparateur à la Faculté des Sciences, place Victor-Hugo, Marseille (13 février 1930).

DESBIEF (Eugène), industriel, 393, rue Paradis, Marseille (12 février 1920).

DESCHAMPS (Pierre), O. ✻, ⚜ I., directeur de l'Ecole Primaire Supérieure Victor-Hugo, boulevard Gustave-Desplaces, Marseille (10 février 1927).

DEVILLE DE MARIGNY (Bernard), 24, rue Lafon, Marseille (14 janvier 1926).

* DUBOIS (Marc), ⚜ I., 9, rue Dumont-d'Urville, Marseille (1er janvier 1922).

DUBOIS (Marius), O. ✻, ancien secrétaire général de la Mairie de Marseille, président du Comité du Vieux-Marseille, 28, boulevar Paul-Peytral, Marseille (8 mai mai 1924).

* DUCE (Félix), 1, place Bernex, Marseille (1er janvier 1922).

DUFAY (Henri), O. ✻, négociant, ancien vice-président de la Chambre de Commerce, 31, rue Saint-Jacques, Marseille (12 janvier 1928).

DUFOUR (Georges), professeur, 3, boulevard Amédée-Autran, Marseille (10 janvier 1929).

DUPLANTÉ (Bernard), avocat, 15, rue Armény, Marseille (13 mars 1930).

DURAND (Bruno), archiviste-paléographe, archiviste du Ve arrondissement maritime, 1, rue Peiresc, Toulon (10 mars 1921).

ELLIEN (Louis), 72, rue Edmond-Rostand, Marseille (15 janvier 1925).

ENJOUBERT (Hilaire), notaire, Pertuis (Vaucluse) (17 juin 1926).

ESTRANGIN (Etienne), ✻, ✠, ✠ A., licencié ès lettres, secrétaire général de l'Union des Syndicats agricoles des Alpes et de Provence, 54, boulevard Notre-Dame, Marseille (19 janvier 1922).

EYRIÈS (Eugène), docteur en médecine, 2, rue Adolphe-Thiers, Marseille (12 juin 1924).

EYSSAUTIER (chanoine Georges), recteur de Saint-Charles, chanoine honoraire, 17, rue Breteuil, Marseille (13 juin 1929).

FARNARIER (Fernand), ✠, docteur en médecine, licencié ès sciences, 16, cours Pierre-Puget, Marseille (1er janvir 1922).

FAURE (Frédéric), Transactions Immobilières, 70, avenue du Prado, Marseille (14 juin 1928).

FAURE (Germain), ✠, architecte diplômé, 70, avenue du Prado, Marseille (14 juin 1928).

FAURE-DURIF (Victor), arbitre de commerce, villa l'Oasis, Sainte-Marguerite, Marseille (13 novembre 1924).

FÉLIX-DALAZIL (André), félibre,63, cours Lieutaud,Marseille (12 janvier 1928).

FENOUILLET (Georges), ✠ I., O. ✠, conseiller de Préfecture, 14, boulevard Benedetti (Corniche), Marseille (27 octobre 1927).

FLEURY (Jean), négociant, 33, rue Fargès, Marseille (19 mars 1925).

DE FONSCOLOMBE-LA MOLE (baron Emmanuel), ✻, ✠, La Sauvagère, à Sainte-Marguerite, Marseille (26 avril 1928).

FONTANARAVA (Isidore), directeur de l'usine Pavin de La Farge, à Valdonne, par Peypin (1er janvier 1922).

FONTANIER (Lucien), archiviste et fondateur du Musée des Pénitents, 42, rue de la Loubière, Marseille (14 avril 1921).

DE FORESTA (marquis Henri), château des Tours, La Viste, Marseille (14 mars 1929).

FOURNIER (Elie), avocat, 23, rue Daumier, Marseille (11 mars 1920).

FREYDIER (Emile), ✠ A., 6, rue Marius-Jauffret, Marseille (23 octobre 1924).

GASTINEL (André), 11, boulevard Boisson, Marseille (19 avril 1923).

GAULOFRÉ (Fernand), propriétaire, 168, rue Consolat, Marseille (1er janvier 1922).

GAUTIER (Raymond), ✻, ⚜ A., ⚜, C. ✠, ✠, diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes et de l'Ecole des Langues Orientales, contrôleur civil en retarite, maire de Peypin-d'Aigues (13 mars 1930).

GÉNOT (Eugène), ✻, ⚜, directeur de la Commerciale des Vins, 137, boulevard Longchamp, Marseille (13 novembre 1924).

DE GÉRIN-RICARD (comte Henry), ⚜ I., ✠, membre des Académies de Marseille, d'Aix et de Vaucluse, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, conservateur adjoint du Musée d'Archéologie de Marseille, 33, rue Wulfran-Puget, Marseille (18 janvier 1899). Ancien président de la Société.

GIBERT (Jean-Amédée), ✻, artiste peintre, Grand Prix de Rome, conservateur des Musées, des Beaux-Arts et Grobet-Labadié, Villa les Aliziers, Le Cabot, Marseille (12 janvier 1928).

GODWIN (Franck), professeur, villa Favorite, traverse Ténériffe, à Mourepiane, Marseille (1er janvier 1922).

GONZALÈS (Paul), ✻, ⚜, sculpteur, rue Breteuil, 121, Marseille (12 janvier 1928).

GRAVIER (Jules), ✻, négociant, 78, rue Saint-Jacques, Marseille (15 février 1923).

GROS (Etienne), ⚜ A., professeur à l'Université d'Aix-Marseille, 35, rue de Turenne, Marseille (12 février 1920).

GUASTALLA (René), ⚜, professeur agrégé au Lycée de Marseille, 3, rue du Lycée-Périer, Marseille (11 février 1926).

GUEYRAUD (Joseph), industriel, 30, boulevard Dugommier, Marseille (10 mars 1927).

GUIGOU-BLANCARD (Robert), ⚜, ⚜, 6, rue Joseph-Autran, Marseille (28 avril 1919).

GUIOL (Fernand), industriel, 98, rue Sylvabelle, Marseille (10 avril 1924).

HENRY (Marcel), notaire honoraire, Ile de Port-Cros (Var) (19 novembre 1925).

HEYRAUD (Charles), homme de lettres, membre de l'Académie de Marseille, 295, rue Paradis, Marseille (8 mai 1924).

HUBERT (Maurice), ingénieur E.C.P., vice-président de la Chambre de Commerce de Marseille, 220, avenue du Prado, Marseille (23 octobre 1924).

ISNARD (Emile), ✻ A., archiviste-paléographe, archiviste de la ville de Marseille, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 393, rue Paradis, Marseille (28 avril 1919).

JAUFFRET (Wulfran), ✻, avocat, ancien bâtonnier, membre de l'Académie de Marseille, 80, rue Paradis, Marseille (9 décembre 1926).

JOANNON (Paul), président de la Société Archéologique d'Aix-en-Provence, 40, rue Daumier, Marseille (22 mars 1923).

DE JOLY (Robert-Jacques), ingénieur, Uchaud (Gard). Lauréat de la Société : Médaille Joseph-Laurent (9 décembre 1926).

JOUVIN (Maurice), industriel, 99, boulevard Baille, Marseille (19 mars 1925).

LABARRE (Pierre), ingénieur des Arts et Manufactures, 11 *bis*, boulevard Garibaldi, Marseille (25 novembre 1920). Ancien président de la Société.

LABROQUÈRE (Roger), ingénieur, directeur de la Société Marseillaise de Sulfure de Carbone, villa des Marronniers, boulevard Banon, aux Chartreux, Marseille (12 mai 1921).

LAGIER (Paul), C. ✻, ✠, ✠, ✠, capitaine de vaisseau en retraite, ancien commandant de la Marine à Marseille, 60, rue d'Endoume, Marseille (27 octobre 1927).

LAPIERRE (William), ingénieur A. et M. Expertises et Assurances, 11, boulevard Gustave-Ganay, Marseille (13 mars 1930).

LATIL (J.-Paul), ✻, C. ✠, négociant, juge au Tribunal de Commerce, 35, rue de Forbin, Marseille (8 décembre 1927).

LATREILLE (André), professeur agrégé au Lycée Ampère, à Lyon, (27 janvier 1927).

LATUNE (Charles), ✻ I., avocat, 43, rue Montgrand, Marseille (24 juin 1920). Président de la Société.

LAURENT (Louis), ✻ I., docteur ès sciences, maître de conférences-adjoint à la Faculté des Sciences, conservateur au Muséum d'Histoine naturelle, membre de l'Académie de Marseille, 20, rue des Abeilles, Marseille (11 mars 1920).

LEVET (Marius), sous-directeur de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie, 26, boulevard Paul, la Blancarde, Marseille (8 décembre 1927).

LUZZATTI (Henri), C. ✻, G. O. ✠, C. ✠, ✠, ✠, O. ✠, ✠, industriel, président de la Chambre de Commerce Italienne, 305, avenue du Prado, Marseille (27 mai 1926).

MACCARIO (Fabien), ✠, avocat, 62, rue Montgrand, Marseille (17 mai 1923).

* MAGNAN (Joseph), assureur, 26, rue Fargès, Marseille (1er janvier 1922).

MALTRET (Emile), 16, rue de la Croix, Marseille (19 mars 1925).

MALZAC (Louis), docteur en médecine, 19, rue Ferrari, Marseille (10 juillet 1919).

MARGUERY (Ernest), ✻, membre de l'Académie de Marseille, ancien adjoint au maire, 4, rue Wulfran-Puget, Marseille (24 juin 1920).

MARMY (Martial), assureur, administrateur de la Caisse d'Epargne, 5, rue Haxo, Marseille (17 juin 1926).

* MARTIN (Gustave), ✻, ✻ A., membre de la Société de Numismatique de France, conservateur honoraire du Cabinet des Médailles de Marseille, 22, place Jean-Jaurès, Marseille (1er janvier 1922).

MARTIN (Lucien), licencié en droit, 144, route Nationale de Saint-Loup, Marseille (13 novembre 1924).

MASSON (Paul), ✻, ✻ I., correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des Travaux Historiques, membre de l'Académie des Sciences Coloniales et de l'Académie de Marseille, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, 32, rue Poucel, Marseille (12 février 1920).

MAUREL (Léon), docteur en médecine, 105, rue Sylvabelle, Marseille (12 janvier 1928).

MAURIN (Antoine), avocat, 22, rue Montgrand, Marseille (13 décembre 1923).

MAZUYER (René), avocat, docteur en droit, 54, rue Sainte-Victoire, Marseille (9 février 1928).

MELCHIOR-ROBERT (Paul), ✻, docteur en médecine, chirurgien des hôpitaux, 38, rue Sainte, Marseille (11 juin 1925).

MÉLIZAN (Paul), ✻, ✠, directeur de l'Institution Mélizan, 65, rue Fortunée, Marseille (14 avril 1921).

MÉRIC (George-A.), ✠, ✻ A., commissaire de marine, 24, boulevard de la Liberté, Marseille (14 février 1929).

MICHEL (Eugène), ✻ I., professeur agrégé d'histoire au Lycée de Marseille, 1, rue Ferrari, Marseille (9 juin 1921). Ancien président de la Société.

MOIROUD (Pierre), ✠, docteur en médecine, professeur à l'Ecole de Médecine, 138, rue Consolat, Marseille (12 mai 1927).

MONDON (Marcel), trésorier-adjoint de la Société des Archives historiques de la Gironde, 75, boulevard Albert-Ier, Bordeaux (9 janvier 1930).

MONROË (le général Jacques), G. O. ✻, ✠, ✠, ✠, ✠, ancien commandant du XVe corps d'armée, 62, cours Pierre-Puget, Marseille (14 mars 1929).

MONTEUX (Gabriel), ✻, ✻ I., C. ✠, ⊛, docteur en médecine, 52, rue Sainte, Marseille (11 mars 1926).

MORETTI (Xavier), directeur de l'Orphelinat Départemental château de Fontainieu, à Saint-Joseph, administrateur de la Caisse d'Epargne, Marseille (23 octobre 1924).

MOTTET (Pierre), assureur, rue Paradis, 351, Marseille (19 mars 1925).

MOULIN (Eugène), avocat, 8, rue Haxo, Marseille (15 janvier 1925).

MOUREN (Jean-Baptiste), chef peseur de la Compagnie des Docks et Entrepôts, en retraite, 122, rue d'Endoume, Marseille (10 février 1927).

MOURRE (Charles), ✠, industriel, 34, rue Breteuil, Marseille (11 mars 1926).

MOYNIER (Raphaël), expert maritime, 53, rue de la Colline, Marseille (14 mars 1929).

NATHAN (Abel), O. ❋, ✠, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, 54, rue Montgrand, Marseille (13 novembre 1924).

NÉGREL (Auguste), ❀ A., courtier assermenté près le Tribunal de Commerce de Marseille, 54, rue Vacon, Marseille (13 mars 1924).

NEYRON DE SAINT-JULIEN (baron Jacques), O. ❋, ✠, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, 107, avenue du Prado, Marseille (22 octobre 1925).

NICOLLET (François-Napoléon), ❀ I., agrégé de l'Université, professeur honoraire du Lycée Mignet, imprimeur, 5, rue Emeric-David, Aix-en-Provence (9 juin 1921).

PAGE (Maurice), docteur en médecine, villa Le Brès, 86, boulevard Michelet, Marseille (10 mars 1927).

PAYAN (Léon), 38, boulevard Philipon, Marseille (17 décembre 1925).

PELLENQ (abbé Eugène), recteur de Saint-Eugène, impasse du Presbytère, Endoume, Marseille (10 février 1921).

PELLISSIER-GUYS (Henry), avocat, 16, rue Breteuil, Marseille (11 mars 1920). Ancien président de la Société.

PENNINGTON (Charles), ingénieur colonial, 120, boulevard Longchamp, Marseille (14 novembre 1929).

PERRAUD (Maurice), propriétaire, 103, boulevard de la Magdeleine, Marseille et château d'Esclans, par la Motte (Var) (27 mai 1920).

* POINSO (Jules), ❀ I., professeur agrégé au Lycée de Marseille, 48, rue Barbaroux, Marseille (1er janvier 1922).

POMMÉ (Albert), courtier maritime, membre-correspondant de la Chambre de Commerce de Marseille, Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône) (11 mars 1926).

PONS (Henri), docteur en médecine, chirurgien des hôpitaux, 15, boulevard de la Liberté, Marseille (18 décembre 1921).

POTTIER (René), O. ❋, ❀ A., ✠, ✠, administrateur en chef honoraire de l'Inscription Maritime, 162, avenue du Prado, Marseille (12 juin 1924).

POURTAL (Louis), ✠, docteur en médecine, 77, boulevard Périer, Marseille (24 juin 1920).

DE PUYMORIN (Gaston d'AUBRY), avocat, 39, rue Saint-Ferréol, Marseille (19 avril 1923).

RAIMBAULT (Maurice), ✻ I., archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône, conservateur du Musée-bibliothèque Paul Arbaud, membre de l'Académie d'Aix, majoral du Félibrige, 2 A, rue du 4-Septembre, Aix-en-Provence (27 mai 1920.

RAMBERT (Gaston), ✻ A., O. ✠, ✠, professeur agrégé de l'Université, directeur de l'Ecole Supérieure de Commerce, 35, rue Sainte-Victoire, Marseille (15 février 1923). Ancien président de la Société.

RAVEL (Alexandre), secrétaire de la Société des Amis de la Vieille Ville, 120, rue de Lodi, Marseille (13 février 1930).

RAVEL (Oscar), ✻ A., numismate, 8, rue de Lorraine, Pointe-Rouge, Marseille (12 décembre 1929).

RAYNAUD (Henri), commissaire-priseur, 62, boulevard Longchamp, Marseille (13 mars 1924).

REBAGLY (Bernard), architecte, Martigues (Bouches-du-Rhône) (12 mai 1927).

REPELIN (Joseph), ✻ I., docteur ès sciences, professeur à la Faculté des Sciences, membre de l'Académie de Marseille, 86, rue Saint-Savournin (9 décembre 1926).

REY DE SAUVEBONNE (Maurice), inspecteur principal honoraire de la Compagnie des Chemins de Fer P.-L.-M., 297, rue Paradis, Marseille (12 février 1925).

REYNAUD (Jean), ✠, ✻ A., O. ✠, archiviste-adjoint de la Chambre de Commerce de Marseille, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, 3, rue d'Arcole, Marseille (28 avril 1919).

RICHARD (Louis), négociant, 24, rue Neuve-Sainte-Catherine, Marseille (25 novembre 1926).

RICHARD-PAUL (Eugène), villa La Sérane, Bonneveine, Marseille (11 juin 1925).

RIPERT (Emile), ✻, ✻ I., professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, membre de l'Académie de Marseille, président de la Société des Amis des Lettres de Marseille, 43, cours Lieutaud, Marseille (22 avril 1920).

RIPERT (Raymond), assureur, 7, rue d'Arcole, Marseille (14 janvier 1926).

ROCCA (Jean), licencié ès lettres, 28, rue Edouard-Delanglade, Marseille (18 mai 1922).

ROLLAND (Henry), avocat, 14, boulevard Louis-Salvator, Marseille (12 mai 1921).

ROLLAND (Henri), ✠, directeur du *Courrier Numismatique*, Mas du Rougadou, Saint-Remy-de-Provence (8 novembre 1928).

ROMIEU (Marc), ✠, ✻ A., docteur en médecine, docteur ès sciences, professeur agrégé à l'Ecole de Médecine, correspondant de la *Société de Biologie*, de Paris, directeur de l'*Institut d'Education*

Physique de l'Université d'Aix-Marseille, 12, rue Breteuil, Marseille (10 février 1927).

RONDEL (Auguste), ✻, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ancien juge au Tribunal de Commerce, membre de l'Académie de Marseille, 42, rue Montgrand, Marseille (18 février 1903).

ROSTAND (Alfred), ingénieur E.C.P., 170, promenade de la Corniche, Marseille (12 mai 1927).

ROSTAND (Auguste), industriel, 170, promenade de la Corniche, Marseille (12 mai 1927).

ROSTAND (Jacques). 53, rue Sylvabelle, Marseille (10 février 1927).

ROUBAUD (Paul), ✻, directeur de la Compagnie Marseillaise de Madagascar, 473, rue Paradis, Marseille (18 décembre 1924).

ROUX (Edmond), ingénieur agronome, 42, rue Marengo, Marseille (15 avril 1926).

ROUX (Louis), avocat, ancien adjoint au maire, 133, rue de Rome, Marseille (25 novembre 1926).

ROUX (Paul), industriel, ancien juge au Tribunal de Commerce, 18, rue Stanislas-Torrents, Marseille (22 décembre 1921).

RUGGERI (François), docteur en droit, attaché au Secrétariat général de la Chambre de Commerce, 17, rue Chevalier-Roze, Marseille (9 juin 1927).

SAMAT (Jean-Baptiste), O. ✻, ✠ I., O. ✠, ✠, ✠, ✠, directeur du *Petit Marseillais*, membre de l'Académie de Marseille, vice-président du Comité du *Vieux-Marseille*, 119, rue Paradis, Marseille (10 mai 1901).

DE SAMATAN (Baron Odon), 171, rue de Rome, Marseille (12 février 1925).

SCAPEL (Paul), avocat, 19, rue de la République, Marseille (22 avril 1920).

SERVIAN (Ferdinand), critique d'art, membre de l'Académie de Marseille, 22, avenue Ferdinand-Flotte, Marseille (12 mai 1921).

SERVIÈRES (Jean de), ✠, ✠ I., homme de lettres, 26, rue Adolphe-Thiers, Marseille (18 décembre 1919).

SIFFREIN-BLANC (René), ✠, secrétaire général de la Société Immobilière Marseillaise, La Coccinelle, 58, chemin du Roucas-Blanc, Marseille (11 février 1926).

SIMON (Jean), docteur en médecine, 13, marché des Capucins, Marseille (15 avril 1926).

SIMONNOT (Henri), membre de la Société pour l'Etude de la Gravure Française, 11, boulevard des Lauriers-Roses, Saint-Barnabé, Marseille (9 décembre 1926).

SOLARI (Paul), docteur en médecine, numismate, 40, quai du Port, Marseille (10 février 1921).

SOTTANO (François), ✻ A., antiquaire, 130, rue Paradis, Marseille (10 novembre 1927).

SOULAS (Henri), ✠, docteur en médecine, 28, boulevard Philippon, Marseille (22 décembre 1921).

TACUSSEL (Augustin), libraire-éditeur, 54, rue Paradis, Marseille (8 mars 1928).

TAFANELLI (François), négociant, Les Mimosas, 21, boulevard Docteur-Henri-Fabre, Saint-Barnabé, Marseille (26 avril 1928).

TASSY (Charles), ✠, industriel, 99, avenue du Prado, Marseille (12 juin 1924).

TASSY (Lucien), ✠, industriel, 97, rue Edmond-Rostand, Marseille (15 janvier 1925).

TERRIS (Jean-Joseph), ✻, ✠, ✠, commissaire-priseur, 308, rue Paradis, Marseille (15 janvier 1925).

TRABAUD (Albert), O. ✻, ✻ A., O. ✠, ✠, ✠, capitaine de frégate en retraite, ancien gouverneur du Grand-Liban, secrétaire général du Syndicat Marseillais de la Marine Marchande, 66, rue Grignan, Marseille (8 décembre 1927).

* TRESSENS (Fortuné), ✻ A., 5, rue du Loisir, Marseille (1er janvier 1922).

DE VALON (Ludovic), inspecteur principal honoraire de la Compagnie d'Orléans, 5, boulevard Gaston-Crémieux (9 février 1928).

VELASQUEZ (Carlos-Ernesto), consul de Colombie, 63, boulevard Longchamp, Marseille (25 novembre 1926).

VENTE (Roger), directeur de la Compagnie Générale Française de Tramways à Rouen (Seine-Inférieure) (27 mai 1920).

VÉRITIER (abbé Antoine), vicaire à la paroisse Saint-Laurent, 17, rue de Rome, Marseille (23 novembre 1922).

VIDAL-NAQUET (Albert), O. ✻, ✻ A., ✠, avoué, juge suppléant au Tribunal Civil, vice-président de la Commission des Hospices, président du Comité des Enfants traduits en justice, 31, rue Breteuil, Marseille (9 juin 1921).

DE VILLENEUVE-BARGEMON (comte), O. ✻, ✠, colonel de cavalerie en retraite, Le Reclos, à Bargemon (Var) et 4, rue de Talleyrand, Paris (VIIe) (28 octobre 1926).

VILLARD (Henry), 20, rue de Lodi, Marseille (18 décembre 1919).

VIMAR (Gaston), ✻ I., licencié en droit, secrétaire général de la Société pour la Défense du Commerce, 24, rue Saint-Savournin, Marseille (23 mars 1922).

VINCENT (Léopold), ✠, ingénieur, sous-directeur de la Compagnie des Docks et Entrepôts de Marseille, place de la Joliette, Marseille (23 mars 1922).

DE VIVIÈS (Auguste de MARTIN), ✻, capitaine en retraite, traverse Callelongue, Villa Marie, à Sainte-Anne, Marseille (26 avril 1928).

VLASTO (Michel), ✠, industriel, 12, allées Léon-Gambetta, Marseille (10 février 1921).

* VOLLE (Joseph), inspecteur de l'Enregistrement, 60, rue Sénac, Marseille (1er janvier 1922).

VOULX (Ildefonse de), ✠, publiciste, 10, rue Farjon, Marseille (10 juillet 1919).

MEMBRES CORRESPONDANTS : 12

(Nombre limité à douze)

MM.

BAYOL (l'abbé Joseph), curé de Collias (Gard), archéologue. Lauréat de la Société : Médaille Joseph-Laurent 1928 (13 décembre 1928).

BOSCO (Henri), professeur à l'Institut Français de Naples, 12, piazza San-Domenico, Maggiore, Naples (25 novembre 1926).

BOYAUD (Jacques), professeur au Collège de Beaune, 12, place de la Madeleine, Beaune (Côte-d'Or) (19 novembre 1925).

BRUNEL (Clovis), ✠, ✻ A., archiviste-paléographe, professeur à l'Ecole Nationale des Chartes, 246, boulevard Raspail, Paris (XIVe) (22 avril 1920).

DIEUDONNÉ (Adolphe), ✻ I., archiviste-paléographe, membre de la Société Nationale des Antiquaires de France, conservateur du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, 7, rue Guillaume-Lenoir, Suresnes (Seine) (2 octobre 1913).

DUPONT-FERRIER (Gustave), ✻, ✻ I., archiviste-paléographe, professeur à l'Ecole Nationale des Chartes, 28, rue Gay-Lussac, Paris (IVe) (22 avril 1920).

LABANDE (Léon-Honoré), ✻, ✻ I., O. ✠, ✠, archiviste-paléographe, membre de l'Institut, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais, 10, rue du Tribunal, principauté de Monaco (12 février 1920).

DE LA RONCIÈRE (Charles BOUREL), ✻, ✻ I., archiviste-paléographe, secrétaire de la Section de Géographie du Comité des Travaux historiques, conservateur du Département des Imprimés à la Bibliothèque Nationale, 46, rue Jacob, Paris (VIe) (19 novembre 1925).

LUQUET (le chanoine R.), à Riez (Basses-Alpes) (24 octobre 1929).

DE MANTEYER (Georges), ✻, ✻ I., archiviste-paléographe, ancien membre de l'Ecole française de Rome, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap, et château de Manteyer, par la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) (10 janvier 1922).

OUDOT DE DAINVILLE (Maurice), ✻ A., archiviste-paléographe, archiviste du département de l'Hérault, Montpellier (Hérault), (8 mai 1924).

POTTIER (Edmond), ✻, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, 72, rue de la Tour, Paris (XVIe) (29 juin 1922).

ETABLISSEMENTS PUBLICS ABONNÉS : 13

Marseille : Archives départementales.
Archives municipales.
Bibliothèque municipale.
Musée d'archéologie.
Bibliothèque de la Chambre de Commerce.

Arles : Archives et Bibliothèque municipales.

Avignon : Bibliothèque et Musée Calvet.

Carpentras : Bibliothèque et Musée.

Draguignan : Archives départementales.

Montpellier : Archives départementales.

Nice : Archives départementales.

Toulon : Bibliothèque municipale.

Berlin : Hirschwaldsche Buchhandlung.

SOCIETES CORRESPONDANTES

France et Colonies : 105

Etranger : 12

Récapitulation par catégories

(compris les Membres bienfaiteurs ou perpétuels décédés)

Membres d'honneur :	7	
» honoraires :	2	
» bienfaiteurs :	10	284
» perpétuels :	23	
» titulaires :	251	
» correspondants :	12	
Abonnés, France :	12	13
» Etranger :	1	
		297 cotisants

Sociétés correspondantes

France :	105
Etranger :	12

Récapitulation par régions

(Provence et Départements limitrophes)

Bouches-du-Rhône

Aix :	3
Arles :	1
La Ciotat :	1
Marseille :	246
Martigues :	1
Port-de-Bouc :	2
Rognac :	1
Roquevaire :	1
Saint-Remy :	2
Valdonne-Peypin :	1

Alpes-Maritimes

Cannes :	2

Gard

Uchaud :	1

Var

La Cadière :	1
Montfort-sur-Argens :	1
Port-Cros :	1
Saint-Cyr :	1
Signes :	1
Toulon :	1

Vaucluse

Apt :	1
Lourmarin :	1
Pertuis :	1

Autres départements

Corse

Ajaccio :	1

Drôme

Suze-la-Rousse :	1

Gironde

Bordeaux :	1

Rhône

Lyon :	2
Givors :	1

Seine

Paris :	6

Seine-Inférieure

Rouen :	1

TOTAL : 284 Membres
13 Abonnés

297 Cotisants

Table des Matières du Tome IX

I. — Actes de la Société

L'Excursion des 1er et 2 juin à Riez, Moustiers, Le Verdon (Gaston Rambert) 130
Rapport du Secrétaire Général sur l'attribution des Médailles *Paul Paret* et *Joseph Laurent*, en 1928..... 228
Liste des Membres de la Société, arrêtée au 13 mars 1930.... 247

II. — Mémoires

BERTAS (Pierre): Honoré Daumier (1808-1879) 5
» Autour du Testament d'un Tambourinaire (XVIe siècle) 181
DUBOIS (Marc): La Chartreuse de Marseille, IIIe partie 38
DE GÉRIN-RICARD (Cte Henri): L'autel magique de Rognac 31
DE JOLY (Robert): Les Garagaï de Sainte-Victoire 68
» L'exploration du Chourum Martin 207
MALZAC (Dr Louis): La Révocation de l'Edit de Nantes, à Marseille 77
RAMPAL (Auguste): Le Comte de Villeneuve-Bargemon, Préfet des Bouches-du-Rhône 141
DE SERVIÈRES (Jean): Le « Marquis » de Lyle-Saint-Martin (1749-1821) 99
» Stances à Ste Roseline de Villeneuve... 173

III. — Bibliographie

RIPERT (Emile): Anthologie de la Provence (Auguste Rampal). 111

IV. — Nécrologie

M. le colonel Maurel (Jules) 107
M. Gendrier (Fernand) 108
M. Danon (Maurice) 109
M. le chanoine Pascal (Adrien) 239
M. Senès (Paul) 239

V. — Chronique et Mélanges

Chronique Archéologique (Cte H. de Gérin-Ricard) 115
Exposition annuelle de la Chambre de Commerce (R.)..... 121
Le Centenaire du Bassin de Carénage (R.)..... 122
L'acte de baptême de Louis Chénier (F.)..... 122
Louis XIII à Lyon, d'après un Provençal (J. de Servières).. 123
Françoise Duparc. — Réponse à M. Belleudy (Dr P. Solari).. 126
Une belle maison marseillaise (X.) 129
Joseph Balsamo à Marseille (1775-1776) (J. de Servières)..... 243
Au dossier de « La Sardine » (1778) (X.) 242
Un écho de la Grande Peur (1789) (S.) 244
La Liberté des Mers (1809) (S.) 241

Imprimerie
Universitaire de Provence
5, Rue Emeric-David
Aix-en-Provence

DC
611
P951P7
t.8-9

Provincia

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY